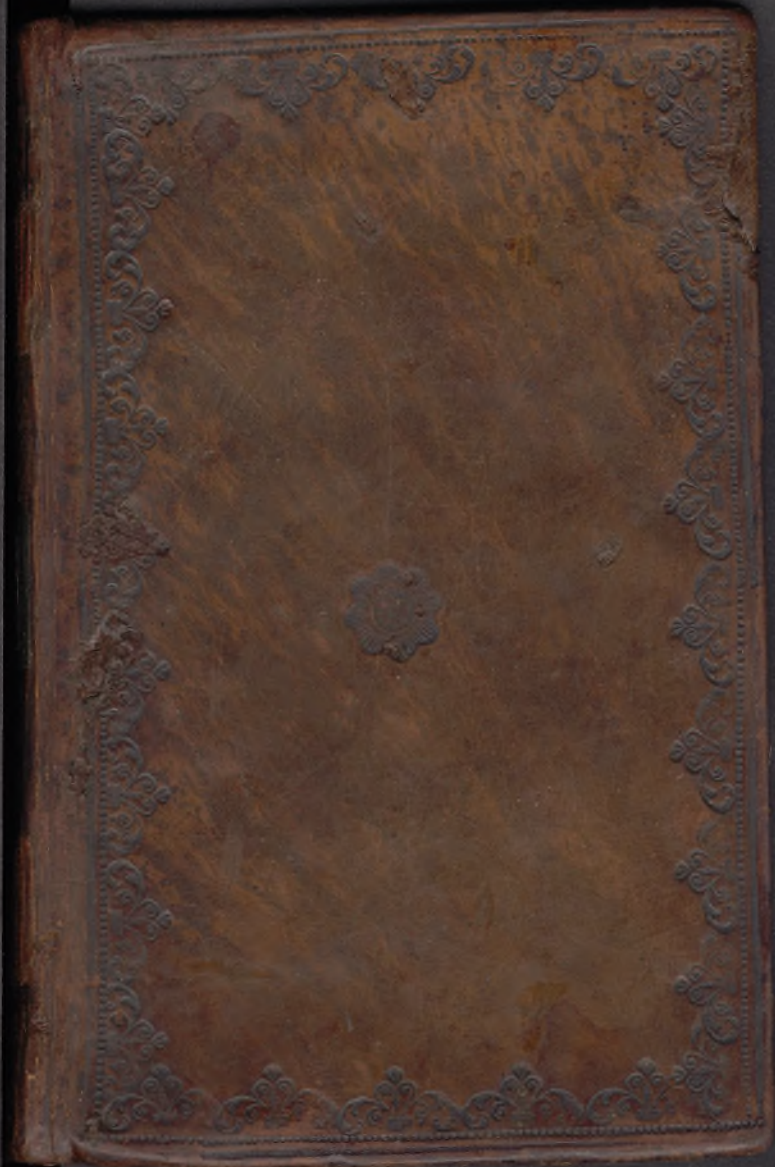
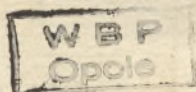




WBP
Opole





syp. 2435 / II

2436 st.

Lawia
B

E

1810
1811
1812
1813

TACIT

A V E C

DES NOTES P O L I T I Q U E S

E T

HISTORIQUES.

SECONDE PARTIE.

Glo. PAR *Sturmowski*

AMELOT DE LA HOUSSAIE, *L. P.*

Anno 1822

A. D. P. Scher

Vice-Pr.

J. J. Droze



Handwritten notes in cursive script, including names like 'H. J. J. J.' and 'H. J. J. J.'.

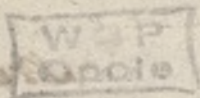
A L A H A Y E ,

Chez HENRY VAN BULDEREN, Marchand
Libraire, dans le Pooten, à l'Enseigne de MEZERAY.

M. D C. X C I I .

Avec Privilège des Etats de Hollande & Westfrieſe.

2435/11



2436/11



K/358/77/1st av.



LES
ANNALES
DE
CORNEILLE TACITE



LIVRE TROISIEME.

I.  GRIPPINE continuant toujours son voïage, malgré les rigueurs de l'hiver, & les bourasques de la mer, arive enfin à Corfou, isle située à l'opposite des ports de la Calabre. Elle ne s'y arêta que peu de jours, pour calmer un peu son esprit, partagé entre la douleur & l'impatience. A la nouvelle de sa venüe les amis de sa Maison, & plusieurs Officiers de guerre, qui avoient servi sous Germanicus, & même beaucoup d'inconnus,

acourent de tous les lieux circonvoisins à Brindes *a*, où elle étoit atendue, comme au port le plus proche, & le plus assuré, les uns croiant faire leur cour au Prince, & les autres les suivant, *par compagnie, ou par curiosité*. Dès qu'on pût découvrir la flotte en haute mer, non seulement le port & tous les rivages, mais encore les murailles de la ville, & les toits des maisons, & tous les autres endroits, du plus loin que la vûe se pouvoit étendre, furent remplis de monde qui pleuroit. On ne savoit comment recevoir Agrippine au sortir de son vaisseau, avec des cris lamentables, ou bien avec un profond silence; & cela n'étoit point encore décidé, lorsque la flotte entra dans le port, non point avec l'empressement, ni avec l'alegresse acoutumée des matelots; mais lentement, & avec une tristesse épandue sur tous les visages. Quand elle eut mis pied à terre avec ses deux enfans, portant les cendres de son époux, & tenant les yeux baissés, ce fut un deuil universel. Vous n'eussiez pas discerné les parens d'avec les étrangers, ni les lamentations des hommes d'avec celles des femmes, si ce n'est que ceux qui aloient au devant d'Agrippine, étant transportez d'une douleur toute récente, surpassoient les gens de sa suite,

NOTES HISTORIQUES.

a Ou Brunduse, ville de Calabre sur le Golfe Adriatique.

te, qu'une longue tristesse avoit rendus languissans. *ou*, avoit acablez.

II. L'Empereur avoit envoïé au devant deux cohortes Prétoriennes avec ordre aux Magistrats de la Pouille, de la Calabre, & de la Campanie, de s'aquiter des derniers devoirs envers la mémoire de son fils. Les Centurions & les Tribuns portoient ses cendres sur leurs épaules, précédés des enseignes sans parure, & des faisceaux renversez. Dans toutes les Colonies, par où le Convoi passoit, le peuple vêtu de noir, & les Chevaliers avec leurs robes de pourpre, brûloient, selon les richesses du lieu, des parfums, des vêtemens, & d'autres matières, qui servent à la pompe des funérailles des Grans. Les habitans même des villes, qui n'étoient pas sur la route, acouroient en foule, & témoignoient leur douleur, *non seulement* par des larmes & par des cris confus, *mais encore* par des victimes qu'ils immoloient aux Dieux Manes.

A 3

Dru-

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Quelque magnifique & extraordinaire que soit la pompe des funérailles d'un Prince, rien ne fait plus d'honneur à sa mémoire, que la douleur des peuples, qui le regrent. L'Histoire de Portugal dit, qu'à la mort du Roi Jean II. tout le Roïaume s'habilla de bure, & qu'à Lisbonne il fut défendu aux barbiers de faire le poil à qui que ce fût durant l'espace de six mois. Chose, qui ne s'étoit jamais faite pour aucun Roi du monde. *Dialogo quarto de Varia Historia, cap. 11.*

LES ANNALES DE TACITE.
Drusus fut jusqu'à Terracine, avec quatre
des enfans de Germanicus, qui étoient restez
à Rome, & Claudius leur oncle *paternel*.

AN DE ROME 773.

Les Consuls Marcus Valerius & Marcus Aurelius, qui avoient déjà commencé l'exercice de leur charge, le Sénat, & une grande partie du peuple, le répandirent çà & là, sans garder aucun ordre de marche, chacun pleurant Germanicus comme il lui plaisoit; car la flatterie n'avoit point de part à ce deuil, tout le monde sachant, que Tibère étoit joyeux de cete mort, quoi qu'il en fît le triste.

III. Tibère & sa mère s'abstinrent de paroître en public, croiant, que ce seroit déroger à la
ma-

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Dans les enterremens des Princes, c'est une marque infallible d'une grande affliction, lorsque les Grans & les Magistrats s'abstiennent des honneurs, qui sont dûs à leur rang. Aujourdui, les Maîtres des cérémonies sont bien plus ocupez à régler les prétentions des Officiers, & à pacifier les querelles, que le point-d'honneur fait naître entre les Grans, qu'à s'acquitter de tous les devoirs les plus embarrassans de leur charge. De sorte que les funérailles des Rois & des Princes souverains ne sont le plus souvent célèbres, que par les désordres, qui y arrivent; au-lieu qu'elles le devroient être par un deuil universel.

majesté, s'ils pleuroient publiquement *i*, ou peut-être de peur que leur visage étant à l'examen des yeux de tout un peuple, l'on ne reconnût leur faux-semblant *b*. Je ne trouve point, ni dans les registres de la Ville, ni dans nos histoires, qu'Antonia ait rendu aucun devoir particulier à la mémoire de son fils, quoiqu'Agripine, Drusus, & Claudius, y soient nommez avec les autres parens. Peut-être qu'elle en fut empêchée par quelque indisposition, ou que succombant à sa douleur elle n'eut pas le courage

A 4 de

REFLEXIONS POLITIQUES.

i Les loix de la Nature sont faites pour les Princes aussi bien que pour le commun des hommes. La douleur de la mort de leurs enfans, & des Princes de leur sang, ne leur est point melleante, pourvu qu'elle ne dégénere point en foiblesse, ni en emportement. Henri III. à mon sens, ne ménageoit guère sa dignité, quand il assistoit à l'enterrement du Cardinal de Birague en habit de Pénitent; & il semble même qu'il avoit oublié tout-à-fait qu'il étoit Roi, quand il alla baiser les corps de Quelus & de Maugiron, ses mignons. *Journal de son règne. 1578.*

NOTES HISTORIQUES.

b Cabrera parlant des obseques du Prince Don Carlos, raconte, que le Cardinal Espinosa n'accompagna le corps, que jusqu'à la porte de l'Eglise, où on le portoit en dépôt, pour ne se point trouver à la cérémonie du service; disant, qu'il étoit indisposé, au-lieu qu'il pouvoit dire avec plus de vérité, que sa présence déplaçoit au Prince, de la mort duquel on savoit, qu'il n'étoit pas fâché. *Chap. 5. du livre 8. de son Histoire.*

8 LES ANNALES DE TACITE.

de voir les funérailles de son fils 1. Mais je croirois plus volontiers, qu'elle resta en sa maison, retenüe par Tibère & Livia, afin qu'ils parussent tous trois également affligez, & qu'on crût, que c'étoit à l'exemple de la mère, que l'aïeule & l'oncle ne sortoient point du Palais 2.

IV. Le jour, que les cendres de Germanicus furent portées au tombeau d'Auguste, il y eut alternativement un profond silence, ou un retentissement de lamentations & de cris pitoïables; toutes les rues de la ville étoient pleines de monde, & le Champ de Mars environné de torches alumées. Là, les soldats en armes, les Magistrats sans ornemens, le peuple rangé par tribus, crioient à l'envi, que tout étoit perdu sans ressource, & même avec tant de liberté, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 De tous les devoirs de la Nature, il n'y en a pas un auquel une bonne mère soit moins obligée, qu'à celui d'assister aux funérailles de son fils. En pareille rencontre une véritable mère est trop affligée, pour voir un spectacle, qui n'est capable que d'augmenter sa douleur; & pour vouloir affecter de paroître constante, aux dépens de sa tendresse.

2 Un Prince, qui n'est pas affligé, ou plutôt qui est joyeux de la mort d'un Grand, que tout le peuple regrette, fait plus sagement de ne se point montrer durant la célébration de ses funérailles, que d'y assister, de peur que l'on ne vienne à s'apercevoir, que sa tristesse est feinte; ou qu'il a du dépit des honneurs, qui sont rendus à la mémoire d'un homme qu'il a toujours haï.

que vous eussiez crû, qu'ils ne se souvenoient plus d'avoir un Maître *c.* Mais rien ne piqua Tibère plus au vif, que l'ardente affection du peuple pour Agrippine, qu'on apelloit l'honneur de la Patrie *i*, l'unique reste de l'ancienne

A 5 Pro-

REFLEXIONS POLITIQUES.

i Les loüanges, que le peuple donne à un homme de naissance royale, dont le mérite, ou la puissance fait ombrage au Prince, lui coûtent toujours cher; car elles ne lui font pas seulement perdre les bonnes-graces du Prince, mais elles inspirent encore au Prince le desir de se défaire d'un Sujet, à qui son peuple donne la préférence. Témoin Saül, qui vouloit tuer David, que les femmes d'Israël avoient eu la témérité de lui comparer. Les acclamations, que le peuple de Paris fit en faveur du Duc de Guise, le jour qu'il reçut en cérémonie l'épée benite, que Sixte quint lui avoit envoïée par un Evêque, réveillèrent toute la jalousie & tous les soupçons d'Henri III. contre lui. Et ce n'étoit pas sans raison; car cete cérémonie se fit avec tant d'appareil & de pompe, qu'il sembloit que ce fût un sacre de Roi. (1587.) Au reste, Tibère, qui avoit pour maxime, de modérer les honneurs des femmes, & même ceux de sa mère, qui lui avoit donné l'Empire, ne pouvoit pas manquer d'avoir un profond ressentiment contre Agrippine, dont le peuple fesoit l'unique objet de ses adorations.

NOTES HISTORIQUES.

c Il est dit au chap. 18. du livre 1. des Rois, que Saül commença de haïr mortellement David, depuis le jour que les femmes d'Israël alant au devant de lui, pour le féliciter de la victoire

Probité, & le seul véritable sang d'Auguste; ni que la prière, qu'on fesoit aux Dieux, de faire survivre ses enfans à leurs ennemis.

V. Il y eut des gens, qui trouvèrent, que ces funérailles n'étoient pas assez pompeuses *du moins* en comparaison de celles, qu'Auguste avoit faites au père de Germanicus; car il ala au plus fort de l'hiver jusqu'à Pavie, d'où il acompagna le corps de Drusus jusque dans Rome. L'on porta autour de son lit les images des Claudes & des Liviens *d*; il fut pleuré dans la grande place, loué sur la tribune des Rostres *e*, & com-

NOTES HISTORIQUES.

victoire remportée par David sur Goliath, eurent chanté à ses oreilles ce petit motet: Saül a tué mille Filistins, mais David en a tué dix-mille. Quoi, dit Saül, ces femmes en ont donné dix-mille à David, & à moi, *qui suis leur Roi*, elles ne m'en ont donné que mille; que manque-t-il après cela à David sinon d'être Roi? En effet, cete chanson étoit plutôt une satire contre Saül, qu'une louange, ou qu'un applaudissement. Quelle mortification étoit-ce à Henri III. de savoir que les Prédicateurs de Paris prêchoient, comme s'ils n'eussent point eu de Roi, que sans la valeur & la constance du Duc de Guise, l'Arche fût tombée entre les mains des Filistins, & que l'Hérésie eût triomphé de la Religion. *Journal du regne d'Henri III. 1587.*

d Le latin dit, *Juliorum*, mais c'est une transposition de lettres du mot, *Liviorum*. Car on ne portoit point dans les obseques des Grans d'autres images, que celles de leurs vrais ancêtres. Or les Jules n'étoient rien à Drusus, mais bien les Liviens, du côté de sa mère. Ainsi, il n'y a pas d'apparence, que les images des ancêtres de Livia fussent oubliées dans cete cérémonie.

e Les Rostres. C'étoit une espèce de galerie, où se fesoient les harangues, apellée ainsi, parce qu'elle étoit bâtie sur les éperons ou les becs d'airain des vaisseaux, que les Romains avoient pris sur les Antiates.

comblé de tous les honneurs inventez, soit par les Anciens ou par les Modernes: au-lieu qu'on n'avoit pas même rendu à Germanicus ceux „ qu'on rendoit à chaque Chevalier Romain. „ N'importe, *disoient-ils*, que son corps ait „ été brûlé sans appareil, en terre étrangère, vû „ la difficulté de l'aporter de si loin; mais pour „ cela même il falloit lui augmenter les hon- „ neurs, en récompense de ceux, que le sort „ lui avoit refusez auparavant. Quoi, son fré- „ re n'avoir été qu'une journée au devant de „ lui, & son oncle n'avoir pas été seulement „ jusqu'aux portes de la ville? Où sont les céré- „ monies de nos anciens, l'effigie *f* portée sur „ un lit, les élégies, les panégyriques, &

A 6

les

NOTES HISTORIQUES.

f Il falloit éviter le mot d'effigie. (dit Fremont d'Ablancourt page 30. de l'Apologie de son oncle) *parce qu'il ne s'agit point de pendu, & qu'on ne s'en peut bien servir qu'en cete occasion.* Si est-ce que son oncle use de ce mot dans le même endroit de sa traduction. Où étoient, dit-il, ces vénérables coutumes de nos ancêtres de porter l'effigie sur un lit? Feu Monsieur Ogier se sert du même mot dans son Oraison funebre de Louis XIII. [Ce trait de vie décoché sur les tombeaux de ses pères, sur l'effigie de tant de Morts illustres] il parle des tombeaux de nos Rois à S. Denis. L'Auteur du Journal du regne d'Henri III. qui étoit Avocat-Général au Parlement de Paris, & qui par conséquent favoit tres-bien parler, dit que le Roi donna le collier de l'Ordre à trois Gentilshommes, trouvant indécent, que l'effigie de son frère fût accompagnée de personnes qui ne l'eussent pas. Feu Mr. Doujat de l'Academie Françoisse dit que Numa batit monnoie avec l'empreinte d'une effigie. Voilà de quoi guérir les imaginations patibulaires de Fremont & de Richeliet.

„ les autres démonstrations de douleur 1 ?

VI. Ces discours aloient jusqu'à Tibère ; &
 „ pour y mettre fin , il remontra par un Edit ,
 „ Que plusieurs personages illustres étoient
 „ morts au service de la République , mais que
 „ pas-un encore n'avoit été si violemment re-
 „ greté : Que cela seroit louable , & pour lui ,
 „ & pour eux , si cela n'aloit pas à l'excès :
 „ Que les mêmes choses n'é- Où , que ce n'étoient
 „ toient pas également honnê- pas les mêmes règles
 „ tes pour les Princes & pour les particuliers 2 ;
 pour

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Si les Princes ne sont pas véritablement touchez de la mort des Grans , qui ont rendu d'importans services à l'Etat , ils doivent du moins en faire semblant. C'est ce que Tacite veut donner à entendre par ses mots , *doloris imitamenta*. Lorsque le Duc d'Alve mourut à Lisbonne , les Portugais trouvèrent étrange , que Philippe II. leur nouveau Roi , eût paru en public dès le lendemain , contre la coutume de leurs Rois , qui , à la mort de leurs Ministres , & des autres personnes de moindre rang , qui avoient rendu quelque bon service à la Couronne , étoient quelques jours sans se montrer. Et pour faire une comparaison odieuse , quelques uns racontotent , qu'Emanüel , son aïeul maternel , avoit été trois jours enfermé dans sa chambre , pour la mort d'un fameux Pilote. Livre 9 de l'Histoire de l'Union du Portugal à la Castille.

2 Il ne faut pas s'étonner , si les jugemens du peuple sont presque toujours contre le Prince ; car le peuple , qui manque de discernement , voudroit , que le Prince épousât ses passions , & s'accommodât à son goût ;

„ pour un peuple, qui commandoit à tout l'U-
 „ nivers, & pour de petites villes: Que les
 „ pleurs & les plaintes avoient été de saison,
 „ lorsque la douleur étoit récente; mais qu'*a-*
 „ *prés un deuil de trois mois*, il étoit bien juste
 „ de bannir la tristesse, comme avoient fait
 „ César à la mort de sa fille unique; & Auguste
 „ à celle de ses petits-fils *1*; pour ne point alé-
 „ guer de plus vieux exemples du Peuple Ro-
 „ main, qui avoit porté constamment la défai-
 „ te de ses armées *g*, la mort de ses Géné-

A 7

raux

REFLEXIONS POLITIQUES.

goût; & le Prince, au contraire, veut que le peuple
 se laisse gouverner, sans se mêler de juger de ce qu'il
 n'entend pas. Le peuple n'est pas capable de connoître ce
 qui convient, ou ne convient pas au Prince; au lieu
 que le Prince, si peu intelligent qu'il soit, fait tou-
 jours ce qui est convenable, ou mêléant, à sa dignité.

1 Lorsque le Prince veut justifier quelque action
 qu'il fait que le peuple interprète, ou peut interpréter
 sinistrement, il ne peut pas la mieux autoriser, que
 par l'exemple de ses derniers prédécesseurs; car plus
 l'exemple est récent, plus il fait d'impression sur l'es-
 prit de ceux à qui il est alégué.

NOTES HISTORIQUES.

g La perte des batailles de Cremera & d'Allia, toutes deux
 données le 17. de Juillet de différentes années; & quatre autres,
 dites du Tesin, de Trebia, du Lac de Trasimene, apellé au-
 jourd'hui le Lac de Perouse; & celle de Cannes, où il mourut
 tant de Chevaliers Romains, qu'Hannibal envoya à Cartage
 deux boisseaux de bagues d'or, pour marquer le nombre des
 morts par celui des bagues.

„ raux *b*, & l'extinction entière de plusieurs fa-
 „ milles nobles *i*: Que les Princes étoient mor-
 „ tels, au-lieu que l'Empire étoit éternel *i*:
 „ Qu'ils retournassent donc à leurs exercices
 „ ordinaires, & qu'ils reprissent toute leur
 „ gaieté pour les Jeux Mégalésiens *k*, qui apro-
 „ choient *l*. VII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Roïaumes, dit Ant. Perez, sont à l'égard des Rois ce que sont les espèces à l'égard des individus. Les Philosophes appellent les espèces éternelles, parce que de leur nature elles ne peuvent prendre fin; au-lieu que les individus périssent, comme n'étant que des accidens. Ce ne sont pas les Rois, qui font les Roïaumes, mais les Roïaumes, qui font les Rois. *Dans ses secondes lettres.*

2 Quelque mécontentement qu'ait le peuple, proposez-lui des jeux & des spectacles, il oubliera bientôt les sujets qu'il en a. Le peuple passe encore plus facilement de la tristesse à la joie, que de la joie à la tristesse. Il ne faut souvent qu'un caroussel, ou une mascarade, pour le ramener à son devoir. On l'amuse par ces sortes de divertissemens, comme l'on apaise les enfans, qui pleurent, avec une poupée.

NOTES HISTORIQUES.

b Des Scipions en Espagne, & de tant d'autres.

i Tous les Fabius, qui étoient au nombre de 306. proches parens, périrent dans une embuscade, que les Toscans leur avoient dressée près de la rivière de Cremera: mais par bonheur il en resta un à Rome à cause de son bas âge, qui fit revivre cette race.

k Jeux instituez en l'honneur de la Mère des Dieux, appelée par

VII. Chacun recommença donc ses fonctions, & Drusus partit pour aller joindre l'armée d'Ilirie, laissant les esprits dans l'impatience de voir la mort de Germanicus vengée. On disoit par la ville, que Pison ne voïageoit par les agréables lieux de l'Asie & de la Grece, que pour éluder par sa contumace, & par des longueurs affectées, le preuves de ses crimes. Car le bruit couroit, que la celebre empoisonneuse Martine, que Cnéius Sentius envoïoit à Rome, étant morte subitement à Brindes, on lui avoit trouvé du poison caché dans les frisons de ses cheveux, sans qu'il parût sur son corps aucune marque de s'être empoisonnée.

VIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Le plus dangereux de tous les poisons est celui qui fait son effet sans laisser aucune marque visible de l'empoisonnement. C'est pour cela, qu'il fut impossible de prouver que Germanicus eût été empoisonné. Toute la preuve rouloit sur le commerce, que Plancine avoit eu avec Martine. Le Journal du regne d'Henri III. parle d'un Valer de chambre du Duc d'Alençon, nommé Blondel, qui fut accusé d'avoir empoisonné son Maître,

NOTES HISTORIQUES.

par les Romains, *Magna Mater*. Cete Déesse fut apportée à Rome du tems de Scipion Nasica, qui, pour avoir été déclaré le plus saint homme de la ville, eut l'honneur de la loger quelque tems. Ces jeux furent appelez *Mégalesiens*, à cause d'un temple qu'elle avoit à Pessinunte en Grece, appelé *Mégalesion*, & se célébroient tous les ans au mois d'Avril.

VIII. Mais Pison, après avoir dépêché son fils à Rome, avec des instructions, pour disposer l'esprit du Prince en sa faveur, va trouver Drusus, de qui il atendoit plus de protection, pour l'avoir défait d'un rival ; que de haine, pour lui avoir ôté un frère ¹. Tibère, pour montrer, qu'il n'étoit point prévenu contre Pison, reçut honnêtement son fils, & lui fit les presens, qu'il avoit acoutumé de faire aux enfans de qualité. Drusus dit à Pison, que si tout ce qu'on disoit étoit véritable, il ne pouroit refuser à sa douleur d'être le premier à poursuivre la

REFLEXIONS POLITIQUES.

Maître, & fut appliqué plusieurs fois à la question, quoiqu'il n'y eût point d'autre preuve contre lui, que celle du soupçon, fondé sur ce qu'il avoit été auparavant domestique du Cardinal de Birague, qui, selon le témoignage de l'Amiral de Coligny, disoit aux Rois Charles IX. & Henri III. qu'ils ne viendroient jamais à bout de leurs ennemis, que par le secours des Cuisiniers. *Voi la Reflexion 2. du chap. 75. du livre 2.*

¹ Les Princes sont bien aises de trouver des gens, qui leur ouvrent le chemin à la succession des États ; mais quand on leur rend ce service par la voie de l'empoisonnement, ou du meurtre, ils se gardent bien, s'ils sont sages, d'en témoigner jamais aucune reconnaissance, particulièrement, lorsqu'ils n'ont aucune part au crime. En ces sortes d'affaires, c'est être complice, que d'être reconnoissant ; & c'est une marque de prudence & d'équité, que d'être ingrat.

la vengeance ; mais qu'il souhaitoit que tout cela

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Il importe extrêmement aux Princes de vanger la mort de leur prédécesseur assassiné, ou empoisonné ; car il n'y a point d'autre moïen d'assurer leur vie, que de faire en sorte, qu'il ne se voie point d'exemple de l'impunité de ceux, qui ont procuré la mort à leur Prince. Ne point vanger celle du Prince, à qui l'on succède, c'est apprendre au peuple, & aux mécontents, que la conspiration peut quelquefois être reconnüe pour juste & raisonnable, puisqu'on la laisse quelquefois impunie. Opinion, à laquelle les Princes doivent être soigneux de fermer toutes les portes. Claudius fit mourir Chereas & Lupus, qui avoient tué Caligula, quoique ce meurtre lui eût servi de degré pour monter à l'Empire. Domitien punit de même Epafrodite, seulement, pour avoir aidé à se tuer à Néron, qui d'ailleurs étoit pros crit par un arrest du Sénat. Nerva, au contraire, s'exposa lui-même à la fureur des soldats, pour ne leur avoir pas voulu livrer les meurtriers de Domitien. Danger, dont il ne fut garanti, que par l'adoption qu'il fit de Trajan. Enfin, ç'a été de tout tems une maxime inviolable parmi les Princes, de ne pardonner jamais, ni à ceux qui ont tué leur prédécesseur, ni même à ceux, qui ont versé le sang de quelque Prince étranger que ce puisse être. Quoiqu'Albert, Duc d'Autriche, eût été élu Roi des Romains du vivant de l'Empereur Adolfe de Nassau, & qu'après la mort d'Adolfe, qu'il tua dans un combat singulier, il eût fait confirmer son élection, ou plutôt fait procéder à une toute nouvelle ; quelques Electeurs, & plusieurs Princes de l'Empire, ne laissèrent pas, depuis, de former une plainte contre lui, devant l'Electeur Palatin, par laquelle ils prétendoient faire casser & annuler cete seconde élection, comme

cela se trouvât faux ; & que la mort de Germanicus ne fût funeste à personne 1. Il lui dit cela publiquement , & fuyant de lui parler en secret : & l'on ne doutoit point que ce ne fût par l'ordre de Tibère , d'autant que Drusus étoit trop jeune & trop simple , pour inventer de son chef des ruses de vieillard 2.

IX. Pi-

REFLEXIONS POLITIQUES.

comme d'un homme , qui aïant tué son prédécesseur , étoit incapable & indigne de lui succéder. Oxenstiern dans son livre de *Ratione status* , cap. 5. partis 1.

1 Il sied toujours bien à un Prince de parler humainement aux personnes acufées , qui se justifient , quoiqu'il sache même , qu'elles sont criminelles ; de peur que , s'il en usoit autrement , on ne crût , que sa passion , ou sa haine particulière , fût la vraie cause de leur condamnation.

2 Un Prince , qui se donne la peine d'instruire lui-même son fils , ne tarde guère à le rendre habile-homme ; car le disciple est plus docile , à-cause du respect que lui imprime la majesté du maître ; & le maître plus soigneux , à-cause de l'intérêt qu'il prend à l'éducation du disciple. Patereule semble attribuer toute l'habileté de Tibère aux divins préceptes d'Auguste : *Innutritus caelestium praeceptorum disciplinis*. Hist. 2. Cabrera dit , que Charle-quin étant de retour en Espagne , après sa démission , eut la pensée de se charger du soin de l'éducation de Don Carlos , Prince d'Espagne , qui ne respectoit ni Gouverneurs , ni Précepteurs ; mais que son peu de santé l'en empêcha. Peut-être aussi , changea-t-il d'avis , pour n'être pas obligé d'apprendre à son petit-fils des maximes politiques , qu'il est dangereux d'enseigner à un méchant esprit ,
tel

IX. Pison aiant traversé la mer Adriatique, & laissé ses vaisseaux à Ancone, vint par le Picent^l, & de là par la voie Flaminie^m, joindre une légion, qui retournoit de la Pannonie à Rome, pour aler de là en garnison en Afrique. Mais parce que le bruit courut, qu'il avoit eu dessein de corrompre les soldats par le chemin, en s'entretenant souvent avec eux ; si-tôt qu'il fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

tel qu'étoit Don Carlos, Diégo de Mendoça dit, que c'est la coûtume des Ponces de Leon de mener eux-mêmes leurs enfans à la guerre, & de leur servir de maîtres en tout ce qui est de leur éducation. [Les Ponces, autrefois Ducs de Cadiz, aujourd'hui Ducs d'Arcos, ont le Grandat héréditaire & permanent dans leur famille, ainsi que les Guzmans, Ducs de Medina-Sidonia, leurs rivaux. Ces deux Maisons sont distinguées des autres Grans originaires, en ce que de douze familles, qui possèdent cet honneur, il n'y a encore que les Guzmans & les Ponces, que le Roi d'Espagne ait nommez & reconnus pour tels.] Chap 9. & 14. du livre 4. de la Guerre de Grenade.

1 Quand un Grand est suspect au Prince, ou qu'il est actuellement recherché de quelque crime d'Etat, il ne peut faire une plus grande imprudence, que d'entrer en commerce avec les gens de guerre ; sur-tout s'il a eu auparavant du crédit parmi eux. Ainsi, Pison, qui

NOTES HISTORIQUES.

^l Aujourd'hui la Marche d'Ancone.

^m C'est un des grans chemins de Rome.

fut arrivé à Narni ⁿ, il s'embarqua sur le Nar, soit pour éviter les soupçons, ou parce que ceux, qui craignent, sont toujours dans l'incertitude. Mais la faute qu'il fit de venir aborder en plein jour au tombeau des Césars, à la vue de tout un peuple, qui bordoit le Tibre, irrita encore davantage les esprits, d'autant que lui & Plancine entrèrent avec un visage joyeux; lui, accompagné de grand nombre de domestiques; & elle, de quantité de femmes à sa suite. Leur maison, qui regardoit sur la grand' place, ornée au dehors de lauriers & de guirlandes, le festin, & les réjouissances, qui s'y firent, sans que rien fût secret, à-cause de la situation & de l'apparence du lieu, furent aussi des éguillons, qui provoquèrent l'envie ¹.

X. Le

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui avoit été appelé le *Père des légions* en Sirie; & qui, depuis, avoit été accusé par le Sénateur Sentius de vouloir alumer une guerre civile dans la Province, après qu'il en eût perdu le Gouvernement: Pison, dis-je, augmentoit le soupçon du crime, dont Sentius l'accusoit, en vivant familièrement avec la légion, qui retournoit à Rome.

¹ La pompe, le faste, les festins, & les réjouissances, sont imputez comme autant de nouveaux crimes,

NOTES HISTORIQUES.

ⁿ Ville de l'Umbric.

X. Le lendemain, Fulcinius Trio acusa Pison devant les Consuls; mais Vitellius, Veranius, & les autres compagnons du voiage de Germanicus, soutenoient, que Trion n'avoit pas droit d'intervenir dans cete Cause, & que, *pour eux*, sans se rendre acufateurs, ils ne feroient que rapporter, comme t  moins, les derni  res volontez du d  funt. Trion se d  sista de sa pr  tention, & se contenta d'obtenir la permission de rechercher toute la vie de l'acus  . L'Empereur fut pri   de prendre connoissance de l'affaire, & Pison y consentoit volontiers, dans

REFLEXIONS POLITIQUES.

mes,    un homme, qui est appell   en Justice pour des crimes d'Etat; car c'est proprement braver le Prince & les loix, en montrant, qu'on ne les craint pas. V  ritablement, Tib  re   toit jo  eux de la mort de Germanicus, mais il en fesoit le triste. Pison devoit donc s'abstenir d'entrer    Rome avec   clat, de montrer un visage content, & de faire, dans sa maison, des magnificences, qui attirant les yeux du peuple, ne servoient qu'   r  veiller l'indignation publique, par la comparaison qu'on fesoit de toutes ces r  jouissances, avec le silence, la tristesse, & le de  uil, qui regnoient dans la Maison d'Agrippine. Cabrera dit, que la magnificence avec laquelle Antoine Perez continuoit de vivre, pendant que la femme & les enfans du Secreraire Juan Escovedo, qu'il avoit fait assassiner, poursuivoient la vengeance de sa mort, irrita si fort les esprits, que Philippe II. fut enfin contraint de l'abandonner    la Justice, qui ne manqua pas de le traiter    toute rigueur.

- dans la crainte qu'il avoit de passer par les mains du peuple, ou du Sénat, tous deux trop affectionnez à la Maison de Germanicus; au-lieu qu'il savoit, que Tibère ne se laissoit point aler aux bruits de ville; & que sa mère avoit concerté avec lui les ordres secrets, *qu'elle avoit donnez à Plancine*. Outre que la vérité se discerne mieux par un Juge seul, que par une assemblée ¹, où la haine & l'envie ont un grand pouvoir. Tibère n'ignoroit pas l'importance de cete affaire, ni les calomnies, dont on le déchiroit. Après donc avoir oüi, en présence de quelques-uns de ses confidens, les plaintes des acufateurs, & les réponses de l'acufé, il renvoia tout au Sénat.

XI. Cependant, Drusus retournant de l'Ilirie entra dans Rome sans pompe, remétant à un autre tems le petit trionfe, que le Sénat lui avoit décerné pour les exploits de l'esté précédent, *dont le principal étoit* la réduction de Maroboduus. Après cela, Pison demandant pour Avocats T. Arruntius, Fulcinus, Asinius Gallus, Efernius Marcellus, & Sextus Pom-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La diversité des humeurs & des intérêts de ceux, qui composent une assemblée, ouvre la porte à toutes les passions, parmi lesquelles il est impossible de discerner la vérité d'avec le mensonge, qui a toujours la prévention pour Avocat.

Pompeïus, & ceux-ci s'excusant 1 sur divers prétextes, on lui donna M. Lepidus, Lucius Piso, & Livenéius Regulus; toute la ville attendant avec impatience, quelle seroit la fidélité des amis o de Germanicus, & la résolution du criminel, & si Tibère cacheroit, ou découvreroit ses sentimens. Car le peuple n'avoit jamais montré plus de soupçon, ni pris plus de liberté de murmurer contre le Prince.

XII. Le jour que se tint la première audience, Tibère fit un discours bien étudié, & dit,
 „ Que Pison avoit été l'ami & le Lieutenant
 „ d'Auguste, & que ce n'étoit pas moins par
 l'avis

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Un criminel, dont tout un peuple demande la mort, avec menaces de le métre en pièces, s'il est absous par les Juges, trouve difficilement des Avocats, qui osent entreprendre sa défense. Souvent, l'on trouve moïen de se métre à couvert de la colère du Prince, mais il arive rarement de se garantir de celle du peuple.

NOTES HISTORIQUES.

o C'est qu'ils avoient promis à Germanicus moribond, de perdre la vie plutôt que de laisser sa mort impunie, comme le dit Tacite vers la fin du second livre des Annales.

24 LES ANNALES DE TACITE.

„ l'avis du Sénat 1, que par le sien, qu'il avoit
 „ été envoyé avec Germanicus, pour gouver-
 „ ner l'Orient: Qu'il s'agissoit d'examiner sans
 „ prévention, s'il étoit vrai qu'il eût irrité le
 „ défunt par des contestations, & par des déso-
 „ béissances, & qu'il se fût réjoui de sa mort,
 „ ou qu'il en fût l'auteur. Car, *disoit-il*, si le
 „ Lieutenant de mon fils a passé les bornes de sa
 „ charge, a désobéi à son Général, s'est réjoui
 „ de sa mort, & de ma douleur; je le bannirai
 „ de ma maison, & me vangerai de lui comme
 „ père-de-famille, & non point comme Prin-
 „ ce 2. Mais s'il se trouve coupable d'un crime,
 „ qui mérite d'être puni pour la mort du moins
 dre

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince a choisi quelque Gouverneur, ou quelque autre Officier, dont l'administration vient à être recherchée pour des crimes capitaux, d'ordinaire il en veut partager le blâme avec son Conseil. Il semble même, que Tibère veuille faire croire ici, que le motif pour lequel il avoit envoyé Pison Gouverneur en Sirie, étoit pour se conformer au choix d'Auguste, qui avoit honoré Pison de son amitié, & de divers emplois, dont il s'étoit bien aquté.

2 Il y a bien de la différence entre les ofenses faites à la personne, ou à la majesté du Prince: le Prince peut pardonner les premières, mais il ne doit jamais laisser impunies les secondes, qui tirent toujours à des conséquences dangereuses pour l'Etat. Car ce seroit, comme dit très-bien le grand Cardinal de Richelieu, une fausse clémence, plus dangereuse, que la cruauté même. *Chap. 5. de la seconde partie de son Testament Politique.*

„ dre des hommes, vangez-vous, Messieurs,
 „ vangez les enfans de Germanicus, & leur
 „ aïeul. Mais sur-tout n'oubliez pas d'exami-
 „ ner, s'il a corrompu la discipline militaire;
 „ s'il a tâché de gagner l'affection des soldats,
 „ pour s'en servir à quelque entreprise; s'il a
 „ employé la voie des armes, pour rentrer dans
 „ la Province; ou si ce n'est point une invention
 „ ou une exagération de ses accusateurs 1, les-
 „ quels je suis fâché de voir procéder avec trop
 „ de chaleur. Car à quel dessein dépouiller le
 „ corps de Germanicus, & l'exposer tout nud
 „ aux yeux & au maniment du peuple? Pour-
 „ quoi publier jusque dans les païs étrangers,
 „ qu'il a été empoisonné, si cela est encore in-
 „ certain, & à vérifier? Je pleure mon fils, &
 „ le pleurerai toujours; mais je n'empêche
 „ point que l'accusé ne dise tout ce qui peut ser-
 „ vir à sa justification 2, sans épargner même
 Tom. II. B le

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Lorsqu'un Prince met un Grand entre les mains
 de la Justice, & qu'il y a assez de quoi lui faire son
 procès, il est de sa prudence & de son honneur, de
 commander aux Juges de ne se point amuser à l'exa-
 men des crimes incertains & douteux, dont le cou-
 pable est accusé, pour montrer qu'il agit sans passion,
 & qu'il veut qu'on procède par la seule autorité des
 loix.

2 Le Prince a deux sortes de devoirs à remplir,
 ceux de la Nature envers ses enfans, & ceux de la Prin-
 cipauté

„ le défunt, s'il a fait quelque faute. Que mon
 „ intérêt, Messieurs, ne vous fasse point rece-
 „ voir des acufations pour des crimes. Que
 „ ceux, que la parenté, l'amitié, ou la recon-
 „ noissance, ont donnez à Pison pour Avo-
 „ cats, ne craignent point de le secourir dans
 „ le danger où il est, avec toute leur éloquen-
 „ ce, & toute leur industrie. J'exhorte ses acu-
 „ fateurs à travailler de leur côté avec le même
 „ courage. Tout ce que nous acorderons au
 „ delà des loix à la mémoire de Germanicus,
 „ est que cete Cause sera jugée par le Sénat, au-
 „ lieu d'aler devant les Juges ordinaires; car
 „ nous voulons que tout le reste se fasse dans les
 „ formes acoustumées. *Enfin, Messieurs, je*
 „ *vous prie*, de n'avoir point d'égard ni aux
 „ larmes de Drusus, ni à mon affliction, ni
 „ aux mauvais bruits qu'on sème contre nous.

XIII. Il fut ordonné, que les acufateurs au-
 roient deux jours pour parler, & l'a- On, & l'acufé
 cufé trois pour répondre, & six en- neuf, six pour
 tre-deux pour s'y préparer. Fulcinius se préparer, &
 commença par une déduction de trois pour ré-
 choses vieilles, & qui n'appartenoient point au
 fait,

REFLEXIONS POLITIQUES.

cipauté envers ses Sujets. Comme il est le père com-
 mun des uns & des autres, il doit tenir la balance
 égale entr'eux, & laisser agir les loix, sur-tout lors-
 qu'il est question de vanger la mort, ou les querelles
 des premiers.

fait, aculant Pison d'avoir malversé autrefois en Espagne; chose, dont la conviction même ne suffisoit pas pour le condamner, s'il se justifioit du reste; ni la réfutation pour l'absoudre, s'il se trouvoit coupable des crimes nouveaux, dont on le chargeoit. Servus, Veranius, & Vitellius, continuèrent l'accusation avec même ardeur, mais le dernier, avec plus d'éloquence, disant, qu'en haine de Germanicus, & par un desir d'introduire quelque nouveauté, Pison avoit corrompu le commun des soldats, par tant d'indulgence & de licence, aux dépens même des Alliez, que tous les scélérats l'appelloient le Père des légions: Qu'au contraire, il avoit cruellement traité les meilleurs Officiers, & sur-tout les amis & les domestiques de Germanicus, lequel il avoit fait mourir ensuite par les charmes & par le poison; témoin les sacrifices détestables, que lui, & Plancine avoient faits, *en réjouissance de sa mort* p: Qu'il avoit pris les armes contre la République, &, que pour le faire venir en Justice, il avoit falu lui donner bataille.

XIV. La défense fut chancelante; car on ne pouvoit nier la licence donnée aux soldats, les

B 2

outra-

NOTES HISTORIQUES.

p Voi le chap. 76. du livre 2.

outrages faits au Général, ni les excès commis dans la Province, par les méchans, *qu'il protégeoit*. Mais il satisfit, ce semble, à l'accusation du poison, qui véritablement n'étoit pas bien prouvée 1. Car de dire, qu'il avoit empoisonné les viandes, en y touchant, un jour qu'il étoit à la table de Germanicus, & dans une place au dessus de lui; cela paroissoit absurde, n'y ayant nulle apparence, que Pison l'eût osé faire à la vue de tant de valets, & de tant d'assistans, & sous les yeux même de Germanicus. Aussi demandoit-il que ses domestiques, & ceux du Prince, qui avoient servi à table, *ce jour-là*, fussent appliqués à la question. Mais les Juges étoient inexorables 2, & tous par des motifs différens;

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Pour le poison, dit Patin, on en dit toujours autant à la mort des Princes, dont on fait souvent mystère & finesse. *Lettre 69.* Comme si, dit Strada, ce leur étoit un déshonneur de mourir de mort naturelle; à cause de l'égalité qu'il sembleroit y avoir entre eux & les particuliers. *Livre 2. de la seconde décade de sa Guerre de Flandre.*

2 En matière de crime d'Etat, dit Monsieur de Richelieu, il faut fermer la porte à la pitié, & mépriser les plaintes des personnes intéressées. Être rigoureux envers les particuliers, qui méprisent les loix & les ordres d'un Etat, c'est être bon pour le public, contre lequel le Prince ne sauroit commettre un plus grand crime, que d'user d'indulgence envers ceux, qui les violent. *Chap. 5. de la seconde partie de son Testament Politique.*

différens; l'Empereur, à cause de la guerre émue dans la Province; le Sénat, pour être trop prévenu du soupçon, que Germanicus n'étoit pas mort de maladie naturelle. *Quelques-uns vouloient obliger Pison à montrer les lettres, que ses amis lui avoient écrites de Rome, durant son séjour en Sirie, mais Tibère ne s'y oposoit pas moins, que Pison même q.* Dans le même tems, on entendoit le peuple crier à la porte du Sénat, que si Pison étoit renvoyé absous, il n'échapperoit pas de leurs mains 1; & ses statues se traînoient déjà aux Gémonies r, lorsque Tibère

B 3

com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Le Prince ne doit jamais souffrir, que le peuple prenne connoissance des affaires des Criminels d'Etat, ni qu'il examine, si les Juges, qu'on leur a donnez, doivent les absoudre, ou les condamner. Si cete porte étoit une fois ouverte, le peuple seroit le maître de tous les jugemens par le moien des séditions qu'il exciteroit en faveur de ceux qu'il voudroit sauver; ou pour obtenir la mort des Ministres, & des Officiers publics, qui lui seroient odieux.

NOTES HISTORIQUES.

q C'est ainsi que Freinshemius remplit une lacune, qui est dans le latin, où il y a deux lignes, qui n'ont point de sens. *In Paraphrasi Corneliانا.*

r C'étoit un lieu paribulaire, où l'on exposoit les corps des suppliciez, mais seulement de ceux qui avoient été condannez pour des crimes d'Etat, ou de leze-majesté. De ce lieu, où l'on montoit par des degrez, & que l'on apelloit pour cela *les Echelles Gémonies*, on jetoit de haut en bas les statues des criminels. Ce gibet étoit au Mont Aventin.

commanda de les remettre en leur place. Pison étant donc rentré dans sa litière, fut reconduit en sa maison par le Chef d'une cohorte prétorienne, ce qui fut interprété différemment, les uns disant, que c'étoit pour le garantir de la fureur du peuple; & les autres, pour lui annoncer la mort.

XV. La haine n'étoit pas moindre contre Plancine, mais sa faveur étoit On, Plancine n'étoit pas moins haïe, mais elle avoit plus de faveur. plus grande 1; & , par cete raison, l'on doutoit, si Tibère oseroit la mettre en Justice 2. Tant qu'il y eut quelque espérance pour Pison, elle lui protesta de vouloir être la compagne de sa fortune, & même de sa mort, si le sort le vouloit ainsi: mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une fatalité, qui regne dans tous les Etats monarchiques, que plus un Ministre est haï du peuple, plus il est aimé du Prince; & que la haine populaire sert de sauvegarde à des personnes, que le Prince, informé de leur conduite, abandonneroit volontiers, si ce n'étoit pas pour contenter la passion de la Commune. C'est pour cela qu'on a vû souvent des Ministres, & des Favoris, fleurir & prospérer, lorsque le peuple crioit & fulminoit contre eux; & tomber du faite de la grandeur, dans le tems, que le peuple sembloit être las de les haïr & de les offenser.

2 Rien n'est plus honteux à un Prince, que de laisser croître le crédit, ou le pouvoir d'un Grand, à tel point qu'il soit obligé de dissimuler ses fautes, jusqu'à n'oser le mettre entre les mains de la Justice pour des crimes d'Etat.

mais si-tôt qu'elle eut obtenu sa grace par la protection secrète de l'Impératrice, elle commença peu à peu à se retirer de son mari, & à se défendre séparément; ce que Pison prit pour un signe assuré de sa mort. Doutant, s'il devoit tenter encore la compassion des Juges, il y est exhorté par ses enfans, & de ce pas il retourne au Sénat. Il y trouve l'acufation recommencée, les Juges fort animez contre lui, & tout conspirant à sa perte. Mais rien ne l'éfrâia davantage, que la contenance de Tibère, qui lui parut sans pitié, sans colère, roide, insensible, inébranlable. Il se fit donc remener en sa maison, comme si c'eût été pour travailler encore à sa défense. Il écrivit à Tibère une lître fort courte, qu'il donna cachetée à un afranchi, & puis il emploïa quelque tems aux fonctions corporelles, qu'il fit à son ordinaire. Enfin, sa femme étant sortie de sa chambre, sur la fin de la nuit, il fit fer-

B 4

mer

REFLEXIONS POLITIQUES.

I On sacrifie tout à l'amour de la vie, & comme dit Antoine Perez, il n'y a plus d'amitié véritable qu'entre l'ame & le corps, qui ne veulent jamais se séparer. Il y a assez de femmes, qui font à leurs maris toutes les promesses, que Plancine fesoit à Pison, mais il ne s'en voit aucune qui les tienne: elles sont leurs compagnes inséparables dans la bonne fortune, mais bien loin d'être leur reconfort dans la mauvaise, elles deviennent souvent leurs fieux. Heureux mille fois qui en trouve une bonne!

mer les portes, &, le jour venu, on le trouva égorgé, & son poignard à terre.

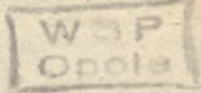
XVI. Je me souviens d'avoir ouï dire à des vieillards, qu'on lui avoit vû souvent dans les mains des papiers, qu'il n'avoit point montrez, lesquels, à ce que disoient ses amis, étoient des lettres de Tibère, & des ordres *secrets* contre Germanicus, que Sejan l'avoit empêché de produire en plein Sénat, en lui donnant de vaines espérances. Ils disoient encore, qu'il ne s'étoit pas tué lui-même, & que Tibère lui avoit envoyé un exécuteur. Je n'assûrerai ni l'un, ni l'autre, mais aussi, je n'ai pas dû taire ce que m'ont

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Un Historien ne peut jamais être trop scrupuleux, quand il est question de raconter des actions, que les Princes ont faites en secret. La demangeaison, qu'ont plusieurs Ecrivains d'aprofondir les secrets des Princes, & de raffiner sur les mémoires, qu'on leur communique, ne sert pas toujours à leur donner de la réputation dans le monde; car si d'un côté ils y passent pour subtils & pour pénétrants, de l'autre, on doute fort, qu'ils soient fidèles & véritables. C'est ce qui est arrivé à un de nos Historiographes, qui à force de vouloir s'élever au dessus du vulgaire, & de tâcher d'aprocher des anciens, & principalement de Tacite, dont il se pique d'être un rejeton, est tombé comme un autre Icare. Il y a des Ecrivains, dit Strada, qui font gloire de publier les choses les plus cachées & les plus atroces, & qui négligent les communes. Comparables à ces voleurs, qui passent les maisons ouvertes, & qui ne s'adressent qu'à celles, qui sont bien fermées. *Livre . . . de la seconde Décade.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Il y a des particularitez curieuses, qu'un Histe-
 rien ne doit pas ométre, quoiqu'elles soient difficiles à
 croire, & que personne ne les ait encore écrites,
 quand ils les fait de personnes dignes de foi, pour
 avoir eu quelque part à ces événemens, ou pour en
 avoir vû des mémoires secrets. Les Historiens, dit
 Commynes, laissent plusieurs choses, ou ne les sa-
 vent pas quelquefois dans la vérité: mais pour moi,
 je ne veux parler de chose, qui ne soit vraie, & que
 je n'aie vüe. ou sùe de si grans personages, qu'ils
 soient dignes d'être crûs. *Et dans un autre endroit:*
 Bien que je ne fusse point sur les lieux, où ces choses
 se fesoient, je les sùs néanmoins par ce qu'on rapor-
 toit au Roi, & par les lètres qu'on lui écrivoit, les-
 quelles je voïois souvent, pour en faire les réponses
 par son commandement. *Chap. 13. du livre 5. & 4.
 du livre 6.* Quand Strada parle de l'aparition du Colo-
 nel Pedro de Paz à son Regiment dans un combat près
 d'Anvers, il cite Delrio pour son garant, & dit qu'a-
 près le témoignage d'un homme de si grand poids, il
 croiroit faire tort à la postérité, s'il lui déroboit la con-
 noissance d'un événement si singulier, & raconté avec
 serment par quantité d'Oficiers, qui étoient à ce com-
 bat. *Livre 6. de la seconde Décade.* La Préface des
 Mémoires de M. Aubery du Maurier est une des meil-
 leures pièces qu'on nous ait données depuis longtems,
 & je préférerois un point d'histoire comme celui de la
 mort de la Reine d'Ecosse, qu'il dit avoir appris de son
 père, qui le tenoit de la propre bouche du Chancelier
 de Bellièvre, à toutes les histoires, que nous donne un
 homme, qui écrit sur des manuscrits & sur des mé-
 moires invisibles.



de la compassion, dit, dans le Sénat, que Pison avoit cherché à le charger de toute la haine. ∫**** Il fit beaucoup de questions à son afranchi, pour savoir les particularitez de sa mort; & cet homme aiant répondu à toutes ses demandes, aux unes, avec jugement; aux autres, avec embarras; il fit lecture de la lître de Pison, qui contenoit à peu près ces termes:

„ Puisque la vérité, ni mon innocence, ne
 „ trouvent point de place parmi les calomnies
 „ de mes ennemis, j'ateste les Dieux immor-
 „ tels, que je n'ai jamais manqué de fidélité en-
 „ vers toi, ni de respect envers ta mère. C'est-
 „ pourquoi, je vous prie tous deux d'acorder
 „ vôtre protection à mes-enfans, dont l'un n'a
 „ point eu de part à mes affaires, puisqu'il a
 „ toujours été à Rome; & l'autre s'est opposé,
 „ par remontrances, à mon retour en Sirie.

Ah!

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Il n'y a rien de plus difficile, que de répondre juste aux fréquentes interrogations des Princes; les plus habiles gens y sont fort embarrasiez, à plus forte raison, ceux, qui paroissent pour la première fois devant un Prince, qui a un air de majesté severe, comme Tibère, dont le visage étoit aussi ambigu que ses paroles. *Tiberii sermone, vultu, adrogantibus & obsecris.* Ann. I.

NOTES HISTORIQUES.

Il manque ici quelque chose.

„ Ah ! plutôt aux Dieux, que la vieillesse du pé-
 „ re eût cédé cete fois à la jeunesse du fils ! C'est
 „ encore ce qui m'oblige à te prier plus instam-
 „ ment de ne point mêler l'innocent avec le
 „ coupable. Je te conjure donc d'avoir pitié de
 „ mon pauvre fils, par quarante-cinq ans de
 „ service, par nôtre commun Consulat ; par
 „ le souvenir d'Auguste, qui m'aimoit ; & par
 „ compassion pour un ami, qui ne te pourra
 „ plus rien demander. Il ne disoit rien de Plan-
 „ cine.

XVII. Tibère déchargea le jeune Pison du
 crime de la guerre civile, un fils n'ayant pas pu
 défobéir à son père 1. Il parla en même tems de

B 6

la

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme il est certain, que la qualité de père ne
 peut jamais métre en droit de rien commander à ses
 enfans, au préjudice de l'Etat ; de même les enfans,
 qui sont en âge de bien connoître ce qu'ils font, ne
 sont pas plus exemts de crime, que leur père, quand
 ils lui obéissent dans une révolte manifeste contre le
 Prince ; soit qu'ils le fassent volontairement, ou par
 contrainte. Autrement, le devoir de l'obéissance filia-
 le serviroit de prétexte à la rebellion. Or puisque le
 jeune Pison dissuadoit son père de retourner en Syrie,
 lui remontrant, qu'il aloit alumer une guerre civile
 dans l'Orient ; il est évident, qu'il savoit de quelle

con-

NOTES HISTORIQUES.

§ En l'an de Rome 746. ou 747.

la noblesse de la Maison Calpurnia, & déplore le malheur du père, quoiqu'il fût très-digne de punition ¹. Après cela, il demanda la grâce de Plancine, honteux de faire une demande, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

conséquence étoit cete affaire, & qu'il y voïoit aussi clair, que son père. Et d'ailleurs, il paroît assez par la lître du père à l'Empereur, qu'il ne croïoit pas lui-même, que son fils fût tout-à-fait innocent, comme véritablement il ne l'étoit pas; puisqu'au témoignage de Tacite, il fut aussi ardent à faire la guerre, lorsqu'elle fut commencée, qu'il avoit été ferme à la déconseiller. *Haud ignavo ministeria belli juvene Pisone, quanquam suscipiendum bellum abnuisset.* Ann. 2.

¹ Quoique les Princes soient obligez de punir les crimes, il leur sied bien néanmoins de plaindre le malheur des personnes, qui les ont commis. Après s'être acquitez du devoir de Prince, qui est de faire bonne justice, sans avoir nul égard à la qualité des coupables, il est de l'humanité de donner quelque chose à la compassion, sur-tout lorsque ce sont des Grans, ou des personnes, qui ont rendu auparavant quelque service à l'Etat. Je ne vois point, que ceux, qui lisent la Vie de Sixte-quin, approuvent, ni même excusent, en aucune manière, ce zele outré, qui lui fesoit dire, après avoir regardé l'exécution d'un Gentilhomme Espagnol pendu devant ses fenêtres, que cete justice étoit une fausse, qui le feroit dîner de meilleur apétit. *Leti livre 2. de la seconde partie de sa Vie.*

NOTES HISTORIQUES.

²⁶ D'où les Pisons tiroient leur origine.

qui le fesoit passer pour complice * ; mais allé-
 quant pour excuse les prières de sa mère, contre
 qui tous les gens-de-bien murmuroient secrète-
 ment. Quoi, disoit-on, il est donc permis
 à une mere de voir la meurtrière de son
 fils, de traiter avec elle, de l'enlever à la
 justice? On refuse donc à Germanicus seul
 ce que les loix acordent à tous le Citoïens?
 Vitellius & Veranius *On, Vitellius & Veranius*
 ont poursuivi Plancine *ont poursuivi la vengeance*
 en justice, & l'Empe- *de sa mort, & l'Empereur*
 reur & sa mère l'ont dé- *& sa mère ont protégé cel-*
 fendue! *le quil'a tué!* Que reste-t-il à cete femme, après
 avoir emploïé si heureusement le poison &
 les sortilèges, que de s'en servir contre
 Agrippine & ses enfans, pour souler du sang
 de cete malheureuse famille ce digne oncle &
 cete généreuse aïeule? Durant deux jours,

B 7

on

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Comme les Historiens ne doivent pas approuver
 les jugemens sinistres, que le peuple fait du Prince,
 ou des Grans, ils doivent encore moins les passer sous
 silence; car la fin pour laquelle ils écrivent, est de
 donner des exemples, par où les hommes puissent
 connoître le bien & le mal, & éviter les choses, que
 l'envie & la médisance peuvent mal interpréter.

NOTES HISTORIQUES.

* Il y a dans le latin, *cum pudore & flagitio*, par où Tacite
 veut marquer, que cete demande étoit non seulement honteu-
 se,

on fit semblant de travailler à ce procès, Tibère exhortant les enfans de Pison à la défense de leur mère. Et comme personne ne se presentoit pour répondre aux acusateurs & aux témoins, qui déclamoient à l'envi contre elle, la haine faisoit place à la compassion. Aurelius Cotta, qui opina le premier, (car lorsque l'Empereur rapportoit, les Consuls parloient les premiers; *au lieu que d'ordinaire ils recueilloient les avis*) dit, qu'il falloit rayer des Fastes le nom de Pison, confisquer une partie de ses biens, & donner l'autre à son jeune fils, à la charge de changer le nom de Cnëius; ajoutant, que l'aîné seroit dégradé de tous honneurs 1, & relegué pour dix

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Juges doivent toujours opiner selon la sévérité des loix; car ce n'est pas à eux à faire grace, mais au Prince. L'avis du Consul Cotta étoit rigoureux, mais il étoit conforme aux loix, dont le principal but est d'imprimer la terreur aux méchans. Ajoûtez à cela, que les Princes aiment, que les Juges soient sévères, afin que, s'il leur plaît d'user de clémence, les criminels leur en soient plus obligez. Cependant, il ne

NOTES HISTORIQUES.

se, mais encore criminelle; ce que les traducteurs François, Espagnols, & Italiens, n'ont point rendu. Or j'ai voulu exprimer par le mot de, *complice*, celui de, *flagitio*, parce que cela quadre parfaitement à ce que Tacite a dit auparavant, *conscientie matris innoxum esse*, que Tibère étoit du secret de sa mère, à l'égard des ordres, qu'elle avoit donnez à Plancine,

dix ans, avec 125000. mille écus qu'on lui donneroit pour vivre : & que la grace de Plancine seroit acordée aux prières de l'Impératrice.

XVIII. Tibère modéra beaucoup cet avis, ne voulant pas, que le nom de Pison fût raié des Fastes 1, puisqu'on y laissoit bien celui de Marc-Antoine, qui avoit fait la guerre à sa patrie ; & celui de Julius Antonius, qui avoit corrompu la fille d'Auguste. Et quant au fils-ainé de Pison, il le

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne faut pas, que les Juges passent jamais les bornes, qui leur sont prescrites par leur conscience ; & la complaisance pour le Prince ne doit aler tout au plus qu'à ce qu'exige absolument la rigueur de la loi. Car c'est une témérité, & tout ensemble une injustice, que de condamner un criminel, quel qu'il soit, à plus que son crime ne mérite, sur l'opinion qu'on a, que le Prince modérera la sentence.

1 Il est de la prudence du Prince de retrancher des arrêts de mort portez contre les Grans les notes d'infamie, qui flétrissent l'honneur de leur famille. Philippe II. aprenant les circonstances du crime de Gonçalo Pizarro, qui avoit été décapité sous le regne de Charles-quin, pour avoir voulu s'installer dans le Gouvernement du Perou, dont son frère avoit fait la conquête, mais sans avoir jamais consenti au titre de Roi, que ceux du païs lui avoient offert ; déclara par un acte signé de sa main, que Gonçalo n'avoit point été traître, quoiqu'il eût été condamné comme tel, commandant, que ce nom fût effacé de toutes les Histoires, où on l'auroit appelé ainsi. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de la Vie de Charles-quin.* Ceux, qui voudront voir un cas tout semblable à celui de Pison, n'ont qu'à en lire cet endroit.

il le délivra de toute ignominie, & lui laissa tous les biens de son père; car il résistoit assez constamment aux tentations de l'avarice, comme j'ai dit plusieurs fois; & la honte d'avoir fait abfoudre Plancine le rendoit alors encore plus humain. Il rejeta aussi les avis de Valerius Messalinus & de Cecina Severus, dont l'un vouloit, qu'on mit une statue d'or dans le temple de Mars le Vangeur; & l'autre, qu'on dressât un autel à la Vengeance; disant, que ces offrandes se feroient pour conserver la mémoire des victoires gagnées sur les Etrangers; au-lieu qu'il falloit enfevelir les malheurs domestiques dans l'oubli. Et sur ce que Messalinus avoit ajouté, qu'on feroit des remerciemens à Tibère, à Livia, à Antonia, à Agrippine, & à Drusus, pour avoir vangé la mort de Germanicus, L. Asprenas lui demanda devant tout le Sénat, s'il avoit oublié Claudius à dessein: ce qui fut cause, que le nom de Claudius fut incontinent écrit avec les autres. Pour moi, plus je lis d'histoires, anciennes ou modernes, plus je découvre la vanité des choses du monde, & les égaremens de la prudence humaine. Car la renommée, les souhaits du peuple, & la vénération des Courtisans, promettoient l'Empire à tout autre, qu'à celui, à qui la Fortune le destinoit 1.

XIX.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il s'en voit souvent des exemples dans les Principautez.

pautez électives, où le peuple, qui aime fort à raisonner des affaires du Gouvernement, ne cesse point de nommer divers Princes, chacun selon sa fantaisie, ou ses espérances, jusqu'à ce qu'enfin il y en ait un d'élû. *Tac. Hist.* 2. Et comme il n'y a point de Cour, où il arive tant de changemens, ni tant d'Elections imprévües, qu'à Rome, Scipion Ammirato a eu raison d'apliquer ici un discours de l'élection des Papes, dont voici l'extrait. Il semble, dit-il, que ces sages du monde, qui se piquent de nous montrer au doit celui qui doit être élu, attachent à l'âge la condition principale de l'élection, disant, que les Cardinaux jeunes n'ont rien à espérer au Pontificat; ce qui est tres-faux, Léon X. y étant parvenu à l'âge de 37. ans; Boniface VIII. à 34. Clément VII. à 45. D'autres tiennent pour assuré, qu'on n'élira jamais un Pape étranger, d'autant que les Cardinaux Italiens, qui sont toujours en plus grand nombre, que les Ultramontains, ne souffriront pas que le Pontificat sorte de leur nation. Sans aler plus loin, on voit le contraire dans Hadrien VI. qui non seulement étoit Flamand, mais qui, outre cela, n'avoit jamais vû ni Rome, ni l'Italie. Et Caliste III. & Alexandre VI. qui ne sont pas fort anciens, n'étoient-ils pas Espagnols? D'autres disent, que les Cardinaux de maison illustre, ou de parenté nombreuse, peuvent en toute assurance abandonner l'espérance du Pontificat; & néanmoins de mes jours ont été Paul III. & Paul IV. tous deux tres-nobles, & ce dernier si aparenté, que je ne sai point de famille en Italie plus abondante en hommes, en terres, & en charges, que la Maison Carrafe. Et de plus, Clément VII. n'étoit pas seulement tres-noble, mais encore seigneur absolu, (bien que sous le titre modeste de Gouverneur) d'une grande partie de la Toscane. Combien de fois ai-je ouï dire, que depuis que le Pontificat fut sorti des mains des Moines Bénédictins, on avoit résolu de ne plus souffrir, qu'il retournât dans aucun Ordre Religieux? & néanmoins,

moins, outre Sixte IV. & Pie V. l'un Cordelier, & l'autre Dominiquain, cete année (1585.) Dieu a voulu, que de 64. Cardinaux n'y en aiant que deux, qui fussent Religieux, Felix Peretti, de l'Ordre de S. François, fût élevé au Pontificat. Témoignage, que ni les jeunes, ni les étrangers, ni les Nobles, ni les Moines, n'en sont point exclus, comme le disent nos Politiques. Il y en a aussi, qui débitent pour certain, que l'on ne fera jamais Pape un homme tres-severe, un esprit libre, ni un Sujet, qui ait l'humeur guerrière. Voudroient-ils un Pape plus rigide, que Pie V. plus libre, que Jules III. plus courageux & plus guerrier que Jules II? Il faut donc conclure, que quelques brigues & pratiques que fassent les Cardinaux, l'élection des Papes est toujours une œuvre pure & simple de la main de Dieu. *Disc. 1. du liv. 3. de son Comm. sur Tac.* Il ne s'en peut jamais voir un plus bel exemple, que celui, qui est rapporté dans une lettre du Cardinal de Joyeuse, où il rend compte au Roi Henri IV. de l'élection du Cardinal Borghese, qui fut Paul V. au lieu du Cardinal Tosco, que les Cardinaux Aldobrandin & Montalte, Chefs des deux principales factions du Conclave, aloient élire d'un commun accord. „ Sur cela, dit-il, se presente le grand Car-
 „ dinal Baronius, qui aiant toujours protesté à Al-
 „ dobrandin, qu'il n'iroit jamais à l'adoration de ce
 „ Sujet, que le dernier, dit tout haut: Que celui,
 „ que nous alions élire, étoit indigne de cete charge;
 „ que c'étoit faire une grande plaie à l'Eglise; qu'il ne
 „ feroit point de schisme, mais qu'il n'iroit que le
 „ dernier à son adoration. Nous vîmes alors un ze-
 „ le bien ardent à l'honneur de Dieu, & un exemple
 „ fort rare, qu'un seul Cardinal, sur l'acte propre
 „ de l'adoration, & voiant tous les autres unis, osât
 „ parler avec tant de liberté Le Cardinal
 „ Aldobrandin m'aïant proposé le Cardinal Borghese,
 „ & conjuré par tous les services, qu'il avoit ren-
 „ dus à V. M. & par la mémoire du Pape Clément,

XIX. Peu de jours après, Tibère proposa au Sénat de donner à Vitellius, Veranius, & Servéus, les dignitez de Prêtrise, *qui vaquoient*. Il promet à Fulcinius de le nommer aux charges,

REFLEXIONS POLITIQUES.

„ de le vouloir agréer. . . . je demandai au Cardinal Montalto, si ce Sujet lui étoit agréable. Il me dit, que non seulement il lui étoit agréable, mais que nous l'obligerions fort de nous en contenter. „ Aldobrandin nous suppliant de lui faire cete grace, „ je lui dis, que je louois Dieu, de ce qu'en servant „ deux personnes, que nous honorions fort, nous „ avions pour Pape celui, que V. M. desiroit le plus, „ & un si homme de bien, & de vie si exemplaire. „ Et dès la parole prononcée, Borghese fut fait Pape. „ Voilà, Sire, le succès de la négociation de ce „ jour-là, dont je crois que V. M. recevra beaucoup „ de contentement, voyant la disposition des affaires „ s'être rencontrée telle, que les Cardinaux vos Sujets „ sont demeurez comme les arbitres du Conclave, & „ ont empêché, que l'Eglise n'ait eu pour Chef, un „ homme, de qui la vie & la réputation étoit un „ peu tachée, au lieu que nous en avons un, qui, „ sans contradiction, est estimé tres-homme de „ bien, & tres-sage. Ainsi, je veux croire, qu'il „ sera agréable à V. M. & utile à la France, par la „ reconnoissance qu'il aura d'avoir été bien servi des „ Cardinaux vos Sujets, en son élection; ne se pouvant nier, qu'ils n'aient été les instrumens de la „ volonté de Dieu pour empêcher, que le Saint-Siège n'ait été rempli d'autre personne, afin de le „ réserver à lui, à qui Dieu l'avoit destiné pour le „ bien & le service de son Eglise. *Dans l'Histoire du Cardinal de Joyeuse.*

ges , & l'avertit de modérer son feu, qui nuisoit à son éloquence 1. Voilà à quoi se termina la vengence de la mort de Germanicus, si diversement racontée, non seulement en ce tems-là 2, mais encore en celui-ci. Tant les grandes afai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La Logodiarrhée, c'est-à-dire, ce flux de bouche impétueux , que Quintilien appelle *os praeceps*, est un grand défaut dans un Orateur. Nous voyons des Prédicateurs, dont la bouche va comme un réveillematin, & dont tous les sermons sont un emportement perpétuel. Et le Vulgaire appelle cela, prêcher à l'Apôstolique, comme si les Apôtres n'avoient annoncé la parole de Dieu qu'en criant. Ce défaut est excessif dans les Prédicateurs Italiens & Espagnols, qui ont le geste encore aussi impétueux que la prononciation. J'ajouterais à cela une réflexion sur l'avertissement, que Tibère voulut bien donner à Fulcinius. C'est que la précipitation & la véhémence de cet Avocat lui déplaisoient, parce qu'elles étoient fort opposées à sa manière de parler lente & posée. Il faut donc, que ceux, qui ont à parler devant les Princes, accommodent leur discours à leur goût, s'ils veulent être écoutés favorablement. Sous Auguste, les harangues se faisoient longues, parce que les siennes étoient toujours assez étendues, à cause du soin qu'il prenoit d'expliquer clairement ses pensées. Sous Tibère, on les faisoit courtes & pressées, parce que son stile étoit concis & serré. Ce qui montre, que l'Eloquence a ses modes, aussi bien que les habits, & que les préceptes de la Grammaire & de la Rhétorique ne sont d'usage dans le monde, que selon la conformité qu'ils ont au génie présent de la Cour.

2 Il est bien difficile de développer la vérité des choses, qui ont été diversement racontées dans le tems même

affaires sont sujétées à des narrations ambigües, les uns croiant tout ce qu'on leur dit, & les autres déguisant la vérité par des mensonges; de sorte que le vrai & le faux partagent également la créance de la postérité.

XX. Drusus étant sorti de la Ville, pour aller prendre de nouveau les auspices, y fit, après, son entrée, avec l'appareil du trionse de l'Ovation. Vipfania, sa mère, mourut quelques jours

REFLEXIONS POLITIQUES.

même auquel elles se sont passées. Plus elles vieillissent, plus elles deviennent obscures, & mêlées de circonstances ingénieuses, qui les font passer en romans. C'est pourquoi, dit le Chancelier de Chiverny dans ses Mémoires, j'ai estimé être bon de laisser aux miens la vérité des choses plus remarquables, où la plupart des Historiens peuyent tromper la postérité.

NOTES HISTORIQUES.

γ Sans lesquels il ne pouvoit pas recommencer les fonctions publiques, qu'il avoit interrompües depuis son retour à Rome, ni jouir de l'honneur du trionse, qui lui étoit décerné. Cete cérémonie consistoit en des prières, que fesoient aux Dieux de leur être favorables, ceux qui prenoient possession de quelque Magistrature civile ou militaire.

z L'Ovation n'étoit du commencement qu'un cri de joie, que fesoient les soldats victorieux à la fin du combat, en redoublant cete exclamation, qui est aujourd'hui si commune par tout, O! O! O! Et ce que nous appellons les O! de Noël, qui sont des cris & des chants d'alegresse, répond assez à cete Ovation Romaine. Le trionfant y portoit une couronne sur la tête, précédé des soldats, qui tenoient une branche d'olivier. Sa robe étoit

jours après, l'unique de tous les enfans d'Agrippa, qui eut une mort douce; car il est certain, ou du moins chacun a crû, que les autres ont péri par le fer, par le poison, ou par la faim *a*.

XXI. Cète année, Tacfarinas, que j'ai dit qui fut mis en fuite l'esté précédent, recommença la guerre en Afrique, premièrement par des courses ça & là, toujours heureuses à cause de la vitesse, dont il aloit; & puis par le pillage des bourgades, d'où il emportoit un gros butin; enfin, il assiégea un Fort, peu éloigné du fleuve Pagis, où commandoit, avec une cohorte Romaine, Decrius, homme de cœur, & bien aguerri, qui estimant à déshonneur de souffrir un tel siège, exhorta les siens à faire une sortie généreuse *1*.
Mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Bien que les forties soient quelquefois bien nécessaires, dit Commynes, si sont-elles bien dangereuses pour ceux, qui sont enfermez dans une place; car la perte de dix hommes leur est plus qu'une de cent à ceux

étoit simplement de pourpre, au-lieu que, dans le grand triomphe, elle étoit de pourpre brochée d'or à palmes. Cète entrée se faisoit tantôt à cheval, tantôt à pié, d'où elle est apellée triomphe pedestre par Denis d'Halicarnasse; au son des flûtes & des haubois, & toujours sans trompètes; & la cérémonie finissoit par le sacrifice d'une brebis, d'où selon Plutarque vient le nom d'*Ovatio*.

a Caius & Lucius, par le poison; Agrippa, le Posthume, par le fer; Agrippine, par la faim.

Mais sa cohorte, qui étoit rangée en bataille devant la Forteresse, aiant été repoussée dès le premier éfort, il se presente aux fuyards, sans se soucier des traits des ennemis, crie aux Enseignes, que c'est une chose honteuse, que des soldats Romains tournent le dos devant des déserteurs & des aventuriers, qui vivoient sans discipline; & quoiqu'il eût perdu un œil, & reçu plusieurs blessures, il tourna droit à l'ennemi, & continua de combattre, jusqu'à ce qu'étant abandonné des siens, il perdit la vie.

XXII. L. Apronius, qui avoit succédé à Camille, plus indigné de l'ignominie des siens, que de la gloire de l'ennemi, fit dé-
mer

REFLEXIONS POLITIQUES.

à ceux de dehors, d'autant que leur nombre n'est point pareil, & qu'ils ne peuvent pas recouvrer d'autres hommes, quand ils veulent. D'ailleurs, ils peuvent perdre un Chef, ou un Conducteur, ce qui bien souvent est cause, que le reste des gens de guerre ne demandent qu'à abandonner les places. *Chap. II. du livre 2. de ses Mem.* Que celui, qui est jaloux d'une forteresse, dit Ammirato, ne se laisse point aler à la tentation de faire des sorties, car dix, qui meurent du côté des assiégans, ne compensent pas la perte d'un qui meurt du côté des assiégez; parce que ceux de dehors ont moïen de rétablir leurs pertes, & non pas ceux de dedans. *Discours 3. du livre 20. de son Commentaire sur Tacite.*

mer *b* cete infame cohorte 1, & tuer à coups de bâton

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La décimation est le plus efficace remède qu'il y ait contre la lâcheté, la défobéissance, & l'infidélité des soldats. Elles s'exécute rarement en France, mais on y supplée par un remède équivalent, qui est la cassation des Compagnies. Celle que fit Louïs-le-Juste en 1639. est remarquable. En voici la teneur.

„ Le Roi étant bien informé de la lâcheté, avec laquelle les Compagnies des Cheval-legers de Fontette, de Castelet, & de Cuvilliers, ont lâché le pied au combat de Thionville, & ne voulant qu'une telle infamie demeure sans être notée & châtiée exemplairement, a ordonné & ordonne, que lesdites Compagnies seront cassées, sans qu'elles puissent jamais être rétablies. Déclare Sa Majesté les Capitaines & Officiers desdites Compagnies, infames, & incapables de jamais posséder charge dans la guerre, se réservant d'ordonner contre eux telle punition qu'ils méritent. Et dans une lêtre au Vicomte de Lignon: „ Mon intention est, (dit-il) que vous cassiez & chassiez honteusement de vôtre Régiment tous les Officiers & soldats, qui auront été notez, pour avoir fui en cete ocaſion; & que vous ne permétiez pas, qu'ils servent en d'autres troupes, où la contagion de leur mauvaise conduite pourroit causer le même désordre, qu'elle a fait au combat de Thionville. *Dans le tome 4. des Mémoires du Ministère du Cardinal de Richelieu.*

NOTES HISTORIQUES.

b Statuerunt majores nostri, dit Cicéron parlant de la décimation, ut, si à multis esset flagitium rei militaris admissum, sortitione in quosdam animadverteretur, ut metus videlicet ad omnes, pand

bâton ceux qui furent tirez au fort. Puntion rare en ce tems-là, mais fondée sur l'exemple des anciens. Et d'ailleurs, cete sévérité fit un si bon effet, que cinq-cens Vétérans, seulement, défirerent les mêmes troupes de Tacfarinas, qui alié-

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Quelquefois les vaincus aportent plus de résolution, de courage, & de bonne conduite, à un second combat, que ne font les vainqueurs; car ceux-ci sont sujets à se relâcher par je ne sai quel dégoût, ou par un certain orgueil, que la victoire inspire; au lieu que les autres ont pour éguillons la honte, le dépit, le desir de la vengeance, & celui de regagner l'estime & les bonnes-graces de leur Général. Tout cela est de Tacite. *Acriorè disciplina*, dit-il, *victi quam*

NOTES HISTORIQUES.

pœna ad paucos perveniret. Pro Cluentio. C'est-à-dire: Nos ancêtres ont ordonné, que, si beaucoup de gens venoient à commettre quelque crime contre les loix militaires, on en punit quelques-uns par la voie du fort, afin que le supplice de ceux-ci donnât de la terreur à tous les autres. Appius Claudius semble avoir été le premier auteur de la décimation chez les Romains. Son armée l'ayant abandonné dans l'expédition contre les Volques, il la fit décimer à son retour, & fit couper la tête aux Centurions, après les avoir fait soiteter. *T. Livè livre 2.* Le même Historien dit, que l'on tuoit les soldats Romains, avec des échalas; ou des bâtons de serment; (*viribus*) & les soldats étrangers, avec des bâtons ordinaires. (*fustibus*) Paternule dit, que le Proconsul Calvinus Domitius fit exécuter avec le bâton le Lieutenant Colonel Vibillius, pour s'être enfui honteusement d'un combat. *Hist. 2. chap. 78.* Quelquefois les Consuls Romains *vigesimabant*, & *centesimabant*, c'est-à-dire, se contentoient d'en punir un de vingt, ou un de cent.

50 LES ANNALES DE TACITE.
 assiégeoient un Fort, nommé Thala. Ce fut
 dans ce combat, que Rufus Helvius, simple
 soldat, ayant sauvé la vie à un citoïen, fut ho-
 noré, par Apronius, du present du colier &
 de la pique *sans fer*; à quoi Tibère ajouta la
 couronne civique, se plaignant (quoiqu'il n'en
 fût pas fâché) de ce qu'Apronius ne la lui avoit
 pas donnée 1, ayant droit de le faire comme
 Pro-

REFLEXIONS POLITIQUES.

*quàm victores agunt: hos ira, odium, ultionis cu-
 piditas, ad virtutem accendit; illi, per fastidium
 & contumaciam hebescent. Hist. 2. Profuisse discipli-
 na ipsam pudorem. Hist. 3.*

1 Les Princes sont toujours bien aises, que leurs
 Ministres leur laissent la disposition des récompenses,
 & sur-tout des récompenses militaires, dont la distri-
 bution tire à de grandes conséquences, lorsqu'elle se
 fait par d'autres mains. Après la bataille de Rocroy,
 le bâton de Maréchal ne fut refusé à M. de Gassion,
 pour qui le Duc d'Anguien le demandoit, que parce
 que la Reine Régente & le Cardinal Mazarin ne vou-
 loient pas, qu'il fût redevable de cete dignité à ce
 Général victorieux. Quoi qu'il en soit, rien ne fait
 plus de plaisir à un Souverain, que la modération
 d'un Sujet, qui, après lui avoir rendu de grans servi-
 ces, ne veut point être récompensé d'autre main
 que de la sienne. Le Cardinal d'Ossat parlant des pre-
 sents que le Cardinal de Joyeuse lui avoit envoïez au
 sujet de sa promotion: Je n'acceptai, dit-il, que la pa-
 netière d'argent, qui peut valoir cent écus; car encore
 que je n'aie point tout ce qu'il me faudroit pour soute-
 nir cete dignité, si est-ce que je ne veux pour cela re-
 noncer à l'abstinence, que j'ai toujours gardée, ni
 m'obliger

Proconsul. Tacfarinas voïant les Numides épouvantez, & résolu de ne plus entreprendre de sièges, répand la guerre en divers lieux, fuyant, quand on le poursuivoit, & poursuivant, lorsqu'on fuïoit. Tant qu'il fit ainsi la guerre, il se moqua impunément des Romains; mais depuis qu'il se fut aproché des lieux maritimes, il fut obligé de camper, à-cause de la difficulté d'emporter son butin. De sorte qu'Apronius Cefianus, qui fut envoïé par son père, avec la Cavalerie & les cohortes auxiliaires, & la meilleure Infanterie des légions, trouva moïen de le combattre, & de le rechaſſer dans ses montagnes.

XXIII. En ce même tems, Emilia Lepida, qui, outre la splendeur de sa Maison, avoit Lucius Silla, & Cnéius Pompéius pour biffaïeux, fut acufée de suposition de part, par Publius

C 2

REFLEXIONS POLITIQUES.

m'obliger de tant à autre Seigneur ou Prince, qu'au Roi. *Létre 171.* Le Roi, dit un Moderne, doit être le seul maître & le seul arbitre de toutes les récompenses, & les doit faire par lui-même, en sorte que ceux, qui recevront quelqu'un de ses bienfaits, soient persuadez, qu'ils les doivent à sa bonté. Outre que rien ne peut donner un contentement plus véritable à des Sujets, qui ont les vrais sentimens d'honneur, que de recevoir un bienfait de la main du Roi, d'autant que la dignité de la main royale ajoûte au présent une qualité, qui en augmente l'excellence & le prix. *Chap 9. du Traité de la Politique de France.*

blius Quirius, son mari, homme riche, & sans enfans. On l'acusoit aussi d'adultère, d'empoisonnement ¹, & de demandes faites aux Astrologues touchant la Maison de l'Empereur; & son frère Manius Lepidus la défendoit. Et quoiqu'elle fût coupable, & tenue pour infame, la persécution, que Quirinus lui faisoit encore après l'avoir répudiée, lui attiroit la compassion des autres. Il n'auroit pas été facile de pénétrer la pensée de Tibère dans l'instruction de ce procès, tant il fût bien acorder la clémence de *Prince* avec la sévérité de *Juge*. Car ayant prié le Sénat de ne point toucher au crime de leze-majesté, il incita le Consulaire M. Servilius, & les autres témoins, à déclarer ce qu'il avoit comme voulu taire. D'autre côté, il fit mettre entre les mains des Consuls les esclaves de Lepida, qui étoient sous la garde des soldats, & ne permit pas, qu'on leur donnât la torture, pour savoir d'eux ce qui le concernoit. Enfin, il dispensa Drusus de dire le premier son avis, ainsi qu'il devoit faire en qualité de Consul désigné *c.* *Mais cela*

REFLEXIONS POLITIQUES.

¹ Il est facile de persuader aux Juges, qu'une femme, tenue pour adultère, a voulu empoisonner son mari.

NOTES HISTORIQUES.

c Ita enim apud Romanos, dit Appian, futuri anni Consul prius censet.

cela fut interprété diversement. Les uns disoient, que c'étoit afin que les Juges ne se fissent point une obligation de suivre l'avis de son fils; & les autres, que c'étoit *On*, pour leur laisser toute la liberté de condamner Lepida. pour avoir lieu de laisser *On*, pour leur donner lieu de condamner l'Accusée.

C 3

XXIV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il est certain, que si Tibère eût eu la volonté de sauver Lepida, il eût laissé parler son fils le premier pour avoir toute la gloire du pardon, auquel tous les autres auroient consenti d'autant plus volontiers, que le mépris qu'on fesoit de Quirinus, l'accusateur de Lepida, atiroit la faveur des Juges à cete Dame. Voiez la ruse de Tibère. Il ne veut pas, que son fils opine le premier, sous couleur de conserver la liberté des avis, mais en éfet, pour laisser faire aux autres ce dont il ne veut pas être crû l'auteur; & pour montrer, que bien loin de vouloir imposer aux Juges la nécessité de suivre l'avis de Drusus, il prétendoit que Drusus se conformât au leur; ce qui rejetoit toute la haine sur eux. Voilà comme les actions des Princes sont couvertes des aparences de modestie, de clémence, & de justice. Quand Filippe II. donna la vie & la liberté à la Princesse Elisabeth, que la Reine Marie d'Angleterre, sa femme, avoit fait condamner à mort pour crime de conspiration, cete action fut exaltée par les Espagnols, comme un exemple singulier de clémence & de générosité. Quand il ne voulut pas consentir, qu'Elisabeth fût envoiée en Espagne, pour être enfermée dans un Couvent, les Anglois crurent, que c'étoit pour la raison qu'il aléguoit à la Reine, que le Roïaume auroit lieu de se plaindre, si on lui enlevoit sa légitime héritiere, pendant que la

C 3

Reine

XXIV. Durant cete procédure, y aiant eu des jeux publics, Lepida s'y presenta avec plusieurs Dames illustres, & adressant ses prières & ses pleurs à ses ancêtres, & à Pompée même, dont les images étoient rangées sur ce théâtre, qu'il avoit autrefois bâti, excita une si grande compassion, que tous les assistans fondant en larmes firent des imprécations contre Quirinus, qui vû sa vieillesse, & l'obscurité de

REFLEXIONS POLITIQUES.

Reine & lui n'avoient point d'enfans. Quand pour empêcher qu'Elisabet ne fût décapitée, il disoit à Marie, que le Prince, qui trempe ses mains dans le sang de ses parens, éguise le glaive contre soi-même; cete Princeesse croïoit, qu'il s'intéressoit beaucoup à la sûreté de sa vie. Mais tout cela n'étoit que prétextes, comme en convient son propre Historien Cabrera.

„ Les François, dit-il, disoient, que Philippe ne
 „ conservoit Elisabet, que par raison d'Etat, pour
 „ empêcher, que les Roïaumes d'Angleterre ne se
 „ joignissent après la mort de Marie en la personne de
 „ Marie Stuart, Reine d'Ecosse, *qui avoit épousé le*
 „ *Dausin de France*; & que *par cete union* la France
 „ ne devint redoutable aux Païs-bas: & cela étoit
 „ vrai. Et Dieu permit dans la suite, qu'Elisabet trou-
 „ blât & divisât ces Provinces, & inquiétât la vieil-
 „ lesse de Philippe, pour avoir préféré l'intérêt de son
 „ autorité à la Religion, en sauvant une personne,
 „ qui fut depuis la plus grande ennemie de l'Eglise
 „ Romaine. C'est ainsi que Dieu punit les Princes,
 „ qui préfèrent le bien de leurs affaires temporelles à
 „ leur conscience. Chap. 7. & 10. du livre I. de son
Histoire, & Aubery du Maurier dans la Préface de ses
Memoires.

de sa naissance, n'étoit pas un homme convenable pour une Dame, qui avoit été destinée autrefois pour femme de Lucius Cesar, & pour belle-fille d'Auguste. Mais ses crimes aiant été révélés par ses esclaves mis à la question, l'avis de Rubellius Blandus, qui lui interdisoit le feu & l'eau, l'emporta, & Drusus même s'y rendit, quoique d'autres eussent opiné avec moins de rigueur. Cependant, il fut accordé à la prière de Scaurus, qui avoit eu d'elle une fille, que ses biens lui seroient laissés. Après cela, Tibère déclara, qu'il favoit des esclaves de Quirinus, que Lepida avoit essayé de se défaire de lui par le poison.

XXV. L'affliction, où étoient les grandes Maisons, deux desquelles *d* avoient perdu presque en même tems, l'une Pison, & l'autre Lepida, fut modérée par la joie que la Famille Junia eut du retour de D. *e* Silanus, dont je vais raconter la disgrâce en peu de mots. Comme Auguste eut la fortune favorable dans l'administration des affaires publiques *f*, il l'eut fort con-

C 4

traire

NOTES HISTORIQUES.

d Les maisons Calpurnia & Emilia.

e Decius.

f Tacite dit, *valida in Remp. fortuna*, qui veut dire à la lettre, il eut la fortune favorable contre la République. Et je crois que c'est le vrai sens de l'Auteur, qui, à mon avis, veut marquer le bonheur extrême, qu'il avoit eu de se rendre par la force des

armes

56 LES ANNALES DE TACITE.
traire dans sa Maison 1, par l'impudicité de sa
fille & de sa petite-fille, qu'il fut obligé de chas-
ser de Rome, punissant leurs adultères de mort,
ou de bannissement. Car il apelloit du nom de
sacrilège, & de leze-majesté, une faute, qui
est

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est fatal aux Princes, qui sont heureux dans
leur Etat, d'être malheureux dans leur famille, soit
par la désobéissance de leurs enfans, comme Charles
VII. en France & Philippe II. en Espagne; ou par les
débauches de leurs femmes, ou de leurs filles, com-
me Auguste, Tibère, & quantité d'autres. Au reste,
Auguste méritoit bien qu'on lui rendît la pareille, lui,
qui oubloit tous les plus saints devoirs de l'amitié,
quand il s'agissoit de son plaisir, & qui abusoit de la
femme de Mecenas, son Premier Ministre, & son
Favori. Ce qui a donné lieu à un Poëte Italien de dire,

*Non fù sì santo nè benigno Augusto ,
Come la tromba di Virgilio suona.* Arioste.

i. e. qu'Auguste n'étoit pas si saint, ni si bon; que
nous le dit Virgile.

NOTES HISTORIQUES.

armes le maître absolu de l'Empire. Car si Tacite ne vouloit
parler que de son règne, il falloit dire *in Rep.* & non pas *in Remp.*
A quoi pas un des Traducteurs Espagnols, Italiens, & Fran-
çois, n'a fait réflexion, excepté Rodolfe le Maître, qui dit:
[Comme la fortune fut puissamment favorable à l'Empereur
Auguste à l'encontre de la République.] Mais j'ai jugé plus à
propos de m'arrêter à l'interprétation commune, me conten-
tant de mettre ici cette note grammaticale, (ce qui m'arrive ra-
rement,) *non ut arguerem, sed ne arguerem.*

est toute commune entre les hommes & les femmes, pour avoir un prétexte de s'écarter de la clémence de nos ancêtres, & de violer ses propres loix 2. Mais je garde pour un autre Ou-

C 5

vrage

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le Prince, qui n'observe pas les loix qu'il a faites lui-même, donne lieu de croire, ou qu'elles sont injustes, ou qu'elles ne sont pas nécessaires: & d'ailleurs il tombe dans la haine publique, s'il les fait observer aux autres à la rigueur. Plus les ordonnances sont sévères, plus il importe au Prince de les autoriser par son exemple, qui gagne agréablement la volonté de ceux, qui pourroient avoir envie de résister à son autorité. Machiavel raconte un fait considérable, qui montre combien il est dangereux pour l'auteur d'une loi, d'en être l'infraacteur. Frère Jérôme Savonarola, dit-il, aiant, entre plusieurs autres réglemens concernant le Gouvernement de Florence, fait passer à force de prières & de remontrances, une loi, qui portoit, qu'on pourroit appeler au peuple des sentences rendues par le Conseil des Huit, & par la Seigneurie, en matière d'Etat, il arriva, que peu après la confirmation de cete loi, cinq citoïens condannez à mort par la Seigneurie, pour crime d'Etat, en voulurent appeler, mais furent exécutez, sans autre forme de procès: ce qui fit plus de tort à la réputation de Frère Jérôme que toute autre chose. Car si l'usage de l'appel étoit utile au public, il devoit le faire observer; & s'il n'étoit d'aucune utilité, il n'avoit pas dû s'opiniâtrer à le faire accepter pour loi. Et ce procédé fut d'autant plus censuré, qu'en tant de prédications qu'il fit depuis, il ne parla jamais de ce cas, soit qu'il ne le voulût pas blâmer, comme étant chose qui aloit à ses fins; ou qu'il ne le pût pas excuser.

C 5

Chap.

vrage le récit de ce qui est arrivé aux autres, & de tout ce qui s'est passé du tems de ce Prince, si après avoir achevé ces Annales, il me reste assez de vie pour un nouveau travail. Pour revenir donc à Silanus, quoiqu'Auguste ne lui eût point fait d'autre mal, pour avoir débauché la petite-fille, que de lui interdire sa maison g, il entendit tres-bien que cela vouloit dire un exil; de sorte qu'il y fut jusqu'au regne de Tibère, où il commença à demander au Sénat & au Prince la permission de retourner, appuyé du crédit qu'avoit son frère M. Silanus, à cause de sa naissance illustre, & de sa grande éloquence. Et comme celui-ci faisoit les remerciemens à Ti-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Chap. 45. du livre 1. de ses Discours. Sixte V. perdit un peu de sa réputation d'homme qui ne varioit jamais, par une ou deux promotions qu'il fit *extra tempora* en 1587. après avoir fait une Bulle, par laquelle il ordonnoit, qu'il ne se fit plus de promotions que dans les Quatre-tems du mois de Décembre. *Leti livre dernier de sa Vie.*

NOTES HISTORIQUES.

g Jerens ainsi, *amicitia Caesaris prohiberi*; car Tacite dit, que c'étoit par là que les Romains déclaroient, qu'ils renonçoient à l'amitié de ceux, qui les avoient ofensez, *Morem fuisse majoribus, quotiens dirimerent amicitias, interdicere domo, eumque sinem gratia ponere.* Ann. 6. A quoi se raportent les paroles, que Tacite fait dire à Tibère, dans la harangue contre Pison. *Si obsequium erga Imperatorem exuit, ejusdemque & luctu meo latatus est, odero, seponamque à domo mea.* Ann. 3.

à Tibère, ce Prince lui répondit en présence du Sénat; Qu'il se réjouïssoit comme les autres, de voir son frère de retour d'un si long voïage; qu'il lui étoit permis de rentrer dans Rome, puisqu'il n'en avoit été chassé, ni par arrest du Sénat, ni par aucune loi *b*; mais que, pour lui, il ne laissoit pas de garder le même ressentiment de l'offense faite à son père, dont la volonté ne pouvoit pas être éludée 3 par le

C 6

retour

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes doivent s'abstenir autant qu'il est possible, de défaire ce que leur prédécesseur a fait. Outre que ce respect est de bon exemple pour leurs Sujets, qui en ont plus de révérence pour la Majesté, il apprend à leur successeur, comment il en doit user envers eux-mêmes. Jamais Prince n'eût plus de sujet d'être mécontent de son prédécesseur, & de blâmer sa mémoire, que David; & néanmoins, non content de faire mourir celui qui lui apporta la nouvelle de la mort de Saül avec son diademe, & de pleurer ce Prince,

NOTES HISTORIQUES.

b Il y avoit trois sortes d'exil: le premier, qui s'appelloit déportation, étoit ordonné par le Sénat, tel que fut celui du poëste Agrippa, qu'Auguste fit autoriser par un *senatus consultum*. *Ann. 1. Deportati autem jus civitatis & bona amittebant.* Le second s'ordonnoit par les Juges particuliers, ou par les parens, comme fut celui de Varilla. *Ann. 2.* Le troisieme, qui n'étoit qu'une rélégation, dépendoit de la seule volonté du Prince, qui envoyoit une especé de lettres de cachet aux personnes, qui lui étoient suspectes, ou qui l'avoient offensé, & les rappelloit aussi, quand il lui plaisoit.

retour de Silanus. Depuis ce tems-là, Silanus demeura toujours à Rome, *Ou*, mais sans être apel. mais ce fut sans charge & *lé* aux charges. sans emploi.

XXVI. Il fut proposé, après, de modérer la loi Papia Poppea *i*, qu'Auguste, dans un âge avancé, avoit ajoûtée aux Ordonnances de Cesar, pour augmenter le Fisc par de nouvelles impositions, que devoient païer ceux, qui gardoient le célibat: car tout cela n'avoit point rendu les mariages plus fréquens, chacun trouvant encore mieux son compte à n'avoir point d'enfans *1*. Cependant, les interprétations frauduleuses

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prince, qui l'avoit voulu tuer plusieurs fois, il fit son éloge, exalta sa valeur, sa libéralité, sa riche taille, sa bonne mine, & son adresse, disant au peuple d'Israël, qu'il surpassoit les aigles en vitesse, & les lions en force. 2. *Reg. cap. 1*. Louis XII. avoit été pareillement tres-mal-traité sous le regne de Charles VIII. Cependant, il ôta peu d'Officiers, & dit, qu'il vouloit tenir tout homme en son entier & état, & tout cela lui fut bien-seant. *Communes dans le dernier chapitre de ses Mémoires.*

1. L'une des plus certaines marques d'un Gouvernement

NOTES HISTORIQUES.

i Loi caducaire, ainsi apellée du nom des Consuls M. Papius & Q. Poppeus, qui la publièrent vers la fin du regne d'Auguste.

dolentes des Délateurs ruinoient de jour en jour tant de familles, que l'on ^{On, fesoient un si grand progrès par toutes les familles, que, &c,} étoit alors aussi tourmenté par les loix, qu'on l'avoit été auparavant par les crimes. Cete matière m'engage à remonter jusqu'à l'origine des loix, pour dire comment elles sont parvenues à cete multitude infinie, où nous les voions.

XXVII. Comme les premiers hommes étoient sans malice, & sans ambition 1, il ne

C 7

leur

REFLEXIONS POLITIQUES.

nement tyrannique est, quand les hommes aiment mieux se priver des douceurs & des plaisirs du mariage, que de tomber dans la nécessité d'avoir des enfans, &, par conséquent, de multiplier les malheurs de leur famille. C'est en ce sens, que le Jeune Pline dit dans une des lettres qu'il écrit à Trajan, qu'il desire d'avoir des enfans sous son regne, parce qu'il est assuré d'être heureux père: & que Tacite dit, que les Anglois, après avoir perdu une bataille, qui les métoit à la merci des Romains, entrèrent dans un si violent désespoir, que plusieurs tuèrent leurs femmes & leurs enfans, *tanquam misererentur*, comme par un excès de compassion, pour les dérober à la cruelle servitude, que leur patrie aloit éprouver. *In Agricola.*

1 Mais, dit plaisamment le Pagliari, quels étoient ces hommes, en qui regnoit cete simplicité, ou cete innocence, dont parle ici Tacite? Le premier homme qui naquit au monde, tua le second, il faut donc conclure, que depuis qu'Adam fut tombé dans la déso-beïssance, il y eut toujours des bons & des méchans. *Observation 341.* Mais probablement Tacite n'avoit jamais lû la Genese.

leur faloit ni correction, ni châtimement : & comme ils se portoiert naturellement au bien, ils n'avoient que faire aussi de récompenses. Rien même ne leur étoit défendu, parce qu'ils ne vouloient rien qui ne fût permis. Mais depuis qu'on eut renoncé à l'égalité, l'ambition & la violence prirent la place de la modestie & de la justice, & introduisirent peu à peu la Roiauté & la Tirannie, qui ont toujours subsisté dans certains païs. Quelques nations aimèrent mieux être gouvernées par les loix, soit dès le commencement, ou après s'être dégoûtées des Rois 2. Les premières loix étoient simples comme les esprits 3 ; & les plus célèbres furent

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Plusieurs Monarchies sont devenues Républiques, quelques-unes par l'inconstance, ou par l'indocilité des peuples ; mais la plupart à cause de la licence éfrenée des Rois, qui n'ont pas voulu se contenter d'une autorité légitime. C'est-pourquoi, si les Princes s'aiment eux-mêmes, & veulent se conserver, (c'est Antoine Perez qui parle) ils ne doivent pas tant fuir les Médecins, qui ou par ignorance, ou par flatterie, ou par quelque haine particulière, souffrent qu'ils mangent des viandes contraires à leur santé, que les Conseillers, qui, leur attribuent une puissance arbitraire & sans bornes. Car de tels Conseillers ne tarderont guère à pousser à bout la patience des peuples, ni, par conséquent, à faire détrôner leurs Maîtres.

Dans ses Relations.

3 Les loix doivent être proportionnées à la condition.

furent celles, que donnèrent Minos aux Crétois k; Licurge aux Lacédémoniens; & Solon aux Aténiens: mais celui-ci en fit un plus grand nombre, & les raffina 4 davantage. Romulus nous gouverna avec un pouvoir absolu,

REFLEXIONS POLITIQUES.

tion des hommes, pour qui elles sont faites, comme les médecines à la nature des maladies. Un Législateur, qui feroit des loix contre des vices & des abus inconnus aux peuples qu'il a à gouverner, seroit le corrupteur de leur innocence, d'autant qu'il leur apprendroit ce qu'il importe qu'ils ignorent. Tels sont ces Confesseurs imprudens, qui à force de questions nullement nécessaires font venir la connoissance du mal à des filles, qui ne savent pas même la différence de leur sexe: & ces Prédicateurs outrez, qui pour vouloir approfondir les erreurs des hérétiques, enseignent au peuple des choses, qui au lieu de le confirmer dans la foi, le rendent curieux, & l'écartent du chemin de la vérité & de la simplicité Chrétienne. Mais je m'aperçois, qu'on va murmurer, si je ne finis mon prône.

4 Plus les esprits sont subtils & clairvoïans, plus les loix doivent être en grand nombre; car comme un Législateur ne peut jamais prévoir tous les cas, qui peuvent ariver, ni toutes les subtilitez, & les cavillations, dont on s'avisera, pour éluder sa loi; ou du moins, pour y trouver des exceptions, c'est-à-dire, des raisons de n'y pas obéir *hic & nunc*; il est obligé de commenter sa loi, ou plutôt de faire autant de loix, qu'il survient de cas nouveaux. Il n'y a point de Pro-

NOTES HISTORIQUES.

k Qui sont aujourd'hui les habitans de l'Isle de Candie.

folu; Numa établit une forme ou, & Numa humanisa le peuple par, &c. de culte divin & des cérémonies de Religion; Tullus & Ancus firent aussi quelques ordonnances: mais nos meilleures loix viennent de Servius Tullius, qui voulut même, que les Rois y fussent obéissans 5.

XXVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Province, où il y ait de meilleures loix, ni en plus grand nombre qu'en Normandie; car de tout tems les esprits y ont été tres-rafinés, & les Normans sont en France ce qu'étoient les Aténiens en Grece.

5 Selon Platon, la Monarchie est la pire & la meilleure forme de Gouvernement: La pire, si elle est indépendante des loix; & la meilleure, si elle y est obéissante. Ceux, qui enseignent le contraire aux Rois, & aux Princes souverains, ne leur apprennent pas à regner, mais à tyranniser; ni à tenir les peuples dans le respect & dans l'obéissance, mais à les porter à la révolte. Il n'y a jamais eu de Princes mieux obéis, ni par conséquent plus Princes, (si le Père Dictateur me permet de parler ainsi) que ceux, qui ne se sont point mis au dessus des loix. Commynes en donne un bel exemple en la personne de nôtre Roi Charles VIII. qui, à son avènement à la Couronne, obtint des Etats tenus à Tours, un don de deux millions cinq-cens mille livres, (qui étoit, dit-il, plutôt trop que peu) quoique le Roïaume fût épuisé par les tailles horribles, qu'il avoit portées durant vingt ans. Au contraire, quand le Prince veut faire tout à sa tête, & par volonté déordonnée, ce sont ses termes, les peuples ne lui obéissent pas, ni ne le secourent en ses nécessitez; mais au lieu de lui aider quand il a beaucoup d'affaires sur les bras, ils le méprisent, & se mettent en rébellion contre lui. *Chap. dernier du livre 5. de ses Mémoires.*

XXVIII. Après qu'on eut chassé Tarquin 1 *le Superbe*, le peuple, résolu de défendre sa liberté, contre les factions du Sénat 2, fit plusieurs statuts, pour entretenir la concorde; & créa ensuite les Décemvirs 1, qui aiant recüeilli ce qu'il y avoit par-tout de meilleur

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Voilà à quoi se termine cete autorité indépendante, arbitraire, & sans bornes, que les flateurs font prendre aux Princes. Voilà ce qui arriva à nôtre Roi Henri III. à qui l'on disoit, qu'il falloit défacoutumer les François de lui faire des remontrances, & leur apprendre, qu'il n'y avoit point d'autre justice que sa volonté. *Mezeray dans sa Vie.*, L'une des „ choses, qui a le plus nui à ce pauvre Prince, dit le „ Chancelier de Chiverny, a été l'opinion, qu'il „ avoit conçüe de sa susistance, méprisant toutes les „ opinions d'autrui, qui est le plus grand malheur, „ qui puisse arriver à un Roi, ou à tout autre. *Dans ses Mémoires.*

2 Les Grans & le Nobles aiment toujours mieux un Roi, ou un Prince, quel qu'il soit, qu'un Gouvernement populaire, où le peuple ne manque jamais de les réduire à l'égalité, qui est la chose qu'abhorrent davantage des gens acoutumés à la distinction. Car il en est des Grans, comme d'Agrippa le gendre d'Auguste, lequel, selon Patercule, obéissoit tres-volontiers à un seul, mais en revanche, vouloit commander à tous les autres. *Parendi, sed uni, scientissimus, aliis sanè imperandi cupidus.*

NOTES HISTORIQUES.

1 Voie le mot, *Decemvirs*, dans les notes historiques du Prologue de Tacite.

leur 3 *en matière de police*, en formèrent les douze Tables, où finirent *ou*, qui furent le ^{terme fatal des} les bonnes ordonnances. Car &c.

depuis ce tems-là, les loix (quoiqu'il s'en fit par occasion quelques-unes contre les malfaiteurs) furent le plus souvent établies par la violence, à-cause des dissensions du peuple & du Sénat, tantôt pour chasser des personnes illustres; tantôt pour obtenir des charges avant le tems, ou pour d'autres mauvais desfeins. Témoin celles des Gracques & des Saturnins,

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Rien n'est plus utile à un Prince, qui a de grans Etats, & par conséquent de grandes affaires à démêler avec les autres Princes, que la connoissance exacte des loix & des coutumes des païs étrangers. Outre que cela lui sert à discerner ce qu'il y a de bon & de mauvais dans chaque Gouvernement, cela lui donne encore des ouvertures & des expédiens commodes, pour réformer les abus, qui naissent de jour en jour dans la police, dans l'administration des Finances, dans la discipline militaire, dans la Judicature, & dans toutes les autres parties de la vie civile. Mariana dit, qu'Henri III. Roi de Castille, envoïoit des Ambassadeurs aux Princes Chrétiens, & aux Rois Mores, seulement à dessein de s'informer de leur manière de gouverner, pour ramasser ainsi la prudence de toutes les Cours en la sienne, & savoir mieux représenter en toutes ses actions la majesté roïale. Que devoit-on attendre de ce Prince, qui à l'âge de vint-sept ans qu'il mourut, étoit déjà le plus habile de tous ceux, qui regnoient alors en Espagne? *Chap. 14. du livre 19. de son Histoire.*

turnins, les boutefeux du peuple; & celles de Drusus, qui ne fesoit pas de moindres largesses, au nom du Sénat, & qui corrompoit les Alliez par des promesses, que l'oposition des autres Magistrats rendit *ou*, dont l'exécution fut empêchée par les autres. La Guerre Italique, ni la Guerre Civile *m*, qui vint après, n'empêché-

NOTES HISTORIQUES.

m Pour faire mieux entendre cete récapitulation de l'Histoire de l'ancienne République, laquelle Tacite n'a pas voulu étendre davantage, parce que, dit-il dans son Avant-propos, tout cela a été amplement écrit par de célèbres Historiens; il est, à mon avis, nécessaire de mettre ici un extrait de quelques chapitres de Paternule, qui raconte très-bien ces dissensions. Scipion Nasica, dit-il, fut le premier, qui s'avisa d'employer la force contre le Tribun Tiberius Gracchus, son cousin, pour empêcher l'exécution des loix agraires, qu'il avoit publiées en faveur du peuple. Dix ans après, Nasica fut imité par le Consul Opimius, qui prit les armes contre Caius Gracchus, lequel, soit pour vanger la mort de Tiberius, son frère, ou pour s'ouvrir le chemin à la Royauté, qu'il affectoit, exerçoit le Tribunat avec encore plus de violence, que n'avoit fait son aîné, & renversoit toute la police de la Ville & de l'Etat. Les Gracques étant morts, Opimius fit mourir dans les supplices tous leurs amis ou serviteurs, punition, qui ne fut point approuvée, comme venant plutôt de sa haine particulière contre les Gracques, que du desir de vanger la République. Aux Gracques succédèrent les Tribuns Servilius Glaucia, & Saturninus Apuleius, qui pour se maintenir dans le Tribunat au delà du tems porté par les loix, & empêcher qu'on ne leur donnât des successeurs, [voilà ce que Tacite entend ici par *apisci illicitos honores*] rompoient par le fer & par le feu les assemblées du peuple; ce qui obligea Marius, alors Consul pour la sixième fois, de les immoler à la haine publique. Le Tribunat de Livius Drusus, qui vouloit rendre au Senat le droit de juger les procès, lequel Caius Gracchus avoit transféré aux Chevaliers, ne fut ni plus paisible, ni plus heureux, tous les Sénateurs lui ayant été contraires dans les choses même qu'il entreprenoit en leur faveur.

faveur , jusqu'à aimer mieux souffrir les insultes , qui leur étoient faits par ses collègues , que de lui être redevables de l'honneur , qu'il vouloit leur procurer ; tant ils portoient d'envie à sa gloire , parce qu'elle leur paroissoit trop grande. La mort de Drusus , qui fut tué comme les Gracques , pour avoir voulu donner le droit de Cité Romaine à toute l'Italie , [voilà l'explication du passage de Tacite , *corrupti spe , aut inlusi per intercessionem socii*] alluma la Guerre Italique , ou Sociale , c'est-à-dire , des Alliez , qui demandoient instamment cet honneur , se plaignant avec raison d'être traitez en étrangers par une ville , dont ils soutenoient l'empire par leurs armes , quoi qu'ils fussent & de même nation , & de même sang , & que Rome leur fût obligée de l'énorme puissance , où elle étoit parvenue. Cette guerre fut la première occasion de l'agrandissement de Cn. Pompée , de Marius , & de Silla , qui se servirent , contre la République , des armes , dont elle leur avoit donné le commandement contre les Alliez. Car Silla , qui étoit d'une maison illustre , mais fort déchue de son ancienne splendeur , enfié de la gloire d'avoir terminé la Guerre Italique , osa demander le Consultat , & l'obtint enfin par les suffrages de presque tous les citoyens. Au même tems , le Gouvernement de l'Asie étant échu à Silla , Pub. Sulpicius Tribun du peuple se déclara pour Marius , qui quoi qu'agé de plus de 70. ans , vouloit avoir lui seul toutes les Provinces , & ôta par une loi qu'il publia , ce Gouvernement à Silla , pour le donner à Marius ; d'où naquit aussi-tôt la guerre civile de Silla , qui chassa de Rome Marius & Sulpicius , avec leurs complices. A cette guerre succéda celle de Cinna , qui n'étoit pas plus modérée que Marius , ni que Sulpicius. Cet homme , pour se vanger du Sénat , qu'il avoit déposé du Consultat , & mis un autre Consul à sa place , rapella de leur exil Marius & son fils , & tous les autres bannis de leur parti , pour en fortifier le sien , auquel il avoit attiré par de grandes promesses tous les Officiers de l'armée Romaine , qui étoit auprès de Nole. Pendant qu'il fait la guerre à sa patrie , Cnée Pompée se voyant frustré de l'espérance d'être continué dans le Consultat , se tint neutre entre la République & Silla , pour épier les occasions de rendre sa condition meilleure , en se jetant avec son armée du côté , où il trouveroit un plus grand avantage. [Car il arrive toujours dans les guerres civiles , que la fidélité des Grans est la victime de leur intérêt.] Pompée étant mort là-dessus , après avoir donné bataille à Cinna , celui-ci & Marius se rendirent maîtres de Rome , où leur entrée fut suivie de la mort des Consuls Octavius , qui fut tué par leur ordre , & Cornelius Merula , qui se fit couper les veines , pour prévenir la vengeance de Cinna , dont il rem-
plissoit

pêchèrent pas même, que l'on ne fit encore plusieurs réglemens, mais qui étoient tous contraires les uns aux autres, jusqu'à ce que Silla, devenu Dictateur, les aiant changez, ou révoquez, pour en faire de tout nouveaux,

NOTES HISTORIQUES.

plissoit la charge. Marius étant mort l'année suivante, au commencement de son septième Consulat, Cinna, qui entroit dans son second, eut toute la puissance du Gouvernement, mais comme sa domination étoit trop violente, la plupart des Grans se retirèrent auprès de Silla, qui étoit en Grece. Ce qui fut cause, qu'il repassa en Italie, pour vanger les Nobles, dont il s'étoit fait le Chef, ainsi que Marius l'avoit été des Plebéens; & que Cinna fut tué par ses soldats, qui se mutinèrent contre lui, sur ce qu'il les vouloit embarquer, pour aller combattre les Nobles. Silla essaya de terminer tous les différends par un bon accommodement, & à des conditions raisonnables, mais la paix ne pouvoit plaire à ceux, qui languissant dans la tranquillité publique espéroient de relever leur fortune par les factions. L'ambition du jeune Marius, élu Consul à 26. ans, fomenta la guerre, mais après avoir perdu la bataille de Sacriport, il fut tué par des gens apostez par Silla, qui, depuis, en prit le surnom d'*Heureux*; tant il redoutoit le courage de ce jeune adversaire. Cete victoire lui fit déferer la Dictature, où il abusa si fort de son pouvoir, qu'on regreta Marius & Cinna. Car il fut le premier, qui inventa la proscription, c'est-à-dire qui fit assigner par autorité publique une récompense à quiconque égorgeroit un citoyen Romain; jusque là même, que l'on ne la donnoit pas plus grande pour la tête d'un ennemi tué à la guerre, que pour celle d'un citoyen tué dans sa maison. Après Cinna, Marius, & Silla, vint Pompée le Grand, qui selon Tacite, savoit mieux dissimuler, mais n'étoit pas meilleur qu'eux. *Post quos Cn. Pompeius occul-tior, non melior.* Hist. 2. Dès que Pompée fut entré dans le maniment des affaires publiques, non content d'être le premier, il voulut être tout seul, d'où vint la jalousie de Cesar, qui, dans la suite, produisit une autre guerre civile, où la fortune ayant abandonné Pompée, rendit Cesar le maître de l'Empire. *Patere. Hist. 2. chap. 6. 7. 12. 13. 15. 17. 19. 20. 21. 22. 25. 28. 33. 47. & 48.*

veaux, donna quelque relâche. Mais ce repos dura peu, à-cause des poursuites & des oppositions turbulentes de Lepidus, & de la licence effrénée des Tribuns, qui recommencèrent à soulever le peuple, pour faire passer leurs decrets. Et dès lors on fit autant de loix, qu'il y avoit de personnes *qu'on acusoit*; de sorte que toute la République étant corrompue, les loix se multiplioient à l'infini⁴.

XXIX. Enfin, Cnée Pompée, étant dans son troisieme Consulat *n*, fut élu pour réformateur des mœurs: mais comme les remèdes étoient

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 La multitude des loix, dit Platon dans sa République, est une marque aussi certaine de la corruption d'un Etat, que la multitude des Médecins en est une de la grande quantité des malades. Je puis dire avec vérité, ajoute un grand Ministre, que les nouvelles loix ne sont pas tant des remèdes aux désordres des Etats, que des témoignages de leur maladie, & des preuves assurées de la foiblesse du Gouvernement; attendu que si les anciennes loix avoient été bien exécutées, il ne seroit besoin ni de les renouveler, ni d'en faire d'autres, pour arrêter de nouveaux désordres, qui n'eussent jamais pris cours. *Chap. 5. de la seconde partie du*

NOTES HISTORIQUES.

n Paternule dit, que dans ce Consulat, on ne lui donna point de collègue, & que cet honneur extraordinaire fit tant de jalousie à Cesar, que dès lors ils devinrent ennemis irréconciliables. Il ajoute, que Pompée employa toute la puissance de ce Consulat contre les brigues des charges. *Chap. 47.*

étoient pires que les maux 1, & qu'il violoit en faveur de ses amis les loix qu'il avoit faites 2, il perdit par les armes de ses ennemis l'autorité, qu'il vouloit conserver avec les armes 3. Et depuis, il n'y eut durant plus de vint

REFLEXIONS POLITIQUES.

du Testament Politique. Quoi qu'il en soit, Mezeraï a eu raison de dire, que la multiplication des réglemens en France n'a jamais servi qu'à multiplier les abus. *Dans la Vie d'Henri III.*

1 Pour faire des loix, il faut se régler sur la disposition des peuples. Il n'y a point de pires loix que celles qui prescrivent des choses, qui vont à la perfection; car la difficulté de les observer les réduit au non-usage. La pratique ne va jamais si loin que la spéculation, & par conséquent, il faut ajuster les choses, non pas de la manière qu'elles feroient le mieux; mais de la manière qu'elles peuvent durer plus long-tems. Le Cardinal Pallavicin appelle tres-bien les loix trop rigoureuses le poison de la tranquillité publique.

2 Un Prince, ou un Magistrat, qui exemte de l'observation des loix, qu'il a faites lui-même en matière de réformation, des personnes, qui ont besoin d'être réformées, apprend à tous les autres à les mépriser, surtout lorsqu'il accorde ces exemptions, dans un tems, où ces loix sont encore toutes fraîches.

NOTES HISTORIQUES.

1 Tous les gens de bien, dit le même Auteur, vouloient, que Pompée & Cesar renonçassent tous deux au commandement des armées. Pompée approuvoit fort l'avis de ceux, qui disoient qu'il le falloit ôter à Cesar; mais résistoit à ceux, qui jugeoient à propos, qu'il le quitât aussi. Et voilà par où commença la guerre civile. *Chap. 48.*

vint ans ni paix, ni droit, ni police; les plus grans crimes demeuroient impunis, & plusieurs belles actions firent périr leurs auteurs. Mais après qu'Auguste eut affermi sa puissance, il abolit, dans son fixieme Consulat, tout ce qu'il avoit ordonné étant Triumvir; & nous donna des loix pour vivre en paix sous son Empire. Et comme il vouloit faire observer exactement ces loix, il proposa des récompenses pour ceux, qui en dénonceroient les infracteurs. Celle, qui fut apellée Papia Poppea, portoit, que le Peuple Romain, en qualité de père commun, posséderoit comme vacans tous les biens, qui étoient laissez par testament à ceux, qui n'avoient point d'enfans *p.* Mais les Délateurs aloient bien plus avant; ils troubloient & toute la Ville, & toute l'Italie, plusieurs familles étoient déjà ruinées; & tout le monde prenoit l'épouvante,

NOTES HISTORIQUES.

p Par la loi *Papia*, ceux qui n'avoient jamais été mariez, *nil capiebant ex testamentis*, étoient frastrez de tout ce qui leur étoit laissé par testament: mais les, *orbi*, i. e. ceux qui étoient mariez n'avoient point d'enfans, ne perdoient que la moitié de ce qui leur étoit legué. Et c'est en ce sens, que dans Juvénal un adultère dit au mari :

Quod tibi filiulus, vel filia nascitur ex me,

Juraparentis habes; propter me scriberis haeres,

Legatum omne capis, nec non & dulce caducum. Sat. 9.

L'Empereur Antonin ôta au peuple le droit de *vacantia tenere*, & voulut, que ces biens tombassent au fisc. du Prince. *Hodie*, dit Ulpien, *ex constitutione Imperatoris Antonini, omnia caduca fisco vindicantur.* In *Fragm. tit.* 18.

te, lorsque Tibère, pour y apporter remède 3, tira au sort cinq Consulaires, cinq Prétoriens & dix autres Sénateurs, qui développèrent plusieurs clauses embrouillées de cete loi, & par une *interprétation favorable*, donnèrent, pour le présent, un peu de repos aux citoiens.

XXX. Ce fut vers ce tems-là, que Tibère demanda au Sénat, que Néron, fils-ainé de Germanicus, lequel avoit dix-sept ans accomplis, fût dispensé du Vigintivirat 9, & pût obtenir la Questure cinq ans avant le tems 1 prescrit par les loix 1: aléguant, que lui-même & son frère avoient obtenu la même grace, à la prière d'Auguste. Cete demande ne fut pas ouïe sans moquerie, & je ne doute

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Puisque la fin des loix est de conserver l'ordre & la paix entre les citoiens d'une même ville, il est du devoir du Prince de les modérer, quand elles sont trop rigoureuses; ou de les abolir tout-à-fait, lorsqu'elles ne sont plus utiles au public.

1 La bonne éducation, que l'on donne aux enfans des

NOTES HISTORIQUES.

9 Les Vigintivirs n'étoient que de petits Juges de police, qui procédoient à la vente des biens des particuliers; qui distribuoient des grains au peuple; qui avoient soin de réparer les chemins, & de voir, que la monnoie ne fût point altérée. A Venise, les Nobles des anciennes Maisons sont d'ordinaire dispenser leurs enfans de passer par les deux Quaranties civiles.

1 Selon les loix, on ne pouvoit être Questeur qu'à 25. ans.

doute pas même, qu'on ne se fût moqué autrefois de celle d'Auguste *s*, quoiqu'elle fût beaucoup plus raisonnable. Car outre qu'alors l'autorité des Césars étoit toute nouvelle, & l'ancien usage plus présent à la mémoire, Auguste n'étoit que le beau-père de Tibère & de Drusus; au-lieu que Tibère étoit l'oncle & l'aïeul de Néron *t*. Avec la Questure, on lui décerna la dignité de Pontife, & la première fois qu'il parut en public avec la robe virile, on distribua de l'argent & du blé au menu-peuple, qui tressailloit de joie de voir un fils de Germanicus déjà dans les charges. Cete joie fut encore augmentée par son mariage avec

REFLEXIONS POLITIQUES.

des Princes, jointe au privilège de leur naissance, les doit afranchir des loix de l'âge, d'autant qu'ils deviennent habiles de bien meilleur heure que les autres. Ce qui a donné lieu de dire :

Cæsaribus virtus contigit antè diem.

Il est impossible, disoit le Cardinal du Perron, que les Princes sachent quelque chose; car ils ont les fruits des peines de tous ceux qui étudient; ils aprennent en un quart d'heure ce à quoi un bon esprit aura travaillé un mois. *Perroniana.*

NOTES HISTORIQUES.

s Auguste, pour faire le populaire, & laisser au Sénat une vaine image de grandeur & de liberté, feignoit d'avoir besoin de leur consentement, pour acorder aux enfans de sa femme une dispense, dont il étoit le maître absolu.

t Et par conséquent, Tibère devoit prendre un plus grand intérêt à l'avancement de son petit-fils, que n'avoit pris Auguste à celui des fils de sa femme.

avec Julia, fille de Drusus 2. Mais si ce mariage fut universellement approuvé, on murmura fort de celui, qui le concerta, de la fille de Séjan avec le fils de Claudius 3, dont la noblesse sembloit être souillée par une si basse alliance; au-lieu que Séjan, dont l'ambition étoit déjà suspecte, s'élevoit infiniment.

XXXI. Sur la fin de l'année moururent deux hommes illustres, Lucius Volusius &
D 2 Sallu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les mariages égaux, soit entre les Princes, ou entre les particuliers, sont toujours approuvez.

3 Les Princes du sang, à quelque point d'honneur près, ne font pas une faute si grande, que l'on pense, en s'alliant avec les filles, ou les nièces des Ministres; car outre que c'est un moien de se conserver les bonnes grâces du Prince, c'en est encore un de s'agrandir: mais les Ministres, qui ont l'ambition de s'allier avec les Princes du sang, s'exposent toujours à beaucoup d'envie; & quand il vient un revers de fortune, comme il arrive très-souvent; ils tirent peu de protection de ceux, qui ne les ont honorez de leur alliance que par intérêt, & qui n'ayant plus rien à espérer d'eux, ne les considèrent plus que comme des parens, qui les déshonorent. Il y a encore une autre raison, qui doit empêcher les Ministres d'aspirer à cet honneur; c'est que ces Princes étant fort sujets à devenir suspects à celui qui regne, le soupçon qu'il a d'eux retombe souvent sur le Ministre, qui a intérêt de les protéger, à-cause de la parenté. Et d'ailleurs, le Prince, qui veut être le maître en tout, & tenir lieu de tout à ses créatures, ne pourra jamais aimer ni beaucoup, ni longtems, un Ministre, qui sera partagé d'affection & de complaisance entre lui & les Princes de son sang.

Sallustius Crispus. Le premier étoit d'une famille ancienne, mais qui n'avoit point exercé de plus haute charge que la Préture; il y fit entrer le Consulat, & la dignité de Censeur, qui lui fut donnée pour faire la revue des décuries de la Cavalerie; & amassa des richesses excessives, qui agrandirent infiniment cete Maison. L'autre étoit petit-fils d'une sœur de Caius Sallustius, fameux Historien Romain, dont il avoit pris le nom en vertu de son adoption. Il lui auroit été tres-facile de monter aux plus hautes dignitez; mais, sans être Sénateur, non plus que Mecenas^u, dont il suivoit l'exemple, il ne laissa pas de surpasser en pouvoir beaucoup de Consulaires & de Triomfants. Sa façon de vivre étoit toute différente de celle des Anciens, soit pour la propreté des habits, ou pour la délicatesse du manger; & l'abondance, qui regnoit dans sa maison, aprochoit fort du luxe. Mais avec tout cela, son esprit suffisoit aux plus grandes affairesⁱ; & il y montroit d'autant plus de
vigueur,

REFLEXIONS POLITIQUES.

- i De tout tems, les hommes qui ont manié, ou qui ont

NOTES HISTORIQUES.

^u Patercule dit, que Mecenas se contenta toute sa vie du rang de Chevalier Romain, sans se soucier des dignitez, qu'il lui auroit été facile d'obtenir d'Auguste, dont il n'étoit pas moins aimé qu'Agrippa, s'il eût été d'humeur à les desirer.
Hist. 2. chap. 83.

vigueur, qu'il affectoit de paroître voluptueux & sans souci. Durant la vie de Mecenas, il tint la seconde place dans le Ministère, & la première après sa mort. Il eut part à la résolution qui fut prise de tuer le jeune Agrippa 2, & sur la fin de ses jours, il eut plus l'apparence d'un favori, qu'il n'en eut le pouvoir: Et cela étoit arrivé pareillement à Mecenas 3. Tant il est rare, que la faveur dure

D 3

tou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ont été capables de manier les grandes affaires, ont été les plus voluptueux. Jamais homme ne fut plus vigilant, que l'étoit Mecenas, lorsque les affaires de l'Etat le requéroient ainsi; mais aussi personne n'aima davantage le repos, l'oïveté, & les plaisirs de la vie. Ainsi, Saluste l'imita en tout, en vertus & en vices.

2 Tôt ou tard, les Princes se lassent de voir, ou du moins d'aimer les témoins, les complices, ou les ministres de leurs crimes, soit par honte, ou par repentir. *Voilà la note 3. du chap. 1. du livre 1.*

3 La disgrâce des premiers Ministres n'est pas toujours un effet de leur mauvaise conduite. Les plus sages & les plus modérez perdent la faveur, aussi bien que ceux qui en ont abusé. Mecenas étoit, sans contredit, un des meilleurs & des plus intelligens Ministres, que pût avoir Auguste, & cependant il ne laissa pas d'éprouver, que son Maître aimoit le changement. Gonçalo Hernandez avoit conquis au sien le Roiaume de Naples, & la première récompense qu'il en reçut, fut que Ferdinand le Catholique prêta l'oreille à toutes les plaintes & à toutes les calomnies de ses envieux, ravi de trouver une occasion de réformer & de resserrer son pouvoir. Après quoi l'ayant fait revenir en Espagne, il le tint sept

toujours x ; soit que les Princes se dégoûtent de leurs confidens , lorsqu'ils n'ont plus rien à leur donner ; ou ceux-ci de leur Maître , quand ils n'ont plus rien à desirer 4.

AN

REFLEXIONS POLITIQUES.

sept ou huit ans relegué dans ses terres , il lui refusa tout net la Grande Commanderie de Léon , & puis celle de Hornachos , qui vaquèrent en même tems. *Mariana* chap. 9. du livre 28. § 14. du livre 30. de son *Histoire* , à la fin de laquelle il fait l'éloge de ce grand Capitaine en ces termes : Personnage admirable , dit-il , & tout ensemble le plus brave & le plus heureux guerrier , qui fût sorti d'Espagne depuis long-tems. L'ingratitude , dont on usa envers lui , augmenta sa gloire , & le préserva même des fautes , qu'il auroit pû faire sur le déclin de son âge. Car il est bien rare de naviger plusieurs fois sans essuyer aucune bourasque.

4 La faveur des Rois , (dit Antoine Perez , qui le savoit

NOTES HISTORIQUES.

* Le Chancelier de Chiverni dit , qu'il étoit fatal à la race des Valois de haïr à la fin ceux qu'ils avoient le plus aimez au commencement. Philippe de Valois , le premier de cette race , étoit obligé de sa Couronne au Comte d'Artois , & depuis il fit tout ce qu'il pût , pour le dépoüiller de ses terres. Louis XI. ruïna le Duc de Bourgogne , chez qui il avoit demeuré six ans. Louis XII. persécuta le Maréchal Gié ; & François I. le Duc de Bourbon , qu'il avoit uniquement aimé ; & Messieurs de Montmorency & de Brion , qui avoient été ses favoris. Henri II. en usa de même envers M. de Dampierre , & le Maréchal de Gié , de la main duquel il avoit voulu être fait Chevalier ; Charles IX. envers Messieurs de Montmorency & de Cossé ; Henri III. envers Messieurs de Lignerolles , de Bellegarde , le Guast , Saint Luc , de Vi lequier , Beauvais-Nangis , & sur tout envers Messieurs de Guise , qu'il avoit tant aimez en sa jeunesse , & tous ceux de son Conseil , qui l'avoient le mieux servi. Dans ses *Mémoires*. On peut dire la même chose de presque tous les Princes.

XXXII. L'année qui suit est remarquable par le commun Consulat du père & du fils, qui étoit le quatrième de Tibère, & le second de Drusus. Deux ans auparavant, Germanicus avoit bien été le collègue de Tibère, mais la proximité du sang n'étoit pas si grande, ni même le neveu fort agréable à l'oncle. Au commencement de cete année, Tibère alla se promener dans la Campanie y, comme pour prendre de nouvelles forces, soit qu'il méditât déjà de s'absenter pour toujours; ou que, par son éloignement, il voulût laisser faire à son fils toutes les fonctions du Consulat 1. Il arriva par hazard une chose, qui, bien

D 4

qu'elle

REFLEXIONS POLITIQUES.

savoit par expérience) monte, ou descend. Quand donc elle ne peut plus monter, il faut nécessairement qu'elle descende. Lorsque les Princes n'ont plus rien à donner, ils ont honte de voir leur impuissance; & lors que les favoris n'ont plus rien à désirer, ils se lassent d'être complaisans. Car, selon Commines, plus de gens servent pour l'espérance des biens à venir, que pour les biens, qu'ils ont déjà reçus. *Chap. II. du livre 3.*

1 Un Prince, qui exerce son fils aux fonctions du Gouvernement, fait également le devoir de père & de Prince;

NOTES HISTORIQUES.

y Appellée aujourd'hui la Terre de Labour.

qu'elle fût de peu d'importance, donna à Drusus une occasion de se faire aimer, en terminant la querelle, qu'elle avoit excitée 2. Le Prétorien Domitius Corbulo porta ses plaintes au Senat contre le jeune Lucius Sulla, qui n'avoit pas voulu lui céder sa place dans un spectacle de gladiateurs. L'âge, la Coutume, & les Vieillards étoient pour Corbulo; Mamercus Scaurus, Lucius Arruntius, & quelques autres, pour Sulla, leur parent. Les uns & les autres haranguoient à l'envi, & l'on aléguoit contre Sulla l'exemple de nos Anciens, qui avoient refrené par de rigoureux arrests l'irrévérence de la Jeunesse 3. Drusus

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prince: de père, parce qu'il donne l'éducation qu'il doit à son fils; & de Prince, parce qu'il s'aquite envers ses Sujets de l'obligation qu'il a de travailler à laisser un bon successeur. Et c'est par cet endroit, que Commynes veut blâmer l'Empereur Frédéric III. quand il dit, „ que le Duc Maximilien, son fils, n'avoit connoissance de rien, & avoit été mal nourri, au moins pour „ avoir connoissance des grandes choses. *Chap. 3. du livre 6.*

2 Les plus petites choses font quelquefois naître les plus grans événemens. Les querelles, qui arrivent entre les Grans, ne sont jamais à négliger, parce qu'elles se convertissent souvent en factions, en cabales, & en partis.

3 Il est non seulement de la bienséance & de l'honnêteté publique, mais encore de l'intérêt du Prince & de l'Etat, que les vieillards soient respectez par les jeunes gens,

ais dit tout ce qu'il falloit pour adoucir les esprits, & Corbulon fut satisfait 4 par Scaurus, qui étoit oncle & beau-père de Sulla, & le plus éloquent orateur de son tems.

XXXIII. Le même Corbulon aiant fait des plaintes de la négligence des Magistrats des villes municipales, & de la malversation des Voïers, qui laissoient les grans-chemins tout rompus, de sorte qu'on n'y pouvoit plus passer, se chargea volontiers de la commission d'y pourvoir. Mais il fit moins de service au public, qu'il ne fit de tort à beaucoup de particuliers 1, à qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

gens, mais particulièrement dans les assemblées & dans les cérémonies, où l'irrévérence de la Jeunesse envers les personnes, que l'âge rend vénérables, est de tres-dangereuse conséquence.

4 Il importe beaucoup au Prince de ne point laisser impunies les offenses, que les jeunes Seigneurs de la Cour font aux Juges & aux Magistrats; car il ne sera lui-même obéi, qu'autant qu'il fera respecter ceux, qui sont les gardiens des loix. Il y a par-tout, mais en France plus-qu'ailleurs, une antipatie horrible entre les gens d'épée & les gens de robe; que seroit-ce, si ceux-ci ne tenoient pas les autres en bride?

1 Il y a toujours des gens, qui ont la présomption de croire, qu'ils sont capables de conduire des affaires, où ils n'entendent rien. Ceux, qui se trouvent en crédit auprès des Princes, croient toujours être dignes de toute sorte d'emplois, & sur ce faux fondement ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent pour les obtenir. Cependant, il est vrai, que tel, qui est capable de bien servir le public en certaines fonctions, sera capable de le

à qui il ôtoit l'honneur & les biens par des procédures injustes 2.

XXXIV. Peu de tems après, Tibère écrivit au Sénat, que Tacfarinas recommençoit à ravager l'Afrique, & qu'ainsi il faloit élire un Proconsul entendu au métier de la guerre, robuste, & capable de bien remplir cete charge. Sexte Pompée prit cete occasion, pour insulter M. Lepidus, disant, que sa pauvreté & son peu de courage deshonorioient sa famille 1; & que, par conséquent, il faloit l'ex-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ruiner en d'autres. M. de la Chastre dit, que l'Evêque de Beauvais fit tout ce qu'il pût pour ruiner M. de Chasteauneuf auprès de la Reine Anne d'Autriche; pour n'avoir point de compagnon dans la direction des affaires, dont il se croïoit tres-capable. La Reine, ajouta-t-il, ne pouvoit mieux choisir pour la fidélité, ni guère plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'ayant pas la cervelle assez forte pour une telle charge. *Dans ses Memoires.*

2 La réformation est plus dangereuse que le mal, quand on la donne à faire à des personnes, qui n'ont pas la capacité, ni la modération requises. Sur les plaintes, que quelques-uns fesoient de certains réformateurs, qui avoient fait plus de ruine qu'il n'y en avoit avant qu'ils fussent établis, Le Cardinal du Perron dit au Conseil: *Ceux-ci ont raison de s'appeller réformateurs, mais c'est au langage de Maître Guillaume.* C'étoit un bouffon, qui quand il vouloit dire, ruiner, disoit reformer. *Perroniana.*

1 De tout tems, les plus grans hommes ont trouvé des adversaires; qui ne leur ont pas seulement voulu ôter

l'exclure du Gouvernement de l'Asie, qu'il avoit tiré au fort. Le Sénat au contraire tenoit Lepidus pour un homme modéré, & plus digne de loüange, que de mépris, puisqu'avec le peu de bien que son père lui avoit laissé, il avoit toujours vécu sans bassesse. Il fut donc envoié en Asie; & quant à l'Afrique, la nomination du Proconsul fut renvoïée à l'Empereur.

XXXV. Là dessus, Severus Cecina proposa de défendre aux femmes d'accompagner leurs maris dans leurs Gouvernemens; après
 „ avoir protesté plusieurs fois, qu'il vivoit
 „ heureux avec la sienne, dont il avoit six
 „ enfans; & qu'il ne conseilloit rien pour le
 „ pu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ôter les charges, & les dignitez, dont ils étoient revêtus, mais qui les ont encore ataquez dans l'honneur, ou du moins, qui ont tâché de détruire l'opinion qu'on avoit de leur éminent mérite. M. de Montresor dit, que le Cardinal de Richelieu, dans tout ce qu'il a entrepris, a été plus obligé à la fortune, que l'Etat à ses conseils & à ses délibérations. Et dans un autre endroit, il ajoûte, qu'il n'a jamais rien trouvé en lui, ni d'un esprit prévoiant, ni d'un grand personnage, mais seulement, que c'étoit un homme fort heureux, que la fortune souvenoît beaucoup plus dans les traverses, qui lui arrivoient, que la prudence, que plusieurs ont voulu estimer en lui. *Dans ses Memoires*, L'Evêque de Beauvais disoit, que le Cardinal Mazarin n'étoit pas habile homme, parce qu'il n'entendoit pas les matières bénéficiales, ni les Finances. *Memoires de M. de la Chastre.*

„ public, qu'il n'eût observé lui-même,
 „ puisqu'il ne l'avoit jamais menée dans au-
 „ cune des provinces, où il avoit servi durant
 „ quarante ans. Il ajoûta, que ce n'étoit pas
 „ sans cause, que nos ancêtres l'avoient dé-
 „ fendu: que la compagnie des femmes ne
 „ fesoit que de l'embaras, soit en paix, soit
 „ en guerre; que leur luxe corrompoit les
 „ mœurs, & leur fraïeur retardoit les entre-
 „ prises 1: qu'avec elles une armée romaine
 „ ressembloit à une marche d'eunuques 2: que
 ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a rien de plus contraire à l'aplication néces-
 faire aux affaires publiques, que l'attachement, que ceux
 qui en ont l'administration, peuvent avoir pour les
 femmes. Comme une femme a perdu le monde, rien
 n'est plus capable de nuire aux Etats, que ce sexe, lors-
 que prenant pié sur ceux, qui les gouvernent, il les
 fait souvent mouvoir comme bon lui semble, & mal,
 par conséquent; les meilleures pensées des femmes
 étant presque toujours mauvaises en celles, qui se con-
 duisent par leurs passions, qui d'ordinaire tiennent lieu
 de raison dans leur esprit; au lieu que la raison est le
 seul motif, qui doit animer & faire agir ceux, qui ma-
 nient les affaires publiques. *Section 5. du chap. 8. de la
 première partie du Testament Politique du Cardinal de
 Richelieu.*

NOTES HISTORIQUES.

2 Le latin dit, *ad similitudinem barbari incessus*, i. e.
 qu'il sembloit que ce fût un camp de Barbares; parce
 que c'étoit la coutume des Barbares de mener leurs fem-
 mes à la guerre, comme le marque Tacite *Ann. 4. Adfistentes
 plerif.*

„ ce sexe n'étoit pas seulement imbécille, &
 „ incapable de travail, mais encore cruel,
 „ ambitieux, & qui veut dominer absolu-
 „ ment, s'il a trop de liberté: qu'on voïoit
 „ des femmes marcher parmi les cohortes,
 „ & commander aux centurions; qu'une ve-
 „ noit de présider aux revûes & aux exerci-
 „ ces des soldats: que lorsque leurs maris
 „ étoient acusez de pécultat, elles s'y trou-
 „ voient toujours mêlées: que dès qu'elles
 „ entroient dans une province, les plus scé-
 „ lérats s'adressoient à elles, comme à cel-
 „ les, qui entreprenoient volontiers les mé-
 „ chantes affaires, & qui venoient à bout de
 „ tout: qu'on les atendoit à la sortie, pour
 „ leur présenter des requêtes, & qu'il y avoit
 „ comme deux prétoires; mais avec cete di-
 „ férence, qu'elles se fesoient mieux obéir
 „ que leurs maris. Qu'autrefois les loix op-
 „ piennes, & quelques autres, leur avoient

D 7

mis

NOTES HISTORIQUES.

plerisque matres & conjuges. Ann. 14. Britannorum copia animo
 adeo fero, ut conjuges quoque testes victoriæ secum traherent. Et dans
 la Germanie. Feminarum ululatus audiri, vagitus infantium.
 Hi cuique sanctissimi testes, &c. Mais j'ai trouvé plus de grace,
 & même plus de justesse, à dire une marche d'eunuques, à
 cause de ce que dit ici Tacite, que le luxe des femmes énervoit
 & amolissoit le courage des soldats. Outre que cela est confor-
 me à la vérité del'Histoire, qui raconte, que les Barbares se-
 foient grand état des eunuques, jusqu'à leur donner le com-
 mandement des armées. Non despectum id (i. e. d'être eunu-
 que) apud Barbaros, ultroque potentiam habet. Tac. Ann. 6.

” mis un frein, mais qu’elles avoient si bien
 ” rompu ces liens, qu’elles gouvernoient
 ” maintenant, non seulement leurs maisons,
 ” mais encore les tribunaux de judicature, &
 ” les armées 2.

XXXVI. Peu de gens approuvèrent cet avis, & plusieurs même y contredirent 1, criant, que l’on n’avoit point mis cete affaire en délibération *a*, & que Cecina n’étoit pas un censeur d’assez grand poids. Et tout d’un
 tems,

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Puisque l’intérêt des hommes, conclut M. de Richelieu, est ce qui d’ordinaire les fait malverser aux charges qui leur sont commises; les Eclésiastiques sont souvent préférables à beaucoup d’autres, lorsqu’il est question des grands emplois; non pas qu’ils soient moins sujets à leurs intérêts, mais parce que n’ayant ni femmes, ni enfans, ils sont libres des liens, qui attachent davantage. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

1 Il est toujours dangereux d’ouvrir un avis de réformation,

NOTES HISTORIQUES.

a C’est que l’affaire n’ayant pas été proposée par les Consuls, ni par le Prince, à qui il appartenait de proposer les matières, pour en faire délibérer, on prétendoit que l’avis de Cecina étoit hors de propos; & que d’ailleurs il n’étoit pas homme assez considérable de lui-même, pour entreprendre la réformation des Proconsuls & des autres grands Magistrats, qui aloient gouverner les Provinces. Tacite dit néanmoins en deux endroits du second livre, qu’il étoit permis de sortir du sujet, sur lequel on déliberoit, quand on avoit à dire quelque chose de plus important au public; & que cela étoit encore alors très ordinaire.

tems, Valerius Messalinus, fils de Messala *b*, de l'éloquence duquel il avoit quelque
 „ teinture, répondit, „ Que l'on avoit chan-
 „ gé tres-à-propos beaucoup de choses trop
 „ sévères des Anciens 2, attendu que la Ville
 n'étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

mation; car il y a toujours plus de gens, qui la craignent, qu'il n'y en a qui la desirent. M. le Cardinal de Richelieu avoué, qu'il n'avoit osé entreprendre la réformation de la Maison du Roi, parce qu'il ne le pouvoit faire, sans choquer l'intérêt de beaucoup de gens, qui étant continuellement auprès du Roi, & vivant avec lui dans une grande familiarité, eussent pû le détourner des ordres les plus nécessaires à son Etat, pour empêcher ceux de sa Maison, dont le dérèglement leur étoit utile. *Chap. 7. de la première partie du même Testament.*

2. Il y a des choses utiles, & même nécessaires, dans un tems, qui seroient pernicieuses dans un autre. Ceux, qui ont la conduite des Etats, soit les Princes, ou les Ministres, doivent s'accommoder au présent, qui d'ordinaire n'a point de rapport au passé. Tous les Politiques conviennent en cela. Machiavel pose pour fondement du bon ou du mauvais succès des affaires la manière de procéder convenable ou non convenable au tems, auquel on se rencontre. Ce qui fait, dit-il, que

NOTES HISTORIQUES.

re aux Sénateurs. *Erat quippe adhuc frequens senatoribus, si quid è rep. crederent, loco sententiæ promere. & trois pages après: A majoribus concessum est egredi aliquando relationem, & quod in commune conducat loco sententiæ proferre.*

b Messala Corvinus, de qui Quintillien dit, *Cicerone mitior & dulcior, & in verbis magis elaboratus. Dialoge de Oratoribus.*

„ n'étoit plus, comme autrefois, agitée de
 „ guerres, ni environnée de Provinces en-
 „ nemies: que si l'on acorderoit quelque cho-
 „ se au plaisir des femmes, cela ne feroit
 „ point d'incommodité durant la paix; &
 „ que bien loin d'être à charge aux Alliez,
 „ elles ne l'étoient pas même à leurs maris,
 „ avec qui tout le reste leur étoit commun.
 „ Véritablement, *disoit-il*, il faut aler à la
 „ guerre sans embarras, mais lorsqu'on en re-
 „ vient, qu'y a-t-il de plus honnête, que de
 „ goûter le repos avec sa femme? On m'en
 „ citera quelques-unes, qui n'ont pas résisté
 „ à l'ambition, ni à l'avarice; mais leurs ma-
 „ ris mêmes n'ont-ils pas été, la plupart,
 „ sujets à divers apêtitis déreglez; & cesse-t-
 on

REFLEXIONS POLITIQUES.

que la fortune abandonne un Prince, c'est qu'il ne sait
 pas acorder sa conduite avec les tems, & que les tems
 & les affaires venant à changer, il ne change point de
 procédé, ni de mesures; au-lieu que s'il en changeoit,
 la fortune ne changeroit pas. *Chap. 9. du livre 3. de ses*
Discours. M. le Duc de Rohan dit à peu près la même
 chose dans l'Epître de son *Intérêt des Princes*, adressée
 au Cardinal de Richelieu. On ne peut, dit-il, établir
 une règle immuable dans le gouvernement des Etats.
 Ce qui cause la révolution des affaires de ce monde,
 cause aussi le changement des maximes fondamenta-
 les pour bien regner. C'est pourquoi ceux, qui en ces
 matières se guident plus par les exemples du passé, que
 par les raisons présentes, sont par nécessité des man-
 quemens notables.

„ on pour cela d'envoier des Magistrats dans
 „ les Provinces? On me dira, que ce sont
 „ leurs femmes, qui les ont corrompus; est-
 „ ce que tous ceux, qui n'en ont point, sont
 „ sans reproche *c*? Les loix oppiennes ont
 „ plû autrefois, parce qu'elles étoient de fai-
 „ son; mais on les a depuis relâchées & mo-
 „ dérées, parce qu'on l'a jugé nécessaire 3.
 „ C'est en vain, que nous donnons d'autres
 „ noms à nôtre lâcheté; car si la femme pas-
 „ se les bornes du devoir, c'est plus la faute
 „ du

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Au nouvel établissement d'une République, la
 raison veut, qu'on établisse les loix les plus parfaites,
 que la société des hommes est capable de souffrir; mais
 la prudence ne permet pas d'agir de même pié dans une
 ancienne Monarchie, dont les imperfections ont passé
 en habitude, & dont le désordre fait, non sans utili-
 té, partie del'ordte del'Erat. Il faut en ce cas céder
 à la foiblesse, & se contenter plutôt d'une règle mo-
 dérée, que d'en établir une plus austère, & qui seroit
 peut-être moins convenable, parce que sa rigueur pou-
 roit causer quelque ébranlement à ce qu'on veut aser-
 mir. *Section 1. du chap. 4. de la première partie du Tes-
 tament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

c Si Pilate eût suivi le conseil de Claudia Procula, sa femme,
 qui lui envoia dire jusque dans son tribunal, qu'il se gardât bien
 de condamner l'innocent: *Misit ad illum uxore ejus, dicens: Ni-
 hil tibi & iusto illi. Matt. 27.* il n'eût pas abandonné Jesus-Christ
 aux Juifs. S'il y avoit beaucoup de femmes comme cete Pro-
 cula, il seroit à désirer, que tous les Gouverneurs & les Inten-
 dans menassent leurs femmes avec eux.

„ du mari 4 que la sienne *d.* Et d'ailleurs, il
 „ n'est pas juste, que, pour un ou deux ma-
 „ ris trop faciles, on nous ôte à tous les com-
 „ pagnes de nôtre bonne & mauvaise fortu-
 „ ne. Outre que c'est abandonner un sexe,
 „ qui de soi n'a ni vigueur, ni conduite,
 „ c'est encore l'exposer par son luxe à la con-
 „ voitise des hom- *On, Les maris ont beau garder leurs*
 „ mes 5. Car si la *femmes à vie, les mariages n'en font*
 „ présence des ma- *guère plus à couvert des adulteres ;*
 „ ris n'est pas une *que fera-ce donc, quand une absence*
 „ garde suffisante, *ce de plusieurs années les tiendra se-*
 „ que fera-ce, *parez, comme s'ils avoient fait di-*
 „ quand une ab- *vorce? D'Ablancourt omet ces mots,*
 in modum discidii, qui sont pourtant
 toute la grace & la force de cete pé-
 riode.

„ sence

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 La fore vanité des maris, qui veulent non seule-
 ment, que leurs femmes le portent beau, mais enco-
 re qu'elles éfacent par la magnificence de leurs habits,
 des Dames, qui sont fort au dessus d'elles ; cete vani-
 té, dis-je, est la première cause de tous les dérégle-
 mens de leurs femmes, qui, pour soutenir un état,
 dont la folie des maris les a mises en possession dans les
 premiers jours de leur mariage, sont obligées de cher-
 cher la ressource de leurs finances épuisées, dans la
 bourse de ceux, qui veulent bien être leurs galans. Ce-
 la mis en fait, à qui faut-il donner le tort, aux maris,
 ou aux femmes ?

5 Si l'on pouvoit trouver moïen de bannir le luxe,

NOTES HISTORIQUES.

d Que c'étoit en vain, dit d'Ablancourt, que nous dégui-
 fions nos fautes sous d'autres noms, & que souvent les vices des
 femmes étoient les défauts du mari. Ce qu'in'a point de sens,
 ou du moins ne rend point celui de Tacite, qui dit : *Nam viri*
in eo culpam, si femina modum excedat.

„ fence de plusieurs années les séparera de
 „ leurs femmes, comme par un divorce ? Il
 „ est bon de remédier aux défordres des Pro-
 „ vinces, mais il ne faut pas que cela fasse
 „ oublier ceux de Rome. Drusus y ajouta en
 „ faveur de son mariage: Que tres-souvent
 „ les Princes étoient obligez de visiter les
 „ Provinces les plus éloignées ; qu'Auguste
 „ avoit mené plusieurs fois Livia en Orient
 „ & en Occident 6 ; que, pour lui, il étoit
 „ allé en Illirie, & iroit encore en d'autres
 „ païs, si le service public le requeroit ainsi ;
 „ mais que ce ne seroit pas sans chagrin, si
 „ on l'arachoit toujours d'entre les bras d'u-
 „ ne femme, qu'il aimoit si tendrement 7,
 „ &

REFLEXIONS POLITIQUES.

il ne seroit pas, après cela, difficile de remédier à la
 débauche des femmes ; car comme elles sont encore
 plus susceptibles de vanité que d'amour, & que la plu-
 part n'aiment les hommes que par rapport aux moïens,
 qu'ils leur donnent de contenter leur vanité & leur am-
 bition ; si le luxe, qui en est l'éguillon, venoit une
 fois à cesser, il est certain, que leurs défordres cesse-
 roient aussi, & que la pudeur & la modestie revien-
 droient à la mode. Mais au point que la dépravation
 des mœurs est arrivée, il n'y a pas lieu d'espérer un si
 grand bien.

6 Un Prince ne peut rien alléguer de meilleur pour
 justifier sa conduite, que l'exemple tout semblable
 d'un prédécesseur, qui a eu l'approbation universelle.

7 Quand les Princes sont jeunes, & qu'ils entre-
 prennent de longs voïages, ils ne peuvent avoir une
 meilleure

,, & dont il avoit tant d'enfans. Ce qui acheva d'éluder l'avis de Cecina 8.

XXXVII. Dans l'assemblée suivante du Sénat, on lût des lettres de Tibère, qui leur fesoit comme des plaintes de ce qu'ils rejetoient sur lui tous les soins du Gouvernement 1, & leur donnoit le choix de Mar, Lepidus ou de Junius Blesus pour le Proconsulat d'Afrique. On écouta donc les raisons de l'un & de l'autre. Lepidus s'excusoit avec plus de franchise 2, aléguant son peu de santé,

REFLEXIONS POLITIQUES.

meilleure compagnie, que celle de leurs femmes, dont la présence les empêche de tomber dans la débauche, pourvû qu'elles aient de la beauté & de la complaisance. Car sans cela il est impossible, qu'elles aient assez de pouvoir sur l'esprit de leurs maris, pour revenir le panchant naturel qu'ils ont à la volupté.

8 Le Prince n'a qu'à dire son avis, il est bientôt suivi de tous ceux, qui délibèrent avec lui.

1 Le cœur des Princes est rarement d'accord avec leur langue; à les entendre parler, ce n'est que modestie; mais à voir ce qu'ils font, c'est presque toujours le contraire. Tibère se plaignoit de ce que le Sénat lui laissoit à nommer le Proconsul d'Afrique, & néanmoins il acceptoit ce qu'il sembloit refuser. Il leur proposoit deux sujets, comme pour leur laisser, par une déférence réciproque, la liberté de choisir; mais il la leur ôtoit en effet, en leur donnant l'alternative d'un oncle de Sejanus, dont ils adoroient la fortune.

2 Un bon Courtisan se gardera bien d'entrer en concurrence avec les proches parens d'un Favori, ou d'un Premier Ministre. En ces occasions, il y a toujours plus

té, sa fille prête à marier, & le bas âge de ses autres enfans, outre une chose, que chacun entendoit, quoiqu'il ne la dit pas, que Blesus étoit oncle de Sejan, &, par conséquent avoit plus de faveur 3. Blesus répondit, comme s'il eût voulu refuser aussi, mais les flatteurs ne l'écouterent pas avec le même plaisir.

REFLEXIONS POLITIQUES.

plus de sûreté, & même plus d'honneur, à ceder, qu'à compéter. Il fesoit beau voir un Abbé de la Rivière, homme du dernier néant, disputer le Cardinalat au Prince de Conty.

3 Quelque grand, que soit le mérite d'un prétendant, il ne doit jamais se flater de l'emporter sur un compétiteur, qui a la faveur du Prince, ou celle du Premier Ministre. Il y a entre le mérite & la faveur à peu près la même différence, que les Théologiens mettent entre la Grace suffisante & la Grace efficace. Le Duc d'Albe avoit le mérite, & le Prince d'Eboli la faveur; en 1558. ils demandèrent tous deux le Duché de Bari, situé au Royaume de Naples, d'où le Duc venoit de chasser l'armée de France. Ce service tout récent, & beaucoup d'autres plus anciens, parloient pour le Duc, mais la compétence du Prince d'Eboli empêcha Philippe II. d'accorder cette récompense à un Ministre, à qui son père & lui avoient tant d'obligation. Tant est vraie la maxime de Louis XI. que *naturellement le Prince aime plus ceux, qui lui sont tenus, que ceux à qui il est tenu.* Communes chap. dernier du livre 3. de ses Mémoires. Au reste, c'est un sinistre augure pour un Prince, lorsque celui, qui est le plus considérable par son mérite, n'est pas le plus considéré par la faveur..... Le mérite doit toujours emporter la balance, & lorsque la justice est d'un côté, la faveur ne peut prévaloir sans injustice. Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.

plaisir, qu'ils avoient pris au refus de Lepidus.

XXXVIII. Enfin, le ressentiment, que beaucoup de gens gardoient au fond du cœur, vint à éclater. La canaille pouffoit son insolence si loin, qu'il n'y avoit qu'à embrasser une image du Prince, pour être en droit d'insulter les honnêtes-gens ¹. Les afranchis & les esclaves mêmes se fesoient craindre à leurs maîtres ^e, qu'ils ofençoient de gaieté de cœur. Le Sénateur C. Cestius remontra donc, que les Princes tenoient la place des Dieux, mais que les Dieux n'écoutoient point de prières, qui ne fussent justes: Que le Capitole & les autres

REFLEXIONS POLITIQUES.

¹ Un Prince sage ne doit jamais souffrir, que personne se serve de son nom, ni de son autorité, pour commettre des violences. Louïs XI. dit Commynes, fouloit ses Sujets, toutefois il n'eût jamais souffert qu'un autre l'eût fait, ni ami, ni qui que ce fût. Sixte quint envoya aux galères le *Bellocchio*, son Echançon, & son ancien domestique, pour avoir apposé l'Anneau du Pêcheur à un Bref, qu'il n'avoit pas voulu expédier. (C'étoit un Bref, qui commandoit à un par-

NOTES HISTORIQUES.

^e C'est de cete misère des Maîtres que parle le Jeune Pline, quand il dit à Trajan: Tu nous as tous délivrez des accusations domestiques, & tu as enfin étouffé, pour parler ainsi, une guerre servile. Philostrate dit, qu'un Maître fut condamné comme impie & sacrilège pour avoir battu son esclave, qui portoit sur soi une dragme d'argent, où l'image de Tibere étoit empreinte. *Dans la vie d'Apollonius.*

autres temples de la Ville n'étoient point ouverts, pour autoriser les crimes 2: que c'étoit fait des loix, si Annia Rufilla, qu'il avoit convaincûe de fausseté devant les Juges, pouvoit lui faire des menaces & des outrages, à la porte du Sénat, & en pleine place, sans qu'il osât l'appeller en Justice, à-cause qu'elle lui oposoit une image de l'Empereur *f.* D'autres parlèrent presque de même, & quelques-uns enchérissant encore sur ces plaintes, prioient Drusus de faire une punition exemplaire; de sorte que cete femme fut mise en prison, après avoir été convaincûe.

XXXIX. A la requête de Drusus, Con-
sidius Æquus & Celiur Cursor, Chevaliers
Romains, furent condannez par le Sénat,
pour avoir aculé faussement de leze-majesté le
Pré-

REFLEXIONS POLITIQUES.

particulier de vendre sa maison à *Bellocchio*, qui vou-
loit bâtir un Palais magnifique dans sa Patrie.) *Leti li-
vre 3. de la seconde parrie de la Vie de Sixte.*

2 Les asiles ont été instituez pour ceux qui implo-
rent le secours des loix, & non point pour ceux, qui
font profession d'insulter & d'outrager les autres.

NOTES HISTORIQUES.

f Suétone dit, que le Sénat défendit de recourir davantage
aux statues & aux images, condamnant aux fers ceux, qui
dorenavant s'aviseroient de porter ou d'embrasser l'image de
l'Empereur pour ofenser les autres. *Dans la vie de Tibère cha-
pière. 37.*

Préteur Magius Cecilianus. Ces deux actions firent grand honneur à Drusus 1, qui se plaisant fort à voir les compagnies de la Ville, avoit le renom d'adoucir l'humeur bilieuse de son père. Et bien loin de blâmer son luxe, on disoit, qu'il valoit mieux pour un homme de son âge, qu'il passât le jour en visites g & la nuit en festins, que de mener une vie solitaire 2, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince n'a point de plus sûr moïen de se faire aimer & respecter, qu'en faisant bonne & prompte justice. Il ne se peut une plus belle action, que celle de Jean III. Roi de Portugal. Etant au pié de l'Autel pour communier, il arriva un Gentilhomme, qui dit tout haut au Prêtre, qui tenoit l'hostie, Je suspens la communion, jusqu'à ce que le Roi m'ait entendu, & m'ait fait justice; & ce bon Prince ne communia point qu'il ne la lui eût faite. Dans un Traité intitulé, *Audiencia de Principes*.

2 La solitude ne vaut rien parmi les Princes, surtout quand ils sont jeunes. Elle ne sert qu'à les rendre farouches, fantasques, bourrus, défiants, intraitables, & ennemis de toutes les fonctions appartenantes à la Roïauté. Je ne puis donner ici un exemple, qui fasse mieux connoître le tort que la solitude fait à l'éducation

NOTES HISTORIQUES.

g Le latin dit, *editionibus*, qui veut dire proprement, spectacles & représentations: mais comme il n'y en avoit pas tous les jours, & que Tacite veut marquer ici ses passetems ordinaires, témoin les paroles qui précèdent, *ab eo inter cætus & sermones hominum observante*, j'ai trouvé plus à propos d'aler au sens, que de m'arrêter aux paroles.

cation des Princes , que celui de Jean II. Roi de Castille , selon le portrait qu'en fait le judicieux Mariana.
 „ Toutes les vertus de ce Roi , dit-il , étoient éfacées
 „ par le peu de soin qu'il prenoit des affaires , & du
 „ Gouvernement. Il ne donnoit pas volontiers audience , & ne la donnoit jamais qu'à la hâte. Il n'avoit
 „ pas grande capacité , ni la tête assez forte , pour suffire aux soins de son Etat. C'est ce qui ouvrit la porte
 „ de la faveur à ses Courtisans , & particulièrement à
 „ Alvaro de Luna , qui commençoit à être plus familier avec lui , que tous les autres. La Reine Catherine , sa mère , avoit bien eu raison de chasser du Palais ce Mignon , & de le renvoyer en son pays ; mais
 „ elle manqua bien de prudence , en tenant son fils
 „ enfermé dans une maison particulière , par l'espace
 „ de plus de six ans , sans permettre jamais qu'il sortît ,
 „ ni que personne le visitât , sinon quelques domestiques du Palais. Par où elle prétendoit empêcher ,
 „ que les Grans ne se rendissent maîtres de lui , & n'excitassent quelque nouveauté dans le Roïaume. Misérable éducation pour un Roi ! chose indigne ,
 „ qu'un Prince n'ait pas la liberté de voir , de parler ,
 „ ni d'être vû ; qu'on le tienne comme dans une cage ,
 „ pour le rendre farouche & furieux ; qu'on engraisse , comme un chapon dans une mûe , celui qui est
 „ né pour le travail , & pour les fatigues de la guerre.
 „ Quoi , vous voulez amollir & abatardir par les delices le courage de celui , qui doit être jour & nuit en
 „ sentinelle , & veiller sur toutes les parties de l'Etat ?
 „ Certes , une telle nourriture attirera de grans maux à
 „ ses Sujets. Son âge viril sera semblable à son enfance ; il passera ses plus beaux jours dans les plaisirs déshonnêtes , & dans l'oïveté , comme il se voit qu'à
 „ fait Jean II. Car après la mort de la Reine Catherine ,
 „ il alla toujours à tâtons , comme s'il fût sorti tout
 „ nouvellement du ventre de sa mère , ou qu'il n'eût
 „ jamais vû la lumière. La multitude des affaires le lassoit , & lui broüilloit même la cervelle. C'est pour-

& sans plaisirs 3 , & de se laisser dévorer à la mélancolie, & à des pensées dangereuses; car Tibère & les Délateurs fesoient assez de peine

REFLEXIONS POLITIQUES.

» quoi il se laissa toute sa vie gouverner à ses Courti-
 » sans, au grand préjudice de ses Etats, qui furent
 » dans une agitation perpétuelle. Mariana dit encore,
 » qu'il étoit sujet à des boutades, qui lui prenoient
 » tout-à-coup, & que les caresses qu'il fesoit étoient
 » toutes hors de saison; de sorte qu'il étoit plus mé-
 » prisé que redouté. *Chap. 11. du 20. livre de son Hist.*
d'Esp. La vie que mena Henri III. Roi de France, de-
 puis que ses Mignons lui eurent persuadé de ne se plus
 communiquer à ses Sujets, & de se tenir caché comme
 » les Rois d'Orient, produisit les mêmes effets. Ses
 » affections, dit le Chancelier de Chiverny, ont fait
 » paroître, qu'il n'avoit pas le jugement semblable au
 » reste, & qu'il étoit trop enfermé, & envelopé dans
 » une volupté, où ses Mignons l'avoient plongé; & il
 » faut qu'il m'échape de dire, que prévoyant d'assez
 » longtems, & même plus de quatre ans avant sa
 » mort, qu'il étoit impossible que ce pauvre Prince
 » ne se vît à la fin plongé dans quelque grand mal-
 » heur; je lui remontrai plusieurs fois le grand tort
 » qu'il se fesoit, & le mal indubitable, que lui & son
 » Etat en recevroient. *Dans ses Mémoires.* Voi la no-
 te 5. de la page 10.

3 Il faut acorder quelque relâche & quelque récréa-
 tion d'esprit aux Princes, après qu'ils ont travaillé aux
 affaires sérieuses, & qu'ils se sont lassés aux grandes ac-
 tions de sièges, de batailles, de castramétations. Il
 n'est pas possible, que l'ame soit toujours tendue en
 ces graves & pénibles administrations, sans quelque ra-
 fraîchissement, ni sans faire diversion à d'autres pen-
 sées plus agréables & plus douces. Titus, qui est pro-
 posé

ne à tout le monde: Et Ancarius Priscus venoit d'acuser de péculat Cefius Cordus Proconsul de Crète, & y avoit ajoûté le crime de leze-majesté, qui ser voit alors de renfort à toutes les acufations 4.

XL. Tibére, irrité contre les Juges, qui avoient absous d'adultere Antistius Verus, l'un des plus grans seigneurs de Macédoine, le rappella à Rome, pour se purger du crime de leze-majesté 1, comme complice du dessein, que Rhescuporis avoit eu de nous faire la guerre, après qu'il eut tué son neveu Cotis. Outre l'interdiction du feu & de l'eau *b*, il
E 2 fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

posé pour un des plus sages Princes, qui aient jamais gouverné, aimoit éperdûment la Reine Bérénice, mais ses amours n'aportèrent jamais de retardement à ses affaires. *Harangue de M. d'Aubray dans la Satire Ménippée.*

4 Lorsque tous les crimes se convertissent en matière d'Etat & de leze-majesté, c'est une marque certaine, que le Gouvernement dégénère en tyrannie, & que le Prince sacrifie la justice à ses intérêts.

1 Quand un Prince suscite de nouvelles acufations à un Grand, que les Juges viennent d'absoudre de quelque autre crime, il ne fait que trop connoître, qu'il veut absolument la perte de l'acufé.

NOTES HISTORIQUES.

b C'étoit une peine capitale, par laquelle les condamnés perdoient le droit de citoyens, & étoient contraints de s'exiler, parce

100 LES ANNALES DE TACITE.
fut ordonné, qu'il seroit envoié dans une
isle 2, qui n'eût point de commerce, ni avec
la Thrace, ni avec la Macédoine 3. Car de-
puis le partage de la Thrace entre Rhémétal-
cés & les enfans de Cotis, dont Trebellicus
Rufus

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Pour peu qu'il y ait d'apparence qu'un homme soit
criminel, il est toujours rigoureusement traité, si
c'est pour affaire d'Etat. Il ne faut pas croire, dit le
Cardinal de Richelieu, qu'on puisse avoir des preuves
matérielles des conspirations & des cabales; elles ne
se connoissent ainsi que par l'événement, c'est-à-dire,
lorsqu'elles ne sont plus capables de remède. *Tome 5.
des Mémoires de son Ministère.* Et par conséquent, ce
qui paroît par des conjectures pressantes, doit quelque-
fois être tenu pour suffisamment éclairci. *Chap. 5. de la
seconde partie du Testament Politique.*

3 Si un Grand est puissant dans une Province fron-
tière, & tient une conduite, qui donne lieu de le soup-
çonner d'intelligence avec les Princes voisins, le Prin-
ce est en droit de s'assurer de sa personne, soit en l'a-
pellant à la Cour, ou en le faisant arrêter, s'il n'y vient
pas. Et quoiqu'il n'y ait point de preuves authentiques
contre lui, ce n'est point lui faire injustice, que de
l'empêcher de retourner en cette Province, n'étant pas
raison-

NOTES HISTORIQUES.

parce que personne n'osoit leur donner retraite, ni leur fournir
les choses nécessaires pour vivre; ce qui est exprimé par l'inter-
diction du feu & de l'eau, dont il est impossible de se passer,

An quod in his vita causa est, hac perdidit exul? dit Ovide
in *Fastis*.

Il est à remarquer, que la peine de l'exil n'étoit jamais expri-
mée dans les arrêts par le mot, *exilium*, mais toujours par cé-
te formule, *aqua & ignis arceatur*.

Rufus étoit tuteur à-cause de leur enfance, ce Roïaume, qui n'étoit point acoutumé à nôtre manière 4 de gouverner *i*, étoit plein de dissensions, & se plaignoit également de Rhémétalcés & de Trebellienus, qui laissoient impunies les opressions qu'on

On, & ne reprochoit pas moins à Rhémétalcés, qu'à Trebellienus, de laisser impunies les violences, qu'on fesoit &c.

E 3

fesoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

raisonable que le Prince vive en crainte & en inquiétude à l'égard d'un Sujet, ni que l'intérêt d'un particulier l'emporte sur la sûreté publique.

4 C'est une condition absolument requise à un Gouverneur, que de savoir les coutumes, les loix, & les mœurs du païs, où il est envoyé; autrement, il fera mille fautes, qui le feront haïr ou mépriser, & tout cela au préjudice de l'autorité du Prince. M. le Cardinal de Richelieu marque dans le premier chapitre de son Testament Politique, qu'il fut obligé d'ôter au Maréchal de Vitry le Gouvernement de Provence, quoiqu'il en fût digne pour son courage & pour sa fidélité; parce qu'ayant l'humeur insolente & altière, il n'étoit pas propre à gouverner un peuple jaloux de ses privilèges & de ses franchises, comme sont les Provençaux. C'est pour cela, que les Aragonnois prétendent que le Roi d'Espagne ne peut pas leur donner un Viceroi étranger, c'est-à-dire, qui ne soit pas natif de la Province même d'Aragon, sans violer leurs *fueros*. C'est ainsi qu'ils appellent leurs immunités & libertés, pour la défense desquelles tout le Roïaume se souleva en faveur d'Antoine Perez, contre Philippe II. [1591.]

NOTES HISTORIQUES.

i J'admire d'Abblancourt, qui traduit, *insolentia nostri*, l'insolence de nos soldats. *Egregium interpretem, & furcifero Richelero laudatore dignum!*

fesoit à ceux du país 5. Les Célalétes, les Odrusiens, & les Diens, nations puissantes *de la Thrace*, prirent les armes sous divers Chefs: mais comme ces Chefs manquoient tous également d'expérience 6, cela fut cause, qu'ils ne pûrent pas faire une rude guerre. Les uns ravagent le país d'alentour; les autres traversent le Mont Hemus, pour exciter la révolte dans les Provinces éloignées; les plus avisez assiégent Rhémétalcés dans la ville, qui porte le nom de Philippe de Macedoine, son fondateur.

XLI. P. Velléius *k*, qui commandoit l'armée voisine *l*, averti de ce désordre, envoie sur le champ quelques ailes de Cavalerie, avec de l'Infanterie légère, contre ceux, qui aloient

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Un Gouverneur, qui souffre que ceux du país soient insultez par les étrangers, soit qu'il ne puisse, ou qu'il ne veuille pas y remédier, doit tenir pour certain, qu'à la première occasion le peuple se révoltera contre lui.

6 L'issue des révoltes est presque toujours malheureuse, à cause de l'incapacité de ceux, qui se mettent à la tête des rebelles. Car en ces occasions, le peuple, qui ne fait pas temporiser, prend d'ordinaire le premier Chef, qui se présente.

NOTES HISTORIQUES.

k C'est celui, de qui nous avons une Epitome de l'Histoire Romaine, qui est écrite dans toute la pureté du siècle d'Auguste, mais avec une extreme flatterie.

l L'armée de la Mesie.

aloient au pillage, ou qui ramassoient du secours, pendant qu'il va lui-même secourir les assiégés. Tout lui fut favorable, la dissension des ennemis, le massacre des coureurs, la sortie, que Rhémétalcés fit à propos, & l'arrivée de la légion Romaine *en même tems*. Je me garderai bien d'appeller bataille 1, ni fait d'armées, une défaite de vagabonds à demi nuds, où il n'y eut point de notre sang répandu.

XLII. En la même année, les villes de la Gaule commencèrent à se rebeller à-cause des dettes énormes, qu'elles avoient contractées. Leurs boutefeux étoient Julius Florus, & Julius Sacrovir, tous deux de maison illustre, & d'ancêtres, qui, pour leurs services, avoient obtenu le droit de Citoiens Romains; honneur tres-rare en ce tems-là, & qui ne se déferoit qu'à la vertu 1. Aiant débauché par des
entre-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un bon & fidèle Historien doit raconter les choses simplement, & sans aucune exagération. Si la vérité est l'ame de l'Histoire, ceux qui se mêlent de l'écrire, doivent éviter scrupuleusement l'exagération, qui a toujours quelque mélange de mensonge. Commynes parlant de la bataille de Morat, où le Duc de Bourgogne fut défait par les Suisses, dit, que *beaucoup de gens parlent de milliers, & font les armées plus grosses qu'elles ne sont, & en parlent légèrement*. C'est un défaut qui est tres-commun dans la plupart de nos Histoires modernes.

1 Les honneurs, qui n'ont été déferez, que rarement,

entretiens secrets les plus mutins, & ceux, qui par leur pauvreté, ou par la crainte d'être punis de leurs crimes, étoient forcez de tout hazarder, ils conviennent ensemble, l'un, de soulever les Belges, & l'autre, les Bourguignons; car Florus étoit de Treves, & Sacrovir d'Autun. Ils se mettent donc à murmurer, en certaines assemblées clandestines, de la continuation des impôts, des gros intérêts, qu'ils païoient pour leurs dettes *m*; de la superbe & de la cruauté des Gouverneurs; & disent, que depuis la mort de Germanicus la discorde s'étoit mise dans nos légions; & que s'ils fesoient réflexion à la puissance des Gaulles,

REFLEXIONS POLITIQUES.

ment, & qu'à des personnes d'un mérite distingué, tiennent lieu d'une grande récompense à ceux qui les obtiennent. M. de Marquemont Archevêque de Lion, parlant de l'arrivée du Prince de Pologne à Rome, & des difficultés, que la Congrégation de *Riti* avoit trouvées sur le traitement qu'on lui devoit faire: Il n'a reçu, dit-il, aucuns honneurs publics, mais on a cru le bien récompenser en le faisant Chanoine de S. Pierre, & lui permettant de faire l'ostension des reliques de cete Eglise, habillé en Chanoine, Grace, qui n'a jamais été faite, ce dit-on, qu'à Charle-quint, & à un autre Empereur. *Dans une lettre du 5. Janvier 1625. tome 1. des Mém. du Ministère du Card. de Rich.*

NOTES HISTORIQUES.

m C'est que les Communautés, pour paier les taxes, qu'on mettoit incessamment sur elles, étoient obligées d'emprunter de l'argent des banquiers Romains, qui les ruinoient en usures.

les, à la pauvreté de l'Italie, à l'imbécillité de la populace de Rome, qui ne valoit rien pour la guerre; & à l'état présent de nos armées, dont toute la force consistoit dans les troupes étrangères; ils verroient, que c'étoit le vrai tems de recouvrer la liberté.

XLIII. Il n'y eut presque pas de ville exemte de cete contagion, mais Tours & Angers furent les premières à se révolter. Celle-ci fut bien-tôt réduite par le Lientenant Acilius Aviola, qui fit venir en diligence une cohorte de la Garnison de Lion. Il vint aussi à bout de Tours avec la milice légionnaire, que lui envoia Visellius Varro, Lieutenant de l'Empereur dans la Basse Allemagne, & le secours, que lui donnèrent quelques seigneurs Gaulois, qui atendoient une occasion plus favorable pour se révolter ouvertement. Sacrovir même combatit pour les Romains, aiant la tête nue, pour faire mieux remarquer sa valeur, à ce qu'il disoit; mais en éfet, pour être reconnu par les Gaulois, & les empêcher par là de tirer sur lui, comme lui reprochoient les prisonniers.

XLIV. Tibère informé de tout cela n'en fit pas de cas, & nourrit la guerre par son irrésolution 1. Car Florus poursuivant son entreprise

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 L'irrésolution des Princes, dit Antoine Perez,

treprise travailloit à corrompre un Regiment de Cavalerie levé à Treves, lequel observoit les formes de nôtre discipline, l'incitant à commencer la guerre par exterminer tous nos Marchands. Mais, à quelques cavaliers près, le Régiment demeura dans son devoir, & les armes ne furent prises, que par une troupe de gens endétez 2, & de Vassaux de Florus, qui voulant se jeter dans la Forêt d'Ardennes, en furent empêchez par les légions, que Visellius & Silius, qui commandoient les deux armées

REFLEXIONS POLITIQUES.

est la mère & la porte de plusieurs grans inconveniens. *Dans ses Relations.* Aux grandes affaires, dit le Cardinal d'Ossat, pour éviter un grand mal, & obtenir un grand bien, il faut oser quelque chose, & se résoudre à tems & à point, pour sortir d'un mauvais & dangereux passage le plutôt & le mieux que l'on peut. *Lettre 127.* Don Carlos Coloma, habile homme d'Etat & de guerre, rend une tres-bonne raison de cete maxime. Jamais, dit-il, on ne s'est bien trouvé de vaciller dans ses conseils; & quelque aparence qu'il y ait, que le tems pourra donner ouverture à de meilleurs expédiens, il vaut toujours mieux se roidir à surmonter les difficultez qui se présentent, que d'attendre qu'elles cessent; parce que l'on ne sait, ni ne peut pas savoir au juste, s'il n'en surviendra pas encore de plus grandes. *Livre 8. de son Histoire des Guerres de Flandre.*

2 Tout Chef est propre à des malheureux, qui n'ont point de ressource; il est d'eux, comme de ceux qui sont batus d'une cruelle tempête, la retraite la plus mal assurée leur tient lieu de port.

mées *n*, avoient envoiées par deux chemins contraires. Et Julius Indus, qui avoit pris les devans avec une troupe d'élite, ravi d'avoir occasion de se signaler contre Florus, son compatriote, & son ennemi particulier *3*, défit ensuite cete multitude mal ordonnée. Florus échapa aux vainqueurs, mais après s'être tenu caché en des endroits inconnus, voyant tous les passages ocupez par nos soldats, qui le vouloient prendre, il se tua de sa propre main. Et telle fut la fin de la révolte de Treves.

XLV. Elle fut plus opiniâtre à Autun, à cause de la puissance de la ville *o*, & de l'éloignement de nos armées. Sacrovir s'étoit

E 6

em-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Souvent les Grans ne vangent les injures du Prince & de l'Etat, que parce qu'ils sont animez d'un ressentiment particulier contre les personnes, qui ont ofensé le Prince. M. le Cardinal de Richelieu a bien raison de dire,

NOTES HISTORIQUES.

n Campées sur le bord du Rhin, l'une apellée l'armée d'en haut, & l'autre l'armée d'embas. *Duo apud ripam Rheni exercitus erant; cui nomen superiori, sub C. Silio legato; inferiorem A. Cæcina curabat. Ann. 1.* au lieu que c'étoit maintenant Vissellius, qui commandoit celle d'embas.

o Autun étoit la Capitale d'un Etat, qui comprenoit le Duché de Bourgogne, & le Bourbonnois, que Jules Cesar y joignit à la prière des Autunois, dont il estimoit la valeur, ainsi qu'il le marque dans ses Commentaires. *Boios*, dit-il, *petentibus Hædus, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis, seilocarent, concessit. Cap. 6. libri 1. de Bello Gallico.*

emparé de cete cité, où toute la Noblesse des Gaules aprenoit les Arts-libéraux, pour obliger par ce gage les parens

& les amis de cete Jeunesse à suivre son parti; *On, pour attirer par ce gage à son parti les parens & les amis de cette Jeunesse, à qui tout d'un tems il distribua, &c.*

& tout d'un tems il distribua à ces Nobles les armes, qu'il avoit fait fabriquer en secret. Ses troupes montoient bien à quarante-mille hommes, dont la cinquième partie étoit armée comme nos légions; & le reste, d'épieux, de coutelas, & de toutes les autres armes, qui servent aux Chasseurs. Les esclaves destinez à la gladiature furent, selon la coutume du país, équipés d'une armure de fer, appelée Cruppellaire, qui étant toute d'une pièce rend les soldats impénétrables aux coups, mais aussi les met hors d'état d'en donner. Ces troupes grossissoient de jour en jour par le concours des habitans des villes voisines, non pas que ces villes se déclarassent encore ouvertement, mais parce que chacun aspirait au recouvrement de la liberté. A quoi ajoutoit aussi la discorde de nos deux Généraux 1,

entre

REFLEXIONS POLITIQUES.

dire, que ces gens-là font bien par un mauvais principe. Au reste, quand un Grand s'est révolté dans une Province, le Prince ne peut mieux faire, que de donner la commission de la vengeance à quelque autre grand seigneur de la même Province, qui a toujours été le rival, ou l'ennemi du rebelle.

1 Il n'y a point de plus belle occasion de se révolter, que

entre lesquels Tibère balançoit, l'un & l'autre demandant le commandement de l'armée. Mais Vifellius, que l'âge avoit afoibli, le céda, après, à Silius, qui étoit plein de vigueur 2.

XLVI. Cependant, on débitoit à Rome, que les soixante-quatre villes des Gaules s'étoient révoltées; qu'elles avoient fait une ligue avec les Alemans; que l'Espagne branloit, & tout le reste exagère de même, comme c'est la

E 7

cou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

que lorsque la discorde, &, par conséquent le desordre, est dans les armées du Prince, dont on veut secouer le joug. Ainsi, le Prince, qui a des Sujets mécontents, doit à quelque prix que ce soit empêcher que la méfintelligence ne se mête entre les personnes, à qui il a donné le commandement des armes. Car pendant qu'il est mal obéi des Généraux, (comme il arrive toujours, lorsqu'ils ont querelle ensemble) il demeure exposé aux entreprises de tous les Grans, qui lui sont ennemis.

2 La santé du corps est presque aussi nécessaire à un Général d'armée, que la force de l'esprit; car c'est une charge, où il faut agir également de l'un & de l'autre. Selon M. le Cardinal de Richelieu, un Général, pour être excellent, doit être jeune d'années, mais non pas de service & d'expérience. Et bien que les vieux soient d'ordinaire les plus sages, ils ne sont pas les meilleurs pour entreprendre, parce qu'ils se trouvent destituez du feu de la jeunesse, qui est requis en telles occasions. Outre que c'est chose certaine, que la fortune rit souvent aux jeunes gens, & tourne le dos à la Vieillesse. *Section 4. du chap. 9. de la seconde partie du Testament Politique.*

110 LES ANNALES DE TACITE.
coutume de la Renommée. Les plus gens-dé-
bien s'en affligeoient déjà pour l'amour de la pa-
trie; plusieurs s'en réjouissoient en haine du
Gouvernement, où ils desiroient une révolu-
tion 1, quelque mal qu'il leur en pût ariver.
On

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Grans d'un Etat , qui est gouverné par un Prince comme Tibère, c'est-à-dire par un Prince, qui ne souffre point de compagnon , ont coûtume de désirer, que leur Maître soit occupé en troubles & en guerres, soit pour lui devenir nécessaires, ou du moins pour avoir le plaisir de le voir embarrassé, & ses affaires en mauvais état. Le Comte de S. Pol, Connétable de France, dit Commynes, les serviteurs du Duc de Guienne, & quelques autres desiroient la guerre entre le Roi & le Duc de Bourgogne, pour deux raisons: l'une, parce qu'ils craignoient, que les grans états & appointemens, qu'ils avoient, ne fussent diminuez, si la paix continuoit; car le Connétable avoit quatre-cens hommes d'armes paiez à la montre, & plus de trente-mille francs tous les ans, outre les gages de sa charge, & les profits de plusieurs belles places qu'il tenoit: l'autre, parce, disoient-ils, que la condition du Roi étoit telle, que s'il n'avoit débat au dehors, il falloit qu'il l'eût avec ses Officiers & ses domestiques, son esprit ne pouvant être en repos. Le Connétable osoit de prendre Saint-Quentin quand on voudroit, & disoit qu'il avoit des intelligences en Flandre & en Brabant, & qu'il feroit révolter plusieurs villes contre le Duc. Le Duc de Guienne, & les principaux Gouverneurs, osoient de servir le Roi en cete querelle, mais leur fin n'étoit pas telle que le Roi entendoit. Chap. 1. du livre 3. de ses Mémoires. Claudian explique en trois mots, pourquoi les Grans haïssent la paix.

Mandat à que fort ius urget.
Imperiosa quies.

On blamoit hautement Tibère de s'amuser encore à lire les mémoires des délateurs durant un
 „ si grand orage. Croit-il, disoit-on, que Sa-
 „ crovir vienne à Rome, pour subir la peine
 „ du crime de leze-majesté; il s'est enfin trou-
 „ vé des hommes, qui ont eu le courage d'é-
 „ luder par les armes les lètres *p* sanglantes
 „ d'un Tiran; il vaut encore mieux avoir la
 „ guerre, que de languir dans une paix si mi-
 „ sérable. Mais lui, sans changer de lieu, ni
 même de visage, se gourverna toujours de
 même ², affectant de montrer qu'il ne crai-
 gnoit rien, soit qu'il le fit par intrépidité, ou
 qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Princes habiles se soucient peu des jugemens sinistres du peuple, il leur suffit d'aler toujours à leur but, qui est le bien de l'Etat. Le Pape Urbain VIII. disoit, qu'en matière de réputation temporelle, il donnoit volontiers ce qu'il y pouvoit aler du sien, au bien public, & à la paix, pourvû que, par quelque moïen que ce fût, il la pût avoir, aléguant le mot de S. Paul, *per gloriam & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam*, c'est-à-dire, par la voie de l'honneur ou de l'ignominie; par la bonne ou la mauvaise réputation.

Létres

NOTES HISTORIQUES.

p C'est-à-dire, les ordres secrets, que le Prince donnoit par écrit aux Centurions & aux soldats, pour aler tuer dans leurs maisons les Grans, qui lui étoient suspects. Il appelle ailleurs ces lètres, codicilles, & l'exécution de ces ordres, *ministeria militum*. Ann. 1.

112 LES ANNALES DE TACITE.
qu'il seût, que le mal étoit moindre qu'on ne le publioit.

XLVII. Mais Silius ne laissa pas de marcher avec deux légions, après avoir envoié, devant, les troupes auxiliaires. Il ravagea en passant les frontières des Francs-Comtois, qui confinant aux terres des Autunois, étoient aussi leurs compagnons de guerre; & alla à grandes journées à Autun, les Enseignes disputant à qui marcheroit plus vite, & les simples soldats criant, qu'ils vouloient marcher nuit & jour, qu'on leur montrât seulement les ennemis, & qu'ils répondoient de la victoire. A douze milles de la ville, Sacrovir parut avec ses troupes rangées en bataille dans une rase campagne. Les Crupellaires étoient à la tête, les Cohortes sur les ailes, & les gens mal-armez sur la queue. Et parmi les principaux officiers on voïoit Sacrovir, monté sur un beau cheval, qui aloit par les rangs, exaltant les anciens exploits des Gaulois, & les maux qu'ils avoient faits aux Romains, & remontrant, que plus la servitude seroit insupportable, s'ils étoient

REFLEXIONS POLITIQUES.

Lettres de M. de Marquemont, Ambassadeur à Rome, dans le 1. tome des Mémoires du Cardinal de Richelieu.

I Quand les soldats ont une extreme envie de combattre, le Général ne doit pas laisser morfondre cete ardeur, qui est presque toujours un présage de la victoire.

étoient encore une fois vaincus 2; plus la liberté seroit glorieuse s'ils demeuroident vainqueurs.

XLVIII. Sa harangue fut courte 1, car nos légions aprochoient, toutes prêtes à combattre; mais elle fut mal écoutée, car cete multitude de bourgeois & de païsans, qui ne favoient rien du métier de la guerre, n'avoit plus d'yeux, ni d'oreilles, pour voir, ni pour entendre ce qu'il falloit faire. L'esperance certaine, que Silius avoit conçüe des siens, lui devoit épargner la peine de les exhorter, toutefois

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Des Sujets, qui retombent sous la puissance d'un Prince, contre lequel ils se sont révoltez, ne doivent plus s'atendre qu'à être traitez avec une rigueur impitoyable. Mais aussi, cete opinion est cause, que les Princes perdent pour jamais des Etats, qu'ils pourroient recouvrer, si les rebelles ne desespéroient pas d'obtenir un pardon sincere. C'est ce qui fit persévérer les Hollandois dans la résolution de s'ensevelir dans la mer avec toutes leurs villes, plutôt que de retourner à l'obéissance de Philippe II. du ressentiment duquel ils jugeoient par les cruantez du Duc d'Alve, son Ministre.

1 Les plus courtes harangues sont les meilleures pour les gens de guerre, qui ne sont pas capables d'une longue atention, ni de peser les raisons qu'on leur alégue. Rien ne fait plus d'impression sur leurs esprits, que cete *Imperatoria brevisitas*, qui leur fait retenir tout ce qu'on leur a dit. Telle étoit l'exhortation qu'Henri IV. fit aux siens un jour qu'il aloit donner bataille. Je suis vôtre Roi, dit-il & vous êtes François, il n'en faut pas davantage pour vaincre.

tefois il le fit. „ C'est, disoit-il, une honte à
 „ vous, qui avez subjugué l'Alemagne, d'être
 „ menez contre les Gaulois, comme si c'é-
 „ toient des ennemis égaux. Une seule cohort-
 „ te a tout nouvellement réduit les rebelles
 „ de Tours; une aile de cavalerie, ceux de
 „ Treves; une petite partie de vôtre propre
 „ armée, les Comtois. Les Autunois sont plus
 „ riches, mais ils en sont plus lâches, les dé-
 „ lices les aiant énervéz. Combatez-les donc
 „ aujourd'hui, ou plutôt prenez garde qu'ils ne
 „ s'enfuient. L'armée répondit à cela par des
 acclamations, & tout d'un tems la Cavalerie
 enveloppa les ennemis, & l'Infanterie fondit
 sur leur avantgarde. Les *on*, ataquâ l'avantgarde.
 ailes firent peu de résistance, mais les Crupel-
 laires soutinrent quelque tems, les lames de
 fer, qui leur couvroient le corps étant à l'é-
 preuve de l'épée & du javelot; ce qui obligea
 nos soldats de prendre la hache & la coignée,
 comme si ç'eût été pour abatre un mur. Quel-
 ques-uns jetoient par terre ces masses de fer
 à coups de fourches & de leviers, & ces pau-
 vres Crupellaires restant sur la place, sans pou-
 voir se relever 2 non plus que des statues, on
 les

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il n'y a pas de pires armes, que celles, avec les-
 quelles on ne se peut pas remüer. Saül aiant armé Da-
 vid de sa cuirasse, de son casque, & de son épée, Da-
 vid après avoir essayé ces armes, qui étoient trop pe-
 santes

les y laissoit pour morts. Secrovir se retira premièrement à Autun, & craignant d'être livré aux Romains il alla avec ses plus fideles amis se réfugier dans un château près de la ville. Ce fut là qu'il se tua, & que ceux, qui lui tenoient compagnie, se donnèrent la mort les uns aux autres, après avoir mis le feu au château, pour se réduire tous en cendre.

XLIX. Alors Tibère écrivit au Sénat le commencement & la fin de cete guerre, sans rien ôter ni ajoûter à la vérité du fait, disant seulement, que ses Lieutenans avoient contribué à ce bon succès par leur fidélité & par leur valeur, & lui, par sa prudence. Il disoit aussi, que lui, ni son fils, n'étoient point sortis de Rome, parce qu'il ne convenoit pas à la grandeur de l'Empire, ni à la majesté du Prince, d'abandonner sa Capitale, qui donne le branle à tout le reste, pour une ou deux villes, qui se soulevoient: que maintenant qu'il n'y avoit plus lieu de croire, que l'Etat eût rien à craindre, il iroit volontiers mettre ordre aux affaires de cete province. Le Sénat ordonna des vœux & des prières pour son retour, avec d'autres honneurs. Il n'y eut, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

santes pour lui, dit à Saül, qu'il ne pouvoit pas s'en servir, & se contenta de porter sa fronde, cinq pierres, & son bâton, pour vaincre Goliath. *Chap. 17. des livre 1. des Rois.*

que Cornelius Dolabella, qui, pour se signaler par-dessus les autres, tomba dans une flatterie ridicule, qui fut de décerner le petit-trionfe à Tibère, pour le jour qu'il entreroit à Rome. Mais on reçut de lui des lettres, où il répondoit, qu'après avoir domté des nations belliqueuses, & reçu ou refusé tant de trionfes en sa jeunesse, il n'étoit pas si dépourvu de gloire, que de vouloir en sa vieillesse, accepter de vains honneurs 1 pour une promenade faite dans le voisinage de Rome.

L. Vers le même tems, il pria le Sénat de faire des funérailles publiques à Sulpicius Quirinus 1. Cet homme étoit originaire de Lanu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, qui ont aquis une réputation solide, méprisent les faux honneurs; parce que leur gloire n'a pas besoin d'emprunt, & que celle, que les flatteurs leur veulent prêter, ne sert qu'à détruire toute la bonne opinion, que l'on a de leur véritable mérite. C'est pour cela, qu'Alexandre jeta dans l'Hidaspe l'histoire de la bataille qu'il avoit gagnée sur Porus, disant à l'Auteur, qui lui en fesoit la lecture, qu'il étoit bien téméraire d'y avoir inséré de faux exploits, comme si Alexandre n'en avoit pas fait assez de vrais, pour pouvoir être loué sans mentir. Prusias, Roi de Bitinie, fut méprisé du Sénat de Rome pour s'être avisé de lui faire une harangue semée de flateries sur une victoire, que les Romains avoient remportée en Macedoine.

1 Il n'y a point de reconnaissance plus sincère, que celle, que les Princes montrent après la mort des Ministres,

numium *q*, & n'appartenoit en rien à la famille patricienne des Sulpices; mais Auguste, à qui il avoit rendu de grans services à la guerre *r*, l'avoit honoré du consulat, & peu après, du trionfe, pour s'être emparé des forts, que les Homonades tenoient dans la Cilicie. Etant Gouverneur de Caius César, durant son séjour en Armenie, il avoit fait aussi

REFLEXIONS POLITIQUES.

nistres, qui les ont bien servis. Les Portugais accusèrent Filippe II. d'ingratitude pour ne s'être pas abstenu, selon la coutume de leurs Rois en pareilles rencontres, de paroître en public le jour que mourut le Duc d'Alve, qui lui avoit conquis le Roïaume de Portugal. Henri IV. au contraire fut loüé de toute la Cour de Rome, & de tous les Princes d'Italie, pour avoir fait célébrer dans les Eglises de Nôtre Dame de Paris & de Nôtre Dame de Rouën les funérailles du Cardinal Toletto, qui avoit été le principal promoteur de son absolution. Et c'est chose merveilleuse, dit le sage Cardinal d'Ossat, que du milieu d'Espagne, d'où est venue toute l'oposition & contradiction à une si sainte œuvre, Dieu ait suscité un personnage de si grande autorité, pour procurer, solliciter, acheminer, avancer, & achever ce que les Espagnols abhorroient le plus. *Lettres* 24. & 80.

NOTES HISTORIQUES.

q Le latin ajoute, *municipium*, c'est-à-dire, ville municipale.

r Le latin dit, *impiger militia, & acribus ministeriis*, ce qui à la lettre veut dire, qu'il étoit homme d'exécution & de vigueur à la guerre.

118 LES ANNALES DE TACITE.
aussi la cour à Tibère, qui demouroit à Rhodes 2 : & Tibère l'écrivit alors au Sénat avec un grand éloge de Quirinus, acusant, au contraire, Marcus Lollius *f* d'avoir corrompu

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Pour être aimé constamment des Princes, il faut avoir cultivé leur amitié dans leur fortune privée, ou dans un tems qu'ils ont été persécutés, par leur prédécesseur. L'amitié des particuliers ne s'acquiert qu'à la longue, à plus forte raison celle des Princes doit-elle s'acquérir par de longs services. Ils font peu de cas des serviteurs qui leur viennent, lorsqu'ils montent au trône, parce que d'ordinaire ce sont des gens, qui s'adressent plutôt à leur fortune qu'à leur personne, & qui regardent la récompense comme prochaine; au lieu que ceux, qui se sont attachés à eux du vivant de leurs rivaux & de leurs ennemis, ainsi qu'avoit fait Quirinus à Tibère du vivant de Caius César, le plus proche héritier de l'Empire, entrent de plein droit en possession de la faveur du Prince, qui les considère sur le pié d'amis désintéressés. C'est ainsi que le Duc de Beaufort, à son retour d'Angleterre, devint le favori de la Reine Anne d'Espagne, qui non contente de parler de lui avec toute sorte d'estime, & de commander à ses créatures

NOTES HISTORIQUES.

f Patercule parle ainsi de ce Lollius. C'étoit un homme, qui avoit plus d'envie de s'enrichir, que de bien faire, & qui avec tout le soin qu'il prenoit de cacher ses vices, ne laissoit pas d'être & de paroître encore très-vicieux. Chap. 97. du livre 2. de son *Epitome*. Et dans le 102. il ajoute, qu'Auguste avoit choisi ce Lollius pour être le Gouverneur de Caius César, *quem moderatorem juvenis filii sui Augustus esse voluerat.*

pu le bon naturel du jeune César 3, & fomenté la discorde entre ce Prince & lui. Mais
la

REFLEXIONS POLITIQUES.

tures de s'unir d'amitié avec lui, le choisit, un jour que les Médecins crurent que Louïs XIII. aloit mourir, pour être le gardien de Monseigneur le Daupin, & de Monsieur. Confiance, qui marque assez à quels honneurs & dignitez elle le destinoit, s'il eût mieux seû ménager sa fortune. *Mémoires de la Chastre.* Henri IV. persista toujours à demander la promotion du sieur Serafin au Cardinalat, jusqu'à ce qu'il l'eût obtenüe, parce que ce Prelat (il étoit Auditeur de Rote depuis plus de trente ans) avoit toujours tenu pour lui, & pour la Couronne, au tems le plus difficile & dangereux. C'est comme en parle M. d'Ossat dans sa lettre 61.

3 Un méchant Gouverneur, ou Précepteur, est un dangereux instrument auprès d'un jeune Prince.

Testa recens imbuta diu servabit odorem.

Platon dit, que les Rois de Perse donnoient à leurs enfans quatre Maîtres ou Gouverneurs, par rapport aux quatre vertus nécessaires à ceux qui doivent regner. Le premier leur fesoit des leçons de prudence; le second leur inspiroit l'amour de la justice; le troisieme les acoûtoit adroitement à la tempérance, & au mépris des voluptez; le dernier leur enseignoit l'art de la guerre, & leur proposoit les exemples de courage & de constance de leurs glorieux ancêtres. *Dans son premier Alcibiade.* Paul Emile dit, que Gilles Romain, qui fut Archevêque de Bourges, exhortoit le Roi Philippe-Bel à imiter en cela les Rois de Perse. *Livre 8. de son Histoire de France.*

la mémoire de Quirinus n'étoit point agréable au Sénat, à-cause de l'accusation intentée contre Lepida, comme j'ai dit, de son avarice sordide, & de sa vieillesse impérieuse.

L I. Sur la fin de l'année, C. Lutorius Priscus, chevalier romain, à qui l'Empereur avoit donné de l'argent pour une excellente élegie sur la mort de Germanicus, fut accusé de l'avoir composée auparavant pour Drusus, qui étoit malade, en vue d'être récompensé plus libéralement, si ce Prince fût venu à mourir 1. Veritablement il avoit lû par vanité ces vers à plusieurs Dames illustres, dans

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Rien n'est plus odieux aux Princes, que tout ce que l'on fait en vue de leur mort. En quelque état qu'ils soient, ils ne sauroient souffrir qu'on les compte pour morts. Quand Louïs XI. répondit à ceux, qui lui annoncèrent, que c'étoit fait de lui : *Peut-être ne suis-je pas si malade que vous pensez* ; il témoignoît assez ouvertement, que ceux, qui s'étoient chargés de cete commission, lui rendoient un service dont il les feroit repentir s'il en revenoit. Il semble, que le feu Roi, qui étoit bien un meilleur Prince que Louïs XI. se tint offensé de la crédulité de la Reine, lorsque voulant tenir le Conseil, qu'elle avoit tenu le jour précédent par son commandement exprés, il la fit retirer de la chambre, quoiqu'il fût à deux doits de la mort. Tant les Princes ont de facilité à se flatter des espérances, qu'on leur

dans la maison de P. Petronius, & lorsque le délateur les apella pour venir témoigner, il n'y eut que Vitella, belle-mère de Petronius, qui soutint hardiment, qu'elle n'avoit rien ouï; mais on ajoûta plus de foi à celles, qui dépofoient contre l'accusé. Haterius Agrippa, désigné consul opina à la mort, au contraire. M. Lepidus parla en ces termes:

„ LII. Si nous considérons seulement,
 „ avec quelle hardiesse Lutorius Priscus a soüil-
 „ lé sa pensée & les oreilles de ses auditeurs,
 „ ni

REFLEXIONS POLITIQUES.

leur donne d'une plus longue vie. Ainsi, M. de Chiverny fit une action tres-prudente, lorsqu'il refusa d'assister à la consultation, que les Médecins firent sur la maladie de Charles IX. d'autant qu'appartenant au Roi de Pologne, son frère, & son légitime successeur, on l'auroit pû regarder à cete assemblée comme un homme, qui atendoit la mort du Roi, & l'avénement de son Maître à la Couronne. *Dans ses Mémoires.* Au reste, si Lutorius avoit commis un crime en composant une élégie sur la mort de Drusus, qu'il tenoit pour assurée, ceux-là ne sont pas moins criminels, qui préparent des Oraisons funébres à des Princes, qui sont encore pleins de vie, pour être les premiers à les prononcer, quand ils viennent à mourir, & pour se faire un renom de grans Orateurs, en persuadant qu'ils ont fait en cinq ou six jours des discours, qui quelquefois leur ont coûté plusieurs années. Quoi qu'il en soit, ces gens-là montrent toujours mieux leur vanité que leur éloquence.

„ ni la prison, ni la corde, ni même les su-
 „ plices des esclaves, ne feront pas une puni-
 „ tion suffisante. Mais quoique les crimes
 „ soient aujourd'hui sans nombre & sans mesure,
 „ la modération du Prince, l'exemple de nos
 „ ancêtres, & vôtre prudence, ne souffrent
 „ pas, que les peines aillent à la dernière ri-
 „ gueur. La vanité est différente de la scéléra-
 „ tesse, & les paroles ne se punissent pas
 „ comme les actions. On Peut ouvrir un
 „ avis, par lequel le coupable soit puni, sans
 „ que nous aïons lieu de nous repentir, ni
 „ de nôtre indulgence, ni de nôtre sévérité.
 „ J'ai souvent oïi le Prince se plaindre de
 „ ceux, qui par leur desespoir avoient préve-
 „ nu sa clémence ¹. Donnons donc la vie à
 „ Lutorius, qui ne peut ni servir d'exemple,
 „ quand on le fera mourir; ni troubler le re-
 „ pos public, quand on le laissera vivre. Car
 „ qu'y a-t-il à craindre d'un homme, qui s'o-
 „ cupe à des choses vaines & frivoles, & qui
 „ se trahissant lui-même, va débiter ses folies
 „ aux femmes, parce qu'il n'ose s'adresser aux
 „ hommes. Chassons-le de la ville, ôtons-lui
 ses

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque cruel que soit un Prince, il ne laisse pas
 de prendre plaisir à s'entendre louer de clémence. Il
 arrive quelquefois, que les loüanges qu'on lui donne
 pour une vertu qu'il n'a pas, lui font venir l'envie de
 les mériter en la pratiquant.

„ ses biens, interdifons-lui le feu & l'eau. Je ne
 „ parlerois pas autrement, quand il seroit cri-
 „ minel de leze-majesté.

LIII. Cet avis ne fut suivi, que du con-
 sulaire Rubellius Blandus 1, tous les autres
 furent de celui d'Agrippa, & par conséquent
 Lutorius mené en prison fut aussi-tôt exécu-
 té. Tibère en écrivit au Sénat avec ses ambi-
 guitez ordinaires, loüant Lepidus, & ne blâ-
 mant pas Agrippa 2; exaltant l'affection du
 Sénat, qui vangeoit avec ardeur jusqu'aux
 moindres offenses faites au Prince, mais priant,
 qu'à l'avenir on ne se hâtât pas si fort de pu-
 nir les paroles 3. Il fut donc ordonné, que
 les arrêts de mort ne seroient portez au Grêfe
 qu'a-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Sujet, qui a le Prince pour partie adverse, ne
 trouve jamais beaucoup de Juges, qui veüillent proté-
 ger son innocence, & pour peu qu'il soit criminel,
 toutes les voix vont à la mort. Dangereuse est la Justi-
 ce, dit Antoine Perez, où la volonté donne la senten-
 ce. Que sera-ce donc si elle a pour assesseurs le pouvoir
 absolu, le courroux, & la flaterie? *Aforismes de ses*
Rélations. Cela me fait souvenir du proverbe Espa-
 gnol, qui dit, *alla van Leyes, dò queren Reyes.* i. e.
 les Loix vont où veulent les Rois.

2 Quand le Prince ne blâme pas les actions cruelles
 ou sévères de ses Ministres, c'est une marque assurée,
 qu'il en est bien aise, ou du moins qu'il n'en est pas
 fâché.

3 Les Princes sanguinaires ont coutume de pren-
 dre le masque de la clémence après le sang répandu,

qu'après neuf jours accomplis *t*, pour donner aux condannez le tems de recourir au Prince. Mais Tibère ne se laissoit point adoucir par le tems, & le Sénat n'avoit point la liberté de révoquer, ni de modérer ces arrêts *u*.

AN

REFLEXIONS POLITIQUES.

pour en rejeter la haine sur ceux, qui leur ont fait plaisir en le répandant. Après qu'Elisabet d'Angleterre eut fait trancher la tête à la Reine d'Ecosse, elle fit condamner à une prison perpétuelle le Secrétaire Davison, qui avoit porté l'ordre de cete exécution aux Commissaires, l'accusant de le lui avoir fait signer pas surprise. Philippe II. laissa proceder contre Antoine Perez, son Secrétaire d'Etat, pour le meurtre commis en la personne du Secrétaire Escovedo; quoiqu'il lui en eût donné l'ordre par écrit. Et Cabrera, qui entreprend de justifier Philippe, ne laisse pas d'avouer, que la mort violente de cet homme ne lui fit point de compassion. *Chap. 3. du livre 12. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

t C'est-à-dire, que les condannez ne pouvoient plus être exécutés à mort, que dans le dixième, ou même après le dixième jour de l'arrêt prononcé.

u Les Loix Romaines ne souffroient pas, que les Magistrats, changeassent rien aux sentences qu'ils avoient prononcées, non pas même une seule lettre. *Proconsulis tabella sententia est, qua semel lecta neque augeri litterâ, neque minui potest, sed utcumque recitata, ita Provincia instrumento rescribitur. Apul. lib. 1. Fler.* Et c'est pour cete raison, que Pilate répondit aux Juifs, qui vouloient qu'il changeât l'inscription mise sur la croix de Jesus Christ: *Quod scripsi, scripsi.*

LIV. Nous entrons dans le Consulat de Caius Sulpicius & de Decimus Haterius, sous lequel tout fut tranquille *ou*, le dehors fut tranquille. au dehors, au-lieu que la Ville fut agitée de la crainte de la réformation du luxe, qui étoit excessif dans tout ce qu'il y a de choses, où l'on peut prodiguer son argent. Mais quoique les dépenses en habits & en meubles fussent les plus ruineuses, c'étoient néanmoins celles qu'on cachoit le mieux, parce que le prix en étoit inconnu *x*. Ainsi tous les discours tomboient sur la somptuosité des festins: & comme Tibère étoit un Prince d'une frugalité égale à celle des Anciens, on craignoit qu'il ne fit quelque réglemeut incommode. Car après que C. Bibulus eut commencé à *parler de la réformation*, les autres Ediles avoient

F 3 repre-

NOTES HISTORIQUES.

x Car outre que le commun ne savoit pas le prix des pierres, des tableaux, des vases d'or & d'argent, & des riches étofes, ceux qui en achetoient, se gardoient bien de dire ce que tout cela coûtoit; comme font encore aujourd'hui nos bourgeois, qui pour avoir tout ce qui tente leur folle ambition, font accroire à leurs maris, qu'on leur offre à vil prix des meubles précieux, qu'elles achètent bien cher, & qu'elles n'oseroient jamais laisser voir, si le nom de *hazard*, ou de *rencontre*, qu'on donne à ces achats, ne servoit de couverture spécieuse à leur luxe. Et voilà comme les femmes mènent leurs maris & leurs enfans à l'Hopital, à moins qu'il n'y ait des galans au logis *pour ayda de costa*.

représenté au Sénat, que les loix somptuaires étoient méprisées; que, *malgré les défenses*, le prix des choses nécessaires au ménage croissoit de jour en jour; & que le desordre ne pouvoit plus être arrêté par les remèdes ordinaires: Et le Sénat avoit renvoyé cete affaire au Prince. Tibère, après avoir souvent examiné, si l'on pouroit empêcher des profusions si déréglées; si la réformation ne tourneroit point au dommage de la République; combien il lui seroit honteux de ne pas réussir dans son entreprise, ou fâcheux de n'y réussir, que par une punition ignominieuse des personnes illustres, qui se trouveroient en

REFLEXIONS POLITIQUES.

I La première chose, à laquelle un Réformateur doit bien aviser, est que sa réformation ne tire pas après soi des maux plus grans que ceux, dont il veut arrêter le cours. Pie V. ayant fait enfermer toutes les Courtisanes dans un lieu séparé, fut averti par les Confesseurs, que l'adultère, l'inceste, & la sodomie, se multiplioient à vue d'œil. *Pagliari dans son Commentaire sur Tacite, Observation 389.* Sixte V. l'homme du monde, qui savoit le mieux se faire obéir, ne réussit pas mieux que Pie; faute de pouvoir enfermer ces femmes, dont le nombre étoit excessif à Rome, il les chassa presque toutes, dans la pensée de tenir enfermées dans un lieu particulier celles qui restoient; mais les Confesseurs lui ayant fait les mêmes remontrances qu'à Pie, il commanda au Gouverneur de Rome de lever le ban, avec permission d'y retourner à toutes celles, qui en étoient sorties. *Leti livre 1. de la seconde partie de sa Vie.*

en faute; écrivit enfin cete lêtre au Sénat.

„ L V. En toute autre afaire, Messieurs, il
 „ seroit peut-être plus à propos de me de-
 „ mander mon avis, en plein Sénat, afin que
 „ que je répondisse de vive voix; mais en
 „ celle-ci, il vaut mieux, que je sois absent,
 „ de peur que la crainte de ceux, sur qui
 „ vous jeteriez les yeux, ne me fit remar-
 „ quer aussi, & prendre comme sur le fait,
 „ les personnes acufées d'une vie si honteuse.
 „ Si les Ediles m'eussent consulté là-dessus, je
 „ ne fai, si je ne leur eusse point conseillé de
 „ laisser des vices enracinez & passez en cou-
 „ tume 1, plutôt que de nous mettre au ha-
 „ zard

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Un Prince, qui veut établir une domination abso-
 lue & despotique, se gardera bien, s'il est habile, de
 réformer le luxe, qui est le meilleur & le plus agréable
 instrument de la servitude. Ce fin Prince, dit Ciriague
 de Lentz en parlant de Tibère, évita la réformation du
 luxe, parce qu'il avoit autant de gages & d'ôrages de la
 servitude de la Ville, qu'il y avoit de grans & de riches,
 qui vivoient dans les plaisirs, & dans la magnificence.
 Si Vespasien pût bien, par son exemple, rapeller les
 anciennes mœurs, & remettre en crédit l'ancienne
 frugalité: si tout récemment le Roi Tres-Chretien
 Louis XIII. a pû par un Edit remédier aux modes, &
 aux dépenses excessives des habits, pourquoi Tibère
 n'auroit-il pas eu le même succès, s'il eût eu la même
 volonté? *Dans son Augustus.* Il ajoute dans son *Aula*
Tiberiana, que les Catons, les Thrasca, & les Hel-
 vidius, ne sont jamais au goût des tirans, & que So-

„ zard de faire voir, qu'il y a des maux auf-
 „ quels nous ne sommes pas capables de re-
 „ médier 2. Mais au reste, ces dignes Ma-
 „ gistrats ont fait leur devoir, comme je vou-
 „ drois que le fissent tous les autres. Pour
 „ moi, j'avoüe, qu'il ne m'est pas honnête
 „ de me taire, mais aussi je suis fort en pei-
 „ ne de vous répondre, car je ne fais pas la
 „ charge d'un Edile, d'un Préteur, ni d'un
 „ Consul 3 ; on attend du Prince quelque
 „ chose

REFLEXIONS POLITIQUES.

crate, quoiqu'il fût pauvre, devint suspect aux trente
 tirans par le mépris qu'il fetoit des plaisirs de la vie ;
 attendu que les mauvais Princes regardent comme des
 ambitieux tous ceux, qui préfèrent leur réputation
 aux aléchemens de la volupté. *Aforisme 63. du livre 3.*

2 Quoique les plaintes, qu'on fait contre les vieux
 abus, soient raisonnables, les Princes ne laissent pas de
 les tolérer, parce que nous ne sommes pas capables de
 la perfection austère, que demandent des Censeurs,
 qui n'entendent rien au gouvernement des Etats. Les
 ordres les plus conformes à la raison ne sont pas tou-
 jours les meilleurs, parce qu'ils ne sont pas quelque-
 fois proportionnez à la portée de ceux, qui les doi-
 vent pratiquer. *Section 1. du chap. 4. de la première
 partie du Testament Politique.*

3 Les grans Princes ne doivent pas s'embarasser de
 toutes sortes d'affaires, ni descendre dans tous les petits
 détails. Tandis qu'ils travaillent aux grandes choses,
 leurs Ministres & les Magistrats ordinaires expédient
 les petites. L'aplication qu'ils donnent à celles-ci leur
 en fait oublier, ou du moins diférer d'autres, dont le
 retardement préjudicie fort au bien de leur Etat. Don
 Juan.

„ chose de plus grand & de plus majestueux.
 „ Chacun tire à foi la gloire de ce qui a été
 „ fait avec succès, & le blâme de tout ce qui
 „ n'a pas réussi, est toujours rejeté sur un
 „ seul. Par où voulez-vous que je commen-
 „ ce? sera-ce par vos maisons des champs,
 „ qui occupent un espace infini; ou par cete
 „ multitude de valets, que vous rangez par na-
 „ tions?

F 5

tions?

REFLEXIONS POLITIQUES.

Juan Antonio de Vera dit, que Charle quint, bien que tres-pieux, n'eut jamais beaucoup de communication avec les Moines, hors du confessional, tant qu'il eut des Etats à gouverner. Et un jour que le Père François de Madrid le consultoit sur quelques abus de son Ordre, qu'il estimoit dignes de réforme, il lui dit
 „ d'un air un peu chagrin: Père François, de tout ce
 „ que vous m'avez dit, je ne trouve rien, qui regarde l'Empereur; que ne vous adressez-vous au Pape,
 „ ou à vôtre Général, plutôt qu'à moi, qui ne pers
 „ pas mon tems à discourir d'affaires de Cloître. *Dans*
 „ *l'Epitome de sa Vie.* Je conjure V. M. dit le Cardinal de Richelieu à Louïs XIII. d'apliquer son esprit
 „ aux grandes choses, importantes à son Etat, & de
 „ mépriser les petites, comme indignes de ses soins &
 „ de ses pensées..... Tant s'en faut, qu'Elle puisse ti-
 „ rer aucun avantage de s'ocuper trop au détail de cel-
 „ les, qui ne sont pas considérables, qu'au-contraire
 „ elle en recevroit beaucoup de dommage, non seule-
 „ ment en ce que telles occupations la divertiroient d'au-
 „ tres meilleures; mais aussi, parce que les petites épi-
 „ nes étant plus capables de piquer que les grandes,
 „ qui s'aperçoivent facilement, il lui seroit impossible
 „ de se garantir de beaucoup de chagrins, inutiles aux
 „ affaires, & fort contraires à la santé. *Chap. 5, de la*
première partie de son Testament Politique.

„ tions ? fera-ce par vôtre vaisselle d'or &
 „ d'argent γ, ou par ces figures de bronze,
 „ &

NOTES HISTORIQUES.

γ Ce que fit Henri III. Roi de Castille, pour abolir le luxe de la table, mérite d'être mis ici, comme un des plus beaux exemples de ce que peut un Prince, qui a de l'esprit & de la vigueur. Un jour, que sa table étoit tres-mal servie, on lui dit, que les Grands du Royaume se traitoient bien autrement, & qu'il n'y avoit rien de si somptueux, que les repas, qu'ils se donnoient tour à tour. Ce jour là même, étant averti que l'Archevêque de Tolède donnoit à souper à plusieurs Seigneurs, il y ala déguisé, & vit la magnificence du festin, où rien ne manquoit, & qui pis est, il entendit de ses propres oreilles le récit qu'ils firent de leurs biens de patrimoine, & des pensions qu'ils tiroient du domaine du Roi. Le lendemain matin, il fit courir le bruit qu'il étoit malade, & qu'il vouloit faire son testaments ce qui les fit tous acourir au Palais. Sur le midi, Henri entra dans la sale, où ils atendoient, & si-tôt qu'il fut assis, adressant la parole à l'Archevêque, il lui demanda, combien il avoit vu de Rois en Castille, & fit la même question à tous les autres séparément. Les uns répondirent: J'en ai connu trois; moi quatre; moi cinq, &c. Comment cela se peut-il, répliqua le Roi, puisque j'en ai connu vint à l'âge que j'ai. Et les voyant surpris de ce qu'il disoit, il ajoûta: *C'est vous, Messieurs, qui êtes ces Rois, au grand dommage de ce Royaume, & au grand deshonneur de vôtre Roi; mais j'empêcherai, que vôtre regne ne dure longtemps, & que vous ne poussiez plus loin la raillerie, que vous faites de nôtre personne.* L'Archevêque se jetta à ses piez, & lui demanda pardon, comme firent aussi les autres. Le Roi leur fit grace de la vie, & se contenta de les retenir prisonniers, jusqu'à ce qu'ils lui eussent rendu les châteaux, qu'ils tenoient de la Couronne, & tout ce qu'ils avoient pris sur les deniers royaux. Action, qui lui aquit tant de gloire & d'autorité, que les Grans ne furent jamais si souples, ni si obéissans. Outre qu'elle fit entrer tant d'argent dans ses cofres, qu'il laissa de grans trefors; sans avoir foulé ses Sujets. *Mariana chap. 14. du livre 19. de son Histoire d'Espagne.* Remarquez en passant, que ce Roi fit ce coup de maître à l'âge de quinze ou seize ans. Il étoit surnommé, Henri l'infirme, à cause de la foible complexion de son corps; mais il méritoit à bon droit le titre d'Henri

„ & ces tableaux qui sont autant de merveil-
 „ les ? Défendrai-je ces habits somptueux ,
 „ que portent également les hommes & les
 „ femmes ? ou bien empêcherai-je un desor-
 „ dre particulier de ce sexe, qui par sa pas-
 „ sion pour les pierreries fait aler tout nôtre
 „ argent à des nations étrangères, ou enne-
 „ mies ? Je sai qu'on murmure de tout cela
 „ dans les compagnies, & qu'on demande un
 „ règlement ; mais si quelqu'un en fait un,
 „ & ordonne des peines, les mêmes gens,
 „ qui se plaignent des abus crieront qu'on
 „ veut tout bouleverser, qu'on cherche à rui-
 „ ner les familles illustres ; & que personne
 „ ne fera exempt de la recherche des délateurs.
 „ Cependant, comme l'on ne peut arêter le
 „ cours des vieilles maladies, que par des re-
 „ mèdes violens, on ne peut pas non plus
 „ guérir l'esprit, qui est corrompu, & qui,
 „ outre cela, répand encore sa corruption
 „ ailleurs, si les remèdes ne sont aussi forts,
 „ que les passions & les convoitises 4, dont

F 6

„ il

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Aux maux extremes, il faut des remèdes extremes.

NOTES HISTORIQUES.

le Fort, ou le Courageux, pour la vigueur de son esprit. Cet
 exemple montre bien ce que dit Monsieur de Richeliéu, que les
 Rois peuvent tout, lorsqu'ils veulent efficacement & constam-
 ment ; & que les choses, qui paroissent les plus difficiles, &
 presque impossibles, ne le sont que par l'indifférence, avec la-
 quelle il semble qu'elles sont ordonnées,

„ il est embrasé. Tant de loix établies par
 „ nos ancêtres, & tant d'autres faites par le
 „ divin Auguste, n'ont servi qu'à donner
 „ plus de crédit au luxe, les premières étant
 „ tombées dans l'oubli, & les autres, (qui
 „ est encore pis) dans le mépris 5. Car lors-
 „ qu'on aime ce qui n'a pas encore été défen-
 „ du, on craint qu'il ne vienne quelque dé-
 „ fense; mais quand une fois les défenses ont
 „ été violées impunément, il n'y a plus de
 „ crainte ni de honte 6. Pourquoi la frugali-
 „ té

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Il n'y a plus de remède, quand ce qui passoit aupara-
 vant pour vice, vient à se métamorphoser en mœurs.
 Pour lors, il faut s'accommoder au precepte d'Hippo-
 crate, qui ordonne de n'appliquer point de remèdes aux
 maladies désespérées.

6 Tandis que les abus sont tolérez, les hommes
 gardent quelques mesures extérieures de bienléance,
 parce qu'ils craignent, que si la liberté va trop loin, le
 Prince, ou le Magistrat, ne s'avise de réformer ces
 abus, dans lesquels ils font consister une partie de leur
 bonheur. Au contraire, si le réformateur n'a pas assez
 d'autorité, pour se faire obéir, comme il arrive quel-
 quefois; ou assez de fermeté, pour ne pas épargner
 les Grans, qui d'ordinaire sont les premiers à trans-
 gresser les nouveaux réglemens; l'exemple de l'impu-
 nité ouvre la porte au mépris, & du mépris on passe
 insensiblement à la licence. C'est pourquoi, il faut de
 deux choses l'une, ou que le Prince s'abstienne le plus
 qu'il pourra de mettre la main à la réformation, sur-
 tout s'il se sent foible d'autorité, ou d'humeur à se
 laisser fléchir aux prières; ou que s'il veut faire la guer-

„ té étoit-elle en règne autrefois? parce que
 „ chacun modéroit ses desirs; parce que nous
 „ ne possédions qu'une ville. Et depuis mê-
 „ me que nous eûmes aquis la domination
 „ de l'Italie, les aléchemens de la volupté
 „ n'étoient pas si grans. Les guerres étrangé-
 „ res nous ont appris à dissiper le bien d'au-
 „ trui, & les guerres civiles à consumer le
 „ nôtre 2. Ce que les Ediles viennent de re-
 „ montrer est bien peu de chose, du moins
 „ en comparaison de tout le reste 7. Person-

F 7

ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

re aux abus, il prenne une bonne résolution d'être im-
pitoiable, comme un Sixte-quin vers ceux qui ose-
ront enfreindre ses ordonnances.

7 Il y a des gens, qui croient, que tout est perdu,
si l'on ne remédie promptement aux abus, qui les cho-
quent mais le Prince ne doit jamais se laisser entraîner
à la

NOTES HISTORIQUES.

2. Paternule attribué la cause du luxe de Rome aux deux Sci-
pions, qui ont été surnommez Africains. Le premier, dit-il,
avoit ouvert le chemin à la puissance des Romains, mais le se-
cond l'ouvrit au luxe; car dès que Rome n'eut plus rien à crain-
dre de Cartage, qui avoit cessé d'être, l'on ne s'écarta pas de
la vertu pas à pas, comme l'on fesoit auparavant, mais on cou-
rut à toute bride aux voluptez & aux vices; l'ancienne disci-
pline fut méprisée, & fit place aux nouvelles mœurs, & toute
la ville passa soudainement de la vigilance à l'assoupissement;
des exercices de la guerre à la débauche; & du travail à l'oisie-
reté. Enfin, la magnificence publique fut incontinent suivie
de la somptuosité des particuliers. *Au commencement du livre*
2. de son *Épître*.

„ ne ne réplique, (& certes je m'en étonne)
 „ que l'Italie a besoin du secours des provin-
 „ ces; que la vie du peuple romain est tous
 „ les jours à la merci de la mer & des tem-
 „ pêtes ^a; que ce ne sont pas nos maisons
 „ de plaifance, ni nos parcs, qui nous dé-
 „ fendent, ni qui nourrissent tant de maîtres
 „ avec un monde de valets. Ce sont là, Mes-
 „ sieurs, les soins qui occupent le Prince, &
 „ sans lesquels la République périroit. Pour
 „ le reste, chacun y doit remédier en foi-mê-
 „ me, & c'est à nous de commencer; la né-
 „ cessité rendra plus sages ceux que le luxe a
 „ ruinez; & le dégoût, ceux qui sont ri-
 „ ches 8. Que si quelque Magistrat se sent as-
 fez

REFLEXIONS POLITIQUES.

à la passion d'autrui. C'est à lui de prévoir les inconvé-
niens qui peuvent ariver de la réformation, qu'on lui
demande, & de bien considérer, s'il la peut entre-
prendre avec succès, en sorte, que ceux qui seront
contens de ses réglemens, soient en plus grand nom-
bre, que ceux, qui en seront mécontens. Car c'est
à cete marque, qu'on connoît la prudence du réfor-
mateur.

8 On se lasse des plaisirs, comme on se lasse de faire
trop bonne chère. Beaucoup de voluptueux devien-
nent sages, parce qu'ils n'ont plus de plaisirs nouveaux
à goû-

NOTES HISTORIQUES.

^a Car tout le bled venoit d'Egypte, & par consequent par
mer.

„ sez d'esprit & de courage , pour empêcher
 „ que le mal n'aille plus loin , j'accepte vo-
 „ lontiers son aide , avoiant , qu'il me dé-
 „ chargera d'une partie de mes peines. Mais
 „ si l'on ne demande une réformation , que
 „ pour avoir la gloire de paroître ennemi des
 „ vices , & pour me laisser après porter tou-
 „ te la haine 9 de ceux qui en sont acusez ;
 „ je vous déclare , Messieurs , que mon des-
 „ sein n'est pas de me faire mal-à-propos de
 „ nouveaux ennemis 10 ; & que si j'esluie ,
 „ pour

REFLEXIONS POLITIQUES.

à goûter , & par conséquent plus rien de quoi vivre contents.

9 Il y a beaucoup de gens , dit M. le Cardinal de Richelieu , dont la vertu consiste plus à plaindre les défordres , qu'à y remédier par l'établissement d'une bonne discipline. Au-lieu que ceux , qui sont employez aux affaires publiques , devroient marcher de même pié , & tenir le même langage , comme tendant à même fin , il s'en trouve toujours quelques-uns , qui parlant plus foiblement que les autres , pour décliner l'envie , chargent de haine ceux , dont la franchise des paroles correspond à la fermeté de leurs actions. *Section 3. du chap. 8. de la première partie du Testament Politique.*

10 Il y a cete différence entre le Prince & ses Ministres , que le Prince doit éviter autant qu'il peut tout ce qui peut lui attirer la haine du peuple , ou des Grans , parce que la conservation de son autorité dépend de l'amour de ses Sujets : au contraire , les Ministres étant obligez par le devoir de leur charge de sacrifier leur intérêt particulier au bien public , & au service de leur

Maitre.

” pour le bien de l'Etat des querelles dange-
 ” reuses , & souvent fort injustes 11 , il est
 ” bien raisonnable de m'en épargner d'inuti-
 ” les & dont ni vous, ni moi ne pouvons ti-
 ” rer aucun avantage.

LXVI. Après la lecture de ces lettres, il fut commandé aux Ediles de laisser les choses comme elles étoient. Et le luxe de la table, qui fut excessif depuis la bataille d'Actium jusqu'à l'avéne-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Maître, il ne leur est pas permis de supprimer un bon conseil, qu'ils sont capables de donner, sous prétexte que ce conseil les rendroit odieux au peuple, ou aux Grans. Car, selon M. de Richelieu, la probité du Ministre d'Etat requiert, qu'il soit à l'épreuve de tous intérêts, & si constant, que ni les calomnies, ni les traverses ne le puissent jamais décourager de bien faire, ni le détourner d'aler aux fins, qu'il s'est proposées pour le bien de l'Etat. *Chap. dernier de la première partie du Testament Politique.* Le Cardinal d'Osat parlant d'un certain Chevalier de Malte, de l'importunité duquel il n'avoit pû se délivrer, sans lui promettre, quoique froidement & par manière d'aquit, de le recommander à Henri IV. pour une grace qu'il demandoit mal-à-propos: Je m'en repens, dit-il, & une autre fois je veux secouer cete pusillanimité, sans avoir plus à vous exposer les impertinences de tels importuns, ni ma honte pusillanime de les refuser. *Lettre 197.*

11 C'est le propre des Rois de faire du bien, & du peuple, de les calomnier. Il n'y a guère de Princes, à qui l'on fasse justice durant leur vie, parce que naturellement les hommes haïssent ceux, dont ils craignent l'autorité.

vénement de Galba à l'Empire , c'est -à -dire , par l'espace de cent ans *b* , s'abolit enfin peu à peu 1. Si l'on veut savoir les causes de ce changement, les voici. Autrefois , les personnes considérables par la naissance, ou par les richesses, se laissoient aler à la passion de paroître magnifiques, parce qu'il étoit permis alors de gagner l'affection du peuple, & de cultiver l'amitié des Rois, & des Alliez, pour en être réciproquement courtiſé. Plus on étoit splendide en maisons, en meubles, en équipage, plus on

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 En France, le luxe de la table commence à se modérer, mais c'est pour faire place à un autre luxe, c'est-à-dire, à celui des habits, & des meubles, lequel est bien plus dangereux. C'est ce luxe, qui nous a multiplié les Dames & les Demoiselles, à tel point, que l'on ne peut plus discerner les personnes de qualité & de naissance, que par la civilité & la modestie, qui ont cessé d'être des vertus bourgeoises. Dans le siècle passé, les Premiers Présidens de Thou & de Harlay mangeoient en vaisselle d'étain : aujourd'hui des Commis de Financiers se font servir en vaisselle d'argent. Un Chancelier de Bellievre ne donnoit que vingt-mille francs de dot à ses filles, aujourd'hui un Partisan donne cent-mille écus aux siennes. *Adeo præcipiti cursu à virtute descitum, ad vitia transcursum.*

NOTES HISTORIQUES.

b La bataille d'Actium se donna l'an de Rome 724, & Galba parvint à l'Empire en l'an 822.

on aquéroit de réputation & de cliens *c.* Mais depuis qu'on eut commencé à verser le sang des riches, & à tourner en crime la faveur du peuple *2*, chacun en devint plus sage. D'autre côté, les hommes nouveaux, qui se tiroient souvent des villes municipales, des colonies, & même des provinces, pour être agregez au Sénat, y aportèrent leur frugalité domestique, sans jamais changer de genre de vie, quoique plusieurs, qui avoient vieilli dans les emplois, fussent devenus extrêmement riches. Mais le principal auteur de cete façon de vivre resserée fut Vespasien, qui se conformant lui-même à l'ancienne économie, fit naître à tout le monde le desir de l'imiter *3*; éguillon plus fort

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 La grande réputation n'est pas moins dangereuse, que la mauvaise. Si elle fait revivre les morts, elle fait mourir les vivans. Les Princes ne peuvent souffrir un mérite, qui se fait trop remarquer. C'est donc une grande science, que de le savoir bien cacher, non seulement au Prince, mais encore davantage au peuple, dont les applaudissemens sont funestes.

3 Rien n'est plus utile à un établissement, que la bonne vie des Princes, laquelle est une loi parlante, & qui oblige avec plus d'efficacité, que toutes celles, qu'ils pourroient faire, pour contraindre au bien qu'ils veulent

NOTES HISTORIQUES.

c Gens qui sefoient la Cour aux Grans, pour avoir leur protection.

fort que toutes les loix, & *On*, plus fort que la
 que la crainte des suplices. crainte des suplices or-
 donnez par les loix.
 Si ce n'est qu'on dise, qu'il y a dans toutes les
 choses du monde un certain *On*, Que toutes les cho-
 mouvement circulaire, qui ses du monde ont un cer-
 fait que les mœurs changent tain période, qui fait que
 comme les tems. Quoiqu'il les mœurs vont & re-
 en soit, tout n'a pas été meilleur du tems de viennent comme les
 nos pères 4, & nôtre siècle a donné beaucoup tems,
 d'exemples de sagesse, qui méritent d'être
 imitez

REFLEXIONS POLITIQUES.

lent procurer. S'il est vrai, qu'en quelque crime que
 puisse tomber un Souverain, il pèche plus par le mau-
 vais exemple, que par la nature de sa faute, il n'est pas
 moins certain, que quelques loix qu'il puisse faire, s'il
 pratique ce qu'il prescrit, son exemple n'est pas moins
 puissant pour faire exécuter ses volontez, que toutes les
 peines qu'il peut ordonner. La retenüe du Prince, qui
 ne jurera point, retranchera plus promptement tous les
 fermens & les blasphèmes, qui sont en regne parmi les
 peuples, que toute la rigueur, que les Magistrats pou-
 roient exercer contre ceux, qui sont sujets à telles impié-
 tez. *Chap. 1. de la seconde partie du Testam. Politique.*

4 Toute nôtre vénération est pour le passé, & tout
 nôtre mépris pour le présent, parce que le présent nous
 est à charge, & nous chagrine, à-cause des objets qui
 nous déplaisent; au-lieu que le passé nous instruit,
 sans nous rien montrer, qui puisse provoquer nôtre
 envie, ni nous mettre en mauvaise humeur. Il est cer-
 tain, que de la manière, dont le monde est fait, nous
 aurions jugé de ceux même, que nous admirons,
 à-cause qu'ils ont été plusieurs siècles avant nous, com-
 me nous jugeons de nos contemporains; car les vices
 sont aussi anciens que les hommes.

140 LES ANNALES DE TACITE.
imitez par nos descendans. Et plaise aux Dieux,
que nous ne nous piquions ^{ou, que nous n'entrions}
de surpasser nos ancêtres, ^{en dispute avec nos ancêtres, que pour les vertus.}
que dans les choses honnêtes.

L VII. Tibère aiant aquis la réputation de Prince modéré, pour avoir fermé la bouche aux acufateurs, qui aloient éclater *d*, demanda la puissance du Tribunat pour Drusus 1. Auguste avoit inventé ce titre, pour ne pas prendre celui de Roi, ni de Dictateur, & pour être pourtant au dessus des autres puissances *e* par un nom de distinction 2. Il avoit associé

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand les Princes ont fait quelque belle action, ils ont coutume de s'en faire comme un droit, pour obtenir ce qu'ils desirent; & cela leur réussit presque toujours dans la première chaleur des applaudissemens du peuple.

2 Les nouveaux titres, que prennent les Grans, leur font souvent une espèce de droit, pour usurper des Etats, qui ne leur appartiennent nullement. Paul Emi-

NOTES HISTORIQUES.

d Si l'on eût procédé à la reformation du luxe.

e Il faut remarquer ici l'habileté d'Auguste. Quand il quitta le nom odieux de Triumvir, il prit celui de Consul, *Consulem se ferens*. Ann. 1. Mais comme les Consuls avoient pour adversaires les Tribuns du peuple, qui disputoient d'autorité avec eux, par le droit qu'ils avoient de s'opposer aux délibérations du Sénat, & par la prérogative de leur dignité, qui les rendoit sacrez & inviolables; Auguste, qui voyoit, que le Consulat ne le distingueroit point des autres Consuls, s'avisa d'y joindre en sa personne le Tribunat, en vertu duquel il s'oposeroit

REFLEXIONS POLITIQUES.

le remarque fort à propos, que le titre de Prince de France, que Charles Martel prit au lieu de celui de Maire du Palais, fut le premier échelon, par où il fit monter sa famille au trône. Le Connétable Anne de Montmorency fit donc une action de bon Politique, lorsqu'il oposa son autorité aux Guises, qui vouloient prendre le nom & les armes de la Maison d'Anjou, dont ils descendoient par Yoland d'Anjou leur bisâïeule; parce que ce nouveau nom auroit fortifié la vieille & rance prétention, (c'est comme l'appelle le Cardinal d'Ossat *létre* 123.) qu'ils avoient au Comté de Provence. Et c'est pour cela, qu'Henri IV. aiant donné ce Gouvernement au jeune Duc de Guise, le Chancelier de Chiverny protesta en plein Conseil contre cete provision, & voulut que sa protestation fût enregistrée aux Parlemens de Paris & d'Aix, avant que de sceller les provisions de ce Duc *Memoires de Chiverny* 1594. Le Comte Duc d'Olivarés, Premier Ministre d'Espagne, ne tarda guère à se repentir d'avoir confié le Généralat des troupes de Portugal au Duc de Bragance, à qui ce nouveau pouvoir, joint aux droits qu'il avoit à cete Couronne, servit d'échelon pour monter à la Roïauté.

NOTES HISTORIQUES.

aux résolutions & aux entreprises des autres Magistrats, sans que pas un d'eux pût résister aux siennes, De sorte que de deux charges nées avec la Liberté, & par conséquent agréables au peuple, dont il disoit vouloir être le défenseur, [*ad tuendam plebem Tribunitio jure contentum*] ils'en fit une Dictature réelle & perpétuelle, aussi absolüe que celle de Jules Cesar, mais beaucoup moins odieuse, parce qu'il la popularisoit sous le nom de Tribunat. Dignité, qu'il conserva trente sept ans, comme le marque Tacite. *Ann.* 1.

la mort de celui-ci, Tibère; afin que personne ne fût en doute de son successeur, & que nul autre ne prétendît à l'Empire. Car du reste, il se fioit beaucoup sur sa propre fortune, & sur la fidélité de Tibère. A son exemple, Tibère appella Drusus au Tribunat, après avoir tenu tout égal entre ses enfans du vivant de Germanicus. Ses lettres commençoient par une prière qu'il fesoit aux Dieux de favoriser ses desseins pour le bien de l'Etat, & finissoient par un petit éloge de son fils, où il disoit sans rien exagérer, „ Qu'il avoit une
 „ femme & trois enfans, & le même âge
 „ qu'avoit son père, lorsque le divin Auguste
 „ le fit son collègue; qu'il ne prenoit point
 „ Drusus pour le sien, par une résolution
 „ trop précipitée, mais après l'avoir éprouvé
 „ huit ans durant, *soit au dehors*, où il avoit
 „ étouffé des séditions, terminé des guerres,
 „ & mérité l'honneur du trionfe; *soit au de-*
 „ *dans*, où il avoit exercé deux fois le Con-

LVIII. Comme le Sénat s'étoit attendu à cete demande, il avoit prémédité sa réponse, pour flater le Prince avec plus de délicatesse; néanmoins on ne trouva rien à ordonner, que des statues au père & au fils, des autels aux Dieux, des temples, des arcs, & d'autres choses ordinaires; si ce n'est que Marcus Silanus, pour honorer davantage les deux Prin-

Princes, proposa au grand déshonneur du Consulat, de ne plus dater les actes publics & particuliers sous le nom des Consuls, mais d'y apposer le nom de ceux, qui à l'avenir exerceroient la puissance du Tribunat, *à commencer par Drusus*. Mais Haterius, aiant proposé de graver en lettres d'or les decrets de ce jour-là, se rendit d'autant plus ridicule ¹, qu'étant fort vieux, sa flatterie ne lui pouvoit plus apporter que de l'infamie.

LIX. Dans le même tems, le Gouvernement de l'Afrique aiant été continué à Junius Blefus, Servius Maluginensis, Prêtre de Jupiter, demanda celui de l'Asie, soutenant,
 „ Que c'étoit une erreur de croire, qu'il ne
 „ fût pas permis aux Prêtres de Jupiter de
 „ sortir de l'Italie; que n'étant pas de pire
 „ condition, que ceux de Mars & de Romu-
 „ lus,

REFLEXIONS POLITIQUES.

¹ Plus un homme est constitué en haute dignité, plus la flatterie est honteuse en sa bouche, mais surtout, si la Magistrature, qu'il exerce, est une de celles, dont le devoir principal est de conserver & maintenir l'autorité des loix, comme sont les charges de Chancelier, de Premier Président, & d'Avocats Généraux. Il fesoit beau voir haranguer au Parlement ce Jaques Faye, qui apelloit Henri III. le saint des saints, & disoit qu'il méritoit d'être canonisé plus qu'aucun de ses prédécesseurs Rois de France; pendant qu'Henri abandonnoit la conduite de l'Etat à ses Mignons, & se contentoit d'apprendre à décliner. *Journal de son règne.*

„ lus, qui tiroient au sort les provinces, cela
 „ ne devoit pas leur être plus défendu qu'aux
 „ autres; qu'il ne se trouvoit rien, qui fût
 „ contre eux, ni dans les registres du peuple,
 „ ni dans nos cérémoniaux 1. Que souvent
 „ les Pontifes avoient fait la charge du Prêtre
 „ de Jupiter, lorsqu'il étoit ou malade, ou
 „ occupé aux affaires publiques: qu'après la
 „ mort de Cornelius Merula, cete charge
 „ avoit vaqué soixante-douze ans 2, sans que
 „ les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 De touttems les Bénéficiers ont été ingénieux à
 trouver des raisons, ou plutôt des prétextes, pour s'ex-
 xempter de leurs plus indispensables obligations. La rési-
 dence étoit si étroitement observée par les Prêtres des
 Romains, que cela a donné lieu à Senéque de dire,
 qu'il en étoit de leurs Prêtres & de leurs Pontifes,
 comme des exiliez, qui ne pouvoient nullement sortir
 du lieu de leur exil. *Quosdam exilia* dit-il, *quosdam*
sacerdotia uno loco tenent. De tranquillitate vite. Vi-
 sus est sibi quis, dit Artemidore, *ad firmamentum*
templi Neptuni catena alligatus esse: factus est sacerdos
Neptuni: oportebat enim ipsum inseparabilem esse sa-
cerdotem. Lib. 5. de somniorum eventibus, somnio 1. Un
 Païen envisage sa Prêtrise comme une chaîne indissolu-
 ble, qui l'atache pour toute sa vie au temple de Nepru-
 ne; & des Prêtres, & des Prélatz Chrétiens, ne font
 aucun scrupule de passer presque toute la leur hors de
 leurs Eglises, sans rendre aucun service à l'Etat! *Filii*
hominum, usquequò gravi corde? Voi la note de l'ar-
 ticle 72.

2 Un abus ne cesse pas d'être abus, pour avoir été
 de longue durée; & par conséquent le Prince ne doit
 point

„ les sacrifices, ni les autres cérémonies de re-
 „ ligion eussent jamais cessé. Que si l'on avoit
 „ pu se passer si long-tems d'un Prêtre de Ju-
 „ piter, sans aucun dommage, il ne seroit
 „ pas difficile de s'en passer pour un an qu'il
 „ auroit à être absent: que ce n'avoit été,
 „ que pour des inimitiez particulières, que
 „ les Pontifes avoient autrefois empêché le
 „ Sacrificateur de Jupiter d'aler gouverner les
 „ provinces; mais que, par la grace des
 „ Dieux, on avoit maintenant pour souve-
 „ rain Pontife le souverain de tous les hom-
 „ mes 3, lequel n'étoit sujet *On*, lequel ne don-
 „ ni à la haine, ni à l'envie, *noit rien à la haine, à*
 „ ni aux autres passions 4 des particuliers. *&c.*

L'Au-

REFLEXIONS POLITIQUES.

point laisser passer l'ocasion d'y remédier, quand il la trouve.

3 Tant s'en faut, que le Sacerdoce & la Royauté soient incompatibles dans un même sujet, qu'au contraire l'un y est l'afermissement de l'autre, ainsi que Tacite même l'observe dans les Rois des Juifs, par lesquels *honor sacerdotii firmentum potentia assumebatur*. Hist. 5.

4 Il n'y a point de qualité plus essentiellement requise à un Pape, que celle de Père commun. Tous les Papes portent également ce titre, mais ils n'en remplissent pas tous également les obligations. La partialité qu'ils ont les uns pour une Couronne, les autres pour une autre, ne manque jamais de produire de méchans effets. Comme il est impossible qu'un Pape partial soit

juste, il est pareillement impossible qu'il soit révééré des Princes, à qui sa partialité est préjudiciable. Outre que ceux qu'il favorise au préjudice des autres, n'en tirent le plus souvent d'autre fruit, que la guerre avec leurs voisins. Que produisit à la France la Ligue que fit Henri II. avec Paul IV. sinon la perte des batailles de Saint-Quentin & de Gravelines, qui fut la juste punition de la rupture de la Treve de Vaucelles, & tout ensemble une preuve convaincante, que les Brefs d'absolution, que donne un Pape violent & passionné, ne sont pas toujours de bonnes assurances de l'absolution divine. Ainsi, le sage Cardinal d'Ossat a bien raison de dire, qu'il faut qu'un Pape soit *homme de bien & d'entendement*, pour ne se point laisser tromper par les artifices des malins, & pour se rendre Père commun à tous, en tenant la balance égale, sans procurer mal aux uns à l'apetit & suggestion des autres. L'Étre 330. Dans les premiers jours de son Pontificat, Gregoire XIV. déclara, qu'il ne prétendoit point gouverner selon les maximes de la Raison d'Etat, mais seulement selon les loix de l'Evangile, qui est le véritable contre-poids des Puissances temporelles. * C'étoit là parler en Pape, mais, comme bon Milanois, il ne tint pas sa parole; car il se déclara aussi-tôt pour la Ligue en faveur du Roi d'Espagne & des Guises. Comme si la partialité eût été un des preceptes de l'Evangile pour un Père commun. * *Herrera chap. 10. du livre 6 de la 3. partie de son Hist.* Si la piété des Fidèles, dit Saavedra, a donné des forces temporelles à la dignité Pontificale, ç'a été bien plus pour la sûreté de la grandeur, qu'en intention que les Papes usassent de ces forces contre les Princes, si ce n'étoit que le bien universel de l'Eglise le requît ainsi. Quand la Tiare se change en casque, le respect ne la reconnoît plus, & la force lui résiste comme à une chose temporelle; lorsqu'elle veut se servir de raisons politiques, elle est considérée comme le diadème d'un Prince politique, & non plus comme la couronne d'un Pontife, dont l'empire ne se main-

tient,

L'Augure Lentulus & quelques autres parlèrent au contraire, mais tous diversement; de sorte qu'il fut résolu d'en laisser la décision à l'Empereur.

LX. Tibère, sans répondre à cete question, modéra les honneurs décernés à Drusus au sujet du Tribunat, traitant d'impertinente la proposition de graver ce decret en lettres d'or, contre

G 2

tre

REFLEXIONS POLITIQUES.

tient, que par l'autorité spirituelle. Son devoir pastoral n'est point un office de guerre, mais de paix; son bâton est courbé, & non pointu, parce qu'il est pour conduire, & non point pour blesser. *Empresa* 94. Je finirai cet article par une réflexion tres-judicieuse que fait Don Juan Antonio de Vera dans le second discours de son *Ambassadeur*. Quel exemple ancien, ou moderne, dit-il, pourra-t-on alléguer en comparaison de celui, que le Cardinal Bembe & Tomas Porcachi rapportent du Pape Jules II. qui étant ennemi du Roi de France (Louis XII.) plus qu'il ne convient à un Pasteur universel de l'Eglise, manda les Ambassadeurs du Roi Catholique & de la République de Venise, ses Aliez, pour leur dire, Qu'il avoit fait la paix avec le Roi de France, mais qu'ils ne s'en devoient point alarmer, d'autant qu'il n'avoit rien diminué de sa mauvaise volonté contre cete Couronne; que son cœur étoit Espagnol, & que par cete paix il vouloit endormir les François, pour les prendre, après, au dépourvû. S'il y a donc si peu de sûreté & de bonne foi dans un souverain Pontife de l'Eglise, que doit-on attendre des Princes séculiers? quel fonds pourra-t-on faire sur ceux qui ne sont pas Catholiques, ou sur ceux qui sont nez Infidèles? Paroles dignes du nom & de la probité de ce Cavalier Espagnol, qui portoit pour dicton, *Veritas vincit*.

tre la coutume. On lût aussi des lettres de Drusus, qui furent trouvées tres-arogantes, quoiqu'elles eussent un certain tour de modestie.

„ C'est donc-là, disoient-ils, le mépris que
 „ fait de nous un jeune homme, qui vient de
 „ recevoir un si grand honneur ! il nous écrit,
 „ pour ne pas venir nous remercier en per-
 „ sonne ; il ne daigne pas même visiter nos Dieux
 „ pénates, ni prendre les auspices de sa dignité
 „ dans sa patrie. Est-ce la guerre, ou le grand
 „ éloignement, qui l'en empêche ? On le voit
 „ pourtant, qui se promène sur les lacs & sur
 „ les rivages de la Campanie *f.* Voilà comme
 „ on élève celui, qui doit gouverner le Gen-
 „ re-humain ! voilà les premières instructions,
 „ que le père donne à son fils ! Véritable-
 „ ment, Tibère est excusable, de ne vouloir
 „ point se montrer en public, à-cause de sa
 „ vieillesse, & de sa santé épuisée par ses longs
 „ travaux ; mais quel empêchement peut avoir
 „ Drusus, que son arrogance ?

LXI. Tibère affermissoit toujours de plus en plus la principauté, mais pour laisser au Sénat quelque image de l'ancienne liberté, il lui renvoia les demandes des provinces. La licen-

ce

NOTES HISTORIQUES.

f Province voisine de Rome, appelée aujourd'hui la Terre de Labour. Florus dit que la Campanie étoit le plus beau pays du monde, *terrarum pulcherrima.*

ce des asiles croissoit à tel point dans la Grece, que la plupart des villes en établissoient où elles vouloient. Les temples se remplissoient d'esclaves révoltez contre leurs maîtres; de débiteurs, qui se défendoient contre leurs créanciers; & de gens acusez de crimes capitaux g;

G 3

sans

NOTES HISTORIQUES.

g Comme la Grece étoit une Province presque toute maritime, & où, selon Tucidide, la piraterie étoit fort en regne, & ceux qui l'exerçoient fort en estime; les habitans s'aviserent de bâtir des temples pour se mettre à couvert des insultes des pirates. Ainsi, ces temples, qui n'étoient pas faits comme nos Eglises, mais comme des châteaux, & des tours, qui avoient des voûtes sous terre, ne servoient pas de retraite aux scélérats, ni aux criminels, mais seulement aux honnêtes-gens, qui furoient l'oppression. Et s'il s'y commétoit quelque abus, ils perdoient aussi-tôt le privilège d'asile, qui, outre cela, ne s'accordoit du commencement qu'à tres-peu de lieux. Mais la malice des hommes, ingénieuse à trouver des moyens d'abuser des choses les plus saintes, fit un si grand changement, que ce qui avoit été institué en Grece, pour être un bouclier contre l'oppression, en devint un contre la Justice, & contre les loix; de sorte que les asiles, qui ne servoient auparavant de retraite qu'aux gens de bien, & aux affligés, n'en servoient plus qu'aux scélérats. Et c'est ce qui obligea le Sénat Romain à faire un règlement, par lequel il ôta le droit d'asile à tous les temples de la Grece, excepté neuf, qui prouvoient mieux leur origine que les autres. Nombre très-petit pour une si vaste Province, qui avoit plus de mille milles d'étendue. Il y avoit encore en ce tems-là un autre genre d'immunité, qui n'étoit point instituée en l'honneur d'aucun Dieu, ni en faveur d'aucun temple, mais seulement en considération de la Justice. C'est que ceux, qui avoient quelque puissant adversaire, à qui ils ne pouvoient pas résister, couraient à quelque statue du Prince, & l'embrassoient réclamant l'autorité publique, sans que personne osât leur faire la moindre violence. Ce n'étoit pas là néanmoins une immunité, mais une espèce d'apel interjeté par les personnes,

sans que les Magistrats pussent réprimer l'insolence du peuple, qui protégeoit les sacrilèges des hommes, comme si c'eût été le culte des Dieux 1. Il fut donc ordonné, que ces villes

en.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme les Princes sont obligez d'établir le vrai culte de Dieu, ils doivent être soigneux d'en bannir les fausses apparences, qui sont si préjudiciables aux Etats; car on peut dire avec vérité, que la superstition & l'hypocrisie ont souvent servi de voile, pour couvrir l'horreur des plus pernicieuses entreprises. *Chap. 1. de la seconde partie du Testament Politique.* La conspiration de la Marquise de Verneüil contre Henri IV. s'étoit brassée sous le sacré manteau de la Confession, par un Capucin, nommé le Père Arcange, qui couvroit les fréquens entretiens secrets qu'il avoit avec elle, & le Comte d'Auvergne, son frère utérin, du prétexte de la résolution qu'elle avoit prise de se faire Capucine.

NOTES HISTORIQUES.

nes, qui ne pouvoient pas procéder en Justice. Car aussi-tôt les Juges prenoient connoissance de l'affaire, & leur donnoient satisfaction, si leur cause étoit bonne: au-lieu que, si elle se trouvoit injuste, ils les punissoient de double peine, l'une pour le crime, dont il s'agissoit; & l'autre, pour l'audace de recourir à la statue du Prince, étant souillé de crime. Plût donc à Dieu, que l'immunité de nos Eglises ne fût que pour les innocens; & que les méchans & les coupables, qui s'y retiennent, fussent punis, non seulement pour les crimes, dont ils sont convaincus, mais encore plus, pour la témérité qu'ils ont de croire, que Dieu & les Eglises veuillent protéger les assassins, les voleurs, les rebelles, les incestueux, & les impies. *Frà Paolo Sarpi, chap. 7. de son Traité des Asiles.* Philon le Juif expliquant cete loi du 21. de l'Exode: *Si quis per industriam occiderit proximum suum, & per insidias, ab altare meo evelles eum, sit mortuus;* dit, que les impies ne doivent point trouver d'a-

file

enverroient leurs titres avec leurs députez. Quelques-unes abandonnèrent volontairement ce qu'elles avoient usurpé sans raison; mais les autres se défendirent, aléguant de vieilles superstitions, ou des services rendus au peuple Romain. Ce fut un jour bien glorieux au Sénat, que celui, auquel on lui apporta les concessions de nos ancêtres, les traités faits avec nos Alliez, les decrets des Rois, qui avoient regné avant la naissance de la domination romaine, & même l'origine des cérémonies instituées en l'honneur des Dieux, pour en ordonner souverainement, comme il fesoit autrefois.

LXII. Les Efesiens, qui furent ôiis les premiers, représentèrent, que Diane & Apollon n'étoient pas nez en l'Isle de Delos, comme le vulgaire le croïoit; qu'on voïoit en leur país, auprès du fleuve Cencris, un bois sacré apellé Ortigie, où Latone étoit acouchée de ces Dèitez, apuiée sur un olivier, qui restoit encore: qu'Apollon même s'étoit refugié en cet endroit, pour éviter la colère de Jupiter,

G 4

après

NOTES HISTORIQUES.

Isle dans les lieux consacrez à la pieté & au culte divin. *Profanis in fimo nullum esse receptum. lib. de spec. legib.* Dans les lettres de Petrarque, il y en a une adressée au Pape Urbain V. par laquelle il le félicite d'avoir reprimé la licence des Cardinaux, qui donnoient retraite chez eux aux scélérats poursuivis par la Justice. *Epist. 1. lib. 7.*

après avoir tué les Ciclopes: que Bacchus, victorieux des Amazones avoit pardonné à celles, qui s'étoient saisies de l'autel de Diane: qu'Hercule, devenu maître de la Lidie, ne trouva pas mauvais, que ce lieu fût honoré par de nouvelles cérémonies: que sous la domination des Perses leurs droits n'avoient point été diminuez; & qu'enfin, les Macédoniens, & puis les Romains, les leur avoient toujours conser-

On, qu'Hercule, tandis qu'il fut maître de la Lidie, augmenta les immunités de ce lieu par un temple *h*.

On, les y avoient toujours maintenus.

LXIII. Les Magnésiens qui entrèrent après, se fondoient sur les concessions de L. Scipion & de L. Silla, qui aiant vaincu, l'un Antiochus, & l'autre, Mitridate; voulurent en reconnaissance de la fidélité & de la valeur des Magnésiens, que le temple de Diane Leucofrine fût inviolable. Les Afrodisiens & les Stratoniciens rapportèrent une patente du Dictateur César, qui rendoit témoignage des services, qu'il avoit autrefois reçus d'eux; & un décret

NOTES HISTORIQUES.

h C'est le sens que Mr. de Chanvalon donne à ces paroles, *Antiochus concessit Herculis carimoniam templo*: & ce pourroit bien être aussi celui de Tacite, quoique tous les autres traducteurs disent, les cérémonies du temple, *la cerimonia deste templo*; *Coloma & Sueyro*. La révérence de ce temple; le Maître. Les immunités du temple; d'Ablancourt.

i Durant la guerre civile entre lui & Pompée.

cret tout récent du divin Auguste, qui les loüoit d'avoir soutenu l'irruption des Partes, sans rien diminuer de leur ancienne affection pour le peuple Romain. Mais les uns adoroient Venus, & les autres Jupiter & *la Diane surnommée Trivia*. Ceux d'Hierocélaree remontoient plus haut, racontant, qu'ils avoient le temple de Diane Persique, dédié par Cyrus; & que Perpenna, Isauricus, & plusieurs autres généraux romains, n'avoient pas seulement reconnu ce temple pour saint & inviolable, mais encore l'espace d'alentour jusqu'à deux mille pas. Les Députés de Cypre prétendoient la franchise pour trois temples, dont le plus ancien bâti par Aërias, *Ou, dont le plus ancien avoit été consacré par Aërias à Venus Paphia; le second à Venus Amathusia, par son fils Amathus; & le dernier, à Jupiter de Salamine, par Teucer, qui fuyant la colère de son père Telamon, s'étoit réfugié chez eux.* portoit le nom de Venus Paphia *k*; le second, dédié par Amathus, fils d'Aërias, s'appelloit Venus Amathusia *l*; & le dernier, Jupiter de Salamine, qu'avoit bâti Teucer *m* fuyant la colère de son père Telamon.

NOTES HISTORIQUES.

k Ainsi surnommée, parce que ce temple étoit dans la ville de Paphos, dite aujourd'hui *Baffo*.

l Il y avoit dans cete isle une ville apellée Amatonte, dite aujourd'hui *Limisso*; mais ce n'est presque plus qu'un village.

m Il donna le surnom de Salamine à ce temple de Jupiter, en l'honneur de sa patrie.

LXIV. Les autres Députés eurent aussi audience, mais le Sénat fatigué d'entendre tant de gens, & importuné des brigues, qu'on faisoit pour les uns, & pour les autres, donna aux Consuls la commission d'examiner les titres de ces villes, pour en faire ensuite leur rapport. Les Consuls en firent un, qui fut favorable à la ville de Pergame, disant, que le temple d'Esculape étoit un asile authentique », aussi bien que ceux dont je viens de parler; mais que l'origine de tous les autres étoit incertaine 1 à cause de l'antiquité. Car Smirne & Tenos

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien des privilèges & des exemptions, dont on

NOTES HISTORIQUES.

» L'Eglise d'Orléans est le plus célèbre & le plus authentique asile qu'il y ait aujourd'hui en France, & peut-être en toute l'Europe; le privilège, qu'ont les Evêques, de délivrer, à leur entrée, tous les criminels, qui y viennent de tous les endroits du Roiaume, excepté les criminels de leze-Majesté, ayant été conservé par une possession & jouissance non interrompue depuis le tems de S. Aignan, & autorisée par le contentement de tous nos Rois, & par l'aveu de tous les Tribunaux & Magistrats du Royaume, qui n'ont jamais contesté ce droit. Ainsi, le savant Historiographe Hadrien Valois a raison de s'étonner de la négligence des Orleannois, qui fêtant & célébrant, par une procession générale, le huitième jour de Mai, pour avoir été délivrés à pareil jour d'un siège des Anglois, (en 1429.) ne fêrent pas le 14. de Juin, qui est le jour, auquel leurs ancêtres chassèrent Attila & les Huns, qui les tenoient étroitement assiéger. *Quem diems*, ajoute-t-il, *si quando sortè celebrare voluerint, sciatis anno 451. 18. Kal. Julii, qui est Junii dies quartus decimus, Hunnos terre expulsos, ac majores suos à captivitate miserâ ac vinculis esse liberatos. Notitia Galliarum. tit. Genabum.*

nos aléguoient toutes deux un oracle d'Apollon, qui leur avoit commandé de bâtir un temple à Venus Stratonicide, & un autre à Neptune avec une statué. Sardes & Milet rapportoient des concessions plus nouvelles, l'une d'Alexandre en l'honneur de Diane, & l'autre de Darius en l'honneur d'Apollon. Crète prétendoit la même grace pour une statué du divin Auguste. Le Sénat donna là-dessus divers arrêts, où parlant avec beaucoup de respect, du culte des Dieux; il ne laissoit pas de modérer les privilèges de leurs temples, avec com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

On peut dire ce qu'un Docteur a dit de la Donation de Constantin, qu'elle a été lue par les aveugles; ouïe par les sourds; & racontée par les muets. Si, selon le Cardinal du Perron, toutes les Epîtres des Papes ont bien été forgées & fabriquées par des Moines du tems de Charlemagne, l'on peut croire avec beaucoup de raison, qu'ils sont eux-mêmes les auteurs de la plupart de leurs cartulaires.

2 Les Princes doivent s'abstenir religieusement de violer les Immunités Eclésiastiques, mais quand ces exemptions dégénèrent en abus, ils sont obligés d'y apporter le remède nécessaire. Théodoric, Roi d'Italie, ordonnoit aux Magistrats de défendre l'Eglise, & de la maintenir dans ses droits, mais sans préjudicier à ceux de la Roïauté, *salva civilitate*, dit Cassiodore. Et c'est en ce sens, que Charle-quin venant se faire couronner Empereur en Italie, répondit aux Légats du Pape, qui alèrent le recevoir à Genes, qu'il ne violeroit jamais les droits & les privilèges de l'Eglise; mais

commandement à toutes ces villes de faire graver la présente ordonnance en des tables d'airain, qui seroient atachées en *quelque endroit remarquable du temple* ; soit pour en conserver la mémoire, ou pour empêcher, que, sous couleur de religion, l'on ne tombât dans une superstition o vaine & ridicule.

LXV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

aussi, qu'il soutiendrait ceux de l'Empire, sans souffrir, que l'Eglise y fît aucun changement. *Saavedra* *empresu* 94. & *Don Juan Antonio de Vera* dans l'*Epitome de sa Vie*. L'immunité, qu'ont les Eclésiastiques, ajoute celui ci, est bien pour les privilégier, mais non pas pour les exempter de leur devoir ; c'est pour leur étrecir la circonférence, dans laquelle ils ont à vivre, & non pas pour leur lâcher la bride, ni pour leur permettre de sortir des bornes de la modestie requise à leur état.

NOTES HISTORIQUES.

• Si Messieurs les Genoïs ont soin de conserver la mémoire du misérable état, où leur ville fut réduite par nôtre armée navale en l'année 1684. ils ne se fieront plus, comme ils se soient depuis si long tems, sur la lètre de S. Bernard, dont on dit, que l'original se trouve encore dans leurs Archives, par laquelle ce Saint leur promet de ne les oublier jamais. *In aeternum*, dit-il parlant à la ville de Genes, *non obliviscar tui, plebs devota, honorabilis gens, civitas illustris*. *Epist.* 129. *ad Januenses*. Ils auront beau lui faire des vœux solennels, & lui dédier des temples, pour y trouver un asile contre les armes de la France, il laissera bombarder leur ville, & détruire entièrement leur République, s'ils ne se contiennent dans les termes du respect & de la modestie. En l'année 1625. cete République ayant la guerre contre le Duc de Savoie fit vœu à S. Bernard de le métre au nombre

LXV. Vers le même tems, une maladie dangereuse de l'Impératrice obligea Tibère de hâter son retour à Rome, la mère & le fils vivant encore bien ensemble, ou du moins cachant réciproquement leur haine. Car, peu auparavant, Livia, dédiant une statuë à Auguste, assez près du théâtre de Marcellus, avoit mis le nom de son fils après le sien, de quoi l'on croïoit que Tibère avoit eu un profond ressentiment, comme d'une indignité faite à la majesté du Prince 1, quoiqu'il n'en eût rien

G 7

té-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La Majesté ne reconnoît point de titre supérieur. Comme Rois, les Rois n'ont point de mère, & par conséquent leur mère doit avoir pour eux le même respect que leurs sujets, dont elle est du nombre. Ce que fit à Ferrare la Reine d'Espagne Marguerite d'Autriche, qui dans la première visite qu'elle rendit au Pape Clément VIII. avec l'Archiduchesse de Grets, sa mère, céda le fauteuil, qui étoit préparé pour elle, à l'Archi-

NOTES HISTORIQUES.

nombre de ses Patrons, de célébrer à perpétuité sa fête avec une procession générale; de lui bâtir une Chapelle. & de donner tous les ans une certaine dot à douze pauvres filles. Dom Jean Mabillon *Benedictin in notis ad Epistolas D. Bernardi*. Ce bon Saint & tous les autres de Paradis, dit un de nos Prélats, se conforment à la volonté de Dieu, qui donne la paix & la guerre, selon qu'il plaît à sa providence, qui se rit de la prudence prétendue des mortels. *Létre de M. de Marquemont Archev. de Lion, du 5. Mai 1625. dans le 1. tome des Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.*

témoigné. On décerna donc alors des prières aux Dieux, & des jeux solennels, que donneroient les Pontifes, les Augures, & les collèges des quinze & des sept, avec les Prêtres d'Auguste. Lucius Apronius vouloit que les Féciaux *p* présidassent aussi à ces jeux, mais Tibère l'empêcha, montrant par des exemples, qu'ils n'avoient jamais eu cet honneur, qui méritoit une juste différence entr'eux. & les autres sacerdoces; & que si les Prêtres d'Auguste *q* étoient adjoints à cete cérémonie, c'étoit parce

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'Archiduchesse, & prit l'autre place, * peut bien être donné pour un exemple de piété filiale, mais non point pour une action décente à la Majesté. On pourroit même dire, qu'en cete rencontre cete jeune Reine viola toutes les règles de la bienséance & de la justice, puisque pour honorer sa mère, elle manquoit au respect qu'elle devoit à la dignité de son mari. Et ce fut pour réparer cete faute, que Clément fit apporter aussi-tôt un autre siège pour la Reine, qui ne pouvoit pas occuper celui de l'Archiduchesse, sans blesser la majesté du Roi d'Espagne. * *Gracian dans le 59. Discours de son Agudeza.* La personne du Prince, dit Antoine Perez, peut bien se donner un compagnon, mais l'office de Prince

NOTES HISTORIQUES.

p Gens, qui avoient soin des traitez & des alliances, & qui en fesoient les cérémonies. Leur Collège étoit composé de vint Prêtres.

q Qui n'avoient pas droit, non plus que les Féciaux, de présider aux Jeux publics.

parce qu'ils apartenoient, *comme oficiers*, à la maison pour laquelle on fesoit ces prières.

LXVI. Ce n'est pas mon dessein de rapporter ici toutes les opinions, mais seulement celles, qui sont singulières par un caractère de liberté, ou par quelque flatterie raffinée; car je tiens, que le principal devoir d'un Historien est de ne taire ni les vertus, ni les vices, afin que chacun ait peur du jugement de la postérité, & fuïe l'infamie. Au reste ces tems-là furent

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prince n'en souffre point. Et c'est ce que les Anciens ont voulu faire entendre, en disant, que Jupiter distribua aux autres Dieux le Caducée, le Trident, & plusieurs autres marques de puissance, mais retint toujours le sceptre & la foudre. *Dans les ascrismes des secondes lettres.*

I Qui pourra jamais étouper la bouche à la posterité, & l'empêcher de parler de ceux, qui ne se servent de leur puissance, que pour commettre impunément des crimes? Quelques loix qu'on fasse, les méchans ne pourront jamais éviter cete punition, & s'ils ont tous leurs plaisirs durant leur vie, il faut au moins qu'ils aient ce déplaisir, & ce ver sur le cœur, de savoir, que le peuple les déchire & les maudit secrètement; & que les Ecrivains ne les épargneront pas après leur mort. *A la fin du dernier discours de la satire Ménippée.* Satire, que le Chancelier de Chiverni dit être un chef-d'œuvre, & un monument, qui flétrira d'un opprobre éternel la mémoire des auteurs & des entremeteurs de la Ligue, & servira d'exemple à leurs semblables, pour les détourner de s'embarquer en de telles entreprises. *Dans ses Mémoires.* Or comme la crainte de l'infamie don-

160 LES ANNALES DE TACITE.
furent si corrompus, & la contagion de la flatterie si grande, que non seulement les premiers de la Ville, qui ne pouvoient se maintenir, que par des soumissions, mais tous les consulaires, & la plupart des prétoriens, comme aussi beaucoup de sénateurs désignez *r*, disputoient à l'envi, à qui ouvriroit les avis les plus agréables au Prince. Et l'on dit que Tibère ne fortoit jamais du Sénat, qu'il ne s'écriât en grec, Ah que ces hommes aiment la servitude! Tant celui même qui ne pouvoit souffrir la liberté publique, avoit d'aversion pour les ames serviles.

LXVII. Des choses mal-honnêtes on passa peu-à-peu aux pernicieuses 1. Mamerus Scau-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne de l'aversion pour les vices, les exemples de vertu, qui sont racontés dans l'Histoire, nous servent d'équillon à imiter ceux, qui nous les ont laissés.

1 Quand une fois la complaisance servile a pris racine dans l'esprit des Magistrats, ils ne tardent guère à s'accoutumer à la cruauté. Les Juges, qui cherchent à faire leur fortune, sont toujours de très-méchans Juges.

NOTES HISTORIQUES.

r Tacite dit, *pedarii senatores*, qui selon Aulu-gelle après Varron, n'étoient pas proprement sénateurs, parce que les Censeurs n'avoient pas encore enregistré leurs noms. Et c'est pour cete raison que Don Carlos Coloma traduit, *pedarii senatores, los que entravan en Senado, sin estar escritos en los libros de los Censores*. Mais ces *pedarii*, selon le même Aulu-gelle, ne pouvoient pas d'entrer au Sénat, & d'y avoir leur voix.

Scaurus, consulaire, Junius Otho, préteur, & Brutidius Niger, édile, ataquèrent ensemble C. Silanus, proconsul d'Asie, déjà aculé de péculat par les Alliez, le chargeant d'avoir violé la divinité d'Auguste, & méprisé la majesté de Tibère. Scaurus justifioit son procédé par des exemples anciens, aléguant, que L. Cotta avoit été aculé par Scipion l'Africain; Ser. Galba, par Caton le censeur; & P. Rutilius, par M. Scaurus. Comme si Scipion & Caton eussent jamais vengé des injures imaginaires; ou que Mamercus, l'opprobre de ses ancêtres, eût suivi les traces de son bifaïeul Scaurus, dont il déshonoroit le nom par le métier infame de délateur. Junius Otho avoit fait autrefois celui de maître d'école, & devenu sénateur par la faveur de Sejan, il vouloit relever la bassesse de sa naissance par des entreprises contre les Grans 2. Brutidius, avec toutes les

REFLEXIONS POLITIQUES.

ges. C'est pour cela que l'Eclésiastique dit: Abstiens-toi de demander au Roi la chaire d'honneur, & ne songe point à devenir Juge, si tu n'as assez de courage, pour t'opposer à l'iniquité, sans craindre les menaces du plus fort. *Chap. 7.*

2 Les Grands n'ont jamais de plus grans ennemis, que ceux, qui d'une basse naissance sont parvenus au maniement des affaires publiques. Il seroit également odieux & superflu d'en rapporter des exemples domestiques, chacun en ayant cent devant les yeux. La cause de cete haine, selon Tacite, est, *quia minoribus.*

les bonnes qualitez qu'il avoit, pouvoit aspirer aux plus hautes charges, s'il ne se fût pas écarté du bon chemin, à force de vouloir devancer ses égaux, & puis ses supérieurs, & enfin ses propres espérances. Ecüeil, où ont péri beaucoup de gens-de-bien pour s'être hâtez d'avoir, avant le tems, ce qu'ils auroient aquis & posséder sans danger, si ç'eût *ou, s'ils se fussent contentez de l'obtenir plus tard.*

LXVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

bus major emulandi cura. Hist. 4. parce que les petits ont naturellement de la mauvaise humeur contre les Grans. Mais il y en a encore une autre mieux fondée: c'est qu'il n'y a guère de petits, qui n'aient reçu quelque déplaisir des Grans, ou qui n'en aient été opprimez. Ainsi, il n'y en a guère, ni même point, qui entrent dans les affaires, exemts de tout ressentiment. L'un fera ennemi de la Robe, parce qu'il a perdu un procès; l'autre, parce qu'il n'a pû se faire recevoir dans une Compagnie souveraine; l'autre, parce qu'on l'a déclaré roturier, &c.

3 Faire gloire de ne point obéir à autrui, dit un Politique Espagnol, c'est prendre le chemin de ne commander jamais à personne. Les moiens se doivent mesurer sur les fins que l'on se propose. Nous voulons faire passer pour générosité la répugnance, que nous avons à souffrir & à nous soumettre, au lieu que c'est un orgueil imprudent. Quand une fois on a obtenu les honneurs & les charges, que l'on prétendoit, les pas que l'on a faits pour y monter, demeurent éfacez. Souffrir beaucoup, pour parvenir, après, à de plus hauts emplois, ce n'est ni bassesse, ni lâcheté; c'est au contraire, avoir le cœur bien placé. Il y a des esprits, qui

LXVIII. Gellius Poplicola , Questeur de
Silanus, & M. Paconius, son Lieutenant, au-
gmen-

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui ne savent point attendre ; & cela vient de leur excessive ambition : car ils veulent presque en même tems passer leurs égaux , & puis leurs supérieurs , & devancer leurs propres espérances. Poussés par leur impétuosité naturelle , ils négligent les moïens les plus sûrs , comme tardifs , & embrassent les plus courts , quoi que ce soient les plus dangereux. Il arrive d'ordinaire à ces gens là la même chose qu'aux édifices faits à la hâte , sans donner tems de sécher aux matériaux ; ils tombent incontinent. Les arbres , qui , à la première chaleur , poussent leurs fleurs , les perdent aussi tôt , pour n'avoir pas attendu , que les rigueurs de l'hiver fussent passées. Celui-là ne recueille jamais le fruit des affaires , qui les veut avancer avec les mains ; l'impatience les fait avorter , & ne sert qu'à accélérer les dangers. *Saavedra empresa polit.* 34. En moins d'un an N..... Mangot fut Maître des Requêtes , Premier Président de Bordeaux , Secrétaire d'Etat de la guerre , & Garde des Sceaux : mais comme il avoit un grand vuide à remplir dans cete dernière charge , & que l'habileté & l'expérience lui manquoient , on fut contraint de rendre les Sceaux à M. du Vair , son prédécesseur. Le Duc de Beaufort perdit son crédit auprès de la Reine Régente , pour avoir trop affecté de montrer , qu'il possédoit sa faveur & sa confiance. Car non content d'apuiier les prétentions , que le Duc de Vendôme , son père , avoit sur le Gouvernement de Bretagne , il apuioit encore celles de tous les Grans , qui avoient souffert sous le Ministère du Cardinal de Richelieu , pour se faire des créatures , & donner des marques si éclatantes de son pouvoir , que chacun eût lieu d'en attribuer la cause à tout ce qui étoit le plus capable de satisfaire son ambition & sa vanité. *Mémoires de M. le Duc de L. R.*

gmentèrent le nombre des acufateurs. On ne doutoit point, que Silanus n'eût fait des violences & des concuffions, mais il y avoit plufieurs autres chofes, qui auroient bien embarraffé les innocens même. Car outre tant de Sénateurs, qui lui étoient contraires, il avoit à répondre tout feul aux plus éloquens Ora-teurs de l'Asie, qu'on avoit tout exprés choifis pour être fes acufateurs ; lui, qui n'avoit point le talent de parler en public, & qui crai-gnoit pour fa vie ; (crainte, qui déconcerte ceux-même, qui ont le plus fréquenté le Ba-reau) outre qu'étant acablé des interrogations de Tibére, dont le geste & la voix le trou-bloient également, il n'avoit ni le tems, ni la hardieffe, de lui répondre, & fouvent même confefloit *ce qu'il auroit pû nier*, de peur que le Prince n'eût le dépit de l'avoir interrogé en vain. D'ailleurs, fes efclaves avoient été ven-dus au Procureur Fiscal, pour pouvoir être appliquez à la queftion ; & l'on ajoûtoit au pro-cès des crimes de leze-majesté, pour imposer à fes parens la néceffité de fe taire, & de l'a-bandonner. Il demanda donc un délai de peu de jours, & puis, au-lieu de penfer à fa dé-fenfe, il s'avifa d'envoier à l'Empereur une re-quête entremêlée de prières & de plaintes.

LXIX. Tibére, pour autorifer d'un exem-ple ce qu'il préparoit à Silanus, fit lire un cer-tain mémoire d'Auguste contre Volefus Mes-fala,

fala, aussi Proconsul d'Asie, & l'arrêt que le Sénat avoit rendu contre lui 1. Ensuite, il demanda l'avis à Lucius Piso, qui après un long discours de la clémence du Prince 2, conclut à interdire le feu & l'eau à Silanus, & à le releguer dans l'isle de Giare. Les autres opinèrent de même, si ce n'est que Cnèius Lentulus fut d'avis de distraire les biens, que Silanus avoit du côté de sa mère Cornelia pour les rendre à son fils; à quoi Tibère consentit. Mais Cornelius Dolabella, après avoir invectivé contre les mœurs de Silanus, ajouta, pour flater

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand les Princes veulent faire quelque violence, ils ont coutume de chercher des exemples, pour autoriser, ou du moins pour excuser leur injustice. Après que Philippe II. eût fait arrêter le Prince Don Carlos, il envoya des Officiers à Barcelone, pour tirer des Archives de cete Principauté toutes les pièces du procès de Don Carlos, Prince de Viane, fils aîné de Jean II. Roi d'Aragon, lesquelles il fit traduire de Catalan en Castillan, pour servir de modèle au procès de son fils. *Calabrera chap. 22. du livre 7. de son Histoire.*

2 Il n'y a point de Princes, de qui on loue tant la clémence, que de ceux, qui n'ont point cete vertu. Pison, qui selon le portrait que Tacite en fait dans le sixieme livre de ses Annales, étoit un homme tres-sage, & ennemi de la complaisance servile, louoit Tibère d'une vertu, qui lui manquoit, non point pour le flater, mais pour lui en faire aimer le renom, &, par cet éguillon, le rendre plus humain. Car ce Prince connoissoit tres bien, *quo fama clementiam sequetur.* Ann. 44

ter de nouveau Tibère §, qu'à l'avenir il ne faisoit point laisser tirer au sort les provinces à ceux, dont la vie seroit tachée d'infamie, & que ce seroit le Prince, qui en jugeroit 3 :
que

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Voilà un de ces avis de belle apparence, qui, sous couleur d'augmenter l'autorité des Princes, la ruinent en effet. Dolabella donnoit à Tibère un moyen d'exclure des Gouvernemens tous ceux qui lui déplairoient; mais d'un autre côté il l'exposoit à la haine de la plupart des Grans, s'il eût fait la faute d'accepter ce parti. M. le Cardinal de Richelieu parlant de la vénalité des Offices, conclut qu'il vaut mieux la continuer, que de la supprimer, pour donner gratuitement les charges. Bien que, dit-il, la suppression de la vénalité & de l'hérédité des Offices soit conforme à la raison, & à toutes les constitutions du Droit, si est-ce néanmoins, que les abus inévitables, qui se commétoient en la distribution des charges, si elles dépendoient de la simple volonté des Rois, en rendent la vénalité tolérable. Car en tel cas les artifices de la Cour pouroient plus que la raison, & la faveur plus que le mérite. *Et quatre pages après*: Au lieu que cete suppression devoit ouvrir la porte à la vertu, elle l'ouvriroit aux brigues & aux factions, & rempliroit les charges d'Officiers de basse extraction..... La foiblesse de nôtre siècle est telle, qu'on

NOTES HISTORIQUES.

§ Car c'est lui, qui avoit décerné à Tibère l'honneur de l'Ovation, pour quand il retourneroit à Rome, & de qui Tibère se moqua en écrivant au Sénat, qu'il n'avoit pas coutume d'accepter le triomphe pour les promenades, qu'il fesoit aux champs.

que comme les loix punissoient les coupables, il seroit plus doux aux gens de mauvaise conduite d'être empêchez de tomber en faute; & plus agréable aux provinces de n'avoir plus occasion de se plaindre.

LXX. L'Empereur dit au contraire, Qu'il
 „ avoit sù tout ce qu'on disoit de Silanus,
 „ mais qu'il ne falloit pas s'arrêter aux bruits
 „ du peuple: Que plusieurs s'étoient compor-
 „ tez dans les provinces tout autrement que
 „ l'on n'avoit pensé; que véritablement quel-
 „ ques-uns succomboient sous le poids des
 „ affaires, mais que d'autres y réveilloient leur
 „ in-

REFLEXIONS POLITIQUES.

qu'on se laisse plutôt aller aux importunités, que conduire par la raison; & qu'au lieu d'être guidé par la justice, on est d'ordinaire emporté par la faveur. L'expérience du passé nous doit faire craindre l'avenir, tant parce qu'elle nous a toujours fait voir, que les plus puissans en crédit gagnent souvent leur cause au préjudice de la vertu; que parce que le Prince & ses confidens ne pouvant connoître le mérite des personnes, que par le jugement du tiers & du quart, il leur arrive souvent de prendre l'ombre pour le corps. *Sectiõ I. du chap. 4. de la première partie du Testament Politique.* Autrefois, les Papes préconisoient ceux qu'ils destinoient au Cardinalat, pour avoir le tems d'apprendre les jugemens qu'on feroit des Sujets préconisez, avant que de procéder à la promotion; mais la malignité des envieux & des médifans, qui usoient de mille artifices, & de mille mensonges, pour faire exclure les personnes, qu'ils haïssoient, fit abolir cet usage.

„ industrie 1 : Que le Prince ne pouvoit pas
 „ tout prévoir, & que d'ailleurs il ne lui con-
 „ venoit pas de s'en rapporter aveuglément au
 „ témoignage intéressé d'autrui : Que les loix
 ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 J'ai souvent pensé, dit l'Ammirato, d'où peut venir, que les uns réussissent mieux dans les emplois, & les autres moins bien, qu'on ne l'avoit espéré d'eux. Par exemple, Vespasien devint meilleur & plus modéré, après qu'il fut Empereur : au contraire, Galba eût toujours été crû digne de l'être, s'il ne l'eût jamais été. Pie IV. que je pouvois comparer au premier, surpassa tout ce qu'on avoit attendu de lui ; & Clément VII. que tout le monde avoit jugé très-capable d'être Pape, ne réussit pas mieux que Galba. Pour résoudre ce doute, servons-nous d'une comparaison. Voici deux vases, l'un petit, & plein d'une liqueur ; & l'autre grand, & presque vuide. Je dis, que le plein est un homme, constitué dans une charge proportionnée à sa suffisance. Ceux, qui voient cet homme porter si bien sa lance, comme dit le Proverbe, infèrent, qu'il pourroit réussir de même dans un plus grand poste, ne s'apercevant pas que son vase est plein de toute la liqueur, qu'il peut tenir, & que si l'on y en métoit davantage, il verseroit. Tel fut Galba, qui tandis qu'il fut homme privé, parut plus grand homme qu'il n'étoit en effet. Les grans vases, presque vuides, ou du moins qui ne sont pas pleins, sont les hommes de grand esprit, lesquels n'ayant ni biens, ni emplois, convenables à leur mérite, ne sont pas fort estimez, soit qu'ils n'aportent pas toute la diligence, où l'exactitude, qu'il faudroit, dans les choses qu'ils font ; ou que ces choses n'étant pas proportionnées à ce dont ils sont capables, ils n'aient

„ ne jugeoient que des choses faites, parce
 „ que les choses futures sont incertaines ;
 „ qu'il ne faloit rien changer à ce que nos an-
 „ cêtres

REFLEXIONS POLITIQUES.

n'aient pas lieu de faire connoître ce qu'on pourroit attendre d'eux : au lieu que dans une fortune, qui peut remplir leur vase, ils viennent à développer, contre l'attente commune, cete grandeur d'ame, & cete sublimité d'esprit, que leur basse fortune tenoit ensevelie.
 Vespasien, de qui nous avons déjà palré, n'aïant pas fait nétoier les rües, avec tout le soin, qu'on lui avoit ordonné, Caligula lui fit remplir le pan de sa robe de boüe & d'ordure ; & sous Néron, il faillit à perdre la vie, pour s'être endormi, pendant que Néron chantoit sur le théâtre. De quoi il ne faut pas s'étonner, attendu qu'il n'étoit pas né pour ces badineries, & que son vase pour être plein, avoit besoin d'une aussi grande mesure, que celle de l'Empire du monde, qu'il gouverna depuis. *Discours onzieme du livre 3. de son Commentaire sur Tacite.* Le père de Guillaume, Duc de Mantouë, vouloit, qu'il se fît Prêtre, à cause qu'il étoit petit & bossu, jugeant de son esprit par son corps ; mais Guillaume n'en voulut rien faire, & quand il fut Duc, il montra par l'aquisition du Montferrat, & de quelques autres seigneuries, qu'il ne faut pas mesurer les hommes à l'aune, & qu'un grand esprit loge souvent dans un petit corps. Au reste, combien meurt-il d'excellens hommes, sans être connus, lesquels se seroient fait admirer par tout, si on les eût emploïez ? Comment Arnaud d'Ossat auroit-il pû montrer, qu'il étoit né pour la négociation, si Henri IV. ne l'eût pas fait son Procureur, pour solliciter son absolution à la Cour de Rome ?

„ cêtres avoient sagement ordonné 2 ; & que
 „ de tout tems les peines aiant suivi les cri-
 „ mes, on ne devoit point abolir cet usage :
 „ que les Princes avoient autant de charge,
 „ qu'ils en pouvoient porter 3 , & même assez
 „ d'autorité *pour en être contens* ; qu'on ôtoit
 „ aux loix ce qu'on donnoit *On, qu'on dimi-*
 „ de trop aux Princes, & que *nuoit le pouvoir*
 „ le pouvoir absolu n'avoit que *des loix toutes les*
 „ faire, où celui des loix étoit *fois qu'on augmen-*
 „ *toit celui des Prin-*
 „ *ces.*

„ fusi-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Ce qui est fait par les Princes , dont la conduite a été judicieuse , ne peut pas être changé avec raison , si l'expérience n'en fait connoître le préjudice , & si l'on ne voit clairement qu'on peut faire mieux. *Section 1. du chap. 4. de la première partie du Testament Politique.*

3 Il n'y a plus de justice , lorsque le Prince veut être souverain en tout. La Roiauté , dit Antoine Perez , est une charge , & par conséquent les actions de celui , qui exerce cete charge , ne dépendent pas de sa volonté personnelle , mais des règles & des conditions , que les peuples lui ont imposées , & qu'il a lui même acceptées : Et si le Prince y contrevient , parce que ce ne sont que des conventions humaines , il ne peut pas manquer à celles que lui ont prescrites la loi divine & la loi naturelle , qui sont les souveraines des Rois , aussi bien que des bergers. *Dans les aphorismes de ses Relations.* Et dans un autre endroit , il dit , que la couronne des Rois est faite en cercle , pour les avertir des bornes du pouvoir humain. Ferdinand le Catholique disoit , (je ne sai pas s'il le pratiquoit) que le meilleur moïen de conserver la Roiauté & les Roiaumes

,, suffisant. Cete réponse fut d'autant mieux reçue, que Tibère étoit rarement si populaire. Et comme il savoit tres-bien user de douceur, lorsqu'il ne s'agissoit pas de vanger ses propres offenses, il ajouta, que l'isle de Giare étoit affreuse & deserte, & que celle de Cithère ne se devoit pas refuser à un homme de la famille Junia, & qui avoit été du Sénat, ni aux prières de sa sœur Torquata, dont la vertu égaloit celle des anciennes Vestales. Et cet avis fut suivi.

LXXI. Les Ciréniens furent ouïs ensuite, & Cestius Cordus, accusé de péculat par Ancarius Priscus, fut condamné. Mais Tibère fit absoudre L. Ennius, Chevalier romain, accusé de leze-majesté, pour avoir converti une statue du Prince en monnoie: & quoiqu'Atéius Capiton remontrât avec chaleur, & comme s'il eût pris le parti de la liberté, qu'un si grand crime ne devoit pas rester impuni; & que c'étoit bien assez que le Prince étoufât son propre ressentiment, sans ôter au Sénat le pouvoir de punir les offenses faites à la République; Tibère, qui prenoit plus garde au

H 2

sens

REFLEXIONS POLITIQUES.

mes étoit, de tenir dans l'équilibre la satisfaction du Roi & celle du Roïaume.

1 Il n'y a point de plus agréable, ni de plus fine flatterie, que celle qui se couvre du masque de la correction,

sens qu'au son de ces paroles, persista dans la volonté de renvoyer Ennius ablous, au grand dés-honneur de Capiton, qui tout savant qu'il étoit dans le droit divin & humain, avoit souillé ^u les belles qualitez de Magistrat, & d'homme-privé, qui le rendoient illustre 2.

LXXII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

rection, ou de la liberté; car elle prend les hommes, & particulièrement les Princes, par l'endroit le plus délicat de leur amour propre. Plutarque dit, qu'il en est de cete feinte liberté, comme des morsures des Courtisanes qui bien loin de faire du mal, provoquent le plaisir. Les Princes ont les oreilles si souvent rebatuës de flateries communes, qu'ils se lasseroient d'être flatez, si de tems en tems on ne leur aprêtoit cete viande de Cour avec des ingrédiens nouveaux, qui leur font revenir l'apêtit à une nourriture, dont les favoris seroient tres fâchez qu'ils se dégoutassent.

2 Les méchans, dit Commynes, empirent de beaucoup de savoir, au lieu que les bons en amandent Ces gens de robe longue conviennent bien aux Princes, quand

NOTES HISTORIQUES.

^u Le latin porte, *egregium publicum*, qu'Emanuel Sueyro traduit, *la reputacion de la Republica*; D. Carlos Coloma, *la reputacion publica*; Adriano Politi, *la reputacione publica*; M. de Chanvalon, l'Etat; d'Ablancourt, à son ordinaire, fuit la difficulté. Rodolfe le Maistre fait bande à part. Capiton, dit-il, avoit terni le plus beau lustre de ses actions publiques, & de ses vertus domestiques. Sens, qui me paroît fort raisonnable, attendu que ce Sénateur ayant été Consul, & par conséquent Magistrat public, Tacite a peut-être voulu parler des différens états de sa vie.

LXXII. On délibéra aussi sur un point de religion, savoir, en quel temple on méritoit l'offrande, que les Chevaliers romains avoient vouée à la Fortune Equestre pour la santé de l'Imperatrice. Car bien que cete Déesse eût plusieurs temples dans la Ville, il n'y en avoit aucun qui eût ce surnom *x*. Mais s'en étant trouvé un, qui s'appelloit ainsi, à Antium; il fut résolu d'y porter le don, d'autant plus volontiers, que toutes les cérémonies de religion, qui se pratiquoient dans les villes de l'Italie, étoient, ainsi que les temples & les images des Dieux, de la juridiction de l'Empire Romain. Et comme il se parloit de

H 3

cho-

REFLEXIONS POLITIQUES.

quand ils sont bons, mais sont bien dangereux, quand ils sont mauvais. *Livre 2. chap. 6. & Livre 5. chap. dernier.* Le Pape Nicolas III. avoit coutume de dire, que la science sans la probité étoit un poison sans remède. *Pagliari observation 431.*

NOTES HISTORIQUES.

x Tite-Live livre 42. dit le contraire, racontant que Quintus Fulvius Flaccus, étant Préteur en Espagne, vint à la Fortune Equestre un temple, qu'il bâtit depuis à Rome, sous le Consulat de Livius Posthumus Albinus & de Marcus Popilius Lenas, durant lequel il exerçoit la charge de Censeur. Mais comme ce temple ne fut jamais dédié, soit à cause de la mort de Fulvius, qui mourut l'année d'après la Censure; ou parce que l'édifice n'étoit pas encore achevé, c'est probablement pour cete raison, que Tacite a dit, qu'il n'y avoit point de temple de ce nom à Rome, attendu que le nom ne s'imposoit que dans la cérémonie de la dédicace.

choses appartenantes à la religion, Tibère, qui avoit diféré de répondre sur l'article de Servius Maluginensis, Prêtre de Jupiter, rapporta un decret des Pontifes, fait sous le regne d'Auguste, lequel portoit, Que si le Prêtre de Jupiter se trouvoit indisposé, il pouroit, avec la permission du Grand Pontife, s'absenter de Rome pour deux jours, pourvû que ce ne fussent pas des jours de sacrifice 1, & que cela

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une chose déplorable, que les Païens aient fait observer si étroitement la résidence à leurs faux Prêtres, & qu'il faille presque tous les jours des ordonnances du Prince, & des arrêts des Parlemens, pour faire aler nos Evêques à leurs Dioceses. Un Prêtre de Jupiter ne pouvoit pas être absent de Rome plus de deux jours, encore faloit-il que ce fût des jours, où il n'y eût aucune cérémonie religieuse à faire. Aujourdui il est tout commun de voir des Evêques qui sont des années entières à Paris, ou à la Cour, & qui ne sont connus de leurs diocessains, que par le récit de leurs fermiers, & d'autres, qui n'ont jamais la goute, que dans les Quatre tems. Que diroit Saint Bernard, qui souhaitoit avec tant de passion de voir l'Eglise de Dieu telle qu'elle étoit du tems que les Apôtres *laxabant retia in capturam*, dit-il au Pape Eugene, *non in capturam auri vel argenti, sed in capturam animarum. Epist. 237.* Cependant, il n'y en a pas un, dit le feu Roi dans une lettre circulaire, qu'il leur écrivit pour la résidence, qui puisse ignorer, que les Canons de l'Eglise, (dont les Rois sont exécuteurs) & les Ordonnances de ce Roiaume, les obligent à une résidence actuelle, de laquelle dépend principalement le bon ordre, & la discipline de leurs

eela n'arivât pas plus de deux fois en une même année. Témoinage, qu'il n'étoit point permis au Prêtre de Jupiter de s'absenter un an, ni par conséquent, d'être Gouverneur de province. Il aléguoit encore l'exemple du Pontife

H 4 fe

REFLEXIONS POLITIQUES.

leurs Diocèses. *Tome 5. des Mémoires du Cardinal de Richelieu.* Les Evêchez, dit le Cardinal d'Ossat, sont les plus grandes & les plus importantes charges de l'Eglise, qui requièrent la présence & résidence des Prélat, pour être bien administrées, sur-tout en un tems si déréglé comme est celui-ci; encore y a-t-il bien à faire à s'en bien acquiter, quand l'Evêque est présent, pour soigneux, diligent, & zélé qu'il soit. *Létre 328.* Celle, que Denis de Marquemont, Archevêque de Lion, écrit au Cardinal de Richelieu, pour être rapellé en France, est encore plus forte & plus touchante. „ Cête Rome, dit-il, qui a été autrefois „ mon Eden & mes délices, m'est devenuë en ce dernier voiage si insupportable, que je n'ai plus ni esprit, „ ni santé, ni résolution, pour y demeurer davantage. Ce n'est pas le fait d'un Archevêque de Lion, „ ni d'une barbe blanche, de passer toute sa vie dans „ des cortéges & des antichambres. Je laisse le plus „ essentiel, qui sont les reproches de ma conscience, „ & les consolations, dont je suis privé, & après lesquelles je soupire tous les jours, pour les avoir goûtées quelque tems fort sensiblement dans les fonctions de ma charge. *Dans les Mem. du Ministère du Card. de Rich.* Don Francisco Sarmiento, Evêque de Jaën, refusa la charge de Président de Castille, que Philippe II. le pressoit d'accepter, disant; qu'il ne le pouvoit faire en conscience, lui, qui croïoit la résidence d'obligation divine. * Voilà ce qui s'appelle parler en Prélat. * *Dichos y hechos de D. Felipe II.*

se L. Metellus, qui avoit retenu à Rome Aulus Postumius Prêtre de *Mars*. Ainsi le gouvernement de l'Asie fut donné au Consulaire, qui étoit le plus ancien après Maluginensis.

LXXIII. En ce même tems, Lepidus demanda au Sénat la permission de rebâtir & d'embellir à ses propres dépens la Basilique y de Paulus, le principal monument de la famille Emilia. Car c'étoit encore la coutume, que les particuliers se piquoient de montrer leur magnificence par des édifices publics; & Auguste n'avoit point empêché 2 Taurus, Philippus, & Balbus, d'emploier à l'ornement de la ville, & à la célébration de leur nom, les dépouilles des ennemis, ou les biens immenses qu'ils possédoient. Et ce fut à leur exemple, que Lepidus, quoique médiocrement riche, voulut renouveler la mémoire de ces ancêtres. Mais *On*, faire revivre ses ancêtres, pour le théâtre de Pompée, qui avoit été brûlé

NOTES HISTORIQUES.

y Basilique étoit une espece de galerie, ou de court, où l'on se promenoit, & où l'on s'assembloit pour parler d'affaires, à peu près comme ce que les Marchands appellent la Bourse.

2 Statilius Taurus, qui étoit un homme nouveau, mais qui tenoit auprès d'Auguste la première place après Agrippa, bâtit l'Amphitéâtre; Philippus, le temple d'Hercule surnommé des Muses; & Balbus, le Théâtre. Taurus & Balbus, qui avoient fait tous deux leur fortune à la guerre, n'emploierent que les dépouilles des ennemis; & Philippus, au contraire, que son propre bien, comme n'ayant jamais été à l'armée.

lé par accident, l'Empereur promet de le rebâtir, sans lui ôter le nom de Pompée 1, parce qu'il ne restoit personne de cete famille, qui fût assez riche pour faire cete dépense. Et à cete occasion il louïa fort Sejan, dont il disoit que la vigilance étoit cause, que le feu n'avoit consumé que ce seul édifice. C'est pourquoi, le Sénat ordonna, que l'image de Sejan seroit mise sur ce théâtre.

LXXIV. Peu de tems après, Tibère donnant les ornemens du trionfe à Junius Blesus, Proconsul en Afrique, dit, que c'étoit en considération de Sejan, dont il étoit l'oncle, quoique Blesus eût bien mérité cet honneur.

H 5

Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Rare exemple de modestie, & qui n'a que peu ou point d'imitateurs parmi les Princes, & les Grans, qui souvent se font honneur de ce dont même ils n'ont jamais fait la dépense. Du tems d'Innocent X. l'Eglise de Saint Pierre de Rome fut apellée le colombier * de S. Pierre, pour se moquer de la vanité ridicule de ce Pape, qui y fit mettre ses armes en plus de mille endroits. Europe dit, que Constantin apelloit l'Empereur Hadrien le Pariétaire, parce qu'il avoit fait écrire son nom par-tout. Cete vanité est bien plus commune aujourd'hui. On la voit sur les murailles, sur les vitres, & sur les paremens des Eglises, elle est jusque sur les autels. Je ne parle point des Rois, ni des Princes, ni des Grans, mais de ces hommes nouveaux, de ces Nobles de la première estampe, de ces partisans, dont nous rencontrons les armes en tous lieux. * C'est qu'Innocent X. portoit de gueules à la colombe d'argent, &c.

Car Tacfarinas , après avoir été chassé déjà plusieurs fois , aiant ramassé de nouvelles troupes tout au cœur de la province , avoit bien osé envoyer des Ambassadeurs à Tibère , & le menacer d'une guerre , dont il ne sortiroit jamais , s'il ne lui acorderoit des terres pour la subsistance de son armée. On dit que Tibère ne fut jamais plus outré d'aucune offense , que lui , ou le peuple romain , eût reçue. „ Quoi , s'écrioit-il , un deserteur , un brigand , veut „ traiter avec nous , comme un juste enne- „ mi ? Spartacus qui ravageoit impunément „ l'Italie ,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince ne doit jamais admettre un Sujet rebelle à traiter avec lui ; car outre que c'est un exemple de dangereuse conséquence , c'est en quelque façon reconnoître son Sujet pour égal , ou pour indépendant. Robert de la Marche , dit Don Juan Antonio de Vera , retourna pour la troisieme fois en Allemagne , d'où il avoit été chassé deux fois par les Capitaines Impériaux ; car Charle-quin ne voulut jamais marcher en personne contre ce rebelle , qui n'étoit digne que de mépris , se souvenant de ce qu'Hérodote écrit des Esclaves de Scitie , qui avoient pris les armes contre leurs Maîtres , & leur avoient fait tête en pleine campagne , enorgueillis du cas qu'on fesoit d'eux , en les allant combattre , comme de légitimes ennemis : au lieu que les Maîtres aiant laissé les armes , & pris des écourgées & des foûets , ainsi que le requeroit la condition de ceux , qui leur faisoient la guerre ; ces misérables se rendirent incontinent au mépris , qu'ils virent , que leurs Maîtres avoient pour eux. *Dans l'Epitome de la Vie de Charle-quin.*

„ l'Italie , après avoir taillé en pièces tant
 „ d'armées consulaires, ne pût pas obtenir,
 „ qu'on capitulât avec lui, quoique la Répu-
 „ blique eût alors deux autres guerres contre
 „ Sertorius & Mitridate , qui la métoient
 „ presque aux abois : & maintenant que le
 „ peuple romain est au plus haut degré de la
 „ puissance, il feroit la paix avec un voleur,
 „ & lui donneroit des terres ? Il ordonna
 „ donc à Blesus de promettre l'impunité à tous
 „ ceux, qui métoient bas les armes, & de tâ-
 „ cher d'avoir le Chef à quelque prix que ce fût.

LXXV. Ce pardon lui débaucha beaucoup de gens, & puis on lui fit la guerre de la même manière, qu'il nous la fesoit. Car comme ses forces étoient inégales, & qu'il entendoit mieux à piller qu'à combattre, d'ordinaire il divisoit ses troupes en divers pelotons, ce qui lui servoit à s'esquiver, quand on l'ataquoit; & tout ensemble à faire tomber les nôtres en embuscade, *lorsqu'ils le poursuivoient*. On fit donc trois marches, & par conséquent, trois corps d'armée, dont l'un fut donné à Cornelius Scipion, Lieutenant de Blesus, pour marcher du côté que Tacfarinas pouvoit ravager les terres des Leptins, ou se sauver chez les Garamantes; le fils de Blesus conduisoit de l'autre côté la milice, qu'il avoit coutume de commander, pour empêcher, que les terres des Cirtes ne fussent à la merci du barbare.

Le Général marchoit au milieu avec l'élite de ses troupes, faisant des forts & des retranchemens aux lieux où il falloit; ce qui réduisit à l'étroit les ennemis, & leur rendit tout difficile & contraire. Car de quelque côté qu'ils se tournassent, ils trouvoient partout quelque partie de nôtre armée, soit en tête, ou sur les ailes, & souvent en queue; de sorte qu'il y en eût beaucoup de tuez, ou de pris. Après cela Blefus divisa ces trois corps en plusieurs bandes, dont il donna la conduite à des centurions de valeur éprouvée: & quand l'été fut passé, il ne retira pas ses troupes, ni ne les envoya pas dans les quartiers d'hiver de la vieille Afrique *a*, comme c'étoit la coutume; mais, ainsi qu'au commencement de la guerre, aiant construit de nouveaux forts, il fit poursuivre Tacfarinas, qui changeoit à toute heure de logemens *b*, par des coureurs, qui savoient les routes & les caches de ces deserts, jusqu'à ce que le frère de ce brigand étant pris, il se retira, mais plutôt qu'il ne falloit pour le repos de la province, où il laissoit le barbare encore en état de recommencer la guerre. Cependant, Tibère la tenant pour
ache-

NOTES HISTORIQUES.

a On apelloit ainsi à Rome la partie de cete Province, que les Romains avoient conquise sur les Cartaginois.

b Le latin dit, *mapalia*, qui veut dire de pauvres cabanes.

achevée, permit que Blesus fût proclamé *Imperator* par les légions: honneur, que les armées victorieuses rendoient autrefois à leurs Généraux dans le premier transport de la joie. Et quelquefois il y avoit en même tems plusieurs *Imperatores*, tous égaux en dignité. Auguste avoit acordé ce titre à quelques Capitaines, & Blesus fut le dernier, qui l'obtint sous Tibère.

LXXVI. Cete année moururent deux hommes illustres, Asinius Saloninus, petit-fils de Marcus Agrippa & d'Asinius Pollio, frère utérin de Drusus ^c, & destiné pour mari à l'une des petites-filles de l'Empereur; & Ateius Capito, de qui j'ai déjà parlé, le premier homme de la Ville, pour l'intelligence des affaires, mais au reste petit-fils d'un centurion, qui avoit servi sous Silla, & fils d'un Préteur. Auguste l'avoit appelé de bonne heure au consulat, pour lui donner le rang au dessus d'Antistius Labco ⁱ, qui ne lui cédoit

H 7

en

REFLEXIONS POLITIQUES.

ⁱ C'est une chose assez ordinaire aux Princes d'avancer un Courtisan, pour en abaisser un autre de plus grand

NOTES HISTORIQUES.

^c Il étoit fils de Vipsania, fille d'Agrippa, première femme de Tibère, & mère de Drusus, & devoit épouser une des filles de Germanicus.

en rien pour l'habileté. Car ces deux ornemens de la paix florissent sous le même regne; mais Labéon étoit plus estimé dans le monde à-cause de la liberté ² de son esprit *d*, qui ne bia-

REFLEXIONS POLITIQUES.

grand mérite, qu'ils haïssent. C'est pour cete raison, que Filipe I I. préféroit presque en tout le Prince d'Eboli au Duc d'Alve. Au commencement de la Régence de la Reine Mère, le Cardinal Mazarin ne conserva les Seaux au Chancelier Seguier, qui ne lui étoit pas moins odieux qu'à la Régente, que pour opposer un homme d'esprit & de vigueur à M. de Chasteauneuf, qui les prétendoit, & à la Duchesse de Chevreuse, qui remuoit ciel & terre, pour introduire son adorateur, & son martir, * dans le Ministère. * C'est ainsi que la Reine apelloit M. de Chasteauneuf. *Mémoires de M. de la Chastre.*

2 Quelque bons que soient les Princes, ils ne sauroient aimer les esprits roides. La Majesté est si accoutumée aux respects, que presque tout ce qui sent la liberté lui est insupportable. Il y a peu de Princes comme Etienne de Bator, Roi de Pologne, qui donna le riche Palatinat de Sandomir à Stanislas Pekoslawski, lequel étant Nonce de cete Province à la Diète avoit toujours opiné contre lui. *Pekoslawski*, dit Etienne en le nom-

NOTES HISTORIQUES.

d C'est lui, qui donnant sa voix à Lepidus, pour être Sénateur, répondit à Auguste, qui lui demandoit, s'il ne connoissoit personne, qui en fût plus digne, que chacun avoit son opinion. Sur quoi Auguste prenant feu, jusqu'à le menacer de la mort, Labéon, sans changer de couleur, ni de résolution, repartit, qu'il croit faire un bon choix, quand il proposoit pour Sénateur un homme, à qui Auguste n'avoit jamais voulu ôter la dignité de Grand Pontife.

biaisoit jamais ; & Capiton plus aimé des Princes, à cause de sa complaisance. Le premier devint plus recom- *Ou, la gloire du premier devint plus éclatante par &c. & la fortune du second plus enviée, pour &c.* mandable par l'injustice qu'on lui fit de ne le point élever plus haut que la préture ; & l'autre plus envié, & même plus odieux pour avoir obtenu le consulat 3.

LXXVII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

nommant à ce Palatinat, *est un tres-mauvais Nonce, mais c'est un tres-bon soldat.* Exemple mémorable de générosité & de modération, (ajoûte l'Evêque de Premilz) & d'autant plus digne de loüange, que ce Prince aimoit le mérite de celui, dont il avoit sujet de haïr la personne. *Piasceki dans sa Cronique.* Ce que fit le Pape Jules III. en faveur de Braccio Martelli, qu'il transféra du pauvre Evêché de Fiésole à la riche Eglise de Leccé, quoique cet Evêque eût été le perpétuel contradicteur de l'autorité des Légats dans le Concile de Trente, où Jules avoit présidé en cete qualité, est encore un des plus beaux exemples, qui aient paru sur la scene du siècle passé. *Le Cardinal Pallavicin chap. 1. du 13. livre de son Histoire du Concile de Trente.* Scipion Ammirato dit, que la bonne vie de ce Prélat fut cause, que le Clergé de Leccé, qui vivoit dans une grande dissolution lorsqu'il entra au gouvernement de ce diocèse, devint si réglé & si vertueux, que les plus sévères censeurs auroient pû s'en contenter. *Discours 9. du livre 3. de son Commentaire sur Tacite.*

3 Quand le mérite d'un Grand est universellement reconnu, le refus qu'on lui fait des charges & des honneurs, qu'il a droit de prétendre, est une lètre de recommandation pour la postérité. Et de son vivant même, la compassion publique le récompense du tort qui
lui

LXXVII. Junia sœur de Brutus, femme de Cassius, & nièce de Caton, mourut aussi, soixante-quatre ans après la bataille de Philip-

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui est fait. Et d'ailleurs, il est glorieux pour lui, qu'on demande, pourquoi il n'a pas obtenu un bâton de Maréchal, ou un Gouvernement de Province; car tous ces, pourquoi, sont autant de témoignages, qu'il en est digne. Ciaconius demande, avec étonnement, pourquoi S. Tomas d'Aquin ne fut pas créé Cardinal comme S. Bonaventure, à qui il ne cedit ni en science, ni en sainteté. Et j'ose pareillement demander, dit un Moderne, pourquoi S. Bernard n'a point été appelé au Cardinalat, comme tant de Religieux ses disciples, dont il étoit l'aigle..... Ma conjecture est, que son *Traité de Consideratione ad Eugenium Papam*, courageusement écrit, & ses remontrances à plusieurs Cardinaux, dont il ne pouvoit souffrir les déportemens, ont été cause, qu'il n'a point été honoré du Cardinalat par le Pape Eugene, son disciple. *Traité de l'Origine des Cardinaux, chap. 6.* Rien n'expose davantage à l'envie un Courtisan, que d'être appelé de trop bonne heure à des charges, d'où sont exclus des gens de plus haute naissance, & de plus grand mérite. La promotion de Bartelemi de Carrança, simple Religieux de l'Ordre de S. Dominique, à l'Archevêché de Tolède, sans avoir jamais passé par aucune dignité, lui suscita autant d'ennemis & de persécuteurs, qu'il y avoit de Prélats en Espagne. Don Hernando de Valdés, Archevêque de Seville, & Inquisiteur général, qui s'étoit attendu à monter à la Primatie de Tolède, le fit acuser de n'être pas orthodoxe, & plusieurs Religieux du même Ordre, qui étoient Consultants du Saint Office, se joignirent au Grand Inquisiteur, De sorte que ce pauvre Prélat ne devint

lippes. Il fut beaucoup parlé de son testament, où nommant avec honneur presque tous les Grans pour héritiers de ses grandes richesses, elle

REFLEXIONS POLITIQUES.

devint le premier Archevêque d'Espagne, que pour être la victime de la calomnie: au-lieu que si Philippe II. l'eût mené par degrez à cete éminente dignité, l'on ne se fût pas presque aperçû de son élévation, ni de la faveur du Prince. *Cabrera chap. 10. du livre 4. de son Histoire.* Don Bartelemi fut dix-sept ans dans les prisons de l'Inquisition, sept à Madrid, & dix à Rome, où il mourut en 1576.

I On parle toujours beaucoup du testament des Grans, car c'est le plus fidèle miroir de leur esprit & de leurs mœurs. *Testamenta hominum speculum morum*, dit Pline le jeune. Durant leur vie, on ne fait le plus souvent ce qu'ils ont dans le cœur, tant ils déguisent bien leur visage & leur aversion; mais à leur mort, leur testament lève les doutes, & détrompe beaucoup de gens, qui croïoient avoir la meilleure part à leur estime, ou à leur affection. Celui que Philippe II. fit en 1580. à Badajoz, où il pensa mourir, aprit à la Reine Anne, qui s'atendoit à la Régence, qu'elle avoit un mari imbû de la maxime de Tibère, qu'il ne faut point donner d'autorité aux femmes. *La sincérité, que doit avoir un homme qui fait un testament*, paroît assurément toute entière dans celui, que le Gardinal de Richelieu adresse à Louis XIII. Vous y voyez le portrait de ce Roi tiré au naturel; vous y trouvez presque tous les meilleurs conseils qu'un habile Ministre puisse donner à son Prince; des traits de politique exquis, de grans sentimens, des vérités hardies, une éloquence mâle, une justesse d'esprit admirable. Mais l'amour-propre, qui, au dire d'un Ancien, est la dernière chemise de nos passions, y a fait

186, LES ANNALES DE TACITE.
elle avoit omis Tibère 2. Mais ce Prince le
prit en bonne part 3, & n'empêcha point
qu'elle

REFLEXIONS POLITIQUES.

fait glisser un défaut, qui saute aux yeux. C'est qu'il y parle trop de ses services, particulièrement dans le premier chapitre de la première partie, qui est bien plus son éloge, que celui de son Maître. Au reste, de la manière dont il craïonne Lolius XIII. comme Prince & Magistrat, il a raison de dire, qu'*un testament met au jour beaucoup d'intentions, que le testateur n'avoit osé divulguer pendant sa vie.* Chap. 7. de la première partie.

2 Ceux, qui sont nez républicains, ont bien de la peine à se défaire de l'amour de la liberté, témoin Junia, qui depuis soixante-quatre ans qu'elle avoit vécu sous les regnes d'Auguste & de Tibère, avoit toujours conservé les sentimens, dans lesquels son oncle, son frère, & son mari, étoient morts. Ainsi, son testament ne pouvoit pas manquer d'être aussi républicain que toute sa famille, qui avoit été par l'espace de plusieurs siècles le rempart & le *palladium* de la Liberté.

3 Il y a des choses, où il est non seulement plus honnête, mais encore plus utile au Prince, de dissimuler, que de montrer du ressentiment. Tibère n'auroit pû se tenir offensé du testament de Junia, sans offenser lui même tous les Grans, qu'elle y nommoit; d'autant qu'ils auroient eu lieu de croire, qu'il vouloit abolir la liberté des testamens, lui, qui auparavant n'avoit jamais voulu se porter pour héritier de personne, qu'il n'eût mérité de l'être par un long commerce d'amitié. Outre que Junia sembloit avoir eu bonne opinion de sa modération & de sa justice, lorsqu'elle avoit appellé les principaux de Rome à sa succession, sans craindre, que l'exclusion du Prince ne fît casser son testament.

qu'elle ne fût louée dans la place des Rostres, & honorée de toutes les autres cérémonies funébres 4. On porta devant son corps les images

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 C'est une action de magnanimité, que d'honorer la vertu jusque dans ses plus grans ennemis. Rodolfe, Duc de Suabe, que le Pape Gregoire VII. avoit fait élire Empereur à la place d'Henri IV. déposé comme excommunié, aiant été enterré à Mersbourg, comme un Empereur, les Saxons voulurent ôter de son tombeau une table de cuivre, où étoient ses armes avec la couronne & les ornemens imperiaux, pour se mettre à couvert du ressentiment d'Henri, qui avoit gagné deux batailles sur les rebelles : mais Henri leur défendit de toucher à cete sépulture, disant, qu'il souhaiteroit, que tous ses ennemis fussent aussi magnifiquement enterrez. *Heiss. dans son Histoire de l'Empire, Vie d'Henri IV.* Le Duc de Sesse, Viceroi de Naples, sous Philippe II. fit dresser un mausolée au fameux Capitaine Pedro Navarro, quoiqu'il eût embrassé le parti de François I. contre Charle quint, son souverain, & qu'il fût mort à Naples par la main du bourreau. *Quamvis Gallorum partesecutum, dit l'épitafe, pio sepulcri munere honestavit, cum hoc habent in se praeclara virtus, ut etiam in hoste sit admirabilis.* Ce Duc, ajoûte du Maurier, honoroit la vertu dans un ennemi, & dans un rebelle, & sans se contenter de le louer en son cœur, il lui élevoit un mausolée. *Dans la préface de ses Mémoires de Hollande.* Philippe II. aiant fait couper la tête à Don Juan de la Nuça, Justicia d'Aragon, qui avoit pris les armes pour la défense des privilèges de ce Roïaume, voulut que son corps fût porté au tombeau de ses ancêtres par dix seigneurs illustres, pour honorer la dignité de celui,

ges de vint familles illustres, entre lesquelles étoient les Manlius, les *ou*, celles des Manlius, &c. Quintius, & d'autres de pareille noblesse. Mais Cassius & Brutus étoient ceux, qu'on remarquoit davantage dans cete pompe, à cause même que leurs portraits y ne s'y voïoient point.

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui, dont il avoit puni la personne. *Chap. 10. des dits & des faits de Philippe II.*

5 La gloire des grans hommes ne dépend point du caprice ni de la malignité des Princes. Ceux là se trompent lourdement, qui croient, que la suppression de leurs images, ou de leurs éloges, est capable d'ensevelir leur mémoire dans un éternel oubli. Les Princes ont le pouvoir de faire taire les hommes, mais ils n'auront jamais celui de leur faire oublier les belles actions des personnes, qui ont mérité l'aplaudissement universel. La complaisance, que chacun a pour le Prince, suspend pour un tems les loüanges & les honneurs, qui leur sont dûs; mais quand le Prince est mort, la liberté succède à la contrainte, & vange l'injustice faite aux opprimés sur la mémoire de leur oppresseur.



L E S
A N N A L E S
D E
CORNEILLE TACITE.

LIVRE QUATRIEME.

AN DE ROME 767.

I Cete année, qui est celle du Consulat de C. Asinius & de C. Antistius, étoit la neuvième du règne de Tibère, qui avoit le plaisir de voir l'Empire en paix, & sa Maison florissante; (car il contoit la mort de Germanicus entre ses prospérités) lorsque tout à coup les affaires changèrent de face, & lui de conduite, par les cruautés qu'il exerça lui-même, ou par des gens violens qu'il autorisoit.

La

la première cause de ce changement fut Elius Sejanus, son Capitaine des gardes, de la faveur duquel j'ai déjà parlé. Je dirai maintenant la naissance & ses mœurs, & par quels moïens il vouloit s'emparer de l'Empire. Il étoit de Vulſines, & fils de Scïus Strabo, Chevalier romain, & dans ſa première jeuneſſe, étant au ſervice de Caius Ceſar, petit-fils d'Auguſte, il fut ſoupçonné de s'être prostitué pour de l'argent à Apicius, qui n'épargnoit rien pour ſes plaisirs. Depuis, il ſ'inſinua, par ſes artifices, ſi avant dans l'eſprit de Tibère, que ce Prince impénétrable à tous les autres, ne s'ouvroit & ne ſe ſcioit qu'à lui ſeul 1. Ce qui toutefois procédoit moins de ſon industrie, puisſqu'il fut vaincu par les mêmes ruſes, *dont il ſe ſervoit*; que de la colère des Dieux contre l'Empire, à qui ſa chute fut auſſi funeſte, que ſon élévation. Il avoit le corps fait à la fatigue, avec de la hardieſſe, de la diſſimulation, & du raffinement à calomnier les autres 2. Il étoit complaiſant & ſuperbe

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, dit Antoine Perez, ne doivent jamais donner toute leur faveur à un ſeul. Ils doivent imiter les temples, qui ont toujours pluſieurs entrées; & Dieu même, auprès de qui il y a beaucoup d'interceſſeurs. Les Princes, qui ne prennent point ce chemin, de Rois deviennent vauſſaux & Sujets. *Dans ſes aſorismes.*

2 Les Princes ſoupçonneux (Commines dit qu'ils le ſont

perbe au même degré; modeste à l'extérieur, mais au dedans, enivré d'une violente passion de regner, qui le rendoit quelquefois liberal & splendide jusqu'à la profusion; au-lieu que d'ordinaire il emploïoit l'adresse & la vigilance: vertus aussi dangereuses *que les largesses*, lorsqu'elles se rencontrent avec le desir de la roïauté. Il augmenta fort le pouvoir de sa charge, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

sont tous, & sur-tout les plus sages, & ceux, qui ont beaucoup d'ennemis) aiment les rapports, la médisance & les calomnies, parce qu'ils veulent tout savoir. Le Cardinal André d'Autriche avoit plus d'inclination pour ceux, qui lui déconvroient les vices des courtisans; que pour ceux, qui lui en racontotent les vertus; parce que, disoit-il, les premiers me servent d'espions & me font toujours tenir sur mes gardes; & que les seconds sont une porte par où passent l'amour propre, la partialité, & la flatterie; de sorte que la vérité n'arrive jamais pure & sans déguisement jusqu'à moi. *Don Carlos Coloma dans le 12. livre de ses Guerres de Flandre.*

NOTES HISTORIQUES.

a Ce portrait est censuré par le Père Rapin, dans l'article 20. de son *Instruction pour l'Histoire*. Le portrait, dit-il, doit être ressemblant, en quoi Tacite n'est pas assez exact, qui pense plutôt à suivre son génie, qu'à imiter la nature, cherchant plus à faire de belles peintures, que de bons portraits: pourvu que ses tableaux plaisent, comme celui de Sejan, il se soucie peu qu'ils ressemblent, car il le fait bien plus méchant qu'il n'est, si l'on en croit Paterculus, qui le loue fort. C'est-à-dire, que ce bon Père se fioit plus de cas du témoignage de Paterculus, le plus grand flatteur qui fut jamais, comme il en convient

qui étoit assez médiocre auparavant, en ramassant en un camp les cohortes prétoriques, dispersées en divers endroits de la ville, afin qu'elles reçussent en même tems ses ordres, & qu'étant toutes ensemble elle se fiasent davantage en leurs forces, & fussent plus redoutables aux autres 3. Mais il prenoit pour prétexte, que les
soldats

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Ministres, qui veulent s'emparer de l'autorité du Prince, ne manquent jamais de raisons spécieuses, pour le tromper. Le Connétable de S. Pol, qui avoit fait venir en France le Roi d'Angleterre avec une armée, voyant une treve de neuf ans conclüe entre les deux Rois, & craignant, que, si cete armée sortoit du Roïaume, il ne restât à la merci de Louïs XI. & du Duc de Bourgogne, qui le haïssoient tous deux à mort, conseilloit à Louïs de donner une ville ou deux aux Anglois, pour passer l'hiver, de peur qu'ils ne s'en alassent mécontents, & qu'il ne leur prît envie de revenir; & de faire pis qu'auparavant *Commynes chap. 8. du livre 4.* Voilà comme le Connétable cachoit son intérêt particulier sous la belle aparence de celui du Roi. Quand François, Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine, son frère, conseillèrent à Henri II. d'entrer
dans

NOTES HISTORIQUES.

vient lui-même dans un autre article, que de celui de Tacite, qui passe universellement pour un Historien grave & sincère. Je souhaiteroï pour sa gloire, qu'il eut jugé plus sainement; & qu'il eût dit des portraits, qui sont sortis de la main de M. Maimbourg, & d'Ant. V. ce qu'il dit ici des tableaux de ce grand Historien.

soldats épars çà & là se débaucheroient facilement; qu'éloignez des délices de la Ville, ils garderoient mieux la discipline; & que tous en corps ils seroient bien d'un plus grand secours, s'il arrivoit quelque malheur imprévu. Après que ce camp fut achevé, il entra peu à peu en commerce avec eux, toujours familier & caressant, & mettant de sa main les centurions & les tribuns. Il avoit même une brigade & un parti dans le Sénat, pour faire donner les charges & les gouvernemens à ses créatures; & Tibère acquiesçoit à tout cela si volontiers, qu'il l'appelloit le compagnon de ses travaux, non seulement dans ses entretiens particuliers, mais dans le Sénat, & dans les assemblées publiques; & souffroit

REFLEXIONS POLITIQUES.

dans la querelle du Pape Paul IV. contre le Roi d'Espagne Philippe II. & de porter la guerre dans le Royaume de Naples, ils lui disoient bien, qu'il étoit de sa gloire, & même de son devoir, en qualité de fils-ainé de l'Eglise, de prendre la protection du Pape & du S. Siège, que le Roi Catholique tenoit en servitude; mais ils n'avoient garde de lui dire, qu'ils vouloient renouveler une vieille prétention sur le Royaume de Naples, comme descendus en droite ligne d'une Yolande d'Anjou, héritière de cette Maison royale, ni que le Cardinal songeoit à se faire élire Pape à la faveur des armes de la France, qui seroient dans le voisinage de Rome, & sous le commandement du Duc, son frère. Car Paul IV. avoit alors 82. ans. *Cabrera chap. 8. du livre 2. de son Histoire.*

194 LES ANNALES DE TACITE.
froit même, que ses images fussent révérees i sur
les téatres, dans les places, & dans les Principes *b*.

II. Mais comme Tibère avoit un fils d'âge à
regner *c*, & des petits-fils déjà grans, c'étoit
autant d'obstacles aux desseins de Sejanus. Il y
avoit trop de danger à vouloir les perdre tous à la
fois, & d'ailleurs, tant de crimes demandoient
de grans intervalles. Il résolut donc de prendre
la

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Un grand courtisan disoit, que les Rois se plai-
soient quelquefois à élever bien haut un favori, afin
que les hommes s'acoutumant à adorer un particulier,
eussent moins de répugnance à les adorer eux-mêmes.
Antoine Perez dans la 72. de ses secondes lettres. Le
courtisan, dont il parle, est sans doute le Prince Ruy
Gomez de Silva, qui lui sert par-tout de bouffole. Et
pour répondre, *dit-il dans la même lettre*, à la deman-
de, que vous me faites, d'où vient, que la plupart
des Princes Souverains se laissent si absolument gouver-
ner à un favori? je dis, que c'est Dieu, qui permet,
que ceux qui ne se connoissent pas, qui oublient qu'ils
ont au-dessus d'eux un autre Dieu, un autre Roi, un
autre Maître, & qui contraignent leurs Sujets à rendre
à une statue de métal commun, comme celle de Nabu-
codonosor, l'adoration, qui n'est due qu'à leur seule
personne, adorent eux-mêmes cete statue, en puni-
tion de leur orgueil, & de leur folie.

NOTES HISTORIQUES.

b J'ai déjà dit, dans le premier livre, que les Principes
étoient des espaces vuides, où l'on plantoit & gardoit les aigles
des légions. Ainsi, c'étoit attribuer quelque chose de divin
aux images de Sejan, que de le mettre parmi les aigles, que
Tacite appelle *propria legionum numina*. Ann. 2.

c Dursus avoit 36. ans accomplis.

la voie la plus secrète, & de commencer par Drusus, contre qui il étoit animé d'un ressentiment tout nouveau. Car Drusus ^{Où, de qui il avoit} ^{reçu un outrage} ^{tout récent,} naturellement emporté, & qui ne vouloit point de compagnon, aiant eu querelle avec lui 1 sur je ne sai quoi, non content de l'avoir menacé de la main, lui avoit déchargé un 2 soufflet *d*, comme il se métoit en défense.

I 2

Mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est bien difficile, qu'un Ministre, qui a non seulement toute la confiance de son Prince, mais encore tout le maniment de ses affaires, ait assez de modération, ou de prudence, pour éviter toutes les occasions d'entrer en dispute, & même en concurrence avec le fils de son maître. Le fils ne peut souffrir de compagnon, parce qu'il se regarde comme le maître futur; ni le Ministre de supérieur, parce qu'il se trouve en possession de toute l'autorité, dont l'autre n'a que l'espérance: l'un a le rang, mais l'autre a la force. Le peuple, selon sa coutume d'aimer toujours celui qui doit regner, plus que celui, qui regne, est pour le fils; mais, par un juste contrepoids, le père est pour son Ministre. Ainsi il est presque impossible, que le fils & le Ministre soient d'accord ensemble.

2 Rien n'est plus mésséant à un Prince, que de frapper.

NOTES HISTORIQUES.

d Chez les Romains, le soufflet étoit le plus grand de tous les outrages, à l'égard des personnes de condition libre, car c'étoit une punition, dont les maîtres n'usoient qu'envers leurs esclaves. La manumission même, par laquelle les esclaves recevoient la liberté, ne s'appelloit ainsi, que parce qu'elle se faisoit par un soufflet, pour marquer à ces afranchis, que c'étoit le dernier qu'ils recevoient.

Mais après avoir cherché tous les moïens de se vanger, il ne trouva point de meilleur expédient, que de s'adresser à Livia, femme de Drusus, & sœur de Germanicus, qui de laide qu'elle avoit été dans ses premières années, étoit devenue belle par excellence *e*. Comme il brûloit d'a-

mour

REFLEXIONS POLITIQUES.

per. Outre que c'est une action incompatible avec la Majesté, & qui ravale le Prince à quelque sorte d'égalité avec son Sujet, elle le fait passer pour cruel & pour emporté. Don Carlos, Prince d'Espagne, ne fut regretté de personne dans son malheur, ni après sa mort, parce que tout le monde appréhendoit de voir sur le trône un homme, qui avoit battu deux ou trois fois le Cardinal Espinosa; qui avoit présenté le poignard au Duc d'Alve, & l'auroit tué, si ce Duc n'eût pas été le plus fort; qui donnoit à toute heure des coups de poing & des soufflets à ses domestiques. Quelqu'un a écrit, que ce fut un soufflet, qui fut cause de la trahison, que le Comte de Campobasso fit à Charles, dernier Duc de Bourgogne, au siège de Nanci. Un jour, Henri III. donnant des coups de pied & des coups de poing au Grand Prieur de Champagne, qui véritablement lui avoit parlé avec insolence, le Duc d'Epéron lui remontra, qu'il n'étoit pas sèant à un grand Prince, comme lui, d'user de main-mise envers un sien Sujet, duquel il pouvoit châtier la témérité par la voie de la Justice, qui étoit en sa main. *Journal du regne d'Henri III.*

NOTES HISTORIQUES.

e De nos jours, on a remarqué cet heureux changement en la personne de feuë Madame Henriete d'Angleterre, femme de S. A. R. Monsieur, laquelle avant paru laide jusqu'à l'âge de neuf ou dix ans, devint après cela si belle, qu'elle sembloit n'être faite que pour être admirée.

mour pour elle, il la fit consentir à l'adultère 3, &, après ce premier crime, à la mort de son mari 4, (car une femme qui a perdu l'honneur, n'a plus rien à refuser;) lui promettant de la faire monter sur le trône en l'épousant. Et elle qui avoit Auguste pour *grand* oncle, l'Empereur pour beau-père, & qui étoit mère de plusieurs enfans, se souilloit, elle, ses ancêtres, & ses descendans, & préféroit à sa fortune présente les esperances criminelles & incertaines, que lui donnoit un adultère étranger. Eudemus Médecin & confident de Livia, fut appelé au secret, l'exercice de son art ser-

I 3

vant

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Une femme, qui devient belle, après avoir été laide dans sa première jeunesse, est fort sujete à devenir impudique; car de l'humeur dont est ce sexe, également vain & voluptueux; il veut toujours se récompenser du tems perdu. Ainsi, les femmes, qui n'ont point eu d'amans, ni d'adorateurs, tandis qu'elles étoient laides, sont naturellement portées à écouter avec beaucoup de plaisir & d'amour tous ceux, qui leur viennent dans un tems, qu'elles ont le bonheur d'être belles, ou du moins de le paroître. Car il y en a infiniment plus de celles-ci que des autres, la plupart des hommes se connoissant tres-mal en beauté.

4 L'adultère & l'homicide vont tres-souvent de compagnie. Chacun fait l'exemple de David, qui fit tuer le mari de Bethsabée. Dans ce siècle, le Connétable de Lesdiguières en usa de même, pour épouser la belle Marie Vignon, femme d'un fourreur de Grenoble. Chose tres-ordinaire aux Grans.

vant de couverture aux entretiens fréquens, qu'il avoit avec elle; & Sejan, pour ôter tout sujet de jalousie à sa concubine, répudia Apicata, la femme, dont il avoit trois enfans. Mais la grandeur du crime produisoit de jour en jour de nouvelles fraïeurs, & de nouvelles résolutions.

III. Au commencement de cete même année, Drusus second fils de Germanicus, prenant la robe virile reçut les mêmes honneurs, que le Sénat avoit décernés à son frère aîné; & Tibère fit un discours, où il loua fort le bon naturel de son fils, qui, disoit-il, avoit une tendresse paternelle pour les enfans de son frère. En effet, quoique la puissance & la concorde soient presque incompatibles entre les Grans, Drusus avoit le renom d'être favorable à ces jeunes Princes, ou du moins de ne leur être pas contraire.

IV. Après cela, Tibère recommença à parler du dessein d'aler visiter les provinces, dont il avoit souvent amusé le Sénat. Il prenoit pour prétexte le besoin de faire de nouvelles levées, pour fournir les légions, qui restoit vuides par le renvoi d'une multitude de vétérans; disant, qu'il ne se presentoit plus personne pour aler à la guerre, que des misérables & des vagabonds, qui, en quelque grand nombre qu'ils fussent, *n'étoient bons à rien*, ou, parce qu'ils n'avoient ni le courage, ni la modestie de ceux, qui se retiroient. parce que le courage & la discipline leur manquoient. Il fit aussi en peu de

mots le dénombrement des légions, & des provinces, qu'elles défendoient; ce qu'il me semble à propos de faire ici pareillement, pour montrer, quelles forces les Romains avoient alors, quels Rois pour allies, & de combien l'Empire étoit plus grand qu'autrefois.

V. Deux armées navales, l'une à Misene, & l'autre à Ravenne, gardoient les deux mers Italiques. La côte voisine des Gaules étoit défendue par les galères, qu'Auguste avoit prises à la bataille d'Actium, & envoyées à Frejus avec une chiourme nombreuse. Mais nôtre principale défense consistoit en huit légions, qui gar-

Ou, qui gardoient le Rhin, d'un côté, contre les Alemans; & de l'autre contre les Gaulois. *Ou*, les deux rives du Rhin, l'une contre les Alemans, & l'autre, &c.

Trois autres tenoient en bride l'Espagne nouvellement subjuguée. Le Peuple romain avoit donné la Mauritanie au Roi Juba, & mis deux légions dans le reste de l'Afrique, & deux autres dans l'Egipte: & tout ce grand espace qu'il y a depuis la Sirie jusqu'à l'Euphrate, & qui confine avec les Hiberniens, les Albanien, & les autres Rois, étoit gardé par quatre légions, qui

I 4

tenoient

NOTES HISTORIQUES.

f Strabon appelle Frejus l'arsenal de mer d'Auguste. Et Pline ajoute, que cete ville étoit surnommée de là, *Colonia classica*, i. e. la colonie navale.

tenoient en bride les puissances étrangères. Rhémétalcès & les enfans de Cotis possédoient la Thrace. Quatre autres légions campoient sur les rivages du Danube, deux en la Pannonie, & deux en la Mésie. La Dalmatie en avoit aussi deux, qui, de la manière qu'est situé cete province, servoient de rampars aux autres, & pouvoient, en cas de besoin, venir promptement au secours de l'Italie, dont elles n'étoient pas fort éloignées. Mais Rome ne laissoit pas d'avoir sa milice particulière, composée de trois cohortes entretenues par la ville & de neuf compagnies des Gardes, la plupart tirées de l'Etrurie, de l'Umbrie, ou du vieux Latium, & des anciennes colonies romaines. Outre cela, nous avions les galères & les troupes auxiliaires de nos Alliez, lesquelles étoient distribuées dans les provinces, selon la commodité des lieux, & ne valoient guère moins que nos propres forces; mais comme elles changeoient de lieu selon le besoin des affaires, & que leur nombre étoit tantôt plus grand, tantôt plus petit, il seroit difficile d'en faire un compte juste.

VI. Je crois, qu'il est bon de raconter aussi, comment Tibère avoit gouverné jusqu'à cete année de son regne, où il commença à décliner 1. Premièrement, toutes les affaires publiques

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La plupart des Princes se comportent sagement
au

ques, & même les particulières, qui étoient de grande importance, passoient par les mains du Sénat, &, outre la liberté qu'il donnoit aux principaux de dire leur avis, il interrompoit ceux, qui tomboient dans la flaterie 2. Quand il nommoit aux charges, il regardoit de

REFLEXIONS POLITIQUES.

au commencement de leur regne, parce qu'il leur importe de s'attirer l'amour & la vénération des peuples, pour affermir leur autorité; mais quand une fois ils ont solidement établi leur puissance, ils ne veulent plus se donner la peine de se contraindre; ils suivent leur penchant naturel, ils prêtent l'oreille aux conseils violens des flatteurs, & ne se soucient plus de conserver ce dont on leur dit qu'ils n'ont plus besoin, c'est-à-dire, d'être aimez. Sur quoi M. de Villeroi disoit à Henri III. à qui l'on inspiroit cete maudite maxime, que le Prince qui préfère d'être craint à se faire aimer, doit tenir pour assuré, qu'à la fin il sera plus haï, que craint, & par conséquent, plutôt méprisé qu'obéi.

2 Un Prince ne peut jamais mieux persuader à son Conseil, qu'il veut qu'on lui parle librement, qu'en imposant silence à ceux, qui s'écarterent de la tésé, pour se répandre en des flateries, au lieu de répondre à ce qu'on leur demande. Piaſeckî dit, qu'Etienne Battori, Roi de Pologne, se donnoit la peine d'expliquer le nœud de la cause aux Sénateurs, qui assistoient avec lui aux jugemens des procès, quand il voïoit qu'ils vacilloient dans leurs avis, soit par doute, ou par complaisance; & qu'après cela il recûilloit de nouveau les voix, pour les faire opiner selon les loix, dont il avoit une parfaite connoissance. *Au commencement de sa Cronique.* La fortune

de si près à la naissance 3, & à la réputation acquise à la guerre, ou dans les emplois de la ville, que chacun avoüoit, qu'il ne pouvoit faire un meilleur choix 4. Les Consuls & les Préteurs

con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

de Rodrigo Vasquez, qui fut depuis Président de Castille, & l'un des exécuteurs du testament de Philippe II. commença par une vérité qu'il lui dit, lorsque lui demandant son avis sur une certaine affaire, il eut pour réponse, que cela ne se pouvoit pas faire en conscience. *Audiencia de Principes.*

3 Les politiques sont partagez sur le fait de la naissance: les uns croient qu'il est plus avantageux aux Princes d'abaisser les Grans, & par conséquent de les exclure de l'administration des affaires publiques, les autres, au contraire, soutiennent, que les personnes de qualité y sont plus propres, que les gens de basse ou de médiocre naissance, à cause que leur éducation est plus noble & plus excellente. Les discoureurs de cete Cour, dit le Cardinal d'Ossat, en parlant de la Cour de Rome, trouvent à dire à l'administration & gouvernement du nouveau Roi Catholique [Philippe III.] qui a fait de son Conseil plusieurs Grans d'Espagne, & leur donne des charges d'importance; au-lieu que son père a toujours cherché de les tenir bas. Mais de telles choses chacun en juge selon son humeur. *Létre 160. Voir la Réflexion 1. du chap. 49. du livre 2.* Selon M. de Richelieu, une basse naissance produit rarement les parties nécessaires au Magistrat, & la vertu d'une personne de bon lieu a quelque chose de plus noble, que celle qui se trouve en un homme de petite extraction. *Sessio 1. du chap. 4. du Testament Politique.*

4 La bonne économie du gouvernement dépend

ab-

conservoiient les prérogatives de leur dignité, du moins en aparence; & les Magistrats inférieurs exerçoient paisiblement leurs charges. Toujours bonne justice, si vous en exceptez la loi de leze-majesté. Les Chevaliers romains administroient par compagnies les finances & les gabelles de la République, & pour ses revenus particuliers, il en donnoit le soin à des per-

REFLEXIONS POLITIQUES.

absolument des Magistrats, & par conséquent le Prince, qui y a le principal intérêt, doit bien prendre garde à ne donner les charges d'importance qu'à des personnes, dont il ait éprouvé la probité & la sùffiance. Jean II. Roi de Portugal avoit deux journaux secrets, dans l'un desquels il écrivoit les noms de ceux, qui lui avoient rendu quelque service; & dans l'autre, qui étoit divisé en autant de chapitres, qu'il avoit de charges & de dignitez à distribuer dans son Roïaume, il marquoit, sous le titre de chaque charge, les noms des personnes, qui avoient les qualitez requises pour les bien exercer. Et quand ces charges venoient à vaquer, il consultoit son journal, & choisissoit ceux qu'il en croïoit être les plus dignes.

§ Les Finances sont mieux administrées par un seul, que par plusieurs, si celui, qui en a la direction, est habile & fidèle. Le Cardinal du Perron est de cet avis, lorsque parlant du Duc de Sully, qui avoit cete Surintendance sous Henri IV. & sous la Régence de Marie de Médicis, il dit, que si l'on ôte M. de Sully, il est impossible, que les Finances soient maniées, sinon par un Conseil; mais que ce Conseil apportera mille inconvéniens, à cause de la longueur des délibérations, qui se prennent dans les Conseils. Il ajoûte, que ce Duc

avoit.

sonnes qu'il connoissoit de longue-main, & quelquefois à des inconnus, à-cause du bon renom qu'ils avoient. Et ceux, qui entroient une fois dans ces emplois, y restoient souvent jusqu'à la mort 6. La cherté des vivres ne venoit jamais de sa faute, car il n'épargnoit ni soin, ni dépense, pour suplérer à la stérilité de la terre 7, & aux pertes ordinaires de la mer 8. Il ne souffroit point, que les provinces fussent chargées de nouveaux impots 8, ni que les anciens fussent

REFLEXIONS POLITIQUES.

avoit aquité le Roi de cent millions, & en avoit mis vint dans ses cofres. *Perroniana*. De nos jours, nous avons vû jusques où peut aler l'industrie d'un Surintendant des Finances, & comme la chose est toute récente, il est inutile d'en parler davantage.

6 En matière de Finances, il n'y a point de meilleurs officiers que ceux, qui les manient depuis long tems, car outre qu'ils sont plus habiles & plus clairvoians, & par conséquent plus difficiles à tromper par les Commis subalternes, ils sont aussi plus désintéressés. Ainsi, le Prince ne peut mieux faire, que de les laisser toute leur vie dans ces emplois.

7 Le Prince doit avoir un soin tout particulier de procurer l'abondance des vivres, car la faim est la mère des séditions & des révoltes.

8 Les peuples paient volontiers les tailles & les subsides ordinaires, mais les impositions nouvelles leur sont in-

NOTES HISTORIQUES.

g Car les bleds, que l'Italie tiroit de l'Afrique & de l'Egyppte, venoient par mer.

sent éxigéz avec avarice, ou violence. Point de punitions corporelles, point de confiscations; point de domestiques insolens 9; peu d'afranchis;

REFLEXIONS POLITIQUES.

insupportables, & particulièrement, si l'exaction en est violente; ce qui, selon Tacite, les irrite plus que ne fait l'impôt même. L'augmentation des tailles & des impôts, dit Etienne Pasquier, est la diminution de la bonne volonté des Sujets envers leur souverain Seigneur. Plût à Dieu que les Princes en fussent aussi persuadés qu'Henri III. Roi de Castille, qui disoit: Je crains plus les malédictions de mon peuple, que les armes de tous mes ennemis. *Mariana chap. 14. du livre 19. de son Histoire d'Espagne.* Une petite maison, apellée *la Cueillite*, parce qu'on y levoit une certaine gabelle sur le blé, servit de sujet aux Gantois, pour se mutiner contre Charles Duc de Bourgogne, dès le lendemain de son entrée dans leur ville. Commynes dit, que l'Empereur Mahomet II. se repentit à la mort, d'un impôt, qu'il avoit mis nouvellement sur ses Sujets. Que doit donc faire, ajoûte-t-il, un Prince Chrétien, qui n'a autorité fondée en raison, de rien imposer sans la permission de son peuple? *A la fin du sixième livre.*

9 L'une des meilleures marques d'esprit & de sagesse, que puisse donner un Prince, est de ne recevoir pour officiers de sa Maison, que des gens vertueux & honnêtes; car, selon Commynes, il sera jugé être de la condition & nature de ceux, qu'il tiendra auprès de sa personne. Tomas de Sezrane, qui fut depuis le Pape Nicolas V. interrogé quel homme c'étoit qu'Eugene IV. Jugez-en, dit il, par les gens, qui sont auprès de lui. *Garimberti.* Pie II. fit emprisonner un Huissier, pour avoir dit à un pauvre vieillard, à qui il donnoit audience, de finir. Un Doge de Venise envoia aux galères un portier du Palais de S.

206 LES ANNALES DE TACITE.
chis; peu de maisons de campagne en Italie; &
les différens, qu'il avoit avec les particuliers,
toujours réglés par les Juges 10 ordinaires *b*.

VII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Marc, qui avoit souvent refusé l'entrée à un marchand grec, homme si simple, qu'un Noble-Vénitien lui aiant dit, de graisser la main à ce portier, il le fit avec du beurre. Ce qui excita une si grosse querelle entre eux-deux, que le bruit, qui en fut aux oreilles du Doge, fut cause, que le marchand eut audience; & le portier la punition qu'il méritoit. *Audientia de Principes* M. le Cardinal de Richelieu dit, que le Prince, qui ne peut, ou ne veut pas régler sa Maison, n'est pas capable d'apporter un grand ordre à son Etat. *Chap. 7. de la première partie de son Testament Politique.*

10 Le Prince, disoit Tibère, ne doit point user du pouvoir absolu, dans les choses, où il peut procéder par les loix. Cete belle maxime fesoit d'autant plus d'honneur à ce Prince, qu'il la pratiquoit, en.

NOTES HISTORIQUES.

b Le *Pagliari* fait une réflexion bien judicieuse sur cete capitulation des huit premières années du regne de Tibère. Je voudrois bien, dit-il, que ces beaux esprits, qui débitent, que Tacite enseigne à être scélérat, me dissent ici, quel plus excellent modèle il pouvoit donner aux Princes, pour gouverner leurs Etats, que de leur montrer en la personne de Tibère, comment un bon Prince doit laisser aux Conseils & aux Parlements la liberté des avis; distribuer les dignitez & les charges selon les mérites; conserver aux Magistrats leurs droits & leurs prééminences, & aux loix leur autorité; ne confier l'administration des Finances, des Gabelles, & des vivres, qu'à des gens d'honneur & de probité, qui méritent toute leur industrie à procurer l'abondance; secourir le peuple

VII. Véritablement, tout cela n'étoit pas accompagné d'assez de douceur, mais tout sévère, & même terrible qu'il étoit le plus souvent, il ne laissoit pas de proceder avec justice; & cela

REFLEXIONS POLITIQUES.

en voulant bien passer par les voies ordinaires de la justice. Cabrera dit, que Philippe II. n'a jamais souffert qu'on recommandât de sa part aux Juges les affaires, qu'il avoit à démêler avec les particuliers, disant, que la volonté des Princes est une violence tacite. Il ajoûte, qu'un Conseiller de sa Chambre l'ayant consulté sur une matière, où il s'agissoit d'un tres-grand intérêt, il le renvoia après une longue audience, avec ces mots: Docteur, dites au Conseil, que j'entens, qu'en cas de doute, la sentence soit toujours contre moi. *Chap. 5. du livre 10. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

ple dans les chères années; se contenter des anciennes impositions, & les exiger sans avarice, & sans cruauté; s'abstenir des confiscations; n'ordonner des peines corporelles, que pour de grandes fautes; tenir sa maison bien réglée; n'y point admettre de gens violens, ni de ces âmes venales, qui vendent les entrées, les audiences, & les moindres plaisirs; enfin, proceder par les voies ordinaires de la Justice, quand il a des intérêts civils, à démêler avec les particuliers. *Observation 440.* Voilà de quoi répondre à celui, qui dit, que Tacite est un grand braiseur, qui cache au cœur fort vilain sous un fort bel esprit; qui se méprend toujours sur le vrai mérite; parce qu'il n'en connoît presque point d'autre que celui de l'habileté; qui envenime tout, & donne de méchants tours à toutes choses. Au reste, ce que Tacite dit ici du bon gouvernement de Tibère, est proposé pour modele à Henri IV. dans la lettre 304. du Cardinal d'Osat. J'espère, dit-il, que comme Dieu a fait au Roi la grace de pacifier son royaume, il lui fera encore cel-

cela dura jusqu'à la mort de Drusus 1, qui changea tout. Car Sejan, dont la fortune étoit encore toute naissante, vouloit se mettre en crédit par de bons conseils 2, d'autant plus qu'il apprehendoit le ressentiment de Drusus, qui ne cachoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince a un fils, qui est en âge de regner, il regarde ce fils, non seulement comme un témoin de ses actions, mais encore comme un compétiteur, qui lui pourroit ôter sa place, si les peuples venoient à se lasser de son gouvernement. Et cete crainte le fait agir avec plus de retenue, & de justice pour ne pas donner lieu aux Sujets de desirer un autre Maître.

2. Il n'y a guère de Premiers Ministres, qui ne fassent comme Sejan; les commencemens sont toujours beaux, mais la suite & la fin y repondent rarement. Quand ils entrent dans le Ministère, ils prennent le masque de la modestie, pour rendre odieuse la mémoire de leur prédécesseur; mais si tôt que leur autorité est affermie, ils lui font réparation d'honneur, par une conduite, qui le fait regretter.

NOTES HISTORIQUES.

le de conserver la paix & le repos, qu'il y a mis par sa vertu & par sa valeur. S. M. continuant à faire de bien en mieux administrer la justice à chacun, & à ne souffrir que les plus forts & les plus audacieux oppriment les plus foibles & les plus modestes; ni que ses officiers, de quelque état & condition qu'ils soient, abusent de leurs charges, & de leur puissance, à l'oppression de ceux, qui sont sous eux, ou ont à passer par leurs mains: chose qui irrite les sujets, non seulement contre les Magistrats, qui font les concussions & oppressions; mais aussi contre le Prince, qui les endure, continuant aussi de distribuer les charges, honneurs, & dignitez à gens
de

cachoit point la haine, qu'il lui portoit 3, se plaignant souvent, que son père, aiant un fils d'âge meur, apelloit un autre au partage de ses soins, & l'élevoit si haut, que peu s'en falloit qu'on ne l'appellât déjà son collègue 4. „ Il di-
„ soit,

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 On hait toujours violemment ceux, que l'on a beaucoup ofensez. Ainsi, Drusus devoit bien haïr Sejan, à qui il avoit donné un soufflet.

4 Les plaintes, que Drusus fait ici de Tibère, sont celles, que les Grans font tous les jours contre les Princes, qui se laissent entièrement gouverner à leurs Ministres. C'étoit une belle leçon, qu'on faisoit à Philippe III. que la lître qu'on lui mit sur la table avec cete suscription: *A Don Philippe tercero, que agora està en servicio del Señor Duque de Lerma. Nic. Vernulaus in Tacit.* Il est encore à remarquer, que les Premiers Ministres sont presque toujours haïs du fils de leur Maître, sur-tout quand ce fils est capable de regner. On fait combien Louis XI. étant Dauphin haïssoit ceux de son père, & avec quelle animosité il les persecuta après sa mort; combien le Comte de Charolois maltraita les Seigneurs de Croüy, qui furent enfin contraints de s'enfuir, sans oser aler dire adieu au Duc de Bourgogne, son père. Don Carlos, Prince d'Espagne, vouloit tuer le Cardinal Espinosa,

NOTES HISTORIQUES.

de bien, qui aient zele au public, aiment sa personne, & la propagation de sa postérité; aprochant aussi de soi & métant en son Conseil gens de probité: se souvenant toujours, qu'il est, ainsi que tous les bons Rois, gardien, tuteur, & père du peuple, & des personnes, de l'honneur, & des biens de ses sujets.

„ soit, que les premières es- On, les premiers de-
 „ pérances de regner étoient grez du trône, disoit.
 „ dangereuses, mais aussi, il, sont difficiles à
 „ que tout venoit à souhait, monter, mais aussi
 „ & secours, & serviteurs, quand on a mis le pié
 „ quand une fois on avoit mis dedans, on trouve à
 „ le pié sur le trône : que le point nommé des
 „ Capitaine des Gardes de l'Empereur avoit amis & des serviteurs.
 „ un camp bâti à sa mode, & les soldats pré- Le Capitaine des Gar-
 „ toriens à sa dévotion ; que son image étoit des a un camp, &c.
 „ en parade sur le théâtre de Pompée : qu'il au-
 „ roit bien-tôt des petits-fils communs avec
 „ les Drusus ; & qu'après tout cela, on
 „ feroit obligé de prier la Déesse Modestie
 „ de lui inspirer la volonté de se conten-
 „ ter de sa fortune. Il tenoit ce langage de-
 „ vant toutes sortes de personnes ; & d'un
 autre

REFLEXIONS POLITIQUES.

Espinosa, & le Duc d'Alve. Les Archiducs Maxi-
 milien & Ferdinand enlevèrent le Cardinal Klefel,
 Premier Ministre de l'Empereur Marias, leur frère,
 & l'envoierent prisonnier en Tirol. Gaston, Duc
 d'Orléans, alors héritier présomptif de la Couron-
 ne, vouloit faire à peu près la même entreprise sur
 le Cardinal de Richelieu. *Memoires de Montresor.*

5 Quand les enfans du Prince éclatent ouvertement
 contre

NOTES HISTORIQUES.

i Car sa fille étoit accordée au fils de Claudius, frère de Ger-
 manicus, tous deux fils de Drusus, frère de Tibère.

autre côté sa femme révéloit tous ses secrets 6.

VIII. Sejan voiant donc la nécessité de se hâter, choisit un poison lent, afin que la maladie de Drusus parût naturelle; & ce poison lui fut donné par l'eunuque Ligdus, ainsi qu'on l'aprit huit ans après 1. Au reste, durant tout le cours de sa maladie, Tibère ne montra aucun trouble d'esprit, affectant peut-être de paroître

1

in-

REFLEXIONS POLITIQUES.

contre le Premier Ministre de leur père, ils affermissent l'autorité de celui, qu'ils veulent détruire; car au-lieu de le rendre suspect, ils le deviennent eux-mêmes au Prince, à qui il est facile de persuader, que ses enfans le veulent tenir en tutéle. Ajoûtez à cela, que les courtisans, dont la méthode est d'adorer la puissance présente, sacrifient plus volontiers le fils du Prince au Ministre, que le Ministre au fils du Prince.

6 Malheureux le Prince qui a une femme impudique; mais encore plus celui, qui ne sachant pas que la sienne est telle, en est éperdument amoureux, comme l'étoit Drusus de Livia, au raport de Tacite, *Chap. 36. du livre 3. des Annales.* Car la confiance étant inséparable de l'amour, une femme adultère, qui possède celle de son mari, n'en peut jamais faire qu'un tres mauvais usage.

1 Il est fatal aux Princes d'être les derniers à savoir les desordres qui arivent dans leur famille. Ainsi Louïs XI. avoit bien raison de dire, qu'il avoit trouvé de tout en la maison de son père, excepté une seule chose, qui étoit la verité. Feu M. le Prince étant à table avec des gentilshommes, qui ne le connoissoient pas, aprit des nouvelles de ses proches, qu'il avoit peut-être ignorées jusque-là. *Mémoires de la minorité de Louis XIV.*

inébranlable 2 ; & si-tôt que son fils fut mort, sans attendre après ses funérailles , il entra au Sénat , où trouvant les Consuls assis embas , en signe de douleur, il les fit souvenir de leur dignité, & monter à leurs places ordinaires 3 ; & puis étoufant ses sanglots, il consola, par un discours suivi , toute la compagnie, qui fondeoit en larmes. „ Il dit, qu'il n'ignoroit pas, „ qu'on le pouvoit blâmer de s'être présenté „ au Sénat dans une douleur si récente ; que „ la plûpart de ceux, qui étoient dans l'affliction, ne voïoient le jour qu'à regret, & „ n'écoutoient qu'avec peine les consolations 4 „ de

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 La constance sied toujours bien au Prince, soit qu'elle vienne de la fermeté de son esprit, ou de sa politique. Tibère se souvenoit très-bien de ce qu'il avoit dit auparavant dans un édit adressé au Peuple, qui pleuroit la mort de Germanicus, que les Princes étoient mortels, mais que la République étoit éternelle.

3 Le Prince ne peut rien faire de plus agréable à ses Sujets, que de montrer en certaines occasions, qu'il préfère la dignité & la réputation de son Etat à la gloire particulière de ses enfans. Comme les Consuls representoient la majesté de l'ancienne République, Tibère, qui savoit faire le modeste en tems & lieu, jugea prudemment, qu'il lui tournoit à honneur, de ne point souffrir, que ces Magistrats la déshonorassent par une bassesse.

4 Ce qui sied bien aux particuliers, sied mal aux Princes. Les particuliers ont le loisir de s'abandon-

„ de leurs parens, sans *On*, & n'écoutoient qu'avec
 „ que pour cela ils dûf-
 „ sent être acusez de
 „ foiblesse ; mais que
 „ pour lui, il étoit ve-
 „ nu chercher un soula-
 „ ge-
 „ ge-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ner à la douleur, mais non pas les Princes, ni les Ministres d'Etat, dont les affaires ne peuvent souffrir d'Interruption. Car, dit Pline le Jeune, outre les vieilles affaires, à l'expédition desquelles on ne peut suffire, il en vient incessamment de nouvelles, qui, comme par autant de chaînes & de nœuds étendent & augmentent le travail à l'infini *Epître 8. du livre 2.* Senéque dit, qu'Asinius Pollio, après une certaine heure, ne vouloit pas seulement lire les lettres qu'il recevoit, *ne quid nova cura nasceretur, de tranqu.* de peur de porter au lit quelque nouveau souci, qui l'empêchat de dormir. Que des gens lui ressemblent aujourd'hui, qui sont dans les plus grans postes ! Don Carlos Coloma dit, qu'Alexandre Farnese, Duc de Parme, étant Gouverneur des Pays-bas, vivoit avec tant d'exactitude & d'application, qu'il lui arivoit souvent de se lever de table trois ou quatre fois, pour des affaires même qui ne pressoient point. Témoignage, que c'étoit avec vérité qu'il disoit, qu'il ne mangeoit, que pour entretenir la vie. *Livre 5. de ses Guerres de Flandre.* Le Cardinal Jules Antoine de Sainte-Severine, Premier Inquisiteur, & Grand Pénitencier sous le Pontificat de Sixte quint & de Clément VIII. ne se laissa jamais voir à la promenade, ni dans aucune partie de plaisir, & outre ses audiences, & les fonctions des deux charges qu'il exerçoit, il tenoit tous les jours réglément

„ gement plus efficace dans le sein de la Répu-
 „ blique. Et après avoir déploré l'extreme vieil-
 „ lessè de l'Impératrice, la tendre jeunesse de ses
 „ petits-fils, & sa caducité, il demanda, qu'on
 „ fit entrer les enfans de Germanicus, comme l'u-
 „ nique réconfort de ses maux. Les Consuls sorti-
 „ rent pour les aler querir, & les aiant encouragez
 „ les menèrent à l'Empereur, qui les prenant par
 „ la main, adressa ces paroles au Sénat: „ Mes-
 „ sieurs, quand ces enfans eurent perdu leur
 „ père, je les mis entre les mains de leur oncle,
 „ & le priai, quoiqu'il fût lui-même père de fa-
 „ mille, d'en prendre autant de soin que des
 „ siens propres, pour en faire un nouvel apui à
 „ sa Maison & à la postérité des Césars. Mainte-
 „ nant que Drusus est mort, j'ai recours à vous,
 „ & vous conjure en la présence des Dieux & de
 „ la République, de recevoir sous vôtres pro-
 „ tection les petits-fils d'Auguste, & les rejetons
 „ des

REFLEXIONS POLITIQUES.

glément une congrégation, & souvent deux. *Paglia-
 ri Observation 454.* Philippe II. étant devenu infirme
 dans les dernières années de sa vie, &, par consé-
 quent, ne pouvant plus suffire tout seul à la lecture
 du grand nombre de mémoires & de requêtes, qu'on
 lui presentoit, établit un Conseil secret de trois Mi-
 nistres pour consulter entr'eux les affaires, dont il
 vouloit se décharger. Et comme ce Conseil ne se te-
 noit que la nuit, parce qu'il ne vouloit pas, que les
 Grans, ni les autres, en eussent connoissance, on
 l'appelloit *la Junta de noche.* *Herrera chap. 15. du*
liv. 4. de la troisième partie de son Histoire générale.

„ des plus grans perſonages de l'Empire, & de
 „ remplir mon devoir & le vôtre envers eux.
 „ Ces Meſſieurs vous tiendront lieu de pères,
 „ mes enfans, vous êtes d'une naiſſance, qui
 „ fait regarder à la République *ou, qui intereſſe la*
 „ vos biens & vos maux com- *République dans*
 „ me les ſiens. *tous vos, &c.*

IX. Cela fut oüi avec beaucoup de larmes, &
 ſuivi de force vœux pour la proſpérité de la Fa-
 mille Impériale; & ſi Tibère eût fini là ſon diſ-
 cours, toute l'aſſemblée reſtoit pleine de com-
 paſſion & d'admiration pour lui; au-lieu qu'é-
 tant retombé ſur un propos, dont on *ou, au-lieu que*
 s'étoit déjà moqué tant de fois, ſa- *pour être re-*
 voir, qu'il vouloit rendre le Gouvernement aux
 Conſuls, ou à tout autre, qui voudroit s'en
 charger, il ôta toute créance à ce qu'il avoit même
 dit de plus véritable, & de plus touchant. Du reſte,
 on décerna à la mémoire de Druſus les mêmes
 honneurs, qu'on avoit rendus à Germanicus,
 avec beaucoup d'autres encore, ſelon la coutume
 de la flaterie, qui ſe plaît toujours à inventer
 quelque choſe de nouveau. Ses funérailles furent
 pompeuſes par la multitude des images, qui y
 furent portées. On y voïoit Enée, d'où vient la
 famille des Jules; tous les Rois d'Albe, & Ro-
 mulus nôtre fondateur; enſuite la Nobleſſe des
 Sabins, Artus Clauſus, & tous les autres ancê-
 tres de Druſus.

X. Ce que j'ai raconté de ſa mort eſt ce qu'en
 ont

ont dit plusieurs Ecrivains tres-fidèles, mais je ne dois pas ométre un bruit, qui courut en ce tems-là 1, & qui fit tant d'impression, que l'on n'en est pas encore désabusé. On disoit, que Sejan, après avoir corrompu Livia par l'adultère avoit gagné l'eunuque Ligdus, en abusant pareillement de son corps, parce qu'outre sa jeunesse & sa beauté, qui le rendoient agréable à son maître, il étoit un de ses principaux officiers: Qu'étant convenu avec ses complices du tems & du lieu de l'empoisonnement, il avoit poussé l'impudence jusqu'à être le délateur de Drusus à Tibère, à qui il dit en grand secret, que son fils le vouloit empoisonner, & qu'il se gardât bien du premier coup qu'on lui serviroit à boire, lorsqu'il mangeroit chez Drusus. Que Tibère, prévenu par cete fourbe,

avoit,

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Si les Historiens s'amusoient à écrire toutes les nouvelles, qui se débitent parmi le peuple, il n'y auroit plus de différence entre l'Histoire & les Romans. Mais quoiqu'un Historien doive s'étudier à ne rien dire qui ne soit vrai, il ne laisse pas d'avoir la liberté de rapporter certaines choses, qui ont passé pour telles, à cause de leur grande vraisemblance, pourvu qu'il y ajoute les réflexions, qui en peuvent découvrir la fausseté, ou l'incertitude, comme fait ici Tacite. Et cela est d'autant plus utile, qu'il n'y a que trop de ces Ecrivains, dont parle Strada, qui affectent de publier les choses les plus atroces, & les plus cachées, & d'ométre celles, qui sont notoires & communes.

avoit, au commencement du repas, donné son verre à Drusus, qui ne se doutant de rien l'avoit vuider sans façon, comme font les jeunes gens; ce qui augmentant le soupçon *avoit fait croire*, que pressé de la honte *de se voir découvert*, & de la crainte *d'être puni*, il s'étoit donné la mort, qu'il préparoit à son père.

XI. Mais outre qu'il n'y a point d'Auteur, qui ait rien écrit de semblable, ce faux-bruit est aisé à réfuter. Car qui est l'homme de prudence médiocre, qui voulût présenter de sa propre main du poison à son fils, sans l'avoir ouï; & faire une faute de cete nature, sans nul espoir de remede en cas de repentir? N'est-il pas plus probable, que Tibère, qui avoit une si longue expérience, & qui de son naturel étoit si lent, lors même qu'il procedoit contre des inconnus; auroit usé de la même circonspection envers son fils-unique, en qui il n'avoit jamais reconnu de crime; ou que du moins il auroit fait appliquer à la question celui, qui lui avoit servi à boire, pour savoir l'auteur de cet attentat? Mais comme Sejan avoit le renom d'inventer toutes les plus noires méchancetez, le trop d'affection, que Tibère avoit pour lui, & la haine que le peuple portoit à l'un & à l'autre, fesoient croire d'eux des choses atroces, & même fabuleuses 1;

la

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand une fois un Prince est devenu odieux
Tom. II. K par

la renommée en publiant toujours de telles à la mort des Princes 2. Quoi qu'il en soit ,
toute

REFLEXIONS POLITIQUES.

par des actions de sévérité, ou de cruauté, ou qu'il a des Ministres violens, à qui il confie le maniment de ses affaires, on ne manque jamais de le faire auteur de tous les crimes, qu'on voit qui restent impunis. Mariana racontant la mort tragique de Jean de Borgia, Duc de Gandie, fils du Pape Alexandre VI. lequel fut assassiné un soir qu'il revenoit de souper avec le Cardinal de Valence, son frère, si connu depuis sous le nom de César, Duc de Valentinois; conclut en ces termes: La voix commune du peuple, dit-il, fut, que ce meurtre avoit été commis par le Cardinal Don César, qui se tenoit tres-offensé de la préférence donnée à son cadet à l'égard du Duché de Gandie. Qui pourra découvrir la vérité; qui empêchera le menu-peuple de parler? Pour moi, je crois, que la haine, qu'on portoit au Pape Alexandre, étoit cause, qu'en tout ce qui le touchoit, on disoit & on croïoit toujours le pire. *Chapitre 15. du livre 26. de son Histoire d'Espagne.* Il me semble, que je puis ajouter ici une autre réflexion, qui quadre assez bien au sujet. C'est qu'il n'arrive presque jamais, que le fils d'un Prince meure en âge de regner, que les spéculatifs n'attribuent sa mort à son père. Chacun fait tout ce qui fut dit à celle de Don Carlos, Prince d'Espagne, & ce qui s'en dit encore tous les jours; car on ne connoît presque plus Philippe II. que par cet événement, & l'on parle plus de Don Carlos, à-cause des particularitez de sa mort, que l'on n'auroit peut-être parlé de lui, s'il eût régné trente ans.

2. Comme l'on ne fait presque jamais les maladies des Princes, que lorsqu'on fait leurs funeraïlles, le peuple interprète toujours à sa mode, c'est-à-dire, finistrement, les raisons qu'on a eues de lui en faire un mystère.

toute cete menée fut révélée dans la suite, par la femme de Sejan, & confessée à la torture par Eudemus & Ligdus ; sans que jamais aucun Ecrivain, pour ennemi qu'il fût, ait reproché ce crime à Tibère, bien que tous à l'envi ils aient recherché, & même exagéré tout le reste avec beaucoup de passion. Aussi, n'ai-je rapporté ce faux-bruit, que pour décrediter, par ce bel exemple, les oui-dire & les nouvelles, *qui se forgent dans les villes*, & pour avertir ceux, à qui cet ouvrage tombera entre les mains, de ne pas préférer des contes fabuleux ³, que le peuple écoute & lit avidement, à des vérités ra-
On, dont le peuple se repaît avidement.
On, sans aucun mélange de merveilleux.
contées sans hiperbole ^k.

K 2

XII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

„ 3 On écrit aujourd'hui l'Histoire, (dit l'Auteur de
 „ l'Histoire du Divorce d'Henri VIII.) comme on
 „ compose des traitez de métaphisique ; on bâtit des
 „ sistemes sur des idées creuses, & l'on en tire des
 „ conséquences aussi justes, que les faits qu'on avance
 „ sont véritables. Ceux, qui viendront après nous,
 „ auront droit de se plaindre, & de nous faire des re-
 „ proches, si le tems ne fait bientôt périr ces ouvra-
 „ ges, qui ne devoient jamais avoir vû le jour. Car
 bien

NOTES HISTORIQUES.

^k Avertissement nécessaire pour ceux, qui lisent ; avec un peu trop de prévention, les histoires, ou plutôt les romans historiques, d'un Ecrivain moderne, soi disant Historiographe

XII. Au reste, pendant que Tibère prononçoit l'oraison funébre de son fils dans la place des Rostres, le Sénat & le peuple fesoient les affligez, pour mieux cacher la joie secrète, qu'ils avoient de voir revivre la Maison de Germanicus ¹. Mais ce commencement de prospérité,

REFLEXIONS POLITIQUES.

bien qu'on se moque présentement de ces histoires romanesques, & de leurs auteurs, d'ici à cent ans on leur ajoutera foi, dit Gracian dans la *Crise 4. de la seconde partie de son Criticon*. Ainsi, la postérité aura la même obligation à ceux, qui les refutent, ou qui les refuteront solidement, qu'ont les personnes empoisonnées à celles, qui leur font prendre du contre-poison; ou les malades abandonnez par les Médecins, aux Opérateurs, qui les guérissent parfaitement.

¹ S'il est toujours vrai, selon ce vers, *Cura leves loquuntur, ingentes stupent*, que, dans les petites afflic-

NOTES HISTORIQUES.

riographe de France. L'Auteur des *Pensées diverses* fait une réflexion, qui vient bien à ce sujet. Les lecteurs, dit-il, qui remarquent, qu'un Historien affecte de tourner toutes choses du côté de l'admiration, soupçonnent, qu'il leur conte des histoires faites à plaisir. *paragraphe 96.* Au reste, comment acorder cet article, où Tacite enseigne si bien le devoir d'un Historien, avec le jugement que fait de ses Annales celui, qui dit d'un ton de Maître, „qu'il n'est point naturel dans „ce qu'il raconte; qu'il n'instruit point comme il faut; qu'il „exagère; qu'il jette du poison par tout; qu'il fait les hommes trop corrompus; qu'il envenime tout, & donne de „méchans tours à toutes choses; & que par ces manières-là il a gâté l'esprit à bien des gens; qu'il ne pense qu'à „ébloûir; & enfin, que c'est plus la politique, que la vérité, que le fait parler.

rité, & l'indiscrétion d'Agrippine, qui ne cachoit pas assez l'espérance qu'elle avoit du côté de ses enfans, hâtèrent leur malheur & le sien 2. Car Sejan, voyant les meurtriers de Drusus impunis, & sa mort sans aucun regret public, & ne craignant plus rien après que ses premiers crimes lui avoient si bien réussi 3, se mit à penser en

REFLEXIONS POLITIQUES.

afflictions on parle, mais que dans les grandes, on est interdit; on pouroit croire ce qui fut dit alors, que Tibère étoit meilleur orateur que père. Et Suétone dit, qu'il fut peu touché de la mort de son fils, parce qu'il ne voulut point, que le cours des affaires en fût interrompu. Mais ce qui sied bien aux particuliers, sied mal aux Princes, qui doivent tout leur tems à l'Etat.

2 Il est toujours tres-dangereux de montrer de la joie, lorsque le Prince est dans l'affliction. Il regarde déjà d'assez mauvais œil ceux, qui, par la mort de ses enfans, deviennent ses plus proches héritiers, à plus forte raison, lorsqu'il voit que ces héritiers se réjouissent de son malheur. Commynes dit, que Charles VIII. fut long-tems sans parler à Louïs Duc d'Orléans, parce qu'il sembloit que le Duc avoit de la joie de la mort du Dauphin, qui lui assùroit la Couronne, *Chapitre 13. du livre 8. de ses Mémoires.* Il est encore plus dangereux de montrer, que l'on s'attend à regner bientôt, comme fesoit Agrippine.

3 L'heureux succès d'un grand crime rend ceux, qui l'ont commis, hardis à s'embarquer en toutes sortes d'entreprises dangereuses. Il arrive souvent, que le premier crime réussit, parce que la peur du péril, auquel on s'expose, fait prendre toutes les mesures, dont la ruse & la malice sont capables: mais si-tôt que l'on a éprouvé ses forces & son habileté

en lui-même, comment il se déferoit des enfans de Germanicus, dont la succession à l'Empire étoit infailible. Il trouvoit de la difficulté à les empoisonner tous trois, à cause de la chasteté inviolable de leur mère, & de la fidélité incorruptible de ceux, qui les élevoient. Il commença donc à investiver contre l'humeur féroce d'Agrippine, & à réveiller la vieille haine de l'Impératrice, & la nouvelle complicité de Livia, pour les inciter toutes deux à remonter à Tibere, qu'Agrippine, autorisée de sa fécondité, & de la faveur du peuple, couroit à grans pas à la domination. Et d'un autre côté, il fesoit agir divers calomnieateurs adroits, & entr'autres un Julius Postumus, homme d'autant plus propre à ses desseins, qu'étant bien ayant dans les bonnes graces de l'Impératrice, où l'avoit introduit Mutilia Prisca son adultère, qui avoit un grand pouvoir sur l'esprit de cete Princesse; il lui étoit aisé de la broüiller avec

ou, la rendre ennemie mortelle d'Agrippine.

Agrippine, elle, qui, de son naturel, ne pouvoit souffrir aucune diminution de son autorité. On engageoit même ceux, qui avoient le plus d'accès auprès d'Agrippine, à équilibrer incessamment son humeur hautaine par des

REFLEXIONS POLITIQUES.

en scélératesse, la confiance succédant à la crainte, représente, comme faciles à exécuter, des desseins, dont les dificultez sont insurmontables.

des discours & des conseils violens. *On, à lui échauffer la bile par des discours & des rapports envenimez.*

XIII. Cependant, Tibère, sans rien relâcher de ses soins, cherchoit sa consolation dans l'expédition des affaires ¹, rendant la justice aux citoïens, & répondant les requêtes des alliez. Et le Sénat, à sa prière, déchargea de tributs pour trois ans la ville de Cibira

K 4

en

REFLEXIONS POLITIQUES.

¹ Les Princes ont tant d'affaires, qu'ils n'ont pas le loisir d'être tristes, ni malades, comme disoit autrefois Elius Verus. C'est un mot bien digne de la bouche d'un Roi, que celui d'Henri III. de Castille, qui étant malade dit à ceux, qui s'excusoient de lui parler de leurs affaires, de peur de lui être incommodes, que bien que la personne d'Henri fût malade, celle du Roi ne l'étoit pas. *Audiencia de Principes.* Voilà ce qu'on appelle des Rois. M. le Cardinal de Richelieu dit, que la santé de corps n'est pas absolument nécessaire à celui, qui tient le timon de l'Etat; & n'a d'autre soin, que la direction des affaires, attendu que la force de l'esprit suffit seule pour ordonner ce qu'il faut. J'avoüe cependant, conclut-il, que j'ai souvent désiré d'être hors du gouvernement de l'Etat, à-cause de ma mauvaise santé, qui n'a pas pû souffrir, que j'aie donné accès à tout le monde, comme je l'eusse désiré. Mais après avoir servi longues années V. M. dans les plus épineuses affaires, qui se puissent rencontrer dans un Etat, je puis confirmer par expérience ce que la raison enseigne à tout le monde, que c'est la tête, & non pas les bras, qui gouverne & conduit les Etats. *Section 5. du chapitre 8. de la premiere partie du Testament Politique.*

en Asie, & celle d'Egire en Grece, toutes deux ruinées par un tremblement de terre; & reléguée en l'isle d'Amorgos Vibius Serenus, Proconsul de l'Espagne Ulérieure ¹, convaincu, à-cause de son esprit féroce, d'avoir exercé sa charge avec violence. Carsius Sacerdos & Caius Graccus acusez d'avoir fourni des bleds à Tacfarinas, nôtre ennemi, furent renvoiez absous. Caius, dès sa première enfance, avoit été le compagnon de la fortune de Sempromnius, son père, relegué en l'isle de Cercine, où il fut élevé parmi des bannis, & des gens, qui n'avoient nulle connoissance des Arts-libéraux ². Depuis, il gagna sa vie à trafiquer fordidement en Afrique, & en Sicile; encore eut-il de la peine à se garantir des dangers, auxquels une grande fortune est exposée; car si Elius Lamia & Lucius Apronius, qui gouvernèrent successivement l'Afrique, n'eussent pro-

REFLEXIONS POLITIQUES.

² Quoique le poulain soit de bonne race, dit le proverbe espagnol, il a besoin d'être dressé. La mauvaise fortune est comme les arbres fruitiers, dont les uns, par leur faute, ne donnent point de fruits; les autres, par la faute de la terre; plusieurs, par celle des jardiniers, ou de l'air, qui n'est pas bon. *Aforismes d'Antoine Perez.*

NOTES HISTORIQUES.

¹ L'Espagne Ulérieure comprenoit la Bétique & la Lusitanie, apellées aujourd'hui Andalouse & Portugal.

protégé son innocence, le malheur de son père, & la grandeur odieuse de sa famille, l'eussent fait périr 3.

XIV. Cète année, il vint aussi des Députés de quelques villes de la Grece, les Samiens demandant la confirmation du droit d'asile pour le temple de Junon ; & ceux de Cò, pour celui d'Esculape. Les premiers se fondoient sur un decret des Amphiétions, qui avoient la principale autorité dans le Gouvernement, du tems que les Grecs occupoient les côtes de l'Asie par les villes, qu'ils y avoient bâties. Le titre des autres n'étoit pas moins ancien, & leur ville outre cela, avoit un mérite particulier *auprès de nous*. Car ils avoient retiré nos citoiens dans leur temple, lorsque le Roi Mitridate les fesoit massacrer par toutes les isles & les villes de l'Asie. Enfin, après plusieurs plaintes faites par les Préteurs contre les Bou-

K 5

fons

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes se défient presque toujours des enfans, dont ils ont persécuté, ou fait mourir le père. Philippe II tint prisonnier en Espagne par l'espace de trente ans le fils-ainé de Guillaume Prince d'Orange, sous le specieux prétexte de l'afermir dans la Religion Catholique, où il étoit né : & peut-être ce Roi l'auroit-il fait mourir, s'il eût moins appréhendé le ressentiment du Comte Maurice, son frère, auquel le Cardinal d'Os-
sat a bien raison de dire, qu'il étoit plus redevable de sa liberté, & de sa vie même, qu'à ceux, qui se glorifioient de la lui avoir donnée. *Létre 28.*

fons & les Comédiens, & souvent, inutilement, Tibere fit son raport au Sénat, disant, qu'ils fesoient en public beaucoup de choses, qui tendoient à sédition, & qu'aland par les maisons, ils y corrompoient les mœurs par leurs saletez 1 ; que la Danse des Osques.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Le Bal & la Comédie sont les deux écueils, où vont échoïer la plupart des femmes & des filles. A la Comédie, elles prennent des leçons de coquetterie & de lubricité, & le Bal leur fournit les occasions de les mettre en pratique. Et c'est en ce sens qu'un Cavalier Italien, interrogé par un étranger, qu'est-ce qu'on aloit faire dans un lieu, où il voïoit de grans préparatifs, que l'on fesoit pour un bal solennel, répondit assez plaisamment, qu'il y devoit avoir ce soir là un tournoi à jambes ouvertes. *Pagliari Observation 555*. Saluste parlant d'une Dame Romaine, nommée Sempronia, qui fut de la conjuration de Catilina, dit, qu'elle dansoit mieux, que ne doit faire une femme de bien, *saltare elegantius, quam necesse est proba*. Aujourd'hui, vous ne trouveriez pas peutêtre une seule femme, ni une seule fille, qui n'aimât mieux ignorer toutes choses, que de ne savoir pas danser. *Qua instrumenta luxuria sunt*, ajoute Saluste au même endroit. Marguerite de Vangest, qui n'avoit point voulu de plusieurs gentilshommes, qui l'avoient demandée en mariage, aprit au bal, que la volonté d'être religieuse n'est pas une sauvegarde suffisante, pour résister à la tentation d'un Prince amoureux. *Strada livre 1. de la premiere décade de son Histoire*. S. Ciprien ferme la bouche à toutes les jeunes filles & femmes, qui croient pouvoir aler licitement à ces sortes de divertissemens, par la réponse qu'il fait à leurs excuses. Vous ne regardez personne impudiquement, dites-vous, je le veux ;
mais

ques *m*, qui servoit autrefois de divertissement au menu peuple, étoit devenuë si dissoluë, & avec cela, si à la mode, qu'il n'y avoit plus que l'autorité du Sénat, qui la pût réprimer. Les baladins & les farceurs furent donc chassés de l'Italie *n*.

K 6

XV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

mais on vous regarde impudiquement; vous ne souillez pas vos yeux, mais vous êtes souillées vous-mêmes par le plaisir, que vous donnez aux autres... La chasteté ne consiste pas dans la seule intégrité de la chair, mais encore dans la modestie des habits. Si vous vous parez si galamment, que vous attiriez sur vous les yeux des jeunes gens; que vous les fassiez soupirer après vous; que vous nourrissiez & fomentiez leur concupiscence; quoique vous conserviez la pureté du corps, vous ne pouvez pas éviter le reproche de n'avoir pas l'esprit chaste. Vous ne pouvez plus être contées parmi les Vierges, vous, qui vivez d'une manière, que l'on peut devenir amoureux de vous. *De disciplina & habitu Virginum.*

NOTES HISTORIQUES.

m Les Osques étoient un peuple de la Campanie, ainsi appelé en mémoire du Roi Oscan; dont les Volscques prirent aussi leur nom. Ce peuple étoit très-lascif, & se plaisoit fort aux spectacles de certains acteurs, qui fesoient des postures impudiques, & étoient encore plus impudens que les Pantomimes.

n L'an 1577. les Comédiens Italiens, surnommez *li Gelosi*, aiant ouvert leur théâtre à Paris dans l'Hôtel de Bourbon, il y eut tel concours & affluence de peuple, que les quatre meilleurs Predicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant, quand ils prêchoient. Quelque tems après, le

XV. La même année mit encore un autre deuil dans la Maison de l'Empereur, en lui ravissant un des deux jumeaux *o* de Drusus, & un ami, qu'il ne regreta pas moins *que son petit-fils*. C'étoit Lucilius Longus, le compagnon de sa bonne & mauvaise fortune, & l'unique de tous les Sénateurs, qui l'avoit suivi dans sa retraite à Rhodes. C'est pourquoi, bien que ce fût un homme nouveau, le Sénat lui ordonna des funérailles de Censeur 1, & une

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont si peu de véritables serviteurs, que rien ne leur importe davantage, que d'honorer par des marques publiques de leur reconnoissance la mémoire de ceux, qui ont été tels à leur égard, pour en acquérir d'autres semblables. Le Cardinal d'Osset parlant de la mort du Cardinal Toletto: Le Pape, dit-il, sans exemple, qui se soit vû de nôtre tems, lui ala donner sa sainte bénédiction en personne, s'entretint avec lui demi-

NOTES HISTORIQUES.

Parlement leur défendit de jolier davantage: mais comme la corruption du tems étoit telle, que les farceurs, les bouffons, les putains, & les mignons, avoient tout le credit auprès du Roi, ils obtinrent des lettres parentes, qu'ils présentèrent au Parlement: & quoique cete Cour les eût renvoyez, avec défenses à eux de plus obtenir & presenter de telles lettres, sous peine de dix mille livres d'amande aplicable aux Pauvres, ils recommencèrent à jolier comme auparavant, par le commandement exprés du Roi, *, qui ne se souvenoit pas, que les Princes sont les gardiens & les protecteurs naturels de l'honnêteté publique. * *Journal du regne d'Henri III.*

o Dont il est parlé dans l'article 85. du second livre des Annales.

une statuë, qui lui seroit dressée aux dépens du public dans la place d'Auguste. Car toutes les affaires passioient encore par le Sénat, & Lucilius Capito, Procureur de l'Empereur en Asie, fut obligé d'y venir défendre sa cause, contre les aculations de cete province, Tibère protestant avec serment, qu'il ne lui avoit point donné d'autre commission, que de recevoir ses revenus particuliers, & de commander à ses esclaves *p*; & que s'il avoit usurpé l'autorité de préteur, & s'étoit servi de la for-

K 7

ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

de mi-heure, le consolant, & pleurant tendrement; & enfin prenant congé de lui le baisa au front, & , après la mort, lui a fait faire de tres-belles obsèques publiques. *Létre 72.*

NOTES HISTORIQUES.

p Les Procureurs de l'Empereur n'avoient point d'autre jurisdiction, que celle de défendre les intérêts du Fisc contre les particuliers, & de lever dans les provinces les tributs qu'on devoit au Prince, dont ils administroient le patrimoine. *Ius autem gladii non habebant*, ils n'avoient pas le pouvoir de condamner à mort, à moins que l'Empereur ne le leur donnât par une commission expresse, qui leur attribuoit les fonctions de Président, comme le dit Ulpien: *Nec aliter procuratori Caesaris hæc cognitio (id est, de criminibus) iungitur, quam Præsidis partibus in provincia fungatur. Lib. 9. de Offic. Proconsulis, in Collat. legis Mosaicæ cum lege Rom. tit 14. de Plagiariis.* D'où il faut conclure, que Ponce Pilate, qui selon Tacite *Ann. 15.* étoit le Procureur de Tibère en Judée, y fesoit les fonctions de Président, puisqu'il disoit à Jesus-Christ: *Nescis, quia potestatem habeo crucifigere te, & potestatem habeo*

dis

ce des armes, il avoit outrepassé les ordres 2. Qu'il falloit donc entendre les plaintes des Al-liez. De sorte qu'après les informations faites l'accusé fut condamné. En reconnoissance de la bonne justice, que le Prince leur avoit ren-due dans cete affaire, &, l'année précédente, dans celle de Silanus, les villes de l'Asie dé-cernèrent un temple à Tibère, à Livia, & au Sénat, qui l'ayant accepté en furent remerciez par Néron, dont la harangue fut écoutée avec d'autant plus de joie & d'applaudissement, qu'on croioit voir & entendre Germanicus même, dont la mémoire étoit toute récente. Car Né-ron avoit une modestie merveilleuse, & un
air

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Rois, dit Antoine Perez, doivent bien pren-dre garde aux mains des Officiers de Justice & de Finan-ces, d'autant qu'ils traitent comme des étrangers les peuples, dont ils ne sont pas les maîtres. C'est une pensée de Tacite, qui parlant de Titus Vinius, l'un des principaux Ministres de Galba, dit, qu'il auroit mieux valu pour l'Empire, qu'il eût été Empereur, parce qu'il auroit moins pillé les Romains, qu'il re-gardoit, dans une fortune privée, comme les Sujets d'un autre. *Hist.* 1.

NOTES HISTORIQUES.

dimittere te? Joann. 19. Et cete qualité lui est donnée Matth. 27. *Tradiderunt Pontio Pilato Præsidi*; non pas qu'il le fut en effet, car la Judée dépendoit du Gouverneur de la Sirie; mais parce que Tibère lui avoit donné le *jus gladii*, pour ranger à l'obéissance les Juifs, qui refusoient de payer les tributs.

un air de visage digne de sa haute naissance 3,
& la crainte qu'on avoit de le perdre, à-cause
de la haine qu'on savoit que Sejan lui portoit,
le rendoit encore plus aimable 4.

XVI. Vers cetems-là, Tibère proposa d'é-
lire un Prêtre de Jupiter, en la place de Ser-
vius Maluginensis, qui étoit mort, & de fai-
re une nouvelle loi sur ce sujet. Il dit, que
c'étoit autrefois la coûtume de nommer trois
patriciens, dont les pères eussent observé
dans leur mariage la cérémonie de la con-
sarréation *q*, & d'en choisir un des trois :
que

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 La beauté & la modestie rendent une femme aimable à tout le monde. Quel eset doivent-elles faire, quand elles se rencontrent dans un Prince ? Julia, fille d'Auguste, dit à quelqu'un, qui lui exaltoit la modestie de son père, qu'il avoit oublié qu'il étoit Prince ; mais le mépris, qu'une prostituée publique fesoit de cete vertu, est le plus grand éloge qu'elle en pût faire.

4 Il n'y a rien, dit le Jeune Plin, qui excite, ni qui augmente tant l'amour, que la crainte d'être privé de ceux qu'on aime. *Nihil aequè amorem incitat & accendit, quàm carendi metus.* Ep. 19. lib. 5.

NOTES HISTORIQUES.

q La Consarréation étoit une cérémonie matrimoniale, instituée par Numa, qui se fesoit avec un gâteau de froment, en présence du Grand Pontife & du Prêtre de Jupiter, & par laquelle les mariez prétendoient rendre leur union indissoluble. Mais ils ne laissoient pas de la rompre quelquefois, & leur divorce s'appelloit dissarréation. Le Prêtre de Jupiter ne pou-
voit

„ que cete cérémonie aiant été négligée, ou
 „ du moins n'étant pratiquée, que par tres-
 „ peu de gens, on n'avoit pas la commodi-
 „ té de choisir, comme par le passé: que trois
 „ choses avoient contribué à l'abolition de cet
 „ usage, le peu de religion des hommes & des
 „ femmes; les dificultez de la cérémonie mê-
 „ me r, que l'on évitoit à dessein; & la perte
 „ de la puissance paternelle, d'où sortoit celui
 „ qui aquéroit cete Prêtrise, & celle, qui
 „ l'épouloit par confarréation s. Qu'il falloit
 „ donc apporter quelque tempérament à ces di-
 „ cul-

NOTES HISTORIQUES.

voit se marier, que par confarréation, ni personne obtenir
 cete Prêtrise, qu'il ne fût procréé d'un semblable mariage.
 Il falloit aussi, que les mariez eussent leur père & leur mère
 vivans, *qui parentes adhuc vivos haberent, eosque praterea con-*
farreatos: vivos, boni ominis causâ; confarreatos, propter auto-
ritatem sacrorum, dit Pierre Pithou ad tit. 16. Collat. legis Mo-
 saica cum Romana.

r Ces cérémonies sont marquées par Ulpien tit 9. *Institu-*
tionum. Farre, inquit, convenitur in manum certis verbis, &
testibus decem presentibus. & solenni sacrificio facto, in quo pa-
nis quoque farreus adhibetur. Et plus en détail par Servius. *Mos*
fuit flameni ac flaminica, dit-il, ut per farreationem in nuptias
convenirent, sellas duas jugatas ovili pelle superinjecta poni ejus
ovis, que hostia fuisset, & ibi nubentes velatis capitibus in confar-
reatione flamen ac flaminica residerent.

s Chez les Romains toutes les femmes étoient en tutèle,
 par la loi des douze Tables. *Mulieres orbæ innuptæ in fratris*
agnative proximi tutela sunt: i. e. que venant à perdre leur pé-
 re, elles demeuroient sous la tutèle de leur frère, ou de leur
 plus proche parent. Et elles n'en pouvoient jamais sortir que
 par le mariage, qu'ils apelloient *per coemptionem*, à cause que
 le mari sembloit acheter la femme, & la femme son mari, à
 qui

„ cultez 1, à l'imitation d'Auguste, qui avoit
 „ accomodé à l'usage de son tems 2 certai-
 nes

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La trop grande rigueur, dans la Discipline ecclésiastique & monastique, a ses inconvéniens & ses maux, aussi bien que le grand relâchement. Je me souviens, dit le Chancelier de Sillery, d'avoir ouï dire au Pape Clément (VIII.) qu'il seroit mieux de modérer un peu la rigueur de la Règle de Saint François, & de faire marcher tous ses enfans sous une même enseigne. Il n'est pas de la dignité de l'Eglise, qu'en un même Ordre les uns soient réformez, & les autres non. Le Général de l'Ordre m'en a parlé, & a reconnu que les séparations & les multiplicitez portent grand désordre & diffamation. *Dans un Mémoire adressé au Commandeur de Sillery, Ambassadeur à Rome, tome 1. des Mem. du Cardinal de Richelieu.*

2 Les loix doivent s'accommoder aux tems & aux personnes: comme elles sont faites pour entretenir la société civile, il ne faut point hésiter à les changer, lorsqu'elles y mettent le trouble. Ce qui est trop dur, est fort sujet à se rompre. Nous obéissons au Prince, dit Cicéron, & lui aux tems. *Nos Principi servimus, ipse*

NOTES HISTORIQUES.

qui selon Varron, elle portoit trois asses, *tanquam emendi causa*. A quoi se rapporte ce demi vers de Virgile, *Georgic. 1. Té- que sibi generum Terhū erat*, que Servius explique ainsi: *quoniam coemptiōne facta mulier in potestatem viri cedit, atque ita sustinet conditionem liberæ servitutis*, qui est le sens de cet hé- mistiche du quatrième de l'Eneïde, *liceat phrygi servire ma- rito*. Par cete sorte de mariage, la femme devenoit comme la fille de son mari, & lui succédoit avec ses propres enfans. *Illam filia locum, maritus in patris veniebat. Servius ad Georg. 1.* Il fut ordonné sous Tibère, qu'il en seroit de même de la femme, qui se marieroit par confarréation,

„ nes choses, qui sen- On, qui avoit modéré l'austérité
 „ toient trop l'hu- des anciennes loix, pour les a-
 „ meur farouche & féroce des Anciens. Après
 qu'on eut bien examiné l'institution du Prêtre
 de Jupiter, on fut d'avis de n'y rien changer 3;
 mais il fut ordonné par arrest, que la femme
 de ce Prêtre seroit sous la puissance de son ma-
 ri, pour ce qui concernoit les cérémonies de
 religion; & que pour tout le reste, elle seroit
 comme les autres 4 femmes *t.* Et cete Prêtrise
 fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

ipse temporibus. Périclés répondant aux Ambassadeurs
 de Sparte, que, selon les loix d'Athenes, les édits une
 fois publicz, & gravez sur les tables des colonnes, n'en
 pouvoient jamais être ôtez; ces Ambassadeurs répli-
 quèrent, qu'ils ne demandoient pas que l'édit, dont
 ils se plaignoient, fût biffé, mais seulement que ces
 tables fussent retournées; pour donner à entendre, que
 les Princes peuvent au moins suspendre l'exécution de
 leurs propres ordonnances, lorsqu'elles sont ou trop ri-
 goureuses, ou peu nécessaires.

3 Il ne faut toucher que le moins qu'on peut aux
 choses de la Religion, où les moindres nouveautez sont
 dangereuses.

4 Voilà un exemple de l'équilibre qu'il y doit avoir
 en-

NOTES HISTORIQUES.

1 C'est à-dire, qu'elle ne pouvoit, non plus que les autres
 femmes, s'obliger sans l'autorité de ses tuteurs. Car quelque
 puissance que le mari *confarreatus*, ou *coemptus*, eût sur sa
 femme, il ne la pouvoit pas autoriser dans les contrats, ni
 devenir son tuteur. *Virum uxori mente capta curatorem dari non*
oportet. L. Virum, ff. de Curatoribus furioso datis.

fut donnée au fils de Maluginensis. Et pour rendre le Sacerdoce plus *On, & pour concilier encore plus de révérence au Sacerdoce, & y attirer plus de gens &c.* vénérable, & les Prêtres *On, plus assidus à leurs fonctions.* plus soigneux du culte divin, Cornelia, qu'on prenoit pour être supérieure des Vestales en la place de Scantia, fut régalée d'un don de deux-mille grans sesterces *u*; & le même arrest portoit, que l'Impératrice seroit assise parmi ces Da-

REFLEXIONS POLITIQUES.

entre la Puissance spirituelle & la Puissance temporelle, entre le Sacerdoce & la Roïauté. Il est du devoir des Rois, dit le Cardinal de Richelieu, d'honorer les Papes comme les Vicaires de Jesus-Christ, mais aussi, ne doivent-ils pas céder à leurs entreprises, s'ils viennent à étendre leur puissance au delà de ses limites. Cete vérité est reconnüe de tous les Téologiens, mais il n'y a pas peu de difficulté à bien distinguer l'étendue & la subordination de ces deux Puissances. En telle matière, il ne faut croire, ni les gens du Palais, qui mesurent d'ordinaire celle du Roi par la forme de sa couronne, qui étant ronde n'a point de fin; ni ceux, qui, par l'excès d'un zele indiscret, se rendent ouvertement partisans de Rome * Paroles également dignes d'un Cardinal & d'un Ministre d'Etat, & auxquelles devroient faire attention ceux, qui, pour des intérêts particuliers, fomentent la discorde entre ces deux Puissances, en donnant tout à l'une ou à l'autre. * *Section 9. du chap. 2. de la première partie du Testament Polit.*

NOTES HISTORIQUES.

u Cinquante mille écus,

A N D E R O M E 777.

XVII. Sous le Consulat de Cornelius Cethegus, & de Vifellius Varro, les Pontifes, &, à leur exemple, les autres Prêtres, faisant des vœux pour l'Empereur, recommandèrent aussi Néron & Drusus aux Dieux, non pas tant par amour pour ces jeunes Princes, que par flatterie, *vice*, dont il est également dangereux d'être tout-à-fait exempt, ou tout-à-fait esclave ¹, dans un siècle corrompu. Car Tibère, qui n'avoit jamais voulu de bien à la Maison de Germanicus, ne pût s'empêcher alors de témoigner du ressentiment de ce qu'on éga-

REFLEXIONS POLITIQUES.

¹ Il est également dangereux de n'être point du tout flatteur, & de l'être trop. Car de ne flater jamais, c'est un caractère de liberté, qui déplaît aux Princes, quelque aversion qu'ils aient, ou qu'ils témoignent avoir pour la flatterie; & de les flater toujours, c'est leur donner lieu de soupçonner, qu'on se moque de leur crédulité, & qu'on ne leur trouve point de discernement.

NOTES HISTORIQUES.

* Pour donner à entendre, que Livia avoit la chasteté d'u-

égaioit deux enfans à un Prince de son âge 2. Aiant donc envoie querir les Pontifes, il leur demanda, s'ils l'avoient fait, pour obéir aux prières, ou aux menaces d'Agrippine; & quoi-qu'ils le niaissent, il leur fit une reprimande; (car ils étoient, pour la pluspart, ses parens, ou les premiers de la Ville.) Au reste, il avertit le Sénat de prendre garde à ne point enorgueillir les jeunes-gens, qui n'avoient déjà que trop de vanité, par des hon- *On, facilement susceptibles de*
neurs au dessus de leur *vanité.*
âge & de leur mérite 3. Et comme Sejan ne cef- *On, par des honneurs prématurés.*
soit

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un vieillard trouve mauvais, qu'on lui égale un jeune-homme; à plus forte raison, un Prince, vénérable par sa vieillesse & par son expérience, doit-il se ressentir de l'injure qu'on lui fait, de lui égaler des Sujets. La Majesté ne souffre point de compagnon, ni de partage dans les honneurs, elle ne sauroit laisser monter, qu'elle ne descende. Si un Roi ne veut pas en admettre un autre à l'égalité, comme il se voit tous les jours, comment y pourra-t-il admettre un Sujet? Nôtre Roi Henri II. écrivit au Sénat de Venise, à qui Philippe II. avoit fait demander la préséance par son Ambassadeur, que les Rois avoient coutume de prendre les armes, pour rerenir, ou pour recouvrer un morceau de terre, mais que lui, pour conserver la préséance, il entreprendroit cent guerres, au-lieu d'une. *Cabrera chap. 14. du liv. 6. de son Histoire.*

3 Tous les estomacs, disoit Philippe II. ne sont pas capables de digérer de grandes fortunes, & une mauvaise viande ne se tourne pas si-tôt en mauvaise nourriture, ni ne fait pas tant de corruption dans le corps, qu'en

soit de lui crier aux oreilles, que Rome étoit partagée en deux factions, comme dans une guerre civile; qu'il y avoit des gens, qui osoient se dire du parti d'Agrippine; & qu'il y en aüroit bientôt beaucoup d'autres, si l'on n'y donnoit ordre 4; qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

qu'en font les honneurs excessifs dans les jeunes-gens. Chapitre pénultieme d'une Histoire intitulée, *Don Philippe el prudente*. Les mêmes raisons, qui obligent de modérer les honneurs des femmes, obligent de les épargner, & de les faire attendre à ceux, qui n'ont pas encoire eule tems de les mériter. Cabrera dit, que Philippe II. eut de la peine à consentir, qu'Antoine Perez succedât à son père en la charge de Secrétaire d'Etat, parce qu'il le trouvoit trop jeune. *Chapitre 7. du livre 7.* Il dit ailleurs, qu'il donnoit les Evêchez selon l'âge, les meilleurs aux plus vieux, & les autres aux plus jeunes, entretenant ceux-ci de grandes espérances, pour les exciter à faire leur devoir dans leurs Eglises, & pour mieux connoître leurs talens. *Chapitre 11. du livre 11.* Si les Medecins ne souffrent pas qu'on fasse une nouvelle épreuve sur des personnes de considération, il est aisé de concevoir combien il est dangereux d'élever aux principales charges des personnes sans expérience, donnant lieu, par ce moïen, à des apprentis, de faire des coups-d'essai en des occasions, où les coups de maître & les chef-d'œuvres sont nécessaires. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

4 De même que le mauvais air enfermé dans un coffre infecte souvent une maison, d'où la contagion se répand ensuite dans toute une ville; ainsi, les intrigues du Cabinet remplissent souvent la Cour des Princes de partialitez, qui troublent enfin le corps de l'Etat. Je dis donc, qu'il est plus important, qu'il ne semble

qu'il n'y avoit plus d'autre remède à ce mal, qui aloit croissant, que de punir de mort un ou deux des plus dangereux ; le malheur tomba sur C. Silius & Titius Sabinus *γ*.

XVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ble, non seulement d'étoufer les premières étincelles de ces divisions, dès qu'elles commencent à paroître ; mais encore de les prévenir par l'éloignement de ceux, qui n'ont autre soin, que de les alumer, sur-tout, si ce sont des femmes : car souvent elles sont plus dangereuses, que les hommes, les attraits atachez à leur sexe étant plus puissans pour troubler les Cabinets, les Cours, & les Etats, que la plus subtile & industrieuse malice de quelque autre esprit que ce puisse être. *Chapitre 8. de la 2. partie du Testament Pol.* Témoin une Dame de Sauve, sous le regne d'Henri III la Maréchale d'Ancre, sous la Régence de Marie de Médicis ; la Duchesse de Chevreuse, sous le regne de Louis XIII. Madame de Longueville, & les Duchesses de Chevreuse, de Montbazou, & de Chastillon, sous la minorité de Louis XIV.

5 Quand les Princes du sang sont à la tête des factions & des partis, qui se forment dans un Etat, il importe d'autant plus de faire un grand exemple, qu'il semble à la Noblesse, qu'il est permis de tout entreprendre à leur ombre. Le châtement du Duc de Montmorency, dit M. de Richelieu, ne se pouvoit ométre sans ouvrir la porte à toutes sortes de rebellions, dangereuses en tout tems, & particulièrement en celui, auquel l'héritier présomptif de la Couronne se rendoit
Chef

NOTES HISTORIQUES.

γ Voyez les chapitres 68. 69. & 70.

XVIII. L'amitié de Germanicus fut la cause de leur perte ; mais on commença par Silius, parce qu'ayant commandé une grosse armée, l'espace de sept ans, obtenu l'honneur du triomphe en Allemagne, & terminé la guerre de Sacrovir en Gaule, plus il tomboit de haut, plus sa chute de-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Chef de ceux, qui se séparoient de leur devoir. *Dans le premier chap. de son Testam. Polit.* Le Cardinal d'Osât parlant de la conjuration du Comte d'Auvergne & du Maréchal de Biron, en dit son avis à M de Ville-roy en ces termes : Il nous faut changer nôtre étonnement en sévérité, sans avoir pitié de ceux, qui se sont perdus eux-mêmes, en voulant perdre le Roi & leur patrie. Le Roi en doit laisser faire la justice, sans en faire à moitié, quelques instances, qui lui soient faites au contraire ; car il est tantôt tems, qu'après avoir montré tant de miséricorde envers ses ennemis, il fasse enfin voir aussi, qu'il n'est point cruel contre sa personne, contre son royaume, & contre ses enfans. *Létre 307.*

1 Il n'y a rien de plus dangereux à la Cour, que de faire profession publique d'être ami de ceux, que le Prince hait ; car les Princes veulent, qu'on entre dans toutes leurs passions ; & regardent ceux, qui ne le font pas, comme des gens, qui leur reprochent tacitement leur injustice. Le Maréchal & le Garde des Sceaux de Marillac périrent sous le feu Roi, pour s'être attachés trop constamment à la fortune de la Reine, sa mère. M. de la Chastre ne perdit les bonnes grâces de la Reine Régente, mère de Louis XIV. & sa charge de Colonel général des Suisses, que pour avoir continué d'être ami de M. de Beaufort & de Madame de Chevreuse, qu'elle avoit abandonnez. *Mémoires de la Chastre.*

devoit épouvanter les autres 2. Plusieurs ont crû, qu'il avoit aigri l'esprit du Prince à force de se vanter, d'avoir contenu les légions dans l'obéissance, pendant que les autres toboient dans la révolte; & que l'Empire ne fût pas demeuré à Tibère, si son armée eût eu aussi la volonté de se soulever 3. Il sembloit à l'Empereur, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Si l'on châtie tous ceux qui manqueront de satisfaire à leur devoir, & à leurs obligations, l'on en châtierà peu, vû qu'il ne s'en trouvera pas beaucoup, qui veuillent de gaieté de cœur s'exposer à leur perte, quand ils la connoîtront inévitable; & par la mort de peu de gens, on conservera la vie à beaucoup, & l'ordre en toutes choses. Témoin la punition du Maréchal de Marillac & du Duc de Montmorency, laquelle a remis, en un instant, tous les Grans du royaume en leur devoir. *Section 4. du chap. 9. de la seconde partie du Testam. Polit.* Au reste, la rigueur, dont le Prince use envers un Grand, fait plus d'effet que la punition de mille petits. Quand le Prince fait trancher la tête à un Grand, tout le monde tremble, & les Grans & les petits, parce que chacun juge par là, qu'on ne l'épargnera pas, s'il tombe en faute: mais, lorsque le Prince punit les petits, & laisse les Grans, qui ont commis la même faute, ceux-ci en deviennent plus hardis & plus entreprenans, parce qu'on leur donne lieu de croire, que l'on n'ose procéder contre eux; & que l'indulgence du Prince n'est qu'un effet de sa foiblesse, ou de leur importance. Je conclus donc avec Antoine Perez, que les Rois doivent imiter le tonnerre, qui d'ordinaire ne tombe que sur les montagnes, ou sur les édifices élevez.

3 Le Sujet, qui a sauvé la Couronne à son Prince,
Tom. II. L ne

que ces discours détruiſoient ſa fortune, *en faiſant voir*, qu'elle n'étoit pas ſuſſante, pour païer un ſi grand ſervice. Car les bienfaits ne ſont agréables, qu'autant qu'on ſe trouve en état de rendre la pareille; & quand une fois ils ſurpaſſent de beaucoup le pouvoir de ceux, qui les ont reçus; on les paie de haine au lieu de reconnoiſſance 4.

XIX.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne peut ſe vanter, que d'avoir fait ſon devoir, autrement, il perd tout le mérite de ſes ſervices, & devient même criminel de leze-majeſté, parce qu'il ôte l'honneur à ſon Maître, qui eſt lui ôter beaucoup plus qu'il ne lui a donné, ou conſervé. Ajoûtez à cela, que ces grans vanteurs de leurs ſervices ont le plus ſouvent la rebellion dans le cœur, comme ils ont les reproches en la bouche. Guillaume, Prince d'Orange, le Fondateur de la République de Hollande, commença ſon entrepriſe par débiter aux Flamans, que la Maiſon d'Autriche ne regneroit pas en Flandre, ſi les Comtes de Naſſau ne lui euſſent gagné la bataille de Guinegate; qu'elle leur étoit redevable de la conquête de la Lombardie & du royaume de Naples; du Duché de Gueldre, & de pluſieurs victoires; que le Comte Henri, ſon oncle paternel, avoit mis la Couronne Impériale ſur la tête de Charle quint, en perſuadant efficacement aux Electeurs, de le préférer à François I. qu'il deſcendoit de Rois & d'Empereurs; qu'il n'étoit point ſujet de Philippe II. qu'il poſſédoit une Principauté ſouveraine en France; qu'il avoit dépensé plus de cinq cens mille écus au ſervice de Charle quint; & que ſes biens étoient encore aſſez grans, pour n'avoir que faire du Roi d'Eſpagne, ſon fils. *Cabrera chapitre 3. du livre 5. de ſon Hiſtoire, Et Aubery du Maurier dans l'extrait de l'Apologie de Guillaume, Mémoires de Hollande.*

4 Un Prince, diſoit Louïs XI aime plus naturelle-
ment

XIX. Silius avoit pour femme Sofia Galla, que Tibère haïssoit aussi, parce qu'elle étoit aimée d'Agrippine. On les ataquâ donc tous deux,

L 2

&

REFLEXIONS POLITIQUES.

ment ceux, qui lui sont obligez, que ceux à qui il l'est beaucoup : & si, le plus souvent, les grans services sont païez d'une grande ingratitude, c'est parce que ceux, qui les ont rendus, usent arrogamment de leur bonne fortune envers leur Maître, croiant, qu'il doit tout endurer d'eux. *Commines chap. dernier du livre 3. de ses Mémoires.* Il ne faut pas trop charger la reconnoissance, dit Gracian ; car celui, qui se verra dans l'impossibilité de prendre sa revanche, rompra la correspondance, & passera de l'amour à la haine. Faute de pouvoir païer, on devient ennemi de son créancier. *Maxime 255. de son Oracle manuel.* Ainsi, ce Courtisan-là avoit bien raison, qui ayant ouï le remerciement, que la Reine Mère fit à feu M. le Prince, pour avoir ramené le Cardinal Mazarin à Paris, dit à ce Prince, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce service, & craignoit, que le compliment de la Reine ne passât un jour pour un reproche. Ce qui fut une prophétie. *Mémoires attribuez à M. le Duc de la Rochefoucault.* Plus celui, qui rend un service extraordinaire, est grand par sa naissance, ou par sa fortune, plus il est haï du Prince, d'autant que son ressentiment est plus à craindre, si l'on ne le contente pas. C'est pour cete raison, que Philippe II. ne pouvoit aimer le Duc d'Alve, & prenoit plaisir à lui préférer le Prince d'Eboli. Don Juan Antonio de Vera dit une chose singulière, savoir, qu'Henri VIII. d'Angleterre ne fit mourir Tomas Morus, qu'à l'instigation d'autrui, & à regret, vû les bons services, que ce grand homme lui avoit rendus ; & que la reconnoissance fut celle de ses vertus, qu'il abandonna la dernière. *Epitome de la Vie de Charle-*
quint.

& Sabinus fut laissé pour une autre fois. Le Consul Varron les prit à partie, pour faire plaisir à Sejan, aux dépens de sa réputation, sous prétexte de l'inimitié, qui avoit été entre son père & Silius. Celui-ci demanda du délai, jusqu'à ce que son accusateur eût fini son consulat ; mais Tibère s'y opposa, disant, que si les Magistrats ordinaires avoient droit d'appeller en Justice les particuliers, il ne falloit pas ôter ce droit au Consul, dont les veilles assùroient le repos de l'Empire. Car c'étoit la coutume de Tibère d'autoriser des injustices nouvelles sous des formalitez anciennes 2. Comme si donc on eût agi contre Silius selon la disposition des loix ; ou que Varron eût véritablement fait le devoir de Consul, & défendu l'Etat ; le Sénat fut assemblé avec grand empressement, l'accusé gardant le silence, ou, s'il le rompoit, ne dissimulant pas d'où venoit l'oppression, qu'on lui faisoit. On l'accusa d'avoir été long-tems sans avertir de la révolte de Sacrovir, parce qu'il en étoit complice ; & d'a-
voir

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Pour peu qu'on soit coupable, on le paroît toujours beaucoup à des Juges, qui ont un intérêt particulier à la condamnation des personnes accusées.

NOTES HISTORIQUES.

2. Cela quadre à l'épithète de *novi juris repertor*, que lui donne Tacite. *Ann.* 2.

voir abusé de la victoire *ou*, on lui imputoit d'avoir été complice de Sacrovir, remportée sur *ce* rebel- pour avoir dissimulé longtems le, par des rapines & sa révolte; & d'avoir terni sa des concussions. Indu- victoire par son avarice. bitablement, ils étoient convaincus de péculation, lui & sa femme, mais tout rouloit sur le crime de leze-majesté, & Silius prévint sa condamnation, qui étoit toute certaine ², par une mort volontaire.

XX. Cependant on ne laissa pas de confisquer ses biens, avec une discussion exacte de tout ce qui appartenoit au Fisc, non pas pour rendre aux Gaulois l'argent volé, que personne ne redemandoit; mais parce que le Prince se laissa d'imiter la libéralité d'Auguste, *qui s'étoit toujours abstenu de toucher aux biens des condannez, quand ils avoient des enfans* ^a.

L 3

Et

REFLEXIONS POLITIQUES.

² Un Sujet, qui a son Prince pour partie, a besoin de trouver beaucoup d'équité dans ses Juges, pour n'être pas condamné. La Justice est dangereuse, dit Antoine Perez, où la volonté donne la sentence. Celui-là avoit bien raison, qui disoit qu'il voudroit les Anges pour juges, s'il avoit bon droit: & les hommes, s'il ne l'avoit pas. *Dans les aforismes de ses Relations.*

NOTES HISTORIQUES.

^a C'est le sens, que le docte Mr. Ryck donne à ces mots: *sed liberalitas Augusti avulsit*, que tous les traducteurs ont tra-

Et ce fût là la première procédure, que Tibère fit contre le bien d'autrui. Sosia fut envoyée en exil, selon l'avis d'Asinius Gallus, qui vouloit aussi, que l'on confisquât la moitié de ses biens, & qu'on laissât l'autre à ses enfans; mais M. Lepidus ne donna que la quatrième partie de ces biens aux accusateurs, selon que la loi *b* l'ordonnoit; & laissa tout le reste aux enfans. Je trouve, que ce Lepidus étoit un homme bien sage, & bien intégrè, pour ce tems-là; car il adouciissoit souvent les avis cruels

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Témoinage, qu'il y peut avoir des hommes impénétrables à la flaterie & à l'injustice sous les plus méchans

NOTES HISTORIQUES.

traduits autrement, les uns d'une façon, & les autres d'une autre. *Hic locus*, dit-il, *mirè exercuit interpretes. Nonnulli corruptum cum pronunciant: alii explicant, ereptum Silio, quicquid Augusti liberalitate unquam accepisset. Fatentur tamen hi, (il désigne la Parafase de Jean Freinshemius) rem futuram clariorè, si de insigni aliqua Augusti in Silium collata liberalitate constaret, & cum de ea non constet, se quasi in tenebris micare. Quod nihil aliud, quàm fateri se locum non intelligere. Mihi scopum Auctoris consideranti, non videtur dubium, quin is dicere voluerit, Tiberium in hac Silii condemnatione recessisse primum ab imitatione abstinentiæ & liberalitatis Augusti, qui non sustinuerat aliquid ex bonis illorum, qui damnati erant, capere, sibi liberos haberent. . . . Existimo igitur senatusconsulto omnia bona Silii confiscata. . . . Quod cum nunc primum fuerit executioni mandatum in casu, quo damnatus liberos relinqueret, exclamat Tacitus: Sed liberalitas Augusti avulsa. In animadvers. ad lib. 4. Annal.*

b La loi Julia.

cruels des autres, mais avec tant de prudence, qu'il ne déchût jamais, ni de la réputation qu'il avoit, ni des bonnes-graces de Tibère. C'est pourquoi, je suis fort en doute, s'il faut attribuer au destin, ou à l'influence des astres, l'inclination, que les Princes ont pour les uns, & l'aversion, qu'ils ont pour les autres 2; ou, si la prudence humaine *ou, si la prudence humaine* y a quelque part, en *est capable de tenir une route assurée, entre la complaisance* forte que l'on puisse te- *servile & la liberté outrée.* nir une route assurée entre l'obéissance servile, & la liberté outrée 3. Messalinus. Corta, égal

L 4

en

REFLEXIONS POLITIQUES.

chans Princes, & qu'il n'y a point de siècle, où la vertu soit si abandonnée, qu'il ne lui reste toujours quelques adorateurs. Un homme prudent fait aler par un chemin, qui ne mène ni au précipice de la liberté, ni à l'abîme de la servitude. Il garde un tempérament, par lequel il rend à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Les Rois, dit Antoine Perez, & ceux même qui semblent prendre le plus plaisir à écouter ceux, qui leur parlent avec liberté, sont amis de l'adoration; & par conséquent, il faut bien aviser à la manière, dont on leur parle.

2 Le hazard, ou le je ne sai quoi, a souvent plus de part à la faveur des Princes, que le vrai mérite. Les services, qu'on leur rend, (dit le même Perez, qui en parloit par sa propre expérience) sont comme les billets des loteries; entre mille, il n'en vient quelquefois pas un, qui soit rempli. *Dans ses secondes lettres.*

3 Il me semble, dit le *Pagliari* sur ce passage, que comme il périssoit quantité de gens entre la Seille & la

Caribé

en naissance à Lepidus, mais de mœurs bien différentes, demanda, qu'il fût ordonné par le Sénat, que les Magistrats envoïez dans les provinces seroient punis pour les crimes de leurs femmes, comme s'ils les avoient commis eux-mêmes, quand même ils seroient innocens *c.*

XXI. On parla après de Calpurnius Piso, homme de haute naissance, & de haut courage; car ce fut lui que j'ai dit, qui cria dans le Sénat, qu'il aloit sortir de Rome, pour se soustraire à l'insolence des délateurs; & qui sans se soucier de l'Impératrice, osa appeller en *On, sans craindre le ressentiment de l'Impératrice.* Justice Urgulania, & la poursuivre jusque dans le palais du Prince. Liberté, que Tibère souffrit alors avec beaucoup de complaisance, mais dont il conservoit le souvenir ¹, son esprit

REFLEXIONS POLITIQUES.

Caribde, avant que l'on connût la nature de ces deux écueils; au-lieu qu'on y passe aujourd'hui sans danger, sous la guide d'un bon pilote: il arive de même à plusieurs, de donner dans l'écueil de la disgrâce, faute de connoître l'humeur & le foible du Prince: mais quand une fois on a connu son caractère d'esprit, il est facile, si l'on a de la prudence & de la probité, d'éviter le précipice, sans le flater, & sans abandonner la Cour. *Observ. 471.*

¹ Plus un Prince vindicatif se retient & se tempère, plus

NOTES HISTORIQUES.

¹ Cela est en usage à Venise.

esprit *vindictif* le faisant reflé- On, son esprit vindictif ruminant sou-
 chir souvent aux offenses, quoi- vent aux offenses.
 que les premiers bouillons de sa colère fussent re-
 froids. Q. Granius acusa Pison d'avoir médit
 secrètement du Prince; d'avoir du poison dans
 sa maison; & d'entrer au Sénat avec un poignard
sous sa robe. Ce dernier chef fut supprimé, com-
 me trop énorme pour être crû 2; mais pendant

L 5 qu'on

REFLEXIONS POLITIQUES.

plus il s'embrase. Ainsi le ressentiment de Tibère con-
 tre Pison devoit être d'autant plus grand, qu'il l'avoit
 caché & retenu long-tems. Antoine Perez dit dans un
 endroit de ses Relations, que les Rois ont leurs pas-
 sions, comme tous les autres hommes, mais qu'ils
 les répriment en public, non pas par modération, ni
 par volonté de pardonner à ceux, qui leur font quel-
 que offense; mais par intérêt, c'est-à-dire, pour ne
 pas perdre l'adoration des peuples, qui dépend de l'es-
 time.

2 Il est quelquefois avantageux à un criminel, d'a-
 voir des accusateurs outrez; car à force de le charger,
 ils font douter de la vérité des choses, qui lui sont im-
 putées. L'exagération sert à démentir la calomnie. Le
 procès de Don Rodrigo Calderon, Ministre de Philippe
 III. Roi d'Espagne, dura deux ans & demi, parce que ses
 ennemis s'obstinoient à vouloir prouver, qu'il avoit fait
 empoisonner la Reine Marguerite, & qu'il se mêloit
 de magie; de quoi il ne pût jamais être convaincu: au-
 lieu que s'ils se fussent contentez de l'accuser du meurtre
 d'Augustin d'Avila & de François Ibarra, pour lequel
 il fut condamné à mort, ils l'eussent fait périr en deux
 mois. Antoine Perez dit fort à-propos, que si la pas-
 sion s'accordoit avec la prudence, (*ce qui n'arrive pres-
 que jamais*) il n'y auroit personne, qui pût résister à sa
 violence.

qu'on travailloit à son procès pour tous les autres crimes, dont on le chargeoit en grand nombre, il mourut fort à propos, avant que d'être condamné. On raporta aussi l'affaire de Cassius Severus, homme de néant, & de vie infame, mais bon orateur, qui à force de se faire des ennemis s'étoit fait releguer en Crète, par un arrêt donné avec serment *d*. Et comme, dans cet exil, il continuoit sa première vie, & que les nouveaux ennemis qu'il se suscitoit, réveilloient les anciens, il fut dépouillé de ses biens, & confiné pour le reste de ses jours, avec interdiction du feu & de l'eau, dans l'isle de Sérife, où il n'y a que des cailloux.

XXII. Environ le même tems, le Préteur Plautius Silvanus précipita sa femme Apronia, pour des raisons qu'on ne fait pas, & mené devant l'Empereur par L. Apronius, son beau-père, il répondit tout troublé, que cela étoit arrivé pendant qu'il dormoit, comme s'il eût été vrai, que sa femme se fût tuée volontairement. Tibère, sans perdre de tems, va chez Silvanus, & visite sa chambre, où se voioient les traces d'une personne traînée par force. Il en fait son

ra-

NOTES HISTORIQUES.

d C'est à-dire, après que chaque Sénateur eut appelé les Dieux à témoin, qu'il jugeroit selon les loix, & sans autre intérêt, que celui de la République. Serment qui ne se faisoit, que pour des affaires de la dernière importance.

raport au Sénat, qui donna des juges au criminel; mais Urgulania, son aïeule, lui aiant en-voïé un poignard, on crût que c'étoit par le conseil du Prince, à cause de l'amitié, que l'Impératrice portoit à cete Dame. Enfin, le coupable se fit ouvrir les veines, faute d'avoir le courage de se plonger le poi- On, après avoir pris le poignard en main sans pouvoir se résoudre à s'en donner un coup. gnard dans le sein.

Tout aussi-tôt Numantine, la première femme, aculée de lui avoir troublé l'esprit par sortilège, & par poison, fut déclarée innocente.

XXIII. Cete année délivra enfin les Romains de la longue guerre, qu'ils avoient eüe contre Tacfarinas. Car les Généraux précédens l'avoient laissé, après avoir fait quelque exploit, qui leur sembloit suffire pour obtenir les ornemens du trionfe ¹. On voïoit déjà dans la Ville trois statües couronnées de laurier, & cependant, Tacfarinas ravageoit encore l'Afrique, secouru des Madres, qui indignez de voir le jeune Ptolemée, fils de Juba, abandonner le

L 6

soin

REFLEXIONS POLITIQUES.

¹ Il y a bien des gens, qui font un effort en leur jeunesse, pour paroître vaillans, & pour s'aquérir une réputation, à l'ombre de laquelle ils puissent passer leur vie sans infamie. Ces gens-là n'ont pas plutôt obtenu leurs fins, que les effets de leur vaillance disparaissent, parce que l'artifice est la source de leur courage, & non point leur inclination naturelle. *Chapitre 9. de la 2. partie du Testament Politique, section 4.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui donne le maniment des affaires de son Etat à des gens de néant, s'expose de gaieté de cœur au mépris, &, par conséquent, à la désobéissance de ses Sujets. On m'objectera sans doute Louïs XI. qui n'emploioit le plus souvent que des hommes de basse naissance, & qui néanmoins bien loin d'être méprisé de ses peuples, en fut craint & respecté à tel point, qu'on a dit de lui, qu'il avoit mis nos Rois hors de page. Mais je répons, qu'il importe peu de quelles gens se serve un Roi, qui fait gouverner comme lui, & qui a toujours l'œil à sa boussole, & la main au timon; car alors les Ministres, qui servent, n'étant que de simples instrumens, qu'il meut à sa fantaisie, il faut qu'ils charient droit, comme parle Commynes. Il est donc indifférent aux Sujets, que les Ministres soient de bas estoc, pourvû qu'ils ne soient point opprimez: qui est tout ce qu'ils peuvent desirer. Mais quand le Prince n'a pas l'intelligence nécessaire, pour conduire lui-même son Etat, ou qu'il n'est pas d'humeur à vouloir en prendre la peine, ainsi qu'il arive souvent; il est besoin, qu'il appelle au Ministère des personnes non seulement d'expérience & de probité reconnüe, mais encore de bonne maison, pour donner plus de réputation & d'autorité au Gouvernement. Et c'est en quoy manqua Charles VIII qui n'avoit ni l'entendement, ni la prudence de son père. L'entreprise du voïage d'Italie, dit Commynes, sembloit à tous les gens sages & expérimentez très-dangereuse, & il n'y eut que lui seul, qui la trouvât bonne, & un apellé Etienne de Vers, homme de petite lignée, qui n'avoit jamais vû ni entendu nulle chose au fait de la guerre, & étoit Sénéchal de Beaucaire & Préfident des Compres à Paris, après avoir servi audit Roi

feré la révolte & la guerre à la honte d'obéir à des valets. Le Roi des Garamantes gardoit son butin, & étoit le compagnon de ses voleries; non pas qu'il marchât avec une armée, mais parce qu'il envoïoit quelques troupes légères, dont on parloit avec exagération, à cause du grand éloignement 3. Tous les misérables & les scélérats acouroient même de divers endroits de la Province, d'autant plus volontiers, qu'après l'expédition de Blefus, l'Empereur avoit rapellé la neuvième légion, comme s'il ne fût plus resté d'ennemis 4 dans l'Afrique,

REFLEXIONS POLITIQUES.

Roi de Valet de-chambre en son enfance. Celui-ci y atira le Général Briçonnet, homme de finances, qui depuis fut Cardinal. Et eux deux furent cause de ladite entreprise, dont peu de gens les louoient, & plusieurs les blâmoient. Car outre que toutes les choses nécessaires leur manquoient, le Roi étoit très-jeune, foible personne, plein de son vouloir, peu accompagné de gens sages, & de bons Chefs, & n'avoit nul argent comptant.... Ainsi, il faut conclure, que ce voïage fut conduit de Dieu; car le sens des conducteurs, que j'ai dit, n'y servit de guerre. *Dans l'Avant-propos du livre 7. de ses Mémoires.*

3 Toutes les nouvelles, qui viennent de loin, & particulièrement celles de la guerre, sont exagérées, soit par le peuple qui les reçoit; soit par les broüillons, qui les débitent.

4 Les services, que les parens du Premier Ministre rendent dans les provinces éloignées, sont toujours representez au Prince bien plus grans & plus considérables, qu'ils ne sont en effet. Sejan fesoit

254 LES ANNALES DE TACITE.
que, fans que Publius Dolabella, qui en étoit
cète année-là Proconful, ofât la retenir 5, les
commandemens du Prince lui fefant plus de
peur, que tous les hazards de la guerre.

XXIV. Tacfarinas fème donc un bruit que
les Romains ocupez après d'autres nations, qui
déchiroient l'Empire 1, fe retiroient peu à peu
de

REFLEXIONS POLITIQUES.

entendre à Tibère, que l'Afrique étoit entièrement
pacifiée, parce qu'il y aloit de l'honneur & de l'in-
térêt de fon oncle Blefus.

5 Un Général d'armée, qui fuccède immédiate-
ment à un proche parent du Premier Miniftre, eft
toujours expofé à la jalousie & aux mauvais offices
de ce Miniftre. Quoique la guerre fût plus alumée
que jamais en Afrique, Sejan afoibliffoit Dolabella,
qui avoit fuccédé à Blefus, pour ôter à ce Gouver-
neur les moïens de la terminer, & par conféquent
la gloire de paroître plus grand Capitaine, que fon
prédéceffeur. Voilà comme l'intérêt public eft fou-
vent la victime de l'intérêt particulier.

1. L'un des plus ordinaires moïens qu'emploïe le
Chéf d'une revolte, qui a pris les armes contre un Prin-
ce, dont la puiffance eft redoutable, eft de faire croî-
re autant qu'il peut, que ce Prince a de grans ennemis
fur les bras; que fes affaires vont en décadence; qu'il
y a beaucoup de mécontents à fa Cour, qui n'attendent
qu'une ocafion pour fe déclarer; que fes peuples font
dans la confternation; qu'il compte pour perdue la
province foulée, parce qu'il a d'autres affaires, qui
preffent davantage, &c. Les petits Princes ufent pareil-
lement de cète rétorique, lorsqu'ils ont la guerre con-
tre les grans. C'eft ainfi que le Duc de Savoie Charles-
Emanuel I. pour fe maintenir dans la poffeffion du
Mar-

de l'Afrique; & qu'on pouvoit facilement les en chasser tout-à-fait, si tous ceux, qui préféroient la liberté à la servitude, vouloient faire un dernier effort. *Et par cet artifice* aiant grossi son armée, il va mettre le siège devant Tubuscum. Mais Dolabella, avec ce qui lui restoit de soldats, le fit lever d'abord, tant par la terreur du nom romain, que parce que les Numides ne savent pas soutenir le choc de nôtre infanterie. Il fortifia les lieux, qui en avoient besoin, & fit couper la tête aux principaux des Musulans, qui tramoient une révolte générale. Et comme l'expérience de plusieurs expéditions faites contre Tacfarinas avoit appris, qu'il ne falloit pas attaquer avec une grosse armée, ni par un seul endroit, un ennemi, qui n'arêtoit point en place, il divisa ses forces en quatre corps, dont il donna la conduite aux Chefs des légions, & aux Tribuns, ainsi que celle des coureurs & des picoreurs aux plus considérables des Maures, que le Roi Ptolémée avoit amenez à son secours. Et pour lui, il se trouvoit par-tout à donner les ordres nécessaires.

XXV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Marquisat de Saluces, qu'il avoit usurpé en 1588. se vançoit d'avoir relegué les François par delà les Monts, & que si Henri IV. lui vouloit faire la guerre, il lui donneroit de l'exercice pour quarante ans, & feroit venir en Italie le Roi d'Espagne en personne avec toutes les forces Espagnoles. *Lettres du Cardinal d'Osat* 173. 227. 235. & 239.

XXV. Peu après, étant averti, que les Numides s'étoient alé camper autour d'un château demi-ruiné, nommé Aufea, où ils avoient autrefois mis le feu, lequel leur sembloit être un lieu de sûreté, à cause des vastes forêts, qui l'environnoient, il fait partir en diligence, & sans bagage, la cavalerie & l'infanterie, qui sans savoir où on les menoit, arrivèrent le lendemain au point du jour, & trouvèrent les Barbares, qui dormoient encore au son de nos trompètes, & des cris éfroiables des nôtres; avec leurs chevaux attachés, ou errans ça & là par les paturages ¹. Notre infanterie marchoit serrée, & notre cavalerie en ordonnance de bataille; les ennemis, au contraire, comme gens, qui ne s'attendoient à rien moins, étoient sans armes, sans ordre, sans conseil, & se laissoient prendre, emmener, & égorger, comme des moutons. Nos soldats irrités par le souvenir de leurs travaux ², & des ruses, avec lesquelles
ces

REFLEXIONS POLITIQUES.

¹ A la guerre, il n'y a rien de plus dangereux que les surprises, où l'on perd en un moment, & quelquefois sans ressource, tout ce que l'on a acquis par une longue guerre.

² Les vainqueurs prennent toujours grand plaisir à exercer leur vengeance sur les ennemis, qu'ils ont eu beaucoup de peine à vaincre, comme pour se dédommager du sang, des travaux, & des veilles, que la victoire leur a coûté.

ces barbares avoient tant de fois éludé le combat, assouviſſoient leur vengence dans le ſang. On crioit par les rangs, qu'il faloit avoir Tacfarinas, qui après tant de combats étoit bien connu de tous nos gens; & que la guerre ne finiroit jamais qu'avec ſa vie 3. Mais quand il vit ſes gardes tuez, ſon fils déjà priſonnier, & les Romains, qui le ferroient de tous côtez, ſe lançant au milieu des traits, il évita la captivité par ſa mort 4, qui nous coûta encore aſſez cher. Et telle fut la fin de cete guerre.

XXVI. Tibère refuſa les ornemens du trionſe à Dolabella, pour complaire à Sejan, qui craignoit, que la gloire de ſon oncle Bleſus

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Lorſque les rebelles ont un Chef de valeur & d'expérience, quelque avantage qu'on remporte ſur eux, il n'y a rien de fait, tandis que ce Chef eſt en liberté, parce qu'il eſt toujours en état de renouveler la guerre avec le ſecours de tous les mécontents. C'eſt-pourquoi le Cardinal de Granvelle aprenant, que le Duc d'Alve avoit fait arrêter les principaux des Gueux de Flandre, demanda, ſi le Taciturne étoit pris, (il apelloit ainſi le Prince d'Orange) & le Courier répondant que non, il dit, que le Duc n'avoit donc rien pris. *Strada livre 6. de ſa première Décade.*

4. Il y a des hommes dont la mémoire ſeroit digne d'une gloire immortelle, ſ'ils avoient fait pour la déſenſe d'une bonne cauſe, ce qu'ils ont fait, pour en ſoutenir une mauvaiſe.

lus ne fût éfacée 1. Mais cela ne fit qu'augmenter celle de Dolabella, qui retournoit avec l'aplaudissement d'avoir achevé la guerre d'Afrique 2 avec moins de forces, *que n'avoit*

Ble-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Voila un bel échantillon des injustices, que font les Princes, qui se laissent gouverner à leurs favoris; & les favoris, qui rencontrent des Princes, assez lâches pour épouser leurs passions. Voilà ce qui décourage les braves-gens, & fait également haïr & mépriser les Princes. Cicéron dit, que celui, qui a l'avantage de terminer une guerre, doit être censé l'unique à qui le public est obligé de toute l'entreprise, quoique d'autres y aient eu quelque part dans les commencemens. *Qui reliquias hujus belli oppresserit, eum totius confectorem fore. Lib. 10. epist.* Cela montre bien la grandeur de l'injustice, que Tibère & son Ministre fesoient à Dolabella. Les Etats, dit M. de Richelieu, ne sont jamais en plus mauvais état, que lorsque les inclinations, que le Prince a pour quelques particuliers, prévalent aux services de ceux, qui sont plus utiles au public. En tel cas, ni l'estime du Souverain, ni l'amour qu'on lui porte, ni l'espérance de la récompense, n'excitent plus à la vertu; au contraire, on demeure dans une indifférence du bien & du mal; & l'envie, la jalousie, ou le dépit, font que chacun néglige son devoir, parce qu'il n'y a personne, qui estime, qu'en le faisant il lui en revienne davantage. . . . Lorsque le cœur des Princes est prévenu de passion, il est presque inutile de bien faire, parce que les artifices de ceux, qui sont maîtres de leur esprit, noircissent les plus pures actions, & font souvent passer les services les plus signalez pour des offenses. *Chapitre 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

2 Plus l'ingratitude ou l'injustice du Prince est grande,

Blesus; & qui, outre la mort du Chef des rebelles, nous amenoit d'illustres prisonniers. Il avoit même à la suite des Ambassadeurs, que les Garamantes, de qui Rome en avoit rarement vû, envoioient au Sénat, pour excuser leur faute, la mort de Tacfarinas leur aiant donné l'épouvante. Et comme Ptolemée avoit fait connoître son affection durant cété guerre; le Sénat renouvelant l'ancienne coutume, lui envoia par un sénateur 3 le sceptre d'ivoire & la robe trionfale, (présens, que la République fesoit autrefois *aux Rois ses allies*.) & l'honora des titres de Roi, d'Allié, & d'Ami 4.

XXVII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

de, plus la gloire du Sujet, qui lui a rendu des services importants, est éclatante; car de la manière dont le peuple est fait, on parle bien plus long tems des services, qui restent à récompenser, que de ceux qui sont récompensez, d'autant qu'on ne pense plus à une dette payée. Outre que la récompense reçüe paroissant quelquefois plus grande que le service rendu, la comparaison, que l'on fait de l'un avec l'autre, cause la diminution de l'estime.

3 Les Princes jugent de l'estime, que l'on fait de leur amitié, par la qualité & l'importance des Ambassadeurs qu'on leur envoie. Il est à remarquer en passant, que les grans Princes n'envoient jamais qu'un Ambassadeur à ceux, qui leur sont inférieurs; au lieu que ceux-ci leur en envoient souvent plusieurs, comme fait ici le Roi des Garamantes.

4 Les grans Princes s'aquient toujours à bon marché

XXVII. Dans le même Efté, le hazard étouffa les femences d'une guerre fervile, qui s'aloit former en Italie. Car Titus Curtifius, autrefois foldat des Gardes, après avoir tenu des afemblées clandestines à Brindes, & dans les lieux circonvoifins, feifoit aficher publiquement des placards, par lesquels il invitoit à la liberté les efclaves de ces quartiers-là, gens nouris dans les bois, & par conféquent féroces; lorsque tout à propos, & comme par une grace des Dieux, trois galères, qui fervoient au transport des marchandifes, abordèrent en cete contrée. Le Quefteur Curtius Lupus, à qui la province de Calés ^e étoit échüe pour département, felon l'ancien ufage, fe rencontrant auffi fur les lieux, diffipa cete conjuration naiffante, par le moïen des foldats, qu'il tira de ces galères. Et le Tribun Staius,

que

REFLEXIONS POLITIQUES.

ché des obligations, qu'ils ont aux petits. Un titre d'honneur, une lètre plus civile qu'à l'ordinaire, ou l'envoi de quelque homme illuftre, tient lieu de toute récompense à ceux-ci. Autrefois, la République de Venife n'achetoit l'amitié des Ducs d'Italie qu'avec la concession du titre de Nobles-Venitiens, & de Fils de Saint Marc. Filiation, qui lui a servi à aquerir de beaux Etats.

NOTES HISTORIQUES.

^e Au Roïaume de Naples.

que l'Empereur envôia en diligence avec bonne escorte, amena jus- *On, amena le Chef & les prin-*
 que dans Rome le Chef *cipaux de cete cabale jusque*
 & les principaux en- *dans Rome, qui trembloit dé-*
ja, à cause &c.
 treméteurs de cete folle entreprise, qui fesoit déjà trembler la Ville, à cause de la multitude des esclaves, qui croissoit à l'infini, au-lieu que le nombre des personnes libres diminuoit tous les jours.

XXVIII. Sous les mêmes Consuls, on vit un exemple de cruauté inouïe, un père accusé par son fils, tous deux apellez Vibius Serenus. Le père parut devant le Sénat avec un visage hideux, un habit tout sale, & une chaîne aux mains, comme un homme qu'on n'avoit ramené de son exil, que pour être condamné de nouveau; le fils, au contraire, avec un visage gai, & des ajustemens galans, dénonciateur & témoin tout ensemble, disoit, que son père avoit conspiré contre le Prince, & envoié des gens dans les Gaules, pour y allumer la guerre. Il ajoûtoit, que Cecilius Cornutus, prétorien, avoit fourni l'argent, & que fâché de s'être engagé dans cete affaire, où la perte lui sembloit inévitable, il s'étoit hâté de mourir. Mais l'accusé, se tournant vers son fils, & secoüant ses chaînes, sans montrer aucune crainte appella les Dieux à sa vengeance, & les pria de permettre, qu'il retournât à son exil, pour être éloigné d'une ville,

ville, où il se fesoit de telles procédures; & de punir quelque jour un si méchant fils. Il protesta aussi, que Cornutus étoit innocent, & avoit pris l'épouvante sur de faux bruits; & qu'il seroit aisé de savoir la vérité, si on lui nommoit les autres complices, n'étant pas croiable, que s'il eût eût la pensée de tuer le Prince, & de brouil- *On, qu'avec un seul compagnon il eût pu former le dessein de tuer le Prince, & de brouiller l'Etat.* ler l'Etat, il eût eu assez d'un compagnon.

XXIX. Alors, le fils nomma Cnëius Lentulus & Seïus Tubero au grand étonnement de Tibère, de voir acuser de conspiration contre la République les principaux de la Ville, & ses amis intimes, Lentulus, d'un âge décrepit; & Tuberon d'une santé ruinée. Mais ils furent aussi-tôt déchargez 1.
Les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoiqu'en matière de conspiration contre le Prince, il faille toujours user d'une extreme severité envers ceux qui en sont accusez, il faut néanmoins proceder, avec beaucoup de circonspection, contre les personnes, qui ont été toute leur vie bien affectionnées au Prince, & dans les actions desquelles il ne s'est jamais trouvé d'infidélité, n'étant pas vraisemblable, que des personnes de telle importance aient pû devenir tout-à-coup infidèles, particulièrement, si leur fortune est attachée à celle du Prince. Outre que l'on ne doit pas faire grand état de la déposition ni du témoignage d'un homme, qui a été assez inhumain pour acuser son propre père du crime de leze-majesté. Le Cardinal d'Ossat
parlant

Les esclaves du père furent ensuite appliquez à la question; mais leur déposition aiant tourné à la confusion du fils, ce misérable, troublé de

REFLEXIONS POLITIQUES.

parlant de l'emprisonnement ordonné par l'Evêque de Toul contre deux Prêtres, dont l'un acusoit l'autre de lui avoir proposé de tuer Henri IV. blâme cete procédure, qui, dit-il, tend à ce que désormais nul à qui l'on aura parlé de tuer le Roi, ose le reveler, ni s'en déclarer à personne, de peur d'être emprisonné & puni, faute de pouvoir prouver ce qu'un autre lui aura dit seul à seul: au lieu qu'en chose de telle conséquence il doit être permis à chacun de déferer autrui, non seulement sans rien craindre, mais encore avec espérance de grande récompense; sauf toutefois à ne croire pas légèrement sur le simple dire d'un autre, sans bons indices & preuves. *Létre 310.* Mais cet avis est trop favorable aux accusateurs, & ouvreroit la porte à de grans abus. Car si toutes sortes de gens avoient la liberté d'accuser, sans pouvoir être punis, quand leur accusation seroit sans preuves, les méchans, dont le nombre est infini, se serviroient d'autant plus volontiers de cete commodité pour perdre les innocens, les riches, & les Grans, qu'ils ne courroient aucun risque, & que de toutes les accusations qu'ils intenteroient de gaieté de cœur, il seroit impossible, qu'il n'y en eût toujours quelques unes, qui, quoique fausses, parussent véritables, & leur valussent une bonne récompense. Et ce n'est point lever la difficulté ni le scrupule, que de dire, *sauf toutefois à ne condamner personne sans bons indices & preuves*: car les accusations du crime de leze-majesté sont de telle nature, que toutes fausses qu'elles sont, elles ne laissent pas de faire une forte impression dans l'esprit des Princes, qui, selon Tacite, sont naturellement soupçonneux & craintifs;

264 LES ANNALES DE TACITE.
de l'horreur de son crime, & outre cela, éfrâié de la voix publique, qui le condamnoit aux peines des parricides, s'enfuit à Ravenne, d'où étant ramené, il fut contraint de poursuivre son acufation, Tibère ne cachant point la haine qu'il portoit de longue main au père. Car après la condamnation de Libon^f, Sere-nus lui avoit reproché par des lètres², qu'un fi grand service étoit demeuré fans récompense³. Il y avoit même ajoûté je ne fai quoi de trop

REFLEXIONS POLITIQUES.

rifs; [*pronus ad formidinem, ut sunt ingenia Regum.* Hist. 4.] & de leur rendre fufpects à jamais ceux même, qui ont pour eux un atachement inviolable. De forte que les gens de bien font toujours de façon, ou d'autre, la victime des fcelérats. Car s'ils ne perdent pas la vie, ils perdent au moins l'estime & la bienveillance du Prince, qui croit encore leur faire grace, pendant qu'il leur fait injustice.

² Les écrits, qui s'adreffent aux Grans, & aux Princes, ne peuvent être trop revûs. Quand on leur écrit, il faut faire comme ceux, qui vont à leur audience, lesquels s'examinent depuis les piez jufqu'à la tête devant leur miroir, pour voir s'ils font en ajustement décent & modeste.

³ Il n'est peutêtre jamais arrivé, qu'un Sujet ait obtenu la récompense des services, qu'il a rendus à son Prince, par avoir pris la hardieffe de les lui reprocher;

NOTES HISTORIQUES.

^f C'est qu'il avoit été un des principaux instrumens de la perte de Libon.

trop hardi pour les oreilles d'un Prince 4 superbe, & pointilleux à l'ex- On, sujet à s'offen-
ser des moindres cho-
ses. cés. Tibère en parla huit

ans

REFLEXIONS POLITIQUES.

procher; mais il y a mille exemples de ceux, qui ont perdu leur fortune, & même la vie, pour s'être servis d'un moïen si odieux. Le Comte de Morata, de la Maison de Luna, aïant fait de semblables reproches à Philippe III. Roi d'Espagne, n'en remporta que le déplaisir d'être prisonnier jusqu'à la mort de ce Prince.

4 Si les paroles blessent les oreilles délicates des Princes, les lettres, qu'on leur écrit sans respect, doivent les offenser encore davantage; car outre que tout ce qui s'écrit est prémédité, & par conséquent, est moins excusable, que des paroles, qui échappent par inadvertance, ou par emportement, un Prince, qui reçoit de son Sujet des lettres insolentes, ou peu respectueuses, a lieu de croire, que le Sujet ne craint pas son ressentiment, ou n'a pas la volonté de se repentir, puisqu'il ne s'est pas soucié de lui laisser entre les mains la preuve de sa contumace, & de sa témérité. Ces sortes de lettres servent tôt ou tard à l'instruction du procès de ceux, qui les ont écrites. Commynes dit, que Louis XI. en acheta deux d'un Secrétaire d'Angleterre soixante mares d'argent, pour s'en servir en tems & lieu contre le seigneur d'Urfé, Grand-Ecuier de France, qui les avoit écrites au Roi & au Grand-Chambellan d'Angleterre, tandis qu'il étoit au service du Duc de Bretagne. Fabio Mitro, Archevêque de Nazaret, (qui dans le siècle passé fut trois fois Nonce en France) disoit, qu'il ne se trouvoit point dans toute l'Ecriture-sainte, que Jesus Christ eût écrit plus d'une fois; qu'encore ne l'avoit il fait que sur la poussière, afin que le vent emportât l'écriture. Ce qui montre combien il faut prendre de précautions pour écrire. *Paglin-*

ans après, l'aculant d'avoir fait encore d'autres fautes depuis ce tems-là, quoique les esclaves n'eussent rien avoué à la question; ce qu'il disoit n'être qu'un pur effet de leur opiniâtreté.

On, & l'acusa d'avoir fait encore de tems en tems plusieurs fautes, disant, que si les esclaves n'avoient rien avoué à la question, ce n'avoit été que par opiniâtreté.

XXX. Ensuite, les avis aiant conclu à punir de mort *I* Serenus, il s'y oposa, pour éviter

REFLEXIONS POLITIQUES.

vi Observation 383. Louis XI. l'ouïa & estima le Grand-Chambellan d'Angleterre plus que tous les autres grans officiers de cete Couronne, pour avoir répondu, qu'il ne vouloit point, qu'il fût dit, que le Grand-Chambellan d'Angleterre eût été pensionnaire du Roi de France; ni que ses quitances fussent trouvées dans la Chambre des Comptes. *Commynes chap. 2. du livre 6.* Au reste, si les Princes haïssent presque toujours ceux, à qui ils sont tres-obligez, jugez, combien ils doivent haïr ceux, qui leur font des reproches d'être ingrats.

I Quand un Prince met entre les mains de la Justice un Grand, de qui l'on sait qu'il desire la perte, il n'y a guère de Juges, qui n'opinent à la mort, pour lui complaire. Il y en a dans Mariana un bel exemple en la personne de Don Bernardo de Cabrera, qui bien qu'il fût innocent, au témoignage de tout le monde, & qu'il eût rendu de tres importants services à Don Pedro IV. Roi d'Aragon, dont il avoit été le Gouverneur, ne laissa pas d'être condamné & exécuté à mort, sans avoir jamais pû être convaincu d'autre chose, que d'avoir toujours dit son avis avec franchise & liberté. *Chap. 7. du livre 17. de l'Histoire d'Espagne.*

ter la haine 2. Et comme Gallus Asinius opinait à le confiner dans les isles de Giare, ou de Donuze, il rejeta encore cet avis, disant, que ses isles manquoient d'eau, & qu'il faisoit acorder l'usage des choses nécessaires pour vivre à celui, à qui l'on donnoit la vie. Ainsi, Serenus fut renvoyé en l'isle d'Amorgos. Et sur ce que Cornutus étoit mort volontairement, il fut proposé de ne plus donner de récompense aux accusateurs, quand les accusez se feroient fait mourir avant que d'être jugés. Et les voix aloient à cet avis, lorsque Tibère prenant la parole pour les accusateurs plus ouvertement qu'à son ordinaire, dit avec violence, que *si cela passoit*, les loix seroient inutiles, & la République en danger de périr; qu'il valoit mieux abolir les loix, que d'ôter le salaire à ceux, qui en étoient les gardiens.

M 2

Voilà

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Lorsqu'un Grand est condamné à la mort, sans preuves suffisantes de ce dont il est accusé par le Prince, ainsi que le fut Serenus; il est de la prudence du Prince de changer la peine de mort en une autre, pour décliner la haine & la médisance, à laquelle il s'exposeroit par une injustice manifeste. C'est pour cete raison, que François I. se garda bien de faire exécuter l'arrêt de mort, que le Chancelier Poyet & les autres Commissaires avoient rendu contre l'Amiral Chabot, qui véritablement n'étoit coupable, que d'avoir trop bonne opinion de son innocence, & de la conscience des Juges.

Voilà comme les délateurs, gens venus au monde pour perdre le Genre humain, & que l'on n'a jamais punis avec assez de rigueur, étoient invitez & encouragez par des récompenses 3.

XXXI. Parmi tant de sujets continuels d'affliction il se mêla une petite joie: c'est que C. Cominius, Chevalier romain, convaincu d'avoir fait une satire contre le Prince, ob-
tint

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Un Prince, qui prête l'oreille aux délateurs, cherche à devenir le bureau de ses Sujets. Mais si les délateurs sont regardez comme autant de fleaux du Genre-humain, de quel œil le peuple peut-il regarder le Prince, qui non content d'écouter ceux qui se présentent, propose des récompenses à tous ceux, qui voudront exercer un métier si détestable? Je trouve dans la Vie de Charle quint une action, qui mérite une louange éternelle. Ce Prince aiant excepté de l'amnistie générale accordée aux villes de Castille, qui s'étoient soulevées contre lui, un certain nombre de personnes, dont il vouloit faire un exemple, un délateur lui vint donner avis du lieu, où se tenoit caché un Cavalier de Tolède, qui étoit de ce nombre, espérant que cet avis lui vaudroit une grande récompense. Il écouta cet homme, mais il ne tint compte d'envoier prendre le Cavalier; de sorte que l'espion s'imaginant, que c'étoit par oubli, retourna vers l'Empereur, pour le faire souvenir du premier avertissement, ce qui ne lui réussit pas comme il pensoit. Car ce Prince digne de sa fortune le païa de cete réponse: Vous feriez mieux d'avertir ce Gentil-homme, que je suis ici, que de m'apprendre où il est.
Dans l'Epitome de Dom Juan Antonio de Vera.

tint sa grace 1 par les prières de son frère, qui étoit Sénateur. Sur quoi il paroissoit d'autant plus étrange, que Tibère, connoissant si bien ce qui étoit louable, & la gloire, qui acompagnoit la clémence 2, aimât mieux se porter à la cruauté. Car il ne pêchoit point par ignorance; & les Princes n'ont pas de peine à découvrir, si on les loue de bonne foi, ou par affectation. Ajoûtez à cela, que Tibère, naturellement si resserré, & si lent à parler, s'exprimoit avec plus de facilité toutes les fois, qu'il fesoit des graces 3. Mais

M 3

un

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, dit tres-bien Antoine Perez, imitent & exercent le pouvoir de la Creation toutes les fois qu'ils tirent les hommes du fumier & de la poussière; & celui de la Rédemption, & de la Résurrection, quand ils pardonnent. Il en est d'eux, comme des reliques & des images miraculeuses, qui deviennent plus célèbres, & attirent plus de vénération par les bequilles qu'un boiteux y a laissées en remerciement de sa guérison, que par tous les dons & les offrandes qu'y portent en foule ceux, qui sont en parfaite santé. *Dans ses asorismes.*

2 Quand les Princes veulent consulter leur conscience, ils savent mieux que ceux même, qui les louent, s'ils méritent les louanges, qu'on leur donne.

3 Lorsque le Prince accorde des graces, il ne manque jamais de les assaisonner de belles paroles, parce qu'en ces occasions les paroles font autant de plaisir, que la grace même, aux personnes, qui la reçoivent. Au contraire, quand le Prince fait quelque action de rigueur, il épargne les paroles, pour ne point donner de prise aux interprétations sinistres de ceux qu'il désoblige.

un jour, qu'on n'avoit condanné qu'au bannissement de l'Italie Publius Suilius, autrefois Questeur de Germanicus, convaincu d'avoir pris de l'argent pour une affaire qu'il avoit à juger, il opina à le releguer dans une isle 4, avec tant d'opiniâtreté, qu'il protesta avec serment qu'il y aloit de l'intérêt public. Rigueur, qui fût blâmée alors 5, mais qui tourna depuis à sa louange; car Suilius étant re-

tour-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Le Prince a d'autant plus d'intérêt de punir severement les Juges vénaux & mercenaires, qu'il n'y a rien dont les peuples se plaignent davantage, que de la mauvaise justice; ni rien qui importe plus au Prince, que d'avoir la réputation d'être juste, & de vanger sans miséricorde les opressions que font à ses Sujets ceux, qui remplissent les grandes charges. Le Prince est un pasteur; le peuple est un troupeau; les Grans sont les loups, qui le veulent manger; mais les Magistrats & les Juges sont les chiens, qui le doivent garder.

5 Les Princes, & les Ministres d'Etat ne doivent point se soucier des jugemens sinistres, qu'on fait de ce qu'ils ont assuré qu'ils ont fait avec raison. Ils doivent savoir, dit M. le Cardinal de Richelieu, que tout ce qu'on fait pour le public, n'est souvent reconnu d'aucun particulier, & qu'il n'en faut espérer d'autre récompense en terre, que celle de la renommée, qui est le paiement des grandes ames. *Seçt. 3. du chapitre 8. de la premiere partie de son Testament Politique.* Quel honneur étoit ce à Guillaume du Vair de se voir rendre en 1617. les Seaux, qu'on lui avoit ôtez en 1616. pour n'avoir jamais voulu serrer des lètres de Duc & Pair pour le Maréchal d'Ancre, ni une abolition pour un de ses Gentilshommes?

tourné à Rome, il y fit sentir les effets de sa vénalité sous le regne de Claudius, dont il posséda long-tems la faveur, sans en faire jamais un bon usage. La même peine fut ordonnée contre le Sénateur Catus Firmius, pour avoir acufé faussement sa sœur du crime de leze-majesté. Catus, comme j'ai dit, avoit trompé Libon par de fausses apparences d'amitié, & puis avoit révélé ses desseins. Tibère se souvenant de ce service, mais prenant un prétexte plus honnête, demanda, qu'il fût déchargé du bannissement, & consentit à le chasser du Sénat.

XXXII. J'avoüe, que la plupart des choses, que je viens de rapporter, & que je rapporterai encore, sembleront peut-être trop petites & trop minces pour être racontées g; mais il ne faut pas que personne s'avise de comparer mes Annales avec le travail de ceux, qui ont écrit l'histoire de l'ancienne République. Car ces Auteurs avoient un vaste champ au dedans & au dehors, des guerres fameuses, des sièges de villes, des Rois vaincus & amenez prisonniers; les querelles des Tribuns

M 4

con-

NOTES HISTORIQUES.

g L'Auteur de l'*Instruction pour l'Histoire* dit, que Tacite s'attache trop aux grandes choses, pour ne se point abaisser aux petites, qu'il ne faut pas négliger. Cependant, Tacite fait & déclare ici tout le contraire,

contre les Consuls, les loix agraires *b* & frumentaires, & les différends continuels des Plébéïens avec les Nobles. Mon travail, au contraire, est ingrat, & n'a rien qui lui fasse honneur; toujours la paix, ou du moins très-peu de guerre; que tristesse dans la ville; un Prince, qui ne se soucie point d'étendre les limites de l'Empire. Toutefois, il ne sera pas inutile de faire attention à ces choses, qui, toutes petites qu'elles paroissent d'abord, ne laissent pas de produire souvent de grands événemens *i*. XXXIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

i Souvent d'une occasion légère naissent des choses de la dernière importance. Ainsi, un Historien ne doit pas négliger les petites choses, lorsqu'elles peuvent servir à mieux approfondir les grandes. Et cete exactitude est tout-à-fait nécessaire dans les Vies des Princes, qu'il faut connoître par les ongles, comme les lions. *Don Juan Antonio de Vera* remarque dans celle de Charle-
quint, qu'étant enfant il escrimoit contre les figures armées de tapisseries; qu'il rangeoit en bataille ses menins & ses pages; qu'il combattoit & fesoit des prisonniers; & qu'après être demeuré vainqueur il se fesoit porter en trionfe sur leurs mains entrelacées, qui lui servoient de siège: qu'un jour un de ses menins refusant d'être Capitaine du parti des Turcs, le jeune Prince, qui vouloit toujours être le Capitaine des Chrétiens,
lui

NOTES HISTORIQUES.

b Loix, dont Machiavel dit, qu'on ne parloit jamais à Rome, que tout n'alât sens-dessus-dessous. *Chapitre 37. du livre, premier de ses Discours.*

XXXIII. Quoi qu'il en soit, toutes les nations & les villes sont gouvernées, ou par le peuple, ou par les Nobles, ou par un seul. La forme d'un gouvernement composé de ces trois *k* seroit excellente; mais supposé qu'elle

M 5 fût

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui donna son chapeau, son cordon, & ses plumes, pour l'obliger d'être à la tête des Turcs. Petites choses, ajoute-t-il, qui étoient autant d'indices mystérieux de sa destinée. Cela me fait souvenir de l'Infant d'Espagne Don Carlos, le dernier des enfans de Philippe III. lequel donna un soufflet à la menine, qui lui vint annoncer, qu'il seroit Archevêque de Tolède; & s'en alla pleurant supplier le Roi son père, de ne le point faire Archevêque, parce qu'il vouloit aler à la guerre. *Lettre du 12. Janvier 1619. écrite à Louis XIII. dans le premier tome des Memoires du Cardinal de Richelieu.* Je trouve dans ceux de la Reine Marguerite une particularité de son enfance, qui sert de preuve à ma tese. „ N'aïant „ que quatre ou cinq ans, dit-elle, le Roi mon père, „ qui me tenoit sur ses genoux, pour me faire causer, „ me dit de choisir celui que je voulois pour mon ser- „ viteur, de M. le Prince de Joinville, qui, depuis, „ fut cet infortuné Duc de Guise; ou du Marquis de „ Beaupreau, fils du Prince de la Roche-sur-Yon, „ tous deux jolians auprès de mon père. Je lui dis, „ que je voulois le Marquis. Pourquoi, dit-il, il n'est „ pas si beau que l'autre? parce qu'il est plus sage, ré- „ pondis-je, & que l'autre ne peut durer en patience, „ & veut toujours être le maître. Augure certain de ce „ que nous avons vû depuis.

NOTES HISTORIQUES.

k Le latin porte: *Cunctas nationes & omnes populos*, aut *prim-*

274 LES ANNALES DE TACITE.
fût possible, elle ne pouroit pas durer long-
tems I. Comme donc, lorsque le peuple étoit
plus fort que le Sénat, ou le Sénat plus puis-
sant que le peuple, il faloit connoître la nature
de

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Un Gouvernement, qui auroit ce qu'il y a de
meilleur dans la Monarchie, l'Aristocratie, & la Dé-
mocratie, seroit parfait; mais, selon Tacite, cete
perfection est impossible, non pas dans la théorie, mais
dans la pratique. La République de Platon, & l'Utopie
de Tomas Morus, sont des Etats parfaits, mais qui
n'ont jamais été que dans leur imagination. On peut
bien, ce me semble, établir un Gouvernement, qui
tienne un peu de la Monarchie, de l'Aristocratie, & de
la Démocratie; mais tôt ou tard l'une des trois viendra
tou-

NOTES HISTORIQUES.

mores, aut singuli regunt: delecta ex his & constituta, Reip. forma, &c. Ces mots, *constituta ex his*, ne peu-
vent se rapporter qu'à *populus, primores, & singuli*; & par consé-
quent le charmant d'Ablancourt du burlesque Richelet n'a
point entendu ce passage, non plus que trois mille autres:
De former une nouvelle sorte de gouvernement, dit-il, *il n'est
pas aisé.* Car quoiqu'il soit vrai, qu'il n'est pas aisé de former
un gouvernement, qui ne soit ni populaire, ni aristocratique,
ni monarchique; ce n'est pas néanmoins ce que dit ici Tacite,
qui venant de citer les trois formes de gouvernement éta-
blies par tout le monde, fait, à son ordinaire, une réflexion
politique; savoir, que pour faire un gouvernement parfait,
il faudroit le former de tout ce qu'il y a de plus excellent
dans les trois, qui partagent l'Univers; mais, qu'il est aussi
difficile de donner l'être à un tel gouvernement, qu'il est fa-
cile de s'en faire une idée; & que quand même ce gouver-
nement s'établiroit en effet, il ne pouroit jamais être de lon-
gue durée.

LIVRE QUATRIEME. 275
de la Commune 2, & les moïens par où elle pou-
voit devenir traitable; & que ceux, qui avoient
étudié

REFLEXIONS POLITIQUES.

toujours à excéder, parce qu'il y aura des vices, des dissensions, des jalousies, & des oppressions, tant qu'il y aura des hommes. Il est donc impossible, que ce Gouvernement soit de longue durée, ni même, qu'il soit tranquille, jusqu'à ce qu'il ait pris une des trois formes, à l'exclusion des autres. Et que l'on ne m'objecte point l'exemple de la République de Venise, que quelques Ecrivains disent avoir un mélange de Monarchie en la personne de son Doge, qui est à vie; & un de Démocratie dans son Chancelier, qui n'est point du corps des Nobles, & qui, selon le Cardinal Gaspar Contarin, est comme le Doge du peuple. Car le Doge n'ayant que la presséance & les habits par dessus les autres Nobles, & le Chancelier n'ayant point de voix délibérative dans les Conseils, où il n'est que comme les Greffiers en chef dans nos Parlemens; on ne peut pas dire, que l'autorité de l'un & de l'autre fasse aucun contrepoids de Monarchie, ni de Démocratie, dans l'Aristocratie Vénitienne.

2 En lisant les Histoires de Léonard d'Arezze & de Poggio, dit Machiavel, j'ai trouvé, que véritablement ils ont tres-bien décrit les guerres, que les Florentins ont eües contre les Princes étrangers; mais que, pour les discordes civiles, & les inimitiez domestiques, & les effets, qu'elles ont produits, ils en ont omis entièrement une partie, & traité l'autre si succinctement, que la lecture n'en peut apporter ni plaisir, ni profit. S'ils en ont usé ainsi, parce que ces actions ne leur ont pas paru dignes d'être transmises à la postérité; ou parce qu'ils craignoient d'offenser les descendans de ceux, dont cet récit auroit pû ternir la réputation; ces raisons sont, à mon avis, tout-à-fait indignes de deux si grans hommes.

étudié à fond l'esprit & les mœurs du Sénat & des Grans, passioient pour les sages & pour les habiles du tems; maintenant que l'Etat a changé de face, & que toute la puissance est entre les mains d'un seul, il importe de raconter ces particularitez, parce que peu de gens sont capables de discerner eux-mêmes le bon d'avec le mauvais, & l'utile d'avec le nuisible; & que beaucoup s'instruisent par ce qui est arrivé aux autres 3. Au reste,

REFLEXIONS POLITIQUES.

hommes. Car s'il y a rien, qui soit instructif ou délectable dans l'Histoire, c'est ce qui s'y raconte avec toutes ses particularitez: s'il y a quelque lecture utile à des citoyens, qui gouvernent une République, c'est assurément celle, où ils aprennent les causes des divisions & des inimitiez civiles; ce qui leur apprend à profiter de la folie d'autrui, en se tenant unis. Mais si Léonard & Poggi se sont abstenus de ces narrations, pour ne pas blesser la mémoire de ceux, dont ils avoient à parler, c'est une marque évidente, qu'ils n'ont guère connu l'ambition des hommes, ni le desir qu'ils ont de perpétuer le nom de leurs ancêtres, & le leur. Il faut, qu'ils ne se soient pas souvenus, que plusieurs se sont piquez de se rendre celebres par des faits digne de blâme, faute d'avoir eu occasion de le devenir par des actions dignes de louange; ou qu'ils n'aient pas considéré, que les choses, qui ont en soi de la grandeur, comme sont les affaires d'Etat, apportent, ce semble, toujours plus d'honneur, que de blâme à ceux, qui les manient, quelle qu'en soit l'issue. *Dans la Préface de son Histoire de Florence.*

3 La science de la Cour, dit Antoine Perez, est comme la Chirurgie, qui ne s'apprend point par la théorie,

reste, le récit de ces sortes de choses est peu divertissant: car au-lieu que la description des païs étrangers, les divers événemens des batailles, les exploits & la fin glorieuse des grans Capitaines, attachent & remplissent l'esprit des lecteurs, nous n'avons à les entretenir, que d'édits & de commandemens cruels; que d'acusations / sans fin; que d'innocens oprimez; que de faux amis; que de jugemens, qui ont toujours la même issue; enfin, que de choses, qui à force d'être semblables sont ennuyeuses & lassantes. D'ailleurs, les anciens Ecrivains ont peu d'envieux & de censeurs, personne ne s'intéressant aujourd'hui dans ce qu'ils disent en fa- *Ou, ne se fouchant aujourd'hui de leur partialité pour les Cartaginois, ou pour les Romains.*

M 7

OU

REFLEXIONS POLITIQUES.

rie, mais par la pratique, à force de voir les blessûres d'autrui. *Dans ses asprismes.* Il dit dans un autre endroit, que les grans ouvriers tirent plus d'instruction d'une faute faite par un homme excellent en leur profession, que de leurs propres coups d'essai, ni de leurs chef d'œuvres; ainsi que les bons pilotes se perfectionnent en l'art de naviger aux dépens de quelque autre, qui a donné malheureusement dans un écueil.

NOTES HISTORIQUES.

/ Le Commentateur espagnol de Commynes dit au contraire, que Tacite a été fort heureux de rencontrer dans le regne de ce Prince une matière, qui convenoit si bien au caractère critique de son esprit. *Note I du chapitre 103.*

ou des Romains; mais il reste encore des descendans de la plupart de ceux, qui ont été notez d'infamie, ou supliciez, sous le regne de Tibère *m*: Et quand même ces familles seroient éteintes, vous trouvez toujours des gens, qui, à-cause de la ressemblance de leurs mœurs s'imaginent qu'on leur reproche leurs vices sous le nom d'autrui 4. Outre que la gloire & la vertu vous font

ou, qui s'imaginent, qu'on a dessein de leur reprocher leurs vices sous le nom de ceux, à qui ils ressemblent de mœurs.

ou, Outre que vous avez pour ennemis ceux, dont votre gloire & votre vertu font remarquer de trop près les défauts.

au-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Nous interprétons comme dit contre nous ce que nous entendons dire contre ceux, à qui nous ressemblons fort. Philippe II. ne vouloit point qu'on appellât Don Pedro, Roi de Castille; *Pierre le Cruel*, mais *Pierre le Juste*, parce qu'il savoit qu'on le comparoit à ce Roi, & qu'on l'y compareroit encore davantage après sa mort. Henri III. étant en Pologne entendit tres-bien ce que le Nonce Vincent Laure, qui depuis fut le Cardinal de Mondovi, vouloit dire, l'orsqu'en parlant d'Henri II. son père, il raconta, qu'une Dame, qu'il aimoit passionnément, lui avoit dit, que le plus grand de-

NOTES HISTORIQUES.

m Quelqu'un disant au Cardinal du Perron, que l'on écrivoit la vie d'Henri IV. C'est folie, dit-il, d'écrire la vie d'un Prince, de qui la memoire est toute fraîche. Cela sera bon à faire d'ici à trente ans. Car il faut dire tant de choses, qu'en les disant au vrai, comme elles se sont passées, il est besoin d'offenser plusieurs personnes qui vivent. *Perroniana.*

LIVRE QUATRIEME. 279
autant d'ennemis, que vous avez de témoins,
dont la conduite est différente de la vôtre. Mais
retournons à notre sujet.

AN DE ROME 778.

XXXIV. Sous le Consulat de Cornelius
Cossus & d'Asinius Agrippa, Cremutius Cor-
dus fut accusé d'un crime tout nouveau, &
dont personne n'avoit jamais été recherché 1.
C'étoit d'avoir loué Marcus Brutus, & apel-
lé Caius Cassius le dernier des Romains,
dans les Annales, qu'il venoit de mettre au
jour

REFLEXIONS POLITIQUES.

défaut qu'on lui trouvoit, étoit d'être un peu mo-
queur. Car le Roi de Pologne, qui quelques jours au-
paravant avoit fait la grimace à un seigneur de mérite,
en présence du Nonce, se souvenant de cete indécen-
ce, prit la parole, & dit à ce Prélat; *Monsieur, je
vous entens, & vous remercie du bon avertissement.*
Pagliari observation 469. où, sans nommer Henri
III. il dit avoir appris cete particularité de la propre bou-
che du Cardinal de Mondovi. Il est naturel aux hom-
mes, dit le traducteur de Téophraste, de ne point con-
venir de la beauté; ou de la délicatesse d'un trait de Mo-
rale, qui les peint, qui les désigne, & où ils se re-
connoissent eux-mêmes; ils se tirent d'embaras en le
condamnant. *Dans sa Préface.*

1 La plus évidente marque de la tyrannie d'un Prin-
ce, est quand il souffre, que des choses, qui ont tou-
jours été permises, comme indifférentes, soient con-
verties en crimes de leze-majesté.

jour 2. Il étoit ataqué par Satrius Secundus & Pinarius Natta, tous deux appartenans à Sejun. Chose bien dangereuse pour lui. C'est pourquoi, renonçant à toute espérance de vie, après s'être adressé à Tibère, qui l'avoit ouï avec un visage impitoiable, il parla au Sénat en ces termes. „ On me fait „ un crime de mes paroles 3, Messieurs, „ parce que mes actions sont innocentes; en- „ core ces paroles ne sont-elles ni contre le „ Prin-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme un homme, qui écrit pour son siècle, n'écrit pas pour la postérité, parce qu'il ne cherche qu'à plaire à son siècle; aussi un homme qui écrit pour la postérité, ne rencontre jamais le goût de son siècle, d'autant qu'il ne se soucie que de plaire à la postérité. Il résulte de là, qu'un Historien fidèle ne doit donner ses écrits qu'après sa mort, pour éviter la persécution des personnes, qui ont intérêt que la vérité soit supprimée. Si un autre que d'Aubigné, qu'Henri IV. honoroit de son affection & de son estime, eût osé dire comme lui, que le Chancelier de l'Hospital (si je ne me trompe) avoit été le dernier des François, très-assurément les courtisans n'auroient pas manqué d'empoisonner cete parole, & de la métamorphoser en crime.

3 A la Cour, les paroles de liberté sont bien d'aussi grans crimes que les actions. De tout tems on y a vû des courtisans; & même des Favoris disgraciez pour des paroles, & l'on a souvent remarqué, que les Princes y étoient plus sensibles qu'aux actions, & qu'ils en conservoient plus longtems le souvenir. Antoine Perez a bien raison de dire, qu'il n'y a rien de plus dangereux que l'oreille du Prince.

„ Prince, ni contre sa mère, qui sont les
 „ seules personnes comprises dans la loi de
 „ leze-majesté *n*. On dit, que j'ai loüé Bru-
 „ tus & Cassius, mais quel mal y trouve-t-
 „ on, puisque de tous ceux, qui ont écrit
 „ ce qu'ils ont fait, nul n'en a jamais parlé
 „ qu'avec honneur? Tite-Live, si célèbre
 „ pour son éloquence, & pour sa bonne foi,
 „ a donné tant de loüanges à Cnée Pompée,
 „ qu'Auguste l'en appelloit le Pompeïen, sans
 „ que cela altérât leur amitié. Bien loin d'a-
 „ peller Scipion, Afranius, ce même Cas-
 „ sius, & ce même Brutus, voleurs & par-
 „ ricides, qui sont les noms qu'on leur don-
 „ ne maintenant, il les nomme souvent com-
 „ me de grans personnages 4. Les Ecrits d'A-
 „ finius

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Les jugemens des hommes changent selon les
 tems, auxquels ils se rencontrent, & selon les intérêts
 qu'ils ont à ménager avec ceux, qui ont la puissance en
 main. Quand on vit dans un Gouvernement de Répu-
 blique, l'on est pour les loix; mais quand on a à vivre
 sous un Prince absolu, l'on est pour les Rois. Quelques
 flatteurs

NOTES HISTORIQUES.

n Cete loi de Majesté, dont Tacite parle si souvent, est
 celle, que les Juifs aléguoient à Pilate, pour l'obliger de
 condamner à mort Jesus-Christ, à qui il avoit dessein de sau-
 ver la vie, disant qu'il ne trouvoit rien en lui, qui méritât
 la mort. Nos, répondoient-ils, *legem habemus, & secundum*
legem

„ finius Pollio en font une mention tres-ho-
 „ norable , & Messala Corvinus se glorifioit
 „ d'avoir eu Cassius pour Général 5. Cepen-
 „ dant, ils ont aquis tous deux de grans biens,
 „ & reçu de grans honneurs 6. Le Dictateur
 „ Cesar ne répondit au livre de Cicéron, qui
 „ élevoit Caton jusqu'au ciel, que par un au-
 „ tre écrit 7, comme s'il eût parlé devant les
 „ Ju-

REFLEXIONS POLITIQUES.

flateurs voulant rendre odieux à Auguste, Caton, qui étoit grand partisan de la liberté publique, ce Prince répondit; que celui-là étoit homme de bien; qui défendoit la forme de gouvernement établie dans sa patrie.

5 Les soldats se glorifient d'avoir servi sous un fameux Général, comme les gens de lettres d'avoir étudié sous de bons maîtres.

6 Il est de la grandeur & de la réputation des Princes de répandre leurs bienfaits sur les grans hommes, quoiqu'ils aient été, ou qu'ils soient encore d'un parti contraire au leur. Rien ne tourne plus à leur gloire, que d'honorer le mérite jusque dans leurs propres ennemis: outre que tôt ou tard le profit leur en retourne.

7 Cesar, dont la puissance égaloit le savoir, répondoit par écrit à ceux, qui l'attaquoient par écrit, sans

NOTES HISTORIQUES,

legem debet mori. . . Omnis, qui se Regem facit, contradicit Cesari. . . Non habemus Regem, nisi Cesarem. Joan. G. i. e. Nous avons une loi, selon laquelle il doit mourir; car tout homme, qui se dit ou se fait Roi, est l'ennemi de l'Empereur; & nous n'avons point d'autre Roi que Cesar.

„ Juges. Les l tres d'Antoine & les harangues
 „ de Brutus sont pleines de calomnies & de
 „ traits piquans contre Auguste, & les vers
 „ de Bibaculus & de Catulle, de railleries
 „ sanglantes contre les Cefars; & pourtant le di-
 „ vin Jules, & le divin Auguste m me, n'en fi-
 „ rent aucun semblant 8, soit par mod ration, ou
 „ par

REFLEXIONS POLITIQUES.

sans vouloir se servir des mo ens qu'il avoit de se van-
 ger : aujourdui, si vous ataquez quelque Auteur moi-
 ne, qui ait une once de cr dit   la Cour, ou aupr s des
 Magistrats, il veut obtenir des l tres de cachet, ou des
 arr ts, pour vous faire envoier en exil, comme si c' -
 toit une querelle d'Etat, ou de Religion. *Quasi illud
 res publica esset.* Et voil  comme de tres-m chans li-
 vres deviennent inviolables, ou parce que l'Auteur est
 d'un Ordre puissant, ou parce que son livre, plus ga-
 lant que son habit, pla t aux Dames.

8 Les grans Princes doivent regarder les m difans
 comme ces chiens couiards, qui ne mordent que les ha-
 bits. Le S nat de Rome voulant faire perquisition des
 auteurs de quelques satires faites contre Tib re; Nous
 n'avons pas, dit-il, le loisir de nous amuser   ces ba-
 gatelles; si vous ouvrez une fois c te porte, vous n'en-
 tendrez plus parler d'autre chose. Sous ce pr texte,
 chacun s'adressera   vous, pour se vanger de ses enne-
 mis. Su tone *in Tiberto*. Gregorio Leti fait une r fle-
 xion assez judicieuse sur la supression des livres, o  il
 est parl  des Princes & de leurs Ministres. Quoiqu'il y
 ait; dit-il, des si cles & des si cles, que regne dans
 le monde la polirique, qui d fend de parler & d' crire
 des Princes, j'ose dire qu'il n'y a pas de maxime plus
 mauvaise, plus trompeuse, ni qui porte un plus nota-
 ble pr judice   leur gloire. Tous les hommes, & par-
 ticu-

„ par prudence. Car c'est
 „ étouffer la médisance ,
 „ que de la mépriser ; &
 „ c'est avouer qu'elle a rai-
 „ son , que de s'en fâcher. Je ne parle point
 „ des

ou , Car la médisance tombe d'elle-même , si vous la méprisez ; & passe pour une conviction , si vous vous en fâchez.

REFLEXIONS POLITIQUES.

riculièrement ceux de l'Europe , comme plus rafinez & plus versez dans les sciences , que les autres peuples , ont aujourd'hui une si méchante opinion de la conduite des Princes , qu'ils ne croient rien de tout ce que l'on dit ou que l'on écrit à leur loüange ; & cette impression s'est si bien enracinée dans le cœur & dans l'esprit des peuples , que si S. Paul vivoit parmi nous , & qu'il s'avifât de parler ou d'écrire de la sainteté véritable & réelle de quelque Prince , il ne trouveroit pas un seul homme , qui voulût l'en croire. Et pourquoi cela ? en voici la raison. Aujourd'hui , non seulement le monde civilisé , mais le menu-peuple , fait & connoît par expérience , qu'il est défendu d'écrire la vérité , quant aux actions des Princes , & que ceux , qui le font , en sont punis : Ainsi les peuples , persuadés de la rigueur de ces défenses , ne peuvent pas manquer de s'imaginer , que toutes les loüanges , que les Historiens donnent aux Princes , sont des flateries , parce que , disent-ils , la crainte des peines ordonnées par les Princes ôte la liberté d'écrire autrement. Au lieu que s'il étoit permis de mêler les drogues , & de faire infuser deux onces de venin avec trois cens livres de sucre , c'est-à-dire , de publier parmi beaucoup de perfections quelques défauts , qui sont publics , chacun ajouteroit foi à tout le reste , & croiroit le Prince doüé de toutes les vertus , dont le loüeroit un Historien , qui remarqueroit en lui quelque vice ordinaire. *Livre 1. de la premiere partie de son Cérémonial.* Le Commentateur Espagnol de Com-

„ des Grecs, dont la liberté non seulement,
 „ mais encore la licence, n'a jamais été pu-
 „ nie; si quelqu'un s'est vengé, ce n'a été que
 „ par des paroles. Au reste, il a toujours été
 „ permis de parler de ceux, que la mort a dé-
 „ robez à la haine & à la faveur, sans que la
 „ calomnie y ait rien trouvé à mordre. Fais-
 „ je des harangues au peuple pour lui faire
 „ prendre les armes en faveur de Cassius &
 „ de Brutus, comme s'ils étoient encore à
 „ donner la bataille de Philippes? Si depuis
 „ soixante-dix ans *Ou, Comme, depuis, soixante-*
 „ qu'ils sont morts, *dix ans qu'ils sont morts, ils sont*
 „ ils vivent encore *connus par leurs images, que le*
 „ par leurs images, *Vainqueur même n'a pas abolies,*
 „ que le Vainqueur *nous pouvons bien, sans crime,*
 „ même n'a pas vou- *les faire vivre aussi par nos écrits.*
 „ lu supprimer 9, *Il y a près de soixante & dix-ans,*
 „ pour quoi les Histo- *dit d'Ablancourt, qu'ils sont*
 morts, sans que le Vainqueur ait
 aboli leurs images, ni les Ecri-
 vains leur mémoire.

„ riens

REFLEXIONS POLITIQUES.

Commines est du même sentiment. Les louanges, qui se donnent aux Princes; dit-il, ne passent jamais pour sincères & véritables, lorsqu'elles n'ont aucun mélange de blâme. Ainsi, Commines a rempli le devoir d'un bon Historien, en racontant les vices de Louis XI. aussi-bien que ses vertus. *Lettre h du chapitre 136.*

9 Il est de l'intérêt d'un Vainqueur, de conserver les images & les statues de ceux qu'il a vaincus; car outre qu'elles sont autant de témoignages de sa modération, elles servent à perpétuer son triomphe. Ce sont comme des armes d'enquête pour la postérité, qui ve-

nant

„ riens ont-ils tort de conserver aussi leur mé-
 „ moire ? La postérité rend à chacun la gloi-
 „ re qui lui est due, & si l'on me fait mou-
 „ rir, je suis assuré, que l'on ne parlera ja-
 „ mais de Cassius & de Brutus, que l'on ne
 „ se souvienne aussi de moi 10. Là-dessus,
 il sortit du Sénat, & se fit mourir, en s'ab-
 stenant de manger.

XXXV. Le Sénat ordonna que ses livres
 fussent brûlez 1 par les Ediles, mais ils fu-
 rent

REFLEXIONS POLITIQUES.

nant à demander les noms de ceux, dont elle voit les
 images, apprend en même tems celui du Prince, ou du
 Capitaine, qui les a vaincus.

10 La curiosité des hommes est telle, qu'ils ont
 plus d'envie de connoître un homme, qui a été persé-
 cuté de son Prince, que d'apprendre quels ont été ceux,
 qui ont possédé sa faveur. Il y a beaucoup d'hommes,
 dont on ne parleroit plus, si l'Histoire, qui tient re-
 gître de toutes les actions des Princes, ne conservoit
 pas la mémoire des injustices, que ceux-ci leur ont
 faites.

1 Brûler les livres, c'est alumer la curiosité de les
 lire, au lieu que de les laisser courir, c'est en dégoûter
 ceux qui les lisent, & ôter la demangeaison de les lire à
 ceux, qui ne les ont pas lûs. La sentence rendue par le
 Prevôt de Paris contre feu l'Abbé Furetière en 1686. fit
 courir toute la Ville à ses factums, & la suppression des
 deux premiers, en qualité de libelles difamatoires, en
 fit naître en 1687. un troisieme, que ceux, qu'il apel-
 le *jettonniers*, voudroient sans doute avoir racheté de
 tous leurs jettons. Le Duc de Lerme, Premier Minis-
 tre d'Espagne, ayant fait saisir tous les exemplaires
 d'un

rent cacher, & parurent *après la mort de Tibère*. Témoinage de la folie de ceux, qui croient pouvoir, par une précaution présente, dérober à la postérité la connoissance des choses qu'ils veulent qu'elle ignore. Car, au contraire, les Ecrivains deviennent plus célèbres par la punition 2; & les Rois étrangers, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

d'un petit livre, intitulé, *De la Razon de Estado de Frey Juan de Santa Maria Franciscano descalço*, fut cause, qu'il s'en fit incontinent deux autres éditions hors de la Castille, lesquelles se répandirent par toute l'Europe. Le petit traité de la Monnoie du Père Mariana eut aussi le même sort. *Chap. 184. des Communes espagnoles, à la fin de la dernière note.*

2 Il est facile aux Grans de proscrire ceux qui osent écrire contre eux, mais quelque puissans & redoutables qu'ils soient, il n'est pas en leur pouvoir d'abolir les écrits, comme d'ôter la vie aux Ecrivains. Ce que Patercule dit à Marc-Antoine s'adresse directement à eux. Tu n'as rien fait, lui dit-il, non, dis je, tu n'as rien fait, en faisant le meurtrier, qui a coupé la tête & fermé la bouche à ce divin Consul, qui avoit si longtems défendu le salut public, & la vie des particuliers. Tu as ravi à Cicéron une vie pleine de chagrins, une vieillesse infirme, & des jours, qui eussent été plus malheureux sous ton empire, que la mort ne l'a été sous ton triumvirat. Mais pour la gloire de ses actions & de ses plaidoïez, tu la lui as si peu ôtée, Antoine, que tu l'as même augmentée. Cicéron vit encore, & il vivra dans la mémoire de tous les siècles; toute la postérité admirera les discours, qu'il a faits contre toi, & détestera ce que tu as fait contre lui. Enfin, le Genre humain périra plutôt que le nom de ce grand personne. *Hist. 2. ch. 66.*

& tous les autres, qui les ont fait périr, n'ont fait qu'augmenter leur gloire, & que se déshonorer eux-mêmes.

XXXVI. Au reste, cete année fut si occupée en acufations, que dans les jours mêmes des Féries latines *o*, Calpurnius Salvianus ala acuser Sextus Marius *p* au tribunal de Drusus, qui prenoit les auspices de sa charge de Gouverneur de Rome *q*. Action, que l'Empereur blâma *i* si hautement, que Salvianus en fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

i Il est non seulement de la prudence, mais aussi de l'humanité du Prince, de ne point permettre, que les jours

NOTES HISTORIQUES.

o Elles duroient trois jours. Tarquin le superbe en institua le premier en memoire de l'alliance faite entre les Romains & les Latins. Le second fut dédié par le peuple, après qu'il eut chassé les Rois, & qu'il se fut mis en liberté. Le troisieme fut ajouté par le Sénat, pour conserver la mémoire de sa réconciliation avec le peuple, qui s'étoit retiré au Mont-sacre, fâché de voir tous les biens & toutes les charges entre les mains des Nobles. Dion & Plutarque disent, que le peuple ajouta un quatrième jour aux Féries latines, en réjouissance d'avoir obtenu, après une longue contestation avec le Sénat, que l'un des Consuls seroit toujours de Maison plebeienne. Ce qui arriva sous la cinquieme Dictature de Camillus.

p Tacite ne dit point de quoi, mais *Ann. 6.* il dit, qu'on l'acusa d'avoir abusé de sa fille. *Voile chap. 10.*

q Comme les Consuls étoient obligés de présider aux sacrifices, & à toutes les cérémonies de Religion, qui se faisoient durant les Féries latines, on créoit un Lieutenant Consulaire, pour gouverner la Ville durant ces quatre jours. *Ob ferias latinas,*

fut exilé. Les Cizicéniens acusez publiquement d'avoir négligé le culte d'Auguste, & commis des violences contre quelques citoyens romains *r*, perdirent la liberté, qu'ils avoient

REFLEXIONS POLITIQUES.

jours consacrez à des cérémonies publiques, soit de réjouissance, ou de Religion, soient troublez par des procédures de Justice contre les criminels. Comme il n'y a rien que le peuple aime tant que ses plaisirs, rien n'est plus capable de l'irriter & de le soulever contre le Prince, que ces sortes de rigueurs, qui, quelque juste qu'en puisse être la cause, passent toujours pour des violences, & pour des cruautéz, quand elles se font en un tems, auquel on pense à toute autre chose. C'est pour cela, que les Prêtres & les Docteurs de la Loi s'étaient assemblez chez le Grand-Prêtre Caïse, pour délibérer, comment ils feroient, pour se saisir de la personne de Jesus-Christ, qu'ils vouloient faire mourir, disoient: Ne l'arêtons point durant la fête de Pâque, de peur qu'il n'arrive quelque sédition parmi le peuple. Le Comte de Santa Coloma, Viceroy de Catalogne, rendant compte au Roi d'Espagne d'une assemblée tenue

NOTES HISTORIQUES.

latinas, dit Tacite Ann. 6. *præficitur*, qui *consulare munus usurpet*. Ce Gouverneur par commission ne s'appelloit pas simplement *Præfectus urbis*, mais, *Præfectus urbis Latianis*, ou, *Latinarum*.

r Dion dit, qu'Auguste leur ayant ôté la liberté, pour avoir fait mourir à coups de fouet des citoyens romains, la leur rendit cinq ou six ans après. Ainsi, c'étoit un crime aux Cizicéniens, de négliger le culte d'un Prince, de qui ils avoient reçu un si grand bien-fait.

avoient obtenüe, pour s'être défendus, autant par leur propre valeur, que par le secours de Lucullus, contre le Roi Mitridate, qui les assiégeoit. Mais Fonteïus Capito, auparavant Proconsul en Asie, fut absous des crimes, que Vibius Serenus lui avoit faussement imposez, sans punir pourtant celui-ci, que la haine publique rendoit plus fort. Car plus un délateur fesoit d'acufations, plus sa personne étoit inviolable, & sacrée; au contraire ceux, qui n'étoient pas dangereux en ce métier, étoient abandonnez à la Justice, comme inutiles.

XXXVII. Environ le même tems, l'Espagne Ulérieure aiant fait demander par ses Envoïez, la permission de bâtir un temple à Tibère & à sa mère, comme avoit fait l'Asie; Tibère, qui naturellement méprisoit les hon-
neurs,

REFLEXIONS POLITIQUES.

nüe à Barcelone le jour de Carême-prenant, dans laquelle un Gentilhomme avoit été d'avis, que ce jour-là les Officiers de la ville ne missent point de flambeaux à leurs fenêtres, & que tous les bals fussent défendus; à quoi un Marchand avoit ajoûté, que les Conseillers du Conseil de Cent eussent à s'habiller de deuil: Il sera bon, dit-il, de faire un châtimement exemplaire de ces gens-là, quand la rumeur sera passée, pour leur apprendre à ne plus ouvrir de tels avis, qui ne tendent qu'à émouvoir les peuples à sédition. *Lettre du 22. Février 1640. qui fut l'année de la révolte de la Catalogne & du Portugal. Tome 4. des Mémoires du Ministère du Cardinal de Richelieu.*

neurs, prit cete ocaſion pour répondre à ceux, qui ſemoient par-tout, qu'il s'étoit laiſſé emporter à l'ambition 1. Je ſai; dit-il, que pour ne m'être pas opoſé à la demande des villes de l'Asie, l'on m'a aculé de n'être pas conſtant; je veux donc, Meſſieurs, vous dire aujour-

N 2

, dui

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Bien que les Princes n'aient point de compte à rendre de leurs actions, dont il n'appartient pas aux peuples de juger: il y a néanmoins des ocaſions, où ils peuvent juſtifier agréablement leur conduite, ſans bleſſer leur dignité, ni leur indépendance. Comme il y auroit de la baſſeſſe à répondre à toutes les plaintes, que le peuple fait du gouvernement, il y auroit auſſi de la dureté, & de l'imprudencce, à le mépriſer ſi fort, qu'on lui donnât lieu de croire, que le caprice eût plus de part que la raiſon aux délibérations du Prince. Les villes de Caſtille s'étant ſoulevées contre Charle-quinſt au ſujet d'un bruit qui courut, qu'il aloit en Flandre, & qu'il y menoit la Reine Jeanne, ſa mère, pour ne plus retourner en Eſpagne; ce Prince, qui venoit d'être élu Empereur, remontra aux Etats, qui ſe tenoient alors, la néceſſité indiſpenſable de ſon voiage, pour aller recevoir la Couronne Impériale, & pour s'opoler par même moïen aux entrepriſes de François I. ſon concurrent; que n'étant pas moins Roi des Flamans, que des Eſpagnols, il leur devoit ſon aſſiſtance & ſa protection, comme à ſes autres Sujets, quoiqu'il conſidérait la Caſtille comme le centre & le fondement de ſa Monarchie; que le ſervice de la Religion, troublée par Luter, l'apelloit en Alemagne; & qu'enfin il étoit réſolu de perdre tous ſes roïaumes, & la vie même, plutôt que de manquer à ſon devoir. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de ſa Vie.*

„ dui la cause de mon premier silence, & la
 „ résolution, que j'ai prise pour l'avenir.
 „ Comme le divin Auguste n'avoit pas em-
 „ pêché ceux de Pergame de lui dédier un
 „ temple, à lui & à la ville de Rome, je sui-
 „ vis d'autant plus volontiers son exemple 2,
 „ moi, qui me fais une loi de l'imiter en
 „ tout, que le Sénat partageoit cet honneur
 „ avec moi. Mais comme il est pardonnable
 „ de l'avoir accepté une fois, il y auroit de
 „ l'orgueil & de la vanité à se laisser rendre un
 „ culte divin par toutes les autres provinces 3.
 „ D'ailleurs la gloire d'Auguste s'ancantiroit,
 „ si

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il semble qu'un Prince, qui refuse un honneur, que son prédécesseur a accepté, ne le fait pas tant par modestie, que pour aquérir de la reputation aux dépens de celui, dont il doit respecter la mémoire.

3 Les bons Princes acceptent les honneurs modérez, & refusent ceux qui sont excessifs. Selon Pline le Jeune, un Prince, qui les refuse tous, est plus superbe que celui, qui en accepte quelques-uns. *Recusare omnes, ambitionis.* Car il semble, que c'est parce qu'il en prétend de plus grans. Antoine Herrera dit, qu'il fait de science certaine, qu'un habile ouvrier Milanois aiant proposé à Philippe II. un moyen facile de mettre sa statuë & ses armes sur les portes de toutes les villes du Duché de Milan, sans toucher aux revenus de son patrimoine roïal; ce Prince répondit, qu'il ne vouloit point de statues sur la terre, & qu'il lui falloit un ouvrier, qui lui en pût placer une dans le ciel, à quelque prix que ce fût. Chap 11. du livre 3. de la seconde partie de son Histoire. Strada livre 7. de sa premiere Decade.

„ si la flaterie le decernoit indifferemment à
 „ d'autres. Je vous declare, Messieurs, que
 „ je suis mortel, & que je ne fais que les
 „ fonctions d'un homme *f*; c'est bien assez
 „ pour moi, de tenir ici la premiere place;
 „ & la posterité fera beaucoup d'honneur à
 „ ma memoire, si elle me rend témoignage
 „ d'avoir été digne de mes ancêtres, Prince
 „ vigilant, constant, intrépide dans les dan-
 „ gers, & qui n'a jamais craint de se faire en-
 „ nemis les particuliers, ni les Grans, lorsqu'il
 „ a falu défendre l'intérêt public 4. Ce sont
 „ là les temples & les monumens, que je veux
 „ m'ériger dans vos cœurs. Voilà les plus bel-
 „ les images, *que je puisse prétendre*, & qui
 „ dureront à jamais. Car les temples, qui sont
 „ élevez en l'honneur des Princes, sont aussi
 „ méprisez que des sépulcres, si la posterité a

N 3

„ de

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, le Prince doit mépriser les plaintes des particuliers, sans se détourner de la route, qui mène au bien de l'Etat. Car le peuple blâme souvent ce qui lui est le plus utile, & quelquefois même ce qui lui est absolument nécessaire.

NOTES HISTORIQUES.

f Je sai, que je suis mortel, & sujet aux infirmités humaines, par où d'Ablancourt ne rend point le sens de Tacite, qui dit, *et hominum officia fungi*.

„ de la haine pour 5 eux t. Je prie donc les
 „ Dieux de me donner jusqu'à la fin de ma
 „ vie

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Les mausolées & les épitafes ne servent de rien aux Princes, lorsque l'Histoire ne rend pas un bon témoignage de leurs actions; car ce n'est pas aux inscriptions de leurs tombeaux, qu'on va prendre les informations
 „ de leur vie, ni de leur regne. Jean Galeas, dit Com-
 „ mines, avoit été un grand & mauvais tiran, toute-
 „ fois son corps est aux Chartreux de Pavie plus haut
 „ que le grand autel: & un de ces bons Pères me l'a-
 „ pellant saint; je lui demandai à l'oreille, pourquoi
 „ il appelloit saint celui, dont il voioit le tombeau pa-
 „ ré des armoiries de plusieurs citez qu'il avoit usur-
 „ pées, où il n'avoit nul droit. *Chap. 7. du livre 7. de ses Mem.* Voilà l'effet que fait la vüe de ces magnifiques tom-

NOTES HISTORIQUES.

† Pline second parlant des statues d'or dressées à Domitien, & renversées après sa mort, dit, qu'on prenoit plaisir à jeter par terre ces superbes figures, & à les metre en pièces à coup de hache, comme si chaque coup leur eut fait de la douleur. *Dans son Panégirique de Trajan.* Et Strada raconte, que le peuple d'Anvers, non content d'avoir abatu la citadelle, que le Duc d'Alve avoit fait bâtir, jeta sa furie sur la statue trionfale de ce Duc, & la rompit avec autant de plaisir, qu'il en auroit pris à déchirer son corps. Il ajoûte, que plusieurs ayant brisé la base de cete statue, en emportèrent les pièces & les morceaux chez eux, & les conservèrent dans leurs maisons, comme les dépouilles d'un ennemi vaincu, & un témoignage du desir, qu'ils avoient eû de vanger leur patrie. *Livre 9. de la premiere décade de son Histoire.* Cabrera se moque de la vanité & de la crédulité du Pape Paul IV. qui s'enorgueillit de la statue de marbre, que le peuple de Rome lui dressa dans le Capitole, s'imaginant d'être aimé de ceux, qui, après sa mort, la jetèrent par terre, & la mirent en pièces avec mille outrages. *Chap. 3. du livre 2. de son Histoire.*

„ vie un esprit tranquille 6, & l'intelligence
 „ nécessaire du droit divin & humain 7; &
 „ con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

tombeaux, & de ces trophées d'armes, dans l'esprit de ceux, que l'Histoire a désabusés. Charles-quin voyant dans un cimetière de Moines le somptueux sépulcre d'une certaine Dame espagnole, qui en son tems n'avoit pas eu bon renom, dit ces paroles au Prieur du Couvent: N'est-ce pas assez qu'elle ait fait quatre cens ans
 „ de pénitence? changez-la de place, & métez-la en tel
 „ endroit, où le silence fera oublier des choses, dont
 „ ce monument public fait ressouvenir incessamment.
Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie.

6 La tranquillité d'esprit est le plus grand bien qu'un Prince puisse avoir dans sa vieillesse; mais ce bien arrive rarement à ceux, qui ont traité leurs Sujets avec trop de rigueur. Ils sont soupçonneux, dit Commynes, & particulièrement ceux, qui ont eu beaucoup d'ennemis, & offensé plusieurs, comme avoit fait Louis XI. *Chap. 7. du livre 6. de ses Mem.* S'il avoit fait vivre beaucoup de gens en crainte, n'en étoit-il pas bien païé, lui, qui avoit crainte de son fils, de sa fille, de son gendre, & de tous ceux, qui étoient dignes d'avoir autorité; Je ne parle point pour lui seulement, mais pour tous les autres Seigneurs, qui veulent être craints; car, pour pénitence, ils craignent tout homme dans la vieillesse. *Chap. 12. du même livre.*

7 Il n'y a rien, dont les Princes aient plus de besoin, que de cete connoissance du Droit divin & humain, sans laquelle il est impossible de gouverner les peuples en paix & en justice. C'est ce que David demandoit à Dieu par cete prière, *spiritu principali confirma me*, c'est-à-dire, fortifie-moi de cet esprit, qui est si nécessaire aux Princes. Commynes attribue la cause de

„ conjure les Citoïens & les Alliez d'honorer
 „ de leur bon souvenir, & de leurs loüanges,
 „ mon nom & mes actions 8 après ma mort.

XXXVIII. Depuis, il continua toujours
 de s'abstenir de cete sorte de culte „, & de
 parler

REFLEXIONS POLITIQUES.

tous les malheurs du dernier Duc de Bourgogne à sa
 présomption. Je ne vois rien, dit-il, pourquoi il dût
 avoir plus encouru l'ire de Dieu, que pour avoir crû,
 que toutes ses bonnes fortunes procédoient de son sens
 & de sa vertu, sans les attribuer à Dieu, comme il de-
 voit. *Chap. 13. du livre 4. & 9. du livre 5. de ses Mem.*
 A ce propos, conclut-il, le Roi Louïs usoit d'un mot
 bien sage, quand il disoit, que lorsqu'orgueil chemine
 devant, honte & dommage le suivent de bien près.
Chapitre 4. du livre 2.

8 Il n'y a point de plus beaux portraits des grans
 Princes, que leurs actions, disoit Agefilaüs, qui ne
 voulut jamais souffrir, qu'on le tirât, ni qu'on lui dres-
 sât des statües. Les peintres, les graveurs, & les sculp-
 teurs, font l'image du corps, mais les actions font cel-
 le de l'esprit. Et c'est ce que Filippe II. voulut faire en-
 tendre par cete belle réponse, qu'il fit à Don Diego de
 Cordova, qui tout scandalisé d'avoir vû vendre des por-
 traits de ce Roi, qui ne lui ressembloient point, le su-
 plioit de défendre à telles gens de le tirer. Laissez-les,
 dit-il,

NOTES HISTORIQUES.

„ Tertulien, dit, que le refus, que Tibère fit des honneurs
 divins, fut cause de celui que le Sénat fit de les acorder à Jesus-
 Christ, que ce Prince proposoit de metre au rang de leurs
 Dieux. *Tiberius*, dit-il, dans son Apologétique, *denitit ad*
Senatum,

parler de même, jusque *ou*, & de tenir le même dans ses plus secrets en- langage.

tretiens. Ce que les uns apelloient modestie; plusieurs, défiance *x*; & quelques autres, manque de cœur *i*. On disoit, que c'étoit le

N 5

propre

REFLEXIONS POLITIQUES.

dit-il, gagner leur vie, s'ils représentent mal nôtre visage, ils ne représentent pas nos mœurs. *Dans le Don Philippe el prudente, chapitre penultieme.* Enfin, les loüanges sont la seule récompense, que les bons Princes puissent espérer après leur mort, pour tous les travaux & les déplaisirs qu'ils ont essuiez durant leur vie.

i Les Princes ont beau être modestes, les speculatifs & les médifans donnent toujours un mauvais tour à leurs actions. De toutes les loix que fit Filipe II. dit Cabrera, pas une ne fut plus loüable, que celle de la réformation des titres & des qualitez, qui se donnoient mal-à propos dans les lètres. Car pour donner l'exemple, il commanda de ne l'appeler dans toutes celles, qu'on lui écriroit, que *Señor*, titre dont nous nous servons
en

NOTES HISTORIQUES.

Senatum, cum prerogativa suffragii sui. Senatus, quia non in se probaverat, respuit. Et ce refus du Sénat étoit une flaterie tres-delicatè; car Tibère ayant refusé le culte divin, que l'Espagne lui vouloit rendre, le Sénat affectoit de témoigner par là, que l'on ne pouvoit plus déférer à personne un culte, que le Prince n'avoit pas voulu accepter pour lui-même.

x A-cause de la haine qu'il savoit qu'on lui portoit, estimant qu'il lui étoit plus glorieux de se passer de ces temples, que de s'exposer à l'infamie, si l'on venoit à les abatre après sa mort. *Cum sit multo deformius amittere, quàm non esse qui laudem.* *Plin. epist. ultima libri 8.*

propre des plus excellens hommes d'aspirer aux plus hautes choses, & qu'Hercule & Bacchus parmi les Grecs, & Romulus parmi nous, avoient pris ce chemin pour devenir Dieux; qu'Auguste avoit le cœur bien plus élevé *que Tibère*, puisqu'il avoit toujours espéré de l'être; que les Princes ont tout à commandement, excepté la bonne renommée, dont ils doivent avoir un desir insatiable, d'autant que le mépris de la réputation *On, qui a du mépris pour la réputation, en a aussi pour la vertu,* fait mépriser la vertu.

XXXIX. Cependant, Sejan aveuglé de sa fortune, & d'ailleurs importuné de Livia I, qui, par une passion tres-ordinaire aux femmes, lui demandoit l'accomplissement du mariage

REFLEXIONS POLITIQUES.

en parlant à toutes sortes de personnes. Cependant à Rome, les calomniateurs ne laissèrent pas de dire, avec quelque sorte de grace, que Philippe en se faisant appeler, *el Señor*, s'attribuoit un titre, qui n'appartenoit qu'au Tres-haut. *Ch. 21. du livre 12. de son Histoire.* Et Sixte-quin censura cete Pragmatique, & la fit mettre dans l'indice expurgatoire, voulant que tous ceux, qui s'en serviroient, fussent compris dans l'excommunication portée par la Bulle *In Cæna Domini*, & commandant à tous les Cardinaux & Evêques de déchirer toutes les lettres, dont les suscriptions ne seroient pas dans la forme ordinaire. *Lettre du Marquis de Pisani Ambassadeur à Rome, dans les Preuves de l'Hist. du Card. de Joyeuse.*

I Il n'y a rien qu'un homme amoureux ne fasse, pour contenter une femme, qu'il a dessein d'épouser, & principalement, lorsque c'en est une infiniment au dessus de lui.

riage promis 2, écrit une lître à Tibère; car c'étoit alors la coutume de s'adresser par écrit au Prince, bien qu'il fût présent 7. Il disoit dans cete lître, „ Que la bienveillance, dont „ Auguste l'avoit honoré, & les marques d'estime qu'il avoit souvent reçues de Tibère, „ l'avoient acoutumé à ne s'adresser point aux „ Dieux, pour les choses qu'il desiroit, mais „ tout d'abord à ses 3 Princes 2. Que bien
N 6 „ qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Quand une femme s'est prostituée à un homme, elle a toujours plus d'empressement pour lui, qu'il n'en a pour elle. Une femme adultère, & qui outre cela, a fait empoisonner son mari, comme avoit fait Livia, doit avoir de grans charmes, pour être aimée de son complice à tel point qu'il la veuille bien épouser, &, par conséquent, s'exposer au même danger, s'il arive qu'elle trouve un autre galant, qui lui plaie plus que lui.

3 Il ne seroit pas difficile de trouver cete qualité dans quel-

NOTES HISTORIQUES.

7 Cabrera dit, que la disgrâce du Cardinal Espinosa commença par le commandement, que Philippe II. lui fit de ne le plus consulter que par écrit, pour avoir le tems d'examiner ce qui lui seroit proposé par son Ministre, qui avoit souvent abusé de sa facilité & de sa tolérance. Chap. 27. du livre 9. de son Histoire. Ainsi, la voie des placets & des mémoires est la plus sûre pour les Princes, qui n'ont pas assez de fermeté pour refuser aux Grans ce qu'ils demandent quelquefois injustement.

2. D'Ablancourt dit: Sa lître portoit, qu'il avoit tant d'obligations

„ qu'il n'eût jamais recherché l'éclat des hon-
 „ neurs, & que tout son desir fût de veiller
 „ comme le moindre soldat des Gardes 4
 pour

REFLEXIONS POLITIQUES.

quelques uns des favoris d'aujourd'hui. C'est une réflexion que Don Carlos Coloma a mise dans sa traduction à côté de ce passage. Le Journal du regne d'Henri III. donne un bel exemple de l'aveuglement déplorable des favoris. Quelus, dit-il, languit trente trois jours, & nonobstant tous les soins du Roi, qui ne bougeoit du chevet de son lit, & qui lui avoit promis cent mille écus, pour lui donner bon courage, & cent mille francs aux chirurgiens qui le pensoient, s'il en revenoit, passa de ce monde en l'autre, aiant toujours ces mots en la bouche, jusqu'à ses derniers soupirs, *Ah mon Roi, mon Roi!* sans parler jamais de Dieu.

4 Plus un favori est élevé, plus il lui est glorieux de s'abaisser jusqu'aux plus bas emplois auprès de son Prince, non pas à la vérité en tout tems, car ce seroit faire le nécessaire & l'empressé; ce qui pourroit déplaire au Maître; mais lorsque le besoin ou la nécessité l'exige. Par exemple, dans un danger, dans un accident imprévu, dans une maladie. C'est ainsi que Comménes dit, qu'il servit comme de valet de chambre à Louïs XI. par l'espace de quarante jours, qu'il demeura perclus à Chinon; ajoutant qu'il le tenoit à grand honneur. *Ch. 7. livre 6. de ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQUES.

obligation à la mémoire d'Auguste, & de témoignages de l'affection de Tibère, qu'il adressoit ses prières à l'Empereur, plutôt qu'aux Dieux. *Pag. 306. de la dernière édition in 12. de l'an 1672.* Ce que je marque ici, pour montrer la témérité de son neveu, qui m'accuse d'avoir corrompu cet endroit de sa traduction.

„ pour la sûreté du Prince, il avoit pourtant si
 „ bien réussi, qu'il avoit été jugé digne d'en-
 „ trer dans l'alliance de l'Empereur; chose si
 „ glorieuse pour lui, qu'il fondeoit là-dessus
 „ toutes ses espérances : Que comme Augu-
 „ ste, à ce qu'on disoit, avoit délibéré autrefois
 „ de donner sa fille à quelque Chevalier ro-
 „ main; si Tibère cherchoit un mari à Livia,
 „ il le prioit de se souvenir d'un serviteur,
 „ qui n'aspiroit qu'à la gloire de lui être allié,
 „ sans prétendre nullement s'exemter des soins
 „ pénibles de sa charge: qu'il lui suffiroit de
 „ garantir sa Maison des persécutions d'Agrip-
 „ pine, dont il ne se soucioit qu'à-cause de ses

N 7

„ en-

REFLEXIONS POLITIQUES.

§ Témoignage, que Drusus avoit eu raison de dire,
 qu'il faudroit bien-tôt prier la Déesse Modestie d'inspi-
 rer la modération à Sejanus, pour le résoudre à se con-
 tenter de sa fortune. Sa fille étoit accordée au fils de Clau-
 dius, & lui, non content d'une si haute alliance, qui
 lui attiroit déjà tant d'envie, veut épouser la veuve de
 Drusus, la sœur de Germanicus & de Claudius, la bel-
 le-fille de l'Empereur. Le peuple avoit murmuré haute-
 ment du mariage futur de sa fille, disant qu'on élevoit
 un homme, dont les espérances étoient déjà suspectes,
suspectum jam nimis spei Sejanum. Et le voilà, qui con-
 firme par ses propres lettres que cete aliance lui ouvre la
 porte à d'autres espérances *Hinc initium spei.* Bel exem-
 ple de l'aveuglement des favoris. *Oculos habent & non*
vident, Ainli, il ne faut pas s'étonner si leur chute est
 si soudaine.

„ enfans 6, n'étant déjà que trop content de
 „ finir ses jours sous un si bon Maître *a*.

XL. Tibère, après avoir loué l'affection de Sejan, & marqué en passant les bienfaits, dont il l'avoit comblé, demanda du tems. *1*, comme s'il eût eû dessein de penser à cete affaire;

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Quand un favori demande au Prince quelque grace de grande importance, & qui tire à des conséquences d'Etat, tous les plus spécieux prétextes viennent au secours de la demande.

1 Le Prince qui veut refuser une grace à son Favori ou à son Ministre, fait sagement de ne la lui pas refuser sur le champ, de peur que son refus ne soit interprété à mauvaise humeur, ou à dégoût. Un refus différé persuade au moins au Favori, que le Prince a eu de puissantes raisons, qui l'ont empêché de lui acorder ce qu'il demandoit. Au reste, lorsqu'un Favori n'obtient pas d'abord sa demande, c'est un avertissement tacite, qu'il ne doit plus s'attendre à l'obtenir.

NOTES HISTORIQUES.

a Que pour lui il auroit assez vécu, quand il auroit accompagné son bienfauteur jusqu'à la mort. D'Ablancourt n'a point encore rendu ici la pensée de Tacite, qui dit: *sibi multum superque vita fore, quod tali cum principe explevisset*. Emanüel Sueyro dit, *porque el no deseava vivir mas tiempo, que el que empleasse en servicio de tal principe. i. e.* parce qu'il ne vouloit pas vivre plus de tems, que celui qu'il emploieroit au service d'un tel Prince. Don Carlos Coloma dit, *que quanto á el bastavale el acabar la vida á la sombra de tan gran principe. i. e.* que pour lui il lui suffisoit de finir sa vie sous l'ombre d'un si grand Prince. Ce qui quadre à l'interpretation de Giorgio Dati, qui s'explique en ces termes: *Quanto á se, assai gli bastava, se quel tanto, che gli avanzava di vita, appresso d'un tal principe consumava. i. e.* que

affaire ; & puis répondit, „ Que les particu-
 „ liers ne songent qu'à leur intérêt 2 ; mais
 „ qu'il n'en est pas ainsi des Princes, qui doi-
 „ vent faire leur capital de la réputation 3 :
 „ Qu'il lui seroit aisé d'aléguer pour excuse,
 „ que c'étoit à Livia de voir, si après avoir
 „ été la femme de Drusus, elle devoit se re-
 „ ma-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme les particuliers n'envisagent que leur propre intérêt, les Princes ne doivent avoir égard à leurs demandes, que par rapport à l'intérêt public, c'est-à-dire, selon l'utilité qui peut revenir à l'Etat de les contenter. Le Cardinal de Florence, qui fut depuis le Pape Léon XI. disoit à ce propos, que les affaires des particuliers doivent se traiter comme particulières; & celles des Rois & de leurs Etats, comme roïales & publiques *D'Offat, lettre 164.*

3 Les Rois & les Princes se maintiennent mieux par la réputation, que par toutes leurs forces & moïens. *D'Offat lettre 43. § 173.* La réputation est d'autant plus nécessaire aux Princes, que celui, duquel on a bonne opinion, fait plus avec son seul nom, que ceux, qui ne sont pas estimez, avec des armées. Ils sont obligez d'en faire plus d'état, que de leur propre vie, & ils doivent plutôt hazarder leur fortune, que de souffrir qu'on fasse aucune brèche à leur réputation, dont le moindre afoiblissement ouvre la porte à leur ruine. *Section 2 du chap. 9. de la seconde partie du Testament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

que c'étoit bien assez pour lui, s'il achevoit le reste de ses jours auprès d'un tel Prince. En quoi il est suivi par Adriano Politi.

„ marier, ou rester veuve, ou qu'il falloit s'a-
 „ dresser à sa mère & à son aïeule, qui, com-
 „ me plus proches que lui, étoient plus en
 „ droit de la conseiller: mais qu'il en useroit
 „ plus franchement avec lui 4. Première-
 „ ment, dit-il, Agrippine se déchaîneroit
 „ avec beaucoup plus de violence après ton
 „ mariage, qui diviserait la Maison des Ce-
 „ sars comme en deux factions. La jalousie
 „ de ces femmes fait déjà tant d'éclat, & leur
 „ querelle rompt l'union de mes 5 petits-fils b;
 „ que sera-ce donc, si ce mariage y met enco-

„ re

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Lorsque le Prince allégué des raisons à son Sujet, il
 ne le fait que pour leur imposer la nécessité de n'y pas
 résister; car il ne veut jamais raisonner en vain.

5 Comme la fortune du Prince est inébranlable,
 lorsque sa famille est nombreuse & bien unie; aussi sa
 condition devient-elle misérable, quand la division en-
 tre dans sa maison. *Optimi enim corruptio pessima.*
 Ainsi les Princes ne doivent rien éviter avec plus de
 soin, que tout ce qui peut exciter ou fomentier des que-
 relles entre leurs enfans. Car plus il y a de têtes, plus il
 y a de partialitez, & de factions, qui déchirent leur
 Etat: factions d'autant plus dangereuses, que tous les
 mécontents se couvrent du spécieux prétexte de la fidéli-
 té qu'ils doivent avoir à leurs Maîtres.

NOTES HISTORIQUES.

b Car Agrippine & Livia avoient toutes deux des enfans, qui
 de part & d'autre ne pouvoient pas manquer d'être du parti de
 leur mère, pour défendre leur propre intérêt.

„ re le feu ? Tu te trompes fort, mon ami,
 „ si tu crois pouvoir demeurer dans ta condi-
 „ tion présente. Crois-tu, que Livia, qui a
 „ eû pour maris Caius Cesar, & puis Dru-
 „ sus, ait l'esprit assez modéré, pour se con-
 „ tenter de passer le reste de sa vie avec un Che-
 „ valier romain 6 ? Et quand, *après une si*
 „ *haute alliance*, je te laisserois mener une vie
 „ privée, ceux, qui ont vû son frère, son
 „ père, & nos ancêtres, dans les dignitez su-
 „ premes, le pouroient-ils souffrir ? Tu dis,
 „ que tu ne veux pas monter plus haut, je le
 „ crois; mais les Grans & les magistrats mê-
 „ me, qui te font la cour malgré que tu en
 „ aies, & qui s'adressent à toi pour toutes
 „ fortes

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Si Julia avoit méprisé Tibère, comme inégal à elle quoiqu'il fût de tres-ancienne & tres-illustre Maison, & même incomparablement meilleure que celle d'Auguste, qui n'étoit fils que d'un Chevalier romain; que devoit attendre de Livia, née Princesse du sang des Césars, Sejan, qui n'étoit que Chevalier provincial ? L'ambition est dans le cœur des femmes ce que le cœur est dans le corps humain; car c'est ce qui y vit le premier & y meurt le dernier. Ce seroit un prodige, qu'une femme, qui ressembleroit à cete Dame Romaine, dont parle Pline le Jeune, laquelle aiant épousé un riche vieillard, si infirme qu'il ne pouvoit ni se lever, ni se remuer dans son lit, fit approuver par sa persévérance un mariage que tout le monde avoit blâmé. *Tanto melius de viro merita, quanto magis est reprehensa quòd nup- sit..... culpam inchoati matrimonii in gloriam verteras*
Ep. 18. lib. 8.

„ sortes d'affaires 7, ne se cachent point de
 „ dire, qu'il y a longtems que tu es sorti du
 „ rang des Chevaliers romains, & que tu sur-
 „ passes beaucoup les favoris de mon père; &
 „ l'envie qu'on te porte 8 est cause qu'on
 „ murmure aussi contre moi. Auguste eut
 „ quelque dessein de donner sa fille à un Che-
 „ valier romain, il est vrai; & il n'y a pas de
 „ quoi s'en étonner. Car aiant l'esprit traver-
 „ sé de mille soucis, & prévoiant, qu'il aloit
 „ élever infiniment au dessus des autres celui
 „ qu'il honoreroit d'une telle alliance, il pen-
 „ sa à C. Proculeius, & à quelques autres
 „ Chevaliers, qui lui plaisoient, à cause de
 „ leur

REFLEXIONS POLITIQUES.

7 Le meilleur moïen de perdre un favori est de l'ido-
 lâtrer, parce que le Prince en devient bien tôt jaloux,
 l'adoration étant un bien, qui ne se peut partager. C'est
 le moïen, dont les Grans d'Espagne se servirent, pour
 ruiner le Cardinal Espinosa, dont ils n'avoient pû é-
 branler la faveur, ni par leurs plaintes, ni par leurs mé-
 disances. Ce que Tibere dit à Sejan, montre, que la
 jalousie commençoit à germer dans son cœur.

8 Plus un Ministre est utile à son Maître, ou puis-
 sant en son esprit & en sa grace, plus y a-t-il de person-
 nes, qui l'envient, & qui essaient de le faire tomber,
 pour occuper sa place. *Dernier chapitre de La premiere
 partie du Testament Politique.* Le poste de Premier Mi-
 nistre a toujours été exposé aux atteintes de la haine &
 de l'envie; personne ne l'a jamais tenu, qui n'ait été ac-
 cusé ou d'ambition, ou d'insuffisance, ou de cruauté,
 ou d'avarice ou d'infidélité, & souvent même de tout
 cela ensemble.

„ leur vie tran- *On, à cause qu'ils menotent une vie*
 „ quille, & en- *tranquille & retirée, sans se mêler*
 „ nemie de l'embaras des affaires 9. *nullement des affaires publiques.* Mais si nous
 „ nous réglons sur l'exemple d'Auguste, tu
 „ m'avoüeras que je dois m'arrêter à sa réso-
 „ lution plutôt qu'à son doute, puisqu'il ma-
 „ ria sa fille, à Marcus Agrippa, & puis à
 „ Tibère. Voilà ce que l'amitié, que j'ai pour
 „ toi, ne m'a pas permis de te cacher; au
 „ reste, je ne m'oposerais jamais à tes desirs,
 „ ni à ceux de Livia. Quant à ce que je rou-
 „ le dans mon esprit 10, & aux liaisons étroi-
 „ tes,

REFLEXIONS POLITIQUES.

9 Quand les Princes veulent marier leurs filles à leurs
 Sujets, ils cherchent des gendres, qui soient d'un esprit
 & d'une humeur à ne pouvoir leur donner d'inquiétude.
 Il n'y a que trop d'exemples de Princes, qui ont perdu
 leurs Etats, pour avoir pris des gendres imbûs de la ma-
 xime, que tout est permis, lorsqu'il s'agit de gagner
 une couronne. Ainsi, les Princes ne doivent jamais lais-
 ser entrer leurs filles en certaines familles, où l'ambi-
 tion, la bravoure, & la turbulence, sont héréditaires,
 telle qu'étoit celle des Guises en France. Et c'est pour
 cela que le Duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III. crai-
 gnoit si fort, que la Reine Catherine, sa mère, ne don-
 nât sa sœur Marguerite au Duc de Guise, dont les on-
 cles desiroient passionnément ce mariage. *Livre 1. des*
Mémoires de la Reine Marguerite.

10 Un bon Ministre ne doit jamais penser à son inté-
 rêt particulier, ni entretenir son Prince d'autres affaires,
 que de celles de son Etat: mais aussi le Prince doit pen-
 ser à son Ministre, pour l'obliger à faire exactement son

„ tes, que je me propose d'avoir avec toi, je
 „ me passerai de t'en parler maintenant. Il
 „ fufit de te dire, qu'il n'y a rien de fi haut,
 „ dont tu ne fois digne, & pour tes bonnes
 „ qualitez, & pour ton zele envers moi; &
 „ que dans les ocasions, j'en rendrai bon té-
 „ moignage, foit dans le Sénat, ou devant le
 „ peuple.

XLI. Sejan, fans parler davantage de
 ce mariage, comme un homme qui craignoit
 un revers ¹, prie Tibère de fe guérir des
 foupçons qu'il pouroit avoir de lui, & de ne
 point

REFLEXIONS POLITIQUES.

fon devoir. Il le doit combler d'honneurs & de richesses, en forte qu'il connoisse, qu'il lui seroit impossible de servir un meilleur maître. *Machiavel chap. 22. de son Prince.* Et cela est d'autant plus nécessaire, ajoute Monsieur de Richelieu, qu'il se trouve peu de gens, qui aiment la vertu toute nue; & que le vrai moien d'empêcher, qu'un serviteur ne pense trop à ses intérêts, est, de pratiquer le conseil de cet Empereur, qui recommandoit à son fils, d'avoir grand soin des affaires de ceux, qui feroient bien les siennes. *Dans la dernière section de la première partie de son Testament Politique.* Quelqu'un a remarqué, que la reconnoissance de Sixte V. envers quatre de ses domestiques, qu'il fit Cardinaux, atira en cinq ans plus de courtisans, & de gens de mérite à Rome, que l'ingratitude de cete Cour n'en avoit chassé en deux ou trois siècles.

¹ Que les favoris, dit Antoine Perez, se gardent bien de se fier à l'être vüe, ni au son des paroles des Rois; car chez eux il n'y a pas deux doits de distance de leur ris au tranchant de leur épée. *Dans ses Relations.*

point écouter les faux bruits de la ville, ni les rapports de ses envieux. Mais pour ne pas afoiblir son crédit, en s'abstenant de recevoir les visites continuelles qu'on lui rendoit ², ni donner occasion de le calomnier en les recevant; il trouva l'expédient de porter Tibère à s'éloigner de Rome, & à passer le reste de ses jours en des lieux agréables. Car il prévoyoit, que les audiences du Prince dépendroient de lui; que les dépêches passeroient presque toutes par ses mains, *ayant à sa dévotion* les soldats, qui en étoient les porteurs ordinaires; que Tibère, étant sur le déclin de son âge, s'abatardiroit dans la solitude,

REFLEXIONS POLITIQUES.

² Les favoris ne veulent jamais laisser voir la diminution de leur crédit. Antoine Perez, qui l'avoit été longtemps, dit, que les coups de la fortune leur sont plus sensibles, à-cause de la meurtrissure qui paroît, que pour la douleur, qu'ils en souffrent; & que les disgrâces secrètes affigent moins que celles, qui sont connues, quoiqu'elles fassent une blessure aussi profonde que les autres. *Dans la seconde de ses secondes lettres, & dans une de ses premières.* Le *Pagliari* dit, que le Cardinal *Alexandrin*, neveu de *Pie V.* conserva toujours son crédit & les amis, sous les Papes, qui succédèrent à son oncle, en fuyant adroitement les occasions, où il prévoyoit, qu'on pourroit s'apercevoir, que son autorité declinoit, jusqu'à aimer mieux, que les personnes, qui s'adressoient à lui, doutassent de sa bonne volonté, pour n'avoir rien fait en leur faveur, que de découvrir son impuissance, en faisant une tentative inutile. *Observation* 518.

tude, & se déchargeroit plus volontiers sur lui des soins de l'Empire 3; que l'envie diminueroit, quand on ne verroit plus chez lui cete foule de monde, qui venoit lui faire la cour; & qu'en se privant de ces vains honneurs, il augmenteroit véritablement sa puissance 4. Il commence donc à se plaindre de l'embaras des affaires, de l'importunité des audiences, & de l'incommodité d'une ville, où il y avoit trop de peuple; il loüe le repos & la solitude, où sans s'exposer à l'envie, & à la censure, on pouvoit expédier plus commodément qu'à Rome les affaires de grande importance.

XLII. Par bonheur, une cause, qui fut plaidée

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes, qui aiment la solitude, haïssent toujours les affaires, & par conséquent il faut de nécessité s'adresser au favori. Le Duc d'Epéron ne réussit à s'emparer de toute l'autorité du gouvernement, malgré les Princes, les Grans, & les Parlemens, que par avoir rendu Henri III. solitaire, pour le posséder tout entier, en lui persuadant, qu'il étoit de la majesté de se tenir caché, comme les Rois d'Orient, & de ne se faire connoître à ses peuples, que par un grand éclat, ou de magnificence, ou de commandemens absolus. *Mezerai dans Henri III.*

4 Témoignage, qu'il y a des favoris, qui cachent leur faveur & leur puissance, par ambition, plutôt que par modération. Le Comte Duc d'Olivarés affectoit tres-adroitement de ne donner audience à personne, que l'on ne l'eût eüe auparavant de son maître Philippe IV.

plaidée ces jours-là, acheva de résoudre Tibère à s'absenter du Sénat, où il entendoit souvent des vérités odieuses. Car Votienus Montanus, personnage célèbre pour son esprit, étant accusé d'avoir tenu de mauvais discours de l'Empereur, un certain Emilius, homme de guerre, pour donner plus de poids à sa déposition, comme témoin, rapporta les propres termes de l'accusé 1, avec tant d'assurance, que malgré le bruit qu'on faisoit, pour l'interrompre, Tibère ouït toutes les médisances, dont on le déchiroit secrètement : & il en fut si outré 2, qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Celui, qui rapporte publiquement au Prince les médisances qu'il a ouï faire de lui, est sans doute aussi criminel que ceux, qu'il accuse de les avoir faites. Car outre qu'il l'offense en lui rapportant devant des témoins des choses, qu'il faudroit tenir cachées, cete sorte d'imprudence est un véritable manque de respect. Si c'est un crime d'avertir le Prince de ses défauts en présence de quelqu'un, c'en est encore un plus grand, à mon avis, de rendre compte à d'autres qu'à lui, des médisances, dont il est déchiré par les mécontents.

2 Si vous vous fâchez des railleries, ou des médisances, dir Tacite, vous reconnoissez par là qu'elles sont véritables. *si irascere, adgnita videntur*. A l'occasion d'un certain tribut, que les Etats de Castile acorderent à Philippe II. un Avocat de Santa Maria del Campo eut l'insolence de déclamer publiquement contre la personne & le gouvernement de ce Prince. Quelques jours après, comme on lui apportoit la nouvelle de l'emprisonnement de l'Avocat, il commanda qu'on le mît en liberté, disant, que ce devoit être un fou, que celui, qui

qu'il protesta, qu'il s'en purgeroit 3 sur l'heure devant eux, ou du moins dans la *première* assemblée du peuple *c*, sans que les prières de ses amis, ni les flateries de tous les autres pussent presque l'apaiser 4. Votienus fut donc puni des peines ordonnées pour le crime de lez-majesté.

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui parloit mal d'un Prince, qu'il ne connoissoit point, & qui ne lui avoit jamais fait aucun mal. Et le Président du Conseil royal persistant à demander, qu'il fût puni pour servir d'exemple, Philippe repliqua sagement: Et le *pregon* * dira-t-il que c'est pour avoir mal parlé de moi? qu'on l'élargisse. *Cabrera chap. 17. du liv. 10. de son Histoire.* * C'est un trompète, qui marche devant le criminel, pendant qu'on le mène au suplice, publiant à haute voix le crime pour lequel il est condamné.

3 Si les Princes se piquoient de vouloir se justifier de tout ce qu'on leur impute, ils auroient à mener l'ours à Modène *, dit le *Pagliari dans son observation* 521.

* C'est un proverbe florentin, qui veut dire, s'embarquer dans une entreprise, dont on ne verra jamais la fin.

4 Il faut de grandes flateries pour apaiser un Prince, que l'on a irrité par quelque atroce médisance. Si jamais la flatterie peut être permise avec quelque sorte de raison, il semble, que ce doit être dans les occasions, où l'on a perdu le respect au Prince. Car il faut le dédommager.

NOTES HISTORIQUES.

c Le latin porte, *vel in cognitione*, mais je lis avec Jean Freinsheimius, *in concione*. Car c'est comme si Tibère disoit au Sénat: Et si vous refusez d'entendre à cete heure ma justification, je proteste que je la ferai devant toute l'assemblée du peuple.

LIVRE QUATRIEME. 313
majesté. Et Tibère, piqué de tout ce qu'il
avoit appris qu'on disoit de sa cruauté envers les
acusez, s'ostina à la montrer encore davantage ;
car il voulut qu'Aquilia, aculée d'adultère avec
Varius Ligur, alât en exil, quoique Lentulus
Getulicus, Consul designé, ne l'eût condan-
née qu'à la peine portée par la loi Julia d ; &
il

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Ce n'est pas le moïen de porter les Princes à la clémence, que d'invectiver contre leur cruauté ; car le dépit d'entendre des reproches & des plaintes faites sans respect, & quelquefois même avec exagération, comme c'est la coutume du peuple, les fait devenir encore plus cruels. Antoine Perez, si fameux par sa faveur, & par sa disgrâce, dit, que les plaintes, qui vont aux oreilles des Rois contre eux-mêmes, sont tres-dangereuses, s'ils ne sont hommes, ou Dieu, ou plutôt s'ils ne tiennent de l'un & de l'autre.

NOTES HISTORIQUES.

d On ne trouve point quelle étoit précisément la peine ordonnée par cete loi contre les adultères ; mais Cujas livre 19. de ses Observations, ch 18. croit que c'étoit la rélegation, fondé sur la loi, *Si quis viduam ff. de questionib.* où l'inceste & l'adultère ensemble ne sont punis que de la déportation. *Si quis viduam, vel alii nuptam cognatam, cum qua nuptias contrahere non potest, corruperit, in insulam deportandus est, quia duplex crimen est, & incestum quia cognatam violavit contra fas, & adulterium vel stuprum adjungit.* Or la rélegation n'étoit point proprement un exil, parce que les releguez ne perdoient point le droit de citoyens, mais bien les exilez. *Deportatus civitatem amittit. lege 15. ff. de interdictis.* Cela supposé, on voit l'injustice, que Tibère fesoit à Aquilia, en l'onvoiant en exil ; au lieu que le Consul ne l'avoit condamnée qu'à la rélegation, *qua jura civitatis retinebat.*

il dégrada du rang de Sénateur Apidius Merula, pour n'avoir pas juré sur les actes d'Auguste.

XLIII. Ensuite, furent ouïs les députez des Lacédémoniens & des Messéniens, au sujet du temple de Diane Liménétide, que les premiers prétendoient avoir été bâti par leurs ancêtres, & dans leur propre territoire, fondez sur le témoignage des anciens Historiens & Poètes *Grecs*; disant, que Philippe de Macedoine leur avoit ôté ce temple durant la guerre, qu'ils avoient eüe contre lui, mais que Jules-César & Marc-Antoine le leur avoient rendu par un jugement *solennel*. Les Messéniens soutenoient au contraire, que par l'ancienne division du Péloponnèse entre les descendans d'Hercule, la Thurie, où le temple est situé, étoit échüe à leur Roi, témoin les inscriptions qu'on en voïoit sur le marbre & sur l'airain: que si l'on prenoit pour juges les Historiens & les Poètes, ils avoient pour eux les meilleurs, & le plus grand nombre; que Philippe n'avoit point procedé en cela par la force, mais par la justice; que le Roi Antigonus & nôtre Général Mummius avoient jugé de même; que les Malésiens choisis de part & d'autre pour arbitres, & puis Atidius Geminus, Préteur de la Grece, avoient pareillement prononcé en leur faveur. Ainsi, les Messéniens l'emportèrent. Les Segestains demandèrent, que le temple

ple de Venus au mont érice *e*, lequel étoit tombé de vieillesse, fût rétabli, racontant l'origine de sa fondation, avec des circonstances agréables à Tibère, qui comme parent de cete Déesse *f*, se chargea volontiers du soin de le rébâti. On donna aussi audience aux députez de Marseille, qui, fondez sur l'exemple de Publius Rutilius que ceux de Smirne avoient reçu pour concitoien, quoiqu'il fût banni de Rome par arrêt, demandoient la permission de recueillir la succession de Vulcatius Moscus, qui s'étant réfugié chez eux, depuis qu'on l'avoit exilé, avoit laissé ses biens à leur

O 2

Répu-

NOTES HISTORIQUES.

e C'étoit un temple qu'Enée avoit bâti en Sicile à Vennus; Ovide parle d'un autre temple dédié dans Rome à Venus Erycina.

*Est prope Collinam templum venerabile portam :
Imposuit templo nomina celsus Eryx.*

Les Romains celebrent au mois d'Ayri une fête, apellée *Vinalia*, où, selon Ovide, les courtisanes publiques sacrifioient à Venus Erycina.

*Numina, dit il, vulgares Veneris celebrate puella,
Multa professorum quæstibus apta Venus. Fast. 4.*

f Par Enée, fils d'Anchise & de Venus, tige de la famille des Jules, comme le marque Tacite au commencement de ce livre, *Origo Julia gentis Aeneas*. C'est pour cela, que Jules-César bâtit un temple dans Rome à Venus Genitrix; & qu'Auguste mit dans ce temple une statue de bronze, qu'il dédioit à César.

République, comme à sa vraie patrie. Et cela leur fut accordé.

XLIV. Cete année moururent deux hommes illustres, Cnéius Lentulus & Lucius Domitius. Le premier, outre le Consulat, & le triomfe remporté, des *ou, Le premier avoit exercé le Consulat, & obtenu les ornemens du triomfe en Afrique ; mais ce qui tournoit le plus à sa gloire, c'étoit d'avoir vécu dans la pauvreté sans bassesse ;* Gétules, avoit vécu avec honneur dans la pauvreté, & avec modération dans les richesses *1*, qu'il avoit depuis acquises par des *aquis de grandes richesses sans injustice, & joui de sa fortune sans orgueil. Domitius devoit la sienne à son père, &c.* voies légitimes. Domitius devoit sa grandeur à son père, qui, durant nos guerres civiles, étoit maître de la Mer, avant qu'il se déclarât pour Antoine, & puis pour César *2*. Son aïeul étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La prospérité & l'adversité sont les deux creusets, où se fait l'épreuve de la juste valeur d'un homme. Quand un homme a vécu sans reproche dans la mauvaise fortune, & sans orgueil dans la bonne, on peut dire, qu'il a rempli tous les devoirs de la vie civile. Mais où trouver aujourd'hui un autre Camille, qui puisse dire, *la Dictature ne m'a jamais enflé le courage, ni l'exil ne me l'a jamais ôté ?*

2 Dans les guerres civiles, les Grans ne prennent un parti, que pour se rendre plus considérables à l'autre, & s'en faire acheter à plus haut prix. Dans la minorité du Roi, plusieurs Princes & seigneurs s'enrôloient dans la Fronde, pour devenir nécessaires à la Cour, & pour tirer une grosse récompense de la trahison, qu'ils pré-

étoit mort à la bataille de Pharfale, combattant pour Pompée *g* & pour la Liberté. Quant à lui, après avoir épousé la jeune Antonia, fille d'Octavia *h*, il passa l'Elbe avec nos légions, & pénétra dans l'Alemagne plus avant que pas un des précédens Généraux. Ce qui lui fit obtenir les ornemens du trionfe. Mourut aussi Lucius Antonius, de race également illustre & malheureuse; car après que Julius Antonius,

O 3

nius,

REFLEXIONS POLITIQUES.

tendoient faire au parti qu'ils embrassoient. Les autres étoient tantôt Mazarins, tantôt Frondeurs, selon qu'ils trouvoient mieux leur compte avec les uns, ou avec les autres. Commynes parlant de la guerre du Bien public, c'est-à-dire, de la guerre des Princes & des Grans du Roïaume contre Louïs XI. Chaque jour, dit-il, il se menoit de petits marchez pour soustraire gens l'un à l'autre; il se fit plusieurs assemblées à la Grange-aux-merciers, pour traiter la paix. . . . Il n'étoit jour, qu'il ne se vint rendre dix ou douze hommes du côté des seigneurs; un autre jour s'en aloient autant des nôtres. Et pour cete cause, ce lieu fut depuis apellé le Marché; à cause que telles marchandises s'y fesoient. *Chap. 1. du livre 1. de ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQUES.

g Le latin dit, *pro optimatibus*, c'est-à-dire, pour les Grans qui tenoient alors le parti de Pompée, qui étoit celui de la Liberté. *Pro Pompeii partibus*, dit Paternule, *id est, ut tunc habebatur, pro rep. Hist. 2. cap. 48.*

h Sœur d'Auguste.

nus, son père; eut été puni de mort 3, pour cause d'adultère avec Julia, Auguste, son grand-oncle i, l'avoit envoié tout jeune à Marseille, pour couvrir son exil du prétexte spécieux de ses études. Sa mort ne laissa pas d'être honorée par un arrêt du Senat, qui ordonna, que ses os seroient mis dans le tombeau des Octaves 4.

XLV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 C'est un malheur attaché à la fortune des Grans, que les fautes, qu'ils commettent, ne sont pretque jamais personnelles, la vengeance du Prince se bornant rarement à la punition de celui, qui les a commises. Ainsi, il ne faut pass'étonner, si l'on voit tant de familles illustres mener une vie obscure & languissante, &, qui pis est, hors de toute espérance de pouvoir se relever, sinon par un miracle.

4 Les honneurs, que le Prince souffre qu'on rende à la mémoire d'un Grand, qui a été mal-traité durant sa vie, sont un témoignage public de son innocence. Ceux qui furent rendus par tout le peuple de Rome à Don Barthelemi de Carança, Archevêque de Toledé, quoique Gregoire XIII. qui regnoit alors, eût rendu une sentence contre lui, montrent, que ce Pape, ni l'Inquisition de Rome, ne croïoient point, que ce Prélat eût jamais erré dans la foi. Don Juan Antonio de Vera dit, que le jour de son enterrement toutes les boutiques furent fermées, comme si c'eût été le jour de Pâques; & que tout le monde alla baiser son corps comme celui d'un autre S.

Aranafe.

NOTES HISTORIQUES.

i L. Antonius étoit petit-fils d'Octavia.

XLV. Sous les mêmes Consuls, un païsan de Termeste, dans l'Espagne citérieure *k*, commit un crime atroce. Comme L. Pison, Gouverneur de la province, voïageoit par le païs, sans être sur les gardes, parce qu'on étoit en pleine paix, il fut pris au dépourvû, & tué 1 du premier coup par ce païsan, qui, par la vitesse de son cheval, aiant gagné les bois, mit pied à terre, & marchant par des lieux écartez & inaccessibles, échapa à la diligence

O 4

de

REFLEXIONS POLITIQUES.

Atanase. *Epitome de la Vie de Charlequint*. Et Cabrera ajoûte, que Gregoire même, touché de son humilité & de sa patience, l'honora de cete épitafe : *Bartolomeo Carança, Dominicano, Archiep. Toletano, Hispaniarum Primati, genere, vitâ, doctrinâ, concione, atque eleemosynis claro, magis muneribus à Carolo V. & Philippo Rege sibi commissis egregie functo: animo in prosperis modesto, & in adversis aequo. Obiit anno M. D. LXXVI. die 2. Maii, Athanasio sacrâ.* Chapitre 11. du livre 11. de son Filipe 11.

1 C'est une grande imprudence au Gouverneur d'une province conquise, & dans laquelle il a exercé quelque violence, comme avoit fait Pison, d'aler par la campagne, sans l'escorte convenable à sa dignité. Qui a des ennemis à toutes heures, doit se tenir sur ses gardes à toutes heures, pour prévenir leur vengeance, qui est aux aguets.

NOTES HISTORIQUES.

k La partie qui est de deçà l'Ebro, & qui s'étend jusqu'aux Pyrénées.

de ceux, qui le poursuivoient. Mais ce ne fut pas pour long-tems; car son cheval aiant été pris & mené par les vilages voisins, il fut enfin trouvé; & comme on lui donnoit la question pour l'obliger à déclarer ses complices, il cria de toute la force en son langage, qu'on l'interrogeoit en vain; que ses compagnons pouvoient en toute sûreté être présens à son interrogatoire, n'y aiant point de tourmens capables de lui arracher jamais une confession 2. Et le lendemain, les satellites le remenant à la torture, il se donna une secousse, qui leur fit quitter prise, & se heurta la tête contre un mur avec tant de roideur, qu'il en mourut à l'instant. On croit, que les Terrestins étoient les auteurs du meurtre de Pison, qui exigeoit, avec plus de rigueur, que n'en peut souffrir une nation féroce 3, la restitution de quelques deniers

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Bien qu'il y ait en l'arbre de la nature des branches plus hautes les unes que les autres, les ames ont une même noblesse en leur origine. Et par conséquent, il ne faut pas s'étonner, qu'il y ait des païsans, qui ont le courage aussi haut & aussi inébranlable, que des Princes, & que des Généraux d'armée. Il y a des *Aléxandres*, qui ne sont pas Rois, dit Antoine Perez, comme il y a des Rois, qui ne sont pas *Aléxandres*. *Aforismes de ses Relations*.

3 Un Prince, dit Commines, doit bien avoir l'œil quels Gouverneurs il met en un païs nouvellement joint à sa seigneurie. Il faut traiter les nouveaux Sujets avec

A N D E R O M E 779.

XLVI. Sous le Consulat de Lentulus Gesticus & de Caius Calvisius, on décerna les ornemens du trionfe à Poppeüs Sabinus, pour avoir défait certains peuples de la Thrace,

O 5

qui,

REFLEXIONS POLITIQUES.

avec tant de douceur & de justice, qu'ils aient lieu d'aimer mieux le gouvernement présent que le passé. A cheval nouveau, vieux cavalier, dit son Commentateur, c'est-à-dire, qu'il lui faut un homme adroit, & qui ait la main douce. *Chap. 84.* Si Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, eût mis dans les principales villes de ce Roïaume conquis des Gouverneurs, comme ce Guillaume Porcelet, gentilhomme Provençal, à qui les Messinois donnèrent la vie & la liberté, à-cause du renom de douceur & de modestie qu'il s'étoit aquis dans le pais *, peut-être qu'il n'y auroit jamais eu de *Veprés Siciliennes*, & que les François posséderoient encore cet Etat. * *Mariana chap. 6. du livre 14. de son Histoire d'Espagne.* Le Cardinal d'Ossat répondant à M. de Villeroi sur un ordre, que le Roi lui avoit envoié de solliciter l'expédition d'un Bref qu'il demandoit, pour lever une certaine somme sur les bénéfices de la Bresse: Il seroit peut-être meilleur, dit-il, que S. M. s'abstint de faire telle levée sur de nouveaux Sujets, qui ne sont pas encore bien incorporez & consolidez à la Couronne, pour ne leur faire regretter leur ancien Maître, & ne donner au monde occasion de croire & de dire, que ce pais étoit de meilleure condition sous le Duc de Savoie, qu'il n'est maintenant sous le Roi de France. *Lître*

qui, à la faveur des hautes montagnes, où ils habitoient, en ufoient insolemment envers nous. Outre l'humeur sauvage & mutine de cete nation, qui n'obéiffoit à fes propres Rois que comme il lui plaifoit; qui ne vouloit combattre que contre fes voisins, & sous la conduite des capitaines, qu'elle choifissoit; il lui fâchoit fort de voir enrôler dans nos armées la Jeunesse & les plus vigoureux hommes du païs: mais ce qui acheva de les soulever, fut un bruit, qui courut, qu'on aloit les difperfer çà & là parmi les autres nations, & les transplanter ainfi en païs étranger 1. Toutefois, avant que de commencer la guerre, ils envoièrent representer par leurs députez, qu'ils

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est un moïen tres-éficace, pour acoutumer des efprits féroces à l'obéiffance, que de les difperfer en d'autres provinces, ou parmi des armées bien difciplinées, sous prétexte de leur apprendre le métier de la guerre. On a pris la réfolution, dit le Comte, Duc d'Olivarés, d'envoïer servir un nombre de Catalans hors de leur païs, afin de les mieux instruire de l'obligation qu'ils ont de s'emploïer pour leur propre défenfe, & pour celle de la Monarchie, comme ils font obliger. C'est ma pensée, que voïant du païs; ils apprendront mieux leur devoir par l'exemple de ce que font les autres Sujets de S. M. car de la façon qu'ils vivent, ils ne font de nulle utilité à la Monarchie, ne servant le Roi ni de leurs personnes, ni de leurs biens, &c. Dans une lître au Comte de Santa Coloma, Viceroy de Catalogne. Tome 4. des Mémoires du Ministère du Cardinal de Richelieu,

qu'ils persisteroient dans le devoir & dans l'obéissance, si l'on ne leur imposoit point de nouvelles charges; mais que si l'on prétendoit les traiter en esclaves, comme des vaincus, ils avoient des hommes & des armes pour défendre leur liberté, & assez de courage pour mourir plutôt que la perdre 2. Et montrant leurs châteaux, bâtis sur des rochers, où leurs pères & leurs femmes étoient à couvert *de nos insultes*, ils nous menaçoient d'une guerre, qui seroit sanglante & de longue durée.

XLVII. Sabinus, pour avoir le tems d'assembler son armée, les entretint de belles promesses; mais si-tôt que Pomponius Labeo, qui gouvernoit la Mélie, eut amené sa légion, & le Roi Rhemetalcés ceux de son païs, qui nous étoient demeurez fidèles, joignant ce qu'il avoit de troupes prêtes avec ce secours, il marcha contre ces rebelles, qui avoient dé-

O 6

ja

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le Prince peut bien imposer telles loix, & telles charges qu'il lui plaît, à des peuples, qu'il a réduits à son obéissance par la force des armes; mais il ne doit jamais en user ainsi envers ceux, qui l'ont reçu volontairement pour maître, & qui de tout tems ont vécu en Républicains, ou du moins dans une espèce de liberté civile; si ce n'est qu'ils abusent de cete liberté, comme il arive souvent. Car en ce cas le Prince est en droit de casser leurs privilèges, comme fit le Duc de Bourgogne aux Gantois, qui, selon Commynes, se servoient des leurs à vouloir tenir leur Duc en tutéle, & à diminuer sa puissance.

ja occupé les avenues des forêts. Quelques-uns plus hardis, qui se montroient à découvert sur des collines, en furent bien-tôt chassés par les nôtres, mais avec peu de carnage, parce que ces barbares avoient leur retraite toute proche. Notre Général s'étant retranché en ce même lieu, se rendit maître d'une petite montagne, dont la croupe également aplanie menoit jusqu'à un château, qui étoit défendu par un grand nombre de gens, partie armés, partie mal en ordre; & tout d'un tems il envoya l'élite de ses archers contre une troupe de ces barbares, qui, selon la coutume du païs, fautoient, dansoient, & chantoient devant la palissade de leur camp. Tant que ces archers se contentèrent de tirer de loin, ils firent quantité de blessures, sans recevoir aucun coup; mais ensuite s'étant approchés trop près, les ennemis firent tout-à-coup une sortie sur eux, qui les mit en desordre; & le mal auroit été plus grand, s'ils n'eussent été secourus par une cohorte de Sicambres, que le Général avoit rangée peu loin de là, pour acourir au danger; gens, qui n'épouvoient pas moins que les Thraces, par la rudesse de leur chant, & par la maniere de faire brui- re leurs armes.

XLVIII. Après cela, on s'approcha plus près des ennemis, laissant dans les premiers retranchemens les Thraces que j'ai dit qui étoient

étoient venus à nôtre secours, avec toute permission de ravager, brûler, & piller, pourvu que leurs courses finissent avec le jour, & que, la nuit, ils fissent bonne garde dans le camp; ce qui fut observé du commencement: mais après que le butin les eut enrichis, le luxe les corrompt; acablez de sommeil après la crapule & la bonne chère, il abandonnoient leurs postes, *sans penser à leur défense*. L'ennemi averti de ce désordre, divise ses troupes en deux corps, dont l'un devoit donner sur les coureurs; & l'autre assaillir le camp des Romains; non point par espérance de l'emporter; mais pour empêcher par de grans cris, que les nôtres, occupez à se garantir de cete invasion, n'entendissent le bruit de l'autre combat. Et le tems de la nuit fut choisi pour augmenter la terreur. Mais ceux, qui nous donnèrent l'assaut, furent facilement repoussez; au-lieu que les Thraces auxiliaires, dont les uns batoient la campagne & les autres étoient couchez le long de leurs retranchemens, étonnez d'une ataque si soudaine, furent passez au fil de l'épée, avec d'autant plus d'inhumanité, qu'on leur reprochoit d'être des déserteurs & des traîtres, qui avoient pris les armes, pour se faire esclaves, & pour imposer la servitude à leur patrie.

XLIX. Le lendemain, Sabinus fit paroître son armée en un lieu, où l'avantage étoit

égal de part & d'autre, pour voir si les ennemis, enflés du bon succès de la nuit précédente oseroient venir aux mains. Mais comme ils ne sortoient point de leur fort, ni des collines d'alentour, résolu de les assiéger, il fit achever les travaux, qu'il avoit déjà commencez, & les joignit ensemble par une circonvallation de quatre mille pas de circuit. Et puis, pour leur ôter l'eau & le fourage, il s'approcha d'eux peu à peu, & de si près, que par le moïen d'une plateforme qu'il fit élever, il lançoit sur eux des pierres, des javelots, & des feux. Mais rien ne les incommodoit tant que la soif, parce qu'il ne leur restoit qu'une seule fontaine, pour tout ce qu'ils étoient de combatans, & de bouches inutiles. Outre cela, leurs chevaux, & leur bétail, qu'ils tenoient enfermé avec eux, selon la coutume du país, mouroient faute de pâture; les corps de ceux, que la soif, ou le fer, avoient tuez, métoient par-tout la puanteur, la pouriture, & la contagion. Pour comble de malheur, la discorde, le pire de tous les maux, se mit parmi eux, les uns voulant se rendre, & les autres s'entre-tuer, *pour ne pas tomber entre nos mains*; il s'en trouvoit aussi, qui conseil-loient une sortie, pour ne pas mourir sans vengeance; & ceux, qui ouvroient ces avis, n'étoient pas des gens de peu de conséquence.

L. Mais

L. Mais un de leurs Chefs, nommé Dinis, homme d'âge avancé, & qui avoit fait une longue expérience de la valeur & de la clémence des Romains, disoit, que l'unique remède de leurs maux étoit de metre bas les armes, & fut le premier, qui se rendit à nous avec sa femme & ses enfans. Son exemple entraîna les femmes & les vieillards, & enfin tous ceux, qui aimoient mieux la vie que la gloire. Mais la Jeunesse étoit partagée entre Tarfa & Turesis. L'un & l'autre vouloient mourir dans la liberté; mais Tarfa criant, qu'il falloit metre fin à la crainte & à l'espérance par une prompte mort, se passa l'épée au travers du corps, & fut imité par quelques autres. Turesis, avec les siens, atendoit la nuit, *pour tenter une sortie*; mais nôtre Général en aiant eu le vent, renforça le corps-de-garde. A l'entrée de la nuit, qui vint avec un grand orage, on ne savoit que juger du dessein des ennemis, qui tantôt jetoient des cris éfroiables, & tantôt gardoient un profond silence; lorsque Sabinus faisant la ronde, commanda à nos gens de ne point abandonner leurs postes, ni leurs rangs, quelque mine que fissent les Barbares d'être en repos, ou en rumeur, de peur de leur donner prise, les avertissant aussi de ne point tirer sur eux à coups perdus.

LI. Enfin, ces Barbares acourant par pelotons vinrent fondre sur nôtre camp. Les
uns

uns enfonçoient la clôture à coups de pierres *l*, & de bâtons brûlez *m*, & à force d'y jeter des troncs d'arbres; les autres remplissoient le fossé de fascines, de claies, & de cadavres; quelques-uns jetoient sur les remparts des ponts, & plantoient des échelles faites exprés, démolissoient les travaux, & venoient aux mains avec ceux, qui leur faisoient résistance. Les nôtres, au contraire, les jetoient à bas à coups de trait, les repousssoient avec leurs boucliers, & rouloient sur eux des monceaux de pierres, avec de gros javelots, dont les Romains se servoient à défendre les murailles *n*. Les Barbares étoient encouragés par la nécessité de combattre pour leur salut *i*, & la plupart encore par les cris de leurs

REFLEXIONS POLITIQUES.

i Il n'y a point de plus puissant éguillon pour combattre, que la nécessité de vaincre ou de mourir.

NOTES HISTORIQUES.

l L'Auteur dit *saxa manualia*, qui veut dire des pierres qu'on pouvoit empoigner.

m Nos peuples se servent tout communément de ces bâtons, qui sont pointus, & endurcis par le feu. Or il est à remarquer que la palissade chez les Romains n'étoit pas faite comme ailleurs, seulement de gros pieux pointus fichés en terre, mais encore de pièces de bois mises en travers, pour joindre les pieux ensemble, & de terre entre-deux & par-dessus. Ainsi, ces bâtons pointus servoient à rompre la cloison de la palissade.

n Le latin dit, *murali apila*, c'est-à-dire, des épieux, que les assiégés jetoient de dessus les murailles, pour empêcher d'y

leurs mères & de leurs femmes 2, qui leur tenoient compagnie; & les nôtres par l'espérance

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme rien n'est plus capable de flater la vanité des femmes, que l'honneur d'appartenir à des hommes vaillans, parce qu'elles en sont plus respectées; rien aussi n'est plus propre à inspirer l'amour de la gloire aux gens de guerre, que la passion qu'ils ont pour les Dames, dont ils veulent acquérir l'estime & les bonnes grâces. Quoique ce sexe soit naturellement imbécille & voluptueux, & que les hommes, qui s'y sont trop attachés, se soient la plupart abâtardis; il ne laisse pas d'y avoir eu dans tous les siècles des femmes fortes, à l'école desquelles on a vu naître de grans Capitaines. Il falloit que la femme du fameux Duc d'Alve fût de cete trempe, puisqu'il envoïa dire à son fils, qui vouloit lever le siège de Harlem, que s'il ne le continuoît jusqu'à ce qu'il eût pris la ville, il s'y transporterait lui-même tout malade qu'il étoit alors; & que s'il venoit à y mourir, il feroit venir d'Espagne la Duchesse sa femme, pour tenir sa place. *Don Bernardin de Mendoce chap. 12. du livre 9 de son Commentaire de la guerre des Pais-bas.* La postérité célébrera éternellement la gloire de Dona Filippa de Vilhena, & de Dona Antonia de Sliva, qui, le jour que se fit la périlleuse entreprise du rétablissement du Duc de Bragance sur le trône de Portugal, armèrent leurs

NOTES HISTORIQUES.

d'y grimper, ainsi que l'explique Cesar dans ce passage. *Postquam proprii, successerunt, in scrobes delapsi transjaciebantur, aut ex vallo & turribus trajecti pilis muralibus interibant.* *Belli Gallici lib. 7. cap. 15.* Au reste, ces javelots étoient bien plus gros & plus pesans, que ceux qu'on lançoit en combatant.

ce d'une victoire, qui *On*, d'une victoire, qui leur ne leur pouvoit écha- étoit toute acquise, & par la per, & par la crainte s'ils la laissoient échaper, de l'infamie, dont ils seroient notez, s'ils perdoient une si belle occasion. De part & d'autre, la nuit étoit commode, aux uns, pour être plus hardis, aux autres pour cacher leur fraïeur. On ne savoit où portoient les coups, on ne discernoit ni les amis, ni les ennemis; les blessûres qu'on fesoit, ou qu'on recevoit, aloient à l'avanture. Les cris, que l'écho des vallons renvoïoit 3, firent tant de peur aux Romains, qui croïoient avoir l'ennemi derrière eux, qu'ils abandonnèrent une partie de leurs retranchemens, comme si les Barbares en eussent été les maîtres; mais après tout, il ne se sauva qu'un tres-petit nombre de ceux-ci, dont tous les plus braves furent tuez, ou blesez; & quand le jour commença à paroître, le reste fut poursuivi jusque dans leur

REFLEXIONS POLITIQUES.

leurs fils elles-mêmes, & les exhortèrent à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour éteindre la tyrannie espagnole.

3 L'ignorance, qui regne parmi les soldats, a tres-souvent causé leur défaite, pour avoir pris l'épouvante sur des choses purement imaginaires. Ainsi, les Capitaines & les Généraux ont besoin d'avoir une grande présence d'esprit, pour remédier sur le champ à cete terreur panique, par quelque interprétation ingénieuse & plausible des accidens, qui surviennent de jour en jour.

leur Fort, où ils furent enfin contraints de se rendre. Les lieux voisins se rendirent volontairement ; mais l'hiver, qui commence de bonne heure dans la contrée du mont Hemus, & qui y est toujours tres-rigoureux, nous empêcha d'assiéger & de prendre les autres places, qui restoient aux ennemis.

LII. A Rome, la maison du Prince étoit pleine de dissensions, & pour commencer à ruiner Agrippine, Domitius Afer, qui venoit d'exercer la Préture, résolu de se métre en crédit par quelque moïen que ce fût, comme étant peu considéré, accusé Claudia Pulcra ¹ d'adultère avec Furnius, & d'avoir préparé du poison pour le Prince, & fait des imprécations contre lui. Agrippine, toujours violente, & maintenant en furie ; à-cause du danger, où sa cousine étoit, court au palais, & par hazard trouve Tibère, qui sacrifioit à Auguste ;

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Quand le Prince veut ruiner un Grand, un Favori, ou un Ministre, il commence d'ordinaire par la ruine de ceux, qui sont atachez à sa fortune, pour le priver du secours des personnes, qui pourroient lui fournir les moïens de se maintenir. C'est ainsi, que le Cardinal Mazarin détruisit la Duchesse de Chevreuse dans l'esprit de la Reine-Régente, pour ôter l'apui de cete Dame à M. de Chasteauneuf, qui vouloit entrer dans le Ministère : & que les Grans d'Espagne firent ôter le Généralat des armées au Marquis de Leganez, pour faire éloigner ensuite le Comte-Duc d'Olivarés, son protecteur, qui avoit toute la direction des affaires.

Auguste ; d'où elle prit occasion de lui dire d'un air insultant : „ Qu'il ne convenoit pas „ à la même personne d'immoler des victi- „ mes au divin Auguste, & de persecuter ses „ enfans ; que son divin esprit n'étoit pas dans „ ses statües, mais dans les images formées, „ comme elle, de son céleste sang 2 ; qu'elle „ com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les plaintes & les reproches ne sont pas des figures de rétorique propres à persuader les Princes. Quelque bonne cause qu'ait un Sujet, il ne peut user envers le Prince, que de prières & de remontrances, autrement il met toute la raison & la justice du côté du Prince. Ce n'est point une action de courage, que de parler vertement à son Souverain, c'est une rusticité téméraire. Plus les personnes ont le cœur bien placé, dit Antoine Perez, moins elles sont capables de sortir du respect, quelque grand que soit le tort qui leur est fait. Le respect doit être comme la veüe, & les autres sens, qui ne dépendent point de leur objet ; car bien que l'objet manque ; la puissance du sens ne manque pas. Ainsi, quoique le Prince ait fait quelque injustice, l'obligation de lui rendre le respect, qui lui est dû, ne cessè pas. *Dans sa lettre aux curieux.* Agrippine fit deux grandes fautes dans l'occasion, dont Tacite parle ici : l'une est, qu'elle perdit le respect à Tibère ; & l'autre, qu'elle l'insulta publiquement, puisque ce fut dans la cérémonie d'un sacrifice. Ajoûtez à cela, que les offenses, qui se font au Prince par les Princes de son sang, sont d'autant plus grandes, qu'elles font un plus dangereux exemple. Cabrera dit, que Philippe I. ne pardonnoit jamais ces sortes d'injures. Car, ajoûte-t-il, si le manque de respect envers une personne que l'on ne connoît pas, mérite une rude punition, quel traitement doit on faire à celui

„ comprenoit bien le mystère; que c'étoit el-
 „ le-même qu'on ataquoit sous le nom de
 „ Pulcra, dont le seul crime étoit, de s'être
 „ attachée, par un zèle indiscret, aux intérêts
 „ d'Agrippine, faute de s'être souvenue de
 „ Sofia, qui avoit été envoyée en exil pour
 „ le même sujet. Ce discours fit échaper à ce
 Prince dissimulé un vers grec, par lequel il
 lui reprocha, de n'être de mauvaise humeur,
 que parce qu'elle ne regnoit pas 3. Pulcra &
 Furnius furent condannez, & Domitius Afer
 mis au rang des premiers orateurs, par le té-
 moignage de Tibère, qui dit, que le titre d'é-
 loquent lui apartenoit de plein droit 1, après
 les

REFLEXIONS POLITIQUES.

celui qui étant lié de parenté avec le Prince, & par consé-
 quent plus étroitement obligé de l'honorer, a l'audace
 de lui perdre le respect ? Chap. 16. du Livre 5. de son Hi-
 stoire.

3 Dans les matières odieuses, la plus courte répon-
 se est toujours la meilleure. Celle, que Tibère fesoit
 aux plaintes d'Agrippine, étoit d'autant plus excellen-
 te, qu'elle frapoit au but, & qu'Agrippine sentoit en
 elle-même la vérité de ce qu'il lui reprochoit.

NOTES HISTORIQUES.

1 Le texte porte, *secuta adseveratione Caesaris, qua suo jure*
disertum eum appellavit. Et d'Ablancourt dit: Furnius & Clau-
 dia furent condannez, & Domitius Afer mis au rang des
 principaux orateurs avec l'approbation de Tibère. Il ne rend
 point, *jure suo*, selon la coutume de passer par-dessus tout
 ce qu'il n'entend point.

334 LES ANNALES DE TACITE.
les marques qu'il avoit données de son esprit. Les plaidoiez, qu'il fit, depuis, pour ou contre les coupables, le firent passer pour un homme, dont l'esprit valoit mieux, que les mœurs 4. Encore la vieillesse diminua-t-elle beaucoup de l'opinion qu'on avoit de son éloquence, d'autant que l'esprit lui aiant baillé 5, il ne laissoit pas d'avoir toujours la demangeaison de parler en public.

LIII. Agrippine étant tombée malade, & Tibère étant venu la visiter, elle fut long-tems sans parler, tant elle gardoit opiniâtrément sa colére; mais après bien des pleurs, mêlant les plaintes avec les prières, elle le con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 L'éloquence est un dangereux talent, quand elle se rencontre avec de méchantes mœurs. Paternule parlant d'un certain Tribun du peuple, qui étoit fort éloquent, dit; qu'il étoit né tel pour la ruine de sa patrie, où il alluma le feu de la guerre civile entre César & Pompée. *Bello civili non alius flagrant iorem, quàm Caius Curio, trib. pl. subjecit facem, vir nobilis, eloquens, & facinus malo publico. Hist. 2. cap. 48.*

5 Il n'y a presque point d'hommes, qui soient de si bonne trempe; que la vieillesse n'éteigne pas la vigueur de leur esprit. Combien voïons nous de Prédicateurs & d'Avocats, qui à force de s'ostiner à prêcher & à plaider, ne parlent plus que pour faire remarquer à tout le monde, qu'ils tombent en enfance? De ce côté-là sont tres-prudens ceux de nos Prédicateurs, qui, pour conserver la réputation, que la Chaire leur a donnée, cessent de prêcher si-tôt qu'ils sont devenus Evêques.

conjure d'avoir pitié de sa solitude, & de lui donner un mari, puisqu'elle étoit encore jeune, & qu'une femme vertueuse ne pouvoit avoir d'autre réconfort que le mariage: qu'il y avoit dans la ville des partis fortables pour elle, & qu'il n'y en auroit aucun, qui ne fût bien aïse de recevoir pour femme la veuve de Germanicus avec ses enfans. Mais Tibère, qui n'ignoroit pas à quelle conséquence cete demande tiroit pour Ou, que cete demande tiroit à grande conséquence pour l'État. la République 1, sans

mon-

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Les Princes sont en droit d'empêcher les mariages, qui leur sont suspects Salomon n'empêcha pas seulement son frère d'épouser Abisag, mais il le fit même mourir, parce que c'étoit un intérêt d'état, témoin cete reponse à sa mère: Pourquoi demandez-vous Abisag pour Adonias? que ne demandez-vous aussi le royaume pour lui? Si les Princes sont les pères communs de leurs Sujets, ils sont maîtres d'empêcher, que les Grans ne se marient sans leur consentement, avec plus de justice, que les pères de famille ne s'oposent au mariage de leurs enfans, puisque l'intérêt public est bien d'une autre conséquence que celui des particuliers. Le Pape Paul IV. défendit par un bref à la femme d'Ascanio Colonna de marier aucune de ses filles sans sa permission, de peur que ce seigneur, qui étoit son Sujet, ne se fortifiât dans la révolte par le secours de ceux, qui deviendroient ses gendres. *Frà Paolo livre 8. de son Concile de Trente.* Henri, Duc d'Anjou, qui depuis fut Roi, avoit tout sujet de traverser le mariage de sa sœur Marguerite avec le jeune Duc de Guise, auquel cete ambitieuse Maison aspiroit, pour s'en faire, un jour, un droit à la

montrer, ni qu'il se doutât de rien, ni qu'il fut ofensé, se retira sans lui répondre, quoiqu'elle l'en priât avec instance. Les Historiens n'ont point marqué cete particularité, mais je l'ai trouvée dans les memoires de sa fille 2 l'Impératrice Agrippine, mère de Néron, qui a raconté toutes les aventures de sa famille avec les siennes 3.

LIV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

la Couronne. M. de Montresor, qui apartenoit à feu Monsieur le Duc d'Orleans, tient la négative, pour justifier le mariage clandestin de son Maître, disant, que toutes les formalitez requises y avoient été observées, & que la Cour n'y oposoit que les loix fondamentales du Roïaume, qui n'étoient écrites nulle-part, & qui par conséquent, étoient purement imaginaires. Mais l'exemple de Salomon, qui commença son regne par l'action que je viens de dire, & la conduite uniforme de tous les Souverains, qui en usent de même dans leurs Etats, valent bien des loix écrites. Et si M. de Montresor eut été content de la Cour, & du Cardinal de Richelieu, je ne doute point, qu'il n'eût défendu la bonne cause aussi vigoureusement qu'il défend la mauvaise.

2 Quand un Historien raconte un fait singulier, qui a été omis par tous les autres Ecrivains, qui étoient du tems auquel la chose s'est passée, il ne doit jamais manquer de citer son garant, de peur qu'on ne croie qu'il ait voulu se faire de fête d'avoir vu des choses, que personne ne peut voir que lui. Soupçon, qui a entièrement ruiné de réputation un Moderne, dont les Histoires sont remplies de faits particuliers, qu'il a tirez des manuscrits, qui ne lui ont été communiquez, qu'à condition de garder le secret.

3 Ce n'est point une occupation indigne des grans Princes,

LIV. Au reste, tandis qu'Agrippine étoit dans l'affliction, & hors d'état de rien approfondir, Sejan lui donna *Ou, hors d'état de faire attention aux artifices d'autrui.* l'alarme 1 par des émissaires, qui sous couleur d'amitié, l'avertirent, qu'on la vouloit empoisonner, & qu'elle ne devoit plus aler manger avec Tibère. Elle, qui ne savoit point dissimuler 2, étant un jour à table auprès de lui, ne daigna pas répondre 3 à ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

Princes, que d'écrire les mémoires de leur vie, & si plusieurs, qui sont tres-habiles, en vouloient prendre la peine, il y a mille choses de conséquence, qui se perdent, lesquelles seroient d'un grand secours à l'Histoire. C'est pour cete raison, que le Sultan de Zizim, (celui qui vint en France sous le regne de Charles VIII. & qui fut empoisonné par le Pape Alexandre VI. ou par les Vénitiens) écrivoit lui-même l'histoire du regne de Mahomet II. son père. Le Cardinal de Richelieu dit, qu'il avoit commencé à celle de Louis XIII. pour empêcher, que beaucoup de circonstances, que personne ne pouvoir savoir comme lui, ne fussent ensevelies dans l'oubli; & qu'il n'abandonna ce travail, qui étoit de longue haleine, que parce que ses maladies continuelles & le faix des affaires ne lui permirent pas de le continuer. *Dans l'Epître de son Testament Politique.*

1 Il est naturel de croire tout & de craindre tout, quand on est malheureux.

2 Les femmes ne sont point capables de dissimuler, lorsque la passion & la prévention se sont emparées de leur esprit.

3 C'est l'ordinaire des femmes capricieuses d'aler toujours d'une extrémité à l'autre; elles affectent de se

à ce qu'il lui disoit, ni toucher à pas-un des mêts: & comme il s'en aperçut, ou par hazard, ou parce qu'on l'avoit instruit; après avoir loüé des fruits que l'on venoit de servir, il lui en presenta de sa main, pour mieux fonder sa pensée; mais Agrippine, augmentant son premier soupçon 4, les rendit aux valets,

REFLEXIONS POLITIQUES.

taire, quand il faut parler; & se font un plaisir de parler, quand il est à propos de se taire. L'Espagnol qui a traduit & commenté Commynes, raconte, qu'un de ses amis lui disoit plaisamment, que ces femmes belles & vertueuses étoient des diables, & qu'à force d'être femmes de bien, elles étoient insupportables, parce qu'il leur sembloit, que tout le reste leur devoit être permis. *Note C. du chapitre 136.* Ce sentiment peint bien Agrippine, dont la vertu & la mauvaise humeur étoient au même degré.

4 Les soupçons sont une espèce de vermine, qui rongge incessamment l'esprit des Princes. C'est une maladie si difficile à traiter, que les remèdes même la rendent incurable, & particulièrement dans les femmes, qui reçoivent plus facilement que les hommes les impressions qu'on leur donne. Le Cardinal de Richelieu fait un portrait de la Reine Marie de Medicis, dans lequel ce défaut est très-bien représenté. Les respects & les devoirs extraordinaires, que le Cardinal lui rendoit, (ce sont ses termes) & son incroyable persévérance à l'honorer & à la servir, passoient dans son esprit pour des dissimulations profondes.... L'évidente fausseté des calomnies, dont on le chargeoit, fesoit, que ceux qui en étoient les auteurs, prenoient toutes sortes de précautions pour trouver leur sûreté dans les ténèbres, sachant qu'ils ne pouvoient être connus, sans être convaincus. On persuadoit

valets, fans en avoir goûté. Tibère eut la retenüe de ne rien dire devant la compagnie, mais s'adressant à sa mère, il lui dit à l'oreille, qu'il ne falloit pas s'étonner s'il traitoit avec rigueur une femme, qui le soupçonnoit d'être empoisonneur. C'est ce qui donna lieu au bruit qui courut, que l'on longoit à faire perir Agrippine, & que Tibère n'osant pas agir ouvertement, cherchoit à s'en défaire par une voie secrète.

LV. Mais, pour étoufer ce bruit, il assistoit assidûment au Sénat, & durant plusieurs jours, il ne fit que donner tour à tour audience aux députez d'onze villes de l'Asie, qui bien qu'inégales en richesses, disputoient à l'envi à qui bâtiroit le temple, dont j'ai parlé *m*. Elles aléguoient presque toutes leur

P 2

ancienne

REFLEXIONS POLITIQUES.

suadoit à la Reine, que l'esprit du Cardinal étoit tel, que s'il savoit ce dont on l'acusoit, il le déguiseroit en sorte que le noir paroîtroit blanc, & qu'elle ne connoîtroit jamais aucune vérité. Elle fesoit pareil traitement à celui, qui lui rapportoit une calomnie, qu'à celui, qui lui découvroit une vérité. Elle gardoit le secret aux uns & aux autres, & cela donnoit lieu à chacun de débiter librement sa monnoie, sans avoir rien à craindre. *Dans le 5. tome des Mémoires de son Ministère.*

NOTES HISTORIQUES.

m Dans le chapitre 15. de ce livre.

ancienne origine, & l'affection qu'elles avoient témoignée au peuple romain, lorsqu'il étoit en guerre contre Persée, Aristonique, & d'autres Rois. Mais les Hipépéens, les Tralliens, les Magnésiens, & ceux de Laodicée furent également exclus, comme peu capables de faire cete dépense. Ilium même, qui raportoit que Troie étoit la mère de Rome, n'étoit considérable que par son antiquité. L'on balança un peu sur ce que dirent ceux d'Halicarnasse, que depuis douze-cens ans leur ville n'avoit jamais senti aucun tremblement de terre, & qu'ils creuseroient les fondemens du temple dans un roc. Pergame aportoit les mêmes raisons, mais on crut, qu'elle devoit être contente du temple d'Auguste. On jugea aussi, qu'Efese & Milet étoient assez occupées de vaquer aux cérémonies de Diane & d'Apollon. Il ne restoit donc que Sardes ou Smirne à choisir. Sardes pro- On, la compétence res-
toit donc entre Sardes &
Smirne. duisit un decret des Tos-
cans, qui reconnoissoient, qu'ils venoient du même sang, *que les Sardiens*, étant certain, que Tirrhenus & Lidus, fils du Roy Atis, avoient divisé leur nation à-cause de la multitude des habitans; que celui-ci étant resté dans son païs, l'autre étoit alé chercher une demeure étrangère; & qu'ils avoient tous deux laissé leurs noms à leurs peuples, l'un en Asie,
&

& l'autre en Italie: que les Lidiens devinrent même si puissans, qu'ils envoïerent des colonies dans la Grèce, qui, depuis, prit le nom de Pelops *n*. Les députez de Sardes mon-
troient encore des lètres de nos Généraux, & des traitez, faits avec nous durant la guerre de Macedoine, & vantoient la fertilité de leurs terres, aroufées de belles rivières, la bonté de l'air, & les commoditez du país d'alentour.

ou, de leur voisinage.

LVI. Ceux de Smirne, après avoir exposé, que leur ville étoit tres-ancienne, soit qu'elle eût été bâtie par Tantale, fils de Jupiter, ou par Tésée, qui étoit aussi de la race des Dieux *o*, ou par quelqu'une des Amazones, passèrent au détail de leurs services, sur lesquels ils fondoient principalement leur espérance. Ils représentèrent, qu'ils avoient secouru de leurs vaisseaux le peuple romain, non seulement dans les guerres étrangères, mais encore dans celles qu'il avoit eu à soutenir au milieu de l'Italie; qu'ils étoient les premiers, qui avoient dédié un temple à la ville de Rome, sous le consulat de Marcus Portius, vé-

P 3

rita-

NOTES HISTORIQUES.

n Le Péloponnese, c'est-à-dire, l'isle de Pelops.

o On le croioit fils de Neptune,

342 LES ANNALES DE TACITE.
ritablement en un tems, que la République
étoit déjà florissante, mais non pas encore éle-
vée à ce dernier période de grandeur, puisque
Cartage subsistoit encore 1 : & que l'Asie avoit
plusieurs Rois fort puissans. Ils apelloient mê-
me à témoin le Dictateur Silla, comme, dans
un hiver tres-rigoureux, son armée périssant
de froid, parce qu'elle manquoit de vêtemens,
leurs citoïens aprenant cete nouvelle dans leur
assemblée, se dépouillèrent aussi-tôt, pour en-
voier leurs habits à nos légions 2. C'est-pour-
quoi

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes se tiennent peu obligez des honneurs ,
qu'on leur fait , lorsqu'ils sont assis sur le trône ; car ou-
tre qu'ils croient que tout cela leur est dû , ils savent
que la flaterie & l'intérêt y ont plus de part , que l'afec-
tion ; au contraire ils aiment à faire du bien à ceux , qui
les ont honorez & servis dans leur fortune privée , par-
ticuliérement , si ça été dans l'aversité , ou dans un
tems , qu'on ne s'atendoit pas à les voir monter au trô-
ne. C'est sur ce fondement , que M. d'Ossât , se plai-
gnant des chicanes & des vexations , que lui fesoit le
Gouverneur de Belesme , où il avoit un Prieuré , repre-
sente au Roi , qu'aïant servi S. M. longtems avant son
avénement à la Couronne , & s'étant mis en danger
pour elle , quoiqu'il n'eût pas encore l'honneur d'être
son Ministre , il étoit de sa justice , de commander ,
qu'on le traitât au moins comme un de ceux de la Li-
gue , qui étoient venus les derniers à son obéissance.
Létre II.

2 Les services qu'on rend aux Princes , ne leur pa-
roissent

quoi le Sénat les préféra aux autres. Vibius Mar-
 fus propofa de donner pour adjoint à M. Le-
 pidus, à qui cete pro- *On, de donner à M. Lepidus, à*
 vince étoit échüe, un *qui &c. un Lieutenant furnu-*
 Sénateur qui fe chargeât du foin de faire bâtir
 ce temple; mais comme Lepidus, par modef-
 tie, refufoit d'en choifir un, on commit au
 fort divers prétoriens, & la commiffion échut
 à Valerius Nafô.

LVII. Enfin, Tibére qui balançoit depuis
 longtems dans la réfolution qu'il avoit prife de
 quitter le féjour de la Ville, partit pour aler
 dans la Campanie, fous prétexte de dédier un
 temple à Jupiter dans Capouë, & un autre à
 Augufte dans Nole; mais en éfet pour paffer
 le refte de fes jours loin de Rome. J'ai attri-
 bué, conformément à l'opinion de plufieurs
 de nos Auteurs, la caufe de fa retraite aux ar-
 tifices de Sejan 1; mais quand je confidére,

P 4

qu'a-

REFLEXIONS POLITIQUES.

roiffent confidérables, que fclon la conjoncture, dans
 laquelle ils leur ont été rendus. Celui que Philippe de
 Commines rendit à Louïs XI. enfermé dans le château
 de Péronne, où le Duc de Bourgogne l'auroit peutêtre
 fait mourir, *s'il eût trouvé ceux, à qui il s'adreffoit,*
prêts à le lui confeiller; eft à mon avis, la principale
 caufe de tout le crédit, qu'il eût depuis auprès de ce
 Roi. *Voit le chap. 7. du livre 2. de fes Memoires.*

1 C'eft le malheur ordinaire des favoris, qu'on leur
 attribue toutes les mauvaiſes réfolutions des Princes,
 dont

qu'après la mort de ce favori il fut encore six ans dans la même solitude, je doute fort, si je n'en dois point raporter la véritable cause à ou ; Je trouve plus de vraisemblance à en rapporter la véritable cause à Tibère.

Tibère même, qui vouloit cacher par le moien des lieux solitaires ses débauches & sa cruauté, que toutes ses actions découvroient. Plusieurs crûrent, que Tibère, en sa vieillesse, avoit honte de sa maigreur, de sa taille courbée 2, de sa tête chauve, & de son visage plein de pustules & de boutons, & tout froté d'onguens 3. Outre que durant le long séjour qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

dont ils possèdent les bonnes graces, quoique souvent ils aient conseillé tout le contraire de ce dont on les fait les auteurs. Il leur est quelque-fois avantageux de tomber, d'autant que la mauvaise conduite de leur Maître après leur chute sert à leur faire réparation d'honneur. La manière dont Henri III. se gouverna, après avoir éloigné de sa Cour le Chancelier de Chiverny, & les trois Secretaires-d'Etat, Villeroi, Brulart, & Pinart, ses plus anciens serviteurs, fit leur apologie auprès du peuple, qui les avoit crûs les auteurs de tous les édits burlesques, qu'il avoit publiez. *Memoires de Chiverny.*

2 Comme la grandetaille, dit Hipocrate, sert d'ornement dans la jeunesse, elle devient incommode aux vieillards, & les rend même plus désagréables que ne fait la petiteesse, *incurvescit enim senescentibus*, ajoute Galien, *sitque grave & molestum onus.*

3 A mesure que les Princes deviennent infirmes, ou perdent les agrémens du corps, ils deviennent solitaires. Les particuliers ont tant de soin de cacher leurs défauts

qu'il fit à Rhodes, il s'étoit fait une habitude de vivre retiré, & de dérober la connoissance de ses plaisirs. On dit aussi, qu'il s'absenta à cause de sa mère, qu'il ne vouloit point avoir pour compagne dans le gouvernement,

P 5

tout-

REFLEXIONS POLITIQUES.

fauts corporels, ainsi, il ne faut pas s'étonner, que les Princes aient cete délicatesse, eux, qui savent par expérience le plaisir que le peuple prend à les controller. Cabrera dit, que Philippe I I. sur la fin de sa vie ne se laissoit plus voir qu'aux officiers de sa Maison, aux Ambassadeurs, & aux personnes, qui l'entretenoient de choses de piété, de peur que le peuple ne vint à s'apercevoir, que la goutte avoit ruiné son corps, & la vieillesse diminué son autorité. *A la fin du livre 5. de son Histoire.* Entre les raisons, que Charle-quint alégua, pour justifier son abdication, il dit, que le poids de tant d'Etats, & de tant d'affaires, demandoit des piez & des mains plus libres que les siens, que la goutte avoit énervez. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie.* Commynes raconte, que Mahomet I I. qui avoit conquis deux Empires & quatre Roïaumes, étant devenu maladif, se tenoit clos en son chariot, de peur que si on l'eût vû si défait, le peuple n'en eût pris occasion de le mépriser. *Dernier Chapitre du livre 6. de ses Mémoires.* Tout cela me fait souvenir de ce qu'un critique a écrit d'Agésilas, Roi de Lacedémone, qu'il n'avoit refusé les statues, qu'on lui vouloit dresser en Asie, que pour dérober à la postérité la connoissance de sa laideur & de sa petitesse.

4 L'autorité est une chose si jalouse dans un Prince, que quelque redevable qu'il puisse être de sa principauté
à ceux

346 LES ANNALES DE TACITE.
tout-à-fait, étant d'elle, qu'il avoit reçu l'Empire. Car Auguste avoit eû la pensée d'y appeler Germanicus, petit-fils de sa sœur, & qui plaisoit à tout le monde; mais vaincu par les prières de sa femme, il adopta Tibère *p*, & lui

REFLEXIONS POLITIQUES.

à ceux qui la lui ont procurée, ce seroit en lui une foiblesse digne de blâme & de mépris, que de souffrir aucun partage de puissance, sous couleur d'être reconnoissant d'un si grand bienfait. Les Princes ont tant d'autres moïens de faire du bien à leurs amis, qu'ils les peuvent facilement récompenser, sans les laisser approcher du gouvernail, où il n'appartient qu'au Souverain de mettre la main. Ainsi, le Cardinal d'Este, qui reprochoit à Sixte V. de l'avoir fait Pape, méritoit bien cette réponse de Sixte : Souffrez donc que je le sois, & que j'en remplisse les devoirs.

NOTES HISTORIQUES.

p Raphaël dalla Torre dit, que ce ne fut nullement Livia, qui fit préférer Tibère à Germanicus, dont Auguste aimoit tendrement la personne & les enfans, au-lieu qu'il haïssoit Tibère, dont il connoissoit l'arogance & la cruauté. Je ne puis, dit-il, m'abstenir de déclarer ici ma pensée sur un fait, où la prudence d'un Suétone & d'un Tacite semble s'être égarée, & la diligence des Commentateurs s'être endormie. Il n'est pas croyable, qu'Auguste eût l'esprit si perversi, que non content d'avoir entièrement étouffé la liberté publique, il voulut encore exposer sa patrie à la barbarie d'un tyran, dont les premiers coups avoient à tomber sur les restes de sa postérité. La nécessité eut plus de part au choix qu'il fit de Tibère, que sa volonté. La mort prématurée de ses petits-fils Cajus & Lucius, son âge avancé, la crainte d'être méprisée dans sa vieillesse, & le besoin qu'il avoit d'un homme habile & courageux pour soutenir sa dignité, l'oblige-

lui fit adopter Germanicus. Et c'est ce que Liv-
via reprochoit & redemandoit à son fils.

LVIII. Tibère partit acompagné de peu
de gens, entre lesquels il n'y avoit d'illustres
que Coccéius Nerva Sénateur consulaire, &
versé dans le Droit, & deux Chevaliers ro-
mains, Sejanus & Curtius Atticus; les autres
étoient des Savans, & presque tous des grecs,
qu'il menoit pour converser 1. Les Astro-

P 6

logues

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il sied bien aux Princes souverains de converser
quelquefois avec les Savans, mais il ne faut pas que le
plaisir de cete conversation dégénere en passion; car il
n'y a rien de plus capable de les dégoûter du soin des a-
faires publiques, qui demandent tout leur tems, &
toute leur application, Celui-là est le plus savant Prin-
ce, qui fait le mieux gouverner. Or cete science ne s'a-
cquiert ni par la lecture des livres, ni par les entretiens
avec les gens-de-létres, mais par l'expérience, par la
négociation avec les Ambassadeurs, par les frequentes
audien-

NOTES HISTORIQUES.

rent de rapeller de Rhodes celui, auquel il n'avoit pas vou-
lu permettre de retourner à Rome, tandis que Cajus & Lu-
cius furent vivans. Par l'espace de douze ans qu'il vécut en-
core, il agrandit si fort Tibère, en l'honneur du Consulat,
de la puissance du Tribunat, du commandement des armées,
& de la direction de routes les affaires de l'Empire, que
lorsqu'il fut question de choisir un successeur, il trouva ce-
lui-ci si bien ancré, qu'il jugea impossible, comme il l'étoit
en efet, de le détrôner par un testament. Chap. 4. de son *As-
trolabio di Stato.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

audiences, où chacun venant préparé, le Prince a de quoi exercer son attention, sa curiosité, son discernement. Le Roi nôtre maître, dit Commynes, aimoit à demander & à entendre de toutes choses, & avoit le sens naturel parfaitement bon, lequel précède toutes les sciences qu'on sauroit apprendre en ce monde. *Chap. 6. du 2. livre.* Voilà donc trois choses, qui sont nécessaires aux Princes pour devenir habiles; demander, écouter, & discerner. Comme il est de la prudence de parler peu, dit M. de Richelieu, il en est aussi d'écouter beaucoup; on tire profit de toutes sortes d'avis, les bons sont utiles par eux mêmes, & les mauvais confirment les bons. *Section 2. du dernier chapitre de la première partie du Testament Politique.* Philippe II. n'interrompoit jamais ceux à qui il donnoit audience, quoiqu'il y en eût quelquefois de fort ennuyeux, parce que, disoit-il, *outre que je remplis mes obligations, je reçois plus de bien que je n'en fais, en aprenant tout ce que j'ai besoin de savoir.* Il ne faut donc point d'autre école, ni presque d'autre entretien aux Princes, qui veulent regner avec réputation. Et c'est sur ce fondement, que Sixte-quinz refusa d'acheter la bibliothèque du Cardinal Sirlet pour le Cardinal Montalte, son neveu, dont il vouloit faire un grand homme-d'Etat; disant, que durant son pontificat, ses instructions serviroient de livres à son neveu. *Livre 1. de la 2. partie de sa Vie par Leti.* Clement VIII. disant au Cardinal d'Ossat, *C'est vous autres, qui me voulez tuer, en me faisant étudier durant ces grandes chaleurs;* le Cardinal répliqua, qu'en effet on disoit par toute la ville, que depuis quelques jours S. S. étudioit soir & matin sur l'affaire du Marquisat de Saluces; mais qu'il la supplioit de l'excuser, s'il osoit lui dire, que cela ne convenoit point à sa dignité, ni à son âge. *Lettre 173.*

sous une constellation, qui marquoit qu'il n'y rentreroit jamais. Prédiction, qui causa la mort de plusieurs, qui inféroient de là, que celle de Tibère étoit prochaine 2, & le publioient ainsi. Car on ne pouvoit pas s'imaginer qu'il fût possible, qu'il se privât volontairement de sa patrie durant onze ans, *qu'il avoit encore à vivre*. Mais la suite fit voir le peu de distance qu'il y a *de cet art au mensonge* 3, & de combien d'obscuritez sont envelopées les

On, que cet art a grande affinité avec le mensonge, & que la vérité de ses prédictions est toujours envelopée de mots ambigus.

P 7

pré-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il est aussi dangereux d'ajouter foi aux prédictions de la mort des Rois, que de les faire; car ceux qui croient ces prédictions, semblent en attendre, & même en désirer l'accomplissement. Les Princes veulent bien qu'on prédise les prospérités qui leur doivent arriver, mais ils ne sauroient souffrir les supputations astronomiques de leurs jours. Le Pape Sixte V. envoya aux galères un certain *Fabricio Forte*, qui se vantant d'avoir prévu son exaltation, se mêloit aussi de vouloir deviner sa mort. Un Médecin nommé Duval reçut la même punition, pour avoir prédit, que Louis XIII. mourroit en l'année 1631, avant la canicule.

3 L'Astrologie, la plus vaine de toutes les sciences du monde, ne conserve son crédit dans les Cours des Princes, que par l'oisiveté & la curiosité des courtisans, qui, faute d'être capables des s'appliquer aux bonnes choses, s'amusent à commenter les rêveries, & à expliquer les énigmes, dont cet art a coutume d'enveloper ses prédictions. Lorsque François I. passoit les Alpes pour
aler

prédictions même qui se rencontrent véritables *q.* Ils ne mentirent pas en ce qu'ils dirent, que Tibère ne retourneroit jamais à Rome; mais ils se trompé- *On, mais leur ignorance parut en tout le* rent en tout le reste, puis- *reste.* qu'il vécut jusqu'à une extrême vieillesse, & qu'il séjourna toujours dans le voisinage de la Ville,

REFLEXIONS POLITIQUES.

aler conquérir le Duché de Milan, un Astrologue lui dit, que les astres lui prométoient, que ses chevaux iroient à l'abreuvoir dans le Mançanares, qui est la rivière de Madrid. Cete promesse fut accomplie, mais à rebours de l'interprétation, que ses courtisans y avoient donnée. *Epitome de la vie de Charle-quin de Don Juan Antonio de Vera.* Quand on prédit à Charles-Emanuel, Duc de Savoie, qu'en l'année 1600. il n'y auroit point de Roi en France, il l'entendit de la mort d'Henri le-Grand, mais quelques mois après, ce Roi lui expliqua la prédiction en entrant personnellement dans le cœur de la Savoie.

NOTES HISTORIQUES.

q. A l'entrée du conclave, où fut élu Paul V. il y eut un homme, qui donna au Cardinal de Joyeuse un billet contenant, que le Pape, qu'on aloit élire, s'appelleroit Paul, & porteroit en ses armes une aigle: mais on découvrit, que c'étoit une fourbe, & que cet homme n'avoit jamais pensé au Cardinal Bourghese, mais bien au Cardinal de Veronne, Noble-Vénétien de la Maison Valieri, lequel avoit une aigle pour armes; conjecturant que ce Cardinal, qui étoit un grand personnage, seroit élu, & qu'alors il prendroit le nom de Paul, en mémoire de Paul I. qui avoit été le dernier Pape Vénétien. *Pezzaniana. tit. Astrologues.*

Ville, & quelquefois même au pié de ses murailles.

LIX. Vers ce tems-là, Tibère courut un danger, qui augmenta l'opinion qu'on avoit, qu'il mourroit bien-tôt, & lui donna sujet de prendre plus de confiance que jamais en Sejanus. Un jour qu'ils mangeoient dans la grotte d'une maison apellée la Caverne, qui est entre la mer d'Amiclée & les montagnes de Fondi, l'entrée de cete grotte, que la nature seule avoit faite, fondit tout-à-coup, & écrasa quelques-uns de ceux, qui servoient à table. Ceux, qui étoient du repas, saisis de peur, prirent aussi-tôt la fuite; mais Sejan se courbant sur le corps de Tibère, soutint de ses épaules le poids de la voute 1, & fut trouvé en cete posture
par

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelquefois le corps a plus de part à la fortune des favoris, que leur esprit. Si Sejan n'eût pas eû le corps robuste, il n'eût pû rendre à Tibère un service, dont ce Prince lui seût plus de gré, que de tous les autres, qu'il lui avoit rendus comme Ministre-d'Etat. L'Empereur Soliman aïant laissé tomber une lître qu'il lisoit apuïé sur un balcon, qui donnoit sur ses jardins, un petit Page, nommé Mahemet, s'alta du balcon embas, & la rapporta à Soliman, pendant que les autres descendoient par l'escalier pour aler la chercher. Action, qui plut si fort à ce Prince, que cet enfant devint son favori, & fut, depuis, Grand Vizir sous trois Empereurs. *Amirato, discours 9. du livre 1. de son Commentaire sur Tacite. Gracian chap. 3. de son Héros.* Une pareille aventure

par des soldats, qui vinrent au secours. Ce service le rendit plus puissant, & quoiqu'il donnât des conseils pernicioeux, Tibère prenoit toute créance en lui, le regardant comme un homme, qui ne craignoit point d'hazarder sa vie pour son Prince. Il s'érigea même en juge contre la famille de Germanicus, subornant des gens pour acuser Agrippine, & particulièrement Neron, qui étoit le plus proche héritier de l'Empire. Car bien que Neron fût très-modéré pour son âge, il ne laissoit pas d'oublier assez souvent ce que la conjoncture présente exigeoit de lui 2, à force

Ou, de s'oublier assez souvent en des choses qu'il étoit de son intérêt présent de dissimuler,

ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

vanture ouvrir la porte de la faveur à N.... de Saint Simon, qui étant Page de Louis XIII. fut si prompt à ramasser le manteau de Sa Majesté, & à le lui jeter sur les épaules, qu'on ne s'aperçut presque pas qu'elle l'eût laissé tomber, ni qu'il fût descendu de cheval. Voilà deux Pages, à qui l'agilité tint lieu d'un très-grand mérite.

2 Si c'est la coutume des Princes de regarder toujours de mauvais œil celui qui leur doit succéder, parce qu'ils suposent qu'une si grande & si certaine espérance lui fait attendre impatiemment leur mort, quelle résolution ne sont-ils pas capables de prendre, quand ce successeur n'a pas la prudence de dissimuler son ressentiment, ni de cacher le desir qu'il a d'occuper la place qu'il attend? C'étoit donc une grande témérité à M. de Puilaurens de dire aux Ministres de Louis XIII. que si l'on fesoit mourir le Duc de Monmorenci, Monsieur les

feroit

ce d'entendre les discours de ses afranchis & de ses domestiques, qui, par un desir prématuré de s'avancer, l'éguillonnoient *3 incessamment* à montrer qu'il avoit du courage & de la resolution. Ils lui disoient, que le peuple romain le desiroit ainsi; que les armées n'atendoient que cela, *pour se déclarer en sa faveur*; que Sejan n'oseroit jamais faire la moindre résistance, lui, qui insultoit maintenant la patience d'un vieillard, & la timidité d'un jeune homme.

LX. Véritablement, Neron n'avoit aucun mauvais dessein, mais il lui échapoit quelquefois des paroles imprudentes & fougueuses, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

feroit un jour mourir eux-mêmes *; menace, qui jointe à la conduite que Monsieur tenoit alors, auroit coûté fort cher à ce Prince, si Louïs XIII. eût été de l'humeur de Louïs XI. ou d'Henri III. * *Chap. 1. du Testament Politique.*

3 Comme les femmes chastes ne doivent point avoir d'oreilles pour les discours, que les galans leur font pour ébranler leur vertu, quoique même elle soit à toute épreuve, parce que c'est assez qu'elles veuillent écouter, pour donner prise à la médifance & à la calomnie: de même les Princes, qui ont de prochaines espérances à la couronne, doivent éviter soigneusement de prêter l'oreille aux plaintes, que leurs domestiques, ou les malcontents font contre le gouvernement de celui, à qui ils doivent succéder; d'autant que, s'ils le font, ou par foiblesse, ou par mauvaise volonté, ils s'exposent à mille dangers, dont ils ne peuvent échaper que par miracle.

que les espions qu'on tenoit auprès de lui, raportoient avec augmentation : & comme on lui ôtoit les moyens de se défendre, il avoit de jour en jour de nouveaux sujets d'inquiétude ; car les uns évitoient sa rencontre ; les autres se retiroient brusquement après l'avoir salué ; plusieurs rompoient tout-à-coup l'entretien commen-
On, après lui avoit rendu la salutation.
 cé, ceux des amis de Séjan, qui s'y trouvoient présens, osant bien rester avec lui, pour lui

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est l'ordinaire des courtisans de fuir l'entretien, & même la vue de ceux, qui sont haïs du Prince, ou du favori. La court, qu'il me falloit traverser, dit la Reine Marguerite, étoit pleine de gens, qui avoient acoutumé de courir pour me voir & m'honorer : mais alors chacun voiant comme la fortune me tournoit visage, eux aussi ne firent pas semblant de m'apercevoir
Livre 2. de ses Mémoires. Comme je m'aprochois, dit Monsieur de Montresor, pour leur parler, ainsi que j'avois acoutumé de faire, je m'aperçus par le soin, qu'ils prirent de m'éviter, qui passoit jusqu'à l'incivilité, que je n'étois pas agréable au Cardinal de Richelieu ; & que l'un & l'autre (le Cardinal de la Valette & Bautru) en étoient fort persuadés. *Dans ses Mémoires.* De toute la suite du Cardinal (Mazarin) dit M. de la Chastre, Noailles, Piennes, & Saint Mesgrin, furent les seuls, qui me voulurent connoître & aborder..... Le Maréchal de Bassompierre, qui m'avoit jusqu'alors témoigné tant d'amitié, s'éloignoit de moi, & ne me parloit plus qu'en crainte... Il me dit la chose en trois mots, & puis se retira de moi, sans me vouloir parler davantage, comme s'il eût appréhendé, qu'on ne nous eût vus en conversation.

lui rire au nez 2. Et soit qu'il parlât, ou qu'il se teût, Tibère le regardoit de travers, ou avec un souris affecté 3, lui tournant à crime & ses paroles, & son silence. Il n'étoit pas même en sûreté dans son lit, car sa femme rapportoit à sa mère Livia jusqu'à ses rêves & à ses soupirs, & celle-ci les contoît à Sejan, qui,

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Quand le Prince, ou ses favoris, prennent plaisir aux insolences des courtisans, ceux-ci, qui n'ont point d'autre Dieu que la faveur, n'épargnent pas même les Princes du sang royal. Les insultes que les créatures de Sejan fesoient au fils aîné de Germanicus, me font souvenir de celles, que les mignons d'Henri III. avoient la hardiesse de faire à son propre frère le Duc d'Alençon. Maugiron & les autres de sa cabale, dit la Reine Marguerite, commencèrent à le gauffer avec des paroles si piquantes, que tout autre moindre que lui s'en fût offensé. Ils lui dirent, qu'il avoit bien perdu sa peine de s'être habillé pour venir au bal des noces de Saint-Luc; (c'étoit un des mignons) que l'on ne l'avoit point trouvé de manque toute l'aprèsdînée; qu'il étoit venu à l'heure des ténèbres, parce qu'elles lui étoient favorables, à cause de sa laideur, & de sa petite taille. Tout cela se disoit à la nouvelle mariée, qui étoit auprès de lui, & si haut, que d'autres le pouvoient entendre *Livre 2. de ses Mémoires.* Gaston Duc d'Orléans, étant venu trouver le Roi, son frère à Orléans, après le Traité de Blois, son Altesse, dit M. de Montresor, y fut regardée avec peu de respect de ceux, qui étoient alors auprès de S. M. & fut méprisée par le Cardinal, qui lui fit des railleries fort injurieuses. *Dans ses Mémoires.*

3 Le sourire des Rois tranche mieux que le fil de la meilleure épée. *Afor. de Perce.*

qui, de son côté, débauchoit Drusus, en lui faisant espérer l'Empire, s'il travailloit à la ruine de son aîné, dont la fortune étoit déjà bien ébranlée. Outre que Drusus avoit l'humeur féroce, & une grande passion de regner, & qu'il est ordinaire aux frères de s'entre-haïr 4, il étoit animé de ressentiment de ce qu'Agripine aimoit Néron plus que lui. Toutefois, Sejan ne vouloit point tant de bien à Drusus, qu'il ne pensât dès lors aux moïens de le perdre aussi 5 dans la suite; tres-assûré, que son esprit

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Les inimitiez sont presque toujours implacables entre les frères, quand elles ont pour fondement un aussi grand intérêt que celui d'une couronne.

5 Quand une Maison puissante est suspecte au Prince, & qu'il a dessein de la ruiner, l'un des plus ordinaires moïens, dont ses Ministres se servent, est d'y mettre la division, bien assûrez que du vaisseau brisé ils en recueilleront les pièces. Le Roi Henri III. dit la Reine Marguerite, conçût une extreme jalousie contre mon frère d'Alençon, ayant pour suspecte l'union de lui & du Roi de Navarre, & croïant que je fusse le lien de leur amitié, il ne trouva point de plus propre expédient pour les diviser, que, d'un côté, de me broûiller avec le Roi mon mari, & de l'autre, de faire que Madame de Sauve, qu'ils aimoient tous deux, les ménageât tous deux de telle façon, qu'ils entraissent en jalousie l'un contre l'autre. Et cete Circé, pour mieux jouer son jeu, persuada au Roi mon mari, que j'étois jalouse, & que pour cete cause je tenois le parti de mon frère contre lui; & leur faisant acroire à tous deux; qu'ils étoient

esprit turbulent le feroit facilement tomber dans les embûches, *qu'on lui dresseroit.*

LXI. Sur la fin de l'année moururent deux hommes d'importance, Asinius Agrippa, de Maison plus illustre, qu'ancienne, & qui n'avoit point dégénéré de ses ancêtres; & Quintus Haterius, de famille de Sénateurs, & qui s'étoit rendu célèbre par son éloquence. Mais les écrits, qu'il a laissez, ne soutiennent pas la réputation qu'il eut durant sa vie, car il avoit plus de feu, que d'ex- *on*, car comme il avoit plus de

feu, que d'ex-
actitude & de justesse, & que le ton de voix, & l'action dont il animoit ses discours, sont morts avec lui, ses ouvrages ne sont point recherchés; au-lieu que plusieurs autres le sont de jour en jour davantage, parce qu'ils sont écrits avec art & méthode.

ses

REFLEXIONS POLITIQUES.

étoient uniquement aimez d'elle, elle avançoit également leur division & leur ruine. *Livre 1. de ses Mémoires.*

I Il y a bien des plaidoïez & des sermons qu'on admire en la bouche des Avocats & des Predicateurs, lesquels paroïtroient bien minces, & même ridicules, si l'on en jugeoit par les yeux, je veux dire par la lecture, au-lieu d'en juger par les oreilles, qui n'ont pas le tems de les trouver mauvais. Le public a vû une quinzaine de sermons, escortés d'une préface fastueuse, plus longue, ou du moins aussi longue, que les quinze discours, dont les lecteurs n'ont pas été plus contens, que le Libraire qui s'est bien gardé d'en faire une seconde

358 LES ANNALES DE TACITE.
ses ouvrages n'ont pas eû le sort de plusieurs
autres, qui, pour être composez avec plus
d'art & d'étude, sont plus en estime que ja-
mais.

A N D E R O M E 780.

LXII. Sous le Consulat de Marcus Lici-
nius & de Lucius Calpurnius il ariva un acci-
dent, qui ressembloit à la plus sanglante de-
faite d'une armée, mais qui commença & fi-
nit tout ensemble. Un certain Atilius, de ra-
ce d'afranchis, s'étant avisé de donner un spé-
ctacle de gladiateurs à Fidènes, y fit bâtir un
amphitéatre, dont les fondemens n'étoient pas
assez

REFLEXIONS POLITIQUES.

de édition. Le peuple, dit le Téophraste François, apel-
le éloquence la facilité que quelques uns ont de parler
seuls & long-temps, jointe à l'emportement du geste,
à l'éclat de la voix, & à la force des poumons. Les Pé-
dants ne la distinguent pas de l'entassement des figures,
de l'usage des grans mots, & de la rondeur de périodes.
Gregoire Leti dit, que les sermons du Père Montalte,
qui fut depuis Pape, n'étoient pas admirez de ses lec-
teurs, comme de ses auditeurs; & que depuis qu'il en
eut fait imprimer deux, qu'il avoit prononcez à Naples
avec un applaudissement universel, lesquels n'eurent pas
la même approbation de ceux qui les lûrent, il se garda
bien d'en publier d'autres. *Livre 2. de la 1. partie de la
vie de Sixte V.* L'Avocat Marion avoit cete partie,
qu'en discourant il persuadoit fort, & n'émouvoit pas
moins en métant par écrit. *Perroniana.*

assez profonds, ni la charpente assez forte, comme un homme, qui n'ayant pas beaucoup d'argent, travailloit plus pour le gain, que pour aquerir de la reputation parmi les concitoyens. Hommes, femmes, & enfans, de tous les âges, acoururent de Rome à ce spectacle, à-cause du voisinage, & d'autant plus afamez de tels divertissemens, que, depuis que Tibère regnoit, ils en avoient été privez. C'est pourquoi, le mal en fut bien plus grand, car l'amphitéatre à force d'être chargé de monde, vint à fondre par le milieu, & puis par les côtez, qui renversèrent un nombre infini de personnes attentives à ce spectacle, sur ceux qui étoient dans la place, & aux environs.

LXIII. Je trouve que dans une si funeste aventure, ceux, qui furent étouffez ou écrasés dès le commencement, furent les moins malheureux, parce qu'ils ne languirent point; mais ceux-là étoient bien plus dignes de compassion, qui vivant encore avec les bras & les jambes rompuës, entrevoïoient, durant le jour, leurs femmes & leurs enfans sous les ruines, & pendant la nuit, les reconnoissoient à leurs voix, & à leurs cris. Si-tôt que le bruit de ce désastre se fut répandu, l'un pleuroit son frère, l'autre son parent; l'autre son père & sa mère : Et comme

me l'on ne favoit pas encore, quels étoient les morts, ou les vivans, l'incertitude multiplioit la peur, à tel point, que ceux dont les parens ou les amis se trouvoient absens de Rome, pour d'autres affaires, prenoient l'alarme, *s'imaginant qu'ils étoient alez à Fidènes*. Quand on eut commencé à emporter les ruines, ce fut un concours de monde, qui venoit reconnoître les morts, chacun embrassoit & baisoit les siens; & comme il y en avoit plusieurs qui se ressembloient de visage, qui paroissoient de même âge, ou que la mort avoit défiguré, l'erreur excitoit des contestations entre les parens & les autres. Il y eut ce jour-là cinquante mille hommes écrasés ou blessés *r*, ce qui fit que le Sénat ordonna, qu'à l'avenir personne ne pourroit donner de spectacle au peuple, sans avoir quatre-cens-mille sesterces *f* de bien; & que l'on ne dresseroit plus d'amphitéâtre, que sur un terrain solide & capable de porter de bons fon-

NOTES HISTORIQUES.

r Suétone dit, que le nombre des morts montoit à plus de vint-mille, & qu'à l'ocasion de cete affliction publique, le peuple ayant conjuré Tibère de retourner à Rome, il sortit de l'isle de Caprées, pour venir en terre-ferme, où il se laissa voir à tout le monde, après quoi il retourna en cete isle, & abandonna entièrement le soin des affaires.

f Dix mille écus de nôtre monnoie.

LIVRE QUATRIEME. 361
fondemens. Et Atilius fut envoié en exil 1.
Au reste, pendant que cete affliction étoit toute récente, les maisons des Grans furent ouvertes, & les choses nécessaires fournies librement aux malheureux 2; de sorte que, ces

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Si l'on punit de mort un homme, qui en a tué un autre, ou qui a malversé dans l'administration des deniers publics, quel châtiment ne méritent pas ceux, qui hazardent de gaieté de cœur la vie de tout un peuple, pour assouvir leur avarice? Celle de nos feseurs d'échafauts, qui louient des quinze & vint-mille places au prix qu'ils veulent, devoit être punie à toute rigueur, quand leurs échafauts viendroient à manquer, comme il arive tres-souvent. On fait tous les jours des ordonnances de police, pour empêcher des choses qui sont de bien moindre importance.

2 C'est dans les disgrâces publiques, que les Grans ont occasion de montrer s'ils sont Grans. L'éloge, que M. de Marquemont, Archevêque de Lion, fait du Cardinal Montalte, neveu du Pape Sixte V. montre bien que ce Cardinal avoit hérité de la grandeur d'ame de son oncle. Le père des pauvres, dit-il, est mort, & il se vérifie par parties de banques, qu'en trente huit ans qu'il a été Cardinal, il a donné en aumônes jusqu'à treize-cens mille écus, outre plusieurs charitez qu'il a faites de sa main, & qui n'ont point été écrites. *Lettre du 3. Juin 1623. tome 1. des Memoires du Ministère du Cardinal de Richelieu.* Paris n'oubliera jamais l'action héroïque de feu Madame la Princesse de Conty, qui vendit ses joiaux & ses plus précieux meubles, pour subvenir aux besoins des pauvres durant la famine de 166..... Et l'on ne se souviendra jamais de la mère, qu'on ne se souviennne aussi du fils, qui avoit ajoûté à la
Tom. II. Q charité

ces jour-là, Rome, quoique toute en désordre, representoit nos anciens, qui après les grandes batailles, prenoient soin de la guérison & de la nourriture des blesez.

LXIV. Cete plaie n'étoit pas encore fermée, lorsque le feu brûla ^{Ou, la douleur de ce desastre duroit encore, lorsque &c.} entièrement un quartier de la Ville ¹, apellé le Mont Celius; d'où l'on prit ocaſion de dire, que l'année étoit funeste, & que Tibère avoit pris ſous de malheureux auspices la réſolution de s'absenter ²; car c'est

REFLEXIONS POLITIQUES.

charité envers les pauvres, dont il avoit fait ſa vertu dominante, la libéralité envers les Savans, dont il s'étoit fait le protecteur.

1 Le proverbe, qui dit, qu'un malheur ne vient jamais ſeul, a été vrai de tout tems. Dieu envoie ſes fleaux, tantôt dans un païs, tantôt dans un autre, pour obliger les Princes & les Magistrats à travailler à la réformation des mœurs & des abus.

2 Le peuple eſt ſi acoutumé à ſe plaindre des Princes, que tout ce qu'ils font, bien ou mal, eſt toujours cenſuré. S'ils ſont ſédentaires, on ſe laſſe de les voir; ſ'ils vont ſejourner dans les provinces, la capitale en murmure; & ſ'ils n'abandonnent point la capitale, où leur préſence eſt preſque toujours néceſſaire, les provinces en ſont mal-contentes, & ſe plaignent qu'on les traite comme des nations étrangères. Dans le premier livre de ces Annales on voit combien le peuple de Rome ſouhaitoit l'abſence de Tibère, juſqu'à le piquer d'honneur par l'exemple d'Auguſte, qui avoit fait pluſieurs voïages en Allemagne, dans un âge fort avancé, & à le comparer avec ce Callipidés des Grecs, qui con-

roit

c'est la coutume du peuple de reprocher au Prince, comme des fautes, des accidens, qui ne peuvent être prévus. Mais Tibère fit cesser ces plaintes, en donnant de l'argent ; à ceux qui demeuroient en ce quartier-là, à proportion du dommage, qu'ils avoient reçu. Les plus

Q²

REFLEXIONS POLITIQUES.

roit toujours sans passer jamais la mesure de son coude. *Suétone dans sa Vie.* Maintenant qu'il est absent, ce même peuple impute à son absence toutes les calamitez de la Ville.

3 Le Prince est maître de la langue des peuples, quand il s'est rendu maître de leur cœur. Quelque méchant que soit un Prince, on dit toujours beaucoup de bien de lui, quand il est libéral. Il ne se pouvoit pas un plus méchant homme, ni un plus méchant Prêtre, que le Pape Alexandre VI. cependant les Romains disoient, que c'étoit un bon Prince, parce qu'il avoit grand soin d'entretenir l'abondance. Commynes dit, que le Duc de Milan Jean Galeas étoit *un grand & mauvais tyrann*, mais honorable, comme pour faire entendre, que cete dernière qualité lui tenoit lieu de plusieurs vertus. Il ajoute, que les Chartreux de Pavie l'apelloient saint, parce qu'il avoit bâti leur Eglise, & fondé leur monastère.

NOTES HISTORIQUES.

† Suétone dit, qu'en tout son regne il ne fit que deux libéralitez au peuple Romain, dont celle-ci en fut une. *Quibusdam dominis insularum, quæ in monte Cælio deflagrant, pretio restituit.* Et quelques lignes après il ajoute, qu'il fit tant valoir ce bienfait, qu'il voulut que le Mont Celius en fût appelé auguste. *In Tiberio.*

plus illustres lui en firent des remercimens dans le Sénat, & il fut d'autant plus loué parmi le peuple, qu'il avoit exercé sa libéralité, sans ambition, & même envers des inconnus qu'il avoit appellez de son chef, sans que personne les lui eût recommandez. Il fut même ordonné, que le Mont Celius seroit à l'avenir appelé le Mont-auguste, à-cause que le feu n'avoit point endommagé une statue de Tibère *u*, qui étoit dans la maison du Sénateur Junius, quoiqu'il eût consumé tout ce qui étoit alentour. On raportoit que cela étoit arrivé autrefois à une statue de Claudia Quinta *x*, laquelle avoit été consacrée dans le temple de la Mère des Dieux, après avoir échappé deux fois à la violence du feu. Témoignage que la famille des Claudes étoit sainte & agréable aux Dieux, & qu'il falloit augmenter par de nouvelles cérémonies la révérence d'un lieu, où ils avoient montré tant de faveur envers le Prince.

LXV. Il ne sera point hors de propos de remarquer, que ce mont s'appelloit autrefois
Quer-

NOTES HISTORIQUES.

u Belle merveille, dit Don Carlos Coloma, si la statue étoit de marbre.

x Celle, qui tira avec sa ceinture le vaisseau, qui apor-
toit à Rome la Bonne Déesse, ou la Mère des Dieux, le-
quel on ne pouvoit faire avancer d'un endroit du Tibre, où
il s'étoit arrêté.

Quercetulanus, à cause de la quantité de chênes, qui y croissoient: & que depuis, il fut apellé Célius de Cœles Vibenna, Capitaine Toscan, qui aiant amené à Rome des troupes auxiliaires de son pays, reçut de Tarquin-le-Vieux, ou d'un autre de nos Rois y, (car les Historiens ne sont pas d'accord en ce point) non seulement cete montagne, mais encore la campagne voisine jusqu'à l'endroit où est maintenant le marché, pour y habiter avec les siens, qui étoient en grand nombre; d'où est venu le nom de la Rue Toscane.

LXVI. Mais si la pronte assistance des Grans, & la liberalité du Prince, avoient consolé le peuple dans les deux afflictions, *que je viens de raconter*; la licence des acufateurs, dont le nombre croissoit de jour en jour, causoit

Q 3

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand un Prince protège les délateurs, jusqu'à leur donner des récompenses, comme fesoit Tibère, c'est

NOTES HISTORIQUES.

y Varron lib. 4. de lingua lat. dit que ce fut à Romulus, que

causoit d'autant plus de douleur, que personne n'y apportoit de remède 2. Domitius Afer, après avoir fait condamner Claudia Pulcra, ataquâ Varus Quintilius, son fils 3, & parent de l'Empereur; sans qu'on s'étonnât, qu'un homme, qui avoit vécu long-tems dans la misère 4, & qui avoit déjà dissipé la récompense de l'accusation précédente, se portât à de nouveaux crimes, *pour en gagner une autre.* Mais que Publius Dolabella illustre par ses ancêtres, & parent de Varus, fût le compagnon d'Afer

REFLEXIONS POLITIQUES.

c'est le moyen de les multiplier à l'infini. Si la sceleratesse, disoit un Sénateur romain, trouve tant de partisans, lors même qu'elle est malheureuse, & sans appui, que sera ce, si le Prince & les Grands l'autorisent & la récompensent? *Invenit etiam amulos infelix nequitia; quid si floreant vigeatque?* Tac. Hist. 4.

2 Il est très-difficile de remédier à un mal, à la durée duquel le Prince trouve son compte.

3 Lorsqu'une famille est odieuse ou suspecte au Prince, les gens de cour se font un mérite de la persécuter, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement éteinte.

4 Il n'y a rien de plus dangereux, que la pauvreté; quand elle se rencontre avec de méchantes mœurs.

NOTES HISTORIQUES.

que Vibenna amena du secours. *In Suburana regione* parte, dit-il, *princeps est Cælius mons, à Calio Vibenna Tusco, duce nobili, qui cum sita manû dicitur Romulo venisse auxilio contra Sabinum Regem.* C'est au Mont Celius qu'est l'Eglise de S. Jean de Latran, qui est la cathédrale de Rome, & par conséquent la première de la Chrétienté.

d'Afer à détruire son propre fang, & fouillât fa noblèſſe d'une telle infamie, cela ne ſe pouvoit pas comprendre. Le Sénat arêta donc la procédure, ſous prétexte de vouloir attendre le retour de l'Empereur; car il ne reſtoit plus que ce moïen, par où l'on pût éviter pour un tems les maux qui preſſoient.

LXVII. Quoique Tibère, après avoir dédié les temples de Jupiter & d'Auguſte, eût défendu par un édit à toutes perſonnes de venir troubler ſon repos, & eût mis des gardes ſur les avenues, pour empêcher le peuple d'aborder 1; il ne laiſſa pas de quitter les vil-

Q 4 les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les portes des maiſons roïales doivent être ouvertes à tout le monde, comme les temples & les ports de mer. Ces maiſons ne ſont appellées palais que pour cela, *quia palam ſunt & patentès*. L'Empereur Rodolfe I. voïant que les portiers & les gardes écartoient ceux, qui lui vouloient parler: Laiſſez-les aprocher, dit-il, car je n'ai pas été élu Empereur pour être gardé, mais pour en faire les fonctions. *Audiencia de Principes*. Commi-
mines, qui ne fait pas un portrait trop avantageux du dernier Duc de Bourgogne, ne laiſſe pas de lui donner une grande loüange, quand il dit, que jamais nul Prince ne donna plus libéralement audience à ſes Sujets, & qu'il prenoit grande peine à oïr les Ambaſſadeurs. Car l'un le feſoit aimer de ſes peuples, & l'autre, eſtimer de tous les Princes étrangers. Le Commentateur eſpa-
gnol de Commi-
mines dit au contraire, que l'inviſibilité des Rois d'Eſpagne, qu'il appelle *endofamiento*, eſt
fort

les & tous les lieux de la Terre-ferme, pour aler s'enfermer dans l'isle de Caprée, séparée de l'extrémité du promontoire de Surrente par un bras-de-mer de trois milles de large. Je crois, que ce fut la solitude de ce lieu qui lui plût, car outre que la mer d'alentour est sans ports, & ne peut recevoir que de petits vaisseaux, & encore avec assez de peine, personne n'y peut aborder sans être vû de ceux qui font la garde. D'ailleurs, l'hiver y est fort tempéré, à-cause d'une montagne, qui arête la

REFLEXIONS POLITIQUES.

fort à louer, & que la retraite est ce qui divinise les Princes; au lieu que, selon Tire-Live, la facilité de les voir en ôte la curiosité, & les rend moins vénérables. *Let. F. du chap. 122.* Mais si le propre des Rois est d'imiter la bonté de Dieu, dont ils sont l'image & les lieutenans, il faut tomber d'accord, que les Rois & les Princes ne sont jamais plus divins, que lorsqu'ils s'humanisent davantage envers leurs Sujets. C'étoit un bel *endiosamienro*, que celui de l'Empereur Rodolfe I I. qu'il étoit impossible de voir ailleurs, que dans les écuries de son Palais de Prague, encore n'y pouvoit-on entrer que déguisé en palefrenier, & l'étrille à la main. *Cronique de Piafeckj.*

NOTES HISTORIQUES.

2 *Quid uno*, dit Suetone, *parvoque littore adiretur, septa undique praruptis immensa altitudinis rupibus. i. e.* parce qu'il n'y avoit qu'un seul endroit, & encore tres-étroit par où l'on pût entrer dans cete isle, qui outre cela, étoit environnée de rochers d'une hauteur prodigieuse.

la violence des vents. En Eté, les chaleurs n'y font point incommodés, parce que les zefirs y soufflent; & la vüe est tres-agréable, attendu qu'on découvre la mer de tous côtez. Cete isle regardoit encore sur un tres-beau país *a*, avant que l'embrasement du mont Vésuve eût changé la face de ces lieux. C'est l'opinion commune, que les Grecs occupoient autrefois cete contrée, & que Caprées étoit habitée par les Téléboens. Tibère aiant donc choisi cete demeure, se borna à douze maisons, qu'il fit bâtir sous divers noms, pour ses plaisirs secrets, auxquels il s'abandonna autant qu'il s'étoit appliqué auparavant aux affaires. Mais s'il ajoûtoit facilement foi à tous les rapports, lorsqu'il demeuroid à Rome, il devint encore plus crédule & plus défiant dans sa retraite 2.

Q 5

Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le Prince, qui ne se laisse voir qu'à ses favoris, ne peut pas manquer d'être soupçonneux; car ils ne manquent pas de leur côté de lui faire haïr tous ceux, qu'ils haïssent eux-mêmes, & d'empêcher d'aprocher de lui les personnes, qui pouroient le désabuser. Commynes dit,

NOTES HISTORIQUES.

a L'Auteur dit: *Prospexit pulcherrimum sinum, antequam Vesuvius mons ardescens faciem loci verteret.* D'Ablancourt, & les autres Traducteurs François & Espagnols, rendent le mot, *sinum*, par celui de golfe, qui est *sinus maris*, au-lieu

Car Sejan agissant ouvertement contre Agrippine & Néron, leur fit donner des gardes, qui tenoient comme regître de toutes leurs actions, de toutes leurs paroles, & de tous les messages, qui aloient & venoient. On apostoit même des gens, qui leur conseilloyent de s'enfuir vers les légions d'Alemagne 3, ou d'appeller

REFLEXIONS POLITIQUES.

dit, que les Princes sont toujours beaucoup plus soupçonneux que les autres gens, à cause des doutes & des avertissemens qu'on leur fait, tres-souvent par flatterie, & sans qu'il en soit besoin. *Chap. 5. du livre 1. de ses Mémoires.* M. le Cardinal de Richelieu dit, que ceux, qui possèdent le cœur du Prince par pure faveur, sont d'autant plus dangereux, que pour conserver un tel trésor, il faut de nécessité, que l'art & la malice suppléent au défaut de la vertu, qui ne se trouve point en eux. Et il ajoute, qu'il a toujours plus appréhendé le pouvoir de telles gens, que la puissance des plus grans Rois. Et certes avec raison, puisqu'il en servoit un, auprès duquel il n'y avoit point de différence entre lui faire un rapport au préjudice de ses Ministres, & le persuader. *Chap. 6. de la 1. partie de son Testament Politique.*

3 A la Cour, il n'y a rien de plus dangereux pour ceux, qui y sont haïs, & que l'on veut perdre, que les

NOTES HISTORIQUES.

au lieu que c'est ici un *sinus terrarum*, qui fut consumé par les flammes du mont Vésuve, lesquelles n'eussent pas pu consumer les eaux de la mer. Ajoutez à cela, que Tacite use du mot *sinus*, en ce sens dans le chap. 5. de ce livre. *Quantum ingenti terrarum sinu ambitur.*

pellier à leur secours le peuple & le Sénat, en embrassant la statue d'Auguste, qui étoit au milieu du Grand-marché. Et quoiqu'ils ne prêtassent point l'oreille à ce conseil, on les acusoit pourtant, comme s'ils eussent été sur le point de l'exécuter.

Q 6

AN

REFLEXIONS POLITIQUES.

les fausses alarmes qu'on leur donne incessamment, afin de les jeter au désespoir, & de les porter par là à des résolutions téméraires. Parmi ces traverses, dit la Reine Marguerite, mon frère & le Roi mon mari n'étoient pas sans crainte de leur vie, soit que véritablement ils fussent en danger, ou que ceux, qui desiroient la division & la ruine de nôtre Maison, pour s'en prévaloir, leur fissent donner des alarmes par de continuel avertissemens de pourvoir à leur sûreté. *Livre 2. de ses Memoires.* Ce que dit M. de Montresor dans les siens quadre encore mieux à ce que Tacite dit ici des artifices, dont Sejan se servoit contre Agrippine & Néron. Bien que M. le Duc d'Orléans & M. le Comte de Soissons, (ce sont ses termes) m'eussent assuré de ne point prendre l'alarme des bruits, qui pourroient courir, ils ne s'arrêtèrent pas à cete parole, que je n'avois tirée d'eux, que pour l'intérêt de leur service. Le Cardinal, homme fertile en toutes les inventions, qu'un esprit ingénieux & rempli de malice est capable de s'imaginer, les mit en défiance par des gens interposez, & par des billers qu'il leur fit écrire, pour les obliger à quitter la Cour, afin d'en demeurer le maître, & de réveiller l'esprit du Roi contre eux. De sorte que prenant cet artifice pour un avis véritable, ils se dirent adieu, & ne se revirent jamais depuis.

A N D E R O M E 781.

LXVIII. Sous le Consulat de Junius Silanus & de Silius Nerva, l'année eut un commencement funeste. Titius Sabinus, illustre Chevalier romain, fut mené en prison, parce que de tous les amis de Germanicus il étoit le seul, qui n'avoit point discontinué d'accompagner en public & de visiter assidûment sa femme & ses enfans 1 ; ce qui le rendoit aussi odieux à leurs ennemis, qu'agréable aux gens-de-bien. Ses averfaires étoient Latinius Latiaris, Porcius Cato, Petilius Rufus, Marcus Opsius, tous quatre prétoriens, qui ne pouvoient monter au Consulat, que par la faveur de Sejan, ni aquerir sa faveur que par un crime 2. Comme Latiaris avoit un
peu

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 A la Cour, dit la Reine Marguerite, l'averfité est toujours seule, comme la prospérité est accompagnée, & la persécution assistée des vrais amis. Le seul brave Grillon fut celui, qui méprisant toutes les défenses, & les défaveurs, vint cinq ou six fois en ma chambre, imprimant si bien la crainte aux cerbères, que l'on avoit mis à ma porte, qu'ils n'osèrent jamais le dire, ni lui refuser l'entrée. *Livre 2. de ses Memoires.*

2 Il ne peut y avoir de pire gouvernement, que celui, où la porte des honneurs est ouverte aux scelerats, & fermée aux gens de-bien. C'est une détestable maxime,

peu d'habitude avec Sabinus, ils convinrent entr'eux, que ce seroit lui, qui brasserait la trahison, & que les trois autres serviroient de témoins; après quoi ils intenteroient l'accusation tous ensemble 3. Latiaris commence donc

Q 7

à par-

REFLEXIONS POLITIQUES.

me, que celle de certains Politiques, qui disent, que les gens de bien ne sont pas propres aux grans emplois, qui demandent des hommes impénétrables aux scrupules. Véritablement, il y a des scrupules incompatibles avec le maniment des affaires publiques, c'est-à-dire, quand ils vont à l'excès, comme celui du Garde des Seaux François de Montolon, qui les rendit à Henri IV. faisant conscience de s'eller sous un Roi calviniste; *opinion*, que Nicolas Pasquier appelle *superstitieuse*: mais il y a des scrupules bien fondez, qui bien loin de nuire aux affaires, y portent bonheur, & font fleurir l'Etat par le maintien de la Justice & des loix. Tels étoient ceux du Chancelier Olivier, qui résistoit autant qu'il pouvoit à la violence du Cardinal de Lorraine, Premier Ministre sous François II. du Chancelier de l'Hospital, qui au dire d'Etienne Pasquier, ne se piquoit point de paroître juste, mais de l'être, & avoit bien osé être bon dans un siècle si corrompu; du Garde des Seaux Jean de Morvillier, Evêque d'Orleans, qui disoit à son neveu de Laubespine, que cete charge n'étoit pas seulement un métier pénible, mais qu'elle ne convenoit guère à un homme de bien; de Guillaume du Vair, qui aimait mieux perdre les Seaux, que de complaire au Maréchal d'Ancre, qui abusoit de sa faveur. Cependant, tout le monde avoue, que ces quatre grands Magistrats avoient autant de mérite & de suffisance, que d'honneur & de probité.

3 L'artifice des hommes est si grand, qu'ils se déguisent

à parler à Sabinus de choses indifférentes, & puis il vient à le louer de sa constance 4, sur ce qu'ayant été ami de la Maison de Germanicus, lorsqu'elle florissoit, il ne l'avoit pas abandonnée dans l'aversité, comme les autres. Tout d'un tems il parloit de Germanicus avec éloge, & plaignoît Agrippine. Sabinus attendri, ainsi qu'il est ordinaire aux affligés, versa des larmes, & lâchant la bride à son ressentiment, détesta l'orgueil, la cruauté, & les espérances criminelles de Sejan, & n'épargna pas même Tibère. Et ces discours noüèrent, en aparence, une amitié tres-étroite entr'eux, comme étant fondée sur un commerce défendu. De sorte que Sabinus cherchoit par tout

La-

REFLEXIONS POLITIQUES.

guisent en cent façons, pour parvenir à leurs fins. Tel parle ouvertement, sous prétexte de ne pouvoir se taire sans crime, quoique ce soit la passion, qui le fait parler; tel feint d'être ami de ceux qu'il veut perdre; tel fait parler autrui, & se réserve seulement, pour appuyer les mauvais offices, qu'on aura commencez. Enfin, il y a tant de voies, pour faire mal en ce genre, qu'un Prince ne sauroit être trop sur ses gardes, pour se garantir des surprises de tous ceux qui machinent la ruine des autres. *Dernière section de la première partie du Testament Politique.* Ainsi, Antoine Perez a bien raison de dire, que le mensonge, l'imposture, & la duplicité, sont le langage naturel des Cours, & que la Cour est le fauxbourg de l'enfer.

4 Un homme généreux & désintéressé prend toujours grand plaisir à s'entendre louer de la constance de son amitié.

Latiaris, le visitoit souvent, & lui ouvroit son cœur, comme à celui qu'il croïoit son plus fidele ami §.

LXIX. Après cela, les quatre Sénateurs délibèrent comment ils feroient, pour entendre les plaintes de Sabinus; car il falloit que le lieu où ils devoient se trouver, parût vuide & solitaire; & d'ailleurs il n'y avoit pas de sûreté à se tenir derrière la porte, où ils pouvoient être découverts au moindre bruit, ou aperçus *par quelque fente*. Outre que par hazard, ou par soupçon, *Sabinus auroit pû s'aviser de l'ouvrir*. Les trois têtmoins se cachent donc entre le toit & le plancher, (cache aussi honteuse, que la fourbe étoit détestable) & prétent l'oreille par les trous & par les fentes 1.

Cepen-

REFLEXIONS POLITIQUES.

§ Les Courtisans ne peuvent jamais apprendre une meilleure leçon que ce petit vers de nôtre Roi Filippe de Valois, qui le répétoit à tous propos,

Qui tibi dicit ave, sicut ab hoste cave.

Ceux-là sont bien simples, qui confient un secret, dont la révélation peut faire la fortune de ceux qui en sont les dépositaires. Cependant, M. de Chavigny, tout fin qu'il étoit, fit cete faute, & fut peu de jours après arrêté prisonnier dans le château de Vincennes, dont il étoit gouverneur.

1 Quand on parle mal des Princes, il faut se défier des murailles & des tapisseries, autant que des personnes. Il y a dans les Memoires de Commynes un chapitre

tre

Cependant, Latiaris rencontrant à point-nommé Sabinus dans la rue, le mène en sa maison, comme s'il eût eû à lui dire quelque chose qu'il eût appris de nouveau; le fait monter à sa chambre, où il l'entretient des maux passez, & de ceux qu'il prévoioit qui aloient ariver, lesquels il lui exageroit, pour lui donner

REFLEXIONS POLITIQUES.

tre excellent sur cete manière. Le Roi, dit-il, fit mettre le seigneur de Contay derrière un grand paravent qui étoit dans sa chambre, afin qu'il entendît & pût rapporter au Duc de Bourgogne son Maître les paroles dont usoient le Connétable de Saint Pol & ses gens: Louïs de Creville, l'un de ses gentilshommes, commença à contre-faire le Duc de Bourgogne, & à frapper du pié contre terre, & à jurer Saint George, apelant le Roi d'Angleterre Blancborgne, fils d'un archer, qui portoit son nom, & toutes les moqueries qu'il étoit possible de dire d'un homme. Le Roi rioit fort, & lui disoit de parler haut, parce qu'il commençoit à devenir un peu sourd. L'autre ne feignoit pas, & recommençoit encore de tres-bon cœur... Le seigneur de Contay & moi sortîmes de ce paravent, quand les autres s'en furent alez, & rioit le Roi, tres-content d'avoir joué son personnage, & fait entendre à ce seigneur les paroles, dont usoit & fesoit user le Connétable par ses gens. Mais Contay étoit comme homme sans patience d'avoir ouï telles sortes de gens se moquer ainsi de son maître, & lui tarδοit, qu'il ne fût déjà à cheval pour l'aler dire au Duc de Bourgogne. *Chap. 8. du livre 4.* Antoine Perez dit fort-à-propos, que par l'écho la nature enseigne à l'homme à se défier, puisque le secret n'est pas même en sûreté dans la solitude, où il se trouve un témoin, qui rapporte tout ce qu'il entend. *Dans ses Relations.*

ner de nouvelles alarmes. Celui-ci ne manqua point de tomber dans le piège, & de recommencer les mêmes plaintes. qui durèrent même plus long-tems *que les autres fois*. Tant il est difficile de se taire, quand une fois on est entré dans le récit des sujets qu'on a de se plaindre 2. Cela fait; les quatre Sénateurs envoient leur acufation par écrit à l'Empereur, avec un détail de leur fourbe & de leur infamie. Jamais Rome ne fut plus en trouble, ni plus en crainte; on évitoit également les gens de connoissance & les inconnus; on ne se fioit pas même à ses parens, ni à ses amis; on craignoit jusqu'aux choses muètes & inanimées, les murailles & les statües.

LXX. L'Empereur écrivant donc au Sénat, pour lui souhaiter, selon la coutume, un heureux commencement d'année, prend cete occasion, pour acuser Sabinus d'avoir corrompu quelques-uns de ses domestiques, pour atenter à sa vie, & en demande assez ouvertement la vengeance. Cete lître achevée de lire, l'accusé

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 L'amour-propre nous fait croire, que quelques plaintes, que nous aïons faites de ceux, qui nous ont ofensez, nous n'en avons jamais dit assez. Ainsi, nous recommençons toujours, & les dernières plaintes sont d'ordinaire les plus longues & les plus aigres, parce que plus nous faisons de réflexion à l'injure, que nous avons reçüe, plus nous la trouvons atroce, & voulons qu'elle le paroisse aux autres.

culé fut condamné & traîné incontinent au supplice, criant, quoiqu'on lui serrât la gorge avec sa robe, dont on lui avoit envelopé la tête, que c'étoit donc ainsi, qu'on célébroit le premier jour de l'an, & que l'on sacrifioit à Sejanus. De quelque côté qu'il jetât les yeux, ou qu'il adressât ses paroles, on prenoit la fuite; on évitoit les rues & les places par où il passoit. Quelques-uns retournoient sur leurs pas, & se montroient de nouveau, craignant qu'on ne leur fit un crime de ce qu'ils avoient eû peur. Quel jour y aura-t-il „ exempt de supplice, disoit-on, puisque par- „ mi les sacrifices & les vœux publics, & dans „ un tems, qu'on a coutume de s'abstenir „ même des paroles profanes, on voit plan- „ ter des gibets 1? Ce n'est pas sans raison, „ que

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoique les jours de fête, ou de réjouissance publique, doivent être respectez, cela n'empêche pas, que les Princes ne puissent quelquefois violer cete règle, quand il s'agit de faire un grand exemple, & d'imprimer la terreur aux méchans. Le Pape Clément VIII. qui étoit un tres-sage & tres-habile Pontife, fit un coup de cete nature dans les premiers mois de son regne. Un mercredi saint; auquel se rencontroit la fête de l'Annonciation, un chartier, pris par les sbirres, aiant osé crier, Caëtano, Caëtano, qui étoit alors un cri de franchise, le Pape le fit exécuter quelques heures après, avec trois domestiques du Cardinal Edoüard Farnese, qui avoient acouru à son secours. *Pagliari observation 156.*

„ que Tibère s'expose à une si grande haine.
 „ Il a si bien fait, qu'il a enfin trouvé le fe-
 „ cret de se vanger, sans empêcher les nou-
 „ veaux Magistrats, d'ouvrir en même tems
 „ les temples & les prisons *b.* „ Cete exécution fut suivie d'une lètre de Tibère, qui remercioit le Sénat d'avoir puni cet ennemi public 2 : ajoûtant qu'il vivoit dans une perpétuelle

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui remercie les Juges d'avoir condamné & fait exécuter à mort pour crime d'Etat un homme, dont tout le monde a bonne opinion, donne lieu de croire, qu'il l'a fait condamner injustement. Ce qu'un Prince prudent doit toujours éviter. Le Cardinal de Richelieu se garda bien de remercier les Juges du Maréchal de Marillac, quoiqu'ils nel'eussent trouvé criminel, que pour lui complaire, en lui sacrifiant une Maison, qui fesoit profession ouverte de lui être ennemie.

NOTES HISTORIQUES.

b C'est que les Consuls & les Prêteurs commençoient l'exercice de leurs charges par ouvrir les temples, pour porter des ofrandes aux Dieux; & par ouvrir les prisons, pour délivrer les prisonniers. Or Tibère, pour ne pas violer cete coutume, en faisant mener Sabinus en prison, le jour des Calendes de Janvier, qui en étoit un de grace pour les prisonniers, il le fit exécuter à mort, au-lieu de le faire emprisonner. C'est l'explication, que l'habile M. Ryck donne à ce passage, que pas un traducteur François, Espagnol, ni Italien, n'a entendu, ou du moins n'a fait entendre. Freinshemius même, qui s'égare rarement, s'est écarté cete fois ci du véritable sens, en parafrasant ainsi le texte de Tacite. *Quum jam exemplum daturus esset, quo vel in ipso anni auspicio novi magistratus suppliciorum inferendorum causâ carcerem recuderent &c.* Car ce ne peut pas être la pensée de Tacite, de dire, que les prisons fussent ouvertes

tuelle inquiétude, à-cause des embûches qu'il avoit à craindre de la part de ses ennemis. Il ne nommoit personne, mais on ne doutoit nullement, que ce ne fût d'Agrippine & de Néron qu'il parloit.

LXXI. Si je n'avois résolu de rapporter chaque chose selon l'ordre des années, je serois tenté d'anticiper, & de raconter ici comment périrent Latinius, Opsius, & les autres auteurs de cete perfidie 1, non seulement sous le regne de Caligula, mais du vivant même de Tibère. Car bien qu'il ne voulût pas, que personne entreprît de ruiner les ministres de sa cruauté 2, il ne laissoit pas de les sacrifier
assez

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Rien ne fait plus de plaisir aux gens-de-bien, qui lisent l'Histoire, que d'apprendre quelle a été la punition des méchans, dont elle raconte les crimes. Et c'est une des choses que les Historiens ne doivent jamais ométre, d'autant que cela fait toujours une forte impression sur les esprits.

2 Les Princes ne peuvent souffrir, que la Justice procéde contre eux, qui sont les exécuteurs de leurs volontez absolues, parce que ce sont autant de victimes, dont ils se veulent faire honneur auprès du peuple, quand ils trouveront leur compte à les sacrifier.

NOTES HISTORIQUES.

vertes ce jour-là, pour envoyer des prisonniers au suplice, puisque Sabinus-y fut mené sans être entré en prison. Enfin, l'exemple que donna Tibère en la personne de Sabinus, quadre parfaitement au portrait que Tacite fait de sa tyrannie en ces trois mots, *novi juris reparator.* Ann. 2.

LIVRE QUATRIEME. 381
assez souvent, soit qu'à la fin il se lassât de les protéger; ou que les nouveaux, qui se présentoient de jour à autre, lui rendissent les anciens inutiles. Mais nous rapporterons en son lieu la punition de ces quatre scélérats & de plusieurs autres. Ce fut alors, qu'Asinius Gallus, dont les enfans étoient neveux d'Agrippine *c*, proposa de demander au Prince, qu'il déclarât ceux, qui lui étoient suspects, afin que le Sénat l'en délivrât. Mais comme Tibère n'aimoit rien à l'égal de la dissimulation, qui, selon lui, étoit la principale de ses vertus *3*, il trouva d'autant plus mauvais, qu'Asi-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 A l'égard des particuliers, la dissimulation est un défaut, parce qu'elle détruit la société civile; mais à l'égard des Princes, c'est une vertu d'office, d'autant que c'est une condition absolument requise, pour bien gouverner. Quiconque aura la moindre connoissance de la nature des affaires d'Etat, ou en aura manié quelques-unes, conviendra facilement de cete vérité. Et c'est pour cela, que nous voyons tous les jours des personnes, qui passant de la vie privée à la vie publique, changent entièrement de caractère. Tel dans sa condition de particulier étoit franc, ouvert, & sans façon, qui devenu Ambassadeur, Premier Président, Chancelier, ou Ministre d'Etat, renonce tout-à coup à cete

NOTES HISTORIQUES.

c Vipfania, leur mère, étoit sœur de père d'Agrippine.

qu'Asinius eût découvert ce qu'il cachoit au fond du cœur. Toutefois, Sejan l'adoucit un peu, non pas qu'il aimât Asinius, mais pour laisser meurir les résolutions du Prince; sachant, que comme il étoit lent à les prendre, aussi ne venoit-il jamais à se déclarer, sans joindre des effets sanglans à ses 4 menaces d.

LXXII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

te franchise extérieure, & fait succéder à l'ingénuité la dissimulation, qui lui déplaisoit auparavant. Le commun proverbe attribué ce changement subit aux honneurs, dont il semble que le premier effet est d'enorgueillir les hommes qui y parviennent. Mais comme il est vrai, que la grandeur & la puissance en corrompent plusieurs, qui n'ont pas l'esprit assez fort pour résister aux assauts de la prospérité; il faut avouer aussi, que ce n'est pas toujours l'orgueil, qui produit cette différence de mœurs & de conduite, mais la nécessité des affaires, qui demandent un autre genre de vie, un autre extérieur, plus de circonspection, plus de mesures, plus de dignité, & par conséquent plus de cérémonie. Et voilà ce qui attire l'envie à la plupart des grans Magistrats, qui souvent ne sont coupables, que d'occuper un poste, qui ne leur permet pas de se rendre trop populaires. Car si la personne prend plaisir à avoir des amis familiers, dit Antoine Perez, l'office ne le souffre point.

4 Le Prince, qui veut punir un Sujet qui l'a offensé,
doit

NOTES HISTORIQUES.

d C'est que Tibère ne se déclaroit jamais contre ceux, qui
l'avoient

LXXII. Vers le même tems, mourut Julia, petite-fille d'Auguste, qui l'avoit releguée pour cause d'adultère *e* en l'isle de Trimere, qui n'est pas éloignée des côtes de la Pouille. Elle y avoit vécu vint ans, sans autre secours, que celui de l'Impératrice, qui après avoir fait périr par des voies secretes les petits-fils d'Auguste dans une fortune florissante, affectoit de se montrer tendre & généreuse envers leur sœur, qui étoit dans la misère.

LXXIII. En la même année les Frisons, nation qui habite au delà du Rhin, se révolterent, par désespoir, plutôt que par infidélité.

REFLEXIONS POLITIQUES.

doit bien se garder de le menacer, ou bien il faut que la punition accompagne la menace. Car qui menace, avertit. Loüis XI. au plus fort de son ressentiment contre le Connêtable de S. Pol l'appelloit son frère. *Commines chap. 8. du livre 4. de ses Memoires.* Le Duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III. disoit souvent au Duc de Guise en l'embrassant, *Plût à Dieu, que tu fusses mon frère,* pendant qu'il empêchoit sous main, qu'on ne lui donnât Madame Marguerite, sa sœur, en mariage. *La Reine Marguerite livre 1. de ses Memoires.*

NOTES HISTORIQUES.

l'avoient offensé, qu'il ne fût en état de se vanger tout-à-fait; de sorte que ses plaintes, ou ses menaces, étoient toujours suivies d'une prompté punition.

e Auguste lui fut si rigoureux, qu'étant acouchée après sa condamnation, il défendit de nourrir cet enfant. *Suétone dans sa Vie.*

ré. Comme ils étoient pauvres, Drusus leur avoit imposé pour tribut, de fournir seulement des cuirs de beuf *i* pour l'usage de nos soldats *f*, sans que personne se fût encore avisé de les demander ni plus grans, ni plus forts. Mais Olennius, l'un de nos primipiles *g*, étant devenu leur Gouverneur, prétendit, que ces cuirs devoient être de la grandeur des peaux de leurs Ures *h*. Exaction, dont toute autre nation se seroit plainte, mais d'autant plus insuppor-

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Quelque pauvres que soient les Sujets, la raison ne permet pas de les exempter de toutes les charges, parce qu'en perdant la marque de leur sujétion, ils perdroient aussi la mémoire de leur condition, & croiroient n'être plus obligés à l'obéissance. Il en est comme des mulets, qui étant acoutumés à la charge se gâtent par un trop long repos. Mais comme il faut, que la charge de ces animaux soit proportionnée à leurs forces, il en est de même des subides, qui seroient injustes, s'ils n'étoient modérez; le sens commun dictant à chacun, qu'il doit y avoir une proportion entre le fardeau, & les forces de ceux, qui le portent. *Testament Politique du Cardinal de Richelieu, sect. 5. du ch. 4. de la 1. partie.*

NOTES HISTORIQUES.

f Pour couvrir leurs boucliers & leurs tentes, & pour faire des buffes & des fouliers.

g C'étoient les Lieutenans-colonels des légions.

h Beufs sauvages, qu'ils elevoient dans les bois, & bien plus grans que les beufs à manger.

supportable 2 aux Alemans, que leurs forêts sont toutes remplies de bêtes de grosseur extraordinaire; au-lieu que le bétail qu'ils élèvent dans leurs champs est petit. On commença par saisir leurs beufs, ensuite, on prit leurs terres, enfin, n'ayant plus de quoi paier, ils furent contraints de livrer leurs femmes & leurs enfans pour esclaves. D'abord, ils n'oposèrent à tout cela, que des cris & des plaintes, mais après avoir demandé justice en vain, ils se la firent par la guerre 3, dont le signal fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les tributs, disoit un Conseiller-d'Etat Espagnol, ont deux mesures: l'une répond au pouvoir des peuples, & l'autre à la volonté des Rois. Les Rois doivent toujours s'accommoder à la première, & les peuples à la seconde; autrement tout ira sens-dessus-dessous. Toutes les fois qu'un Prince demande quelque chose d'injuste, ou d'impossible, on lui refuse même ce qui est juste & possible: au-lieu que s'il n'exige rien de ses Sujets qu'avec douceur & justice, ils se font un plaisir de le servir, & de lui donner tout ce qu'ils peuvent. Au contraire, s'il use de violence, ils deviennent obstinez & féroces: de sorte que changeant de part & d'autre de sentimens & de noms, le Roi & ses Ministres appellent les Sujets criminels de leze-majesté humaine; & ceux-ci le Roi & ses Conseillers criminels de leze-majesté divine. Cet avis mérite que l'on sache le nom de son auteur, qui s'appelloit Don Diego Sarmiento d'Acugna, Comte de Gondomar, Ambassadeur en Angleterre & en France, sous le regne de Philippe III.

3 La plus forte muraille, qu'un Prince puisse laisser à ses Etats, dit Antoine Perez, est de réparer les

REFLEXIONS POLITIQUES.

maux passez, & de décharger ses Sujets de ce qui est au dessus de leurs forces, de peur que, dans les occasions, que le tems amène, ils ne le fassent de leur propre main, aux dépens du repos public, & de la possession ancienne. *Dans les asorismes de ses Relations.* C'est pour cete raison, que Louïs XI. qui avoit plus chargé le peuple, que jamais Roi ne fit, avoit bonne envie de le décharger, & de lui faire beaucoup de bien, si Dieu lui eût fait la grace de vivre encore cinq ou six ans, à ce que dit Commynes. Il ne se peut rien de plus sage, ni de plus persuasif, que l'avis, que le Cardinal d'Os-
sar donne à M. de Villeroy, au sujet des attentats, qui se fesoient tous les jours contre la personne d'Henri IV. Je vous prie, dit-il, de prendre en bonne part un mot, dont ie suis gros, il y a longtems. C'est que les conspirateurs n'eussent jamais eû l'audace de faire leurs conspirations, s'ils n'eussent vû une partie de la Noblesse malcontente, l'Eglise malmenée, & le pauvre peuple trop foulé: & que sans cela les Etrangers n'eussent point eu la hardiesse de nous troubler, ni de suborner les seigneurs & les gentilshommes François. A la vérité, la vigilance du Roi a tellement profité jusques ici, que sans elle nous serions déjà perdus; mais je ne puis m'exemter de la crainte de semblables récidives, ni espérer un entier & assuré repos, jusqu'à ce que le Roi ait réformé l'Etat, commençant par soi-même, & à moins prendre sur ses Sujets, & qu'il ait contenté les meilleures parties dudit Etat, qui prévalent en nombre & en forces aux perfides & séditieux: de sorte que ceux-ci & les Etrangers même perdent toute esperance de troubler le repos public, & de faire soulever les Sujets contre leur Prince. Je sai bien que ce propos est hardi, mais je l'estime encore plus vrai & nécessaire.

exiger ce tribut 4. Olennius leur échapa par la fuite, & se retira dans un château nommé Fleve, où il y avoit un nombre assez considérable de citoiens & d'alliez, qui gardoient cette côte.

LXXIV. Lucius Apronius, qui gouvernoit la Basse Alemagne, averti de ce soulèvement, fit venir de la Haute quelques cohortes de nos légions, avec l'élite de la cavalerie & de l'infanterie auxiliaire, qu'il embarqua sur le Rhin. Mais lorsqu'il entra dans la Frise, les rebelles, qui avoient assiégé le château, s'étoient déjà retirez pour aler défendre leurs terres. Il fait donc dresser des ponts & des chaussées dans les marais voisins, pour passer le gros de l'armée, & trouvant par bonheur divers guez, il commande à la cavalerie

R 2

des

REFLEXIONS POLITIQUES.

nécessaire : & si je pensois qu'il dût profiter, je le voudrois avoir écrit déjà au Roi même, au péril de ma vie ; car c'est le vrai moïen d'assurer sa personne & sa couronne, non seulement pour lui, mais pour toute sa postérité *Lettre 325.*

4 Souvent les ministres de la violence du Prince servent de victime à la vengeance des Sujets. En une belle nuit, dit Commines, fut pris Messire Pierre Archambault, Gouverneur du païs de Ferrette, pour le Duc de Bourgogne, & mené à Basle, où le Suisses lui firent son procès sur certains excès & violences, qu'il avoit faites audit païs, & lui tranchèrent la tête. *Chap. 2. du livre 4. de ses Mémoires.*

des Caninéfates, & à l'infanterie Alemande, qui étoit à nôtre folde, d'aler charger l'arrière-garde des ennemis. Mais comme ils étoient déjà rangez en bataille, ils renverfèrent les Caninéfates, & la cavalerie des légions, que l'on avoit envoiée pour les soutenir. Alors, Apronius fit partir trois cohortes armées à la légère, & puis encore deux autres; & au bout de quelque tems, tout le refte de la cavalerie, troupes affez puiffantes, fi elles euſſent chargé toutes enfemble; au-lieu qu'arrivant les unes après les autres, non ſeulement les derniers ne relevoient point le courage des premiers, qui étoient en défordre, mais ils ſe laiſſoient emporter à l'épouvante des fuiards. Enfin, Cethegus Labeo, Chef de la cinquième légion, lequel avoit pris la conduite de ce qui nous reſtoit de milice auxiliaire, ſe voyant en danger d'être abandonné par les ſiens, qui branloient déjà, fut obligé d'implorer le ſecours des légions. La ſienne acourt la première, repouſſe vivement l'ennemi, & met à couvert nos cohortes, qui étoient fort afoiblies de leurs bleſſures. Nôtre Général ne pouſſa point plus loin la vangence, & laiſſa même les corps ſans ſépulture, quoiqu'il fût demeuré ſur la place beaucoup de tribuns, de capitaines de cavalerie, & de braves centurions. On aprit, depuis, de quelques transfuges, que neuf-cens Romains avoient été taillez en pié-
ces

ces dans le bois de Baduhenne, après avoir soutenu le combat jusqu'au lendemain; & que quatre cens autres, qui s'étoient saisis d'une maison de campagne de Cruptorix, autrefois nôtre tributaire, s'étoient entretuez, de peur d'être livrez aux ennemis.

LXXV. Cet événement mit les Frisons en réputation parmi les Alemans, & Tibère dis-
simuloit cet échec, pour n'être point obligé
de donner à personne le commandement des
armes 1. D'ailleurs, le Sénat se soucioit peu
du déshonneur, que l'Empire recevoit aux
frontières, car la fraieur avoit si fort saisi les
esprits, que chacun ne son- ou, & n'y trouvoit point
d'autre remède que la fla-
terie.
geoit qu'à son propre mal,

R 3

&

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince est vieux, il doit fermer le temple de Janus, c'est-à-dire, fermer la porte à toutes les guerres, qui ne font que diminuer son autorité, par le besoin qu'il a de ceux, qui sont capables de commander ses armées. Et c'est peut-être ce que le Profète Roi veut enseigner par ces paroles du Pseaume 147. *Quoniam confortavit seras portarum tuarum, qui posuit fines tuos pacem.* Commynes dit, que Loüis XI. sur la fin de sa vie ne se soucioit d'autre chose, que d'être en trêve, ou en paix avec chacun, d'autant qu'il lui sembloit, que ses Sujets étoient un peu charoüilleux à entreprendre sur son autorité, quand ils en verroient le tems. Outre qu'il savoit, qu'il n'étoit point aimé des grans personages du Roïaume, ni de beaucoup d'entre le menu-peuple. Chap. 7. du livre 6. de ses Memoires.

& n'y remedioit que par la flaterie 2. Ainsi, quoiqu'ils eussent à délibérer sur plusieurs affaires, ils ne firent que décerner un autel à la Clémence, & un autre à l'Amitié, avec les portraits de Tibère & de Sejanus alentour. Ils furent tous deux extrêmement priez de se laisser voir au peuple, mais ils ne vinrent ni à Rome, ni aux environs, jugeant que ce seroit assez de sortir de Caprées, & de se montrer sur le rivage de la Campanie. Les Sénateurs & les Chevaliers y acoururent, avec une grande partie du peuple, & l'on ne se métoit en peine, que de voir Sejan, dont l'abord étoit bien plus difficile, que celui du Prince; car si l'on n'avoit une étroite liaison d'intérêts avec lui, il falloit briguer longtems, pour avoir audience

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. En quelque mauvais état que soient les affaires d'un Prince, il trouve toujours des flateurs, qui non seulement lui cachent son malheur & ses pertes, mais qui lui exaltent encore sa puissance & la félicité de son règne. Quoique Philippe IV. eût perdu la Principauté de Catalogne & le Roïaume de Portugal, & fût à la veille de voir un soulèvement dans ses autres Etats, ses Ministres ne laissèrent pas de lui dresser, dans une conjoncture si fâcheuse, une statue équestre, avec l'inscription fastueuse de *Filippe el Grande*. Ce qui donna lieu à cete ingénieuse raillerie de Don Juan de Tassis, Comte de Villamediana: S'il est grand, disoit il, c'est donc comme un fossé, qui s'agrandit, à mesure qu'on lui ôte plus de terre.

dience 3. Or il est certain, qu'il devint encore plus orgueilleux, à force de voir tous les Grans prosterner à ses piez comme des esclaves 4. C'étoit bien la même chose à Rome,

R 4

mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Le poste de Premier Ministre est assez exposé à l'envie & à la haine, sans que ceux qui l'occupent se rendent encore odieux par la difficulté de leur audience. Quelques uns disent au contraire, que c'est par là que les Ministres évitent de faire un nombre infini de mécontents, parce qu'il y a toujours beaucoup plus de gens, qui sont éconduits, qu'il n'y en a qui sont gratifiés : mais cete raison n'est pas de poids. Car le Ministre, dont il est difficile d'avoir audience, & qui, par conséquent, la donne rarement, se fait autant d'ennemis, qu'il y a de personnes, qui attendent leur expédition ; au lieu qu'il a du moins pour serviteurs, & pour amis, ceux dont il écoute favorablement les demandes. Ajoûtez à cela, qu'il y a une manière de refuser avec douceur & civilité, laquelle console & satisfait les prétendans, qui sont exclus.

4 Il n'y a point de Prince de si forte trempe, ni de si grand courage, qui à la fin ne devienne jaloux de l'autorité de son favori, quelque affection qu'il ait pour lui. Qu'arivera-t-il donc au favori, s'il use insolemment de sa fortune ? de toute certitude il périra. L'adoration des courtisans a ruiné incomparablement plus de favoris, que la haine des peuples. Il en est des Favoris & des Ministres qui s'enorgueillissent des adorations qu'on leur rend, ou plutôt qu'on rend au poste qu'ils occupent, comme de l'âne, qui portoit la Déesse Isis : il n'y a pas un de ceux qui se prosternent devant eux, qui ne die mentalement, *Non tibi, sed Religioni*. Ce n'est pas à vous, que nous adressons nos respects, & notre

mais la grandeur de la ville, & la multitude des perſonnes, qui vont & viennent de tous côtez, ſans qu'on ſache quelles affaires elles ont, feſoient qu'on ne s'en apercevoit paſtant. Au contraire, on voïoit ici couchez par les champs, ou ſur le rivage, des Sénateurs & des Chevaliers, pêle-mêle avec toutes ſortes de gens, leſquels atendoient jour & nuit, ſelon que le portiers leur étoient favorables, ou contraires ;, juſqu'à ce qu'ils fuſſent admis, ou renvoïez avec déſenſe d'atendre davantage. De ſorte que pluſieurs revinrent à Rome tout tremblans, parce qu'il n'avoit pas daigné les voir ; & quelques autres, avec une fauſſe joie, faute de prévoir, que l'amitié de Sejan leur ſeroit fatale.

LXXVI. Enfin, Tibère, aiant fait épouſer, en ſa préſence, à Cnëius Domitius Agrip-

REFLEXIONS POLITIQUES.

notre culte, c'eſt à la Religion, c'eſt au Prince, dont vous portez les enſeignes. *Alciat emblème 7.*

Les portiers rendent leurs maîtres d'autant plus odieux, que comme le plus ſouvent ils ne laifſent entrer que ceux, qui en achètent la permiſſion, on a lieu de croire qu'ils ne ſont mis en garde, que pour reſuſer l'entrée aux pauvres. Ce qui attire mille imprécations & malédictions aux Grans. Plût à Dieu, qu'il prît envie aux Miniſtres du premier ordre, d'imiter ce Cardinal Eſpinôſa, dont les portiers, bien loin d'être inſolens, demandoient à haute voix aux paſſans : Quel-qu'un veut-il avoir audience du Seigneur Préſident de Caſtille ?

grippine, fille de Germanicus, voulut que leurs noces fussent célébrées dans Rome. Il avoit considéré en la personne de Domitius, outre l'antiquité de sa race, la proche parenté qu'il avoit avec les Césars ; car étant petit-fils d'Octavia *i*, il étoit par elle petit-neveu d'Auguste.

NOTES HISTORIQUES.

i Et propre fils de la fille aînée de Marc-Antoine.





L E S
A N N A L E S
D E
CORNEILLE TACITE.

LIVRE CINQUIEME.

AN DE ROME 782.

- I.  OUS le Consulat de Rubellius & de Fusius, qui portoient tous deux le surnom de Geminus, mourut, dans un âge presque décrepit ^a, l'Impératrice Livia, de la famille illustre des Claudes, entrée par adop-

NOTES HISTORIQUES.

^a Elle avoit quatre-vingt deux ans.

adoption en celle des LIVES & des JULES *b*. Elle eut pour premier mari Tibère Néron, qui, après s'être enfui durant la guerre de Pérouse, revint à Rome, quand Sexte Pompée eut fait la paix avec les Triumvirs. Ensuite Auguste, épris de sa beauté 1, l'enleva à son mari, toute enceinte qu'elle étoit, sans lui donner le tems d'accoucher 2. Si ce fut malgré elle 3, l'on n'en fait rien. Elle n'eut plus d'en-

R 6

sans

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 A la Cour, la beauté est toujours l'écueil de la chasteté. Belle femme, femme de Cour, & courtisane, sont trois synonymes.

2 Comme les Princes sont maîtres de faire tout ce qu'il leur plaît, ils ne tardent jamais guère à passer du souhait d'un plaisir criminel à l'exécution, *A voto ad scelus facillimè transitur*. Hist. 1. Ils desirerent comme hommes, ils executent comme Rois.

3 L'ambition des femmes est si grande, qu'il n'y a rien de sacré pour elles, quand il s'agit de devenir les épouses ou les maîtresses des Princes. Où trouver aujourd'hui une fille, ou une femme, qui ne tienne pas à honneur d'être la maîtresse d'un Roi? On entend dire tous les jours aux plus raisonnables, que c'est un beau poste, qu'une telle est bienheureuse. J'ai ouï traiter de folle & de bête une Catherine de Rohan, qui fut depuis Duchesse de Deux-Ponts, pour avoir répondu à Henri IV. qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme;
& de

NOTES HISTORIQUES.

b Son père fut adopté en la famille Livia, & elle en celle des Césars; d'où elle fut appelée Julia, au lieu de Livia.

fañs après celui-ci, mais le mariage de Germanicus avec Agrippine lui fit avoir des atrièrepetits-fils communs avec Auguste. Elle se gouvernoit dans son domestique à la mode des anciens, excepté qu'elle étoit plus traitable & plus indulgente, que les Dames du tems passé ne le croïoient devoir être 4. Mère impérieuse 5, femme complaisante 6, & qui savoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

& de trop bonne maison, pour être sa garce. Què juger des Dames de qualité qui jugent ainsi, sinon qu'en pareille occasion elles se garderoient bien d'être folles. Quoi qu'il en soit, Henri ne tenoit pas pour telle la Marquise de Guercheville, qu'il fit Dame d'honneur de la Reine sa femme, en récompense de la vertu inébranlable, qu'il avoit éprouvée en elle. Toute la postérité célébrera la gloire de la belle Julie de Gonzague, qui aiant été avertie, que le Général Barberousse arrivoit à Fondi, où elle fesoit son séjour ordinaire, dans le dessein de l'enlever, & de la mener à l'Empereur Soliman, s'ensuit en pleine nuit toute deshabillée, pour sauver son honneur, & celui de Vespasien Colonne, qu'elle avoit épousé tres-vieux.

4 Comme il ne faut pas, que les Dames, qui ont soin de leur réputation, soient faciles, ni familières, il ne faut pas non plus qu'elles soient inciviles, ni rustiques. La familiarité avec les hommes les fait toujours mépriser, & la rusticité les fait haïr & mépriser tout ensemble.

5 Quand les femmes ont fait la fortune de leurs enfans, elles ont coutume de prendre un grand empire sur eux. Car outre le devoir filial elles prétendent encore tous ceux de la reconnaissance.

6 D'ordinaire, une femme, qui a eu une extreme complai-

voit bien se faire aux humeurs délicates de son mari, & à la dissimulation de son fils. Ses funérailles furent sans magnificence 7, & son testament demeura longtems sans s'exécuter. Son oraison funébre fut prononcé sur la tribune des Rostres par Caius Cesar, son petit-fils, qui fut depuis Empereur.

II. Comme Tibère n'étoit point venu rendre les dernier devoirs à sa mère, il s'en excusa par des lettres, aléguant la multitude de ses affaires 1, quoiqu'il n'eût rien diminué de

R 7 sa

REFLEXIONS POLITIQUES.

complaisance pour son mari, exige de ses enfans une extreme obéissance, comme pour se dédommager sur eux de l'autorité que leur père a prise sur elle.

7 On ne se soucie guère d'honorer après leur mort ceux qu'on n'a guère ou point aimez durant leur vie.

1 La reconnoissance qu'un Prince doit à sa mère est un devoir personel, mais l'aplication qu'il doit aux affaires publiques est un devoir roïal, &, par conséquent, préférable à l'autre, lorsqu'ils ne peuvent pas compatir tous deux ensemble. Louis XIII. aiant mis en délibération dans son Conseil, s'il falloit permettre à la Reine sa mère de retourner en France, le Chancelier Seguier donna cet avis par écrit: Il n'y a personne qui ne donne un si juste conseil au Roi, si l'on considère S. M. comme fils seulement. Cete qualité l'oblige à de plus grans respects, puisqu'au-lieu que les autres hommes ne reçoivent de leur mère que la vie; les Rois en reçoivent avec la vie la couronne & le droit de regner. Mais s'il est considéré comme Roi, il est plus obligé à son Etat, qu'à sa mère. La réponse que le Fils de
Dieu

la vie voluptueuse 2. Il retrancha même, comme par modestie, une partie des honneurs, que le Sénat avoit décerné à sa mémoire, & pria, qu'on ne lui ordonnât point de culte divin, sous prétexte, qu'elle l'avoit désiré ainsi. Dans un endroit de la même lettre, il condannoit le soin, que certaines gens prenoient de plaire aux femmes 3, par où il désignoit le

REFLEXIONS POLITIQUES.

Dieu fit dans le temple à sa mère, qui se plaignoit de son absence, apprend aux Rois, qu'ils doivent toujours préférer le bien général de leur Etat à toutes les obligations particulières.

2 Un Prince, qui a abandonné le soin des affaires publiques, semble insulter la patience de son peuple; lorsqu'il s'excuse sur la grandeur & l'importance de ses occupations, comme fait ici Tibère.

3 Les Grans, qui entretiennent un commerce réglé avec les Dames de la Cour, deviennent tôt ou tard suspects, & par conséquent, odieux au Prince; car il est presque impossible de vivre longtems avec elles, sans prendre parti dans leurs querelles, sans entrer dans leurs intrigues, sans participer à leurs cabales. Mezeray les a très-bien définies, *en disant*, que c'est un sexe, qui veut regner en badinant. Tous les malheurs d'Antoine Perez vinrent de s'être embarqué trop avant dans les amours de la Princesse d'Eboli. Il n'y a qu'à lire l'Histoire, pour remarquer, que tous les hommes d'Etat, qui se sont trop amusés aux femmes, ont échoüé de bonne heure. Je sais bien, dit M. le Cardinal de Richelieu, qu'il y a des esprits tellement supérieurs & maîtres d'eux-mêmes, qu'ils ne rendent pas maîtres de leurs volontés, celles qui le sont de leurs plaisirs: mais il y en a peu de cete nature; & il faut avouer, que
comme

le Consul Fufius, qui avoit le talent de s'infinuer dans leur efprit, & de plaifanter finement. Outre qu'il avoit coutume de faire de Tibère même des railleries piquantes, dont le fouvernir eft éternel chez les Princes 4.

III.

REFLEXIONS POLITIQUES.

comme une femme a perdu le monde, rien n'eft plus capable de nuire aux Etats, que ce fexe, lorsque prenant pié fur ceux, qui les gouvernent, il les fait fouvernir mouvoir comme bon lui femble. *Section 5. du chap. 8. de la premiere partie du Testament Politique.*

4 Il n'y a point d'ofenfe, que les Princes & les Grans aient plus de peine à pardonner, que la raillerie, furtout quand elle vient de gens, qui fe piquent de faire les beaux efprits. Il arive fouvernir à ces fortes de plaifans de pleurer, pour avoir fait rire. Le fobriquet de *Rey cogulla*, c'eft-à-dire, Roi coqueluchon, que les Grans d'Aragon donnoient à leur Roi *Don Ramiro*, parce qu'il avoit été moine & prêtre, donna lieu à un Abbé du Monafière de Tomer, de lui propofer l'exemple de Périandre & de Tarquin le fuperbe. Ce qui fut fuivi de la mort de quinze feigneurs, à qui il fit couper la tête dans la ville d'Huelca. *Mariana chap. 16. du livre 10. de fon Hiftoire d'Efpagne.* Elizabet, Reine d'Angleterre, aiant appris que M. Choüart de Buzenval, qui avoit réfidé auprés d'elle de la part d'Henri IV. s'étoit moqué de fa prononciation françoife, un jour qu'il mangeoit avec M. du Plessis-Mornay, elle fe vangea de l'un & de l'autre. Car celui-ci lui aiant été envoié depuis en qualité d'Ambaffadeur extraordinaire pour demander du fecours contre la Ligue, elle le reçut tres-mal, & le laiffa négocier en vain; de forte qu'il falut lui envoier un autre, qui fut le Vicomte de Turenne, qu'elle reçut tres-bien. Mais quand Turenne vint à lui dire,

III. Dès lors, la domination acheva d'être insupportable. Car tant que l'Impératrice vécut, il restoit encore une ressource, à-cause du respect, que Tibère lui avoit toujours porté, & de la retenüe de Sejan, qui n'osoit pas entrer en concurrence avec la mère du Prince: mais quand elle fut morte, ils s'échapèrent tous deux, comme n'ayant plus de bride, *qui les incommodât*. Le Sénat ayant reçu des lettres écrites contre Agrippine & Néron, le peuple crût, que l'Impératrice les avoit retenües longtems, sur ce qu'elles furent présentées fort peu de tems après sa mort. Mais bien qu'elles fussent pleines d'aigreur, Néron n'y étoit accusé d'aucun crime d'Etat; Tibère lui reprochoit seulement l'amour des garçons

REFLEXIONS POLITIQUES.

dire, qu'il avoit ordre de laisser en sa place M. de Buzenval, qui étoit venu avec lui, elle déclara qu'elle n'en vouloit point. *Memoires pour l'Histoire de Hollande.*

1 Malheur au Roïaume, dont le Roi ne respecte rien, dit Antoine Perez *dans une de ses secondes lettres*. Commynes dit, que Dieu n'a crée aucune chose en ce monde, à qui il n'ait donné son contraire, & sur-tout aux Princes, pour les tenir en crainte & en humilité: que les Monarchies sont oposées aux Communautéz, c'est-à-dire aux Républiques; & les Communautéz aux Monarchies; les familles aux familles, & les particuliers aux particuliers, pour se faire charier droit les uns les autres. *Dans le dernier chapitre du livre 5. de ses Memoires*, où cete matière est traitée à fond.

garçons 2, & quelques autres infamies. Et comme il n'osoit ataq.uer la chasteté d'Agrippine 3, il se plaignoit de son air fier, & de son humeur hautaine & inflexible 4. Le Sénat saisi de peur demeu.roit dans le silence, lorsque quelques-uns de ces gens, qui ne pouvant s'avancer par un vrai mérite, s'en font un de leur aveugle complaisance, demandérent, que l'affaire fût examinée, Cotta Messalinus se mon-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui reproche à autrui les vices, dont on sait qu'il est taché lui-même, donne occasion à ses Sujets de divulguer tout ce qu'ils savent qu'il a fait de plus honteux & de plus détestable. Filippe II. aiant reproché à Guillaume, Prince d'Orange, son mariage avec une Religieuse, celui-ci publia, que Filippe étoit actuellement marié avec Doña Isabel Olorio, lorsqu'il épousa l'Infante de Portugal; qu'il avoit vécu en adultère public avec Doña Eufracia, du vivant de la Reine Elisabeth de France, sa troisième femme; & que pour surcroît d'infamie, il avoit épousé sa nièce, pour ajoûter l'inceste à la poligamie & à l'adultère. *Dans son Apologie de l'année. 1579.*

3 Témoignage invincible, qu'une femme est vertueuse, quand ses plus cruels ennemis n'osent lui faire aucun reproche d'impudicité.

4 Un Sujet aculé par son Prince court toujours risque d'être condamné, quelle que soit l'acusation, mais principalement, lorsque ce qui lui est imputé se trouve conforme à son humeur & à ses mœurs. Comme Agrippine étoit naturellement tres-empo.rrée, & tres-impérieuse, les plaintes de Tibère fesoient d'autant plus d'impression sur l'esprit des Sénateurs, qu'ils ne pouvoient douter, qu'elles ne fussent véritables.

montrant le plus échauffé de tous contre les acusez : mais les autres Grans, & particulièrement les Magistrats, ne savoient à quoi se résoudre ; car quelque sanglante que fût la lettre de Tibère, il laissoit tout le reste à deviner 5.

IV. Il y eut un Junius Rusticus, qui aiant été choisi par l'Empereur, pour tenir registre des actes du Sénat, étoit cru pour cela mieux instruit de ses intentions. Cet homme, par un mouvement fatal 1, (car il n'avoit jamais donné

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Quand le Prince veut se défaire d'un Grand, qui est aimé du peuple, & , comme tel, est capable de former un parti contre lui, il ne doit point déclarer sa volonté, qu'il ne soit en état de la faire exécuter à coup sûr. C'est pour cela ; que Louis XI. prit tant de précautions & de mesures pour avoir la tête du Connétable de S. Pol ; & qu'Henri III. mit tout en œuvre pour attirer le Cardinal & le Duc de Guise aux Etats de Blois, où il les fit tuer.

1 Il y a bien des gens, en qui le hazard opère plus, que le courage, ou la prudence. Tel fait une chose, qui lui réussit, qu'il n'auroit jamais faite, s'il eût été capable d'y faire attention, ou réflexion ; tel a passé toute sa vie, sans donner aucune marque d'esprit, ni de courage, qui tout-à-coup devient un héros aux yeux du peuple, sans savoir lui même d'où lui est venue sa réputation. Tel étoit le bon-homme de Broussel, qui n'aiant jamais fait de figure dans le Parlement, ni dans le monde, commença, sur le déclin de son âge, à se faire un grand nom par opiner à toute rigueur contre le Cardinal Mazarin, & devint plus fameux par son enlèvement

donné aucune marque de courage) ou par une fausse prudence, qui lui fesoit appréhender l'avenir, dont il étoit incertain, & oublier le danger présent, qui le menaçoit, non content de se ranger du côté de ceux, qui n'osoient se déclarer, conseille aux Consuls de différer le rapport de cete affaire 2, disant, que les

REFLEXIONS POLITIQUES.

lèvement au sortir d'un *Te Deum*, que s'il eût remporté lui même la victoire, pour laquelle on rendoit des actions de grâces à Dieu.

2 „ C'est un grand mal, dit le President Jeannin, „ que les Magistrats résistent aux volontez du Prince; „ car les Sujets, à qui ils doivent donner l'exemple, „ prennent là-dessus mauvaise opinion du Prince, & „ croient injuste ce qu'il leur demande: d'où vient la „ haine contre lui, & bien souvent la revolte. Dail- „ leurs, de refuser au Souverain les choses injustes, „ lorsqu'il les demande par la voie ordinaire des loix, „ c'est lui apprendre à user de son autorité absolue pour „ se faire obéir. Témoin ce que fit Tibère, qui, après s'être adressé en vain, au Sénat, de qui il atendoit quelque satisfaction, lui défendit de se mêler davantage de cete affaire, où il devint Juge & partie. En 1631. le Parlement de Paris ayant refusé de vérifier la Déclaration du Roi contre Monsieur le Duc d'Orléans, & tous ceux, qui l'avoient suivi dans sa sortie du Roïaume, le Roi manda la Compagnie au Louvre, avec ordre d'y venir en corps & à pié. S'y étant rendue, le Garde-des-Seaux Chasteau-neuf leur remontra, que le Parlement ne doit point connoître des affaires d'Etat, dont la connoissance n'appartient qu'au Prince seul, &c. Et puis le Roi déchira lui même du registre la feuille où leur arrêt de voix partagées étoit écrit & fit inse-

les choses pouvoient changer de face de jour à autre , & qu'il falloit donner à un vieillard couroucé le tems de pouvoir se repentir. En même tems, le peuple portant les statües d'Agrippine & de Néron, environnoit le lieu de l'assemblée, & faisant des souhaits pour la vie de l'Empereur, crioit, que les lètres étoient suposées, & que l'on machinoit la ruine de sa famille à son insü. Ainsi, il ne se passa rien de funeste ce jour-là. Il couroit cependant des copies de quelques avis qu'on feignoit avoir été prononcez par des consulaires contre Sejan, plusieurs exerçant leur demangeaison

REFLEXIONS POLITIQUES.

rer, à la place, un arrêt, par lequel „ tres-expresses „ défenses étoient faites à la Cour de Parlement, de „ mettre à l'avenir en délibération telles & sembla- „ bles Déclarations concernant les affaires d'état, ad- „ ministration & gouvernement d'icelui à peine d'in- „ terdiction de leurs charges : Et pour la faute com- „ mise en ce regard par ladite Cour, étoit ordonné, „ que lescdites lètres de Déclaration seroient retirées „ d'icelle, avec défenses tres expresses de prendre au- „ cune juridiction, ni connoissance du contenu en „ icelles. *Chap. 17. du livre 4. du 1. tome de l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* Au reste, il arrive assez souvent, qu'on est protégé de ceux, qu'ayant la liberté de choisir, on n'auroit jamais voulu pour Juges. C'étoit assez que Junius Rusticus fût une des créatures de Tibère, pour devoir être suspect à Agrippine. Cependant, il lui rendit un service, qu'elle ne pouvoit pas même espérer des amis qu'elle avoit dans le Sénat.

geaison d'écrire des libelles 3, avec d'autant plus de licence, qu'on ne les connoissoit pas. Sejan donc, plus outré 4 que jamais, en prit occasion de calomnier le Sénat, l'acusan d'avoir méprisé la douleur du Prince. Il dit, que le peuple s'est révolté; que par-tout on entend & on lit des harangues nouvelles *contre le Gouvernement*; que le Sénat se mêle de faire de nouvelles loix 5; qu'il ne reste plus qu'à

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les libelles & les pasquinades sont les justes fleaux de la tyrannie. Les tyrans prennent pour devise, *oderint, dum metuant*, & par un juste talion, les Sujets leur opposent la vérité, qui est tout ce que la tyrannie craint davantage.

4 Les Favoris & les Ministres des Princes n'ont rien plus à craindre, que les écrits, qui se font contre eux, car quelque affection que leur Maître ait pour eux, il ne faut souvent qu'une petite épigramme, ou qu'un petit avis, qui lui tombe entre les mains, pour les faire disgracier à jamais. Tant de courtisans mécontents, qui n'osent pas approcher de l'oreille du Prince, parce qu'il est environné d'espions entretenus par le Ministre, ou par le favori, ont mille occasions de lui mettre un papier dans sa chambre, dans son lit, ou dans ses poches, sans que le plus fin argus en voie rien. C'est ainsi que le Cardinal de Borgia & le Comte d'Ognate trouvèrent moyen de perdre le Marquis de Leganés, & puis le Comte Duc d'Olivarés.

5 Si une fois on laissoit aler la bride à ces Compagnies puissantes, on ne pourroit plus, après les retenir dans les bornes de leur devoir. Il seroit impossible d'empêcher la ruine de l'autorité royale, si l'on suivoit

qu'à prendre les armes, & à mettre à la tête des armées ceux, dont ils avoient déjà porté les images pour enseigner.

V. Là-dessus, Tibère recommence à invectiver contre la mère & le fils, & après avoir fait une réprimande au peuple par édit, il se plaint au Sénat d'avoir souffert, que la Majesté Impériale reçût un affront public par la trom-

REFLEXIONS POLITIQUES.

voit les sentimens de ceux, qui étant aussi ignorans en la pratique du Gouvernement des Etats, qu'ils présument être savans dans la théorie de leur administration, ne sont pas capables de donner des arrêts sur le cours des affaires publiques qui excèdent leur portée. *Seç. 3. du chap 4. de la premiere partie du Testam. Politique.* En effet, leurs charges n'ont été établies, que pour connoître des affaires des particuliers, & des différends, qui sont de partie à partie. Cabrera fait une remarque fort judicieuse sur les gens de Justice. Il dit, qu'ils sont sujets à former de grandes dificultez dans les affaires d'Etat, & dans les choses même que l'on peut faire sans scrupule, parce qu'ils s'attachent trop au sens littéral des loix. Ajoutant, que c'est encore leur coutume de teuir pour mal fait tout ce qu'ils n'ordonnent pas eux-mêmes. *Chapitre 8. du livre 1. de son Histoire.* Parlant du choix que Philippe II. fit de Don Diego de Covarruvias, Evêque de Segovie, pour la charge de President de Castille, qui demandoit un homme moins scrupuleux, & plus politique, il dit, que ce Prélat, qui étoit grand canoniste, & qui menoit une vie retirée, ne fut préféré par ce Prince, que parce qu'il ne lui vouloit pas donner tant de part au Gouvernement, qu'y en avoit eû le Cardinal Espinosa, son prédécesseur. *Chapitre 27. du livre 9.*

tromperie d'un Sénateur; *On*, & demande, que cete affaire lui soit renvoyée, & se réserve toute la *sans y toucher davantage.* connoissance de cete affaire. De sorte que le Sénat ne passa pas plus outre, se contentant de lui mander, que c'étoit bien leur intention de le vanger de ses ennemis, & de les condamner même au dernier supplice, & que s'ils ne le fesoient pas, ce n'étoit que parce que l'autorité du Prince les en empêchoit.

Il manque ici près de trois ans, savoir 782. pres- que tout entier, 783. & une bonne partie de 784. où nous aurions l'emprisonnement d'Agrippine & de ses deux fils, la mort de l'aîné, la conjuration & la punition de Sejan, la mort de Livia, sa compli- ce, & la proscription de tous les parens & les amis de ce malheureux favori; c'est-à-dire, tous les plus grans événemens du regne de Tibère.

VI. Il se fit sur ce sujet quarante-quatre é harangues, dont il y en eut peu, qui fussent telles, que la conjoncture présente le deman- doit, parce qu'on n'osoit parler librement; les

NOTES HISTORIQUES.

c Il falloit, que ce fût une affaire de grande importance, pour être agitée avec tant de contention. M. Ryck conjectu- re, que le sujet d'une si longue délibération étoit peut-être de savoir, si l'on devoit déclarer ennemis publics tous ceux, qui étoient parvenus aux honneurs & aux charges par la fa- veur de Sejan. Au reste, il est bien étrange, que de qua- rante-quatre discours, il ne nous reste que ce fragment de la harangue d'un ami de ce favori.

les autres, selon la coutume de ce tems-là,
 „ furent pleines de flaterie. * * * * J'ai
 „ crû, que cela me feroit du déshonneur,
 „ ou des ennemis à Séjan * * * * Main-
 „ tenant, que la fortune l'a renversé, celui
 „ même, qui l'avoit pris pour son collègue &
 „ pour son gendre *d*, se le pardonne. Les autres
 „ détestent avec perfidie un homme, dont ils
 „ ont fomenté l'orgueil par des flateries & par
 „ des soumissions honteuses. * * * * Je
 „ ne puis dire, lequel je trouve plus injuste,
 „ d'accuser son ami, ou d'être accusé, pour l'a-
 „ voir

NOTES HISTORIQUES.

d Quelques-uns ont crû, qu'à la fin Sejan épousa Livia, veuve de Drusus, que Tibère lui avoit refusée. Mais outre que Tibère n'étoit point d'humeur à changer de résolution, lui, qui, selon Tacite, *semel placita pro æternis servabat*. Ann. 1. la qualité de gendre ne conviendrait point à Sejan à l'égard de Tibère, dont Livia n'étoit que la bru. Car, dit très-bien M. Ryck, quoique Germanicus, frère de Livia, fût devenu fils de Tibère par adoption, cela ne changeoit point le degré de parenté, qu'elle avoit avec Tibère. Il faut donc entendre le *generum adsciverat*, de la promesse, que ce Prince avoit faite à Sejan de lui donner une des filles de Germanicus. Ce qui quadre parfaitement à la bonne espérance qu'il lui donna, lorsqu'il lui refusa Livia. *Quibus necessitudinibus immiscere te mihi parem, omittam ad præsens referre*. Ann. 4 Et à ce passage de Suétone. *Ut à se per speciem honoris dimitteret, collegam sibi adsumsit in quinto consulatu; deinde spe affinitatis ac tribunitia potestatis deceptum inopinatum criminatus est*. In Tiberio. Cum olim, dit M. Ryck, *Livia nuptias petenti promississet aliam conditionem, qua domus Caesarum immisceretur, tanquam promissi memor, ex neptibus suis, unam abeunti respondit*. In Sejano. Au reste, Tacite met ici *generum*, pour *progenerum*, comme font tous les Jurisconsultes.

„ voir aimé. * * * Pour n'avoir à me plain-
 „ dre de la cruauté de personne, ni à im-
 „ plorer la clémence du Prince, libre &
 „ sans contrainte, je préviendrai le danger,
 „ *par ma mort*, content de n'avoir rien à me
 „ reprocher 1. Au reste, Messieurs, je vous
 „ conjure de ne vous point souvenir de moi,
 „ pour pleurer mon sort, mais au contraire,
 „ pour me mettre au rang de ceux, qui par
 „ une fin glorieuse, se sont exemtez de voir
 „ la désolation publique 2.

VII. Après cela, il passa une partie du jour
 à recevoir les visites de ses amis, prenant con-
 gé de ceux, qui s'en aloient, & discourant
 avec ceux, qui vouloient rester; & il y avoit
 encore grande compagnie, lorsque sans mon-
 trer la moindre émotion, (ce qui fesoit croire
 qu'il lui restoit quelque tems à vivre) il se
 laissa

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque persécution, ou disgrâce, qu'un hom-
 me ait soufferte, son bonheur est mille fois plus grand
 que n'a été son malheur, lorsque sa mort ne reproche
 rien à sa vie.

2 Un bon citoyen se tient plus heureux de mourir,
 que d'être le spectateur des maux de sa patrie. Tacite
 applaudit au bonheur de son beau-père, de n'avoir point
 vû les dernières années du regne de Domitien, le Sénat
 assiégé, les Consulaires massâcrez, les Dames romai-
 nes pros crites & fugitives, & les délateurs triomfants de
 la patience publique. *In Agricola.*

410 LES ANNALES DE TACITE.
laissa tomber sur la pointe d'une épée, qu'il avoit cachée sous sa robe. Tibère ne dit aucun mal de lui après sa mort, au-lieu qu'il reprocha plusieurs infamies à Blesus *e*.

VIII. On procéda ensuite contre P. Vitellius & Pomponius Secundus *f*. Les délateurs acusoient le premier d'avoir offert les deniers du trésor public, dont il avoit l'intendance, & le fonds destiné au paiement des soldats, pour former une entreprise contre l'Etat. Confidius, qui sortoit de la Préture, tournoit à crime à Pomponius l'amitié d'Elius Gallus, qui s'étoit réfugié dans ses jardins, comme dans un lieu de sûreté, après la punition de Sejan. L'un & l'autre ne trouvèrent point de secours, qu'en la générosité de leurs frères, qui furent leur caution. Mais après plusieurs remises, Vitellius ennuyé de languir toujours entre l'espérance & la crainte, aiant demandé un

NOTES HISTORIQUES.

e C'étoit pourtant un grand homme-de-guerre, selon Tacite *Ann.* 1. & 3. & selon Patercule, qui parle ainsi de lui: *Singulari adjutore in eo negotio usus Junio Blaeso, viro nescias utiliore in castris, an meliore in toga, qui post paucos annos Proconsul in Africa, ornamenta triumphalia, cum appellatione imperatoria, meruit Hist.* 2. *cap.* 125.

f C'est le même que Pomponius Flaccus, dont il est parlé dans le second livre de ces Annales. Suetone dit, que Tibère l'appelloit son ami de toutes les heures, & qu'une fois il passa une nuit & deux jours entiers à boire avec lui, après quoi il lui donna le Gouvernement de Sirie.

un canif, comme pour tailler ses plumes, s'en piqua légèrement les veines, & puis se laissa mourir de tristesse. Au contraire, l'autre, qui avoit beaucoup d'esprit & de politesse, survécut à Tibère, à force d'être constant dans sa mauvaise fortune 1.

IX. Il fut ensuite résolu de punir les autres 9 enfans de Sejan 1; quoique la furie du
S 2 peuple

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien plus de grandeur d'ame à supporter constamment l'adversité, qu'à mépriser la mort, parce qu'on est las de vivre. Vous trouverez bien plus facilement des gens, qui se résoudront volontiers à mourir, que vous n'en trouverez, qui soient capables de porter patiemment leur affliction. Le Cardinal du Perron disoit, que le courage ne consistoit pas à faire le brave, ni à se battre en duel, mais à résister aux difficultez, aux fatigues, aux travaux, & à combattre contre les nécessitez *Perroniana*.

1 Si les délits sont personnels, il est, ce semble, injuste de punir de mort les enfans de ceux qui ont attenté à la personne de leur Prince légitime. Cependant, il y a des politiques, qui veulent qu'on fasse mourir les enfans & les frères de ces sortes de criminels. Pour moi, dit Nicolas Pasquier parlant de l'arrêt donné contre Ravaillac, si je me fusse rencontré au jugement, j'eusse

NOTES HISTORIQUES.

9 Tacite dit au commencement du quatrième livre, que Sejan avoit trois enfans, & parle ici de deux, qu'on fit aussi mourir. Il faut donc, que l'autre, & probablement l'aîné, eût été exécuté avec son père.

peuple commençât à se passer, & que les supplices précédens eussent apaisé la plupart des ennemis *de ce favori*. On les mène donc en prison le frère & la sœur: le garçon savoit bien qu'il aloit mourir; mais la fille étoit si simple *b*, qu'elle demandoit souvent où on la menoit, & pour quelle faute; criant, qu'elle n'y retourneroit plus, & qu'on lui pouvoit donner le foïet. Les Ecrivains de ce tems-là disent,

REFLEXIONS POLITIQUES.

se passé plus outre. Le père, la mère, les frères, & les sœurs fussent tous morts avec lui..... Puisque les tourmens de deux ou trois heures ne peuvent détourner ces méchans esprits d'atenter à la personne d'un Roi, peut-être que la crainte qu'un père aura d'exposer sa femme & ses enfans, ou un fils, son père, sa mère, ses frères & ses sœurs, à une mort ignominieuse & cruelle, les retiendra d'exécuter de si téméraires & périlleuses entreprises. L'amour paternelle ou filiale les épouvantera plus, que toute la rigueur des tortures, à l'épreuve desquelles ont été quantité de gens, qui ne se soucioient point de leur vie..... Cela fut pratiqué à Rome, où les enfans de Sejanus, quoiqu'innocens, furent condannez à mourir avec leur père; & à Milan, où il fut ordonné, que les femmes & les enfans des meurtriers du Duc Galeas Sforce seroient mis à mort, & leurs maisons rasées, & les arbres de leurs terres portans fruit déracinez. *Dans la premiere de ses lettres.*

NOTES HISTORIQUES.

b Elle étoit pourtant d'âge à devoir connoître son malheur, & à parler autrement qu'elle ne fait ici; car il y avoit déjà dix ou onze ans, qu'elle étoit acordée à Drusus, fils de Claudius.

disent, qu'avant que d'être étranglée, comme son frère, elle fut violée par le bourreau, parce qu'il étoit sans exemple, qu'une vierge eût jamais été punie du dernier supplice; & que leurs corps furent jetez aux Gémonies, sans nul égard à leur âge. * * * * *

Manque ici la rélation de la mort de la pauvre Apicata, qui voyant l'inhumanité avec laquelle on avoit fait mourir ses enfans, & déshonoré leurs corps, envoya à Tibère un mémoire écrit de sa main, qui découvroit les crimes de Livia, du Médecin Eudemus, & de l'eunuque Ligdus; & puis se fit mourir, pour ne pas survivre d'avantage aux malheurs de sa famille.

X. Au même tems, l'Asie & la Grèce furent alarmées d'un bruit, qui courut avec force, mais qui dura peu, que Drusus, fils de Germanicus, avoit paru dans les isles Cyclades I, & puis dans la terre-ferme voisine.

S 3

C'étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Ce n'est pas tant par cérémonie, que par raison d'Etat, que l'on a établi la coutume d'exposer à la vüe du peuple le corps des Princes après leur mort. Comme il y a par-tout des imposteurs, & toujours quelqu'un, qui ressemble de visage, de taille, & d'âge, au Prince défunt, il importe à la sûreté du successeur, & au repos de l'Etat, que tout le monde sache & voie, que tel Prince est mort, pour obvier à toutes les fourbes, que la malice des broüillons, des mécontents, & des voisins ennemis, est capable de mettre en œuvre.

Le

C'étoit un jeune-homme à peu près de son âge, suivi de quelques afranchis de Tibère, qui le connoissant bien ne l'accompagnoient, que pour le trahir. Ceux, qui ne savoient rien de la fource, acouroient pour le voir, atirez par son nom, outre la curiosité, qu'ont les Grecs pour les nouveautez & pour tout ce qui semble merveilleux. Car on debitoit & croïoit tout ensemble, qu'étant échapé de prison il aloit trouver les légions de son père, pour se saisir de l'Egipte, ou de la Sirie 2. Déja, la Jeu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Le regne d'Henri VII. Roi d'Angleterre n'est mémorable, que par les troubles & la guerre civile, qu'y excita un Perkin, qui se disoit fils d'Edouïard IV. & comme tel prétendoit être le légitime héritier de la Couronne. En l'année 1670 un Cosaque, nommé Stenko-Razin, souleva presque toute la Moscovie, & assembla une armée de deux cens mille hommes, par un bruit, qu'il fit courir, que Czarowits, fils-ainé du Grand Czar, mort le 17. Janvier de cete année-là, étoit encore vivant, & s'étoit réfugié chez lui, pour être secouru contre les seigneurs du païs rebelles à son père. J'ai parlé dans les notes historiques de la page 158. de deux Ermites, qui résuscitèrent en leur personne Sébastien, Roi de Portugal. L'an 1600. il parut à Venise, & puis en Toscane, un troisieme Sébastien, que le Grand Duc fit arrêter pour l'envoier en Espagne. C'est peutêtre pour obvier à cet inconvénient, que les Polonois n'enterrent jamais leur Roi, qu'après avoir élu son successeur.

2 Lorsque le Prince, qui regne, est haï, le peuple est toujours disposé à favoriser les Princes, ou les Grans, qui le veulent détrôner.

Jeunesse se joignoit à lui, & par-tout où il passoit, on lui rendoit des honneurs publics; & lui tout joïeux de ce bonheur présent, se repaissoit de force vaines espérances, lorsque la nouvelle en vint à Poppeus Sabinus, Gouverneur de la Grèce, qui se trouvoit alors occupé dans la Macédoine. Celui-ci, pour prévenir les bruits, vrais, ou faux, qui couroient, traverse en diligence les golfes de Toronée & de Thermes, & l'Eubée, qui est une isle de la mer Egée, gagne le port de Pirée & la côte de Corinte, dont il passe le détroit, & puis arrive par une autre mer à Nicopolis, colonie romaine. Et ce fut là qu'il aprit que ce jeune-homme, après plusieurs interrogations s'étoit dit fils de Marcus Silanus; & que la plupart de ceux, qui l'avoient suivi, l'ayant abandonné, il s'étoit embarqué comme s'il eût eu dessein d'aler en Italie. C'est ce que Sabinus écrivit à Tibère, & nous n'en savons pas davantage.

XI. Sur la fin de l'année, la discorde des Consuls, qui se couvoit depuis longtems, vint à éclater, sur ce que Trion, acoutumé à plaider; & toujours prêt à faire des ennemis, taxa obliquement Regulus, de procéder négligemment contre les complices de Sejan. Car Regulus, qui ne sortoit jamais des termes de la douceur, si l'on ne l'y contraignoit, non content de rabatre le coup, apelloit Trion en

Justice, l'accusant d'avoir été de cete conjuration. Et quoique plusieurs du Sénat les conjuraissent d'étoufer une querelle, qui tourneroit à leur ruine, ils continuèrent toujours de se menacer l'un l'autre, jusqu'à la fin de leur consulat.





L E S
A N N A L E S
D E
CORNEILLE TACITE.

LIVRE SIXIEME.

AN DE ROME 785.

I.  O U S le Consulat de Sncius Domitius *a* & de Camillus Scribonianus, Tibère aiant passé le détroit, qui est entre Surrente & Caprées, côtoïoit la Campanie, doutant, s'il entreroit dans Rome, ou feignant
S s d'y

NOTES HISTORIQUES.

a Le père de l'Empereur Neron.

d'y vouloir venir, parce qu'il avoit résolu tout le contraire. Mais après être venu plusieurs fois jusqu'aux jardins, qui sont le long du Tibre, il regagna ses rochers & la solitude de son île, honteux de ses crimes, & des voluptez infames, où il avoit commencé à se plonger 1.

Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il ne faut pas s'étonner, dit un grand Orateur moderne, du stile & de la formule, dont l'Eglise se sert, quand elle prie pour les Rois & les Princes souverains. Comme elle proportionne l'ardeur & les termes de ses prières aux besoins & aux fautes ordinaires de ceux pour qui elle prie, elle demande à Dieu, qu'il prévienne les Rois d'une telle grace, qu'ils puissent éviter les monstres des vices, *vitiorum monstra devitare*, non seulement les péchez & les vices communs, mais les vices monstrueux. Car la liberté de pouvoir tout faire, la licence de tout exécuter, les tentations si fréquentes, & si artificieuses des ministres de toutes leurs volontez, la lâcheté des flatteurs, & l'impunité certaine, portent presque toujours leurs défauts jusques à la dernière ligne de la méchanceté. De sorte que si un Prince est cruel, il remplira tout de proscriptions & de supplices; s'il est avare, ce sera un goufre; s'il est ambitieux, il cherchera de nouveaux mondes: mais s'il est impudique, ce ne seront qu'adultères, qu'incestes, qu'abominations, qu'infamies, que monstres. Car comme nous appellor s de ce nom spécialement les productions déréglées de la nature, aussi, nous pouvons dire, que tout ce qu'il y a de monstrueux dans les autres vices, se trouve dans l'esprit d'un Roi abandonné à l'impudicité. François Ogier dans l'Oraison funèbre de Louis XIII. qui est une des plus excellentes pièces de nôtre siècle, & digne d'être proposée pour modèle aux

Prédi-

Car il abusoit, ainsi que les Rois d'Orient, des enfans de condition, qui ne lui plaisoient pas seulement par la beauté du visage & du corps, mais encore par la pudeur & la simplicité de leur âge, ou par leurs ancêtres, dont le souvenir servoit aussi d'éguillon à sa concupiscence. Et ce fut alors, qu'on inventa pour la première fois les noms de *Sellarii* & de *Spintria* *b* tirés de la saleté du lieu, & de la

S 6

diversité

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prédicateurs, qui voudront se souvenir, que „ l'O-
„ raison funèbre n'est pas moins instituée pour déplo-
„ rer la misère & la fragilité des plus grans hommes,
„ que pour célébrer leurs vertus; & , que, par cou-
„ séquent, ce ne doit pas être un discours abandonné
„ à des figures excessives, & à des hyperboles sans fond
„ & sans rive; ni un discours plein de déguisemens &
„ d'impostures artificieuses *, comme sont la plupart
des éloges funèbres, que nous entendons prononcer
tous les jours dans la Chaire de vérité. * *Ibidem*.

NOTES HISTORIQUES.

b Sellariam excogitavit sedem arcanarum libidinum, in quam undique conquisiti puellarum & exoletorum greges, monstrosque concubitus repertores, quos Spintrias appellabat, triplici serie connexi, invicem incestant se coram ipso, ut aspectu deficientes libidines excitaret. . . . Pueros prima teneritudinis, quos pisciculos vocabat, instituerat, ut natanti sibi inter semina versarentur, ac luderent, lingua morsuque sensim appetentes: atque etiam infantes firmiores, necdum tamen lacte depulsos, inguini cum papilla admovebat. Suetone dans sa Vie. Tout cela est agréablement traduit par l'Auteur de l'Histoire du monde, chap. 6. du livre 3. de premier tome. Mais cela s'entendra bien mieux, si jamais on imprime

diversité des postures & des atouchemens. Il y avoit même des esclaves gagez pour lui chercher de petits garçons & de petites filles, & qui exerçoient toutes sortes de violences sur les pères, les mères, ou les parens, qui les refusoient, comme sur des captifs; au-lieu qu'on leur fesoit des presens, quand ils les donnoient sans résistance 2.

II. A

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Les pères & les mères, qui livrent volontairement leurs enfans, pour servir aux plaisirs infames d'un Prince plongé dans la débauche, sont plus criminels que le Prince même qui les fait enlever. Mais est-il possible, qu'il y ait des pères & des mères, qui vendent leurs filles?

NOTES HISTORIQUES.

imprime le Dictionnaire milésiaque, que Richelet a fait pour l'instruction, ou plutôt pour la corruption de ceux, qui ne savent pas les termes, que l'honnêteté civile, la pudeur, & la bienséance, ont bannis de la conversation. Richelet, dis-je, qui étant le Calepin des laquais & des garces, a bien la présomption de croire, que feu M. le Président de Perigny auroit pu accepter un homme de sa sorte, *pour le soulager* dans le glorieux emploi de l'éducation de Monseigneur. M. Richelet, dit-il en parlant de soi-même, *eut le bonheur de plaire à Monsieur de Perigny, néanmoins il n'eut pas celui de partager ses soins*, parce que Monsieur le Président Nicolai le sollicita en faveur de M. Doniat Docteur en Droit, &c. * J'admire l'insolence de ces mots, *partager ses soins*: comme si Richelet étoit de rang & de mérite à avoir pu jamais être le collègue de Monsieur de Perigny! Comme si deux hommes infiniment inégaux en naissance, en fortune, en probité, en politesse, & en surséance, eussent pu s'impatiser ensemble, ainsi que Sénèque & Burrhus, & contribuer également à l'instruction de Monseigneur! (* Page 156. d'un *fatras*

II. A Rome, le commencement de l'année se passa à rendre divers arrêts contre la mémoire & les statues de la jeune Livia, comme si l'on eut découvert tout récemment ses crimes, ou qu'elle n'eût pas été punie, il y avoit déjà longtems. Les Scipions proposèrent aussi de transporter les biens de Sejan du Tresor public au Fisc *c*; & les Silanus & les Cassius appuierent cet avis à peu près en mêmes termes, & tous avec autant de chaleur & de contention, que s'il y fût alé de l'intérêt de la République. Mais Togonius Gallus se rendit ridicule, en voulant se signaler parmi des personnes de si haute naissance; car il conjuroit le Prince de choisir un nombre de Sénateurs, dont vint tirez au sort marchassent en armes à ses côtez pour le défendre, toutes les fois qu'il entreiroit au Sénat *i*: tant il avoit crû sincère une

S 7 lêtre,

REFLEXIONS POLITIQUES.

i Il ne faut point se mêler de flater les Princes, qui ont l'esprit délicat, si l'on ne fait assaisonner la flatterie à leur

NOTES HISTORIQUES.

fatras intitulé, Les plus belles lettres des meilleurs Auteurs François avec des notes.) Et page 212, il en fait une, qui conclut contre la perruque de son portrait, quand il dit, que Clodion le Chevelu ordonna, qu'il n'y auroit que les gens libres, qui porteroient de longs cheveux.

c Le Fisc étoit le Tresor particulier du Prince.

lêtre, par laquelle Tibère demandoit, qu'un des consuls vint l'escorter, afin qu'il pût revenir de Caprées à Rome, sans danger. Comme ce Prince avoit coutume de mêler le plaisant avec le sérieux 2, il ajoûta au remerciement qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

à leur goût; car au-lieu de leur plaire, on devient méprisable. L'Empereur Sigismond donna un soufflet à un courtisan, qui le flatoit, & le flatteur se plaignant de cet affront, il le paia de cete réponse: C'est parce que tu me déshonores en me louant mal-à-propos.

2 Ce n'est pas un défaut dans un Prince, de mêler quelquefois un peu de plaisanterie dans ses entretiens, quand il le fait faire à propos, & avec dignité. La réponse, que l'Empereur Frédéric III. fit à un Seigneur de la Brosse, Ambassadeur de Louis XI. qui lui proposoit de se saisir de toutes les Seigneuries, que le Duc de Bourgogne tenoit de l'Empire, pendant que Louis prendroit celles, qu'il tenoit de la Couronne de France, est de cete nature. L'Empereur lui conta la fable d'un ours, de la peau duquel trois bons biberons devoient païer un tavernier, à qui ils devoient. L'ours en mit deux en fuite, & prenant le troisieme, lui aprocha le museau fort près de l'oreille, & le laissa sans lui avoir fait grand mal, parce qu'il eût l'adresse de faire le mort. Après quoi un des trois lui demandant ce que l'ours lui avoit dit en conseil: Il m'a dit, répondit-il, que je ne marchasse jamais la peau de l'ours, que la bête ne fût morte. Et avec cete fable, dit Commynes, l'Empereur paia nôtre Roi, sans faire autre réponse à son homme. Louis XI. méloit souvent la plaisanterie avec le sérieux de la Majesté. Fregose & Grimaldi, Ambassadeurs de Gennes l'étant venu prier d'accepter la souveraineté de leur République, il leur fit prêter le serment de fidélité, & leur dit: *Maintenant que vous êtes à moi, je vous*
donne

qu'il fit au Sénat de leur bonne volonté, cete
 „ réponse à Togonius : Mais comment faire ?
 „ prendrois-je toujours les mêmes, ou tantôt les
 „ uns & tantôt les autres ? choisirois-je les jeu-
 „ nes, ou ceux, qui ont passé par les charges ;
 „ ceux, qui menent une vie privée, ou ceux, qui
 „ sont en magistrature ; Il feroit beau voir des
 „ Sénateurs avec l'épée au côté 3 à l'entrée du
 „ Sénat. Croïez-moi, la vie ne m'est pas si
 „ chère, que je la veuille conserver les armes
 „ à la main. Au reste, il ne demanda point,
 que l'avis de Togonius fût supprimé, content
 de l'avoir raillé modestement 4.

III.

REFLEXIONS POLITIQUES.

*donne de tout mon cœur à tous les diables, comme des
 traîtres, que vous êtes, qui avez manqué de foi à tous
 vos Maîtres.*

3 Il ne sied point aux gens de robe & de judicature
 de porter l'épée, non plus qu'aux gens de guerre de
 porter la robe. Il seroit fort à souhaiter, que les pre-
 miers fissent à leur robe le même honneur, que les au-
 tres font à leur épée, c'est-à-dire, de ne la quitter ja-
 mais.

4 La raillerie piquante est une des choses, que les
 Princes doivent éviter davantage. Le respect, qu'on
 a pour eux, les met bien à couvert de la repartie, mais
 non pas du ressentiment. Les coups-d'épée, dit un
 grand Ministre, se guérissent aisément ; mais il n'en
 est pas de même de ceux de la langue, particulièrement
 de celle des Rois, dont l'autorité rend les coups presque
 sans remède, s'il ne vient d'eux-mêmes. Tel ne se sou-
 cioit pas d'être percé à jour par les armes des ennemis,
 qui

III. Mais il s'emporta violemment contre Junius Gallio *d*, qui avoit proposé d'acorder aux soldats prétoriens, qui auroient achevé leur tems de service, le privilège d'avoir séance dans les quatorze degrez de l'Amphitéatre, lui demandant, comme s'il eût été présent, quelle

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui ne peut souffrir une égratignure de la main de son Prince. *Chap. 6. de la premiere partie du Testament Politique.* Ainsi, M. Bayle a tres-judicieusement remarqué, qu'il faut ne pas connoître l'humeur du Roi Tres-Chretien, pour croire, qu'il ait jamais dit à ce Gouverneur de place, qui marchant fort près de sa personne, lui donna du bout de son épée dans les jambes : *Votre épée n'a jamais fait de mal qu'à moi.* Car il n'y a point d'aparence, dit-il, qu'un Prince, naturellement bon & généreux, ait voulu prononcer une parole, qui eût été plus foudroyante pour un gentilhomme, qu'un arrêt de mort rendu par un Parlement : au-lieu qu'il est tres-vraisemblable, que les ennemis de ce Gouverneur ont attribué ce bon mot au Roi, afin que la raillerie perçât davantage. *République des lettres, mois de Mars de 1684. p. 47.* La raillerie, que Louïs XI. fit à la Duchesse de Savoie, sa sœur, en l'appellant, Madame de Bourgogne, à cause de l'étroite liaison d'amitié qu'elle avoit eue avec le Duc Charles, étoit dans toutes les règles de la bienveillance, parce que ce n'étoit qu'un mot dit en passant, & que ce mot de, Bourgogne, lui marquant toute la cause de leur méintelligence, lui témoignoit aussi, que leur réconciliation étoit sincère & sans aucun reste de levain.

NOTES HISTORIQUES.

d Il étoit frère de Sénèque.

quelle liaison il avoit avec les soldats, qui ne recevant l'ordre, que du Prince, ne devoient aussi tenir que de lui leur récompense 1? S'il pensoit avoir trouvé quelque chose, qui fût échappé à la prévoyance d'Auguste; Ne seroit-ce point, qu'un satellite de Sejan voulût corrompre la discipline militaire, & porter des esprits simples à la sédition, sous couleur de leur faire obtenir un nouveau rang d'honneur e.

Voilà

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes veulent être reconnus, non seulement pour les premiers, mais encore pour les uniques auteurs de toutes les graces. Ils ne veulent point de reconnaissance partagée entr'eux & leur Sujet. Le Communes Espagnol rapporte, que Don Diego de Yepés, Evêque de Tarazona, lui avoit raconté, qu'un jour Philippe II. dont il étoit alors Confesseur, raia l'expédition d'un Evêché, qu'il avoit déjà donné, sur ce qu'il aprit que celui qui en étoit pourvû avoit un intercesseur à la Cour, auquel il s'étoit adressé pour l'obtenir. Chap. 157. lettre M. Plus un Prince est habile, plus il est délicat

NOTES HISTORIQUES.

e *Anpotius*, dit Tacite, *discordiam & seditionem à satellite Sejaniquasitam, qua rudes animos, nomine honoris, ad corrumpe-
ndum militiam morem propelleret*? ce que d'Ablancourt traduit ainsi: Ou si ce n'étoit point plutôt l'artifice d'un Ministre de Sejanus, qui sous un prétexte spécieux cherchoit à corrompre la discipline? *Nomine honoris*, qui se rapporte directement à *judin quatuordecim ordinibus sedendi*, est tres-mal rendu par les mots de prétexte spécieux. *Discordiam & seditionem quasitam*, & *rudes animos*, sont omis, comme si tout cela ne signifioit rien.

Voilà ce que valut à Gallion sa flaterie préméditée, qui, *outré cela*, le fit chasser du Sénat, & puis de l'Italie. Et comme il avoit choisi pour

REFLEXIONS POLITIQUES.

licat sur cete matière. Sixte V. en donna d'abord une belle marque aux Cardinaux de Medicis, d'Este & Alexandrin, qui lui venoient presenter Donna Camilla, sa sœur, qu'ils avoient fait habiller en Princesse. Nous n'avons, leur dit-il, qu'une seule sœur, qui est une villageoise, & celle, que vous nous presentez, est une Princesse Romaine; nous ne pouvons donc la reconnoître pour nôtre sœur; & passant dans une autre chambre, il les renvoia tout quatre tous confus: au lieu que le lendemain Camilla étant revenue à son audience habillée en païsanne, il l'embrassa tendrement, & lui dit: C'est à cete heure, que nous vous reconnoissons pour nôtre véritable sœur, & que nous voulons vous faire Princesse Romaine, sans que nul autre s'en mêle. *Léti livre 5. de la premiere partie de la Vie de ce Pape.* M. le Cardinal de Richelieu examinant, s'il est de l'intérêt du Roi & de l'Etat de supprimer la vénalité & l'hérédité des offices, pour les donner gratuitement, conclut contre cete suppression, à cause qu'elle donneroit moïen aux Favoris & aux Grans de se faire des créatures aux dépens du Prince. „ Bien que, „ dit-il, la suppression de la vénalité & de l'hérédité „ des offices soit conforme à la raison, & à toutes les „ constitutions du Droit, si est-ce néanmoins, que „ les abus inévitables, qui se commétoient en la distribution des charges, si elle dépendoit de la simple „ volonté des Rois, rendent la façon, par laquelle „ on y pourvoit maintenant, plus tolérable que celle, „ dont on s'est servi par le passé. Car il est impossible „ de ne pas reconnoître, qu'en tel cas les artifices de „ la Cour pourroient plus que la raison, & la faveur „ plus

pour le lieu de son exil l'agréable isle de Lesbos, & que l'on disoit, qu'il y passeroit commodément la vie, il fut ramené à Rome, & mis sous la garde des Magistrats *f.* Dans la même lètre, Tibère sacrifia Sextius Paconianus, qui avoit été Préteur, homme remuant, dangereux, qui furetoit par-tout, pour apprendre le secret des familles, & que Sejan avoit choisi, pour machiner la perte de Caligula. Si tôt que cela fut découvert, la haine qu'on lui portoit de longue-main, éclata tout à coup, & le Sénat, tout joyeux, aloit le condamner à la mort, s'il n'eût déclaré qu'il vouloit acuser quelqu'un.

IV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

„ plus que le mérite. Rien ne donna tant de moïen au
 „ Duc de Guise de se rendre puissant dans la Ligue contre le Roi Henri III. que le grand nombre d'officiers,
 „ que son crédit avoit introduits dans les principales
 „ charges du Roïaume. Et j'ai appris du Duc de Sully,
 „ que cete considération fut le plus puissant motif, qui
 „ porta le feu Roi à l'établissement du Droit annuel;
 „ en quoi ce grand Prince n'eut pas tant d'égard au re-
 „ venu, qu'il en pouvoit tirer, qu'au moïen de se ga-
 „ rantir de pareils inconvéniens. Si bien qu'en cete oca-
 „ sion il préféra la Raison-d'Etat au Fisc, qui d'ordi-
 „ naire pouvoit beaucoup sur lui. *sect. I. du chap. 4.*
de la I. partie de son Testam. Politique.

NOTES HISTORIQUES.

f De même que l'on donne ici certaines gens à la garde d'un huissier.

IV. Après qu'il eut nommé Latinius Latiaris, l'accusé & l'accusateur, également haïs, fournirent un spectacle très-agréable. Latiaris avoit été, comme j'ay dit, le principal auteur de la trahison faite à Titius Sabinus, & en fut alors le premier puni. Pendant que cela se passoit, Haterius Agrippa prit à partie les Consuls de l'année précédente, leur demandant, pourquoy ils gardoient le silence après s'être accusez réciproquement, & disant, qu'il falloit, qu'ils se sentissent tous deux coupables, puisqu'ils s'étoient réconciliés ensemble; mais que le Sénat ne devoit pas taire ce qu'il avoit ouï. Regulus répondit, que rien ne pressoit, & qu'il poursuivroit son accusation, lorsque le Prince seroit de retour: & Trion dit, qu'il y avoit toujours de l'émulation entre des collègues, & que ce que Regulus & lui pouvoient avoir dit l'un contre l'autre dans une querelle, méritoit d'être oublié ¹. Et comme Agrippa insistoit encore, Sanquinius Maximus, l'un des consulaires, conjura le Sénat de ne point augmenter le chagrin du Prince, par des rapports affectez, qui ne serviroient qu'à l'aigrir; au-lieu qu'il étoit suffisant de lui-même pour ordonner
les

REFLEXIONS POLITIQUES.

¹ Dans la chaleur d'une querelle, il se dit de part & d'autre bien des choses, que l'on voudroit pour beaucoup n'avoir pas dites, quand le premier feu de la colère est passé.

les remèdes convenables: ce qui sauva Regulus, & retarda la ruine de Trion. Mais Hate-rius devint encore plus odieux, lui, qui tout usé de débauche, & garanti de la cruauté du Prince par sa fainéantise, ne songeoit parmi la crapule & les femmes, qu'à perdre les personnes illustres.

V. Après cela, Cotta Messalinus, qui ouvroit tous les plus cruels avis, &, comme tel, étoit haï de longue-main, fut aculé, à la première occasion qui s'en presenta, d'avoir taxé Caligula d'inceste *g*, & de prostitution *h*; d'avoir appelé un repas, qui se fesoit pour célébrer

NOTES HISTORIQUES.

g Suetone dit, que Caligula coucha avec ses trois sœurs, & que sans se soucier de son propre honneur, non plus que de celui des autres, il se prostituoit à ceux même, qui se prostituoient à lui. *Pudicitia neque sua, neque aliena pepercit. M. Lepidum, Mneserem pantomimum, quosdam obsides dilexisse fertur, commercio mutui stupri. Super sororum incesta, &c.* Dans sa Vie.

h J'ajoute ce mot, car outre qu'il quadre parfaitement au passage de Suetone, que je viens de rapporter, il y a des manuscrits anciens, qui portent, *Caïam Caesarum*, selon la remarque de M. Ryck. *Solebant, dit-il, viros molles, imprimis pathicos & muliebri passos, scommate hoc excipere. In Animadvers. ad librum 6. Annal.* C'est ainsi que le Consul Bibulus apelloit Jules Cesar son collègue la Reine de Bithinie, parce qu'il s'étoit abandonné à Nicomède, Roi de cete province; & qu'un Orateur lui reprocha un jour d'avoir été la femme de tous les maris, & le mari de toutes les femmes *Missu facio*, dit Suetone dans sa Vie, *edicta Bibuli, quibus proscripsit collegam suum, Bithynicam Reginam . . . , Curio pater quadam eum oratione, omnium mulierum virum, & omnium virorum mulierem appellat.*

brer le jour de la naissance de l'Impératrice, & dont il étoit avec les Prêtres, le souper de la neuvaine *i*; enfin, d'avoir dit sur le sujet d'un procès qu'il avoit contre M. Lepidus & Lucius Arruntius, dont le crédit étoit grand: Ils auront pour eux le Sénat, & moi j'aurai mon petit Tibère. Mais voiant, que les plus grans de Rome étoient prêts de servir de témoins contre lui, il en apella à l'Empereur, qui peu de tems après écrivit au Sénat en sa faveur. Car remontant au commencement de leur amitié, & marquant tous les bons services, que Cotta lui avoit rendus *k*, il conclut, qu'on

NOTES HISTORIQUES.

i C'étoit un festin de funérailles, que les héritiers du mort étoient obligez de donner à ses parens & à ses amis, au bout des neuf jours accomplis. Ce repas s'appelloit *silicernium*, peut-être à-cause que les conviez y gardoient le silence en signe de douleur; ou pour montrer, qu'ils ne songeoient plus qu'à suivre leur parent, ou leur ami. Car à la fin du repas ils se disoient adieu les uns aux autres, comme des gens, qui ne se reverroient plus. *Silicernium consecimus*, dit Nonius, *quo pransi discedentes dicimus alius alii, vale*. D'autres disent, que ce festin s'appelloit *silicernium*, parce qu'on n'y convioit que les vieillards, *quia senes capulo proximi silices cernunt & sepulcra. Junius in Onomastico*.

k Il y a dans la vie de Charle-quint une action presque semblable faite en faveur de Ferrand de Gonzague. C'est que dans la démission générale de ses Etats il ne se reserva rien de toute sa puissance, que la connoissance des aculations intentées contre ce seigneur, qui avoit été un de ses principaux Généraux, ne voulant pas, que ses fautes & ses malversations fussent examinées que par un Juge, qui fût pleinement informé des grans services qu'il avoit rendus *Epitome de sa Vie de Dom Juan Antonio de Vera*.

qu'on ne devoit point lui faire un crime de quelques paroles interprétées de travers, ni des contes plaisans, que l'on a coûtume de faire à table 1.

VI. Le commencement de cete lître parut singulier, à-cause de ces termes: Que vous écrirai-je, Messieurs, ou comment vous écrirai-je, ou plutôt que dois-je me passer de vous écrire en ce tems? Que les Dieux & les Déeses me fassent périr encore plus
„ cruel-

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Les heures du repas, dit Antoine Perez, sont dédiées aux plaisanteries & aux impertinences. *Dans les aphorismes de ses secondes lîtres.* Ce que M. de Montresor dit du Maréchal de Gramont est assez singulier. Le Comte de Guiche, dit-il, fit une action, qui le mit en plus grande considération auprès du Cardinal de Richelieu, au-lieu qu'elle le devoit perdre. Un soir que Monsieur soupoit avec dix ou douze personnes, ce Comte s'enivra à tel excès, qu'il lui dit en pleine table, qu'on lui avoit proposé d'être Premier Gentilhomme de sa chambre, mais qu'il ne l'avoit point accepté, parce qu'il ne vouloit point joüir le personnage d'un traître, comme fesoient d'autres domestiques, qu'il nomma; ajoutant, qu'il étoit homme de qualité, & qu'il vouloit agir par les bonnes voies: qu'au reste ce n'étoit pas qu'il ne fût serviteur du Cardinal contre lui & toute la famille royale. Ces dernières paroles plurent au Cardinal, qui l'en aima davantage, quoiqu'elles fussent dites tres-mal à propos. *Dans ses Memoires.* Exemple, qui montre, qu'il y a des téméritez plus heureuses que toute la prudence humaine.

----- *Plus fati valet hora benigni,*

Quàm si te Veneris commendet epistola Marti.

„ cruellement, que je me sens périr tous les jours, si j'en fai rien *l.* „ Tant il est vrai, que ses crimes étoient devenus ses boureaux. Et ce n'est pas à tort, que le plus sage des Anciens a dit, que si l'on pouvoit entrer au fond de l'ame des Tirans, on y verroit des blessûres *incurables*; car leur esprit est déchiré par le cruel reproche de leurs cruantez, de leurs débauches, & de leurs injustes desirs, comme les corps le sont par la torture *1.* Tibère avoit beau

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les pauvres gens, qui travaillent & labourent, pour se nourrir eux & leurs enfans, & qui paient la taille & les subsides à leurs Seigneurs, devroient vivre en grande désolation, si les grans Princes & Seigneurs n'avoient que plaisirs en ce monde: & eux travail & misère: mais cela va bien autrement, car si je me voulois mettre à écrire les passions, que j'ai vû porter aux Grans depuis trente ans seulement, j'en ferois un gros livre. Ceux, qui ne les pratiquoient point de si près comme moi, les croïoient fort heureux, mais je leur ai vû souvent des déplaisirs, & la pluspart étoient fondez en soupçons & rapports; qui est une maladie cachée, qui regne aux maisons des Princes, dont grand mal advient, tant à leurs personnes, qu'à leurs Sujets. *Chapitre 13. du livre 8. des Memoires de Commynes.* S'il est

NOTES HISTORIQUES.

1 Suétone rapporte toutes les mêmes paroles, & dit, qu'il écrivit cete lettre, prévoyant de loin, combien sa memoire seroit odieuse, & traitée avec infamie. *Existimant quidam, multo antè; quanta se quandoque acerbitas & infamia maneret, prospexisse. In Tiberio.*

beau chercher le repos, sa fortune & la solitude ne l'exemtoient point de la nécessité d'avoir les peines d'esprit qui le rongeoient.

VII. Le Senat aiant eu alors la permission d'ordonner ce qu'il lui plairoit contre le Sénateur Cecilianus, qui avoit dit plusieurs choses contre Cotta, le condamna aux mêmes peines, qu'il avoit décernées contre Aruseius & Sanquinius acufateurs de L. Arruntius 1 : honneur le plus grand, qui fût jamais arrivé à Cotta, d'être égalé par ce jugement à un si grand homme de bien qu'Arruntius; lui, qui véritablement étoit tres-noble, mais infame par ses crimes, & méprisable par la pauvreté, où son luxe l'avoit réduit 2. Ensuite, on vint à
Quintus

REFLEXIONS POLITIQUES.

est vrai, comme le dit Antoine Perez, qu'un desir, qui n'est pas accompli, trouble & mortifie plus les Princes, que mille offenses, il n'y en a guère, qui puissent dormir en repos, car leur ambition leur fait desirer beaucoup de choses, qui sont au dessus de leurs forces & de leur industrie.

1 Les Juges, qui punissent les offenses faites à un scélérat public, aussi sévèrement que celles qu'on a faites à un homme, dont la réputation est sans tache, & la probité universellement reconnue, se deshonnorent plus eux-mêmes, qu'ils n'honnorent celui dont ils vangent les injures.

2 Celui-là est doublement infame, qui après être devenu pauvre par ses débauches, cherche à retablir sa fortune par des crimes. Le luxe est une maladie, dont on ne guérit jamais, la pauvreté en ôte les moyens,

Quintus Servedius & à Minutius Thermus; le premier avoit été Préteur, & avoit autrefois suivi Germanicus *en Orient*; l'autre, issu de Chevaliers romains, s'étoit comporté toujours modestement, bien qu'il fût en crédit auprès de Sejan; ce qui leur atiroit encore plus de compassion 4. Mais Tibère assurant, que c'étoient les plus coupables de tous, commanda à C. Cestius le père, de dire au Sénat ce qu'il lui avoit écrit sur leur sujet; de sorte que Cestius entreprit l'accusation. Témoignage de la misère de ces tems-là, où les principaux du Sénat

REFLEXIONS POLITIQUES.

mais elle n'en éteint pas la passion. D'ordinaire, il n'y a point de plus grans scélérats, que ces courtisans, qui étant accoutumés à mener une vie voluptueuse, & n'ayant plus de quoi la continuer, n'ont plus d'autre ressource que la complaisance. Et c'est pour cela, que le Maréchal d'Ancre, le Sejan de la France, ne vouloit que de ces gens-là à son service.

3 Lorsqu'un Favori, ou un Premier Ministre, tombe en disgrâce, le Prince ne se donne point la peine d'examiner, si ses amis sont innocens; il regarde comme ses ennemis, ou du moins comme autant de malcontents, ceux qui étoient attachés à la fortune du favori disgracié. Il arrive même quelquefois, que celui de ces amis, qui a été le plus modéré, est le plus suspect au Prince, d'autant que le Prince le croit moins capable de renoncer à l'amitié du Sujet qu'il abandonne.

4 Un Sujet, que le Prince fait mourir injustement, se doit tenir pour bien vengé, lorsque sa mort est accompagnée des regrets & des pleurs de tout un peuple, qui publie son innocence.

Sénat fesoient toutes les bassesses des délateurs, quelques-uns publiquement; & plusieurs en secret. Vous n'auriez pû discerner les parens d'avec les étrangers, les amis d'avec les inconnus, ni les faits nouveaux d'avec ceux dont le longtems avoit éfacé le souvenir. De quelque chose que vous eussiez parlé, soit dans les places, ou dans les festins, on vous en fesoit des crimes; chacun se hâtoit de prévenir son compagnon en l'aculant, ou pour se sauver soi-même; ou parce qu'on devenoit lâche comme par contagion. C'est ainsi que Minutius & Serveius, après leur condamnation, dénoncèrent Julius Africanus, natif de Saintes, ville des Gaules, & Scïus Quadratus, dont je n'ai point trouvé l'origine. Je sai, que plusieurs Historiens ont omis une partie de ces aculations, de peur d'ennuier les lecteurs par l'abondance d'une matière, qui ne leur a donné que de la peine & du chagrin; mais il m'est tombé entre les mains beaucoup de choses, qui méritent d'être sûtées, quoique les autres ne les aient point écrites.

VIII. Car dans un tems, que tout le monde désavoüoit l'amitié de Sejan 1, un Chevalier

T 2

lier

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La cause pourquoy la plupart des favoris sont abandonnez de leur créatures, dès qu'ils tombent en disgrâce,

lier romain, nommé Marcus Terentius, qui en étoit recherché comme d'un crime, osa
 „ bien parler de la sorte dans le Sénat: Il se-
 „ roit peut-être plus expédient pour mon sa-
 „ lut de nier mon crime, que de l'avouer;
 „ mais quelle qu'en puisse être l'issue, je dé-
 „ clare, que j'ai été ami de Sejan ², après
 „ avoir fort désiré de l'être; & que je me suis
 „ réjoui de son amitié après l'avoir acquise. Je
 „ l'avois vû exercer avec son père la charge de
 „ Capitaine des Gardes, & gouverner ensui-
 „ te la Ville & la Milice tout ensemble *m.*
 „ Ses

REFLEXIONS POLITIQUES.

grace, c'est que, durant leur faveur, ils exigent tant de soumission, tant de complaisance, & tant de sujétion, que ceux, qui leur doivent leur fortune, ne s'en tiennent presque point obligez. De sorte que la puissance du favori venant à cesser, l'ingratitude succède à la dépendance, & chacun lui dit, *nous sommes quittes.*

² Les Princes, qui se connoissent en mérite & en générosité, font toujours état des gens de cœur, qui préfèrent leur devoir à leur intérêt, & l'aveu de la vérité à une lâche complaisance. *Voi la réflexion première du chapitre suivant.*

NOTES HISTORIQUES.

m Le texte porte: *Videram collegam patris regendis pratoriis cohortibus, mox urbis & militie munia simul obeuntem.* Je l'avois vû, dit d'Ablancourt. Chef des cohortes prétorienne avec son père Strabon, & depuis encore son collègue dans les fonctions de la paix & de la guerre: rapportant le mot, *simul*, au père & au fils, au-lieu qu'il se rapporte à la ville & à la milice:

„ Ses parens & ses amis étoient élevez aux
 „ honneurs 3, & l'on n'avoit part aux bon-
 „ nes graces de l'Empereur qu'autant qu'on
 „ étoit aimé de Sejan: au contraire, ceux qu'il
 „ haïssoit, vivoient toujours dans la crainte
 „ & dans la misère 4. Je ne prendrai person-
 T 3 „ ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les favoris font bien d'avancer le plus qu'ils peuvent de leurs parens, car il n'y a que cete sorte d'amis, sur qui ils puissent faire fonds dans un revers de fortune. D'ordinaire, tout le reste leur est infidèle. Le lien du sang, disoit Tirus à son père, est indissoluble; mille gens se sentent de la prospérité des Princes & des Grans, mais il n'y a que leurs parens, qui s'affigent de leur malheur. *Tac. Hist. 4.*

4 C'est ici que quadre bien, dit le Commynes Espagnol, le mot, ou plutôt la pédanterie de ce Mondonedo, qui dit, qu'en Espagne les favoris sont appellez *privados*, parce qu'ils privent tous les autres serviteurs & courtisans du Prince de la part, qu'ils devroient avoir à ses bonnes-graces & à ses bienfaits. *A la fin du chapitre 178.* Et c'est pour cela, que le Duc d'Espéron s'étoit mêlé de dire au Moine Poncer, qu'un Prédicateur devoit prêcher pour édifier, & non pas pour faire rire; celui-ci lui répondit, qu'il n'avoit jamais fait rire tant de gens en toute sa vie, que le Duc en avoit fait pleurer depuis sa faveur. *Journal du regne d'Henri III.*

NOTES HISTORIQUES.

ce: Tacite voulant dire, que Sejan avoit la direction de toutes les affaires civiles & militaires, & marquer aussi, que le fils surpassa de beaucoup son père, dont l'autorité fut assez médiocre, ainsi qu'il le dit expressément. *Annal. 4. Vim præsecltura medicam antea intendit.*

„ ne pour exemple, mais seulement je défen-
 „ drai, au péril de ma vie, tous ceux, qui
 „ n'ont point trempé, non plus que moi,
 „ dans la dernière entreprise. Cen'étoit point
 „ Sejan de Vulsines, que nous honorions,
 „ mais un membre de la Maison des Claudes
 „ & des Jules, dans l'aliance desquels il étoit
 „ entré; c'étoit ton gendre *n*, ton collègue au
 „ consulat, & celui qui fesoit tes fonctions
 „ dans l'Empire. Ce n'est point à nous d'exa-
 „ miner quel est celui, que tu élèves aux des-
 „ sus des autres, ni quelle en est la cause. Les
 „ Dieux t'ont fait l'arbitre souverain de nô-
 „ tre fortune *s*, & il ne nous reste que la
 „ gloire de l'obéissance. Nous voïons bien ce
 „ qui est devant nos yeux; nous voïons à qui
 „ tu donnes les richesses, & les honneurs;
 „ nous savons qui sont ceux, qui nous peu-
 „ vent

REFLEXIONS POLITIQUES.

s Les Princes ont la plénitude de la puissance, on
 n'en doute point; mais quelquefois ils n'ont pas la plé-
 nitude de la justice. La différence qu'il y a entre les bons
 & les mauvais, est que ceux-ci font tout ce qu'ils ont
 pouvoir de faire, sans considérer s'ils le doivent; & que
 les autres font tout ce qu'ils doivent, & non pas tout
 ce qu'ils peuvent. Mais quoi qu'ils fassent, ils n'en doi-
 vent rendre compte qu'à Dieu.

NOTES HISTORIQUES.

* Voyez la seconde note historique du chap. 6. du livre *s*.

„ vent faire beaucoup de bien, ou de mal 6 :
 „ tout cela se rencontroit en Sejanus. Mais il
 „ ne nous est pas permis d'aprofondir les sen-
 „ timens cachez du Prince, ni ce qu'il ma-
 „ chine dans la tête 7 ; & quand on le vou-
 T 4 „ droit,

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Témoignage, que c'est la faveur, & non pas le favori, qu'on adore. C'est pour cela, que le Cardinal Mazarin ne se tenoit nullement obligé des honneurs, que lui rendoient ceux, qui l'avoient négligé durant le regne de la Fronde. Dans une de ses lettres il se moque agréablement des civilitez tardives du Parlement de Guienne. Messieurs du Parlement de Bordeaux, dit-il, m'ont fait une députation, que je rencontrerai demain à Libourne, quoiqu'ils n'en aient jamais usé ainsi. Je les eusse bien dispensés de ce compliment. Ne croÿez pas, que cete civilité extraordinaire m'éleve beaucoup, puisque la manière malhonnête, dont ils en usèrent l'autre-fois avec moi à Bordeaux, en ne me visitant point, ne me fit pas grand tort. Ce sont des gens de bonne conscience, qui veulent faire leur salut en me rendant à présent avec les intérêts ce qu'ils m'ôterent alors avec injustice.

7 Aux projets & aux menées des Rois, dit Antoine Perez, les Rois seuls y voient clair. *Dans ses asorsmes.* Les motifs, qui font agir les Princes, sont couverts de mille fausses apparences, qui en dérobent la connoissance à ceux même, qui les aprochent de plus près. On ne voit tres-souvent, que les prétextes qu'ils prennent. Leurs desseins sont comme ces eaux jalissantes, qui ont leur source d'autant plus profonde & plus cachée, qu'elles paroissent davantage aux yeux en s'élevant en l'air.

„ droit, on n'y réussiroit jamais 0. Ne vous
 „ réglez pas, Messieurs, sur le dernier jour
 „ de Sejan, considérez les seize années de sa
 „ faveur; nous respectons jusqu'à Satrius &
 „ à Pomponius *ses domestiques*; nous tenions
 „ à honneur d'être connus de ses afranchis &
 „ de ses portiers 8. Quoi, me direz-vous,
 „ cete défense comprendra donc tous les amis
 „ de Sejan, sans exception? Non, Messieurs;
 „ il

REFLEXIONS POLITIQUES.

8 A la Cour, on ne considère point quels sont les hommes, à qui l'on a affaire, mais quel est leur pouvoir immédiat, ou leur crédit auprès du Prince, ou de ses Ministres. C'est pour cela qu'Antoine Perez dit dans une de ses secondes lettres, que la meilleure lettre de recommandation est d'ocuper une place, où les autres aient besoin de vous. Mezeray dit, que le Cardinal Chancelier de Birague considéroit plus un valet de faveur que toutes les loix du Roïaume. Ce Chancelier trouveroit aujourdui bien des Magistrats du même caractère.

NOTES HISTORIQUES.

• L'Auteur dit, *abditos principis sensus. & si quid occultius parat, exquirere illicitum & anceps nec ideo adsequare*. Il ne nous est pas permis, dit d'Ablancourt, de pénétrer plus avant, ni de lever le voile, qui nous cache les mystères du Souverain. Il ne rend point; *si quid occultius parat, & encore moins, nec ideo adsequare*. Car tout ce qu'il n'entendoit point, il le passoit comme superflu. Giorgio Dati & Manuel Sueyro ont tres-bien traduit ces derniers mots latins. *Et dubbioso ancora sarei he*, dit l'Italien, à retrârne la pura intention à chi pure di saperlo facesse forza. *No es licito*, dit l'Espagnol, *ni seguro estndrifiarlo, y aunque se procure, no por esso se alcançará*.

„ il y faut mettre une distinction raisonnable,
 „ Punissez les entreprises faites contre le salut
 „ de l'Empire, & contre la vie de l'Empereur :
 „ mais quant au crime qu'on nous fait d'avoir
 „ aimé Sejan, ou tu es coupable comme nous,
 „ Tibère, ou nous som- *Ou, la même raison, qui*
 „ mes innocens comme toi. *te justifie, Tibère, nous*
 „ *doit faire absoudre.*

IX. La généreuse liberté de ce discours 1,

T 5

& le

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoique les méchans Princes ne craignent & ne
 haïssent rien davantage que la liberté de parler, ils ne
 laissent pas de l'estimer, & même de l'aimer quand el-
 le est accompagnée de franchise & de générosité. Com-
 mines dit, que Louïs XI. fut si content des réponses,
 que lui fit Messire Jaques de S. Pol sur le sujet du Con-
 netable son frere, que peu de tems après il le délivra
 de prison, lui donna une Compagnie de gendarmes,
 & se servit de lui jusqu'à sa mort. Et ses réponses,
 ajoute t-il, en furent cause. *Chapitre 4 du livre 4.*
 Cerbon da Castello, ancien serviteur & domestique
 des seigneurs Pagolo Vitelli & Vitellozo, étant inter-
 rogé sur une lettre qu'il leur avoit écrite en ces termes :
 Vous aiant élevez comme mes propres enfans, j'ai
 toujours eû pour vous la tendresse d'un père. C'est-
 pourquoi je vous prie de ne vous embarquer dans aucu-
 ne entreprise, qui puisse ternir la réputation de vôtre
 Maison ; ou du moins de m'en avertir à tems, afin
 que je puisse me retirer en lieu de sûreté : il répondit
 courageusement, que comme il n'auroit jamais révélé
 ce qu'il savoit des desseins de deux amis, qui avoient
 pris confiance en lui, aussi n'auroit-il jamais consenti
 ni participé à l'exécution de leurs mauvais desseins con-
 tre la République de Florence. Et cete déclaration in-
 génüe,

& le plaisir de voir un homme, qui osât dire ce que tous les autres pensoient, firent tant d'impression sur les esprits, que ses accusateurs, tant pour cela, que pour les crimes, qu'ils avoient commis auparavant, furent punis de bannissement, ou de mort. Il vint ensuite des lettres de Tibère, contre Sextus Vestilius, Prétorien, qu'il avoit admis au nombre de ses amis, comme un homme, que son frère Drusus avoit fort aimé. La cause de sa disgrâce étoit, qu'il avoit fait quelque satire contre les amours de Caligula 2, ou du moins on prit ce prétexte, pour lui interdire la table du Prince; ce qui le fit résoudre à mourir. Mais après s'être coupé les veines d'une main tremblante de vieillesse, il se les fit bander, dans l'espérance

REFLEXIONS POLITIQUES.

généie, dit le Nardi, fut cause, qu'on lui sauva la vie, quoiqu'il fût criminel, pour n'avoir pas révélé les menées & les trahisons du Général Pagolo, qui fut décapité. *Liv. 3. de son Hist. de Florence.*

2 C'est toujours un dangereux métier, que celui de faire des satires; car on est aussi haï de ceux même qui prennent plaisir à les lire, que de ceux qui y sont offenzés. Mais lorsque les satires, qui sont faites contre un Grand, lui reprochent des vices, dont le Prince même est taché, les auteurs courent grand risque d'être punis par le Prince, qui a lieu de soupçonner, que c'est lui qu'on attaque sous le nom d'un autre, selon cet avertissement du Poëte.

Mutato nomine de te

Fabula narratur.

Voilà probablement ce qui fit périr Sextus Vestilius.

rance d'obtenir la grace 3 ; & puis aiant reçu une réponse impitoiable de Tibère, il se les fit r'ouvrir, & mourut. Tôt après, on rechercha tout à la fois, pour crime de leze-majesté, Annius Pollio, Appius Silanus, Scaurus Mamercus, & Sabinus Calvisius, auxquels on ajoûta encore Vinicianus, fils de Pollion, tous considérables par leur naissance, & quelques-uns par les hautes dignitez, qu'ils remplissoient ; ce qui aloit mettre tout le Sénat au désespoir, (car qui est-ce qui n'étoit point ami ou parent de tant de personnes illustres ?) si l'un des dénonciateurs, nommé Celsus ; Tribun d'une cohorte de la Ville, n'eût déchargé Silanus & Calvisius. L'Empereur remit les autres à son retour, pour les juger avec le Sénat, non pas sans donner quelques marques de la condamnation prochaine de Scaurus.

X. Les femmes même n'étoient pas en sûreté : comme elles ne pouvoient pas être accusées de vouloir se saisir de l'Empire, de leurs larmes on leur en fesoit des crimes, & l'on fit mourir dans un âge décrepit Vitia, pour avoir pleuré la mort de son fils 1 Fufius Geminus.

T 6

Tout

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Grans ont bien de la peine à se dépouiller de l'amour de la vie.

1 Lorsqu'il n'est pas permis aux mères de pleurer la mort de leurs enfans, ni aux enfans de pleurer celle de leurs

Tout cela se passoit dans le Sénat. Le Prince, de son côté, livra au supplice Vespularius Flaccus & Julius Marinus, deux de ses plus anciens amis, qui l'avoient servi à Rhodes, & qui lui tenoient compagnie inséparable dans Caprée. Le premier lui avoit servi d'espion & de témoin contre Libon 2, & l'autre, de ministre à Sejan, pour opprimer Curtius Atticus. Et leur malheur causa d'autant plus de joie, que leur perfidie étoit retombée sur eux 3.

XI. Ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

leurs pères, on peut dire, que la tyrannie est arrivée à son dernier période. Les loix de la nature sont au-dessus des loix civiles; le Prince est le maître & l'interprète de celles-ci, mais les autres ne sont point de sa juridiction, & il y est lui-même aussi sujet que le dernier des hommes. Et c'est pour cela, que Denis le Tiran disoit, que les Princes pouvoient bien changer les loix civiles, mais non pas celles de la nature, dont ils ne sont point les arbitres. Charles quint montra combien il étoit persuadé de cete vérité, lorsque Don Atanasio de Ayala, l'un de ses Pages, lui répondant, qu'il avoit vendu son cheval, pour nourrir son père, détenu prisonnier pour crime de leze-majesté, il lui fit donner une récompense, bien loin de lui savoir aucun mauvais gré de cete action de piété filiale. *Epitome de sa Vie de Don Juan Antonio de Vera.*

2 La faveur, qui vient de s'être accommodé aux inclinations naturelles du Prince en des choses injustes, n'est presque jamais de longue durée; & tres souvent même cete complaisance criminelle est payée par le Prince de la punition qu'elle mérite.

3 Comme les méchans n'ont point de plus grand plaisir,

XI. Ce fut en ce tems-là même que mourut le Pontife Lucius Pife, qui n'avoit jamais ouvert aucun avis fervile, ni manqué d'a-

T 7

doux

REFLEXIONS POLITIQUES.

plaisir, que de faire souffrir les gens de bien ; aussi, les gens-de bien ne peuvent-ils recevoir une plus grande consolation, que de voir périr les méchans. Ainsi Falaris faisoit une action de justice & d'exemple, lorsqu'il fit éprouver à celui, qui lui apporta l'invention du taureau de bronze, l'ingénieuse cruauté de son supplice. Cet Evêque de Verdun, qui inventa les cages de fer, pour y tenir enfermez, comme des bêtes, ceux, dont le Prince auroit quelque soupçon, fut, par un juste jugement de Dieu, le premier, que Louis XI. y fit mettre, & demeurer l'espace de quatorze ans. Digne résidence d'un homme, qui au-lieu de la faire en son Eglise, & de s'aquiter du devoir de Pasteur envers ses ouailles, avoit abandonné son ministère sacré, pour s'ériger à la Cour en bourreau.

1 Quand l'habileté se rencontre avec de bonnes mœurs dans un même Sujet, il lui est aisé de se garantir de la corruption de son siècle. Tel étoit le Chancelier de l'Hôpital, qui étant venu dans un tems, que l'ancienne probité étoit entièrement bannie du Roïaume ne se piquoit point de paroître juste, mais de l'être; qui par une fermeté inflexible, & par une tempérance à toute épreuve, s'étoit fortifié contre la haine & la faveur; qui parmi tant de méchans, que son siècle avoit produits, osoit bien être bon. C'est comme en parle Nicolas Pasquier dans une de ses lettres *livre 6.* Le Chancelier de l'Hôpital me fait souvenir d'un Felix Kryski, Grand-Chancelier de Pologne, qui mérite d'entrer en parallèle avec lui, par l'éloge que lui donne un Evêque de son pays. C'étoit un homme, dit-il, d'un esprit agréable, & d'une éloquence polie; & ce qui est bien plus

doucir au moins ceux des autres, lorsqu'il étoit contraint de s'y rendre. Et ce qui est rare dans une fortune si éclatante, c'est qu'il vécut quatre-vints ans, & que sa mort fut naturelle. Il étoit fils d'un Censeur, & avoit mérité l'honneur du Trionfe en Thrace *p*; mais sa principale gloire étoit d'avoir été vint ans Gouverneur de Rome *q*, & de s'être conduit avec un temperament merveilleux dans le long exercice d'une puissance, à laquelle on n'étoit pas encore acoutumé 2. Car autrefois de peur que

REFLEXIONS POLITIQUES.

plus rare dans une si grande élévation, c'est qu'il n'avoit jamais fait de mal à personne. *Piasceki dans sa Chronique*, à l'année 1617. Le Cardinal *Alessandro Saffi-ferrato*, interrogée, comment il pouvoit vivre dans la pourpre avec l'austérité d'un Cordelier, répondit, qu'il n'étoit pas plus difficile d'être sage parmi les fous, quand on le vouloit, que d'être sain parmi les malades. *Pagliari*.

2. Les Magistratures de création nouvelle sont toujours

NOTES HISTORIQUES.

p Où il étoit Lieutenant d'Auguste. Il s'éleva, dit Patercule, une cruelle guerre dans la Thrace, laquelle fût étouffée par Lucius Piso, que nous avons aujourd'hui pour gardien de notre ville, qu'il gouverne avec autant de douceur, que de vigilance *Hist. 2. chap. 98.*

q Le *Præfektus Urbis* étoit proprement le Lieutenant Civil & Criminel de Rome; car il ne punissoit pas seulement les mal-faiteurs, mais il avoit encore la surintendance de la Police. Suetone dit, que Tibère lui donna ce Gouvernement après avoir passé deux jours entiers à boire avec lui.

Auguste, dans son triumvirat, établit Gouverneur de toute l'Italie Cilnius Mécenas, Chevalier romain; mais quand il fut maître absolu, considérant la multitude énorme du peuple, & la lenteur du secours, que l'on attend des loix, il choisit un Consulaire, pour réprimer l'insolence des esclaves, & pour tenir dans le respect ce nombre infini de malcontents, qui sont toujours prêts de broüiller l'Etat, s'ils ne sont incessamment dans la crainte. Et Messala Corvinus fut le premier d'entre les Consulaires, qui fut pourvû de cete charge, mais il en sortit peu de jours après, comme incapable de l'exercer 3. Taurus Statilius, son successeur, en fit

REFLEXIONS POLITIQUES.

de modestie, d'intégrité, de douceur, & de tempérance, aiment la paix, & le bien public, fuient les partialitez, refusent les presens, & s'assemblent à des heures réglées pour donner audience, & pour juger les procès. *Don Diego de Mendoza liv. 1. de la Guerre de Grenade.*

3. Tel est propre au Bareau, comme ce Corvinus, l'un des plus grans orateurs de son tems, qui ne l'est nullement au Gouvernement Civil. Tel fait bien parler, qui ne fait pas agir, & qui emploïé dans les affaires d'Etat ocuperoit des charges, qui ne se trouveroient pas remplies. J'ai ouï dire souvent à un Ambassadeur; qui fesoit le paralelle de feu M. le Comte d'Avaux & de feu Monsieur de Servient, que l'un savoit mieux écrire, & l'autre mieux négocier; que l'un fesoit des lettres, & l'autre des dépêches. Quoi qu'il en soit, c'est dans le maniment des affaires publiques, plus que dans toute autre profession, que se reconnoît la vérité de l'axiome

fit les fonctions avec succès, quoiqu'il fût dans un âge fort avancé 4. Enfin, Pison s'en aquita depuis le commencement jusqu'à la fin, avec une

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'axiome qui dit, que la Magistrature montre l'homme tout entier. La Cour de Rome, que dis-je, l'Europe, auroit elle jamais seû, de quelle trempe étoit le Cardinal Montalte, s'il ne fût pas devenu Sixte-quin? Si Arnaud d'Ossat n'eût pas abandonné le Bareau, pour se donner à Paul de Foix, Archevêque de Toulouse, qui le mena depuis à Rome, Henri III. & Henri IV. n'auroient peut-être jamais entendu parler de son mérite, ni lui n'auroit pû montrer sa dextérité à manier les affaires d'Etat, ni par conséquent devenir Cardinal.

4 Ceux, qui sont véritablement grans hommes, le sont aussi bien dans la vieillesse, que dans la virilité. L'esprit de gouverner ne dépend pas des mains, ni des piez, mais de la tête; & par conséquent l'excuse des personnes, qui occupent les grans postes, n'est pas recevable, quand elles disent, que leur vieillesse a besoin de repos. Car pourquoi vouloir retenir ce dont on ne veut, ou l'on ne peut pas remplir les obligations? Je ne saurois me lasser d'admirer un Sixte-quin, qui étant dangereusement malade envoïoit querir tous les jours le Gouverneur de Rome, & les autres Ministres, pour se faire rendre compte de tout ce qui apartenoit à leurs charges, & pour leur donner de nouveaux ordres; répondant à son neveu & à ses médecins, qui le conjuroient de se tenir quelques jours en repos, que les Princes doivent mourir en commandant, comme le rossignol meurt en chantant. *Let livre 3. de la seconde partie de sa Vie.* J'ajouterais en passant, qu'il y a quelquefois de grans Magistrats, à qui la vieillesse fait d'autant plus d'honneur, qu'elle sert de couverture à leur irrésolution, à leur mollesse, & à leur incapacité.

une si grande aprobation 5, que le Sénat lui ordonna des funérailles publiques.

XII. Ensuite, Quintilianus, Tribun du peuple, proposa de recevoir un certain livre de la Sibille, que Caninius Gallus, du Colége des Quinze, avoit prié le Sénat de déclarer authentique, ainsi que les autres de la même Devine. Et la chose aiant passé tout d'une voix 5, l'Empereur

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Les entrées aux dignitez sont toujours accompagnées d'aplaudissemens, mais il est tres-rare d'avoir les mêmes applaudissemens à la sortie. La plus certaine marque de la sagesse & de la modération d'un Ministre, d'un Gouverneur, ou d'un Intendant de province, c'est d'être regreté après une longue administration. Mais il ne faut pas inférer de là, que de tous ceux, qui n'ont pas été regretez, il n'y en ait eu aucun, qui ait mérité de l'être; car les jugemens du peuple, qui n'est pas capable de connoître la différence des tems & des affaires, sont souvent tres-iniques. Ce qui a donné

NOTES HISTORIQUES.

f Je rends ainsi, *quo per discessionem facta*, parce que le senatusconsulte, qui se faisoit *per discessionem*, c'est-à-dire, en passant du côté de celui, dont on suivoit l'avis, comme le marque Suétone dans la vie de Tibère, étoit proprement ce que nous apellons, opiner du bonnet. On voit encore aujourd'hui dans l'élection des Papes un reste de l'usage de la *discession pedestre* des Sénateurs romains, & c'est ce qu'on appelle au Conclave l'Accès, i. e. un suffrage, que les Cardinaux donnent à un sujet, qui a eû grand nombre de voix dans le scrutin, pour achever de le faire Pape par le concours des voix, qui lui manquent. *Accedunt enim ad Cardinalem, cui in scrutinio non favebant.* Et c'est la voie la plus ordinaire des élections, au lieu qu'il est tres-rare de voir un Pape élu par le scrutin seul.

pereur envôia des lètres, où reprenant doucement le Tribun, comme trop jeune pour savoir l'ancien usage 1, il reprochoit aigrement à Gallus, d'avoir fait approuver sans la participation des Quinze, & sans l'examen acoutumé des Maîtres en cète science, un livre d'auteur incertain 2, lui, qui étoit instruit de si longue main

REFLEXIONS POLITIQUES.

a donné lieu à un grand Ministre de comparer ceux, qui sont emploïez à la conduite des Etats, avec les criminels condannez à mort, sans autre différence, sinon que ceux-ci portent la peine de leurs fautes, & les autres de leurs services & de leurs travaux *. De sorte que quelques-uns pouroient dire aussi justement, que ce Tribun Livius Drusus, dont parle Patercule: Ah! mes amis, quand l'Etat aura-t-il un citoïen, qui me ressemble? * *Section 3. du dernier chapitre de la premiere partie du Testament Politique.*

1 Quelque bonnes que soient les mœurs & les intentions d'un homme constitué en magistrature, il est destitué de tout ce qui est requis à son état, s'il est ignorant; car l'ignorance est la mère de l'erreur, de la superstition, du scrupule, de la prévention, & de l'injustice.

2 Non seulement la Conscience, mais encore, la Raison-d'Etat, oblige les Princes d'empêcher la publication des livres qui enseignent des nouveautez en matière de Religion, quelque aprobaton que leur aïent donnée les Docteurs qui les ont examinez. On a remarqué, que ce fut par la lecture & par le chant des pseumes de Marot & de Beze, que le Calvinisme commença à se répandre par toute la France. Au reste, je ne ferai point difficulté de dire, que si l'on refusoit privilège à tous les livres de dévotion, ou qui traitent de choses

452 LES ANNALES DE TACITE.
main dans les cérémonies ; & d'avoir pour ce-
la pris un jour, qu'il y avoit peu de Sénateurs
assemblez. Il remontoit aussi, qu'Auguste, in-
digné

REFLEXIONS POLITIQUES.

choses appartenantes à la Religion, dont les auteurs
veulent être inconnus, ce seroit un moyen naturel &
facile, par lequel on arêteroît le cours de tant de livres,
dont la doctrine est ambiguë, & dangereuse. Et que
l'on ne dise point, que c'est par humilité, que la plus-
part de ces Auteurs cachent leur nom ; car il est aisé de
répliquer, & de montrer, que c'est par finesse & par
précaution, que plusieurs en usent ainsi ; & que tel
anonime debite des maximes & des sentimens, qu'il
se garderoit bien de publier, s'il déclaroit son vérita-
ble nom. Ajoûtez à cela, que la suppression des livres,
qui ont eu privilège, fait deux tres-méchans effets :
l'un est, qu'elle déshonore ceux qui les ont examinez
& approuvez ; & l'autre, qu'elle fait rechercher avec cu-
riosité, & lire avec plaisir, ce que les Magistrats veu-
lent étouffer.

3 Plus un Ministre d'Etat, ou un Magistrat, est
habile, & consommé dans les affaires, plus les fautes
qu'il fait en matière d'Etat sont remarquables. Stanis-
las Karnkowski, Archevêque de Gnesne, & Primat
de Pologne, aiant convoqué de son autorité particu-
lière une assemblée de Palatins, pour casser les decrets
d'une Diète tenue à Varsovie l'an 1590. (entreprise,
qui donnoit un coup mortel à l'autorité des Diètes, &
à la liberté de la Noblesse) cete faute lui fut souvent
reprochée ; & un jour qu'il vantoit ses belles actions,
le Vice-Chancelier du Roïaume, Jean Tarnowski, lui
dit familièrement, qu'il ne repareroit jamais le dom-
mage, qu'il avoit fait à sa patrie par cete assemblée sé-
diteuse, quand il feroit les plus belles choses du mon-
de, & qu'il bâtiroit cent colleges aussi magnifiques, que
celui qu'il avoit fondé à Kalisch. *Cronique de Piasceckj.*

digné de voir courir beaucoup de livres apocriphes sous le nom des Sibilles 4, avoit prescrit un certain tems, dans lequel on seroit obligé de porter ces sortes de livres au Préteur de la Ville, sans qu'il fût permis de les garder davantage chez soi : que nos ancêtres avoient ordonné la même chose, après l'embrasement arrivé au Capitole durant la Guerre Italique^u, lorsqu'on en-voia chercher en Sicile, en Afrique, & par toutes les colonies romaines, les prédictions de la Sibille, ou des Sibilles, (s'il est vrai qu'il y en ait

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Comme les Romains attribuoient aux Sibilles tous les livres, qui couroient en matière de profétie & de prédiction, nous faisons la même chose en France au regard de Nostradame, sous le nom duquel on publie mille prédictions, qui ne furent jamais dans les centurries. Quoi qu'il en soit, cet homme, que le Vulgaire a érigé en Profète universel, fut méprisé de Philippe II. car lui ayant envoyé son horoscope écrit de sa main, ce Prince le jeta au feu, sans y faire autre attention, commandant seulement, qu'on envoiât à l'Auteur cinq cens ducats pour sa peine. *Chapitre 147. du Commines Espagnol, lettre U.*

NOTES HISTORIQUES.

^t Suétone ajoûte, qu'Auguste fit brûler quantité de ces livres, & qu'il ne conserva que ceux, qui étoient bien averez. *Quidquid fatidicorum librorum græci latinique generis, nullis vel parum idoneis auctoribus vulgò ferebatur, supra duo millia contracta undique cremavit, ac solos retinuit Sibyllinos: hos quoque delectu habito. In Augusto.*

^u La guerre sociale, ou des Alliez, dont il est parlé dans la note historique de la page 67.

ait eu plusieurs *x*) avec un ordre aux Prêtres, de faire toutes les diligences humainement possibles, pour développer la vérité. Ce livre fut donc soumis de nouveau à l'examen *γ* du Colége des Quinze *γ*.

XIII. Sous les mêmes Consuls il pensa arriver une sédition, à cause de la cherté des vivres

REFLEXIONS POLITIQUES.

γ L'examen des livres est d'autant plus nécessaire, que c'est par les livres que s'enseigne la bonne ou la mauvaise doctrine, d'où dépend, par conséquent, la corruption ou la correction des mœurs. L'an 1569. le Duc d'Alve voulant travailler à la réformation des abus, que la rebellion avoit introduits dans les Pays-bas, il commença par les livres suspects, commandant par un ban rigoureux, de les porter aux Théologiens, qu'il avoit nommez pour les examiner. En quoi il fut si bien obéi, que plusieurs milliers de livres dangereux furent brûlez dans les villes, qui reconnoissoient encore le Roi d'Espagne. *Herrera chap. 1. du liv. 10. de son Hist.*

NOTES HISTORIQUES.

x *Sibyllini libri*, dit Lactance après Varron, non fuerunt unus Sibyllæ, sed appellantur uno nomine Sibyllini, quæ omnes femina vates Sibille sunt à veteribus nuncupata. Cap. 6. libri 1. divin. Institut.

γ Le Colége des Quinze avoit été institué expressément pour garder les livres des Sibilles, pour les consulter dans les calamitez publiques, & pour rapporter au Sénat ce qui y étoit prédit, & ce qu'ils ordonnoient. Ces livres étoient soigneusement cachez par les Romains, & Lactance dit, qu'il n'étoit permis qu'aux Quinze Prêtres de les lire. Et c'est à eux que Claudien adresse ces paroles :

*Pandite Pontifices Cumanæ carmina vatis,
Quæ nova portant superi. Lib. 1, in Eutrophium.*

vres 1. Car le peuple s'avisa de faire dans le Têatre plusieurs demandes , avec plus de liberté, qu'il n'avoit acoutumé d'en user à l'égard de l'Empereur. Tibère offensé de cete insolence, qui avoit duré plusieurs jours, se plaignit au Sénat & aux Magistrats, de ne l'avoir pas réprimée par leur autorité; ajoûtant, qu'il avoit fait venir une bien plus grande provision de bleds, qu'Auguste, & nommant les provinces,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un des plus importans soins du Prince, ou plutôt son premier soin, doit être de procurer l'abondance au peuple. J'entens l'abondance du nécessaire, c'est-à-dire, du pain. *Pane in piazza.* Car tout le reste ne sert qu'à le rendre insolent. C'est pourquoi Sixte V. le Prince de son tems, qui savoit le mieux gouverner, avoit grande raison de dire à l'Ambassadeur d'Espagne, qui lui excusoit le Viceroi de Naples, de n'avoir pas vengé la mort de Vincent Storace, son confident, que la populace de Naples avoit mis en pièces, au sujet de la famine; que deux choses étoient absolument nécessaires pour contenir le peuple dans l'obéissance, le pain & le fer. *Lettre 1. de la seconde partie de la Vie de Sixte.* Rome en vit un bel exemple durant la famine de l'année 1590, laquelle fut si grande, qu'on y mangeoit les ânes, les chiens, les chats, & les rats, sans qu'on entendît parler du moindre larcin, les pauvres aimant mieux mourir de faim, que de commettre aucun excès, qui leur fit éprouver la rigueur inexorable de ce Pape. Et ses ordres étoient respectez à tel point, qu'ayant fait amener d'assez loin une chartée de pain à Rome, de mille & mille pauvres qui se rencontrèrent sur le chemin par où elle passoit, pas un seul n'osa y toucher. *Livre dernier de la même Vie.*

ces, d'où il les tiroit. Le Sénat donna donc un arrêt contre le peuple, lequel renouvelloit toute la rigueur des anciennes loix, & cet arrêt fut suivi d'un Edit des Consuls, qui n'étoit pas moins sévère. Tibère avoit crû, que son silence passeroit pour modestie, mais le peuple l'attribuoit à son orgueil.

XIV. Sur la fin de l'année, on fit mourir Geminius, Celsus, & Pompéius, Chevaliers romains, acusez d'avoir conspiré contre le Prince. Le premier s'étoit fait ami de Sejan par sa magnificence, & par la vie délicieuse qu'il menoit, mais n'avoit jamais eû de part à ses affaires 2: le second trouvant sa chaîne assez longue, se la mit au cou, & s'étrangla à force de tirer. On se contenta de donner des gardes à Rubrius Fabatus, pour s'être voulu réfugier chez les Partes; comme désespérant du salut de l'Empire. En éfet, il fut pris dans le Détroit de Sicile, & ramené à Rome par un Centurion; mais bien qu'il n'aléguât aucune raison pertinente d'un si long voiage, on lui laissa néanmoins la vie, plutôt par oubli, que par clémence.

NOTES HISTORIQUES.

2 Le Latin porte: *Geminus prodigientia opum, ac mollitia vita amicus Sejano, nihil ad firum.* Et d'Abblancourt dit: Le luxe & la dépense avoient mis le premier en credit auprès de Sejanus, qui se servoit de lui à ses debauches. Je laisse à juger, si c'est là le sens de Tacite. Don Carlos Coloma le rend, à mon avis, parfaitement en ces termes: *Geminio por la prodigalidad y regalo de vida era amigo de Sejano, no ya para las cosas graves.*

AN

XV. Sous les Consuls Servius Galba & Lucius Sulla, Tibère, après avoir pensé long-tems, à qui il marieroit les petites-filles qui étoient déjà nubiles, choisit Lucius Cassius & Marcus Vinicius. Celui-ci étoit d'une famille provinciale, originaire de Cales ^a, mais fils & petit-fils de Consuls; d'un esprit doux, & d'une éloquence polie. L'autre étoit de race plebeïenne, mais ancienne & considérable; élevé sous la discipline d'un père exact, mais au reste plus agréable par sa complaisance, que ^{On, plus aimé pour sa complaisance, qu'estimé pour son esprit.} recommandable pour son esprit ¹. Il épousa Drusilla; & Vinicius, Julia; toutes deux

REFLEXIONS POLITIQUES.

¹ Quand les Princes veulent marier leurs filles à leurs Sujets, ils regardent bien plus à l'humeur, qu'au mérite personnel de ceux, qu'ils veulent honorer d'une si proche alliance. Il n'y a point de meilleure recommandation pour y parvenir, qu'un esprit doux & tempéré. Comme ils veulent être toujours les maîtres, ils ne trouvent point de plus grand mérite, qu'une extrême complaisance. Ils n'ont que faire qu'un homme soit habile

NOTES HISTORIQUES.

^a Petite province du Royaume de Naples.

deux filles de Germanicus. Tibère en écrivit au Sénat, avec quelques mots en l'honneur de ces jeunes mariez. Et après avoir alégué des raisons peu suffisantes, pour excuser son absence, il passoit à des choses plus importantes, & sur-tout à la haine qu'il avoit encouruë, pour le service de l'Etat, *d'où il prenoit occasion* de demander, que Macron, son Capitaine des Gardes, & certain nombre de tribuns & de centurions, entraissent avec lui toutes les fois qu'il iroit au Sénat. Mais quoiqu'on eût rendu en sa faveur un arrêt, qui ne limitoit ni le nombre, ni la qualité des personnes, *qui le devoient escorter*; bien loin de venir au Sénat, il ne s'entra même jamais dans la Ville; & s'il en aprochoit quelquefois par des chemins détournez,

REFLEXIONS POLITIQUES.

bile pour être leur gendre, au contraire, le plus simple, & par conséquent le moins capable d'entrer dans les intrigues de la Cour, leur est le plus propre. La Reine Marguerite dit avec juste raison, que le Duc d'Anjou, son frère, trahissoit bien sa pensée, lorsqu'il disoit au jeune Duc de Guise en l'embrassant devant elle : *Plût à Dieu, que tu fusses mon frère* Livre 1. de ses Mémoires. De sorte que le Chancelier de Chiverny (ce qui est bon à remarquer en passant) s'est fort trompé dans les siens, où faisant le portrait d'Henri III. il dit, que ce Roi avoit hérité du naturel des Valois, qui ont tous-hai à la fin ceux qu'ils avoient le plus aimez au commencement; puisqu'il devint l'ennemi mortel de Messieurs de Guise, qu'il avoit, dit-il, tant aimez en sa jeunesse.

nez, attiré par sa curiosité; il s'en éloignoit aussitôt, comme un homme qui n'osoit s'y montrer.

XVI. En ce tems-là, les délateurs se déchainerent à l'envi contre ceux, qui prêtoient de l'argent à usure. Ils se fondoient sur la loi, que Jules Cesar avoit établie, concernant la manière de prêter, & la faculté de posséder des biens en Italie *b*; laquelle avoit cessé d'être en usage, parce que d'ordinaire l'intérêt particulier est préféré au bien public. I. Véri-

ta-

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Tous les desordres du Gouvernement civil viennent de ce que les Grans préfèrent leur intérêt particulier à celui de l'Etat. C'est ainsi que le Chancelier de Chiverny crioit contre l'absolution d'Henri IV. pour se vanger de Clement VIII. qui lui avoit refusé un chapeau de Cardinal pour son fils. Chose d'autant plus étrange en la personne d'un grand officier de la Couronne, que cete absolution rendoit le repos à la France, & garantissoit la personne & la postérité du Roi de tous les attentats de ses

enne-

NOTES HISTORIQUES.

b De pecuniis mutuis decrevit, ut debitores creditoribus satisfacerent per estimationem possessionum, quanti quasque ante civile bellum comparassent, deducto summa æris alieni, si quid usuræ nomine numeratum aut perscriptum fuisset. Suétone dans sa vie. Cum fides, dit Cesar, tota Italia esset angustior, neque creditæ pecuniæ solverentur, constituit, ut arbitri darentur; per eos ante bellum fuissent, atque ex creditoribus traderentur. Hoc & ad simorem novarum tabularum tollendum, minuendumque, & ad debitorum tuendam existimationem esse aptissimum existimavit. Initio libri 3. de bello civili. Plutarque dit, que Cesar étant Gouverneur en Espagne termina les procès, qui étoient en-
tre

460 LES ANNALES DE TACITE.
tablement, l'usure étoit un mal tres-ancien
dans la Ville, & qui y aiant souvent causé
des dissensions & des séditions, avoit été
réprimé dès le tems même, que les mœurs
étoient peu corrompues. Car premièrement
les douze Tables défendirent de prêter à plus
haut intérêt qu'à un pour cent par mois, &
au-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ennemis. *D'Ossat lettre 37.* Ce qu'il y a encore de pis ;
c'est que les particuliers colorent si bien leurs avis, que si
le Prince n'y fait une extreme attention, on lui fait sou-
vent passer pour des intérêts d'Etat des propositions,
qui vont directement à la ruine de ses affaires, comme
le remontre tres-bien ce Cardinal à M. de Villeroy. Tout
ce qui luit aux particuliers, dit-il, n'est pas or pour le
Roi, ni pour la Couronne, bien qu'on cherche d'y in-
téresser Sa Majesté par de belles apparences, jusqu'à la
faire parler & poursuivre contre elle-même, & contre la
grandeur & sûreté de son royaume. *Lettre 297.* Du tems
de

NOTES HISTORIQUES.

tre les créanciers & les débiteurs au sujet des usures, or-
donnant, que les créanciers prendroient tous les ans les
deux tiers du revenu de leurs débiteurs, jusqu'à ce qu'ils fus-
sent entièrement remboursés. *Dans sa Vie.*

c Car chez les Romains l'usure se paioit tous les mois,
comme le marque expressément Horace Sat. 3. du livre 1,
Cum tristes misero vendere Calenda.

— *Fœnerator Alphius.*

Omnem relegit Idibus pecuniam,

Quarit Kalendis ponere. Epod. 2.

Unciaria usura, dit Sigonius, est cum pars fortis centesima sin-
gulis mensibus penditur, id est, cum quotannis duodeni pro cente-
nis usura nomine numerantur. Cap. 2, lib. 2. de jure civium
Roman. Et Cujas ad leg. 1. de usuris dit, que cete usure
pal-

au-lieu qu'auparavant l'intérêt couroit selon la volonté des riches *d.* Depuis, l'usure fut réduite à la moitié, par une loi que firent les Tribuns *e.* Enfin, elle fut entièrement défenduë *f.*, & pour couper racine aux fraudes

REFLEXIONS POLITIQUES.

de Louis XI. les Princes aiant demandé la réformation des abus du Gouvernement, les réformateurs, qui furent ordonnez pour rétablir le bon ordre, convertirent le bien public au leur particulier; chacun capitula pour soi, & le salut du peuple, qui devoit marcher devant toutes choses, fut sacrifié aux intérêts privez. *Nic. Pasquier dans une Remontrance au Roi Louis XIII.*

NOTES HISTORIQUES.

passoit pour légitime, & qu'elle fut admise par tout comme telle avant le regne de Justinien.

d. Cet abus regnoit encore du tems de S. Ambroise qui en parle ainsi au chap. 12. de *Tobia.* *Veniunt Kalendæ, parit sors centesima; veniunt menses singuli, generantur usura, malorum parentum mala proles. Hæc est generatio viperarum. Crevit centesima: petitur, nec solvitur, applicatur in sortem. Itaque, non jam centesima incipit esse, sed summa, id est, non sœnoris centesima, sed sœnus centesimæ.*

e. Le latin porte, *ad semuncias redacta*: c'est-à-dire, à six pour cent, puisque le *semis* étoit la moitié de l'asse romain, qui valoit douze onces. Mais comme cete usure étoit encore trop rude, il falut aussi l'abolir.

f. L'Auteur dit, *postremo vetita versura.* Or il y a grande différence entre *versura*, & *usura*. La première fut défenduë, par la loi *Gabinia*, mais non pas l'autre. Voici ce qu'en dit Cujas sur la loi première de *usuris.* *Quod quidam tentant, modum esse impositum lege Gabinia, cujus mentionem facit Tullius lib. 5. ad Atticum in fine, en suit de versura, non usura, quæ prohibuit jus dici de pecunia sumpta per versuram. Nescio, an quis bene intelligat, quid sit pecunia sumpta per versuram, quid sit versura. Est sanè in versura quidam reprehensione dignum. Jamdiu animadverti versuram esse*

des, quitant de fois extirpées renaissoient de jour en jour par mille artifices nouveaux, le peuple fit aussi beaucoup d'ordonnances. Mais le Préteur Graccus,, à qui étoit alors échue la commission d'informer, surpris de la multitude de ceux, qui se trouvoient en danger, en fit son rapport au Sénat 2. Ce qui obligea les

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il n'y a point de justice à espérer des Juges, lorsqu'ils sont intéressés dans la continuation des abus & des malversations, dont la réformation leur est demandée. Au point qu'est arrivée la dépravation des mœurs, on auroit aujourd'hui grand besoin de Procureurs Généraux, & de Gens du Roi, qui eussent le courage & la probité de ce *Francesco Bastone*, (que le Pape Pie V. fit depuis Gouverneur du Château-Saint-Ange) lequel entendant murmurer contre lui une partie des Magistrats de Milan, devant qui il défendoit la cause de quelques innocens aculez de transporter des bleds hors de l'Etat

NOTES HISTORIQUES.

esse mutationem pecuniæ sub usuris, quâ dissoluebantur usuræ alia debita, quod lex Gabinia non patitur, ut usuræ commutent usuras, velut regula juris est, usuras usurarum non deberi, fortis tantum deberi, aut in stipulationem deduci. Hujus regulæ duæ sunt fraudes, una appellatur ἀνοστοπισμὸς; altera, versura; & utraque fraus coercetur legibus, vel constitutionibus. ἀνοστοπισμὸς est, si usuræ, quæ debentur, per stipulationem redigantur in sortem, vel fiant fors, ut post augeatur fors, vel usurarum præstatio, id est, usuræ redigantur in sortem, quod re ipsa est usurarum usuras exigere, & merito prohibetur lege ult. Cod. de usuris. Alia fraus est versura, ut si sumas ab aliquo pecuniam sub usuris, quâ ei solvas usuras debitas. Le Traducteur Giorgio Dati a pris le sens de Cujas, en rendant ainsi le passage de Tacite: per provision de Tribuni fû prohibita l'usura
soa

les Sénateurs (car il ne s'en trouvoit pas un, qui fût exempt de cete faute) de recourir tout tremblans à la clémence du Prince. Tibére leur pardonna, & acorda de plus un terme de dix-huit mois, dans lequel chacun devoit régler ses comptes & ses affaires domestiques, conformément à ce que portoit la Loi.

XVII. Cela rendit l'argent extrêmement rare 1. Car outre que chaque créancier poursuivoit ses débiteurs, pour retirer la somme qu'il avoit prêtée, tout l'argent monnoïé étoit alé au Tresor public, ou au Fisc du Prince, par la vente des biens de tant de condan-

nez

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'Etat, dit, qu'il trouvoit étrange, & même cruel, qu'un pauvre païsan fût pendu pour avoir enlevé un sac de blé, & que des personnes, qui en envoïent dehors des trente & quarante chartées à la fois, fussent assis dans ce Conseil, pour condamner à mort des innocens. De quoi les Juges demandant une explication, il acusa le Grand Chancelier de Milan, dont il dit, qu'il avoit rencontré en chemin un convoi de trente charétes, qui aloient à Gennes. *Pagliari observation* 580.

1 L'usure est un grand mal, mais la diséte d'argent en est encore un plus grand. Le peuple de Rome crioit

con-

NOTES HISTORIQUES.

sopra ad usura. i.e. l'usure de l'usure fut défenduë par un decret des Tribuns. Au reste, Tite-Live, livre 7 dit bien, que L. Genucius, Tribun du peuple, proposa de défendre l'usure, *tulisse ad populum, ne fœnerari liceret*, mais il ne dit point, comme Tacite, qu'elle fut défenduë.

nez g. Pour remédier à ce mal , le Sénat avoit ordonné, que chacun mît les deux tiers de ce qui lui étoit dû , en fonds de terre dans l'Italie. Mais comme les créanciers demandoient un paiement entier , & que leurs débiteurs ne le leur pouvoient pas refuser honnêtement , on eut premièrement recours aux prières , & après plusieurs alées & venues, il

REFLEXIONS POLITIQUES.

contre l'usure ; mais quand il vit le commerce & l'argent manquer , il cria encore davantage contre la réformation. Tant il est vrai , qu'il n'y a rien de si difficile , que de réformer des abus , que la longueur du tems a convertis en coutume. En ce cas , dit M. le Cardinal de Richelieu , il faut céder à la foiblesse , & se contenter plutôt d'une règle modérée , que d'en établir une plus austère , dont la rigueur seroit capable de causer quelque ébranlement à ce qu'on veut affermir. *Section 1. du chap. 4 de son Testam. Politique.* Un Ancien disoit , que pour la félicité du Genre humain , il faudroit bannir cinq sortes de personnes , les Usuriers , de la place du Change ; les Juges vénaux , du tribunal ; les Prêtres avarés , du Temple ; les flatteurs , de la Cour ; & les courtisanes du bordel. *Fœneratores à foro ; Judices iniquos à confistorio ; Sacerdotes avaros à templo ; Adulatores ab aula ; Meretrices à prostibulo.* Mais pour exécuter ce conseil à la lettre , il faudroit exterminer le Genre humain même.

NOTES HISTORIQUES

g *Magna difficultate num , maria populo auxilium flagitante , per senatusconsultum sanxit , ut fœneratores duas patrimonii partes in solo collocarent , debitores totidem aris alieni statim solverent.* Sueton. in Tiberio.

il falut plaider devant le Préteur. Et ce que l'on avoit crû devoir être un remède efficace, fit un éfet tout contraire ; car les usuriers gardant tout leur argent , pour acheter des terres , il ne s'en trouvoit plus à emprunter. D'ailleurs , la multitude de terres , qui étoient à vendre , fessant qu'on les donnoit à vil prix , plus quelqu'un étoit endetté , plus il avoit de peine à vendre les fiennes. De forte que beaucoup de gens reftoient ruinez fans refource , & , qui pis eft , perdoient , avec les biens , l'honneur & les charges 2. Mais enfin Tibère vint au fecours , en prêtant pour trois ans fans interêt cent mille grans fefterces *b* , à condition , que ceux qui viendroient à

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le bien fert d'ornement aux Magiftrats , non feulement à caufe du luftre extérieur qu'il leur donne , mais encore parce que de la manière dont le monde eft fait , on a meilleure opinion de l'intégrité d'un homme qui eft riche , que de la vertu d'un qui étant pauvre à befoin de penfer aux moïens de multiplier les émolumens de fa charge. Et c'eft fur ce principe , que Monsieur de Richelieu ne fait point difficulté de décider , que de deux perfonnes , dont le mérite eft égal , celui qui eft le plus aifé en fes affaires , eft préférable à l'autre. Au refte , le peuple eft fi inique dans fes jugemens , que fi on lui donne un Magiftrat pauvre , il dit que c'eft pour lui fucer le fang ;

NOTES HISTORIQUES.

b Deux millions & demi d'écus. *Propofito* , dit Suétone , *millies HS gratuito in triennii tempus. Ibid.*

à l'emprunt, donnassent au peuple assurance du double en héritages. Et par ce moien le commerce fut rétabli, & peu à peu les Particuliers recommencèrent à prêter, sans se foucher d'acheter des terres, conformément à l'ordonnance du Sénat, ces sortes d'édits ou de réglemens étant d'ordinaire observez à la rigueur dans leur nouveauté 3, & mis en oubli dans la suite.

XVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

sang; & que si le Prince en préfère un riche à un pauvre, comme l'exige souvent le service de l'Etat, on se plaint, que la bourse est préférée au mérite, & l'âne d'or à l'aigle.

3 D'abord, les édits & les réglemens sont observez à la rigueur, parce que le peuple se plaît à la nouveauté, sans regarder plus loin; mais comme la réformation est presque toujours suivie d'inconvéniens & de maux, que la courte prudence des réformateurs n'avoit pas prévus, & que le mal présent paroît toujours plus grand, que celui auquel on a remédié, on retourne insensiblement aux premiers abus, qui après cela sont incurables. D'ailleurs, il y a des édits, qui n'étant faits, que pour amuser le peuple, ne peuvent pas, par conséquent, être de longue durée. Nicolas Pasquier en donne un bel exemple dans une de ses lettres, adressée à M. Mangot., Le
 „ Roi, dit-il, par un arrêt du présent mois de Mars
 „ 1617. ordonne, que la révocation du Droit annuel,
 „ & la défense de vendre les offices, tiendra & aura lieu,
 „ pour être exécutée dans le premier jour de l'an 1618.
 „ & cependant veut, que tous les officiers, tant de ju-
 „ di-

XVIII. Après cela, on retomba dans les premières fraîcheurs, à l'occasion de Confidius Proculus, accusé de leze-Majesté. Cet homme célébroit le jour de sa naissance, sans se douter de rien, lorsque tout-à-coup il fut enlevé, & mené au Sénat, qui le condamna, & le fit exécuter sur le champ. Après quoi le feu & l'eau furent interdits à sa sœur Sancia, accusée par Quintus Pomponius, esprit inquiet, & qui, pour excuse disoit, qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

dicature, que de finances, qui voudront païer le “
Droit annuel, pour jouir du benefice d'icelui, y se- “
ront reçus en faisant le païement pour l'année présente “
dans six semaines après la publication. Et d'autant “
que par les réglemens faits ci-devant, les officiers ne “
pouvoient jouir du benefice entier du Droit annuel, “
jusqu'à ce qu'ils eussent continué le païement pendant “
deux ans, ordonne que ceux qui ne le païeront pas “
en cete année, & dans le tems prescrit, n'y soient plus “
reçus dans les deux années suivantes... Ainsi, le pre- “
mier jour de Janvier 1618. la vénalité des offices & la “
paupérescent au même état qu'elles sont aujourd'hui. “
... Le Roi avoit résolu sur les remontrances des Dé- “
putez des Etats, d'ôter ces deux chancres, qui man- “
gent le Roïaume insensiblement, & toutefois vous “
voïez la breche faite à cete résolution deux mois après “
leur départ. L'Edit de Blois [de 1576.] est encore à “
exécuter pour la vénalité des offices, & nous vou- “
drions que celui-ci, qui ne fait que de naître, nous “
raportât du fruit? ce seroit une chose contraire au “
mauvais ordre établi en France, où l'on voit de belles “
ordonnances sans éfer.

qu'il ne fesoit ce métier , que pour sauver la vie à son frère Pomponius Secundus, en s'insinuant dans les bonnes-graces du Prince. L'on exila aussi Pompeia Macrina, dont Tibère avoit fait périr le mari & le beau-père, Argolicus & Lacon, deux des principaux de la Grece. Son père même, l'un des plus illustres Chevaliers romains, & son frère, qui avoit été Préteur, se voiant sur le point d'être condannez, se tuèrent eux-mêmes. Leur crime étoit d'être petits-fils de Teofanés de Mitilène, ami intime du Grand Pompée; & celebre par la flaterie des Grecs, qui lui avoient décerné les honneurs divins après sa mort.

XIX. Ensuite, Sextus Marius, le plus riche de toute l'Espagne, fût précipité du Capitole. Il étoit aculé d'inceste avec sa fille, mais Tibère s'étant saisi de ses mines d'or, quoique la confiscation en apartint au public, empêcha de douter, que ses richesses ne fussent la cause de son malheur 1. Et comme

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Plus un Grand est riche, plus il a de quoi devenir suspect à son Prince. S'il veut se mettre à couvert de l'orage, il faut nécessairement, ou qu'il fasse une grande dépense, qui consume ses richesses; ou qu'il vive avec tant de précaution, qu'on ne puisse s'imaginer qu'il soit riche. C'étoit ainsi que l'entendoit ce vieux courtisan espagnol Hernando de Guevara, qui disoit,

que

me si les supplices fréquens eussent servi d'éguillon à sa cruauté, il commanda de mettre à mort tous les prisonniers, qui se trouvoient acusez d'avoir eû quelque liaison avec Sejan 2. On vit donc étendus sur le pavé les corps d'une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe, de tous âges, & de toutes conditions, les uns dispersez ça & là, les autres par monceaux, sans qu'il fût permis de pleurer, ni aux parens, ni aux amis, dont les

REFLEXIONS POLITIQUES.

que s'il avoit deux-mille pistoles dans un coffre, (en ce tems-là c'étoit une grosse somme) il se tiendrait assis dessus pour demander l'aumône aux passans. *Zurita.*

2 Quand le feu a pris à une maison, tout ce qui en sort sent la fumée & le grillé: il en est de même du feu de la colère des Rois, dit le Commines espagnol. Quand ce feu a pris à la maison de quelque favori, tous les parens, tous ses amis, & toutes les créatures sentent mauvais. Combien y eut-il de gens, qui tombèrent avec le Comte de Barajas, lorsqu'il perdit la faveur de Philippe II. & la Présidence de Castille, qui est la première charge de toute l'Espagne? Combien la disgrâce des Ducs de Lerma & d'Uzeda, Ministres de Philippe III. entraîna-t-elle de seigneurs & de courtisans, & de ceux même qui possédoient des charges en propre! Témoignage évident, qu'il n'y a point de fonds à faire sur la faveur des Rois. *Chapitre 100. lettre Y.* Antoine Perez dit, que la langue Espagnole appelle les favoris *Privados*, peut-être à-cause que, dans cete fortune, ils se trouvent privez de la sûreté naturelle.

les soldats, qui fesoient la garde, épou-
la contenance & la douleur. A mesure que
ces corps pourissoient, on les traînoit dans
le Tibre, mais quand le flot les rejetoit sur la
rive, personne n'osoit les brûler, ni même y
toucher; tant la crainte avoit interrompu le
commerce & les devoirs de la vie civile. Car
plus la cruauté du Prince s'augmentoît, plus
la compassion étoit dangereuse.

XX. Vers le même tems, Caligula, qui
avoit toujours tenu compagnie à son aïeul,
depuis sa retraite en l'isle de Caprées, épou-
sa Claudia *i*, fille de Marcus Silanus. C'étoit
un Prince, qui couvroit son méchant natu-
rel du voile d'une modestie *1* trompeuse *k*,
qui n'avoit pas dit un seul mot, ni sur l'em-
prisonnement de sa mère, ni sur l'exil de ses
frères;

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La feinte modestie est une marchandise bien com-
mune à la Cour, & à laquelle les gens-d'honneur & de
probité se laissent souvent tromper. Si vous en jugez par
l'oreille, c'est la voix de Jacob; mais si vous touchez les
mains, vous trouvez que ce sont les mains d'Esau.

NOTES HISTORIQUES.

i Que Suetone appelle Junia Claudilla.

k *Omnibus insidiis tentatus elicientium cogentiumque se ad que-
relas, nullam unquam occasionem dedit, perinde oblitterato suorum
casu, ac si nihil cuiquam accidisset: quæ verò ipse pateretur, in-
credibili dissimulatione transmittens. Tantique in ævum, & qui
juxta erant, obsequii, ut non immerito sit dictum, nec servum
meliozem ullum, nec deteriozem dominum fuisse, Sueton. in Ca-
ligula.*

frères; qui se conformoit à Tibère en toutes choses, jusqu'à s'habiller comme lui, & à s'énoncer en des termes peu différens des siens 2: d'où vint ce bon mot de l'Orateur Paffienus, qu'il n'y avoit jamais eû de meilleur esclave, ni de pire maître 3. Je n'ai garde d'omettre ici le presage de Tibère, fait à Galba, qui étoit alors Consul. C'est qu'un jour, après l'avoir fondé sur diverses matières, il lui dit à la fin en mots grecs: Et toi, Galba, tu goûteras aussi de l'Empire 4; lui marquant par là, qu'il regneroit tard & peu de tems. Car il étoit versé dans l'astrologie, où il avoit eû le loisir & la commodité de s'exercer à Rhodes, sous Trasullus, dont il avoit éprouvé la suffisance de la manière que je vais dire.

XXI. Toutes les fois qu'il avoit à consulter quelque affaire, il montoit au faite de sa mai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 La flatterie est l'eco de la Cour. *Resonans de altissimis montibus echo*, dit l'Ecriture, qui compare toujours les Princes aux montagnes. Si le Prince rit, ses flatteurs rient, & tres-souvent de choses, dont il faudroit pleurer. S'il dit une parole de rigueur, elle va de bouche en bouche, & toujours avec quelque commentaire aux dépens des malheureux.

3 D'ordinaire, ceux qui ont fait leur fortune par la voie de la servitude, exercent un empire tyrannique sur ceux, dont ils deviennent les maîtres.

NOTES HISTORIQUES.

1 και σύ ποτε πῆς ἡγεμονίας γεύσῃ.

maison, accompagné d'un seul afranchi, qui favoit son secret, & n'avoit nulle connoissance des lêtres. Cet homme menoit par des précipices (car cete maison étoit sur un roc) celui dont Tibére vouloit éprouver l'habileté, & au retour le jetoit dans la mer, qui bat le pié du roc, s'il étoit reconnu ignorant ou trompeur, de peur qu'il ne vint à divulguer le secret. Trasullus aiant donc traversé les mêmes rochers, & répondu à toutes les questions de Tibére, avec promesse qu'il succederoit à l'Empire, & assurance de plusieurs autres choses qui lui devoient ariver, ce Prince lui demanda, s'il n'avoit point fait son horoscope; & si ce jour-là même seroit bon ou mauvais pour lui? Là dessus, contemplant les astres, & mesurant les conjonctions & les distances des planètes, il commence à douter, & puis à fremir, & plus il s'atache à considerer son tême, plus il demeure interdit. Enfin, il s'écrie, qu'il étoit menacé d'un grand danger, & qu'il y aloit même de sa vie *m*. Alors, Tibére l'embrassant le congratula d'avoir prevû ce danger, & prenant ses réponses pour autant d'oracles, le

NOTES HISTORIQUES.

m Suetone dit, que ce jour-là Tibére avoit résolu de le precipiter dans la mer, las de garder davantage un homme, qui lui avoit prédit beaucoup de choses, dont il étoit arivé tout le contraire: *Cum quidem illum durius & contra prædicta cadentibus rebus, ut falsum & secretorum temerè conscium, eo ipso momento. dum spaciatur una, precipitare in mare destinasset. In Tib.*

le reçut au nombre de ses meilleurs amis.

XXII. Pour moi , plus je fais attention à ces sortes de choses , plus je doute , si les affaires du monde roulent à l'aventure , ou si elles sont conduites par une loi absolue & inviolable. Car vous trouverez les plus sages de l'Antiquité , & ceux qui suivent leur secte , partagent là-dessus. Plusieurs sont imbûs de cete opinion , que les Dieux ne prennent aucun soin , ni de la naissance , ni de la fortune des hommes *n* , & que c'est pour cela qu'il arive tant de maux aux gens de bien , & tant de prospéritez aux méchans. Les autres au contraire admettent un destin *i* , mais indépendant de la disposition des astres , disant que tout vient de la liaison nécessaire , que les principes & les causes naturelles ont ensemble *o* ; que veritablement ces causes nous laissent la liberté de choisir un genre de vie

REFLEXIONS POLITIQUES.

i Il n'y a point d'autre destin que la volonté de Dieu. Cete fortune , qui est si célèbre parmi les hommes , dit Gracian , n'est autre chose , que la Souveraine

NOTES HISTORIQUES.

n C'est l'opinion des Epicuriens , de la secte desquels est Tacite , selon Strada ; mais dont il est fort éloigné , selon Rafaël dalla Torre , qui le prouve par ces passages de notre Auteur : *Neque à diis nisi iustas supplicum preces audiri.* Ann. 3. *Id diis placitum , ut rerum arbitrium penes Romanos maneret.* Ann. 13. *Propitiis , si per mores nostros liceret , deis.* Hist. 3. ch. 2 , de son *Astrolabio di Stato.*

o C'est l'opinion des Stoïciens qui croient que

Non

vic, mais qu'après ce choix nous ne pouvons éviter une certaine suite d'accidens atachez à cet état *p*. Qu'au reste les maux & les biens ne sont pas ce que pense le vulgaire, beaucoup de gens qui lui semblent être dans l'aversité, vivant heureux, parce qu'ils la supportent constamment *q*; & plusieurs autres, qui sont dans l'opulence, étant tres-misérables,

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne Providence, qui concourt avec toutes les causes secondes, soit en les mouvant, soit en permettant qu'elles agissent. *Chap. 10. de son Héros.* Ainsi quoique tout dépende de Dieu, les hommes ne doivent pas laisser d'employer l'industrie, que Dieu leur a donnée, dans la conduite des affaires temporelles. Il faut espérer en Dieu, (disoit le Duc de Gandie François de Borgia), comme s'il n'y avoit point de moyens humains; & se servir des moyens humains, comme s'il n'y avoit point de Dieu. *Dios, como si no uviese medios; medios, como si no uviese Dios; dýo el gran Jesuita Duque de Gandia.* A la fin du chap. 47. du Communes espagnol. Et Balthazar Gracian dit, que cete maxime est d'un grand Maître. *Max. 205. de son Manual.*

NOTES HISTORIQUES.

Non illa Deo vertisse licet,

Quæ nexa suis currunt causis.

p Cete opinion, comme mîtoïenne paroît plus raisonnable, que les deux autres, parce qu'elle laisse aux hommes la liberté de choisir un certain genre de vie; mais elle n'est pas moins erronée, parce qu'elle soumet la Providence divine à nôtre choix, dont elle fait dépendre tous les accidens de nôtre vie.

q Cete dernière opinion s'accorde tres-bien avec la doctrine chrétienne. *Ne putentur mala*, dit S. Augustin dans une de ses lettres, *dantur & bonis; ne putentur magna & summa, dantur & malis: itemque auferuntur ista & bonis, ut probentur, & malis, ut crucientur*, Croïez-vous, dit S. Ciprien aux païens, que nous

bles, parce qu'ils font un mauvais usage de leurs biens. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit nier, qu'il n'y ait quantité d'hommes, à qui l'on prédit au vrai, dès le point de leur naissance, tout ce qui leur doit arriver : & si quelquefois les choses arrivent autrement qu'elles n'ont été prédites, cela vient de la tromperie de ceux, qui se mêlent d'un métier, où ils n'entendent rien ; ce qui décredite un art,

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il ne faut pas juger d'une science, ni d'un art, par ceux qui en font profession, autrement les arts & les sciences deviendroient méprisables, à cause de l'ignorance de leurs professeurs. Par exemple, quel cas feroit-on de la Médecine, qui est une science si nécessaire au genre humain, si nous mesurons nôtre estime sur les ordonnances de tant de Docteurs en cete faculté, qui gagnent leur vie à tuer les malades ? La Théologie est-elle moins digne de vénération, parce qu'il y a tant de Théologiens, qui

NOTES HISTORIQUES.

nous partageons l'aversité également avec vous, vous qui voyez, que vous & nous, nous ne la suportons pas également ? il n'y a chez vous que de l'impatience, que des murmures, & que des cris ; au-lieu que chez nous, la patience, inébranlable à toutes les secousses & à tous les orages du siècle, attend le tems de l'accomplissement des promesses divines. *Ad Demetrianum.*

r Le jour que nâquit Marcel Cervin, son père, qui étoit grand astrologue, ayant consulté les astres, dit à toute sa famille : Aujourd'hui il m'est né un fils, qui sera Pape, mais qui ne le fera pas en éfet. Contradictoires, quel événement vérifia, en ce que le pontificat de Marcel II. ne dura que vint-deux jours. *Epitome de la vie de Charle-quin.* Philippe de Commines rend témoignage autentique de divers pré-

art, de l'excellence duquel nous trouvons des preuves évidentes dans les siècles passez, & dans le nôtre même, puisque le fils de ce Tra-sullus promit l'Empire à Néron, ainsi que je le dirai en son lieu, pour ne point sortir maintenant de mon sujet.

XXIII. Sous les mêmes Consuls, on publia la mort d'Asinius Gallus, lequel on savoit certainement être mort de faim ; mais si c'étoit volontairement, ou par force, on ne savoit qu'en dire. Tibère interrogé, si on lui donneroit la sépulture, n'eut pas honte de le permettre, comme par grace, ni de se plain-

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui accommodent la doctrine aux mœurs du siècle, au lieu qu'il faudroit accommoder les mœurs à la doctrine ? L'Imprimerie est-elle moins admirable en soi, parce que ceux du métier impriment de méchans livres, & qui pis est, des livres infames, & qui devoient être brûlez par la main du boucher, tel qu'est le Dictionnaire, que le frenétique Richelet promet de faire imprimer bien-tôt *, & qui le seroit déjà, s'il avoit pû vendre la copie. * Page 68. de son Recueil de lettres.

NOTES HISTORIQUES.

predictions d'Angelo Catto, Archevêque de Vienne, qui servoit de médecin & d'astrologue à Louis XI. Monsieur le Duc de Sully raporte dans le troisieme tome de ses Mémoires la prédiction de la suppression de la Religion P. R. en France, faite à la naissance de Louis XIII. par le Premier Médecin d'Henri IV. c'est-à-dire quatre-vingt quatre ans avant son heureux accomplissement. Cete lettre est tout-à-fait digne de la curiosité des lecteurs. Nicolas Pasquier dit, que son père prédit à Monsieur de Sillery, qu'il seroit Chancelier, plus de trente ans avant qu'il parvint à cete dignité. Dans une de ses lettres, livre 6.

plaindre de la fortune, qui lui avoit ravi un criminel, avant qu'il eût été condamné dans les formes. Comme si en trois ans il n'eût pas eû le tems de faire convaincre un vieillard confulaire, & père de tant d'autres. Drusus mourut ensuite, après s'être sustenté neuf jours des fournitures *f* de son matelas, nourriture *aussi* misérable *que la faim*. Quelques-uns ont écrit, que *lorsque Macron fut envoié pour arrêter Sejan*, il avoit ordre de tirer de prison Drusus, qui étoit enfermé dans le Palais, & de le mettre à la tête du peuple, au cas que Sejan prît les armes *1.* Mais, depuis, sur un bruit qui courut, que l'Empereur aloit se reconcilier avec Agrippine & Drusus, Tibère aima mieux exercer sa cruauté, que de montrer du repentir.

XXIV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La plupart des Princes ont l'esprit fait de telle manière, que lorsqu'ils ont ofensé quelqu'un fort injustement, ils ont en eux-mêmes une si grande confusion de leur faute, qu'ils y persévèrent toujours, de peur qu'on ne s'aperçoive, qu'ils reconnoissent qu'ils ont tort.

NOTES HISTORIQUES.

f Il n'y a pas d'apparence que ce *tomentum* fût de la boue, car cela l'auroit étouffé, au-lieu de le pouvoir nourrir. Au contraire, il est tres-probable, que ce matelas étoit garni de ces herbes, dont Pline dit qu'on remplissoit les matelas. *Gnaphalion, alii chamæxelon vocant, cuius foliis albis mollibusque pro tomento utuntur.* Lib. 27. cap. 10. Car il paroît par toutes les circonstances de la mort de Drusus rapportées ici, que ce pauvre Prince eut la parole libre & bon appétit jusqu'à la fin, qui est une preuve, qu'il digéroit. Or est-il qu'il n'auroit pas pû digérer de la laine, ni du crin, ni en avaler deux jours de suite sans crever.

XXIV. Il lui reprocha même , après sa mort, la prostitution de son corps, son méchant naturel funeste à sa famille *t*, & ses desseins contre l'Etat. Outre cela, il fit lire dans le Sénat un journal de tout ce qu'il avoit fait & dit depuis plusieurs années. Chose étrange, qu'il y eût eû des gens gagez, pour recueillir avec tant de soin, toutes les paroles, tous les gestes, les soupirs, & les plus secrets murmures de Drusus; & que son aïeul eût pû se refoudre à les entendre, à les lire, & même à les publier; ce qui seroit presque incroyable, si les lètres du centurion Actius & de l'afranchi Didimus ne marqueroient expressément les noms des esclaves, qui avoient fait quelque insulte à Drusus, comme un tel avoit osé le repousser, quand il sortoit de sa chambre; & un autre, lui donner des alarmes. Le centurion raportoit même, comme quelque chose de beau, les discours insolens qu'il avoit tenus à Drusus, & les paroles, que ce Prince avoit dites dans les derniers jours de sa vie, les unes dites contre Tibère, en faisant semblant d'avoir l'esprit troublé; & les autres méditées, & pro-

NOTES HISTORIQUES.

t Cela se rapporte à ce que Tacite dit qu'il portoit jalousie à son frère Néron, & qu'il s'étoit jeté dans le parti de Sejan, pour ôter la vie & l'Empire à son aîné. *Spe objecta principis loci, si priorem aetate demovisset. Ann. 4.*

proférées de propos délibéré, après qu'il eut perdu toute espérance: priant les Dieux, que celui, qui avoit fait mourir la femme de son fils, le fils de son frère, & ses petits-neveux, & rempli de sang toute sa maison, païât à leurs ancêtres, & à leurs descendans la peine de tant de meurtres. Véritablement, les Sénateurs interrompoient la lecture de ces imprécations, pour montrer qu'elles leur fesoient horreur; mais cela venoit de la fraïeur & de l'étonnement qu'ils avoient de voir, que Tibère, qui cachoit autrefois finement ses crimes, eût perdu la honte, jusqu'à vouloir bien leur donner, comme à portes ouvertes, le spectacle de son petit-fils, assommé de coups par un centurion, & par des esclaves, & qui demandoit en vain les derniers alimens.

XXV. Cete affliction n'étoit pas encore passée, lorsqu'on aprit la mort d'Agrippine, qui probablement s'étoit entretenüe de quelque espérance, après la chute de Sejan, mais qui voyant, qu'on ne relâchoit rien de la premiere rigueur envers elle, avoit mieux aimé se laisser mourir; si ce n'est qu'on lui eût refusé les alimens, pour faire mieux ressembler sa fin à une mort volontaire. Car Tibère la difama par des reproches infames, disant, qu'elle s'étoit ennuyée de vivre depuis la mort d'Asinius Gallus, son adultère-

re 1. Mais il est certain , qu'Agrippine avoit dépouillé les foibleffes de son sexe en revêtant la vigueur & le courage des hommes 2 , & que la passion de regner fesoit tout son crime. Tibère ajouta , comme une chose digne d'être mise dans l'Histoire , qu'elle étoit morte à pareil jour que Sejan avoit été exécuté 3 deux ans auparavant ; & fit valoir com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une vengeance aussi lâche que cruelle , que de blesser en l'honneur la mémoire de ceux , que l'on n'y a jamais osé attaquer durant leur vie. On pouvoit tres-justement répondre à Tibère , que sa bouche n'étoit pas si chaste , que les parties honteuses de la femme qu'il acusoit d'adultère.

2 Les femmes extrêmement ambitieuses & courageuses , comme étoit Agrippine , ne sont jamais impudiques. Car la passion qu'elles ont de se faire adorer , leur fait éviter avec soin tout ce qui les peut faire mépriser. Le Commentateur espagnol de Commines dit tres-judicieusement , que Dieu a voulu , que les dames eussent une pudeur naturelle , & les hommes un respect naturel pour elles , afin qu'elles s'estimassent davantage ; & que par le plaisir qu'elles prendroient à se voir honorer comme des divinités , elles se precautionassent mieux contre l'effronterie & la privauté des hommes. Et de là vient , ajoute-t-il , que dans les païs , où les dames sont respectées davantage , elles y sont aussi plus sages & plus modestes. *Létre O du chapitre 181.*

3 Pour être né , ou mort , à même jour que des gens , dont la mémoire est infame , on ne doit pas pour cela participer à leur infamie : autrement il n'y auroit

comme une grace, qu'elle n'eût pas été étranglée, ni jetée à la voirie. Le Sénat lui en fit des remerciemens 4, & ordonna, que tous les ans, on porteroit une ofrande à Jupiter le 17. d'Octobre, qui étoit le jour de leur mort 5.

XXVI.

REFLEXIONS POLITIQUES.

auroit pas un seul jour dans l'année, qui ne dût être estimé malheureux. Si Agrippine eût été complice de la conjuration de Sejan, la remarque de Tibère auroit eût quelque fondement : mais au contraire, Sejan aiant été durant toute sa faveur l'ennemi capital de la personne & des enfans d'Agrippine, il n'y avoit nul parallèle à faire entre la mort de ce favori & celle de cete Princesse.

4 On remercie les tirans pour le mal qu'ils n'ont pas fait, autant que pour le bien, qu'ils pourroient faire.

5 Bel exemple de la foiblesse & de la complaisance honteuse des Juges, qui se laissent emporter au vent de la Cour. Le Sénat remercioit Tibère de n'avoir pas des-honoré Agrippine, en faisant jeter son corps à la voirie, & cependant il donnoit un arrêt, qui rendoit infame la mémoire d'Agrippine en la traitant comme Sejan, qui avoit commis tous les crimes de leze-majesté. Herrera parlant de la révision du procès du Cardinal Charles Caraffé, que Pie IV. avoit fait mourir comme criminel d'Etat, dit que ce Cardinal fut déclaré innocent, & rétabli en son honneur avec toute sa Maison, sous le Pontificat de Pie V. Et

NOTES HISTORIQUES.

u Imputavit, quod non laqueo strangulatam in Gemonias ab-jecerit : proque tali clementia interpeni decretum passus est, quo sibi gratia agerentur, & Capitolino Jovi donum ex auro sacraretur, Sueton. in Tiberio.

XXVI. Peu de tems après, Cocceïus Nerva, personnage bien versé dans le Droit divin & humain, prit la résolution de mourir, quoiqu'il fût en pleine santé, & dans une fortune florissante. Si-tôt que Tibère en eut connoissance, il va lui en demander la cause, (car Nerva étoit le plus assidu compagnon de sa retraite) il emploie les prières, & lui remontre, que bien que sa conscience ne lui reprochât rien à son égard, ce ne laisseroit pas d'être une tache à sa réputation ¹, si le plus intime de ses amis abandonnoit la vie, sans avoir aucun sujet de des-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Et ce qui est plus à remarquer, ajoute-t-il, c'est que quelques-uns de ceux qui l'avoient condamné, intervinrent à son absolution; telle étant l'injustice de ce monde, où il arrive souvent, que les Juges se gouvernent selon les tems, & tournent la balance du côté qu'il plaît aux Princes. *Chap. 16. du livre 8. de son Histoire.*

¹ Rien n'est plus capable de donner mauvaise opinion de la conduite d'un Prince, que de voir un Ministre irréprochable abandonner la direction des affaires. On juge que le naufrage est inévitable, quand le Pilote ne veut plus manier le timon. C'est en ce sens, que Sénèque demandant la permission de se retirer de la Cour, Néron lui répondit, que cete retraite ne seroit point attribuée à l'amour du repos, mais à la crainte, que Sénèque auroit eüe de la cruauté du Prince; & que d'ailleurs il n'étoit pas bien séant à un homme sage de vouloir acquérir de la réputation, par un procédé, qui tourne au dés-

firer la mort. Mais Nerva méprisant les prières & les raisons s'ostina à ne vouloir plus manger. Ceux, qui savoient ses vrais sentimens, disoient, qu'agité de crainte x & de colére à la vûë des maux, qui menaçoient la République 2, il avoit voulu mourir,

REFLEXIONS POLITIQUES.

deshonneur de son ami. *Annal.* 14. Au reste, Cocceius Nerva me fait souvenir de ce que Pierre Pithou a dit à la loüange de Cujas :

Jus fuit autorem jure cadente mori.

C'est-à-dire :

Cujas voulut mourir, quand il vit les loix mortes.
Passerat.

2 Quand les mœurs du Prince empirent, c'est alors que les favoris doivent songer à la retraite, autrement, ils seront surpris de la tempête. Car il faut tenir pour assuré, que le Prince, qui s'écarte des bornes de la raison & de la justice, se lassera bientôt de ses amis, s'ils sont assez gens de bien, pour n'adhérer pas aveuglement à toutes ses volontez. Prévoiant d'assez long-tems, dit le Chancelier de Chiverny dans le portrait qu'il fait d'Henri III. qu'il étoit impossible, que ce pauvre Prince, qui étoit envelopé dans une volupté, où ses mignons l'avoient plongé, ne tombât enfin en quelque malheur, & que j'en pourois être blâmé, tenant de lui une des plus gran-

NOTES HISTORIQUES.

x Nerva avoit raison de craindre, que Tibère n'en usât envers lui, comme il avoit fait envers plusieurs autres des principaux de la ville, qu'il avoit choisis pour être de son conseil. *Viginti*, dit Suétone, *sibi è numero principum civitatis depoposcerat, velut consiliarios in negotiis publicis. Horum omnium vix duos aut tres incolumes præstitit; ceteros, alium alia de causa, perculit.* In Tiberio.

484 LES ANNALES DE TACITE.
rir, tandis que sa vie étoit sans reproche, &
son crédit encore tout entier 3.

XXVII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

grandes & importantes charges de la Couronne, je le
suppliai plusieurs fois de vouloir me décharger des Seaux,
& les commettre à quelque autre plus propre à ceux, qui
en vouloient abuser, &c. *Dans ses Memoires.* En effet,
Henri les lui ôta ensuite, & l'éloigna de la Cour avec
Messieurs de Villeroy, Brulart, & Pinart, tous trois
Secrétaires d'Etat, & Pomponne de Bellièvre, qui fut
depuis Chancelier sous Henri IV. *lesquels l'avoient si bien
servi selon le malheur des tems & la diversité de ses hu-
meurs.* Ibidem.

3 Le plus grand bonheur qui puisse arriver à un grand
homme, est de mourir en bon tems, c'est-à-dire, avant
que sa fortune ait décliné; ce que Tacite appelle tres-bien
opportunitas mortis. Alexandre, Duc de Parme, seroit
mort le plus glorieux capitaine de son siècle, si après le
merveilleux siège d'Anvers il eût dit adieu à la guerre,
comme le lui conseilloit un de ses amis, & certes avec
raison, puisque, depuis cete victoire, il ne fit rien de
considérable dans les Pais-bas, où, au contraire, il
perdit Zutphen, Deventer, Hulst, Nimégue, Breda,
& plusieurs autres places. *Cronique de Piafsecki.* Si le
brave Comte de Tilly fût mort après la bataille de Lutter,
qu'il gagna sur les Danois en 1626. celles de Lipfic & du
Leck, qu'il perdit contre les Suédois en 1631. & 1632.
n'eussent pas fait dire, que les deux dernières années de
sa vie en avoient déshonoré toutes les autres. Cabrera
parlant de Don Gaspar de Quiroga, Cardinal, Arche-
vêque de Tolède, Inquisiteur général d'Espagne, &
Président de Castille, dit, qu'il exerça toutes ces char-
ges avec beaucoup de succès, mais qu'il mourut avec
moins de réputation qu'il n'avoit vécu, pour avoir vécu
trop

XXVII. Au reste la perte d'Agrippine, ce qui est presque incroïable, entraîna celle de Plancine, qui s'étant réjouïe publiquement de la mort de Germanicus, & aiant couru risque de perir avec Pison, son mari, en étoit échapée par la protection de l'Impératrice Livia, & non pas moins par la haine implacable qu'Agrippine avoit pour elle.

Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

trop longtems. *Chapitre II. du livre II. de son Histoire.* Ainsi, Commynes a bien raison de dire, que nul homme n'est si sage & si habile, qu'il ne lui arive de faillir quelquefois, & même bien souvent, s'il a longue vie. Et sur ce principe, le Cardinal Sforce Pallavicin dit, qu'au regard de la renommée, l'endroit par où Marcel II. fut trouvé malheureux, est celui par lequel on doit mesurer son bonheur, d'autant qu'il lui auroit été très-dificile d'égalier par ses actions la haute opinion que tout le monde avoit de ce qu'il auroit fait, si son pontificat eût été de plus longue durée. *Chapitre II. du livre 13. de son Histoire du Concile de Trente.*

I A la Cour il y a des gens, qu'on n'y souffre, quoi que leur personne soit odieuse, que pour en mortifier, ou en perdre d'autres, dont on veut se défaire. La Reine Mère conserva les Seaux au Chancelier Seguier, de qui elle avoit reçu de grans outrages du vivant du Cardinal de Richelieu, pour avoir un homme de tête à opposer à la cabale de la Duchesse de Chevreuse & de Monsieur de Chasteauneuf, qui vouloient éloigner le Cardinal Mazarin du Ministère. *Memoires de la Chastre.* Il y a dans ceux de Commynes un bel exemple de cete Politique. Ceux, dit-il, qui gouvernoient le Roi [Charles VIII.] qui étoient le Duc & la Duchesse de Bourbon, apellé-

X 3

rent

Car si-tôt que la faveur de l'une, & la persécution de l'autre, eurent cessé, la justice eut son tour; & Plancine se voyant aculée de divers crimes, qui n'étoient que trop faciles à prouver, prit de sa propre main la punition, qu'elle méritoit depuis longtems.

XXVIII. Ce fut encore un surcroit d'affliction pour la ville, qui étoit toute en deuil, que le mariage de Julia fille de Drusus, & veuve de Néron, avec Rubellius Blandus I, dont plusieurs savoient que l'aïeul étoit un simple Chevalier romain de Tivoli. Sur la fin de l'année on fit des funérailles de Censeur à Elius Lamia mort dans une vieillesse vigoureuse. Sa famille étoit illustre y, & il avoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

rent en Cour le Duc de Lorraine, pour en avoir aide & support, car il étoit homme hardi, & plus que tout homme de Cour: & il leur sembloit, qu'ils s'en déchargeroient bien, quand il seroit tems, ainsi qu'ils firent, quand ils se sentirent assez forts, & que l'autorité du Duc d'Orleans, leur compétiteur & leur ennemi, fut diminuée. Chap. I. du livre 7.

I Le mariage d'une Princesse de sang royal avec un simple gentilhomme, est regardé par le peuple comme un effet de la mauvaise volonté du Prince qui la marie.

NOTES HISTORIQUES,

y Horace le fait descendre du Roi Lamus.

Autore ab illo ducis originem:

Qui Formiarum mœnia dicitur

Princeps, & innantem Maricæ

Littoribus tenuisse Livin.

Latè tyrannus. Ode 17. libri 3^e

avoit exercé la charge de gouverneur de Rome, après s'être démis du gouvernement de Sirie, où il ne lui fut pas permis d'aler²; ce qui avoit encore augmenté sa gloire. Flaccus Pomponius Vicepréteur de Sirie étant mort ensuite, Tibère écrivit des lettres, où il se plaignoit de ce que ceux qui étoient les plus propres à commander les armées, refusoient cet emploi: ajoûtant qu'il étoit contraint de recourir aux prières, pour faire accepter aux Consulaires le gouvernement des provinces: comme s'il eût oublié qu'il y avoit déjà dix ans, qu'il empêchoit Arruntius d'aler en Espagne. Cete même année mourut aussi M. Lepidus, de la modération duquel j'ai parlé plusieurs fois dans les livres précédens. Quant à sa noblesse il suffit de dire qu'il étoit de la famille Emilia, race féconde en bons citoïens³, & dont ceux qui ont eû les mœurs

COR-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Grans, qui sont suspects au Prince, ne doivent jamais être envoïez Gouverneurs en des provinces éloignées, ni emploïez dans les affaires étrangères.

3 Il y a des familles, où la valeur est héréditaire, & passe, comme par un privilège du ciel, & de la nature, de père en fils, sans qu'il s'y voie aucune interruption. Mais elles sont en petit nombre, & ce bonheur n'est presque jamais arrivé qu'à celles, qui ne se sont jamais mésalliées, telle qu'est la Mison d'Aubusson, qui toute

488 LES ANNALES DE TACITE.
corrompuës, ont néanmoins vécu dans les
charges avec beaucoup de splendeur & de ré-
putation 4.

A N D E R O M E 787.

*Qui est, selon l'opinion commune, l'année de
la mort & Passion de JESUS-CHRIST.*

XXIX. Sous le Consulat de Paulus Fa-
bius

REFLEXIONS POLITIQUES.

ancienne & guerrière qu'elle est, subsiste encore en plu-
sieurs branches, & est plus ancrée que jamais dans les
charges & dans les honneurs.

4 Il y a des défauts, & même des vices, qui n'em-
pêchent pas que les personnes, qui les ont, ne soient pro-
pres aux grandes Magistratures, & ne s'en acquittent avec
honneur. Qu'un Général d'armée soit avare & superbe,
(vice, que Paternus & Tacite disent être naturels à la
Noblesse) il ne laisse pas d'être bon pour cet emploi, s'il
est prudent, courageux, intrépide, inflexible dans
l'exécution des loix militaires, & juge équitable du mé-
rite des officiers & des soldats. Qu'un Ministre d'Etat
soit ambitieux, jaloux, vindicatif, & quelquefois
trop rigoureux, ainsi qu'on l'a reproché à M. le Car-
dinal de Richelieu; il sera néanmoins digne de ce poste,
& même préférable à tout autre, s'il a toutes les qua-
litez qu'avoit ce Ministre, l'intelligence, la fermeté, la
vigilance, l'activité, le discernement des esprits, la pré-
voyance, enfin la même prontitude à récompenser les
services rendus à l'Etat, qu'à punir sans miséricorde les
trahisons, les conspirations, les révoltes, & les autres
crimes de leze-majesté. Quand un Magistrat a la capa-
cité

REFLEXIONS POLITIQUES

cité & la probité requises à l'administration de sa charge, c'est-à-dire, quand il n'a aucun des vices incompatibles avec son emploi, les autres, auxquels il peut être sujet, selon la condition humaine, où il ne se rencontre rien de parfait, ne tirent point à conséquence pour le public; &, par conséquent, le choix du Prince est à couvert de tout reproche. Par exemple, si un Chancelier, & un Premier-Président, sont amateurs de la justice, protecteurs de l'innocence, impénétrables à l'avarice, & de trempe assez forte, pour résister aux charmes, aux prières, & aux artifices des femmes, qui, selon M. de Richelieu, sont la source de toutes les corruptions, & la peste des Cabinets, des Cours & des Etats *, le public n'a rien à désirer davantage ni du Prince, ni de ces Magistrats, dont toutes les obligations sont remplies de part & d'autre, au regard de l'Etat. * *Section 5. du dernier chapitre de la première partie, & chap. 8. de la 2. de son Testament Politique.* Au contraire, si un Chancelier, qui en vertu de sa charge est le gardien né des loix, venoit à les fouler aux pieds, comme fesoit un Cardinal de Birague, qui aléguoit pour raison, qu'il n'étoit pas Chancelier du Roïaume; ou comme son successeur le Comte de Chiverny, qui sans se soucier du *decorum*, auquel l'obligeoit une dignité si sérieuse, vivoit en adultère public avec la Marquise de Sourdis; ce défaut de probité ne pourroit jamais être compensé par toutes les autres vertus morales, ou politiques, parce qu'il seroit destitué de celle, qui est la plus nécessaire à sa charge, & sans laquelle il est impossible de la bien exercer. Le Cónestagio dit, que le Roi Cardinal de Portugal avoit plus de vertus que de vices, mais qu'avec tout cela il ne laissoit pas d'être plus vicieux que vertueux, parce que ses vertus étoient de Prêtre; au-lieu que ses vices étoient de Prince. C'est pourquoi Cabrera trouve ridicule la formalité qui s'observoit durant son regne dans l'exécution des criminels, où il ne vouloit point

buis & de Lucius Vitellius 2, après une longue fuite de siècles, l'oiseau *appelé* Fenix parut en Egipte, & donna aux plus savans du païs & de la Grece de quoi exercer leur esprit 2. Il est bon de rapporter ici ce dont on est d'accord, sans omettre plusieurs autres choses, qui véritablement sont incertaines, mais qui sont curieuses à savoir.

Ceux, qui ont fait la description de cet oiseau, disent unanimement, que c'est un animal consacré au Soleil, & qui a le bec & le plumage tout différent de celui des autres oiseaux. Quant à la durée de sa vie, ils en parlent diversement, mais selon la plus commune opinion, elle est de cinq-cens ans. Il y en a qui assûrent qu'elle va à mille quatre-cens soixante. On tient, qu'il n'y en a jamais qu'un au monde, & que le premier qui s'y vit, fut sous le regne de

REFLEXIONS POLITIQUES.

Être nommé, faisant scrupule de faire justice en son nom, à-cause de son caractère de Prêtre, quoique ce fût sa principale obligation en qualité de Roi. *Chap. 12. du livre 12. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

2 Le père de l'Empereur Vitellius.

2 Quelques-uns, dit Mariana, ont observé, que le Fenix, qui parut vers la fin du regne de Tibère, comme le rapportent Dion, Tacite, & Plin, fut un pronostique & un signe prenonciatif de la résurrection du Fils de Dieu, soit parce qu'elle arriva presque dans le même tems; soit à-cause que le Fenix est de telle nature, qu'après être mort a coutume de revivre par ses cendres. *Chap. 1. du livre 4. de son Histoire d'Espagne.*

de Sesostris; & le second sous celui d'Amasis. On ajoûte que du tems de Ptolomée *b*, le troisieme des Macédoniens, qui ont regné en Egipte, il vint à Heliopolis *c* un troisieme Fenix acompagné d'une multitude d'oiseaux de toutes sortes, atirez par la nouveauté de sa figure & de sa couleur. Mais tout cela est obscur & douteux à-cause de son antiquité. Depuis Ptolomée jusqu'à Tibère, il n'y a pas deux-cens-cinquante ans : & pour cete raison plusieurs ont crû, que ce n'étoit point le véritable Fenix d'Arabie, puisqu'il n'avoit point les qualitez, que les anciens racontent de cet oiseau. Car on dit, que lorsqu'il acheve le nombre de ses années, & que sa fin approche, il dresse son nid dans son pais natal, & que de ce nid, auquel il influë une vertu générative, renaît un autre Fénix, dont le premier soin, dès qu'il est grand, est d'enterrer son père : ce qu'il fait avec un instinct merveilleux. Il amasse pour cela une certaine quantité de mirrhe, qu'il va querir fort loin, pour éprouver ses forces; & quand il se trouve en état de pouvoir porter un fardeau, il charge sur son dos le corps de son père, & le porte jusque sur l'autel

NOTES HISTORIQUES.

b Ptolomée surnommé Evergète, où le Bienfaisant, fils de Ptolomée Philadelphie.

c C'est-à-dire, la ville du Soleil.

rel du Soleil, & puis s'envole *d.* Toutes ces particularitez sont incertaines, & quelques-unes sont fabuleuses. Au reste, l'on ne doute nullement, que cet oiseau ne se voie quelquefois en Egypte *e.*

XXX. Comme les exécutions continuoient toujours à Rome, Pomponius Labeo, qui avoit été Gouverneur de la Mesie, se fit couper les veines, & Praxeas sa femme, embrassa la même résolution. Car la crainte de passer par la main du boureau fesoit préférer la mort volontaire, d'autant plus que les condannez, outre la confiscation des biens, étoient privez de la sepulture: au-lieu qu'en se hâtant de mourir, on ne perdoit ni l'un ni l'autre. Tibère écrivit là-dessus au Sénat, qu'en interdisant sa maison à Labéon, il n'avoit que suivi l'exemple de leurs ancêtres, qui

NOTES HISTORIQUES.

d Le texte porte, *atque adolere*. Mais, comme le remarque M. Ryck, vous ne trouverez point d'Auteur, qui dise, que le Fénix brûle le nid, qui sert de sepulture à son père; & les Poëtes même auroient de la peine à s'imaginer, comment un oiseau auroit pû mettre le feu à ce nid, posé sur un autel. Ce qui me fait conjecturer ajoute-t-il, que nôtre Auteur a écrit, *atque avolare*. In animadvers. ad lib. 6. Annal.

e La question du Fénix traitée par Tacite, à l'occasion de la nouvelle, qui vint à Rome d'un Fénix, qui parut en Egypte sous le regne de Tibère, est dans les regles d'une digression juste. La question est approfondie par les différentes opinions des Naturalistes sur cet oiseau, ses qualitez, sa figure, tout y est décrit en peu de paroles. Le P. Rapin dans l'*article 22. de son Instruction pour l'Histoire.*

qui en usoit ainsi, lorsqu'ils vouloient rompre tout commerce d'amitié; mais que Labéon se sentant coupable d'avoir mal-versé dans sa province, & de quelques autres crimes, avoit cherché à couvrir ses fautes du prétexte de la cruauté du Prince, dont il avoit donné une fausse alarme à sa femme, qui ne couroit aucun danger, quoiqu'elle fût criminelle. On attaqua ensuite, pour la seconde fois, Mamercus Scaurus, homme de naissance illustre, d'éloquence aplaudie dans *On*, homme de haute naissance, grand orateur, & grand le barreau *f*, mais de scélérat.

vie infame. Ce ne fut point l'amitié de Sejan qui le perdit, mais l'inimitié de Macron, qui n'étoit pas moins puissant pour nuire, mais qui le fesoit plus finement 1. Car Scaurus aiant composé une tragedie, Macron y fit remarquer quelques vers, qui pouvoient s'interpreter contre Tibère 2. D'autre côté, Servilius & Cor-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. D'ordinaire, un favori, qui a succédé immédiatement à un autre, que le Prince a fait mourir, prend de grandes précautions, pour conduire sa barque plus heureusement, que son prédecesseur, dont l'exemple prochain l'avertit incessamment, que la faveur n'est pas un héritage.

2. Les Auteurs, qui publient leurs ouvrages de leur

NOTES HISTORIQUES.

f Tacite *Annal.* 3. dit, qu'*Oratorum ea aetate uberrimus erat,* & l'appelle dans un autre endroit du même livre, *opprobrium majorum.*

Cornelius l'acusoient d'adultère avec la jeune Livia, & d'exercer la magie. Scaurus donc, pour se montrer digne des anciens Emiles, prévint sa condamnation, à l'instance de sa femme Sexitia, qui fut la conseillère & la compagne de sa mort 3.

XXXI. Cependant les acufateurs ne laissoient pas d'être punis, quand l'ocasion s'en presentoit. Servilius même & Cornelius, qui venoient de se rendre fameux par la perte de Scaurus, furent releguez en des isles, avec interdiction du feu & de l'eau, parce qu'ils

REFLEXIONS POLITIQUES.

leur vivant, doivent bien aviser à ce qu'ils écrivent, car les choses, où ils entendent moins de finesse, sont assez souvent celles, où leurs ennemis, & leurs envieux, en trouvent davantage. Pour peu qu'un mot, un exemple, ou un trait d'histoire, ait de rapport à quelque action, ou imperfection du Prince, les courtisans, les flatteurs, & mille autres gens, qui se piquent de deviner les pensées, vont le dénoncer pour un *Bastillabile dictum*. Au reste, ce que Macron fit à Scaurus a passé en coutume parmi les favoris des Princes, lesquels vangent tous les jours leurs inimitiez particulieres, sous couleur de vanger des offenses prétendues faites à leurs maîtres.

3 Un conseil est toujours de grand poids & de grande efficace, quand la personne, qui le donne, le veut bien exécuter elle-même. C'est pour cela, que Mucien conseillant à Vespasien de se hâter de se saisir de l'Empire, lui disoit, *Discrimen ac pericula ex aequo partiemur*: Nous partagerons également la peine & les dangers.

qu'ils avoient pris de l'argent de Varius Ligur, pour se désister de leur accusation. Abudius Ruso, auparavant Edile, fut chassé de Rome, pour avoir voulu faire un crime à Lentulus Getulicus, sous lequel il avoit commandé une légion, de ce qu'il avoit destiné sa fille pour le fils de Sejan 1. En ce tems-là, Getulicus étoit à la tête des légions de la Haute Allemagne, qui l'aimoient éperdûment 2 à-cause de son indulgence excessive;

&c

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Ceux, qui ont été honorez de l'alliance ou de l'amitié d'un favori, sont presque toujours persécutés après sa mort, ou sa disgrâce. La surintendance des Finances, & la charge de Secrétaire d'Etat ne furent ôtées à M. de Bouthillier, & à M. de Chavigny son fils, qu'en haine de la memoire du Cardinal de Richelieu, dont ils étoient les créatures. Tel est le flux & le reflux des affaires humaines, & particulièrement de la faveur de Cour, qui n'a rien de plus certain que son inconstance.

2 Un Gouverneur de province éloignée, qui est à la tête d'une armée, dont il est cheri & respecté, est un dangereux Gouverneur. L'expérience n'a que trop fait connoître, qu'un homme de courage, qui a la force à la main, veut être l'arbitre de son devoir & de son obéissance, & que pour peu qu'on veuille modérer son autorité, il croit avoir droit de se révolter contre son Prince. Il semble, que le Duc d'Epemon, le favori d'Henri III. & le Connétable de Lesdiguières, fussent imbus de cete opinion, eux, qui, au raport de Balzac, trouvoient Getulicus si galant homme; & peut-être qu'ils en-

sent

& ne manquoit pas de crédit auprès de l'armée voisine, par le moïen de Lucius Apro-nius, son beau-père, qui la commandoit 3.
C'est-pourquoi, l'on tenoit pour constant,
qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

sont bien été d'humeur à suivre un exemple, qu'ils admiroient, si l'on eût voulu leur ôter leurs gouvernemens, où ils fesoient les Rois.

3. Un Prince prudent ne doit jamais donner deux grans gouvernemens voisins à deux proches parens, particulièrement s'ils vivent en bonne intelligence ensemble; car s'il vient à en mécontenter un, il les aura tous deux sur les bras, lorsqu'ils trouveront une occasion favorable de rendre leur condition meilleure. Je ne puis oublier, dit le Cardinal d'Ossat, combien coûte cher à la Maison Royale de France la fortune, qu'ont faite avec elle ceux de la Maison de Lorraine, qui n'ont fait la guerre à nos Rois, & à leur Etat, qu'avec les principaux gouvernemens & dignitez, tant seculieres qu'eclesiastiques, que la trop grande facilité & le peu de prévoïance de nos Rois ont mis entre les mains de tant de Princes étrangers d'une même Maison, & voisins, contre toute raison d'Etat. *Lettre 90.* Que si le Roi ne craint rien pour soi, ce seroit chose digne de sa prudence de pourvoir à la sûreté de ses successeurs, d'autant plus que nous n'avons pas encore fait avec cete Maison, qui n'est déjà que trop grande, & que ce seroit mal faire nôtre profit des choses passées, & des présentes, si nous la laissions encore prendre pié en lieu si jaloux & si suspect. Que nos anciens Rois ont eü ces considérations, & s'en sont bien trouvez, comme sont encore aujourd'hui tous les autres Princes: & depuis que nous avons négligé telles choses,

qu'il avoit osé écrire à Tibère , „ Qu'il ne
 s'étoit allié avec Sejan, que par son con- „
 seil 4 , & non point de son propre mouve- „
 ment ; qu'il s'étoit pû tromper aussi bien „
 que lui , & qu'aïant fait tous deux la mê- „
 me faute , l'un n'en devoit pas être plus „
 coupable que l'autre „ *On*, qu'il avoit toujours été fi-
 dèle , & qu'il continueroit de
 tre : que sa fidélité „ l'être, &c.
 avoit été inébranlable , & qu'il la conser- „
 veroit toujours , pourvû qu'on ne lui dres- „
 sât point d'embûches : qu'il ne recevrait un „
 successeur que comme l'avantcoureur de sa „
 mort. Qu'il n'y a- „ *On*, qu'il ne trouvoit point
 voit point d'autre „ d'autre moïen de s'accorder,
 acord à faire , sinon , &c.
 lui demeurât 5 ; & tout le reste à Tibère. „
 Ce-

REFLEXIONS POLITIQUES.

choses , & autres semblables , tout est alé en décadence
 & en ruine. *Létre 78.*

4. C'est une tres-grande imprudence à un Prince , de
 souffrir , que son Premier Ministre marie ses enfans avec
 ceux d'un Général d'armée , acredité par un long com-
 mandement parmi les soldats , car c'est rendre le Mini-
 stre maître du Cabinet & de la Campagne. Par exem-
 ple , si Sejan eût eû assez d'entendement ou de pénétra-
 tion , pour pressentir la résolution , que Tibère avoit
 prise de le perdre , n'étoit-il pas en état de lui ôter l'Em-
 pire en joignant les cohortes prétoriennes dont il étoit le
 Chef , avec les légions , que Getulicus commandoit en
 Allemagne ?

5. Bel exemple du danger que courent les Princes , qui
 per-

Cela paroît étrange , mais ce qui le rend croïable, c'est qu'il fut l'unique de tous les alliez de Séjan qui resta en vie, & même en faveur, Tibère cedant au besoin de ses affaires 6, qui se maintenoient plus par la reputation 7, que par la force, vû son âge extreme-

REFLEXIONS POLITIQUES.

perpétuent les gouvernemens. *Voiez la note 1. de l'article 74. du premier livre.*

6 Les Princes doivent dissimuler les choses , auxquelles ils ne sont pas en état de pouvoir remédier. Autrement , ils courent grand risque de tout perdre. Commines parlant de l'entrevüe de Louis XI. & du Connétable de S. Pol , où ils s'étoient comme reconciliez ensemble : à bien prendre le fait du Roi, dit-il, ce qu'il fit procédoit de grand sens , car je crois, que le Connétable eût été reçu du Duc de Bourgogne, en lui baillant Saint-Quentin. . . . Il a sembler à beaucoup de gens, que la crainte lui fesoit faire ces choses, mais ils se sont fort trompez ; car il connoissoit bien s'il étoit tems de craindre, ou non. Et je lui dois cete loüange, que jamais je ne connus homme si sage en adversité. *Chap. 12. du livre 3. de ses Memoires.* Il pourroit sembler à plusieurs , dit-il ailleurs , que le Roi s'humilioit trop, mais ce Roïaume étoit en grand danger. Nous avions alors beaucoup de choses secretes parmi nous, dont fussent venus de grans maux en ce Roïaume, & proutement, si cet acommodement ne se fût fait. *Chap. 7. du livre 4.*

7 Quelques forces qu'ait un Prince, il est toujours foible , si la réputation lui manque. Les grans Etats , dit le Cardinal d'Ossat ; se maintiennent autant

REFLEXIONS POLITIQUES.

tant par la réputation, que par tout autre moïen, & quelquefois plus que par vraie force & puissance. . . . Ce n'est pas le revenu, qui fait la réputation, mais c'est la réputation, qui aqiert les revenus & les Etats. La réputation sert de provision contre les adversitez qui peuvent survenir, & de disposition prochaine aux prospéritez, que le tems peut offrir & presenter. *Létre 239.* Cabrera chapitre dernier du livre 5. de son Histoire, parle ainsi de la réputation des Princes. C'est, dit-il, une prérogative, qui naît de la vertu, de la splendeur, des hauts desseins, des paroles & des actions, qui conviennent à leur état. Elle fait en eux ce que fait en la pomme la pelûre, qui la rend belle par la variété ou la vivacité de ses couleurs. Comme la pomme se conserve longtems, lorsque sa pelûre est toute entiere, & qu'au contraire, pour peu qu'on lui en ôte, elle devient incontinent noire & tachée, & se pourrit enfin jusqu'au cœur, il en est de même de la réputation. Elle conserve les Monarchies, tandis qu'elle reste florissante; mais si-tôt qu'elle reçoit quelque flettrissure, toute la forme du Gouvernement se corrompt, & l'Etat tombe en ruine. Quelques-uns disent, que la réputation consiste dans l'opinion que l'on a du Prince, qui fait soutenir son rang & sa dignité; qui se fait respecter des Princes ses voisins; qui n'omet rien de tout ce qui le peut acréditer en paix & en guerre; qui gouverne avec tant de sagesse, que ses Sujets lui obéissent avec amour & révérence, & fuient les dissensions, les troubles, & les conspirations, persuadés qu'ils sont, qu'il a la volonté, le savoir, & le pouvoir de les maintenir en paix & en obéissance. Toutes les pertes n'égalent pas la moindre que le Prince fait du côté de la renommée, & il ne faut rien attendre de bon de celui, qui ne verse pas son sang, s'il en est besoin, pour la conserver. François

500 LES ANNALES DE TACITE.
tremément avancé , & la haine publique;
dont il étoit chargé 8.

A N D E R O M E 788

XXXII. Caius Cestius & Marcus Servilius étant Consuls, des Seigneurs Partes vinrent à Rome, à l'insû du Roi Artabanus. Ce Prince avoit gouverné ses Sujets avec douceur, & gardé la fidélité aux Romains jusqu'à la mort de Germanicus, qu'il n'osoit pas

REFLEXIONS POLITIQUES.

çois I. en fesoit un si grand cas; que dans la lêtre qu'il écrivit à sa mère sur la perte de sa liberté, il ne mit rien d'avantage pour la consoler d'une telle disgrâce que cete ligne: Madame, nous avons tout perdu, excepté l'honneur. *Epirome de la Vie de Charle quint.*

8 Le Prince, qui est haï de son peuple, doit, à quelque prix que ce soit, éviter la guerre, car au premier échec qui lui arive, l'apostume de la haine publique vient à crever. C'est pour cete raison que Louis XI. disoit, que, si après la bataille de Mont-l'heri, la ville de Paris ne l'eût pas voulu recevoir, il se fût retiré chez les Suisses, ou chez le Duc de Milan, qui étoit son grand ami. *Chap. 8. du livre 1. des Memoires de Commynes.* Une guerre étrangère n'est pas si à craindre pour un Prince, que la révolte d'un Grand, qui a une armée sur pié; car au-lieu que les peuples regardent les étrangers contre qui leur Prince est en guerre, comme leurs ennemis, ils considèrent un rebelle puissant comme un ami, qui les vange de l'opression du Prince qu'ils haïssent.

pas ofenser 1 ; mais depuis , enorgüilli par l'heureux succès des guerres 2 qu'il avoit soutenües contre les nations voisines , & plein de mépris pour Tibére , dont la vieillesse étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est le profit du Prince & del'Etat , d'avoir un voisin qu'on respecte , car le Prince en est plus sage , & les Sujets plus heureux. Il me semble , dit Commynes , que Dieu n'a créé aucune chose en ce monde , ni hommes , ni bêtes , à qui il n'ait fait quelque chose son contraire , pour le tenir en crainte & humilité. ... Aux Princes Dieu leur a donné pour opposite les villes de Communauté , & les Républiques , pour se faire charier droit les uns les autres. *Chap. dernier du livre 5. de ses Memoires.*

2 Il n'y a rien , qui inspire plus d'orgüeil & de présomption aux Princes , que le bonheur des armes ; car à moins qu'ils n'aient l'esprit fort tempéré , ils se persuadent facilement , que tout doit obéir à leur fortune. Commynes attribüe la première cause de tous les malheurs du dernier Duc de Bourgogne au gain de la bataille de Montl'heri. Car , dit-il , estimant la gloire être sienne , jamais , depuis , il n'usa de conseil d'homme , mais du sien propre : & au-lieu qu'il étoit avant ce jour tres-inutile pour la guerre , & n'aimoit nulle chose qui y apartint , il y a depuis continué jusqu'à sa mort , où il laissa sa Maison détruite , ou du moins bien désolée. *Chapitre 4. du livre 1. de ses Memoires.* Au reste , il en est de la plupart des Princes guerriers , comme de ce Duc , [qui n'étoit pas homme pour jamais se souler d'une entreprise , & qui plus il étoit embroüillé , plus il s'embroüilloit.] *Chap. 1. du livre 4. des mêmes Mémoires.*

étoit inhabile à la guerre, il étoit devenu cruel à ses vassaux, & si insolent envers nous, qu'Artaxias Roi d'Arménie étant mort, il osa bien installer dans ce Roïaume Arfacés, son fils-ainé. Et pour ajoûter la bravade à l'injure, il nous envoïa redemander toutes les richesses, que Vononés avoit laissées en Sirie & en Cilicie, comme aussi les terres, qui se-
 soient anciennement On, comme aussi les anciens limites des Macédoniens & des Perses. les limites de la Ma-

cedoine & de la Perse, déclarant par une vanterie ridicule, & même avec menaces, qu'il envahiroit tout ce que Cyrus, &, après lui, Alexandre avoient possédé 3. Le principal auteur du conseil d'envoïer cete ambassade secrète fut Sinnacés, personnage de Maison illustre & de fortune égale à sa naissance, secondé en cela par l'eunuque Abdus, qui tenoit le secondrang; car chez les Barbares, les eunuques, bien loin d'être méprisez, sont apel-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Un Prince est bien aveugle, qui étant haï de ses peuples, se croit en état de pouvoir envahir les terres d'un voisin plus puissant que lui. Quand ce vient au besoin, dit Commynes, c'est alors qu'au lieu de le secourir dans ses nécessitez, ils le méprisent, & se mettent en rebellion contre lui, sans se soucier de violer le serment de fidélité, qu'ils lui ont fait. *Chapitre dernier du livre 5. de ses Memoires.*

apellez volontiers au 4 gouvernement *g*. Ces deux hommes aiant attiré dans leur parti les autres Grans du païs, & ne trouvant personne de la race des Arfacides, à qui ils pussent donner la couronne, parce que ceux qui en estoient *h*, n'étoient pas en âge, envoïerent

demandant

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Il y a encore moins d'inconvénient à donner le maniment des affaires publiques à des eunuques, qu'à le commettre à des femmes. Il se trouve tant de Magistrats & de Ministres, possédez par cet orgueilleux & dominant sexe, c'est à dire, qui rendent maîtresses de leur volonté & de leur pouvoir, celles, qui le sont de leurs plaisirs, qu'il leur seroit avantageux d'être eunuques, & pour la conscience, & pour la réputation. Et si l'on me dit, ainsi que je l'ai ouï dire souvent, que la privation de la virilité du corps ôte d'ordinaire la virilité de l'esprit, & par conséquent, rend les hommes inhabiles au gouvernement; je répondrai, que ceux, qui s'abandonnent aux femmes à corps perdu, ne tardent guère à perdre

NOTES HISTORIQUES.

g Cete politique des Partes étoit excellente. Car comme la puissance des favoris & des Ministres du Prince est toujours accompagnée de la vénération des Sujets, il importe extrêmement au Prince, qui veut conserver son autorité, de ne point confier le maniment des affaires de son Etat à des personnes, que le peuple puisse trouver dignes de ses adorations. Ainsi, les eunuques étant méprisables par eux-mêmes, comme gens qui tiennent plus de la femme que de l'homme.

— *Trabeata per urbes.*

Ostentatur annus, dit Claudien en parlant d'un Consul eunuque: les Rois des Partes trouvoient toute sûreté à les employer dans le ministère. Ce qui est encore en usage parmi les Empereurs Turcs & les Rois de la Chine.

h L'Auteur ajoûte qu'Artabanus avoit tué les autres.

demandeur à Rome Phraatés, fils de leur Roi Phraatés, remontrant, qu'il ne tenoit qu'à l'Empereur de faire voir un surjon d'Ar-facés sur les bords de l'Eufrate.

On, que l'Empereur n'avoit qu'à montrer sur les Bords de l'Eufrate ce rejeton d'Arfaces, pour en faire leur Roi,

XXXIII. Tibère y consent avec plaisir, met Phraatés en équipage de Roi, & l'envoie avec les forces nécessaires pour prendre possession du trône de son pere; demeurant toujours dans la résolution de ne point faire la guerre, & de ne conduire les affaires étrangères, que par la ruse, & par la négociation.

Sur

REFLEXIONS POLITIQUES.

dre l'une & l'autre virilité, comme il s'en voit tous les jours des exemples, plus dignes de malédiction, que de compassion; qu'outre cela il se trouvera plus d'eunuques, qui ont conservé la vigueur de l'esprit, & la santé du corps, que d'hommes adonnez par excès aux femmes, qui ne se soient pas ruinez de corps & d'entendement. Bon Dieu, que le plaisir de la chair a fait d'eunuques!

I Quand un Prince peut ruiner ses ennemis par la voie de la négociation, soit en leur debauchant leurs amis & leurs alliez, ou autrement, cela vaut infiniment mieux qu'une guerre ouverte. C'est ainsi que Louis XI. achemina la ruine entière du Duc de Bourgogne, en soulevant contre lui les Lignes d'Alemagne, & les Villes Imperiales. Le Roi, dit Commynes, lui faisoit beaucoup plus de guerre en lui suscitant des ennemis en secret, que s'il se fût déclaré contre lui. Car après que ce Duc auroit vû la déclaration, il se fût retiré de son entreprise; de

forte

Sur ces entrefaites Artabanus, aiant découvert la conjuration, balance entre la crainte & le desir de se vanger 2. Le temporisement lui paroît, ainsi qu'il arive d'ordinaire aux Barbares, un procédé servile, & l'exécution soudaine une magnanimité roïale; mais l'intérêt l'emporta. Il invite donc Abdus, en signe d'amitié à un festin, où il lui donne un poison lent, & dissimulant avec Sinna-cés, il l'amuse par des presens, & par des commissions *aparentes*. Cependant, Phraa-tés meurt de maladie en Sirie, pour avoir quité le regime de vie des Romains, auquel
il

REFLEXIONS POLITIQUES.

sorte que tout ce qui lui advint, ne lui fut point advenu
Chap. 4. du livre 5. de ses Memoires.

2 On se gouverne d'ordinaire si finement dans les conjurations, que pour peu d'apparence qu'on y voie, il les faut tenir pour assurées . . . Il ne faut pas attendre, que l'on en ait une entière connoissance, parce que souvent on ne la peut avoir, que par l'événement. Ceux qui font ces sortes d'entreprises, savent trop bien le péril auquel ils s'exposent, pour les commencer sans dessein de les achever; & par conséquent, il faut courir au devant, de peur d'être surpris en chemin. *Derniere section de la première partie du Testament Politique.* En telles choses, dit le Cardinal d'Ossat, on ne peut être trop crédule, ni trop soigneux, & bien souvent un avis, venu peu de tems auparavant, peut sauver d'un grand inconvénient. *Lettre 79.*

506 LES ANNALES DE TACITE.
il étoit acoutumé 3 depuis tant d'années, &
pour s'être acommodé à celui des Partes,
dont sa complexion n'étoit pas capable. Mais
Tibère ne laisse pas de poursuivre son des-
sein 4. Il mit à la place de Phraatés, Tiri-
date, qui étoit du même sang, pour faire
tête

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Comme dans les affaires d'Etat, la prudence civile ne permet pas de passer d'une extrémité à l'autre sans milieu, la Médecine, qui, selon Cavriana, a beaucoup de liaison avec la Politique, ne souffre pas que l'on passe soudainement d'un régime de vie, auquel on est acoutumé, à un autre, qui en est tout différent; sur tout les Princes, dont la complexion est d'ordinaire plus délicate que celle du commun des hommes. *Quæ consuetudine sunt, dit Galien, minus nocent, quàm quæ suapte natura innocentiora nunquam venerunt in consuetudinem.*

4 Le gouvernement des Etats requiert une vertu mâle, & une fermeté inébranlable. Quand même le succès de ce que l'on entreprend ne seroit pas bon, au-moins aura-t-on cet avantage, que n'ayant rien omis de ce qui le pouvoit faire réussir, on évitera les reproches, lorsqu'on n'aura pu éviter le mal. . . . Si une fois on n'est pas propre à l'exécution d'un bon dessein, il en faut attendre un autre; & lorsqu'on a mis la main à l'œuvre, si les dificultez qu'on rencontre obligent à quelque surseance, la raison veut qu'on reprenne ses premières erres, aussi-tôt que le tems & l'ocasion se trouveront favorables. En un mot, rien ne doit détourner d'une bonne entreprise, si ce n'est qu'il arive quelque accident, qui la rende impossible; & il ne faut rien oublier de ce qui peut avancer l'exécution de celles, qu'on a résolües avec
rai-

tête à Artabanus ; reconcilia Mitridate avec son frère Pharasmanés , qui possédoit le royaume des Hibères par succession héréditaire , pour lui faciliter la conquête de l'Arménie ; & donna à Lucius Vitellius la direction de tout ce qu'il vouloit exécuter en Orient. Je sai que cet homme avoit mauvaise réputation dans la ville , & que l'on en conte plusieurs choses infames ; mais il faut avouer , que dans l'administration des provinces il se gouverna aussi sagement que nos anciens 6. Véritablement, après son retour, la

REFLEXIONS POLITIQUES.

raison. *Chapitre 2. de la seconde partie du Testament Politique.*

5 La lumière naturelle nous enseigne, qu'il faut faire état de ses voisins, parce que comme leur voisinage donne lieu de pouvoir nuire, il les met aussi en état de pouvoir servir, ainsi que les dehors d'une place empêchent que l'ennemi n'en puisse d'abord approcher les murailles. *Chap. 6. de la seconde partie du même Testament.*

6 Comme il arrive souvent, que les plus gens-de-bien ne sont pas les plus habiles, ni par conséquent les plus propres au maniment des affaires, il ne faut pas s'étonner, si les Princes préfèrent quelquefois à des personnes d'une grande probité des hommes, qui ont une plus grande intelligence, plus de fermeté, plus d'activité, plus de monde, & plus d'expérience ; qualitez absolument nécessaires à ceux, qui sont appellez au Gouvernement. Tel, dit M. de Richelieu, pourroit avoir un

REFLEXIONS POLITIQUES.

soin particulier de sa conscience, qui pour être privé de quelques-unes de ces conditions, sera moins propre au ministère public, que celui, qui les aiant toutes, sera sujet à quelques défauts particuliers dans les mœurs... La probité du Ministre d'Etat ne suppose pas une conscience craintive & scrupuleuse, au contraire, il n'y a rien de plus dangereux au Gouvernement. Car comme du dérèglement de la conscience, il peut ariver beaucoup d'injustices, le scrupule peut produire beaucoup d'omissions & d'irrésolutions préjudiciables au public: & il est très-certain, que ceux, qui tremblent aux choses les plus assurées, par crainte de se perdre, perdent souvent les Etats, lorsqu'ils pouroient se sauver avec eux.... Ferdinand, Gran-Duc de Toscane, disoit à ce propos, qu'il aimoit mieux un homme corrompu, qu'un autre, dont la facilité étoit extreme, parce que le Sujet corrompu ne pouvoit pas toujours être gagné par ses intérêts, qui ne se rencontroient pas toujours; au-lieu que l'homme facile se laissoit aller à tous ceux, qui le pressoient. *Section 3. du dernier chapitre de la première partie de son Testament Politique.* Quand la Reine-Mere préféra le Cardinal Mazarin à l'Evêque de Beauvais, qui étoit grand devot, les amis même de cet Eveque reconnoissoient qu'elle fesoit un aussi bon choix, qu'elle en avoit auparavant fait un mauvais, en le destinant pour son Premier Ministre. Elle ne pouvoit mieux choisir pour la fidélité, dit M. de la Chastre, ni guère plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'ayant pas la tête assez forte pour une telle charge. Tout scrupuleux qu'étoit ou que sembloit être Philippe II. il ne vouloit point de Ministres, qui le fussent, &, selon le témoignage de Cabrera, l'Evêque de Pamplune Don Antonio de Fonseca lui étoit à charge dans la dignité de Président de Castille, parce qu'il obéissoit plus à sa conscience timorée, qu'au besoin des affaires, qui demandoient un esprit plus dégagé & plus résolu.

Livre 1. de l'Histoire de Philippe II.

la crainte qu'il eut de Caligula, & la faveur qu'il posséda sous Claudius, le corrompirent à tel point, que On, à tel point, que les belles actions de sa jeunesse furent effacées par les turpitudes de sa vieillesse, qui fournira à la postérité un modèle, &c. la postérité le regarda à jamais comme un modèle monstrueux de flaterie & de servitude, sans pouvoir reconnoître parmi les crimes de sa vieillesse aucuns restes des bonnes qualitez, qu'il avoit montrées dans la fleur de son âge.

XXXIV. De ces petits Rois, Mitridate fut le premier, qui s'éleva contre Artabanus. Il engagea Pharasmanés à seconder son entreprise par les armes, & par les embûches; & il se trouva des gens qui corrompirent par argent les domestiques d'Arfacés, pour lui ôter la vie. En même tems, les Hibernois fondent avec une grosse armée sur l'Arménie, & se saisissent d'Artaxata, qui en est la capitale. Si-tôt qu'Artabanus en eut la nouvelle, il mit son fils Orodés en campagne avec les Partes pour en tirer vengeance, & leva tout ce qu'il pût de troupes mercenaires, pour les employer au besoin. D'autre part, Pharasmanés grossit son armée d'Albaniciens, & y reçoit les Sarmates, du nombre desquels les Septruques prirent parti, les uns pour les Partes, & les autres pour les Hibernois, aiant re-

qu la païe des deux côtez , comme c'est leur coutume ⁱ. Cependant, les Hibéres, qui occupoient les passages, font entrer subitement par le mont caspien les Sarmates dans l'Arménie, dont l'entrée étoit facilement empêchée à ceux, qui venoient au secours des Partes. Il restoit bien un passage entre la mer caspienne & les dernières montagnes d'Albanie, mais il se trouvoit inondé par les vagues, que les vents Etesiens ^k, qui soufflent en Été, poussent contre le rivage; au-lieu qu'en hiver le vent du midi les rechasse en pleine mer, & met à sec les sables d'alentour.

XXXV. Pharasmanés se sentant fort avec le secours, qui lui étoit venu, provoque au combat Orodés, qui atendoit en vain les troupes qu'on lui envoïoit; & celui-ci le fuyant, il l'insulte, tantôt par des courses de cavalerie autour de son camp; tantôt par lui empêcher le fourage; & souvent par environner son quartier de corps-de-gardes, comme pour le tenir assiégé. Enfin les Partes qui ne sont point d'humeur à souffrir les bravades, pressent Orodés de donner la bataille.

Tou-

NOTES HISTORIQUES.

ⁱ Les Sarmates Chrétiens ne l'ont pas encore perdue.

^k Vents orientaux ou septentrionaux, qui soufflent durant les grandes chaleurs, & qui durent d'ordinaire quarante jours.

Toutes leurs forces consistoient en cavalerie, au-lieu que Pharasmanés avoit encore de bonne infanterie. Car les Hibères & les Albaniens, qui vivent dans les bois, sont plus propres à la fatigue, *que les autres*. Ils se disent issus des Tessaliens, au tems que Jason, après avoir enlevé Médée, & en avoir eû des enfans, revint à Colcos 1, où le Palais du Roi Aëta l'étoit vuide. Ils racontent encore plusieurs particularitez de ce Jason, & de l'oracle de Phrixus : & pas un d'eux n'oseroit sacrifier un belier, à-cause de l'opinion qu'ils ont, que Phrixus en eut un pour porteur, soit que ce fût véritablement un animal, ou seulement l'enseigne du navire. Quoi qu'il en soit, les deux armées étant rangées en bataille. Orodés exaltoit la puissance de l'Empire d'Orient possédé par les Partes, & la haute réputation des Arsacides, qui n'avoient pour ennemi qu'un petit Roi des Hibères avec des soldats mercenaires 2.

Pha-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est la folie de toutes les nations, & de presque toutes les villes, de remonter à des antiquitez fabuleuses, pour se faire honneur de leur origine.

2 De toutes les sortes de milice, la mercenaire est la pire.

NOTES HISTORIQUES.

¶ 1 C'étoit le père de Médée, & celui à qui Jason laissa la fameuse toison d'or, dont il est tant parlé par les Poëtes.

Pharasmanés, de son côté, remontoit aux siens, qu'ils s'étoient toujours garantis de la domination des Partes; que plus leur entreprise étoit grande, plus ils remporteroient d'honneur, s'ils demeuroient vainqueurs; mais aussi, que le danger égaleroit la honte, s'ils prenoient la fuite 3; que s'ils considéroient leurs bataillons tout hérissés de fer contre ceux des Médes, tout brillans d'or & de peinture, ils reconnoîtroient que de leur côté étoient les soldats, & de l'autre le butin, qui les atendoit 4.

XXXVI.

REFLEXIONS POLITIQUES.

pire. Machiavel en donne la raison. Les mercenaires, dit-il, sont défunis, ambitieux, sans discipline, sans affection, & sans foi pour les Princes, qui les emploient. Ils veulent bien être vos soldats, tandis que vous ne faites point la guerre, mais si-tôt que vous la faites, & qu'ils voient approcher le danger, ils demandent leur congé, ou s'enfuient. *Chap. 12. de son Prince.*

3 Les braves gens se sauvent avec les mains, c'est-à-dire, en combattant jusqu'à la victoire, ou jusqu'à la mort; au-lieu que les lâches se sauvent avec les piez.

4 Ne vous laissez pas ébloir, disoit Agricola à ses soldats, au vain éclat de l'or & de l'argent, qui ne servent ni d'armes défensives, ni d'armes offensives. *Dans la Vie d'Agricola.* A la guerre, les beaux habits & le bel équipage servent d'éguillon à l'avarice des ennemis. C'est une maxime tenue pour certaine par ceux, qui ont le plus d'expérience en ce métier, que lorsque les soldats vont au combat vêtus d'or ou de soie, ils n'y trouvent que la mort, ou des chaînes; au-lieu qu'y aiant cou-

XXXVI. Quant aux Sarmates, comme ils ne se contentent pas d'être exhortez de la bouche de leur Général, ils s'encourageoient les uns les autres, se disant réciproquement, qu'il ne falloit pas s'amuser à tirer des flèches, mais aler droit aux Partes, & les combatre main à main : ce qui rendit ce combat remarquable par sa diversité. Car les Partes acoutumez à poursuivre ou à fuir avec la même adresse, s'écartoient çà & là, pour avoir de l'espace à tirer : les Sarmates, au contraire, quitant l'arc, dont ils se servent le moins qu'ils peuvent, emploïoient le sabre & le bâton ferré^m. Tantôt, comme en un combat de cavalerie, ils tournoient le dos, ou le visage ; tantôt se serrant comme des bataillons d'infanterie, & donnant rudement les uns sur les autres, ils s'entrechassoient tour à tour. Déjà, les Albaniens & les Hibères faisoient au corps les Partes, les jetoient à bas de leurs chevaux ; & leur ôtoient l'espérance de la victoire. Mais tandis que la cavalerie les chargeoit vivement, & que l'infan-

R E F L E X I O N S P O L I T I Q U E S.

couverts de fer, ils en reviennent chargez d'or & d'argent.

N O T E S H I S T O R I Q U E S.

^m Monsieur de Chanvalon remarque ici, que les Hongrois combattent encore aujourd'hui de cete sorte, s'éparpillant comme mouches, quand on les presse ; & se ralliant au son de leurs timbales, pour charger l'ennemi, lorsqu'il est en désordre.

fanterie, qui étoit plus proche, les maltraitoit encore davantage, Pharasmanés & Orodés, qui couroient çà & là, l'un pour entretenir l'ardeur de ses braves soldats; & l'autre, pour relever le courage des siens, qui branloient; venant tous deux à se connoître en cete rencontre, piquent à toute bride l'un contre l'autre, le javelot à la main, & le défi à la bouche: mais Pharasmanés avec plus de vigueur; car il perça Orodés, au travers de son armet, sans pouvoir pourtant redoubler son coup, tant à cause de la vitesse de son cheval, qui l'emporta, que parce que le blessé fut secouru par les plus vaillans hommes de sa garde. Toutefois les Partes éfraïez du faux-bruit, qui courut de sa mort, cedèrent la victoire.

XXXVII. Artabanus, résolu de se vanger, rassembla toutes les forces de son roïaume, mais il fut encore vaincu par les Hibernés, qui connoissoient mieux que lui l'avantage des lieux 1. Si-est-ce qu'il ne se fût pas encore retiré,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La connoissance de la nature & de la disposition des lieux où l'on a à combattre, est une des parties les plus nécessaires de la guerre. Et c'est une des principales vertus militaires que Tacite loue dans Agricola, *non alium du-
cem opportunitates locorum sapientius legisse*. Comme les Médecins ne sauroient ordonner à propos, s'ils n'ont une parfaite connoissance de la disposition naturelle des parties du corps humain, & de la subordination des unes aux autres

tiré, si Vitellius aiant ramassé ses légions en corps, & fait courir le bruit, qu'il aloit fondre sur la Mésopotamie, ne lui eût donné l'épouvante. Ce qui lui fit abandonner l'Arménie, & acheva de ruiner ses affaires, Vitellius prenant cete ocaſion, pour persuader aux Partes de chasser un Roi cruel durant la paix, & qui étant malheureux à la guerre cauſoit la décadence de leur Empire 2. Là dessus Sinnacés n, en-

REFLEXIONS POLITIQUES.

autres, les Généraux d'armée ne peuvent faire aucune entreprise, s'ils ne savent exactement la carte du pais, où ils ont à combattre. Cete science est la véritable anatomie militaire.

2 Les nations belliqueuses, telles qu'étoient les Partes, n'obéissent jamais qu'à regret aux Princes, qui n'aiment pas la guerre, ou qui n'y sont pas heureux. Les Polonois se repentirent longtems d'avoir élu Sigifmond III. parce qu'il n'avoit nulle inclination à la guerre,

NOTES HISTORIQUES.

» Tacite dit : *Sinnaces, quem antè infensum memoravi, patrem Abilagesem, aliosque occultos consilii, & tunc continuis claudibus promptiores, ad defectionem trahit : adfluentibus paulatim, qui metu magis quam benevolentia subjecti, repertis auctoribus, sustulerant animum.* Et d'Abblancourt : Sinnacés mécontent, comme nous avons dit, sollicite secrettement son père Abilagesés à la revolte. Plusieurs se joignent encore à lui, avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils voioient Artabanus afoibli par des pertes continuelles : & la plupart du peuple, qui n'obéissoit que par force, ne feignit point de prendre les armes, aussi-tôt qu'il vit des Grans capables de le défendre. Le lecteur habile jugera, si cela est bien traduit. Personne, à mon avis, n'a mieux rendu ce passage, que Don Carlos

ennemi d'Artabanus, comme j'ai dit, sonde son père Abdagesés, & quelques autres mal-con-
tens, qui ne s'étoient pas encore déclarez; &
les trouvant d'autant plus faciles à persuader,
qu'Artabanus n'étoit plus en état de se sou-
tenir après toutes les pertes qu'il avoit faites, il
les porte à la révolte; où leur exemple en-
traîna peu à peu tous ceux, qui obéissoient
plus par crainte, que par amour; la Com-
mune prenant volontiers les armes, lorsque
les Grans se metent à la tête du parti 3. Il ne
restoit donc à Artabanus que quelques étran-
gers, que lui servoient de gardes, tous gens
ban.

REFLEXIONS POLITIQUES.

re, & qu'au-lieu de visiter les frontières, & de se faire
connoître aux armées, comme l'y exhortoit le Grand
Maréchal du Roïaume Zebrzydowski, il s'appliquoit à
des exercices, qui le rendoient méprisable, entr'autres
à la chimie, cù il dépensoit des sommes immenses; &
à la musique, pour laquelle il avoit une passion extre-
me. *Cronique de Piaſeckî.*

3 Quand un Prince est tombé dans la haine publique,
les Grans, qui prennent les armes contre lui, ne man-
quent jamais de gens prêts à suivre l'étendard de la ré-
volte. Une armée est alors plus facile à trouver qu'un
bon chef.

NOTES HISTORIQUES.

Coloma. Sinnaces, dit-il, mete en la ligia a su padre Abdagés,
y a otros, que hasta entonces no avian osado descubrirse; ha-
ziendolos el exemplo de tan continuas rotas mas promptos a la rebe-
lion. Fueron viniendo poco a poco tambien todos aquellos, que ser-
vian a Artabano mas por miedo que por amor, levantandoles el
animo el ver que tenian cabeças y capitanes a qui en seguir.

bannis de leur païs, prêts à commétre toutes sortes de scélératesses pour de l'argent, & qui n'ayant nulle connoissance du bien, n'étoient point capables d'avoir honte du mal. Et ce fut avec eux, qu'il s'enfuit en des lieux éloignez, qui confinoient à la Scitie, dans l'espérance d'en tirer du secours. Car il avoit des alliances avec les Hircaniens & les Caramaniens: & d'ailleurs, il s'atendoit au repentir des Partes, qui sont sujets à se dégoûter de la présence de leurs Princes 4, & à les regretter absens.

XXXVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Il y a tres-peu de Princes, qui aient le bonheur d'être agréables depuis le commencement de leur regne jusqu'à la fin. Le peuple est si capricieux & si changeant, que quelque bon & juste que soit un Prince, on se dégoûte presque toujours de lui, s'il regne longtems. Cabrera dit, que Fillippe II. étoit si fort aimé dans les premières années de son regne, que lorsqu'il aloit visiter les provinces, les chemins étoient couverts d'une foule de peuple, qui acouroit de tous endroits pour le voir, & pour le combler de bénédictions; mais que cete ardeur se refroidit avec le tems, parce qu'il est impossible, que le Prince vive toujours avec tant d'humanité, que tout le monde reste également content de lui. Car comme les besoins de l'Etat croissent de jour en jour, & que pour suplée à la dépense nécessaire, il faut exiger de nouveaux subsides, les Sujets en murmurent, & en conservent du ressentiment, faute de considérer, que le veritable bien d'une chose, qui fait partie d'une autre, ne consiste pas en elle-même,

XXXVIII. Mais Vitellius les voïant dis-
posez à recevoir un nouveau Roi , au-lieu
de celui , qui étoit en fuite , exhorte Tiridate
à profiter de l'ocasion 1 , & le conduit sur
le

REFLEXIONS POLITIQUES.

me , mais en celui du tout dont elle est la partie ; que
leur salut dépend de celui du Prince & de l'Etat , dont
ils sont les membres ; & que si l'Etat vient à tomber en
des mains étrangères , ils perdront leurs Maisons & leurs
biens , sans pouvoir trouver aucune assistance. *Chapitre
dernier du livre 5. de son Histoire.* Les Princes électifs
sont encore plus malheureux. Il arive au Grand-Maitre,
de Malte , disoit Paul V. à M. de Marquémont , ce qui
est ordinaire aux Princes d'élection : quand ils vivent
long-tems , ils sont mal voulus , & quand on peut , on
leur fait de la peine , ainsi que je l'experimente moi-mê-
me. *Dans une lettre de ce Prélat du 4. Septembre 1617.*
Voi la réflexion 3. du chapitre 2. du livre 2.

I L'Histoire est pleine d'exemples de Princes , qui ont
perdu des Etats , qu'il leur étoit facile d'aquérir , pour
n'avoir pas seû profiter de l'ocasion. Pendant que René,
Duc de Lorraine , s'amusoit à solliciter à la Cour de
Charles VIII. la restitution de la Provence , que ce
Roi étoit bien résolu de garder , il laissa échaper la Cou-
ronne de Naples , qui lui avoit été déferée par les Barons
du roïaume , avec le consentement du Pape Innocent
VIII. *Commynes chapitre 1. du livre 7.* Sigismond III.
Roi de Pologne , pour s'être opiniâtré à la continuation
du siege de Smolensko en 1610. perdit l'ocasion qu'il
avoit de se saisir de la capitale du Grand Duché de Mos-
covie , & d'en chasser le Duc Vasil Suyski , & l'Anti-
duc Demetrius , qui partageoient la ville en deux

le bord, de l'Euphrate avec l'élite des légions & des troupes des Alliez. Tandis qu'ils sacrifioient tous deux, l'un, à la romaine, un porc, une brebis, & un taureau; & l'autre, un cheval, pour traverser heureusement le fleuve, les habitans du voisinage raportèrent, que sans qu'il y eût eû aucune pluie, l'Euphrate s'enflloit excessivement, & formoit de l'écume de ses flots des ronds en guise de diademe; ce qu'ils prenoient pour un bon augure du passage de Tiridate. Quelques-uns

REFLEXIONS POLITIQUES.

factions. Et peu de tems après, Stanislas Zolkiewski, Général de l'armée Polonoise, aiant fait élire Grand-Duc de Moscovie le Prince Uladislas, Sigismond perdit encore ce Duché, pour avoir négligé d'envoier son fils à Moscou, ou d'en aller prendre possession au nom de Uladislas, pendant que Zolkiewski étoit dans la ville avec son armée. *Cronique de Piaseki.*

2. Les flatteurs interprètent tout à l'avantage des Princes, sur-tout à leur avènement à la Couronne, qui est le tems, auquel ils sont plus susceptibles de vaines espérances. La comète, qui parut en Portugal sur la fin de l'année 1577. c'est-à-dire, au tems que le Roi Sebastien fesoit les préparatifs de la malheureuse expédition d'Afrique, où il périt avec toute son armée, trouva dans la Cour & dans son Conseil, des interprètes, qui craignant plus la colère que celle du ciel, lui disoient, pour se conformer à son humeur impétueuse, que cete comète étoit de bon augure pour son entreprise, & sem-
blois

uns l'interpretoient plus finement, disant, que l'entreprise auroit un commencement heureux, mais que cete prospérité ne seroit pas de longue durée 3; la volubilité des eaux, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui dire, *V. A. accometa*, que V. A. combatte hardiment. *Herrera chap. 1. du livre 7. de la seconde partie de son Histroiro.* Il ajoûte, que la même comète parut en Flandre, en Italie, & à Constantinople; & que le Grand-Seigneur aiant consulté la-dessus les Docteurs de sa loi, ils lui répondirent avec la flaterie, qui est en usage parmi tous les Princes, soit infidèles, ou chretiens, que ce signe annonçoit à la Maison Otomane de nouvelles prospéritez & grandeurs. Ce qui quadroit d'autant mieux à l'état présent des affaires, qu'en ce tems-là même l'Archiduc Matias aiant accepté le gouvernement des provinces rebelles des Pais-bas, où Don Juan résidoit alors au nom du Roi d'Espagne, la Maison d'Autriche se ruinoit elle même par la division. *Chap. 22. & 23. du même livre.*

3 Quoiqu'il ne faille pas s'arrêter superstitieusement aux présages, qui sont pour la plupart incertains & trompeurs, il ne laisse pas d'y en avoir quelques uns, qui méritent une atention particulière, & desquels on peut tirer des conjectures solides & veritables. Telle étoit celle que l'on fit au sacre d'Henri III. sur ce que la couronne lui étant mise sur la tête, il dit assez haut qu'elle le blessoit; ce qui fut interpreté d'autant plus sinistrement, qu'elle lui avoit roulé par deux fois de dessus la tête. *Journal de son regne.* L'Infant Ferdinand, fils de Philippe II. aiant toujours dormi entre les bras de la Marquise de Verlanga, pendant qu'on le juroit Prince de Castille; & ne s'étant reveillé qu'au bruit du

qui se dérobent à la
 vüe à l'instant même
 qu'elles se montrent,
 ne pouvant pas don-
 ner de présage assuré , comme font le ciel
 & la terre. Après que l'armée eut passé sur
 un pont de bateaux fait exprés, Omospades,
 qui autrefois étant banni de son païs, avoit
 amené à Tibère un secours assez considera-
 ble sur la fin de la guerre de Dalmatie, & en
 récompense de ce service avoit été fait ci-
 toïen romain; & qui depuis étant rentré dans
 les bonnes graces de son Roi, fut en grand
 crédit auprès de lui, & établi Gouverneur
 de tout le païs, auquel on a donné le nom
 de

*Ou, les presages tirez des eaux,
 dont la rapidité emporte incont-
 nent tout ce qu'elles presen-
 tent à la vüe, n'étant pas si cer-
 tains, que ceux qui viennent du
 ciel & de la terre*

R E F L E X I O N S P O L I T I Q U E S.

Te Deum, le Duc de Segorve dit dans l'assemblée: *Mau-
 vais sommeil en pareille occasion, vous ne regnerez ja-
 mais: & il fut profète. Cabrera chapitre premier du li-
 vre dixieme de son Histoire.* Le Cardinal d'Ossat fait à
 son ordinaire une reflexion tres-judicieuse sur une chose,
 qui lui arriva à Ferrare dans la cérémonie des épousailles
 de la Reine d'Espagne. Ladite Dame Reine (ce sont
 ses termes) devant être encensée par un des Evêques
 assistans du Pape, il toucha à moi de lui donner
 l'encens; ce qui fut pris pour un bon augure,
 que la paix faite entre la France & l'Espagne
 dureroit, & que ces deux Couronnes & na-
 tions vivroient désormais en bonne amitié. *Lettre
 156.*

de Mésopotamie, à-cause des fameux fleuves de l'Euphrate & du Tigre, entre lesquels il est situé: Ce seigneur, dis-je, fut le premier qui vint en nôtre camp, avec un puissant corps de cavalerie. Peu de tems après, Sennacés amena d'autres troupes, & Abdagesés, le soutien du parti, les tresors d'Artabanus, & tous les ornemens roïaux. Vitellius croïant qu'il suffisoit d'avoir montré les aigles romaines, recommande à Tiridate de se souvenir, qu'étant petit-fils de Phraatés, & l'élève de Tibère, il devoit imiter les beaux exemples de l'un & de l'autre, & conjure les Grans, d'obéir à leur Roi, de respecter les Romains, & de tenir fidèlement tout ce qu'ils avoient promis, ainsi qu'il étoit de leur honneur *p*. Après quoi il s'en retourne en Sirie avec ses légions.

XXXIX.

NOTES HISTORIQUES.

• Cete province est appellée par les Turcs le Diar-Beker.

p L'Auteur dit: *monet Tiridatem primoresque hunc Phraatis avus, & altoris Caesaris, quæ utrobique pulcra, meminere: illos, obsequium in Regem, reverentiam in nos, decus quisque suum & fidem retinerent.* Et d'Ablancourt: Vitellius aiant exhorté Tiridate à suivre l'exemple de son aieul, & à ne point oublier la nourriture, qu'il avoit eue dans Rome, conjure les autres à garder la fidélité à leur Prince, & le respect qu'ils devoient à nôtre Empire. Il omet, *quæ utrobique pulcra, & suum quisque decus & fidem.* Ce qui est tres-bien rendu par Emanuel Sueyro. *Acordò à Tiridates, que era nieto de Phraates, y hechura de Cesar, que lo uno y lo otro devia estimar mucho; y à los Partos, la obediencia devida à su Rey, y el respeto à los Romanos y que cada uno mirasse por su fe y honra.*

XXXIX. Tout cela se passa en deux Etez, mais je l'ai joint ensemble, pour récréer un peu mon esprit, lassé du récit de nos maux domestiques. Car bien qu'il y eût déjà trois ans, que Sejanus étoit mort, le tems, les prières, ni le dégoût d'une trop longue vengeance, qui ont coutume d'adoucir les autres, n'empêchoient point Tibère de punir encore des fautes incertaines, ou abolies, comme des crimes énormes commis tout de nouveau. Dans cete appréhension, Fulcinius Trio ne pouvant se garantir de la malice des acufateurs, qui fondoient sur lui, inféra dans son testament des reproches & des injures atroces contre Macron, & contre les principaux afranchis de l'Empereur, qui n'y étoit pas épargné lui-même. Car il apelloit sa retraite un exil, & sa vieillesse une enfance.

Les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand'un Prince a abandonné le soin des affaires publiques, on peut dire avec vérité, qu'il est tombé en enfance; car il faut avoir perdu l'esprit & la raison, pour s'imaginer qu'on est Prince, tandis que l'on n'en fait point les fonctions. Croïez, dit Commynes, que Dieu n'a point établi l'office de Roi, ni d'autre Prince, pour être exercé par les bêtes, ni par ceux, qui disent: Je laisse faire à mon Conseil. *Livre 2. chapitre 6.* Cela me fait souvenir de ce que le Commynes espagnol raconte de Charle-quint. L'Empereur Don Carlos, dit-il, passant par un village d'Aragon, appelé *el Frasno*, où, selon

Les héritiers de Trion suprimoient ces invectives, mais Tibère voulut, qu'elles fussent lûes, soit pour montrer, qu'il savoit souffrir la liberté d'autrui, & mépriser la médisance; ou pour apprendre à ses propres dépens la vérité, que la flatterie déguise; & tous les crimes de Sejan, qu'il avoit ignorés long-tems.

XL. En ce même tems, le Sénateur Granius Martianus, accusé de leze-majesté par Caius Graccus, choisit une mort volontaire; & le Prétorien Tatiùs Gratianus fut condamné au dernier supplice pour le même crime. Trebellienus Rufus & Sextius Paconianus eurent une fin toute pareille, car le premier mourut de sa propre main; & l'autre fut étranglé en prison, pour des vers qu'il y avoit faits contre le Prince I. Tibère aprenoit la nouvelle

REFLEXIONS POLITIQUES.

selon la coutume du païs, il y avoit un Roi de Pasque, ce Roi se presenta devant lui, & lui dit: C'est moi, Seigneur, qui suis le Roi. A quoi Charle- quint répondit: En vérité, mon ami, vous avez pris un malheureux emploi. *Chapitre 53. lettre C.* Cete réponse est d'autant plus instructive, qu'elle montre, que les Princes jugent bien autrement de la Roïauté, que le Vulgaire, qui n'en connoît pas les peines & la servitude.

I. Il ne faut jamais écrire contre ceux qui peuvent proscrire. De tant de gens, qui écrivent contre leur Prince, il en échape tres-peu, dont l'épitafe ne soit pas écrit avec leur sang.

velle de ces exécutions , non point par des couriers , comme auparavant , lorsqu'il y avoit la mer à traverser ; mais si près de la ville , qu'il répondoit aux lettres des Consuls le même jour , qu'il les avoit reçues , ou du soir au lendemain ; comme s'il fût venu pour voir couler le sang par les rues , ou expirer les suppliciez entre les mains des boureaux. ¶

XLI. Sur la fin de l'année mourut Poppéüs Sabinus *q* , personnage de médiocre naissance , qui avoit gouverné de grandes provinces par l'espace de vint-quatre ans , & obtenu le consulat & l'honneur du trionfe par la faveur des Empereurs , plutôt que par aucune excellente partie , qui fût en lui , mais seu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

i Dans le choix des Gouverneurs , & des grans Magistrats , le Prince ne doit pas tant regarder à ce que sont ceux , qu'il choisit par rapport à d'autres , qui ont plus d'esprit , plus de capacité , ou plus de grandeur d'ame , que par rapport à ce qui est de son service & de celui de son Etat. Car tel a un esprit sublime , qui ne seroit pas propre à traiter avec des esprits médiocres , parce que son élévation les éfaroucheroit , au lieu de les apprivoiser , faute de vouloir descendre de sa Sphère. Les plus grans esprits , dit M. de Richelieu , sont plus dangereux qu'utiles

NOTES HISTORIQUES.

q Dion dit , que Poppéüs finit bien agréablement sa vie , puisqu'ayant été si longtems dans les charges , il mourut avant qu'on l'eût jamais aculé d'aucun crime.

526 LES ANNALES DE TACITE.
seulement parce qu'il n'étoit ni au dessus, ni
au dessous des affaires.

A N D E R O M E 789.

XLII. Nous entrons dans le Consulat de
Quin-

REFLEXIONS POLITIQUES.

tiles au maniment des affaires, s'ils n'ont beaucoup plus
de plomb, que de vif-argent..... Il y a beaucoup à
craindre des esprits, dont la vivacité est accompagnée de
peu de jugement, au lieu que ceux qui excellent en cete
derniere qualité, ne laissent pas de pouvoir être propres
à l'administration des affaires publiques, quand même
ils n'auroient pas une grande étendue d'esprit.....
Plus un esprit est grand, moins se trouve-t-il quelque-
fois capable de société & de conseil; qualitez sans lesquel-
les ceux-même, à qui la nature a donné le plus de lu-
mières, sont peu propres au gouvernement. *Section 2,
du chap. 8. de la premiere partie du Testament Politique.*
Les esprits trop fins & trop delicats, ajoute-t-il ailleurs,
ne sont pas propres à negocier, parce que subtilisant sur
toutes choses, ils sont comme ceux qui rompent la poin-
te des éguilles en les voulant trop ailer. *Chap. 6. de la
seconde partie.* Le Communes espagnol, avoüe, que
le Duc de Lerme, Premier Ministre & Favori de Philip-
pe III. Roi d'Espagne, n'étoit pas un génie fort élevé;
mais son gouvernement, dit-il, est & sera toujours
loüé, pour avoir été paisible, sans guerres, & sans
impositions odieuses: & outre cela, il fit une ligue avec
l'Angleterre, & puis une trêve avec la Hollande. *Chap.
187. lettre Bb.* Au contraire, le Ministère du Comte-
Duc fut toujours malheureux, quoiqu'il eût bien autant
d'esprit, que le Cardinal de Richelieu, son adversaire,
ainsi que je l'ai ouï dire souvent à des personnes très capa-
bles d'en juger.

Quintus Plautius & de Sextus Papinius. Cete année 7..... L. Arufcius & quelques autres furent exécutez à mort, fans que l'on y fit réflexion, tant on étoit acoutumé à voir des fuplices: mais tout le monde fut éfraïé de la mort de Vibulenus Agrippa, Chevalier romain, qui, fi-tôt que fes acufateurs eurent achevé de parler, avala tout à la vüe du Sénat, du poison, qu'il tenoit caché dans fa robe; & qui tombant moribond sur l'heure fut traîné fort à la hâte en prifon, où il fut étranglé, bien qu'il fût déjà mort. Le nom de Roi même ne garantit pas du dernier fuplice Tigranés 1, qui avoit autrefois poffédé l'Arménie. Mais le confulaire C. Galba, & les deux Blesus se firent mourir volontairement, le premier après avoir reçu un ordre de Tibère de ne point tirer au fort f; les deux autres, parce que les facerdotes, qui leur avoient été destinez, lorsque leur Maison floriffoit, & dont l'exercice

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince fouverain, qui en fait condamner un autre à mort par les formes ordinaires de la Justice, apprend à fes Sujets, que les Princes peuvent avoir des Juges. Ce qui donne une dangereufe atteinte à la Majesté, que tous les Princes ont intérêt de conferver inviolable & indépendante.

NOTES HISTORIQUES.

- * Il manque ici quelque chose.
 f C'est que ceux, qui avoient été Confuls, aloient tour à tour gouverner les provinces, qui leur venoient au fort.

cice leur étoit interdit , depuis qu'elle étoit tombée 2 , avoient été conférez à d'autres , comme s'ils eussent été vacans 3 ; ce qu'ils prirent pour un commandement de mourir *t.* Pour Emilia Lepida , que j'ai dit avoir été mariée au jeune Drusus , & lui avoir imposé plusieurs crimes *u* , toute scélérate qu'elle étoit , elle demeura impunie , tant que son père vécut ; mais depuis , comme elle fut accusée d'adultère avec un esclave , & que personne ne doutoit qu'elle ne fût coupable 4 , elle se fit mourir , sans vouloir penser à sa défense.

XLIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Quand un favori tombe , sa ruine ne manque jamais de tirer après soi celle de ses proches ; car pour peu qu'ils aient eû de part à la faveur , ils ont toujours eû beaucoup de part à l'envie.

3 Si les Bénéfices de ceux qui n'y résidét point , ou qui n'en font point les fonctions , étoient censez vacans , le Roi & les autres collateurs auroient bien des places à remplir. Quand les Princes voudront obliger les Bénéficiaires à la résidence , il est certain qu'ils seront mieux obéis que les Conciles. Plaise à Dieu qu'ils le veüillent , car il n'y a plus qu'eux , qui puissent procurer un si grand bien à l'Eglise.

4 Il n'y a point de crime , dont on ne croie volant

NOTES HISTORIQUES.

t Car *Sacerdotium hoc quoque sacrum planè & insigne est , quod non adimitur viventi. Nam cetera , quanquam dignitate propemodum paria , ut tribuuntur , sic auferuntur : in hoc , fortunæ hæcenus licet , ut dari possit.* Plinius Sec. ep. 8. libri 4.

u Cela ne se trouve point dans les livres précédens ; & c'est probablement dans le cinquième qu'il en parloit , car il y manque presque trois années du regne de Tibère.

XLIII. Dans le même tems, les Clites, nation sujete à Archelaüs de Capadoce *x*, se retirèrent sur la cime du Mont Taurus, parce qu'on les vouloit obliger à paier les tributs par tête, selon l'usage des Romains. La forte situation du lieu leur donnoit moyen de se bien défendre contre les troupes de leur Roi, qui n'avoient jamais fait la guerre; mais le Lieutenant M. Trebellius, envoyé par Vitellius, Gouverneur de Sirie, avec qua-

REFLEXIONS POLITIQUES.

lontiers coupables ceux qui ont le renom d'être scélérats. Je n'ai pû gagner sur moi, dit le Cardinal d'Os-
sat, que je n'aie écrit au Roi ce que je crains du Duc de Savoie. . . . Je sai bien combien il faut être retenu à donner avis de telles choses, & de telles personnes, mais la vie du Roi importe tant, que l'on n'en peut être trop soigneux. Si ce qu'on dit de cete femme, qui a voulu empoisonner le Roi, est vrai, vous trouverez, si la chose est bien examinée, qu'elle aboutira en quelque façon à Savoie; & le trouviez-vous, ou non, je vous prie de croire, que tant que ce Duc tiendra le Marquisat de Saluces, il ne cessera point, je ne dis pas de tergiverser, mais de procurer & machiner la mort du Roi; & comme il ne faudroit pas croire aisément telle chose d'un autre, aussi, plus cete méchanceté est exécrationnable & abominable, plus il la faut croire de lui, qui n'a point son pareil en malice & en audace. *Létre 224. & 226.*

NOTES HISTORIQUES.

x C'étoit probablement quelque fils ou petits-fils de ce Roi Archelaüs, dont il est parlé au second livre des Annales, après la mort duquel la Capadoce fut réduite en province romaine.

quatre-mille légionnaires, & l'élite des Alliez, aiant investi deux collines, où ces Barbares s'étoient campez, l'une apellée Cadra, & l'autre Davara, les contraignit à se rendre, les uns par le fer, dans une sortie, qu'ils firent; & les autres par la soif.

XLIV. Cependant Niceforie, Antemusias, & les autres villes, qui portent des noms grecs, pour avoir été bâties par les Macédoniens, comme aussi Hale & Artemite, villes de la Parthie, reçurent Tiridate à l'envi, sur l'esperance, que ce Prince, acoutumé à l'afabilité Romaine, leur seroit meilleur qu'Artabanus 1, élevé parmi les Scites, & detestable par sa cruauté. Seleucie passa toutes les autres en flaterie 2. C'est une ville puissante, ceinte de *bonnes* murailles, gou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand le peuple secoue le joug d'un Prince, il a toujours bonne opinion de celui qui lui succède. Le plaisir de la vengeance lui fait trouver des charmes dans la personne du nouveau Maître, parce qu'on le regarde comme l'ennemi capital de celui dont il remplit la place.

2. Une République, dont l'Etat est voisin d'un Prince puissant, a grand besoin de cultiver son amitié, pour pouvoir conserver sa liberté; sur-tout si son gouvernement est aristodémocratique, comme étoit celui de Seleucie. Car cete forme de gouvernement est plus sujete que toute autre aux troubles & aux révolutions, à-cause de l'antipatie incurable qui est entre le peuple & les nobles,

gouvernée par trois-cens hommes, choisis pour leur opulence, ou pour leur intégrité, lesquelles font une espèce de Sénat. Le peuple ne laisse pas d'avoir part à l'administration publique, & les loix de son fondateur Seleucus y sont encore en vigueur, sans qu'elle se soit laissé corrompre par les mœurs des Barbares. Lorsqu'elle est bien unie, elle ne craint point les Partes; mais quand la division se met parmi ses citoyens, & que les uns appellent les étrangers à leur secours contre les autres, le Prince qui y vient, les oppri-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Une République agitée de dissensions civiles, & voisine d'un Prince plus puissant qu'elle, n'a rien plus à craindre, que l'armement de ce Prince en faveur de l'une des factions, qui la déchirent. Car s'il demeure victorieux, comme il arrive presque toujours, la perte de leur liberté est toujours le salaire de son assistance. Ainsi, Plutarque a bien raison d'appeler ce partage de citoyens en factions une conjuration du peuple contre soi-même. Et Machiavel parlant des divisions de sa patrie, où la désunion se mit premièrement entre les nobles; puis entre les nobles & le peuple; & enfin, entre le peuple & la populace: conclut, que rien ne montre mieux l'ancienne puissance de Florence, & la grande habileté de ses citoyens, que de n'avoir pas été entièrement ruinée par des dissensions & des désordres, qui eussent été capables de bouleverser, & même d'anéantir toute autre République encore plus florissante. *Dans la préface de son Histoire de Florence.*

opprime tous également y. Et cela leur étoit arrivé sous Artabanus même, qui donna toute la puissance aux Grans, pour son seul intérêt 4. Car l'administration populaire approche fort de la Liberté, & la domination des Grans est plus conforme à la tyrannie. Quand Tiridate arriva; les Seleuciens lui rendirent tous les honneurs faits aux anciens Rois, & y en ajoutèrent encore beaucoup d'autres, que nôtre siècle a 5 inventez 2: & tout cela étoit entremêlé d'invectives contre Artabanus,

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Le Gouvernement Républicain est toujours odieux aux Rois & aux Princes voisins, parce qu'il fait à leurs Sujets une perspective de liberté, qui leur rend la servitude insupportable, & les fait quelquefois succomber à la tentation chatouilleuse de s'en délivrer.

5 Aujourd'hui, il n'y a plus de flatterie à inventer, l'esprit humain est épuisé de ce côté-là. Les siècles à venir auront cette obligation au nôtre, que l'impossibilité de passer outre les métra à couvert de l'infamie qu'ils auroient pu encourir, si nôtre exemple ne les eût pas prévenus.

NOTES HISTORIQUES

y *Philippus Rex Macedonum, libertati omnium insidiatus, dum contentiones civitatum alit, auxilium inferioribus ferendo, victos pariter victoresque subire regiam servitutem coëgit*, Justinus. *Redditur Rhodiis libertas, adempta saepe, aut firmata, prout bellis externis meruerant, aut domi seditione deliquerant.* Tac. Ann. 12.

2 Tacite dit: *veterum regum honoribus*, & quos recens atas largiis invenit. Et d'Ablancourt se contente de dire: avec toute sorte d'honneurs. Ce qui n'exprime point, que Tiridate fut reçu avec des honneurs nouveaux, comme fait ici Tacite, pour montrer le raffinement de la flatterie.

nus , à qui ils reprochoient d'avoir en tout dégenéré du sang des Arsacides, dont il étoit du côté de sa mère. Tiridate fut si content d'eux , qu'il rendit le gouvernement de la ville au peuple. Et comme il déliberoit du jour de son couronnement 6, il reçut des lètres de Phraatés & d'Hiéron, qui le prioient de diférer un peu cete cérémonie, ce qu'il voulut bien faire en faveur de deux hommes puissans , qui tenoient les plus importantes provinces du Roïaume : & cependant il alla à Ctesifon , qui en est la capitale. Mais comme ils remétoient de jour en jour, le Surena a le

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Dans les Principautez électives, le couronnement est une cérémonie nécessaire, parce que c'est une confirmation de l'élection, tant de la part de ceux, qui ont élu le nouveau Prince, que de la part des peuples, qui, par cete action solennelle, reconnoissent la validité de l'élection, & promettent tacitement d'obéir à la personne élüe. C'est pour cela qu'autrefois les Papes, avant le Pontificat de Nicolas II. n'étoient point mis au catalogue des souverains Pontifes, quand ils venoient à mourir avant leur consécration ; & qu'aujourd'hui, quoique la Cour de Rome ait changé de méthode & de doctrine, les Papes ne se servent point de la formule de *Pontificatus nostri anno 1.* & ne tiennent point de Consistoire qu'après leur couronnement. En Pologne, le Roi élu, &

Z 3

non

NOTES HISTORIQUES.

a C'étoit la seconde personne du roïaume des Parthes, & le Lieutenant général du Roi, qui ne pouvoit recevoir le diadème roial, que de sa main.

Z 3

le couronna à la mode du païs, avec l'aplaudissement de tous les assistans.

XLV. Et si Tiridate fût entré aussi-tôt dans les provinces situées au cœur de l'Etat, ceux, qui chanceloient, n'eussent osé branler, & tous les autres *on*, l'eussent reconnu pour se fussent rangez à l'o-^{maître.}

béissance : Mais s'amusant à assiéger une forteresse, où Artabanus avoit enfermé ses concubines & son argent, il donna le tems aux Grans, qui ne s'étoient point trouvez à son couronnement, de rompre les engagements pris avec lui 1. Car Phraatés, Hiéron, & divers

REFLEXIONS POLITIQUES.

non couronné, ne peut exercer aucune fonction roïale, ni donner aucune charge, ou Bénéfice; le sceptre n'est point porté devant lui, & les lettres qu'il écrit aux Princes étrangers ne sont cachetées que du seau des armes de sa famille, & non point de celui du Roïaume. *Piaséki dans sa Cronique.* Il n'en est pas de même dans les Principautez héréditaires, car le Prince y entre en possession de tous les droits de Majesté dès le moment qu'il succède, d'autant que les peuples sont présumez lui avoir fait le serment de fidélité, & avoir reçu réciproquement le sien, en la personne de ses prédécesseurs.

1 Le Prince, qui prend possession d'un Etat, où il a un compétiteur, qui y a aussi bon droit que lui, ne doit point perdre son tems à assiéger des places, attendu que si le sort des armes lui est contraire, il court risque d'être abandonné de son parti, ou du moins d'être méprisé de celui de son concurrent. Il doit

divers autres se tour- *On*, se déclarèrent pour Ar-
nèrent du côté d'Ar- tabanus.

tabanus, plusieurs par crainte, & quelques-uns par envie contre Abdagesés, qui possédoit toute la faveur du nouveau Roi, & maîtrisoit toute sa Cour. Ils trouvèrent en Hircanie Artabanus, acablé de misère, & qui n'avoit pour toute nourriture que ce qu'il pouvoit tuer à la chasse 2. D'abord il crût, qu'ils
en

REFLEXIONS POLITIQUES.

doit donc aller de ville en ville, & de province en province, sans laisser morfondre la première ardeur de ceux, qui le desirerent pour maître. Car les peuples se rangent toujours du côté du plus fort, comme l'est sans doute celui qui a le plus de villes, ou qui est reconnu par la Capitale, l'exemple de laquelle sert ordinairement de règle aux autres. C'est ainsi qu'Etienne de Battor se mit en possession du Roïaume de Pologne, & qu'il en frustra l'Empereur Maximilien II. qui avoit été élu Roi par l'Archevêque de Gnesne, & par la plupart des Evêques.
Cronique de Piafecki.

2 Bel exemple de la misère des Princes, qui sont dépourvûs de leurs Etats. Quand un Prince, dit Commines, a perdu tout le sien, il est à charge le plus souvent à ceux qui le soutiennent. *Chap. 3. du livre 5. de ses Memoires.* Et parlant du séjour, que Louis XI. fit du vivant de son père à la Cour du Duc de Bourgogne: L'argent, dit-il, lui manquoit souvent, il lui en falloit chercher ou emprunter, qui est une grande angoisse à un Prince, qui ne l'a point acoutumé. Ainsi, il n'étoit point sans peine en cete Maison de Bourgogne, où il lui

en vouloient à sa vie, mais après qu'ils l'eurent assuré, qu'ils venoient pour le rétablir sur le trône, reprenant ses esprits, il leur demande la cause d'un si prompt changement. Hiéron répond, que Tiridate n'est qu'un enfant, acoutumé à la mollesse des Romains, & qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

faisoit entretenir le Prince & ses principaux Ministres, de peur qu'on ne s'ennuât de lui à y être si longtems. *Chap. dernier du livre 6.*

3 Un Prince vicieux, qui fait l'art de gouverner, est à préférer à tout autre, qui a de meilleurs mœurs, mais qui n'a ni la capacité, ni la fermeté requise, pour exercer l'office de Roi. Philippe III. Roi d'Espagne étoit un Prince tres-pieux & tres-continent, mais comme il se laissa toujours gouverner à ses favoris, sans prendre connoissance de ses affaires, il avoit bien raison de s'écrier en mourant, qu'il ne craignoit pas tant de rendre compte des pechez de Philippe, que de ceux du Roi. Les Rois, dit M. de Richelieu, ne peuvent se dispenser si peu de leur devoir, qu'ils ne commettent plus de fautes par omission, qu'un particulier n'en sauroit faire par commission. Leurs fautes sont bien d'un autre poids que celles des particuliers, parce que, comme causes universelles, ils influent leurs désordres à tout ce qui leur étant soumis reçoit impression de leur mouvement. Beaucoup se sauroient comme personnes privées, qui se donnent en effet comme personnes publiques. Ces paroles, qui sont les derniers avis de son Testament, méritent toute la plus sérieuse attention des Princes, qui ont chacun deux personnes à sauver & deux consciences à acquiter. Et c'est peut-être là-dessus qu'est fondée l'opinion

& qui n'a que le nom de Roi & d'Arfacide; au-lieu que toute la puissance étoit dans la famille d'Abdagesés.

XLVI. Artabanus, qu'un long regne avoir rendu tres-habile, reconnu, que ce n'étoit point une feinte; & qu'ils haïssoient véritablement celui qu'ils avoient aimé sans le connoître. Aiant donc ramassé à la hâte quelques troupes chez les Scites, il part en diligence, pour prévenir le repentir de ses amis, & les artifices de ses ennemis. Il ne changea pas même d'habit, afin que sa pauvreté fit plus de compassion au peuple. Il n'oublia ni les prières, ni les promesses, ni la ruse, pour se concilier les *ou*, pour attirer à son parti indifférens, & pour *ceux qui balançoient, & pour* se conserver les bien-*y maintenir ceux, qui l'avoient embrassé.* affectionnez. Et il étoit déjà avec son armée dans le voisinage de Seleucie, que Tiridate déliberoit encore, s'il iroit au devant de lui, ou s'il tireroit la guerre en longueur; égale-

REFLEXIONS POLITIQUES.

nion de plusieurs Pères, qui enseignent, que les Rois ont deux Anges-gardiens.

1 Il y a des occasions, où il vaut mieux courir la fortune de la guerre, & s'exposer à l'incertitude de ses événemens, qui peuvent être heureux, que d'attendre des ennemis; dont la condition devient meilleure à mesure qu'on diffère de les combattre. Au reste, il est

lement éfraïé des bruits qui couroient, & des approches d'Artabanus. Ceux, qui desiroient un combat, vou- *On*, Ceux qui vouloient avancer les affaires, disoient, qu'il falloit se hâter de combattre des *&c.*

hâtât d'ataquer des troupes fatiguées de la longueur du chemin, & qui étoient en désordre; ajoûtant, que l'obéissance ne pouvoit pas encore avoir pris racine dans l'esprit de ceux, qui rapelloient un Prince, dont ils étoient peu auparavant les ennemis & les traîtres *b.* Mais Abdagesés conseilloit de retourner en Mésopotamie *2*, afin qu'y aiant une

REFLEXIONS POLITIQUES.

bien juste de risquer quelque chose, lorsqu'ils s'agit de gagner, ou de perdre une Couronne.

2 C'est l'ordinaire des favoris d'éviter le plus qu'ils peuvent les entreprises dangereuses, qui très-souvent font échoüer leur faveur, parce qu'elles ne manquent presque jamais de découvrir leur insuffisance. Je ne pense pas, dit le Cardinal d'Ossat, que les Espagnols nous fassent grand mal, & quelque mine qu'ils fassent en public, ils seront bien-aisés en leur cœur, que Monsieur de Savoie s'acommode: & quelque opinion, que vous aïez du Duc de Lerme, tous les plus clairvoians tiennent

NOTES HISTORIQUES

b Le texte dit: *disiectos, & longinquitate itineris fessos, ne animo qui em satis ad obsequium coarctasse, disserunt, proditores nuper hostesque ejus, quem rursus foreant.* Et d'Ablancourt dit: Ils aléguoient, qu'il seroit aisé de défaire des troupes recrues & harassées, & dont les volontez n'étoient pas encore bien unies; & que les traîtres perdroient cœur à la première disgrâce. Ces dernières paroles ne rendent point celles de Tacite, que tous les autres traducteurs ont très-bien entendues.

une grosse rivière entre-deux, on eût le loisir de soulever les Arméniens, les Eliméens, & les autres peuples d'alentour, & d'attendre les troupes des allies & celles que le Général Romain *e* enverroit; après quoi l'on pourroit tenter la fortune *avec assurance*. Et cet avis l'emporta à-cause de la grande autorité d'Abdagesés, & de la lâcheté de Tiridate, qui craignoit les dangers 3. Mais cete retraite eut toute l'apparence d'une fuite. Le désordre commença par les Arabes, & les autres, à leur exemple, retournèrent en leurs maisons, ou se rendirent au camp d'Artabanus. Si-bien que Tiridate étant repassé en Syrie avec peu de gens, les congédia tous, pour leur sauver l'infamie de la trahison.

XLVII. En cete année, le feu endom-
magea

REFLEXIONS POLITIQUES.

nent avec grande probabilité, que la guerre ne fait point pour lui, & qu'il ne la veut nullement; ni ceux qui ont été avancez par lui. *Létre 231.*

3 Quand un Prince est de petit courage, il lui faut un Premier Ministre, quien ait un grand, autrement toutes les affaires périront entre les mains du Prince & du Ministre. Ant. Perez dit agréablement, que le Roi & le Roïaume font un mariage; que le premier est le mari, & l'autre la femme; & que c'est un Roïaume veuf, que celui dont le Roi est imbécille.

NOTES HISTORIQUES.

e Probablement l'Auteur entend Vitellius, Gouverneur de Syrie.

540 LES ANNALES DE TACITE.
magea fort la ville de Rome, où le Mont-Aventin, & la partie du Cirque, qui lui est contigüe, furent réduits en cendres. Accident, qui tourna à la gloire du Prince 1, par le don qu'il fit de mille grans sesterces d'aux propriétaires des maisons brûlées, avec d'autant plus d'aplaudissement parmi le peuple, qu'il dépensoit peu en bâtimens particuliers, & qu'il n'en fit jamais que deux pour le public, le temple d'Auguste 2 & la Scene du théâtre.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont un grand avantage par dessus tous les autres hommes, car le pouvoir qu'ils ont leur donne moiën de se faire aimer quand ils veulent. Un sage Roi, disoit Henri-le-Grand, est comme un habile Apotiquaire, qui convertit le plus dangereux poison en antidote, & de ce qu'il y a de plus venimeux dans la vipère, en fait de la teriaque. *Dits mémorables d'Henri IV.* Quoique Don Pedro, Roi de Portugal, fût tres-severe, & même inexorable, il ne laissoit pas d'être tendrement aimé de ses Sujets, parce que sa libéralité égaloit sa rigueur, tenant pour maxime, que celui-là n'étoit pas digne du nom de Roi, qui ne fesoit pas tous les jours quelque bien à quelqu'un. *Mariana.* Un Historien Portugais dit, que lorsqu'on l'habilloit, il recommandoit à ses valets-de chambre de ne lui pas serrer sa ceinture, afin qu'il pût étendre sa main si loin qu'il voudroit.

2 Quand les Princes bâtissent des Eglises & des Monastères, ils le font souvent par un principe de vanité, c'est-à-dire, pour perpétuer leur mémoire
sous

NOTES HISTORIQUES.

* Sept millions, cinq cens mille livres.

téâtre de Pompée. Encore ne les dédia-t-il pas, quand ils furent achevez, soit à-cause de sa vieillesse, ou parce qu'il méprisoit le faste. Au reste, pour faire l'estimation de la perte que chaque propriétaire avoit faite, furent commis les quatre gendres de Tibère, Cnæius Domitius, Cassius Longinus, Marcus Vinicius, & Rubellius Blandus, auxquels fut adjoint P. Petronius nommé par les Consuls. On decerna aussi divers honneurs à l'Empereur, chacun en inventant de nouveaux, selon son esprit. Mais comme il mourut peu après, on n'a point scû ni ceux qu'il accepta, ni ceux qu'il refusa.

A N D E R O M E. 790.

XLVIII. La fin de son regne vit le commencement du Con- on, Les derniers Consuls de son regne furent Cn. &c.
sulat de Cnæius Acer-
ronius & de C. Pontius. Macron, dont le pou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

sous la sauvegarde du culte divin. Car les peuples sont bien plus soigneux de la conservation des Eglises, que des édifices profanes. Les plus grans Tirans sont ceux, qui ont bâti les plus magnifiques Eglises, témoin Justinien, qui en remplit la Grece & l'Italie, après avoir pillé & ruiné toutes les provinces de son Empire; & Jean Galéas, Duc de Milan, fondateur de la Chartreuse de Pavie, la plus belle de toute la Chretienté. Chap. 109. & 152 du *Commines* espagnol.

pouvoir étoit déjà trop grand, cultivoit de jour en jour plus assidûment la bienveillance de Caligula, qu'il n'avoit jamais négligée 1 : & depuis la mort de Claudia *e*, que ce jeune Prince avoit épousée, comme j'ai dit, il avoit obligé sa propre femme *f* à ne rien épargner pour le rendre amoureux d'elle 2, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point de plus sûr moïen, pour parvenir un jour à la faveur des Princes, que de cultiver leur amitié dans leur fortune privée, & lorsqu'il est encore incertain s'ils regneront.

2 On peut dire aujourd'hui, que le mariage est celui de tous les Sacremens qui est le plus profané. Il est tout commun de voir des hommes, qui n'épousent de jolies femmes, que pour avoir moïen de faire leur fortune, en les prostituant à des Grans. On crie tant contre la débauche des femmes, mais on devoit bien plutôt crier contre l'infamie des maris, qui y consentent, pour se faire des patrons aux dépens de leur honneur, &, qui pis est, au grand mépris de l'honnêteté publique, & de toutes les loix divines & humaines. Sixte-quin disoit, qu'il n'y avoit rien au monde de plus monstrueux, ni qui ressemblât davantage aux chiens, que les hommes, qui fesoient trafic de leurs femmes. Aussi y mit-il bon ordre dès le commencement de son Pontificat, ordonnant, que les maris, qui prostitueroient volontairement

NOTES HISTORIQUES.

e Morte en couche. Suetone in *Caligula*.

f Ennia Suetone dit, que ce fut Caligula, qui la corrompit, avec promesse par écrit de l'épouser. *Enniam Navian, Macrenis uxorem, sollicitavit ad stuprum, pollicitus matrimonium suum, si potius imperio fuisset: de qua ea re & juvenando & chirographo cavit. In Caligula.*

& pour tirer de lui une promesse de mariage 3. Car il n'y avoit rien, que Caligula n'acordât volontiers pour obtenir l'Empire ; & bien qu'il eût l'esprit violent, il ne laissoit pas d'avoir appris sous la discipline de son aïeul toutes les finesse de la dissimulation.

XI.IX.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ment les leurs, fussent punis de mort irrémisiblement, & que si quelques-uns ne pouvoient pas remédier eux-mêmes à la mauvaise vie de leurs femmes, à cause de l'autorité des adultères, ils eussent à le faire savoir au Pape, sous peine d'être punis comme s'ils avoient consenti volontairement à leur débauche. *Leti, livre 1. de la 2. partie de la Vie de Sixte V.* Le Roi de Portugal Don Pedro, surnommé *o Justiceyro*, punissoit très-rigoureusement les adultères. Il fit châtrer un Ecuier de sa Maison, quoique ce fût un de ses plus confidens serveurs, parce qu'il vivoit familièrement avec la femme d'un certain Juge. Une autrefois, il fit brûler la femme d'un marchand de Lisbonne, qui fut surprise en flagrant delit, & couper la tête à son adultère. De sorte que s'il n'eût pas commis le même crime avec Eleonor de Meneses, femme de Laurent Vasquez, qui, pour le lui reprocher, porta depuis des cornes d'argent attachées au cordon de son chapeau *, l'Histoire n'auroit jamais pû lui contester le glorieux surnom de Justicier. * *Mariana chap. 9. du livre 17. de son Histoire.*

3 Les Princes sont volontiers des promesses de mariage aux filles, dont ils veulent abuser, car ils savent bien que personne ne pourra les contraindre à tenir leur parole. Mais (comme dit Commynes en parlant d'Edouard IV. d'Angleterre) tels jeux sont bien dangereux, car Richard, Duc de Glocester, en prit occasion de faire

étran-

XLIX. Tibère le connoissoit à fond, & pour cela même, il balançoit fort entre ses petits-fils, sur le choix de son successeur *g.* Le fils de Drusus lui étoit & plus proche, & plus cher, mais l'âge lui manquoit: au lieu que Caligula étoit dans toute la force de la jeunesse, & fort aimé du peuple; ce qui lui atiroit la haine de son grand-père. Il songea même à Claudius, qui étoit d'un âge mûr, & d'un naturel enclin aux bonnes choses; mais son peu d'esprit & de vigueur, lui

REFLEXIONS POLITIQUES.

étrangler les deux fils de son frère, & déclarer bâtarde ses deux filles, sous couleur qu'Edouard avoit épousé leur mère, ayant actuellement pour femme une Dame Angloise, que l'Evêque de Bath disoit avoir mariée secrètement avec lui. La prétention du feu Duc de Montmouth étoit fondée sur un pareil prétexte. Quoi qu'il en soit, ces sortes de promesses ont toujours des suites malheureuses, ou pour l'Etat, ou pour le Prince: ou l'Etat est troublé par une guerre civile; ou le Prince, qui manque à sa promesse, est exposé à des conspirations, dont il a bien de la peine à se garantir. Témoin celle de la Marquise de Verneuil & du Comte d'Auvergne, son frère utérin, contre Henri IV. laquelle auroit bouleversé toute la France, si elle eût réussi.

NOTES HISTORIQUES.

g Liberos Germanici circumveniebat, quò nepotem suum ex Druso filium naturalem ad successionem imperii confirmaret. Suetone in Tiberio. Anxio de successore Tiberio, & in verum nepotem promittit. In Caligula.

lui en ôta la pensée 1. Il craignoit d'ailleurs, que le nom des Cefars, & la memoire d'Auguste ne tombassent dans le mépris, s'il prenoit un successeur hors de leur Maison. Car il ne se soucioit pas tant de gagner l'affection présente, *par le bon choix, qu'il pouvoit faire au dehors*, que de perpétuer la gloire de sa propre famille. Enfin, ne sachant à quoi se résoudre, il abandonna au Destin une affaire, dont la foiblesse de son corps l'empêchoit de surmonter les dificultez, jetant néanmoins à la traverse certains mots, qui marquoient qu'il prévoïoit ce qui ariveroit.

Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince peu entendu est, selon Commynes, la plus grande plaie, que Dieu puisse envoyer au peuple. Car un tel Prince met toujours en main d'autrui son autorité, dont il devoit être plus jaloux, que de toute autre chose. La suite montra, que Tibère avoit tres-bien jugé de Claudius, qui fut l'esclave de ses femmes, & de ses afranchis, lorsqu'il fut assis sur le trône. Ce n'est pas assez pour un Prince, d'avoir de bonnes inclinations, il faut encore qu'il soit capable d'en faire un bon usage. Philippe III. Roi d'Espagne étoit doué de toutes les vertus d'un homme-privé, mais son regne, qu'on peut appeler le regne des Favoris absolu, fit voir, que son précepteur Garcia de Loaisa, qui fut depuis Archevêque de Toledé, ne s'étoit point trompé, lorsqu'il avoit dit à Philippe II. que le Prince d'Espagne n'avoit pas assez de génie, ni de vigueur, pour gouverner une si vaste Monarchie.

Car il reprocha assez ouvertement à Macron, qu'il abandonnoit le soleil couchant 2, pour adorer le soleil levant: & un jour, que Caligula, à l'occasion de quelque discours sur lequel on venoit de tomber, se moquoit du Dictateur Sulla, il predict, que Caius auroit tous les vices de Sulla, & n'auroit aucune de ses vertus. Et sur ce qu'il embrassoit avec abondance de larmes le plus jeune de ses petits-fils *b*, voyant Caligula le regarder de travers: Tu le tueras, dit-il, & un autre te tuera 3. Mais quoique son mal empirât, il ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il est fatal aux Princes de voir toujours mourir leur autorité avant eux. Comme ce n'est point leur personne qu'on aime, mais leur fortune, on les abandonne sitôt qu'on s'aperçoit que leur mort approche. Car, dit Commynes, plus de gens servent pour l'espérance des biens à venir, que pour les biens qu'ils ont déjà reçus. Ainsi; il ne faut pas s'étonner, si les Princes sont si soigneux de cacher leur défaillance, qui faisant aler toutes les adorations à leur successeur, semble les dégrader, & les réduire à la condition privée.

3 Les Princes, qui versent le sang royal, périssent presque toujours de mort violente. Henri IV. ne voulut point permettre, que l'on fit le procès au Comte d'Auvergne, quoiqu'il fût criminel d'Etat au premier chef, seulement parce qu'il étoit fils-naturel de Charles IX. Bel exemple du respect, qui est dû au sang des Rois,

NOTES HISTORIQUES.

b C'étoit Tibère le jumeau, fils de son fils Drusus, lequel Caligula fit mourir, parce qu'il prenoit du contrepoison.

ne retranchoit rien de ses plaisirs infames, voulant faire croire, que la patience étoit une véritable vigueur 4. Et d'ailleurs, il s'étoit toujours moqué des ordonnances des Médecins 5, & du peu d'esprit de ceux, qui après l'âge de trente ans avoient besoin du
con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Plusieurs Princes avancent leur mort à force de cacher qu'ils sont malades. Ferdinand-le-Catolique se promenoit presque moribond par toutes les villes de la Castille, pour persuader aux peuples, qu'il étoit parfaitement guéri de la maladie, dont il avoit pensé mourir un mois auparavant. Sixte Quint étant tombé grièvement malade dans la troisième année de son Pontificat, suspendit l'exposition du S. Sacrement, & toutes les prières publiques, qui se faisoient à Rome pour le rétablissement de sa santé, disant au Cardinal Montalte: Mon neveu, tant de prières font croire au peuple, que je ne suis plus en vie; au-lieu que mon intention est de faire croire que je suis vivant, quoique je sois mort. *Leti dans le 3. livre de la 2. partie de sa Vie.*

5 Il faut métre une grande différence entre les Médecins & la Médecine. Les Médecins peuvent être méprisés à cause de leur ignorance, mais non pas la Médecine, que Dieu a instituée pour le soulagement du corps humain. *Altissimus creavit medicamenta.* Il ne faut pas, que les Princes deviennent les esclaves de leurs Médecins, comme un Louis XI à qui la peur de mourir faisoit souffrir toutes les insolences du sien; mais l'autre extrémité, qui est de ne rien faire de tout ce qu'ils ordonnent, est une folie plutôt qu'une vraie force d'esprit. Charles VIII. dit Commynes, avoit quatre bons Médecins,

548 LES ANNALES DE TACITE.
conseil d'autrui , pour choisir ce qui étoit propre ou contraire à leur santé.

L. Cependant , on jetoit à Rome les semences des cruautéz , qu'on devoit exercer jusqu'après la mort même de Tibére. Lelius Balbus , qui avoit fait condamner pour crime de leze-majesté Acutia , autrefois femme de P. Vitellius , fit bannir Junius Otho , Tribun du peuple , pour s'être opposé à la récompense qu'on lui décernoit. Quelque tems après , Albucilla , fameuse par le nombre de ses galans , & par son mariage avec Satrius Secundus , le dénonciateur de la conjuration de Sejan , étant acusée de quelques imprécations contre *on* , d'avoir consulté les Magiciens sur la vie du Prince. le Prince, l'on impliquoit dans ce crime , comme ses complices & ses adultères , Cneïus Domitius , Vibius

REFLEXIONS POLITIQUES.

eins , mais il n'ajoutoit foi qu'au plus fou , auquel il donnoit tant d'autorité , que les autres n'osoient parler , qui volontiers l'eussent purgé quatre jours auparavant : car ils y voïoient les occasions de mort , comme il advint.
Dernier chap. de ses Memoires. Exemple , qui montre , à quoi les Princes s'exposent par leur indocilité. Au reste , l'on a souvent remarqué , que les Princes , qui ont vécu le plus longtems , ont été ceux , qui se sont le moins acoutumez aux remèdes. Le Grand-Maître Cardinal d'Aubusson & le Pape paul IV. qui ne s'en étoient presque jamais servis , vécurent tous deux plus de quatre-vints ans.

bius Marfus, & Lucius Arruntius. J'ai déjà parlé de la noblesse du premier. Le second étoit considérable par les anciennes dignitez de sa famille, & par ses belles lètres. Mais comme les memoires envoïez au Sénat portoient, que Macron avoit présidé à la déposition des tèmoin, & à la torture donnée aux esclaves; & que d'ailleurs il n'y avoit aucune lètre du Prince contre ces Sénateurs; cela fit soupçonner, que Tibère, qui étoit malade, ne savoit peutêtre rien de cète acufation 1, & que la plupart des chefs, qu'elle contenoit, étoient controuvez par Macron, dont la haine contre Arruntius étoit connue de toute la ville.

LI. C'est-pourquoi Domitius & Marfus coulèrent le tems, l'un voulant travailler à sa défense; l'autre feignant de ne vouloir plus manger. Mais Arruntius, conjuré par ses amis de diférer sa mort, répondit: Que " toutes choses n'étoient pas bienséantes à "

„ tous

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. La haine des Favoris est cent fois plus dangereuse que celle des Princes. Les Princes procèdent presque toujours par les formes ordinaires, mais les favoris, qui ont à faire à des maîtres imbécilles, se servent de mille moïens secrets, dont il est impossible de se garantir. Don Alvaro de Luna, sous Jean II. Roi de Castille, le Duc de Lerme & Don Rodrigo de Calderon sous Philippe

pe

„ tous également; qu'il avoit assez vécu 1, &
qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

pe III. Roi d'Espagne, le Cardinal Chancelier du Prat sous François I. le Duc d'Espernon sous Henri III. Roi de France, & le Maréchal d'Ancre sous la Régence de Marie de Médicis, fournissent, dans l'Histoire, mille exemples des injustices & des excès, auxquels sont sujets les favoris des Princes, qui abandonnent le timon de leur Etat.

1 Il est bien plus doux à un homme de bien, qui est dans les hautes charges, de mourir dans un âge vigoureux, que de vivre dans la dure nécessité de complaire à des Ministres, ou à des favoris, qui abusent impunément de l'autorité du Prince. Le Chancelier Olivier, que M. de Thou loue de n'avoir jamais ouvert d'avis injuste, ni servile, aima mieux perdre les Seaux, & quitter la Cour, que de s'acommoder aux volontez, & aux passions de la Duchesse de Valentinois, maîtresse d'Henri II. François II. le rapella à la Cour, & lui rendit les Seaux, mais le Cardinal de Lorraine, son Premier Ministre, voulant se servir de lui comme d'un esclave, (ce sont encore les termes de M. de Thou) il s'abandonna si fort à sa douleur, qu'il en mourut, après avoir reproché au Cardinal, qui l'étoit venu visiter dans sa maladie, que tout le regret qu'il avoit, étoit de ne s'être pas opposé avec assez de vigueur aux violences de ceux qui gouvernoient. *Thuan. lib. 23. & 25.* Ainsi, le Viceroi de Sicile Don Juan de Vega avoit grand sujet de s'estimer le plus heureux courtisan de son tems, pour être parvenu à la charge de President de Castille, (qui est proprement le Chancelier d'Espagne), sans avoir jamais fait la cour au Prince Ruy Gomez de Silva, le favori tout-puissant de Philippe II.

qu'il ne se repentoit que d'avoir passé sa „
vieillesse parmi les inquiétudes, les persé- „
cutions, & les dangers, toujours haï de „
quelque Favori, autrefois de Sejan, & „
maintenant de Macron, non point pour „
leur en avoir donné sujet 2, mais parce „
„ qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les favoris haïssent presque autant tous les courti-
sans, qui ne sont ni pour ni contre eux, que ceux,
qui les ont ofensez. Les Princes & leurs Ministres sont
la plupart de l'humeur de Louïs XI. qui, selon Commi-
nes, étoit ennemi de tous les Grans, qui se pouvoient
passer de lui. Le Cardinal d'Ossât n'avoit jamais donné
à Monsieur de Rosny, Surintendant des Finances, au-
cun sujet de mécontentement; & cependant il ne fut ja-
mais aimé de ce Ministre, qui sans considérer qu'il étoit
le plus fidèle & le plus utile serviteur qu'Henri IV. eût
en Italie, & qu'il n'avoit aucun patrimoine, prenoit
plaisir à lui faire attendre le paiement d'une pension de
quatre-mille écus, que le Roi lui avoit donnée pour
l'aider à soutenir la dignité de Cardinal: par laquelle,
dit-il dans une lettre à M. de Villeroy, j'ay toujours
craint d'être condamné à une perpétuelle & honteuse pau-
vreté. *Lettre 269. & 320.* où il ajoute, que M. de
Rosny n'a pas seulement daigné répondre à une lettre
qu'il lui avoit écrite sur ce sujet. Ce qui montre, que
les meilleurs Ministres préfèrent quelquefois un petit
point d'honneur * à la gloire & à l'intérêt du Prince &
de l'Etat. * C'est que ce Cardinal devoit toute sa fortune
à Monsieur de Villeroy, & lui rendoit plus de devoirs
qu'à M. de Rosny, ainsi qu'il y étoit obligé par toutes
les loix de la reconnaissance, comme aussi par la rela-
tion

„ qu'il ne pouvoit aimer la cruauté, ni la ti-
 „ rannie : que véritablement il pouroit écha-
 „ per des mains du Prince, à qui il ne restoit
 „ que tres-peu de vie : mais comment se ga-
 „ rantir de la jeunesse de celui, qui aloit suc-
 „ céder ? Si Tibère, après une si longue ex-
 „ périence, s'est laissé corrompre à la licen-
 „ ce de l'empire absolu, Caius Cesar, qui est
 „ à peine sorti de l'enfance, qui ne fait rien
 „ de tout ce qu'il importe à un Prince, &
 „ qui a été nourri à l'école des crimes 3, de-
 vien-

REFLEXIONS POLITIQUES.

tion de son ministère à celui de ce Secrétaire d'Etat, qui
 en vertu de sa charge avoit à répondre à ses dépêches.

3 Ce n'est pas assez qu'un Prince soit né d'un père &
 d'une mère vertueux, comme l'étoient incontestable-
 ment ceux de Caligula, car ce n'est pas de la génération
 que viennent les vertus, ou les vices des enfans, mais de
 l'éducation qu'on leur donne. Comme dans une bon-
 ne terre, qui n'est point cultivée, ou qui ne l'est pas
 par un bon laboureur, naissent des ronces & des buis-
 sons, les méchantes inclinations & les vices prennent
 bientôt racine dans les meilleurs naturels, quand l'art
 ne vient pas au secours de la nature. Que peut-on es-
 pérer de bon d'un Prince, qui au sortir du berceau
 est nourri parmi des femmes folles, (c'est comme
 parle Erasme) qui passe son adolescence parmi des
 filles lascives, des flatteurs infames, des bouffons, des
 comédiens, des débauchez, des fous, & des scélérats,
 de qui il n'apprend que des sautez, & qui ne lui in-
 spirent que l'amour des plaisirs, que le faste, l'ar-
 gance

„ viendra-t-il meilleur à celle de Macron, qui
 „ aiant été choisi pour oprimer Sejan, parce
 „ qu'il est pire que lui, a déjà tourmenté & déso-
 „ lé la République par un plus grand nombre de
 „ scélérateſſes ? Je prévois même une ſervitude
 „ encore plus dure, &, par conſéquent, je veux
 „ me délivrer tout enſemble de la douleur du
 „ paſſé, & de la crainte des maux, qui ſont à la
 „ veille d'ariver 4. Et cela dit en forme de proſé-
 tie,

REFLEXIONS POLITIQUES.

gance, l'avarice, la vengence, & la tyrannie. Enfin, de quoi ſera capable un Prince, qui d'une telle école eſt apellé au gouvernement d'un Roſaume ? *Dans ſon Inſtitution du Prince.*

4 Les pronostiques des perſonnes, qui ont vieilli dans le maniment des affaires publiques, doivent être pris pour des avertiſſemens, que la Providence divine donne aux peuples, & aux Magiſtrats, pour les faire penſer aux remèdes, que la prudence humaine peut apporter aux maux, dont ils ſont menacez, ou pour les diſpoſer à faire penitence. Frere Jérôme, dit Commi- nes, avoit toujours aſſuré la venue du Roi Charles VIII. diſant, qu'il étoit envoie de Dieu, pour châtier les Tirans d'Italie. Avoit dit auſſi, qu'il viendrait à Piſe, & que ce jour-là mourroit l'Etat de Florence; & ainſi advint, car Pierre de Medicis fut chaſſé le même jour Il me répondit, que Dieu avoit donné une ſentence contre le Roi, pour ne s'être aquité de la reformation de l'Egliſe, comme il devoit, & pour avoir ſoufert, que ſes gens pillaiſſent ainſi le peuple, auſſi bien ceux, qui lui ouvrieroient les portes ſans contrainte, comme les ennemis. *Chapitre 2. du livre 8 de ſes Memoires.* Au reſte, que perſonne ne s'étonne ici
 Tom. II. Aa que

554 LES ANNALES DE TACITE.
tie, il se coupa les veines. La suite montrera,
qu'Arruntius avoit eû raison d'avancer sa mort.

LII. Le Sénat fit mener & exécuter en prison
Albucilla, après qu'elle se fut donnée en vain un
coup pour se tuer. Les Ministres de ses débauches
Grasidius Sacerdosⁱ, prétorien, & Pontius Fre-
gellanus, Sénateur, furent pareillement punis ;
l'un fut envoyé en exil, & l'autre chassé du Sénat.
On ordonna la même chose contre Lelius Bal-
bus, avec d'autant plus de joie, que cet homme
passoit pour un orateur dangereux, & toujours
prêt à employer son éloquence contre les inno-
cens.

LIII. Ces mêmes jours-là, Sextus Papinius,
de famille consulaire, choisit un genre de mort
bien étrange, qui fut de se précipiter soudaine-
ment. On en attribuoit la cause à sa mère, qui,
après avoir essuyé beaucoup de refus, l'avoit, en-
fin, à force de caresses & de profusions, fait con-
sentir à des choses, qu'il croioit ne pouvoir plus
éviter

REFLEXIONS POLITIQUES.

que je méte ce Religieux au rang des Magistrats publics,
car bien qu'il ne le fût pas, il avoit part à toutes les afai-
res de sa République, qui ne se gouvernoit que par ses
conseils.

NOTES HISTORIQUES.

ⁱ D'Ablancourt craignant de se méprendre, omet le nom de
Sacerdos, lequel il a crû ne pouvoir pas être un nom propre,
à-cause qu'il signifie Prêtre.

éviter que par la mort. Elle fut donc acufée dans le Sénat, où elle eut beau se jeter aux piez des Juges, & leur représenter la foiblesse de son sexe, sa solitude, & les autres misères de sa condition ; car on ne laissa pas de la bannir de Rome pour dix ans, jusqu'à ce que son autre fils eût passé les premiers feux de sa jeunesse.

LIV. Les forces & la vie abandonnoient déjà Tibère, mais la dissimulation ne le quitoit pas encore 1. On lui voioit le même courage, la même contenance, la même circonspection en tout ce qu'il disoit. Quelquefois il affectoit un air de belle humeur, pour mieux cacher sa défaillance, qui paroissoit visiblement. Enfin, après avoir changé de lieu, il s'arêta au Cap de Misène, dans une maison de plaisance, qui avoit appartenu autrefois à L. Lucullus, où l'on découvrit, qu'il aprochoit de sa fin, par cêteruse. Il y avoit un grand Médecin, nommé Cariclès, qui bien qu'il ne fût pas le sien, ne laissoit pas de lui donner quelquefois des avis pour sa santé. Celui-ci prenant congé de lui, comme pour aler vaquer à ses affaires, lui tâta le poulx, sous couleur de lui vouloir baiser la main par manière de respect & d'obéissance. Mais Tibère pénétra sa pensée ; car soit par dépit, ou par finesse, il fit

A a 2

cou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les bons Princes cachent leur défaillance à leurs Sujets, de peur de les affliger ; & les Tirans, de peur de les réjouir.

couvrir la table, où il demeura plus long-tems qu'à son ordinaire, comme si c'eût été pour faire plus d'honneur à son ami, qui partoît. Toutefois Cariclés assûra Macron, que Tibère baïsseroit, qu'il ne dureroit pas plus de deux jours. Là-dessus, ceux qui se trouvoient présens, tiennent des conférences secrètes ², & dépêchent incessamment des couriers vers les Généraux des armées. Le seizième de Mars, chacun aiant crû, qu'il venoit de mourir, Caligula, environné d'une foule

REFLEXIONS POLITIQUES.

² Il faut que les courtisans soient bien certains de la mort prochaine du Prince, quand ils s'assemblent pour délibérer de ce qu'ils ont à faire après sa mort, car il n'y a rien de plus dangereux que ces sortes de conférences clandestines, dont les auteurs sont toujours regardés par le Prince, comme des gens qui ont intérêt de desirer qu'il meure. Si les brigues, que l'on fesoit pour la Reine & pour Monsieur, dit M. le Duc de la Rochefoucault, n'éclatoient pas davantage, c'est que la santé du Roi, qui sembloit se rétablir, leur fesoit craindre, qu'il ne fût averti de leurs pratiques, & qu'il ne fît passer pour un crime les précautions qu'ils prenoient d'établir leur autorité après sa mort. Le lendemain, ajouta Monsieur de la Chastre, le Roi se trouva mieux, & sur le soir voulant tenir le Conseil, il le dit à la Reine, & la fit sortir de la chambre, ce qu'elle prit pour un nouvel outrage, que lui fesoient les deux Ministres, à qui ce petit moment de meilleure santé avoit rehaussé le cœur à tel point, que leurs amis commençoient à dire hautement, que si le Roi guérissoit, on pouvoit s'assûrer de la ruine de tous ceux, qui s'étoient déclarés pour la Reine, & contr'eux. *Memoires de la minorité de Louis XIV.*

foule de monde, qui le congratuloit, commençoit à se montrer en public, pour être reconnu Empereur, lorsque tout-à-coup on lui vint annoncer, que la vue & la parole étoient revenus à Tibère, & qu'il apelloit ses gens, pour lui donner quelque restaurant *k*. La fraïeur se répand parmi les esprits, chacun fait le triste, ou l'ignorant, les uns vont d'un côté, les autres d'un autre; Caligula, tout interdit, n'attend plus que la mort. Mais Macron, sans montrer aucun trouble, fait retirer la compagnie, & commande qu'on étouffe le pauvre vieillard *3* à force de le charger de couvertures. Ainsi mourut Tibère *4* à l'âge de soixante-&-dix-huit ans.

A a 3

Som-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Tant les hommes ambitieux ont de peine à souffrir le moindre retardement des espérances, qu'ils ont une fois conquës, soit justes, ou injustes.

4 Il arrive souvent aux Princes de mourir de la main de ceux, qui leur ont les plus grandes obligations. Le dernier Duc de Bourgogne fut vendu au Duc de Lorraine par le Comte de Campobasse, qui tenoit toute sa fortune de lui, & N. de Bourbon, Evêque de Liège, fut tué par Guillaume de la Marche, son domestique & son confident. *Memoires de Commynes*. Monsieur le Cardinal de Richelieu a bien raison de dire, (& ce n'est pas sans

NOTES HISTORIQUES.

k Les imprécations, que fit contre lui en mourant le jeune Drusus, son petit-fils, qu'il avoit fait mourir de faim, eurent du moins leur effet en cela.

Sommaire de la vie & du regne de Tibère.

LV. Il étoit de la race des Claudes du côté de son père & de sa mère, quoique celle-ci fût entrée, par diverses adoptions, en la famille Livia, & puis en celle des Césars. Dès sa première enfance, il eut des aventures étranges *1*, car il fut comme un exilé à la suite de son père *l*, qui étoit proscrit *m*. Après qu'Auguste fut devenu

REFLEXIONS POLITIQUES.

sans l'avoir éprouvé plusieurs fois) qu'il n'y a point de gens moins reconnoissans des bienfaits, que ceux, qui les méritent moins; étant certain, que les mêmes qualitez, qui rendent les hommes dignes d'en recevoir, sont celles, qui les rendent desirieux d'en témoigner leur reconnoissance. *Chapitre 7. de la 2. partie de son Testament Politique.*

1 Pour devenir grand homme, il faut passer quelques années à l'école de l'adversité, ou de la persécution. Commynes dit, que le travail, que Louis XI eut en sa jeunesse, quand il se retira à la Cour du Duc de Bourgogne, où il fut six ans, lui valut beaucoup. Car, ajoute-t-il, il fut contraint de complaire à ceux dont il avoit besoin; & ce bien, qui n'est pas petit, lui vint de l'adversité. *Chap. 10. du livre 1. de ses Memoires.*

NOTES HISTORIQUES.

1 Son père étoit si passionné pour la liberté de la République, qu'il osa proposer de donner récompense à tous les meurtriers de Jules César, qui l'avoit honoré de la charge d'Amiral dans la guerre d'Alexandrie, & de la dignité de Pontife.

m Par Auguste, avec qui il fit, depuis, sa paix, en lui cédant sa femme Livia Drusilla.

nu son beau-père, il eut affaire à de puissans rivaux 2, tantôt à Marcellus & à Agrippa, tantôt à Caius & à Lucius petits-fils de l'Empereur. Le peuple chérissoit même son frère Drusus plus que lui. Mais il ne fut jamais plus en danger, qu'après avoir épousé Julia, dont il falloit tolérer les débauches 3, ou abandonner la compagnie. A son retour de Rhodes, trouvant Auguste sans enfans, il fut douze ans le maître de sa maison, & lui succéda à l'Empire, qu'il gouverna près de vint-trois ans. Ses mœurs furent aussi différentes, que les divers états de sa vie. Il vécut sans reproche tandis qu'il fut homme privé, ou qu'il commanda les armées sous Auguste. Adroit à cacher ses vices, sous une modestie feinte, tant que Germanicus & Drusus restèrent en vie; mêlé de bien & de mal, jusqu'à la mort de sa mère; cruel à l'excès, mais secret dans ses plaisirs infames, tant qu'il aima ou redouta Sejanus; enfin, abîmé dans tous les crimes, & dans toutes les plus monstrueuses voluptez, lorsqu'ayant banni la pudeur

Aa 4

& la

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 De puissans ennemis sont de puissans éguillons à la vertu pour un homme qui a le cœur bien placé. *Nomen in documenta.*

3 Il n'y a point de pire condition que celle d'un Grand, qui ayant épousé la fille de son Prince est en danger de perdre sa fortune, s'il se plaint des débauches de sa femme; & sa réputation, s'il ne s'en plaint pas. Mais il est vrai, que la corruption du siècle a levé l'emba-

560 LES ANNALES DE TACITE.
& la crainte 4, il ne suivit plus que sa méchante inclination.

REFLEXIONS POLITIQUES.

L'embaras, car aujourd'hui les Grans sacrifient tout à la fortune. *Corrumpere & corrumpi seculum vocatur.*

4 La plus forte, & par conséquent la plus dangereuse tentation, qui puisse ariver à un Prince, qui n'est pas vertueux à toute épreuve, est de n'avoir plus rien à craindre, ni personne à respecter. Louïs XI. ne fut jamais un bon Prince, ni près de là, mais quand il se vit délivré du Connétable de S. Pol, & du Duc de Bourgogne, il foula ses Sujets d'autant plus impitoyablement qu'il lui sembloit bien qu'en sa vie il ne trouveroit aucun contredit en son Royaume. Ce sont les termes de Commynes chap. 11. du livre 5. de ses Memoires. Au reste le portrait que Tacite fait ici de Tibère, a servi de modele à celui qu'Onufre Panvini nous a laissé du pape Pie IV. Ses mœurs, dit-il, changèrent selon les tems. Tandis qu'il fut homme privé, ou qu'il exerça des charges & des emplois sous ses prédécesseurs, sa vie fut sans reproche, & sa réputation sans tache. Devenu Pape, il se gouverna avec toute la sagesse & la retenue requise dans un Souverain Pontife, pendant que le Concile de Trente demeura ouvert; mais après qu'il eut mis fin à ce Concile, qui lui étoit une bride très incommode, à cause de la reformation de la Cour de Rome, que les Princes y demandoient instamment; suivant son penchant naturel, il se laissa aler à beaucoup de choses, qui n'étoient pas fort approuvées. *In Vita Pii IV.*

SUUM CUIQUE DECUS POSTERITAS REPENDIT.

TABLE DES ANNALES,

DU

SECOND TOME.

*Le premier nombre marque le Livre, &
le second la Page.*

A

- A** *Bidagesés* est cause de la perte de Tiridate Roi des Par-
tes. VI. 534. & *suiv.*
- Abdus*, Eunucque, conseille d'envoier des Ambassadeurs à
Rome contre Artabanus Roi des Partes. VI. 502. Empoison-
né par Artabanus. VI. 505.
- Acerronius*, Consul. VI. 541.
- Acusateurs* soustenus, & récompensez. IV. 267. & 290. aban-
donnez à la vengeance publique, quand ils devenoient inuti-
tiles. IV. 380. Les principaux du Sénat devenus acufateurs.
VI. 435. Consternation publique causée par les delateurs.
IV. 377. & VI. 435.
- Afer* acuse d'adultère Claudia Pulcra cousine d'Agrippine. IV.
331. Tibère le met au rang des plus illustres orateurs. IV.
333. Afer acuse encore le fils de Pulcra. IV. 366.
- Agrippa* (Haterius) opine à mort contre Lutorius Priscus. III.
121. Est contredit par M. Lepidus, & suivi de tous les au-
tres. *ibid.* & *suiv.* Son consulat remarquable par une tentati-
ve qui se fit pour la reformation du luxe. III. 125. Il veut
obliger deux Consuls, qui s'étoient acusez réciproquement,
à poursuivre leur acufation. VI. 428.
- Agrippa* (Asinius) Sa mort. IV. 357.
- Agrippa* (Vibul.) Sa mort étrange & précipitée. VI. 527.
- Agrippine*, femme de Germanicus. Mésintelligence entre elle
& Tibère. IV. 331. & *suiv.* Séjan lui fait dire, que l'Em-
pereur la veut empoisonner. IV. 337. Sa mort. VI. 479.
- Agrippine*, fille de Germanicus. Tibère la marie à Domitius,
petit neveu d'Auguste. IV. 392.
- Albucilla* acufée d'avoir fait des imprécations contre Tibère.
VI. 548. Executée. VI. 554.
- Amphictions*, Conseil d'Etat chez les Grecs. IV. 225.
- Angers* se révolte contre les Romains. III. 105. Est reduite à
l'obéissance par Acilius Aviola. *ibid.*
- Année* malheureuse. IV. 362. & 372.
- Annia* Rufilla, punie pour avoir fait des insultes à un séné-
teur.

TABLE DES ANNALES.

- teur. III. 95.
Antoine (Marc) Triumvir. Son nom laissé dans les Fautes III. 39.
Antonia ne se trouve point aux funérailles de Germanicus, son fils. Pourquoi. III. 7.
Antonius (Julus) corrompt la fille d'Auguste. III. 39. puni de mort. IV. 317 & 318.
Antonius (Lucius) exilé à Marseille, y meurt. IV. 317. & 318. Ses os mis dans le tombeau de ses ancêtres. IV. 318.
Apicata, femme de Sejan, est repudiée par son mari. IV. 198. Révèle à Tibère les auteurs de la mort de son fils Drusus. IV. 219. Et meurt de regret de la mort de ses enfans. V. 413.
Apronia, précipitée par son mari. IV. 250.
Apronius (Luc.) étant en Afrique fait décimer une cohorte. III. 47. malheureux dans son expédition contre les Frisons. IV. 387. & 388. Beaupère de Getulicus. VI. 496. Son fils donne la fuite à Tacfarinas. III. 51.
Aquila, accusée d'adultère, est exilée. IV. 313.
L'Arménie est envahie par les Hibères. VI. 510.
Arrest du Senat touchant la construction des amphitheatres. IV. 360.
Arrests de mort. Ordonnance faire pour la surseance de leur exécution. III. 123. & 124.
L. Arruntius se fait mourir, pour ne voir pas les desordres de la Republique. VI. 351.
Arsacés, fils d'Artabanus, est fait Roi d'Arménie par son pere. VI. 502.
Artabanus se revolte contre les Romains. VI. 501. & *suiv.* ses troupes sont vaincues par les Hibères, & lui-même pareillement. VI. 514. Il se réfugie chez ses voisins. VI. 517. Et ensuite est rapellé par ses sujets. VI. 535. & 536.
Artaxata, ville capitale de l'Arménie, prise par les Hibères. VI. 509.
L. Aruseius, executé à mort. VI. 527.
Asiles. Les abus qui s'y commétoient. III. 149. Raïsons des villes, qui vouloient se maintenir dans la possession du droit d'asile. III. 151. & *suiv.* Ce que le Senat en ordonna. III. 155. & 156. Le droit d'asile demandé par les Samiens, & par les Habitans de Cò. IV. 225.
L. Asprenas demande pourquoi l'on omet le nom de Claudius. III. 40.
Asinius Gallus. Pison le demande pour un de ses avocats. III. 22. Son avis contre Serenus, modéré par Tibère. IV. 266. Ofense encore Tibère en le voulant obliger à déclarer ceux dont il se déffoit. IV. 381. & *suiv.* Sa mort. VI. 476. Tibère dit, qu'il étoit l'adultère d'Agrippine. VI. 479.
Atia

TABLE DES ANNALÉS.

- Atilius* donne un spectacle de gladiateurs à Fidenes. IV. 358.
 où cinquante mille personnes furent écrasées. IV. 360.
Auguste. Livia lui dédie une statue. III. 157.
 Jeux *Augustaux*. L. Apronius demande que les Féciaux président à ces jeux, mais Tibère l'empêche. III. 158.
Aviola, Lieutenant de Tibère dans les Gaules, soumet les villes de Tours & d'Angers révoltées. III. 105.
Autun, l'Académie des Gaules, se souleve contre les Romains à la persuasion de Sacrovir. III. 107.

B

- Bladins* & Farceurs bannis de l'Italie, à cause de leurs sautez. IV. 225. & suiv.
Balbus (Lélius,) orateur dangereux, est chassé du Senat. VI. 554.
Blandus (Rubellius) petit-fils d'un Chevalier Romain, épouse Julia, fille de Drusus & veuve de Néron, au grand mécontentement du peuple romain. VI. 486.
Blésus (Junius) fait semblant de refuser le Gouvernement d'Afrique. III. 93. Est continué dans ce Gouvernement. III. 143. Reçoit les ornemens du triomphe. III. 177. Est proclamé *Imperator* par les légions. III. 181.
 Les *Blésus* se font mourir volontairement. VI. 527.

C

- Caligula* épouse Claudia fille de Marcus Silanus. VI. 470. Sa dissimulation. *ibid.* & 543.
Sab. Calvisius est accusé du crime de lèse-majesté. VI. 443.
Capiton (Ateius) grand flatteur. III. 171. Habile homme. III. 172. & 181.
Capiton (Fonterus) est absous des crimes qu'on lui avoit fausement imposés. IV. 290.
Capiton (Lucil.) Procureur de Tibère en Asie, condamné pour ses malversations. IV. 229. & 230.
Caprée, Isle où se retira Tibère: sa situation, & la douceur de son climat. IV. 368.
Carfius, accusé d'avoir fourni des bleds aux ennemis des Romains, est renvoyé absous. IV. 224.
Cassius (Lucius) épouse Drusilla fille de Germanicus. VI. 457.
Cecilianus, Préteur, accusé faussement de lèse Majesté. III. 95. & 96. Ses accusateurs punis. *ibid.*
Ceciliannus, Sénateur, puni pour avoir accusé Cotta Messalinus ami de Tibère. VI. 413.
Cecina (Severus) propose en plein Senat de défendre aux femmes d'accompagner leurs maris dans les provinces, & dans les armées.

TABLE DES ANNALES.

- armées. III. 83. Son avis est rejeté. III. 86.
Celibat préféré au mariage, à cause de la misère des tems. III. 60.
Celius. Embrasement du Mont Celius. IV. 362. Ses divers noms. IV. 364. & suiv.
Celsus, Chevalier Romain, accusé d'avoir conspiré contre le Prince, s'étrangle avec sa chaîne. VI. 456.
C. Cestius déclame contre l'insolence des esclaves, & contre l'abus des asiles. III. 94. Fait le métier de délateur. VI. 434. Consul. VI. 500.
Cherté des vivres à Rome, y cause presque une sédition. VI. 454.
Cibira, ville d'Asie, ruinée par un tremblement de terre, est déchargée de tributs à la prière de Tibère. IV. 223.
Les Cizicéniens perdent leur liberté: pourquoi. IV. 289.
Les Claudes. Famille deshonorée par le mariage d'un fils de Claudius avec la fille de Séjan. III. 75. Agréable aux Dieux. IV. 364. Tibère étoit de la race des Claudes du côté de son père & de sa mère. VI. 558.
Claudia Pulcra accusée d'adultère. IV. 331. Défendue par A. grippine. IV. 332. Condamnée. IV. 333.
Claudia Quinta, Sa statue consacrée. Pourquoi. IV. 364.
Claudius, destiné à l'Empire, sans que personne y fit réflexion. III. 40. Son peu d'esprit empêcha Tibère de le faire son successeur. VI. 544. & 545.
Co, ville de Grèce. Ses habitans demandent la confirmation du droit d'asile pour le temple d'Esculape. IV. 225.
Comédiens. Ils sont chassés de l'Italie. IV. 227.
Cominius, convaincu d'avoir fait une satire contre Tibère, obtient sa grâce par l'entremise de son frere. IV. 268. & 269.
Concorde. Elle est rare entre les Grans. IV. 196. Et entre les freres. IV. 354.
Confarréation. Mariage par confarréation chez les Romains. IV. 231. Ce que c'étoit que la confarréation. *ibid.* Notes. g. r. f.
Considius Chevalier romain, condamné par le Sénat, pour avoir accusé faussement Magius Cécilianus. III. 95.
Considius, prétorien, accusateur de Pomponius Secundus. V. 410.
Considius Proculus traîné au supplice le jour de sa naissance qu'il célébroit. VI. 467.
Consuls. Les années romaines se marquoient par le nom des Consuls. III. 143. Le Consul désigné opinoit toujours le premier. III. 52. & 121. Le Consulat devenu la récompense des crimes. IV. 372. Au sortir du Consulat on tiroit au sort un gouvernement de province. VI. 527.
Corbulon se plaint au Sénat du jeune Sulla, qui ne lui avoit pas voulu céder la place d'honneur. III. 80. Se charge d'un emploi, où il se rend odieux, sans être utile au public. III. 81.

TABLE DES ANNALES.

- Cordus* [Cesius] accusé de péculation, & condamné. III. 99. & 171.
Cordus (Cremutius) accusé d'avoir loué Brutus & Cassius, se défend en homme de cœur dans le Sénat. IV. 279. & suiv. Se fait mourir, en s'abstenant de manger. IV. 286. Arrest inutile du Sénat contre ses livres. *ibid.*
Cornelia, Supérieure des Vestales, reglée d'un don de cinquante mille écus. IV. 235.
Cornelius, accusateur fameux, relegué pour avoir pris de l'argent pour se desister d'une accusation. VI. 494.
Cornutus, prétorien, se fait mourir. Pourquoi. IV. 261.
Crupellaires, impenétrables aux coups, mais incapables d'en donner. III. 108.
Curtilius fait révolter les esclaves. IV. 260. Il est mené prisonnier à Rome. IV. 261.

D

- Decemvirs*, Auteurs des douze tables. III. 65. & 66.
Decrius, capitaine romain, meurt glorieusement en combattant contre Tacfarinas. III. 46. & 47.
Diens, peuple de Thrace, se révoltent. III. 102.
Dinus, l'un des Chefs des révoltez de la Thrace, se rend à Poppeus Sabinus, & son exemple entraîne les vieillards & les femmes. IV. 327.
Dolabella (Cornelius) flatteur ridicule. III. 116. & 165.
Dolabella (Publius) Proconsul en Afrique, met fin à la guerre de Tacfarinas. IV. 255. & suiv. Mais ne peut obtenir les ornemens du triomphe; pourquoi. IV. 257. Se déshonore par l'accusation intentée contre Varus Quintilius, son proche parent. IV. 366. & 367.
Domitius (Cneius) petit-neveu d'Auguste, épouse Agrippine fille de Germanicus. IV. 392.
Domitius (Lucius) sa mort, & son éloge. IV. 316.
Drusilla, fille de Germanicus, mariée par Tibère à Lucius Cassius. VI. 457.
Drusus, fils de l'Imperatrice Livia, impose un tres-petit tribut aux Frisons. IV. 384. Ses funérailles magnifiques. III. 10.
Drusus, fils de Tibère, rend les derniers devoirs à la mémoire de Germanicus. III. 6. Retourne en Illirie. III. 15. Revient à Rome, & remet à un autre tems le petit triomphe, qui lui avoit été décerné. III. 22. Sort de Rome, & y rentre avec l'appareil du petit triomphe. III. 45. Marie sa fille avec Neron, fils-ainé de Germanicus. III. 74. & 75. Fait tout seul les fonctions du Consulat en l'absence de son père, dont il étoit collègue. III. 79. Termine un différend entre Corbulon & le jeune Sulla. III. 81. S'oppose à la proposition d'empêcher

TABLE DES ANNALES.

- cher les maris de mener leurs femmes dans leurs gouvernemens. III. 91. Se met en réputation de prince équitable. III. 96. Le peuple de Rome est bien-aise, qu'il aime la compagnie & les plaisirs. *ibidem*. Il est appelé par son père à la puissance du Tribunat. III. 142. Qui lui est déferée avec grand applaudissement. *ibidem*. Deux ténateurs se rendent ridicules en le voulant trop honorer. III. 142. & 143. Le Sénat se plaint de son arrogance. III. 148. Drusus donne un soufflet à Sejan. IV. 195. Sejan lui débauche sa femme. 196. Il se plaint hautement de l'ambition de ce favori. IV. 209. & *suiv.* Celui-ci l'empoisonne. IV. 211. Sa mort. *ibid.* Ses funérailles. IV. 215. Particularitez de sa mort diversement racontées. *ibid.* & *suiv.* Son Oraison funèbre prononcée par son père. IV. 220. Le Sénat & le peuple joreux de cete mort. Pourquoi. *ibid.* Un fils de Drusus meurt peu de tems après lui. IV. 228.
- Drusus, second fils de Germanicus, prend la robe virile. IV. 198. Travaille à ruiner son frère aîné. IV. 356. Meurt de faim. VI. 477. Ses imprécations contre Tibère. VI. 478. & 479.
- Faux-Drusus. VI. 413. & 414.
- Drusus (Livius) Tribun du peuple, prend les intérêts du Sénat. III. 67. Le Sénat porte envie à sa gloire. *Note m.* Sa mort est suivie d'une grande guerre. *ibid.*

E

- Egire, ville de la Grèce, ruinée par un tremblement de terre, déchargée des tributs ordinaires. IV. 224.
- Eloquence. La crainte de parler abâtardir l'éloquence dans ceux même, qui se sont le plus exercez en cet art. III. 164.
- Emiles. Famille féconde en bons citoyens. VI. 487. Leur basilique. III. 176.
- Emilia Lepida, femme illustre, accusée de divers crimes. III. 51. & 52. Sa punition. III. 55.
- Emilia Lepida, femme du jeune Drusus, accusée d'adultère avec un esclave, se fait mourir volontairement. VI. 528.
- Emilius, homme de guerre, rapporte en plein Sénat toutes les médisances, qu'avoit faites de Tibère celui qu'il accusoit. IV. 311. Ce qui fut en partie cause de la résolution que Tibère prit de s'éloigner de Rome. *ibid.*
- Enée, chef de la famille des Jules. IV. 215.
- Ennia, femme de Macron, rend Caligula amoureux d'elle. VI. 542.
- Ennius; Chevalier romain, accusé de crime de leze-majesté, pour avoir fait fondre une statue d'argent de l'Empereur, ab.

TABLE DES ANNALES.

absous.

III. 171. & suiv.

Eslaves révoltez en Italie. IV. 260. Rangez à leur devoir. *ibid.*

Esculape. Son temple reconnu pour asile antientique. III. 154.

Eudemus, Médecin, sert de couverture au commerce d'amour de la femme de Drusus avec Séjan. IV. 197. & 198.

Exil. Les Romains l'appelloient toujours interdiction du feu & de l'eau. III. 55. *Voilà note h.* 59. La différence qu'il y a entre l'exil & la relegation. IV. 313. *note d.*

F

F *Abatus* (Rubrius) voulant se sauver chez les Partes est arrêté. VI. 456.

Faveur. S'il faut attribuer au destin ou aux astres l'inclination ou l'aversion que les Princes ont pour nous. IV. 247. Les Princes se dégoutent facilement de leurs favoris, & ceux-ci du Prince, qui n'a plus rien à leur donner. III. 78.

Fénix. Il paroît en Egipte. VI. 490. Les différentes opinions des Naturalistes sur cet oiseau. *ibid.* & suiv.

Fêtes latines. Fête, qui duroit trois jours. IV. 288. *Voilà notes o & q.* Ces trois jours-là, les fonctions consulaires se faisoient par un Lieutenant. VI. 447.

Fidèles. Il y arive un malheur comparable à la défaite d'une armée. IV. 358. & 359.

Fils. Un fils accuse son père. IV. 261. Si un fils doit obéir à son père qui prend les armes contre le Prince. III. 35. *Voilà réflex. 1.*

Vesc. Flaccus, ancien ami de Tibère, livré au supplice. VI. 444.

Florus (Julius) fait soulever les Belges contre les Romains. III. 103. & 104. Se tué de sa propre main après la défaite de ses troupes. III. 107.

Forces de l'Empire Romain sous le regne de Tibère. IV. 199.

Fregellanus, Sénateur, est chassé du Sénat; & pourquoi. VI. 554.

Un *Frere* accuse sa sœur. IV. 271. Les frères sont rarement d'accord ensemble. IV. 356.

Les *Frisons* se révoltent contre les Romains, pour un nouvel impôt, dont on veut les charger. IV. 383. & suiv. Et se défendent vigoureusement. IV. 387. & suiv.

Furnius, adultère prétendu de Claudia Pulcra, est condamné avec elle. IV. 333.

G

G *Alba*, homme Consulaire, se donne volontairement la mort. VI. 527.

Galla (Sofia) haine de Tibère, parce qu'elle étoit aimée d'Agrip

TABLE DES ANNALES.

- grippine, femme de Germanicus. IV. 243. Acusée de péculat par le Consul Varron. IV. 245. Exilée. IV. 246.
- Jun. Gallio est chassé du Senat & de l'Italie, pour avoir flaté Tibère mal-à propos. VI. 426.
- Gallus (Caninius) blâmé par Tibère pour avoir fait déclarer authentique un certain livre de la Sibille. VI. 450.
- Gaule. Plusieurs villes s'y révoltent. III. 103. & suiv.
- Geminus, homme voluptueux, accusé d'avoir conspiré contre le Prince, est condamné. VI. 456.
- Geminus, Consul, hay de Tibère pour ses railleries. V. 396. On fait mourir sa mère pour avoir pleuré sa mort. VI. 443.
- Germanicus. Sa mort pleurée universellement & sans affectation. III. 4. Sa femme arrive à Rome avec ses cendres. III. *ibid.* Ses funérailles. III. 5. Comparées avec celles de son père. III. 10. Sa mort diversement racontée. III. 44.
- Getulicus (Lentulus) condamne une Dame adultère à la relégation. IV. 313. *Voilà note d.* Son alliance avec Séjan lui est imputée à crime. VI. 495. Il écrit là-dessus à Tibère une lettre bien hardie. VI. 497.
- Gracchus [Caius] accusé d'avoir secouru de vivres Tacfarinas, est renvoyé absous. IV. 224.
- Les Gracques. Tribuns du peuple. Leur humeur violente & séditieuse. III. 66. & 67. *Note m.*
- Tat. Gratianus, Prétorien, condamné à la mort, pour crime de lèse-majesté. VI. 524.

H

- H**aterius. Lâche flatteur. III. 143. Traité de ridicule par Tibère. III. 147. Sa mort. IV. 357. Ses écrits peu estimés. *ibid.*
- R. Helvius, simple soldat, honoré de la couronne Civique par Tibère. III. 50.
- Hemus, montagne de Thrace. III. 102.
- Les Hiberns entrent dans l'Arménie, & en chassent Artabanus Roi des Partes, & son fils Orodés. VI. 514.
- Hieron, grand Seigneur d'Arménie, mécontent, se retire vers Artabanus. VI. 534. & 535.

I

- I**ndus [Julius] défait l'armée de Florus en Gaule. III. 107.
- Julia, petite-fille d'Auguste, meurt dans l'isle de Trimète. IV. 383.
- Julia, fille de Germanicus, mariée à Marcus Vinicius. VI. 435. & 436.

Julia,

TABLE DES ANNALES.

- Julia*, veuve de Néron, mariée au petit-fils d'un Chevalier romain. VI. 486.
Junia, sœur de Brutus, & femme de Cassius : son testament, sa mort, & ses funérailles. III. 184. & suiv.

L

- Antist. **L** *Abco*, ennemi de la flatterie, &, comme tel exclus du Consulat par Auguste. III. 181. & suiv.
 Ceth. *Labeo*, auparavant Gouverneur de la Mésie, se fait couper les veines. VI. 492.
 Cn. *Lentulus* est absous d'une accusation intentée contre lui. IV. 262. son éloge. IV. 316.
 Man. *Lepidus* défend sa sœur accusée de divers crimes. III. 52. Un Sénateur lui reproche sa pauvreté, & l'accuse de peu de courage. III. 82. le Sénat au contraire, rend témoignage à son mérite, & l'envoie Gouverneur en Asie. III. 83.
Lepidus (Marcus) refuse le gouvernement de l'Afrique. III. 92. veut conserver la vie à Lut. Priscus. III. 121. son éloge. IV. 246. va Gouverneur en Asie. IV. 343. sa mort. VI. 487.
Ligdus, Eunuque très-beau, empoisonne Drusus, fils de Tibère. IV. 211. appliqué à la question avoué ce crime. IV. 219. Séjan abusoit de son corps. IV. 216.
Livc, Historien grand partisan de Pompée, & nonobstant cela, aimé d'Auguste. IV. 281.
Livia, femme d'Auguste, protège secrètement Plancine femme de Cnée Pison, accusée, ainsi que son mari, d'avoir empoisonné Germanicus. III. 31. & 37. est dangereusement malade. III. 157. est mal avec Tibère pour s'être nommée avant lui dans une inscription. *ibid.* Son rang parmi les Vestales. IV. 235. ses reproches d'ingratitude à Tibère. IV. 347. sa compassion pour Julia petite-fille d'Auguste. IV. 383. sa mort. V. 394. son éloge. V. 396. son oraison funèbre prononcée par Caligula. 397. son fils retranche une partie des honneurs qui lui étoient décernés. V. 398. durant sa vie, Tibère & Séjan s'étoient contenus dans les termes du devoir. V. 400.
Livia, femme de Drusus, consent à l'adultère. IV. 197. & puis à faire mourir son mari. *ibid.* travaille de concert avec Séjan à broüiller Agrippine avec l'Imperatrice. IV. 222. la femme de Séjan révèle tous les crimes de Livia huit ans après la mort de Drusus. IV. 219. la mémoire de Livia est flétrie par divers arrêts. VI. 421.
 Loi Julia contre les adultères. IV. 313. *Voi la note d.*
 Loi de lèse-majesté, sert de supplément à toutes les accusations mal prouvées. III. 99.
 Loi Oppia contre le luxe des femmes, violée par ce sexe amb.

T A B L E D E S A N N A L E S.

- ambitieux. III. 85. & 86. accommodée au besoin du tems. III. 89.
- Loi* Papia Poppea contre le célibat : met la desolation dans Rome. III. 60. 61. & 72. est modérée par une interprétation favorable. III. 73.
- Loix* somptuaires, méprisées. III. 126. & 131.
- Loix* agraires, blâmées de ceux mêmes qui les avoient faites. IV. 272. note h.
- Loix*, leur origine. III. 61. leur multitude est une marque certaine de la corruption des mœurs. III. 70.
- M. Lollius*, accusé par Tibère d'avoir corrompu le bon naturel de Caius César. III. 118.
- L. Longus*, ami intime de Tibère : sa mort, ses funérailles, & les honneurs qui lui furent décernés par le Sénat. IV. 228.
- Curt. Lupus*, Gouverneur de la province de Calés au royaume de Naples, dissipe heureusement une conjuration naissante. IV. 260.
- Luxe*. Les Ediles prient le Sénat d'arrêter le progrès du luxe. III. 125. & 126. Le Sénat renvoie l'affaire au Prince III. 126. Excellente réponse de Tibère, qui trouve de l'impossibilité à réformer un abus enraciné depuis si long-tems III. 127. & suiv. le luxe commença à s'abolir sous le règne de Galba. III. 137. & l'ancienne frugalité retourna sous celui de Vespasien. III. 138.

M

- Pomp. M. Acrina*, exilée. VI. 468. son père, son frère, son mari, & son beau-père, péris tous quatre de mort violente. *ibid.*
- Macron* gagne les bonnes-graces de Caligula. Comment. VI. 542. & suiv. fait étouffer Tibère. VI. 557.
- Magistrats*. Un Sénateur propose de les punir pour les fautes de leurs femmes. IV. 248.
- Maluginensis*, Prêtre de Jupiter, demande le Gouvernement de l'Asie. III. 143. Tibère répond, que la Prêtrise l'obligeoit de résider à Rome. III. 174. exemple pour les Evêques de Cour. *Réflex.* 1. il meurt, & son fils succede à sa dignité. IV. 231. & 235.
- Sc. Mamercus* est accusé de crime de leze-Majesté. VI. 443.
- Marinus*, ministre de la cruauté de Séjan, abandonné à la Justice. VI. 444.
- Sext. Marins*, accusé d'inceste avec sa fille, est précipité du Capitole. VI. 468. cause véritable de sa mort. *ibid.*
- Marseille*, ville des Gaules, où l'on enseignoit les belles lettres. IV. 318.

TABLE DES ANNALES.

- Vib. *Marsus* fait députer un Sénateur pour bâtir un temple en Asie. IV. 343. échape, par son adresse, à la cruauté de Tibère. VI. 549.
- Gran. *Martianus*, accusé de léze-majesté, se donne la mort. VI. 524.
- Martine*. Sa mort. III. 15.
- Merula* [*Apidius*] dégradé du rang de Sénateur, pour n'avoir pas voulu jurer sur les actes d'Auguste. IV. 314.
- Merula* [*Cornelius*] Prêtre de Jupiter. III. 144.
- Messalinus* [*Valerius*] défend la cause des femmes contre un autre Sénateur. III. 87. & suiv. & est secondé par Drusus, fils de Tibère. III. 91.
- Messalinus* [*Cotta*] son avis contre les Gouverneurs dont les femmes commettoient quelque crime. IV. 248. sa rigueur contre Agrippine & son fils-ainé. V. 401. & 402. très-haï pour sa cruauté. VI. 429. accusé de quelques paroles libres dites à table, mais protégé par Tibère. VI. 429. & 430. & son accusateur puni. VI. 433.
- Les *Messéniens* en contestation avec les Lacédémoniens au sujet du temple de Diane Liménétide, gagnent leur cause à Rome. IV. 314.
- Vot. *Montanus*, accusé d'avoir médité de Tibère. IV. 311. puni comme criminel de léze-majesté. IV. 312.
- Mofcus* [*Vulcatius*] laisse ses biens à la ville de Marseille, où il étoit en exil. IV. 315.

N

- Val. **N**aso chargé de la commission de faire bâtir le temple décerné par les villes de l'Asie à Tibère & au Sénat. IV. 343.
- Néron, fils-ainé de Germanicus, dispensé du Vigintivirat, & créé Pontife. III. 73. & 74. Epouse la fille de Drusus, au grand contentement de tout le peuple romain. III. 74. & 75. haï & soupçonné par Tibère. IV. 355.
- Coc. *Nerva*, Consulaire illustre, acompagne Tibère en l'isle de Caprée. IV. 347. se laisse mourir de faim. Pourquoi. VI. 483.
- Numa* établit le culte divin à Rome. III. 64.
- Numa* [*Marcus*] Gouverneur de Rome sous Tullus Hostilius. VI. 447.
- Numantine*, femme de Silvanus, accusée de lui avoir troublé l'esprit par sortilège, est déclarée innocente. IV. 251.

TABLE DES ANNALES.

O

- O** *ctavia*, sœur d'Auguste, aïeule maternelle de Lucius Antonius. IV. 317. & 318. & de Cneius Domitius, père de l'Emp. Néron. IV. 393.
Les Odrétiens, peuple de Thrace, se révoltent. III. 102.
Oleinius, Gouverneur des Frisons. Son avarice les fait revolter. IV. 384. & suiv.
Ornospadés, Gouverneur de la Mésopotamie, prend le parti des Romains contre Artabanus. VI. 521.
Orodés, envoyé en Arménie pour en chasser les Hibères. VI. 509. insulté par Pharasmanés. VI. 510. lui donne bataille, *ibid.* & la perd. VI. 514.
Osques. La danse des Osques abolie. IV. 226 & 227.
Jun Otho, de maître d'école devenu Sénateur par la faveur de Séjan. III. 161.
Jun. Otho, Tribun du peuple, est banni, pour s'être opposé à la récompense d'un fameux délateur. VI. 548.
Ovation. Ce que c'est. III. 45. note 2.

P

- Sext. **P** *Aconianus*, fameux délateur, étant sur le point d'être condamné, se sauve en accusant Latiaris. VI. 427.
 est enfin puni de mort pour des vers faits contre Tibère. VI. 524.
Paix. Sous les tirans la guerre est préférable à la paix. III. 111.
 Sext. *Papinius*, Consul. VI. 527.
 Sext. *Papinius*, de famille Consulaire, se précipite. Pour quoi. VI. 554.
Les Partes, lassés de la domination d'Artabanus, demandent à Tibère Phraatés pour leur Roi. VI. 503. & suivantes. & puis Tiridate. VI. 506. L'Empire d'Orient possédé par les Partes. VI. 511.
Pauvreté. Elle est plutôt glorieuse qu'ignominieuse à ceux qui y vivent sans bassesse. III. 83.
Paxea se fait mourir à l'imitation de son mari. VI. 492.
Pharasmanés, Roi des Hibères, reconcilié avec son frère Mitridate. VI. 507.
Phraatés, son fils, demandé par les Partes, envoyé par Tibère. VI. 503. & 504. meurt pour avoir changé de régime de vie. VI. 505.
Phrixus, l'Oracle de Phrixus. VI. 511.
 Cn. *Pison* va trouver en Illirie Drusus, fils de Tibère, qui lui répond finement. III. 16. & suiv. arrive à Rome avec une suite

TABLE DES ANNALES.

- te nombreuse. III. 20. est aculé devant les Consuls. III. 21. souhaite d'avoir Tibère pour unique juge. Pourquoi. III. 21. est jugé par le Sénat. III. 22. & *suiv.* est abandonné de sa femme. III. 31. se tué. III. 32. le contenu de sa dernière lettre à Tibère. III. 34. & 35. qui décharge son fils du crime de lèse-majesté. III. 35. & lui donne tous les biens de son père. III. 40.
- L. Pison** est donné pour Avocat à Cnée Pison. III. 23. interdit le feu & l'eau à C. Silanus. III. 165. est aculé de divers crimes. IV. 249. meurt avant sa condamnation. IV. 250.
- L. Pison**, Pontife, & Gouverneur de Rome: Sa mort & son éloge. VI. 445. & *suiv.* ses funérailles aux dépens du public. VI. 450.
- L. Pison**, Gouverneur de l'Espagne Citérieure, assassiné par un paysan Espagnol. IV. 319.
- Plancine**. L'Impératrice la protège contre ses aculéateurs. III. 31. & Tibère demande sa grâce au Sénat. III. 36. ce qui fait murmurer le peuple. III. 37. sa mort avancée par celle d'Agrippine. VI. 486.
- Q. Plantius**, Consul. VI. 527.
- C. Pontius**. Tibère meurt sous son Consulat. VI. 541.
- Jul. Posthumus**, adultère d'une favorite de l'Impératrice, irrite cette Princesse contre Agrippine. IV. 222.
- Prêtre de Jupiter**. Lorsqu'il étoit malade, sa charge étoit exercée par les Pontifes. III. 144. la Prêtrise de Jupiter vaqua une fois 72. ans. *ibid.* Tibère décide que le Prêtre de Jupiter est obligé de résider à Rome. III. 174. Pour être Prêtre de Jupiter, il falloit être fils de père & de mère mariez par consécration. IV. 231. ce Prêtre ne pouvoit aussi se marier que par consécration. *notes q & r.* le Sénat ordonne, que la femme du Prêtre de Jupiter restera, ainsi que les autres femmes, sous la puissance paternelle ou fraternelle. IV. 234. *notet.*
- Prêtres d'Auguste**. III. 158.
- Prisca** (Mutilia) favorite de l'Impératrice Livie. IV. 222.
- Lut. Priscus**, Chevalier romain, aculé d'avoir composé par avance une Elegie sur la mort de Drusus, qui étoit malade. III. 120. M. Lepidus lui veut sauver la vie. III. 121. & 122. mais son avis ne fut suivi que par un autre sénateur. III. 123.
- Procurateurs de l'Empereur**. IV. 229. quelle étoit leur juridiction. *Notep.* 229.
- Ptolemée**, Roi des Maures, donne secours aux Romains contre les rebelles d'Afrique. IV. 255. le Sénat lui en témoigne sa reconnaissance par un Ambassadeur. IV. 259.

TABLE DES ANNALES.

Q

- Q**uinze. Colége des Quinze. III. 158. il apartenoit à ce Colége d'examiner les livres, qui traitoient des matieres de religion. VI. 450. & suiv. son institution. note y. 454.
- Quintilianus**, Tribun du peuple, propose de recevoir un livre incertain de la Sibille. VI. 450. en est blâmé par Tibère. VI. 451.
- Publ. Quirinus** accuse sa femme de plusieurs crimes. III. 51. & 52. sa naissance obscure & l'inégalité de son mariage. III. 54. & 55. ses emplois, sa mort, & ses funérailles. III. 116. & 117. sa memoire odieuse au Sénat. Pourquoi. III. 120.

R

- R**egulus, Consul, est accusé, par son collègue, d'indulgence envers les complices de Sejan, l'accuse d'en être un lui-même. V. 415. Hat. Agrippa les accuse d'être tous deux coupables. VI. 429.
- Religion**. Il ne faut point souffrir de nouveautez en matiere de religion. VI. 453. Les cérémonies de religion, qui se pratiquoient dans l'Italie, étoient de la juridiction de l'Empire romain. III. 173.
- Révolte des Frisons**. IV. 383. & suiv.
- Révolte des Gaules**. III. 103. & suiv.
- Révolte des montagnards de la Thrace**. IV. 321. & suiv.
- Rhémétalcès** donne du secours à Poppeus Sabinus contre des rebelles. IV. 323.
- Rome**. Ses Rois. III. 63. & 64. Ses Tribuns du peuple; leur insolence, & leur ambition. III. 67. note m. son principal législateur. III. 64. la multitude de ses loix. III. 70. dont elle étoit aussi tourmentée, qu'elle l'avoit été par les crimes. III. 61. temple à Smirne dédié à la ville de Rome. IV. 341. autre temple dédié à Auguste & à cete ville. IV. 292.
- Rusilla** emprisonnée pour avoir dit des injures à un Sénateur. III. 95.
- Rusus** (Trebellienus.) Les Thraces se soulèvent contre lui. III. 101. & 102. se tué. VI. 524.
- Ruso** [Abudius] chassé de Rome, pour avoir accusé mal-à-propos Lentulus Gétulicus. VI. 495.
- Jun. Rusticus** conseille aux Consuls de disérer le rapport du procès d'Agrippine & de Néron. V. 402. & 403. Tibère en témoigne un grand ressentiment. V. 406.

- Pop. *Sabinus* honoré du triomphe pour avoir étouffé la révolte des Montagnards de la Thrace. IV. 321. & *suiv.* sa mort. VI. 525. la médiocrité de son esprit fut la cause de sa fortune. *ibid.* & *suiv.*
- Tit. *Sabinus*, ami constant de la famille de Germanicus. IV. 372. accusé par quatre Sénateurs, qui prétendoient au Consulat. IV. 372. & 377. traîné au supplice le premier jour de l'an. IV. 378. exécution, dont Tibère remercia le Sénat. IV. 379.
- Gratid. *Sacerdos* envoyé en exil. VI. 554.
- Jul. *Sacrovir* soulève les Bourguignons contre les Romains. III. 103. & 104. combat pour les Romains, pour avoir moqué de les mieux trahir. III. 105. se saisit de la ville d'Aulun. III. 107. & 108. harangue les Gaulois en peu de mots. III. 111. perd la bataille & se tue. III. 114. & 115.
- Saluste*. Sa mort & son éloge. III. 75. & 76.
- Afin. *Saloninus*. Sa mort. III. 181.
- Calp. *Salvianus*, exilé pour avoir accusé Sextus Marius durant les Feries latines. IV. 288.
- Les *Samiens* demandent à Rome la confirmation du droit d'asile pour un temple de Junon. IV. 225.
- Sancia*, sœur de Proculus, exilée. VI. 467.
- Scaurus* (Mamercus) empêche la confiscation des biens de Lepida, dont il avoit eu une fille. III. 55. grand orateur. III. 80. & VI. 493. accuse Silanus, Proconsul d'Asie. III. 161. déshonore le grand Scaurus, son bisayeul. *ibid.* est accusé de lèse-majesté. VI. 443. & d'adultère avec la jeune Livia. VI. 494. sa mort plus glorieuse que sa vie. *ibid.*
- Les *Segeftains* demandent le rétablissement du temple de Venus Ericina, & l'obtiennent de Tibère. IV. 314. & 315.
- Séjan* foment la haine de Tibère & de l'Imperatrice contre Agrippine. IV. 222. trompe Cn. Pi'on par de fausses espérances. III. 32. le Sénat lui décerne une statue dans le théâtre de Pompée. III. 177. sa naissance & ses mœurs. IV. 190. & 191. il ramasse en un camp les cohortes prétorienne. IV. 192. sous prétexte. IV. 192. & 193. il dispose des charges & des gouvernemens. IV. 193. souffre que ses images soient placées parmi les aigles des légions. IV. 194. reçoit un soufflet de Drusus. IV. 195. forme le dessein de l'empoisonner. IV. 196. & 197. & l'exécute. IV. 211. demande Livia en mariage. IV. 301. Tibère lui fait une réponse par écrit très-prudente. IV. 303. & *suiv.* Il conseille à Tibère d'aller passer le reste de ses jours à la campagne. Par quelle voie. IV. 309. gagne toute la confiance de

TABLE DES ANNALES.

- de son maître par une action de courage. IV. 351. s'enorgueille
 lit par les soumissions rampantes des plus grans de Rome. IV.
 390. il garda quelques mesures tant que l'Impératrice vé-
 cut. V. 400. libelles femez contre lui peu de tems avant sa
 mort. V. 404. & 405. celle de son fils & de sa fille, qui fut
 violée par le boureau. V. 413. tous ses amis périrent après
 lui. V. 407. 409. & suiv. VI. 433. & suiv. 456. & 469.
- Seleucie*: Sa description, & la forme de son gouvernement. VI.
 530. & suiv.
- Vib. Serenus*, Proconsul de l'Espagne Ulérieure, relégué
 dans l'isle d'Amorgos. IV. 224. accusé par son propre fils d'a-
 voir conspiré contre l'état. IV. 261.
- Q. Servilius*, accusé & condamné. VI. 431. & suiv.
- Servilius* perd Mamercus Scaurus. VI. 494. est envoyé en exil,
 pour s'être laissé corrompre par argent. *ibid.*
- Cass. Severus*, homme infame, mais bon Orateur, confiné
 dans l'isle de Serife. IV. 250.
- Sextia*, femme de Mamercus Scaurus, lui conseille de mou-
 rir, & meurt avec lui. VI. 494.
- Sibille*. Tibère fait examiner un certain livre apocryphe attribué à
 cete Devine. VI. 453. & 454.
- App. Silanus* accusé de lèze-majesté. VI. 443. déchargé par un
 des dénonciateurs. *ibid.*
- C. Silanus*, Gouverneur de l'Asie, accusé de péculat. III. 161.
 acablé d'interrogations par Tibère. III. 164. banni. III. 165.
 Tibère adoucit l'ariét. III. 171.
- D. Silanus*, adultère de la petite-fille d'Auguste, se bannit
 lui même. III. 58. retourne à Rome, où il vit sans em-
 ploi. III. 59 & 60.
- M. Silanus*, remerciant Tibère du retour de son frère, ce Prin-
 ce lui fait une réponse tres-prudente. III. 58. & 59. ouvre
 un avis injurieux au Consulat. III. 142. & 143.
- C. Silius* commande l'armée romaine contre les Gaulois révol-
 tez. III. 109. ravage le pays des Francs-comtois. III. 112. ha-
 rangue ses soldats en peu de mots. III. 114. défait Sacrovir.
 III. 115. & IV. 240. hait de Sejan, parce qu'il étoit affection-
 né à Agrippine. IV. 238. & 239. & de Tibère. Pourquoi.
 IV. 241. accusé par le Consul Varron. IV. 244. prévient sa
 condamnation par sa mort. IV. 245. sa femme envoyée en
 exil. IV. 246.
- Plaut. Silvanus* convaincu d'avoir précipité sa femme, se fait
 ouvrir les veines. IV. 250. & 251.
- Sinnacés* conseille aux Partes de chasser Artabanus, & de de-
 mander le fils de Phraatés à Tibère. VI. 502.
- Smirne* est préférée aux autres villes d'Asie pour la construc-
 tion du temple décerné à Tibère. IV. 343.
- Strabon*,

TABLE DES ANNALES.

- Strabon*, père de Séjan le favori de Tibère. IV. 190.
Pub. Sulpicius, Questeur de Germanicus, convaincu de pécunier, & relegué. IV. 270.
Sulla le Dictateur. Sa domination ne fut pas longue. III. 67.
note m. où sont toutes les particularitez de sa vie & de sa Dictature. Ceux de Smirne le secoururent dans une nécessité pressante. IV. 342.
Luc. Sulla. Son différend avec Corbulon. III. 80.
*Suren*a. Le premier officier du Royaume des Partes. VI. 533.
note a.

T

- T** *Tacfarinas* recommence la guerre en Afrique. III. 46. est défait par cinq-cens Vétérans. III. 49. & rechassé dans ses montagnes. III. 51. avec le secours des Maures & des Garamantes il renouvelle encore la guerre. IV. 251. & *suiv.* *Dolabella* lui fait lever le siège de Tubuscum. IV. 255. & le surprend avec ses troupes, lorsqu'il y pensoit le moins. IV. 256. *Tacfarinas* meurt en homme de cœur. IV. 257.
Tacite raconte des particularitez de la mort de Cnée Pison, qu'il dit avoir apprises de vieillards qui avoient vû le regne de Tibère. III. 32. & *suiv.* ridiculise par tout les flatteurs. III. 143. 160. 165. 166. 171. & 172. VI. 421. 424. & *suiv.* & 509. enseigne le devoir d'un historien. III. 159. IV. 219. 336. & VI. 435. se plaint de la sterilité de son travail, où tout est plein d'acculations, de condamnations, & d'exemples de tyrannie & de servitude. IV. 271. & 277. se moque de la simplicité des Princes, qui croient pouvoir se garantir des jugemens de la postérité, en punissant rigoureusement les historiens véritables. IV. 287.
Téofanes, honoré comme un Dieu par les Grecs. IV. 468.
Maré. Terentius se justifie d'avoir été ami de Séjan. VI. 436. & *suiv.* ses accusateurs sont condannez les uns à la mort, les autres au bannissement. VI. 442.
Termeste, ville d'Espagne. IV. 319.
Les Termestins, soupçonnez du meurtre de L. Pison, Gouverneur de l'Espagne Citérieure. IV. 320.
Thala, Fort en Afrique, assiégé par *Tacfarinas*. III. 50.
Min. Thermus, condamné pour avoir été ami de Séjan. VI. 434. & *suiv.*
Tibère amuse le Sénat & les Provinces par les préparatifs qu'il fait pour un voyage aux frontières. IV. 198. Son chagrin de voir *Agrippine* adorée du peuple de Rome. III. 9. & le détail de la mort de Germanicus durer si long-tems. III. 12. & *suiv.* Sa prudente conduite tandis qu'on travailloit au procès de Cnée

TABLE DES ANNALES.

Cnée Pison. III. 23. & *suiv.* son quatrième consulat, dont il laisse faire toutes les fonctions à son fils III. 79 son refus des vains honneurs. III. 116. sa reconnoissance envers un de ses amis. *ibid.* son ordonnance pour la surseance de l'exécution des Arrêts de mort. III. 123. & *suiv.* sa réponse au Sénat sur la demande de la réformation. III. 127. & *suiv.* sa popularité d'autant plus agreable au Sénat qu'elle étoit rare. III. 171. les neuf premières années de son regne & son déclin. IV. 200. & *suiv.* sa constance durant la maladie de son fils. & après sa mort. IV. 212. & *suiv.* son apologie touchant cette mort. IV. 217. son temple en Asie. IV. 230. il en refuse un autre que l'Espagne lui vouloit bâtir. IV. 292. & *suiv.* il prend la résolution de sortir de Rome. IV. 310. & l'exécute. IV. 343. faillir à être écrasé sous la voute d'une grotte. IV. 351. choisit l'Isle de Caprée pour sa demeure. Pourquoi. IV. 369. se plaint au Sénat de l'arogance d'Agrippine & des débauches de Néron. V. 400. & 401. sa reprimande au Sénat pour n'avoir pas procédé contre eux. V. 406. ses plaisirs infames, & sa tyrannie. VI. 417. & *suiv.* étrange commencement d'une de ses lectures au Sénat. VI. 431. il remédie aux maux que l'usure avoit causez. VI. 465. se saisit des mines d'or d'un Espagnol dont la confiscation apartenoit au public. VI. 468. commande qu'on fasse mourir tous ceux qui avoient eu commerce avec Séjan. VI. 469. prédit l'empire à Galba. VI. 471. éprouve l'Astrologue Trasullus. Comment. VI. 472. se plaint des Consulaires, qui, à ce qu'il disoit, ne vouloient pas accepter le commandement des armées. VI. 487. & de Pomponius Labeo, qui s'étoit fait mourir. VI. 492. & 493. laisse Getulicus dans son gouvernement. VI. 498. restitue aux propriétaires le prix de leurs maisons brûlées. VI. 540. ne fait à qui laisser l'empire. VI. 544. & 545. reproche à Macron, qu'il abandonnoit le soleil couchant. VI. 546. il se moquoit de ceux qui à l'âge de trente ans ne savoient pas gouverner leur santé. VI. 547. & 548. il cache sa défaillance. VI. 555. Macron le fait étouffer. VI. 557. sommaire de sa vie & de son regne. VI. 558. & *suivantes.*

Tigranes condamné à mort sous Tibère. VI. 527.

Tirans. La misere des tirans. VI. 432.

Tiridate est fait Roi des Parthes par Tibère. VI. 506. présage de la courte durée de son regne. VI. 519. & 520. on lui apporte les ornemens royaux. VI. 522. il est reçu dans plusieurs villes avec de grans honneurs. VI. 530. rétablit l'administration populaire dans Seleucie. VI. 533. & couronné. 534. est abandonné des plus grans seigneurs du pays. Pourquoi. *ibid.* & *suiv.* son irrésolution ruine ses affaires. *ibid.* sa lâcheté & son retour en Sirie. VI. 537. & *suiv.*

TABLE DES ANNALES.

- Tours.* Sa révolte contre les Romains. III. 105.
Trasullus, grand Astrologue promet l'empire à Tibère. VI. 472. & son fils à Neron. VI. 476.
M. Trébellius, Gouverneur de Sirie, contraint les Clites rebelles de se rendre. VI. 529. & 530.
Tribunat. Magistrature inventée par Auguste. III. 140. & dans laquelle il prit pour collègues Agrippa, son gendre, & puis Tibère, fils de sa femme. III. 141. & 142.
Trion se rend accusateur de Cnée Pison. III. 21. 26. & 27. son grand feu diminueoit son éloquence. III. 44. il accuse Regulus, & en est accusé réciproquement. V. 415. ils se réconcilient tous-deux. VI. 428. il invective dans son testament contre Tibère, & contre Macron. VI. 523.
Troie, ville célèbre, pour avoir donné naissance aux Romains. IV. 340.
Tubéron grand ami de Tibère, accusé de conspiration contre l'Etat. IV. 262. aussi tôt déchargé. *ibid.*
Tuliscum, ville d'Afrique, assiégée par Tacfarinas, & délivrée par Dolabella. IV. 255.

V

- Vif. V. Arro*, Lieutenant de l'Empereur en Allemagne. III. 105. cede le commandement de l'armée à Silius. III. 109. Consul. IV. 236. accuse Silius & sa femme, pour faire plaisir à Séjan. IV. 244.
Varus, fils de Claudia Pulcra, accusé par Dolabella son proche parent. IV. 366.
P. Velleius fait lever le siège de la ville de Philippes. III. 102.
Voilà note k.
Q. Veranius vange sa mort en poursuivant celle de Cn. Pison. III. 21. 27. & 37. est honoré de la dignité de Prêtre. III. 43.
Vestales. Leur séance au théâtre. IV. 235. & 236.
Sext. Vestilius, disgracié pour une satire faite contre Caligula, se fait mourir. VI. 442.
Antist. Vetus, seigneur Macedonien, accusé d'intelligence avec Rhescuporis, est envoyé en exil. III. 99.
Vinicianus, accusé de leze-majesté. VI. 443.
M. Vinicius épouse Julia, fille de Germanicus. VI. 457.
Vipsania, mère de Drusus. III. 45. la plus heureuse de tous les enfans d'Agrippa. III. 46.
Vitellia ne veut point déposer contre Lut. Priscus. III. 121.
Luc. Vitellius est envoyé en Orient pour y ruiner Artabanus Roi des Partes. VI. 507. persuade aux Partes de chasser ce Prince. VI. 515. leur présente Tiridate, qui étoit du sang des Arsacides. VI. 518. & 519. & les exhorte à l'obéissance envers ce

TABLE DES ANNALES.

nouveau Roi. VI. 522. devient aussi vicieux dans sa vieillesse, qu'il avoit été vertueux dans la fleur de son âge. VI. 507. & 509.

Pub. *Vitellius* poursuit en Justice Pison & Plancine, comme les auteurs de la mort de Germanicus. III. 21. & 27. est honoré du sacerdoce. III. 43. est accusé d'avoir cabalé contre l'Etat. V. 410. se fait mourir. V. 411.

Vitia, Dame Romaine. On la fait mourir pour avoir pleuré la mort de son fils. VI. 443.

Luc. *Volusius*: sa mort & son éloge. III. 75. & 76.

Urgulanie envoie un poignard à son petit-fils pour se tuer. IV. 251.

Usure, mal tres.ancien dans Rome. VI. 459. & *suiv.* tout le Sénat étoit usurier. VI. 463.

Vulsines en Toscane, patrie de Séjan. IV. 190. & VI. 438.



TABLE DES EXEMPLES

CONTENUS DANS LES NOTES.

Le premier nombre marque le Livre, le second la Page, & le troisième la Réflexion.

A

AGESILAS, Roi de Sparte. Il ne veut pas souffrir qu'on le tire, ni qu'on lui dresse des statues. Pourquoi. IV. 296. 8. & 344. 3

Albert, Empereur, quelques Electeurs & Princes de l'Empire prétendent que son election est nulle. Pourquoi. III. 17. 1

Aldobrandin, Cardinal, fait élire Pape le Cardinal Borghese. III. 40. 1

Alexandre le Grand, jette dans l'Hidaspe une Histoire qui le flatoit. III. 116. 1

Alexandre VI. Pape Espagnol. III. 40. 1. bon Prince, bien que méchant homme, & méchant Prêtre. IV. 363. 3

Alexandre, Duc de Parme, se levoit de table pour aller donner audience. IV. 212. 4. conseillé après le siège d'Anvers de dire adieu à la guerre. VI. 484. 3

Le Cardinal Alexandrin, son adresse pour conserver son crédit & ses amis. IV. 309. 2

d'Alve (Duc.) **Filippe II.** ne témoigne aucun déplaisir de sa mort. III. 12. 1. & 116. 1

d'Ancres, Maréchal de France, ne vouloit à son service que des gens pauvres. VI. 433. 2. insolent & cruel. VI. 549. 1

La Maréchale d'Ancres. IV. 238. 4

André, Cardinal d'Autriche, aimoit mieux connoître les vices des courtisans, que leurs vertus. IV. 190. 2

Anne d'Espagne confie la garde de ses enfans au Duc de Beaufort. III. 118. 2. laisse les Seaux au Chancelier Seguier, qui l'avoit cruellement offensée. Pourquoi. III. 181. 1. & VI. 485. 1

Aubusson, Grand-Maitre de Rhodes. VI. 547. 5. Maison d'Aubusson, seminaire de guerriers. VI. 487. 3

Auguste. ses adultères apprirent aux autres à corrompre les filles. III. 56. 1

TABLE DES EXEMPLES A T

B

- B A R A J A S**, President de Castille disgracié. VI. 469. 2
Baronio, Cardinal, s'oppose à l'exaltation du Cardinal Tosco. III. 40. 1
Bastene, (Francesco) a le courage d'accuser le Chancelier de Milan du crime imputé à quelques particuliers dont il plaidoit la cause. VI. 462. 2
Battor, (Etienne) Roi de Pologne, se met en possession de ce royaume malgré l'Empereur Maximilien son concurrent. VI. 534. 1. sa générosité envers un gentilhomme, qui lui avoit été toujours contraire dans une Diète. III. 179. 2. son exactitude & son équité dans le jugement des procès. IV. 182. 2
Beaufort, (Duc.) il se perd à force de vouloir montrer son crédit. III. 118. 2. & 162. 3. porte malheur à ses amis. IV. 240. 1
Beauvais, (l'Evêque de) incapable de gouverner. III. 81. 1. & VI. 507. 6. ne veut point de compagnon. III. 81. 1. ne trouve pas que le Cardinal Mazarin soit habile homme. *ibid*
Bellière, Chancelier de France. III. 33. 2. 137. 1. & VI. 483. 2
Bellochio, Echanfon de Sixte V. envoyé aux Galères. III. 94. 1
Birague, Cardinal, conseilloit à nos Rois de se défaire de leurs ennemis par le poison. III. 15. 1. ne fesoit nul état des loix. VI. 440. 8. disant, qu'il n'étoit pas Chancelier du Royaume. VI. 488. 4
Biron, Maréchal de France, sa conspiration. IV. 239. 5
Borghese, Cardinal, est élu Pape. III. 40. 1
Borgia, Cardinal, ruine le Comte - Duc d'Olivarés. V. 405. 4
Borgia, Général de la Compagnie de J E S U S. sa maxime chrétienne & politique. VI. 473. 1
Brigannet, homme de petit génie. IV. 252. 2
Buzenval. Elizabet d'Angleterre ne le veut point agréer pour Ambassadeur de France. V. 399. 4

C

- C A B R E R A**, (Don Bernardo) meurt de la main du bourreau, quoi qu'innocent. IV. 266. 1
Calderon (Don Rodrigo) Sa mort chrétienne. IV. 247. 2
Ca-

CONTENUS DANS LES NOTES.

- Caliste III.* Pape Espagnol. III. 40. 1
Cardinal Caraffa exécuté à mort sous Pie IV. justifié sous Pie V. VI. 481. 5
Caraffa. Maison illustre & puissante. III. 40. 1
Caranfa, Archevêque de Tolède, envié & persécuté. Pourquoi. III. 183. 3. sa mort & les honneurs que le peuple de Rome lui rendit. IV. 318. 4
Don Carlos, Prince d'Espagne. Ses emportemens & ses violences. IV. 195. 2. est plus fameux par sa mort, qu'il ne l'auroit été par un long regne. IV. 217. 1
Don Carlos Infant d'Espagne, prie le Roi son père de ne le point faire homme d'Eglise. IV. 272. 1
Chabot, Amiral de France, est condamné à mort, mais n'est point exécuté. IV. 267. 2
Charles Martel. Le titre de Prince de France qu'il prit, au lieu de celui de Maire du Palais, lui servit à monter au trône. III. 140. 2
Charles-quint. Présage de sa grandeur future dans son enfance. IV. 272. 1. le commencement de son regne est troublé par le soulèvement de toute la Castille. IV. 291. 1. sa générosité envers un Cavalier de Tolède excepté de son amnistie. IV. 268. 3. son humanité envers un de ses pages, dont le père étoit criminel d'Etat. VI. 443. 1. sa charité pour la mémoire d'une Dame dont le tombeau magnifique donnoit lieu de parler de son impudicité. IV. 294. 5. son peu de commerce avec les Moines. III. 128. 3. sa réponse aux Légats du Pape. III. 155. 2. & à un jeune homme élu Roi de son village pour la feste de Pasque. VI. 523. 1. son abdication. IV. 344. 3
Charles VIII. Roi de France, son avènement à la couronne, les Etats lui font un gros don. III. 64. 5. son voyage d'Italie entrepris mal-à-propos. IV. 252. 2. la mort de son fils assure la couronne au Duc d'Orléans. IV. 221. 2
Charles, Roi de Naples & de Sicile. l'insolence de ses officiers attire aux François les Vêpres Siciliennes. IV. 320. 3
Charles, dernier Duc de Bourgogne, casse tous les privilèges des Gantois. IV. 323. 2. la présomption fut la cause de tout son malheur. IV. 295. 7. & VI. 501. 2. il donne un soufflet au Comte de Campobasso. IV. 195. 2. son éloge. IV. 367. 1
Charles-Emanuel I. Duc de Savoye, usurpateur du Marquisat de Saluces. IV. 254. 1
Chasteauneuf, Gardes-des-Scaux, tâche d'éloigner du ministère le Cardinal Mazarin. IV. 331. 1. & VI. 485. 1. 2
pour rival l'Evêque de Beauvais. III. 81. 1
de Chastillon. (Duchesse) IV. 236. 4
de

TABLE DES EXEMPLES

- de la *Chastre*, Colonel général des Suisses, disgracié. Pour-
quoi. IV. 240. 1
Chavigny, Secrétaire d'Etat. VI. 494. 3
de *Chevreuse*, (Duchesse) veut introduire Monsieur de Cha-
streaucuf dans le ministère. III. 181. 1. ruinée par le Car-
dinal Mazarin. IV. 331. 1
Chiverny, Chancelier du Duc d'Anjou, Roi de Pologne,
ne veut point se trouver à la consultation des Medecins sur
la maladie de Charles IX. III. 20. 1. Chancelier de France
sous Henri III. est éloigné de la Cour. VI. 483. 2. deman-
de un chapeau de Cardinal pour son fils. VI. 457. 1. pro-
teste contre la nomination du Duc de Guise au Gouverne-
ment de Provence. III. 140. 2. vit en adultère public. VI.
488. 4. il estime la satire Menippée. III. 159. 1. ses Mé-
moires d'Etat. III. 44. 2. son erreur touchant le Duc de
Guise. VI. 457. 1
S. Ciprien. belle leçon qu'il fait aux jeunes Demoiselles. IV.
226. 1
Claudius, Empereur, fait mourir les meurtriers de son pré-
decesseur. III. 17. 1
Clément VII. son pontificat ne répondit pas à l'opinion qu'on
avoit eue de son habileté. III. 168. 1
Clement VIII. Pape, réprime l'abus des franchises par une pu-
nition exemplaire. IV. 378. 1
Coloma [Don Carlos] sa maxime d'Etat & de guerre. III.
105. 1
Commynes, favori de Louis XI. Pourquoi. IV. 342. 2
Esgarravius, Evêque de Ségovie, est fait Président de Ca-
stille, Pourquoi. V. 405. 5

D

- D**AVID, fait mourir celui qui lui apporte la nouvelle de la
mort de Saül. III. 59. 3
Denis le Tiran disoit, que les Princes pouvoient bien chan-
ger les loix civiles, mais non pas celles de la nature. VI.
443. 1

E

- E**BOLI, Prince, favori de Philippe II. demande le Du-
ché de Bari. III. 93. 3. toujours préféré au Duc d'Al-
ve, qui le surpassoit en surséance. IV. 242. 4
La Princesse d'*Eboli* est cause de tous les malheurs d'Antoine
Perez. V. 398. 3
Edouard,

CONTENUS DANS LES NOTES.

Edouard IV. Roi d'Angleterre. Après sa mort ses deux fils sont étranglez, & ses deux filles déclarées batardes. VI. 543. 3.

Elizabet, Reine d'Angleterre, condamnée à mort par sa sœur, & sauvée par son beau-frère. III. 53. 2. se vange de deux François qui avoient fait des railleries d'elle. V. 399. 4. accuse le secrétaire qui avoit expédié l'ordre, par le quel elle fit couper la tête à la Reine d'Ecosse, de le lui avoir fait signer par surprise. III. 123. 3.

Epervin, Duc, persuade à Henri III. que les Rois ne doivent point se laisser voir. III. 65. 1. & IV. 310. 3. sa remontrance au même Roi. IV. 195. 2.

Espinosa Cardinal, Ministre de Philippe II. batu par Don Carlos. IV. 195. 2. ruiné par les adorations des courtisans. IV. 306. 7. digne d'être imité par les Ministres d'Etat. IV. 392. 5.

F

FA L A R T E fait éprouver le supplice du taureau de bronze à celui qui l'avoit inventé. VI. 444. 3.

Faye, Avocat Général au Parlement de Paris, flateur in-Femmes fortes. V. 395. 3.

Ferdinand le Catholique, disoit, que pour conserver la fame. III. 143. 1.

roiauté il falloit tenir la balance égale entre le Roi & le royaume. III. 170. 3. Pourquoi il mit l'administration du royaume de Grenade entre les mains des Legistes. VI. 446. 2. étant moribond il cache sa défaillance. VI. 547. 4.

Filippe de Valois, Roi de France, son dicton ordinaire. IV. 373. 5.

Filippe, Prince d'Espagne. Raison pourquoi il sauve la vie à la Princesse Elizabet d'Angleterre. III. 53. 2. sa Pragmatique censurée par Sixte-quin. IV. 297. 1. sa maxime de ne recommander jamais aux Juges les affaires qu'il avoit à démêler avec les particuliers. IV. 206. 10. de n'appeler point les jeunes gens aux grandes dignitez. IV. 237. 3. d'écouter patiemment ceux qui se presentoient à l'audience. IV. 347. 1. d'être l'auteur unique de toutes les graces. VI. 425. sa réponse chrétienne à un homme, qui lui proposoit de mettre sa statue sur les portes de toutes les villes du Milan. IV. 292. 3. & à un seigneur espagnol, qui lui conseilloit de ne point souffrir qu'on vendit des portraits qui ne lui ressembloient point. IV. 296. 8. son mépris pour les Astrologues. VI. 453. 4. la fin de son regne ne fut pas si agréable à ses peuples que le commencement. Pourquoi. VI. 517. 4.

TABLE DES EXEMPLES.

- Filippe III*, Roi d'Espagne, eleveles grans, au-lieu que son pere les avoit abaissiez. IV. 202. 3. On lui reproche par un billet d'être l'esclave de son favori. IV. 209. 4. il fut homme de bien quant à sa personne, mais tres-vicieux quant à l'office de Roi. VI. 536. 3
- Filippe IV*. Roi d'Espagne. Raillerie d'un seigneur espagnol sur le surnom de Grand donné à ce Prince. IV. 390. 2
- Filippe Guillaume*, Prince d'Orange, trente ans prisonnier en Espagne. IV. 225. 3
- Fonseca* (Don Antonio) peu capable d'exerer la charge de Président de Castille. VI. 507. 6

G

- G**ALEAS, Duc de Milan, fondateur de la Chartreuse de Pavie. V. 363. 3. & VI. 540.
- Gassion*. Le bâton de Maréchal lui est refusé après la bataille de Rocroi. III. 50. 1
- Gaston*, Duc d'Orléans, vouloit enlever le Cardinal de Richelieu. IV. 209. 4
- Genes*. Lettre de S. Bernard aux Genoïs. III. 156. note o. réponse de Louis XI. à leurs Ambassadeurs. VI. 422. 2
- de *Gié* Maréchal de France, persécuté par Louis XII. & maltraité par Henri II. III. 78. note x.
- de *Gonzague* (Julie) sauve son honneur & celui de son mari. V. 395. 3.
- Grawelle* (Cardinal) dit que le Duc d'Alve ne tenoit rien, puisqu'il ne tenoit pas le Prince d'Orange. IV. 257. 3.
- Gregoire XIV*. favorise la ligue & les Guisès. III. 145. 4.
- Grillon*, courtisan généreux. IV. 372. 1
- de *Guercheville*, Marquise. Sa vertu incorruptible est recompensée par Henri IV. V. 395. 3.
- de *Guiche*, Comte, fait sa fortune par une extravagance, qui en auroit ruiné beaucoup d'autres. VI. 431. 1.
- Guillaume*, Duc de Mantouë, montra qu'il ne fait pas mesurer les hommes à l'aune. III. 168. 1.
- Guzmans*, Grans d'Espagne. III. 18. 2.

H

- H**ADRIEN, Empereur, appelé la Paritaire. Pourquoi. III. 177. 1
- de *Harlay*, Premier Président de Paris. III. 137. 1.
- Henri IV*. Empereur, ne veut point qu'on deshonoré le tombeau du Duc de Suabe, son concurrent. III. 187. 4.
- Heura

CONTENUS DANS LES NOTES.

- Henri II.* Roi de France, écrivit au Sénat de Venise qu'il entreprendroit cent guerres pour la presséance. IV. 237. 2.
- Henri III.* Roi de France. Mauvais augure de son regne en France. VI. 520. 3. son aversion pour son frère. IV. 356. 5 son emportement contre le Grand Prieur de Champagne. IV. 195. 2. il protege les Comédiens contre le Parlement de Paris. IV. 227. note n. fait tuer le Duc & le Cardinal de Guise. V. 402. 5. son portrait. III. 65. 1. & 96. 2.
- Henri IV.* Roi de France, est absous par le Pape, & cete absolution condannée par le Chancelier de France. VI. 459. 1. il dit, qu'il ne faut point verser le sang des Rois. VI. 546. 3. Pourquoi il établit le Droit annuel. VI. 425. 1. il comparoit les Rois aux Apotiquaires. VI. 540. 1. sa mort machinée par le Duc de Savoie. VI. 528. 4.
- Henri*, Cardinal Roi de Portugal. Il étoit bon Prélat, mais mauvais Prince. VI. 488. 4.
- Henri III.* Roi de Castille, s'apliquoit à savoir comment on se gouvernoit dans les Cours étrangères. III. 66. 3. comment il humilia les Grans de son royaume à l'âge de quinze ans. III. 130. note y. combien il aprehendoit les malédictions du peuple. IV. 204. 8. ses maladies ne l'empêchoient point de donner audience. IV. 223. 1.
- Henri*, Duc de Guise. Comment il se rendit puissant. VI. 425. 1. les acclamations du peuple, & les sermons des Moines, furent les avancoueurs de sa mort. III. 8. 2. & 9. note c. V. 402. 5. présage des troubles que son ambition devoit causer en France. IV. 273. 1.
- Hernandez* [Gonçalo] dit le Grand Capitaine, païé d'ingratitude pour la conquête du royaume de Naples. III. 77. 3
- L'Hospital*, Chancelier de France. Son éloge. IV. 280. 2. & VI. 445. 1.

I

- J**EAN II. Roi d'Aragon. Le procès fait à son fils-ainé servit de modèle à Fillippe II. contre le Prince Don Carlos. III. 165. 1.
- Jean II.* Roi de Castille. Sa mauvaise éducation. III. 96. 2.
- Jean II.* Roi de Portugal. Ses Mémoires d'Etat. IV. 202. 4. sa mort honorée d'un deuil universel. III. 52. 1.
- Jean III.* Roi de Portugal, étant au pié de l'Autel pour communier, un gentilhomme y fait oposition. III. 96. 1.
- Innocent X.* lardon contre sa vanité. III. 177. 1.
- Jules II.* Pape. Sa haine pour les François. III. 145. 4. Il disoit, que ceux-là étoient bien fous, qui échangeoient leur li-

TABLE DES EXEMPLES

berté & leur vie avec une peau de bête morte. *To. I. II. 405. 2.*
Jules III. Pape, sa générosité envers un Evêque, dont la li-
 berté l'avoit offensé au Concile de Trente. *III. 182. 2.*
La Fanta de noche, Conseil secret établi par Philippe. *II. IV.*
212. 4.

K

KARNKOWSKI, Archevêque de Gnesne, entreprend
 de faire casser les decrets d'une Diète. *VI. 452. 3.*
Klesfel, Cardinal, enlevé par les freres del'Empereur Ma-
 tias. *IV. 209. 4.*
Kriski, Grand Chancelier de Pologne, son éloge. *VI. 445. 1.*
IV. 217. 4.
IV. 228. 4.

LAURE (Vincent) Nonce en Pologne, reprend fine-
 ment le Roi Henri de Valois. *IV. 278. 4.*
Leganez, priyé du Généralat des armées d'Espagne. *IV.*
331. 1.
Léon X. fait Pape à 37. ans. *III. 40. 1.*
Léon XI. la maxime d'état. *IV. 303. 2.*
de Lorme [Duc] Premier Ministre d'Espagne, mer en ré-
 putation un livre d'Etat en le faisant supprimer. *IV. 286. 1.*
 son gouvernement fut pacifique & heureux. *VI. 525. 1.*
538. 2.

Leslignières, adultère & homicide. *IV. 197. 4.* Gouverneur
 dangereux. *VI. 495. 2.*

de Louisa, (Garcia) Préceptent de Philippe III. d'Espagne,
 ne le trouvoit point capable de regner. *VI. 545. 1.*

Lorraine, Cardinal, fait épouser à Henri II. la querelle de
 Paul IV. contre le Roi d'Espagne. *IV. 192. 3.* Un Chance-
 lier de France lui reproche ses violences. *VI. 550. 1.*

Lorraine. L'établissement des Princes de cete Maison en
 France a été fatal à nôtre Monarchie. *VI. 496. 3.* Les Gui-
 ses vouloient prendre le nom & les armes d'Anjou, pour
 s'établir un droit sur la Provence. *II. 140. 2.* desiroient le
 mariage de Marguerite, fille de France, avec le chef de
 leur Maison. *IV. 307. 9. & 335. 1.*

Louis XI. Roi de France. Son proverbe familier. *IV. 295. 7.*
 son habileté à negocier, le fait venir à bout de tous ses en-
 nemis. *VI. 504. 1.* le danger qu'il courut à Péronne. *IV. 342.*
 2. sa maxime touchant la reconnoissance des Princes. *III.*
 193. 3. & *IV. 242. 4.* il se plaisoit à employer des gens de
 basse naissance. *IV. 252. 2.* il ne souffroit point que les

Grans

CONTENUS DANS LES NOTES.

- Grans opprimaient les petits. III. 94. 1. son humeur inquiète & soupçonneuse. III. 110. 1. & IV. 295. 6. les bonnes intentions sur la fin de les jours. IV. 385. 3.
- Louis XII.* Roi de France, à son avènement à la Couronne, ne change rien dans l'Etat. III. 59. 3.
- Louis XIII.* Roi de France. Son Edit contre le luxe. III. 127. 1. ses défenses au Parlement de Paris de prendre jamais connoissance des affaires d'Etat. V. 403. 2. il se montre jaloux de son autorité jusqu'aux dernières heures de sa vie. III. 120. 1. le portrait que le Cardinal de Richelieu fait de son esprit, ressemble trop. III. 185. 1. punition d'un médecin, qui s'étoit mêlé de prédire sa mort. IV. 349. 2.
- Louis*, Prince de Condé, apprend de personnes, qui ne le connoissoient point, des vérités domestiques. IV. 211. 1. ramène le Cardinal Mazarin à Paris. IV. 242. 4.
- Louis*, Prince de Conty. son éloge. IV. 361. 2.
- de Luna* (Don Alvaro) favori de Jean II. Roi de Castille. III. 96. 2. & VI. 549. 1.

M

- M**AHMET, Page de Soliman, devient Grand Vizir, comment. IV. 351. 1.
- Mahomet II.* se repent en mourant, d'avoir mis un certain impôt. IV. 204. 8. sur la fin de ses jours il ne se laissoit point voir, pourquoi. IV. 344. 3.
- Mangot*, Garde des Seaux, fait regretter son prédécesseur. III. 162. 3.
- Marcel II.* Pape. Son Pontificat prédit dès sa naissance. VI. 475. note r. heureux d'avoir régné peu de jours. VI. 484. 3.
- Marguerite*, Reine d'Espagne, blesse la dignité de son mari, en voulant honorer sa mère. III. 157. 1. est encensée par M. d'Offat Evêque de Rennes, dans la cérémonie de son mariage à Ferrate. IV. 520. 3.
- Marie de Médicis*, Reine de France. Sa facilité à croire les rapports & les calomnies. IV. 338. 4.
- Marillac.* Le Maréchal & le Garde des Seaux, périssent. IV. 240. 1. & 241. 2.
- de la *Mark*, [Robert.] Charlequint ne veut pas lui faire l'honneur de marcher en personne contre lui. III. 178. 1.
- de *Marquemont*, Archevêque de Lion. Sa douleur de ne pas résider en son Archevêché. III. 174. 1.
- Martelli*, [Braccio] Evêque de Lecce, réforme son Clergé par son exemple. III. 182. 2.
- Matias*, Archiduc, accepte le gouvernement des Provinces rebelles du Pais-bas. VI. 519. 2.

TABIE DES EXEMPLES

- Maximilien II.** Empereur, élu Roi de Pologne par les Evêques du royaume. VI. 534. 1.
- Mazarin,** Cardinal, ruine adroitement la Duchesse de Chevreuse & M. de Chasteauneuf. III. 181. 1. IV. 331. 1. & VI. 485. 1. le Parlement de Bordeaux lui fait une députation extraordinaire, mais dont il ne leur fait aucun gré. VI. 439. 6.
- Mecenas** sur la fin, éprouva que la faveur des Princes est journalière. III. 77. 3.
- Mirto,** Archevêque de Nazaret, dit, qu'il ne faut écrire que sur la poussière. IV. 265. 4.
- Montalte,** Cardinal, neveu de Sixte V. III. 40. 1. son oncle ne veut point qu'il ait de bibliothèque. Pourquoi. IV. 347. 1. ses aumônes le font appeller le Père des pauvres. IV. 361. 2.
- Monthelon,** Garde des Sceaux, les rend à Henri IV. Pourquoi. IV. 372. 2.
- Montmorency,** Connétable de France, disgracié sous François I. III. 78. note x. s'oppose aux prétentions ambitieuses des Guises. III. 140. 2.
- Montmorency,** Duc. nécessité de le punir. IV. 239. 5. utilité de sa mort. IV. 243. 2.
- Montresor** veut justifier le mariage du Duc d'Orléans avec la sœur du Duc de Lorraine. IV. 335. 1. fait agir de concert le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons pour perdre le Cardinal de Richelieu. IV. 370. 3. qui, selon lui, n'étoit pas un grand personnage. III. 82. 1.
- Morata,** Comte, emprisonné pour avoir reproché ses services au Roi d'Espagne. IV. 264. 3.
- Morvillier,** Evêque d'Orléans, disoit, que la charge de Garde-des-sceaux ne convenoit point à un homme de bien. IV. 372. 2.
- Morus,** Chancelier d'Angleterre. Henri VIII. eut de la peine à consentir à sa mort. IV. 242. 4. son Utopie. IV. 274. 1.

N

- N A V A R R O,** Capitaine Espagnol, honoré d'un tombeau par le Viceroy de Naples, quoi-qu'il eût porté les armes contre Charle-quin. III. 187. 4.
- Nicolas III.** Pape, n'estimoit point la science destituée de la probité. III. 172. 2.
- Normandie.** Les loix y sont excellentes, & les esprits très-rafinés. III. 63. 4.
- Nesvadame,** méprisé de Philippe II. Roi d'Espagne. VI. 453. 4. de

CONTENUS DANS LES NOTES.

de la *Nuça*, Justicia d'Aragon. Philippe II. fait célébrer ses funérailles, après lui avoir fait trancher la tête. III.

187. 4.

d' **O** LIVARES, Comte-Duc, confie imprudemment le Généralat des troupes de Portugal au Duc de Bragance. III. 140. 2. il cache adroitement sa faveur. IV. 310.

4. il tache d'acoutumer les Catalans à servir hors de leur pais. Pourquoi. IV. 322. 1. est ruiné par ses ennemis V. 405.

4. grand esprit, mais malheureux. VI. 525. 1.

Olivier, Chancelier de France, son courage. IV. 372. 2. sa mort & son éloge. VI. 550. 1.

Orange. Guillaume, Prince d'Orange, vante les services de ses ancêtres & les siens. IV. 239. 3. s'approche à Philippe II. ses adultères & ses incestes. V. 401. 2. porte bonheur à son frère prisonnier en Espagne. IV. 225. 3. est tué. *To. I. I.* 40. 3.

Orléans. L'Eglise d'Orléans, le plus inviolable asile de la France. III. 154. *note n.*

d' *Osat*, Cardinal. L'origine de sa fortune. III. 168. 1. & VI. 448. 3. & à qui il en devoit le progrès. VI. 551. 2. sa modération & sa prudence. III. 50. 1. ses maximes. III.

105. 1. & VI. 498. 7. son sentiment sur les conditions requises en un Pape. III. 145. 4. & sur la résidence des Evêques. III. 174. 1. il conseille de procéder à toute rigueur

contre les auteurs des conspirations. IV. 239. 5. & 262. 1. d'empêcher que les Grans n'oprimant les petits. IV. 206.

note h. de traiter les nouveaux sujets avec douceur. IV. 320. 3. de modérer les impôts, qui sont la source des conspirations & des soulèvements. IV. 385. 3. de ne point

souffrir, que la Maison de Lorraine s'agrandisse en France. VI. 496. 3. de se précautionner contre les attentats de

Charles-Emanuel, Duc de Savoie. VI. 528. 4.

P

PAPES. Ils sont toujours haïs, quand ils regnent longtemps. VI. 517. 4. Un Pape partial n'est plus père commun. III. 145. 4. comment il en faut user envers le Pape. IV. 234. 4. l'élection des Papes est toujours une œuvre de la main de Dieu. III. 40. 1. autrefois ils préconisoient les sujets qu'ils vouloient faire Cardinaux. III. 166. 3. & quand ils mouroient avant leur couronnement, on ne les métoit point au catalogue des Papes. VI. 533. 6.

Paul IV. Pape. sa ligue avec Henri II. fatale à la France. III.

145.

TABLE DES EXEMPLES

145. 4. la statue de marbre brisée par le peuple IV. 294.
note t. il défend à la femme d'Ascanio Colonna de marier
 ses filles sans sa permission. IV. 335. 1.
Paul V. Pape. son éléction. III. 40. 1.
 de *Pax*, Colonel espagnol. son apparition. III. 33. 1.
Perez (Antoine). poursuivi en Justice, pour le meurtre de
Juan Escovedo. III. 20. 1. tout l'Aragon se soulève en sa
 faveur. III. 101. 4. les maximes d'Etat. III. 31. 1. 62. 2.
 78. 4. 170. 3. IV. 269. 1. 276. 3. 332. 2. 381. 3. & 385. 3.
Perkin, fils prétendu d'Edouard IV. Roi d'Angleterre, alu-
 me une guerre civile dans le Roïaume. V. 413. 1.
du Perron, Cardinal, trouve plus expédient de faire admi-
 nistrer les finances par un seul homme, qui soit habile,
 que par un Conseil. IV. 203. 5. dit, qu'il est impossible,
 que les Princes ne sachent quelque chose. III. 73. 1.
Perse. comment les enfans des Rois étoient élevez en Perse.
 III. 119. 3.
Pie II. patient dans ses audiences. IV. 205. 9.
Pie IV. son Pontificat montra, qu'il étoit plus habile qu'on
 n'avoit crû. III. 168. 1.
Pie V. sa rigueur contre les courtisanes fit un méchant effet.
 III. 126. 1. il fait absoudre la mémoire des Caraffes VI.
 481. 5.
Pierre le Cruel. *Filippe II.* lui donne le surnom de Juste.
 Pourquoi. IV. 278. 4.
Pierre, Roi de Portugal, tres-aimé de ses sujets à-cause de
 sa libéralité. VI. 540. 1. punissoit sévèrement l'adultère.
 VI. 542. 2. mais il y tomba lui-même. *ibid.*
Pilate. Procureur de Tibère en Judée avec le pouvoir de Pré-
 sident. IV. 229. *note p.* sa femme l'avertit de ne point con-
 damner *JESUS-CHRIST*. IV. 89. *note c.*
Pizarro (Gonçalo) décapité sous *Charle-quin* est purgé du
 crime de trahison par *Filippe II.* III. 39. 1.
S. Pol, Connétable de France, pourquoi il entretenoit la
 guerre entre le Roi & le Duc. III. 110. 1. sa politique pour
 se mettre à couvert du ressentiment de ces deux Princes.
 IV. 192. 3.
Pologne. Le Roi élu n'est couronné qu'après l'enterrement
 de son prédécesseur. V. 413. 1. ne peut faire aucune
 fonction roïale avant son couronnement. VI. 533. 6.
 les Polonois veulent un Roi guerrier. VI. 515. 2.
Pances de Leon, Grans d'Espagne, ont un soin particulier de
 l'éducation de leurs enfans. III. 18. 2.
Pances, Moine, donne le change au Duc d'Epéron. VI.

CONTENUS DANS LES NOTES.

Porcelet, Gouverneur d'une place en Sicile. sa modération lui sauve la vie. IV. 320. 3.
Paulaurens, favori du Duc d'Orléans, menace les Ministres de Louis XIII. IV. 352. 2.

Q.

Querezus. Sa mort misérable. IV. 299. 3. Henri III. le baïsse mort. III. 7. 1.
Quiroga, Cardinal, Président de Castille, perdit de sa réputation pour avoir trop vécu. IV. 484. 3.

R.

Ramiro Roi d'Aragon, fait couper la tête à quelques Grans, qui le railloient d'avoir été Moine. V. 399. 4.

René, Duc de Lorraine, laisse échaper la Couronne de Naples, tandis qu'il poursuit la restitution de la Provence. VI. 518. 1.

la *Résidence*. Les Prêtres Payens l'observoient rigoureusement. Exemple pour les Evêques courtisans. III. 144. 1. & 174. 1. quand les Princes ordonneront de résider, ils seront mieux obéis que les Conciles. VI. 528. 3.

Richard, Usurpateur du royaume d'Angleterre, fait mourir ses neveux, sous prétexte qu'ils étoient bâtards. VI. 543. 3.

Richelieu, Cardinal & Premier Ministre d'Etat, recommande aux Princes de ne pardonner jamais les crimes de lèze-majesté. III. 24. 2. 28. 2. & IV. 239. 5. d'aler au devant des conspirations, de peur d'être surpris. III. 109. 2 & 3. d'autoriser les Magistrats & les Officiers. III. 81. 4. de préférer dans la distribution des charges les personnes de condition aux autres. IV. 202. 3. les riches aux pauvres. VI. 465. 2. & les Eclésiastiques aux gens mariés, pour la direction des affaires publiques. III. 86. 2. & de ne donner point d'autorité aux femmes, qui sont la peste des Etats. III. 84. 1. IV. 238. 4. & VI. 488. 4. de ne s'embarquer pas facilement dans la réformation des anciens abus. III. 89. 3. & VI. 463. 1. selon lui, la vénalité des charges est un mal nécessaire en France. III. 166. 3. il préfère le jugement au grand esprit dans un homme, qui manie les affaires publiques. VI. 525. 1. & la science du gouvernement aux bonnes mœurs dans un Prince. VI. 536. 3. comment il conseille d'en user avec le Pape. IV. 234. 4. son avis touchant les impôts.

TABLE DES EXEMPLES

- pots & les tributs. IV. 384. 1. jugement sincère de son Te-
 stament politique. III. 185. 1. éloge de ce Ministre.
 VI. 488. 4.
 de la Rivière, Abbé, sa témérité de compéter avec un Prince
 du Sang. III. 92. 2.
 Rodolphe I. Empereur, belle leçon qu'il fait aux Princes. IV. 367. 1.
 Rodolphe II. Empereur, invisible à ses peuples. IV. 367. 1.
 Rodolphe, Duc de Saxe, élu Empereur par les pratiques de
 Grégoire VII. à la place d'Henri IV. excommunié. III.
 187. 4.
 de Rohan, (Catherine) Duchesse de Deuxponts. sa réponse aux
 sollicitations amoureuses d'Henri IV. V. 395. 3

S.

- S**ALUSTE, Ministre de Tibère, imite les vertus & les
 vices de Mécenas. III. 76. 1.
 Santa-Severina, Cardinal. sa vie exemplaire & laborieuse.
 IV. 212. 4.
 Sarmiento, [Don Diego] Comte de Gondomar enseigne aux
 Princes quelle doit être la mesure des tributs. IV. 385. 2.
 Sarmiento, (Don Francisco) Evêque de Jaën, refuse la Pré-
 sidence de Castille. Pourquoi. III. 174. 1.
 Sassoferrato, Cardinal. Sa réponse à ceux qui s'étonnoient de
 son austerité. VI. 445. 1.
 de Savonarola, Jacobin, contrevient lui-même à une loi dont
 il étoit le principal auteur. III. 57. 2.
 de Saure, Maîtresse du Roi de Navarre & du Duc d'Alençon,
 les broüille l'un avec l'autre. IV. 238. 4. & 356. 5.
 Faux-Sebastiens. leur histoire. V. 413. 1.
 le Duc de Segorve. sa prédiction. VI. 520. 3.
 Seguier, Chancelier de France. son avis par écrit contre la
 Reine Marie de Medicis. V. 397. 1. la Cour se sert de lui,
 pour ruiner la cabale de la Duchesse de Chevreuse. III. 181.
 1. & VI. 485. 1.
 Sérasin, Auditeur de Rote, recommandé par Henri IV. au
 Pape pour le Cardinalat. III. 118. 2.
 Sigismond, Empereur, donne un soufflet à un flatteur. VI. 421. 1.
 Sigismond, Roi de Pologne, s'adonne à des exercices messéans
 à la majesté royale. VI. 515. 2. perd deux fois l'occasion de
 devenir Grand Duc de Moscovie. VI. 518. 1.
 de Silva (Dona Antonia) encourage son fils à exterminer les
 Espagnols. IV. 329. 2.
 Sirlot, Cardinal. sa bibliothèque. IV. 347. 1.
 Sixte V. Pape, envoie aux galères un homme, qui prédisoit sa
 mort. IV. 349. 2. sa rigueur contre son échançon. III. 94. 1.
 il

CONTENUS DANS LES NOTES.

il regarde avec plaisir l'exécution d'un gentilhomme
 espagnol. III. 36. 1. la contravention à une de ses Bulles.
 III. 57. 2. son ban contre les courtisanes révoqué. III.
 126. 1. la promotion de quatre de ses domestiques au Car-
 dinalat, fait res fleurir la Cour de Rome. IV. 307. 10. sa ré-
 ponsé à trois Cardinaux, qui luy presentoient sa sœur
 habillée en Princesse. VI. 425. 1. au Cardinal d'Este, qui
 lui reprochoit de l'avoir fait Pape. IV. 345. 4. à ses méde-
 cins. VI. 449. 4. & à son neveu. VI. 547. 4. la maxime pour
 contenir le peuple dans l'obéissance. VI. 455. 1. son ordon-
 nance contre les hommes, qui soufroient volontairement,
 que leurs femmes vecussent en adultère. VI. 542. 2.
Socrate se rend suspect aux trente Tyrans, en méprisant les
 plaisirs de la vie. III. 127. 1.
Stenke-Razin, Cosaque, soulève presque toute la Moscovie.
 V. 413. 1.

T

TACITE. Son apologie. IV. 191. note a. & 206. note b.
Tarnowski, Vicechancelier de Pologne, reproche une
 faute d'imprudence à l'Archevêque de Gnesne. VI. 452. 3.
Theodoric, Roi d'Italie. Ce qu'il ordonne à ses officiers. III.
 155. 2.
Tilly, Général d'armée, malheureux dans les deux derniè-
 res années de sa vie. VI. 484. 3.
Titus acordoit tres-bien ses amours avec le soin des affaires.
 III. 98. 3.
Toledo, Cardinal espagnol. Henri IV. Roi de France, fait
 célébrer ses funérailles à Paris & à Rouen. III. 116. 1.
 honneur extraordinaire que le Pape lui fit avant sa mort.
 IV. 228. 1.
Turenne, Vicomte, Ambassadeur d'Henri IV. en Angleterre.
 V. 399. 4.

V

du **V**AIR, Garde des Sceaux. III. 162. 3. résiste courageu-
 sement au Maréchal d'Ancre. IV. 270. 5. & 372. 2.
 de *Valdés* [Don Hernando] Archevêque de Seville, fait
 accuser l'Archevêque de Tolède de n'être pas orthodoxe.
 III. 183. 3.
Valence. Le Cardinal de Valence, fils d'Alexandre VI. fratri-
 cide. IV. 217. 1.
 de *Valentinois*, (Duchesse) impérieuse & insolente. VI.
 550. 1.
 le Cardinal *Valieri*. Une prédiction qu'il seroit Pape, dé-
 mentie par l'événement. IV. 350. note q.
 les

TABLE DES EXEMPLES CONTENUS &c.

- les *Valois*, leur naturel inconstant. *III.* 78. *note x.* & *VI.* 457. 1.
 de *Vangest* (Marguerite) débauchée au bal par *Charle-*
quint. *IV.* 226. 1.
Vasquez (Laurent) ses cornes d'argent. *VI.* 542. 2.
Vasquez (Rodrigue) est élevé aux plus hautes dignitez, pour
 avoir parlé à *Filippe II.* selon sa conscience. *IV.* 201. 2.
 de *Vega* (Don Juan) parvient à la Présidence de *Castille*, sans
 faire la cour aux Favoris. *VI.* 550. 1.
Venise. Son gouvernement est purement aristocratique. *IV.*
 274. 1. comment cete République a aquis ses Etats. *IV.*
 259. 4.
 de *Vera*, (Juan-Antonio) Cavalier espagnol, auteur de la
 Vie de *Charle-quint.* son dicton. *III.* 145. 4.
 Evêque de *Verdan*, inventent des cages de fer. *VI.* 444. 3.
 de *Verneuil* (Marquise) sa conspiration. *III.* 150. 1. & *VI.*
 543. 3.
 de *Vers*, Ministre de *Charles VIII.* homme de néant & de
 peu de cervelle. *IV.* 252. 2.
Vespasien fait revivre l'ancienne frugalité. *III.* 127. 1. fut plus
 sage dans la principauté, que dans la vie privée. *III.* 168. 1.
Vilhena, Dame Portugaise, exhorte son fils à délivrer sa pa-
 trie de la tyrannie espagnole. *IV.* 329. 2.
Villeroy, sa belle remontrance à *Henri III.* *IV.* 200. 1.
Vitry, Maréchal de France. son humeur altière. *III.* 101. 4.
Uladisslas, Prince de Pologne, étant à Rome est fait Chanoi-
 ne de *S. Pierre*, pour faire une cérémonie du Jubilé. *III.*
 103. 1.
Urbain V. Pape, rétablit l'autorité de la Justice. *III.* 149.
note g.
Urbain VIII. Pape, sacrifie volontiers sa réputation tempo-
 relle pour avoir la paix. *III.* 111. 23.

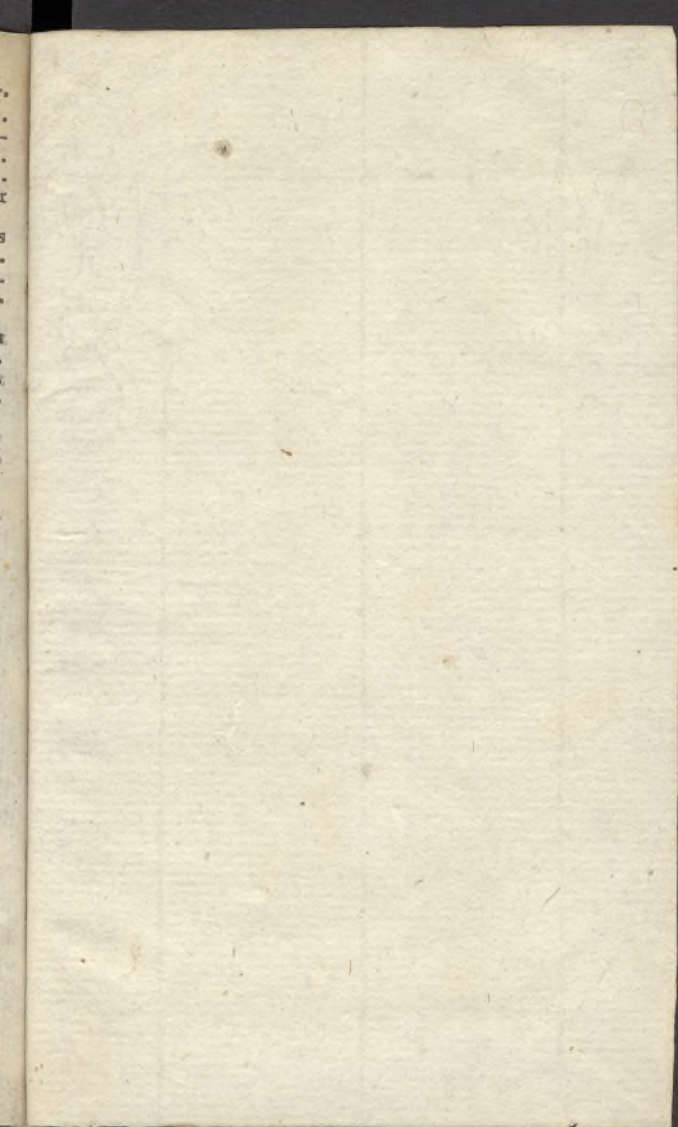
Y

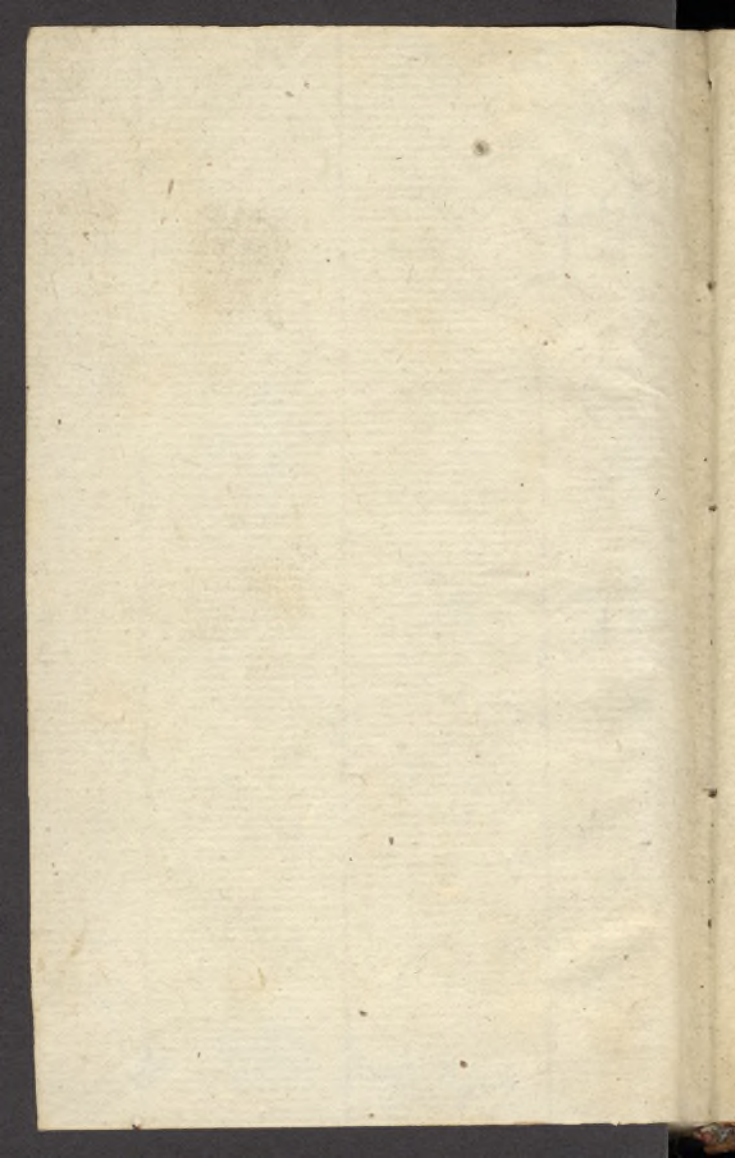
YEPES (Don Diego) Evêque de Tarazona. *IV.* 425. 1.

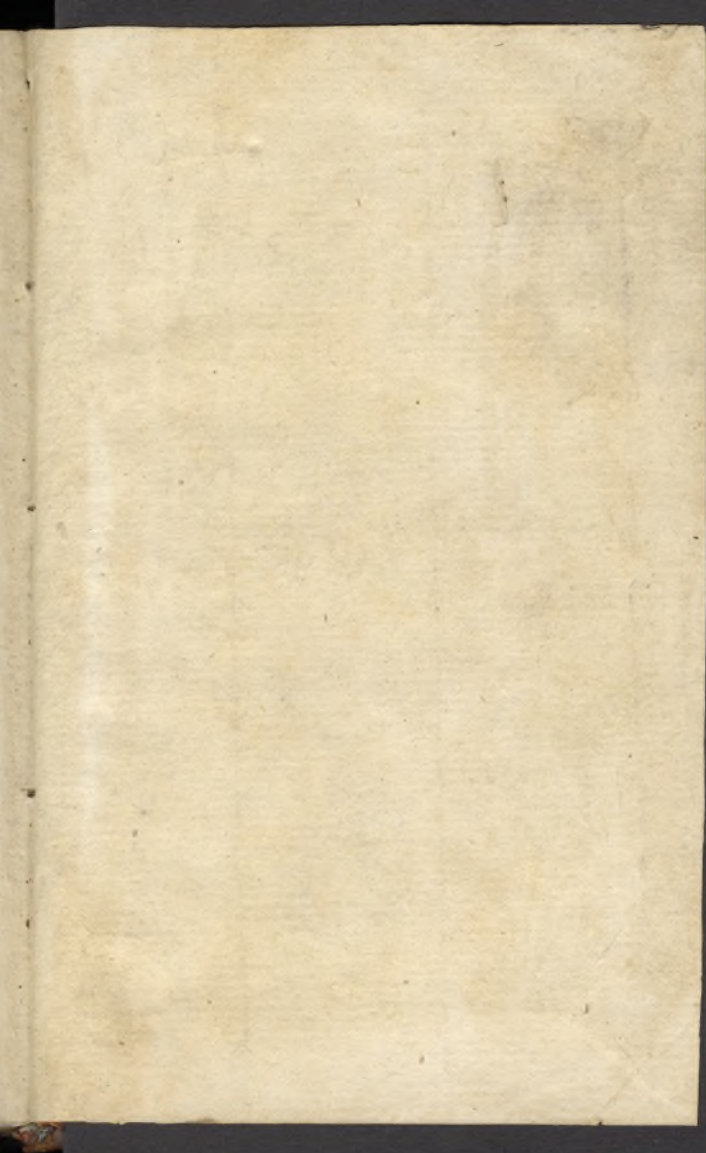
Z

ZERZYDOWSKI, Grand Maréchal de Pologne,
 conseille à *Sigismond III.* de s'adonner à la guerre. *VI.*
 515. 2.
Zizim écrivoit l'histoire de *Mahomet II.* son père. *IV.* 336. 3.
 est empoisonné. *ibid.*
Zolkiewski, Général de Pologne, fait élire Grand Duc de
Moscovie, le fils aîné de *Sigismond III.* *VI.* 518. 1.

F I N.









NI

×KSIEGARNIA×
ANTYKWARIAT

I/II



1000

== Nr 613863 ==
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TACITE

X.F.S.S.P

